

La Fontenelle le ligueur et le
brigandage en Basse-
Bretagne pendant la Ligue :
1574-1602 / J. Baudry

Baudry, J. (1864-19..). La Fontenelle le ligueur et le brigandage en Basse-Bretagne pendant la Ligue : 1574-1602 / J. Baudry. 1920.

1/ Les contenus accessibles sur le site Gallica sont pour la plupart des reproductions numériques d'oeuvres tombées dans le domaine public provenant des collections de la BnF. Leur réutilisation s'inscrit dans le cadre de la loi n°78-753 du 17 juillet 1978 :

- La réutilisation non commerciale de ces contenus est libre et gratuite dans le respect de la législation en vigueur et notamment du maintien de la mention de source.

- La réutilisation commerciale de ces contenus est payante et fait l'objet d'une licence. Est entendue par réutilisation commerciale la revente de contenus sous forme de produits élaborés ou de fourniture de service.

[CLIQUER ICI POUR ACCÉDER AUX TARIFS ET À LA LICENCE](#)

2/ Les contenus de Gallica sont la propriété de la BnF au sens de l'article L.2112-1 du code général de la propriété des personnes publiques.

3/ Quelques contenus sont soumis à un régime de réutilisation particulier. Il s'agit :

- des reproductions de documents protégés par un droit d'auteur appartenant à un tiers. Ces documents ne peuvent être réutilisés, sauf dans le cadre de la copie privée, sans l'autorisation préalable du titulaire des droits.

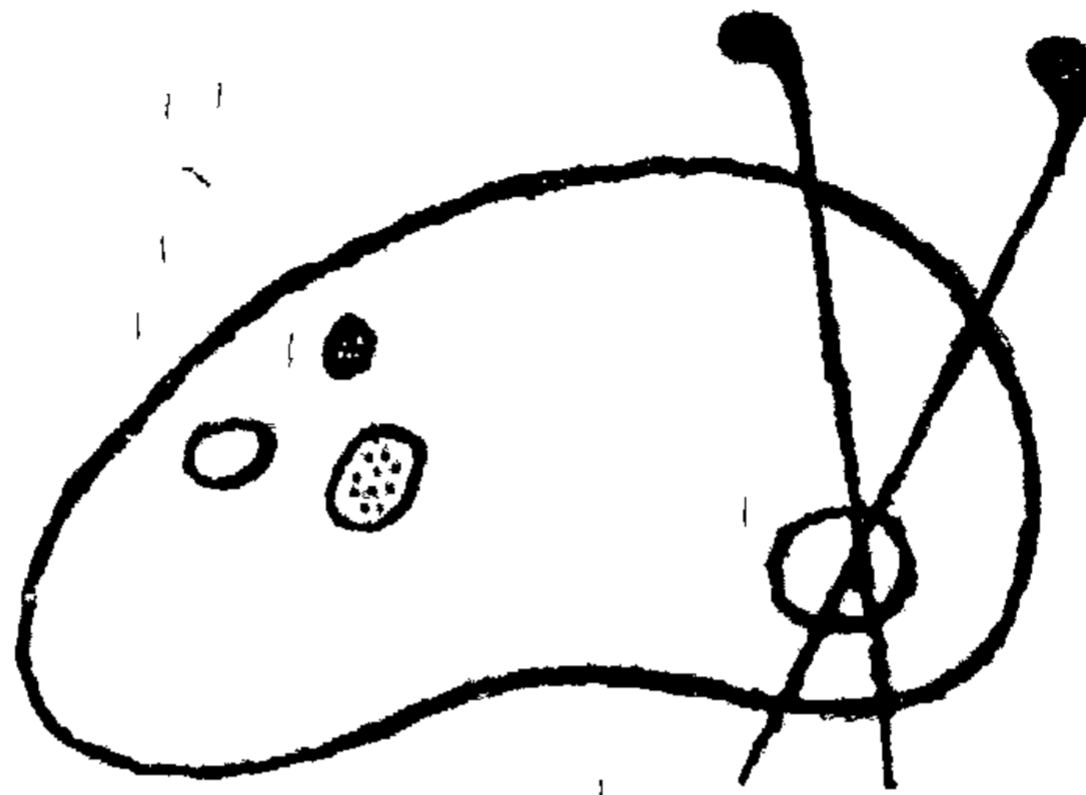
- des reproductions de documents conservés dans les bibliothèques ou autres institutions partenaires. Ceux-ci sont signalés par la mention Source gallica.BnF.fr / Bibliothèque municipale de ... (ou autre partenaire). L'utilisateur est invité à s'informer auprès de ces bibliothèques de leurs conditions de réutilisation.

4/ Gallica constitue une base de données, dont la BnF est le producteur, protégée au sens des articles L341-1 et suivants du code de la propriété intellectuelle.

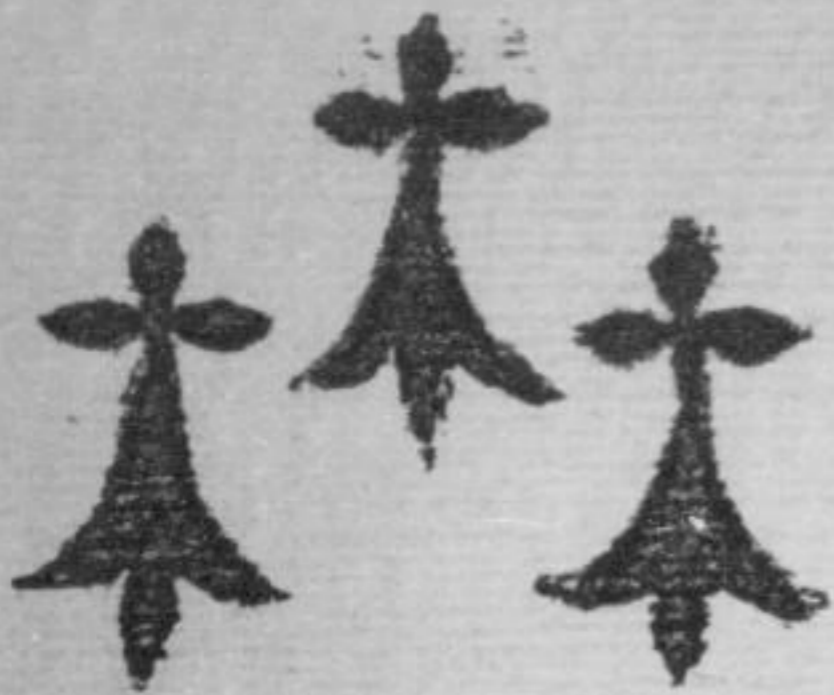
5/ Les présentes conditions d'utilisation des contenus de Gallica sont régies par la loi française. En cas de réutilisation prévue dans un autre pays, il appartient à chaque utilisateur de vérifier la conformité de son projet avec le droit de ce pays.

6/ L'utilisateur s'engage à respecter les présentes conditions d'utilisation ainsi que la législation en vigueur, notamment en matière de propriété intellectuelle. En cas de non respect de ces dispositions, il est notamment passible d'une amende prévue par la loi du 17 juillet 1978.

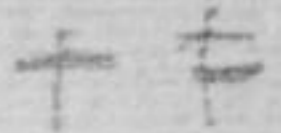
7/ Pour obtenir un document de Gallica en haute définition, contacter utilisationcommerciale@bnf.fr.



Début d'une série de documents
en couleur



J. BAUDRY



La Fontenelle le Ligueur

ET LE

Brigandage en Basse-Bretagne

PENDANT LA LIGUE

(1574-1602)



« LIBERTAS »

NANTES

Librairie ancienne & moderne

L. DURANCE

4, Quai d'Orléans, 4

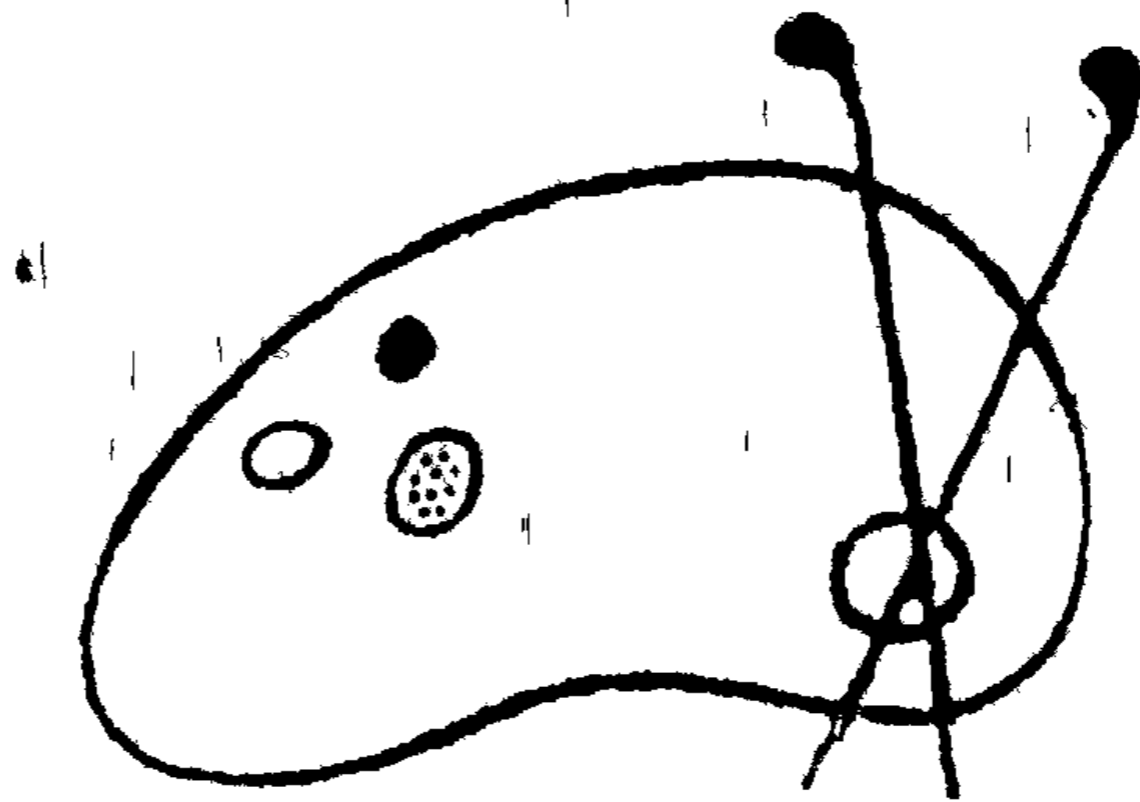
2045

HENNEBONT

IMPRIMERIE NORMAND

4, rue Trottier,

1920



Fin d'une série de documents
en couleur

R

LA FONTENELLE LE LIGUEUR

et le Brigandage en Basse-Bretagne pendant la Ligue

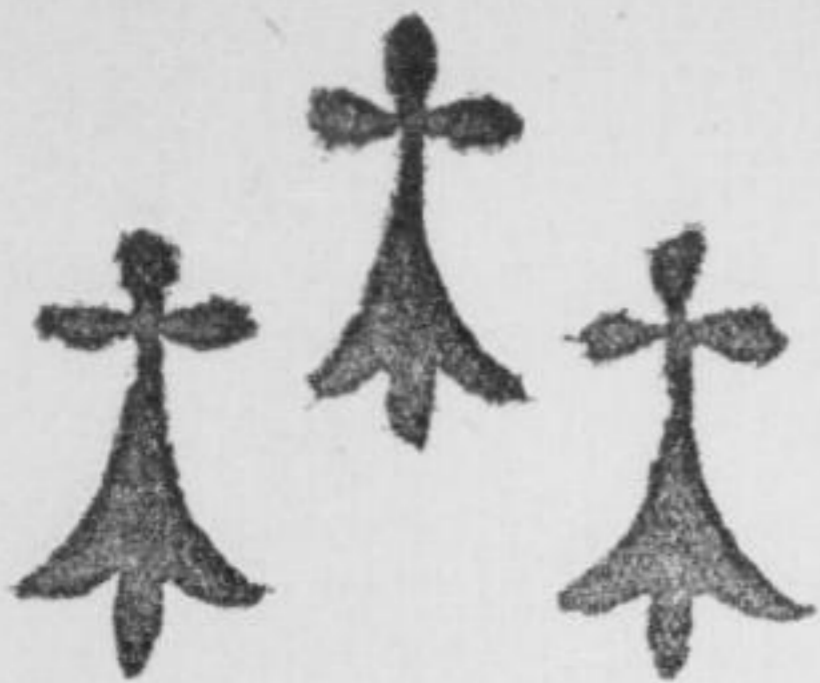
(1574-1602)

2045

8.L n²⁷
84471

OUVRAGES DU MÊME AUTEUR

1. — **LA BRETAGNE A LA VEILLE DE LA RÉVOLUTION**, Étude historique et biographique, d'après une correspondance inédite avec index alphabétique de 250 familles. (Champion, éditeur, 1905, 2 vol. in-8°.)
2. — **UN INVENTAIRE D'ÉGLISE EN 1794**, Document inédit, annoté par J. Baudry (Épuisé).
3. — **UN VOYAGE EN 1508**, Document curieux et inédit, annoté par l'auteur. (Champion, Paris, in-8°)
4. — **UNE AMBASSADE AU MAROC EN 1767**, D'après des documents inédits, in 8°.
5. — **UNE RÉVOLUTION AU PARADIS**, Conte breton (in-4°)
6. — **DEVANT L'OBSTACLE**, roman psychologique et étude sociale (Lethielleux, éditeur, 1907, in-18).
7. — **LES ASCENDANTS DU POÈTE VILLIERS-DE-L'ISLE-ADAM**, étude généalogique et biographique, d'après des documents inédits (publiée par les soins de la *Société Académique de Nantes*). — Un vol. in-18, Champion éditeur, 1908.
8. — **LES ORIGINES DU NOM DE SAINT-MARS-LA-JAILLE**, étude historique et archéologique (Champion, 1907, in-8°).
9. — **SAINT-MARS-LA-JAILLE ET SES ANCIENS SEIGNEURS**, étude historique et généalogique (Champion, Paris, 1909, in-8°).
10. — **HISTOIRE DE NOTRE-DAME DE ROSTRENE ET DE SON PÈLERINAGE (1300-1807)** étude Historique et Bretonne, couronnée par la *Société Académique de Nantes*, (médaille d'argent grand module) (Champion, Paris, in-8°)
11. — **UNE BRETONNE DE LETTRES. LA COMTESSE JÉGOU DU LAZ** (née de Saisy) Étude bio-bibliographique, couronnée par la *Société Académique de Nantes*, (médaille d'argent 1908) *Ouvrage non mis dans le commerce*, in 12°
12. — **LES MÉMOIRES DU CAPITAINE DAUNÉ** — Première Partie **DAUNÉ A NANCY**. Souvenirs historiques inédits sur la Révolution de 1848, recueillis et annotés par J. Baudry; in-4°.
13. — **HISTOIRE GÉNÉALOGIQUE DE LA MAISON EDER (1365-1782)**; un vol. in-8 broché, couverture illustrée (Pihon et Hommay, Rennes, 1911).
14. — **LE MANOIR DU POUL ET SES SEIGNEURS**, légende, histoire, biographie, généalogie, d'après des documents inédits; in-4° (Prud'homme. Saint-Brieuc, 1916).]



J. BAUDRY

La Fontenelle le Ligueur

ET LE

Brigandage en Basse-Bretagne

PENDANT LA LIGUE

(1574-1602)

NANTES

Librairie ancienne & moderne

L. DURANCE

4, Quai d'Orléans, 4

—

HENNEBONT

IMPRIMERIE NORMAND

4, rue Trottier, 4

—

1920

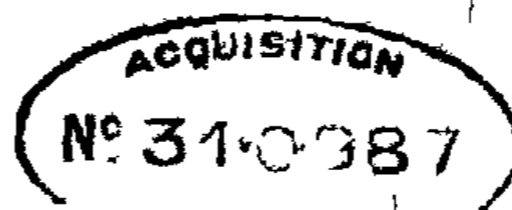


« LIBERTAS! »

Note de l'Éditeur

Le présent ouvrage allait paraître en août 1914, quand la guerre éclata. Sa publication doit à de douloureuses circonstances d'avoir subi un retard de six années. Ce fut d'abord l'angoissante période du début des hostilités, qui interdit durant plusieurs mois toute autre préoccupation, puis ce fut la mort même de l'auteur, survenue à Nantes en août 1915. Malgré une santé précaire, donnant de longue date des inquiétudes à son entourage, la très regrettée M^{me} Baudry avait passionnément voué ses forces déclinantes au labeur vaste et soutenu que représente ce beau travail, dont elle voulait la forme parfaite, la documentation aussi riche et variée qu'impeccable. Elle en dépensa le reste au service de nos vaillants blessés, dans un hôpital où elle avait choisi une tâche toute de réconfort et de consolation. La Bretagne intellectuelle perdit en elle une haute intelligence, un charmant esprit, une savante évocatrice des choses d'autrefois, ciselant à merveille « la noble matière du temps passé », comme dit Froissart. Ses amis regrettèrent la femme de cœur, l'aimable correspondante, la bonne Française qu'elle avait été.

Depuis, l'ouvrage auquel M^{me} Baudry avait consacré tant de soins et de recherches attendait d'être présenté au public. Il nous a semblé que l'heure était enfin venue de publier ce livre dont de nombreux souscripteurs ou amateurs souhaitaient impatiemment l'apparition, et de rendre ainsi à son défunt auteur l'hommage posthume que les événements nous ont contraint à différer si longtemps. On y retrouvera toutes les qualités de forme et de fond qu'ont su apprécier déjà les lecteurs de ses précédents travaux : style alerte et clair ; érudition sérieuse, mais sans lourdeur ni pédantisme ; documentation abondante qui fera de cet ouvrage un précieux instrument de travail, indispensable à tous ceux qu'intéresse l'émouvante et tragique histoire des guerres de la Ligue en Bretagne.



Aux Erudits bretons

A nos Maîtres, à nos Correspondants, à nos Collaborateurs, à nos Amis, à ces laborieux pionniers, qui, comme nous et avec nous, travaillent avec désintéressement à élever « plus haut, toujours plus haut » l'édifice magnifique de notre Histoire nationale, nous dédions ce livre, fruit de trois années de recherches et de consciencieux labeur.

A ceux qui ont bien voulu, par leurs utiles indications, par les documents qu'ils nous procurèrent, collaborer à cet ouvrage, nous exprimons ici notre profonde reconnaissance (1).

Nous saluons, d'un souvenir respectueux et sympathique, la mémoire de l'érudit et regretté Vicomte GASTON DE CARNÉ, qui, avant nous, eut l'intention d'écrire l'histoire de LA FONTENELLE et dont les notes nous furent si précieuses.

Merci, du fond du cœur, à Celle (2) dont la confiance les mit à notre disposition, et à l'ami (3) qui voulut bien se porter garant que nous saurions en faire « un usage digne de celui qui les recueillit » (4).

Enfin merci encore aux deux artistes, dont les plumes, aussi savantes qu'habiles, ont bien voulu s'unir à la nôtre pour l'illustration de notre volume (5).

J. BAUDRY.

(1) Notamment, à Monsieur le Vicomte Guillaume de Kergariou qui nous communiqua les archives du château de Coaderlan.

(2) Madame la Vicomtesse de Carné, née de Kerouartz.

(3) Monsieur le Conseiller Frédéric Saulnier.

(4) Lettre de Madame de Carné à l'auteur.

(5) Messieurs Louis Le Guennec, de Morlaix et le Vicomte Henri Frotter de la Messelière, de Saint-Brieuc.

BIBLIOGRAPHIE

SOURCES MANUSCRITES

Archives nationales. — *Registres du Grand Conseil.*

— — — *Fonds Français.*

— — — *Fonds Espagnol.*

Bibliothèque nationale. — Mss. *Collection des Blancs Manteaux.*

— — — Mss. Français, *Cabinet d'Hozier.*

— — — — *Carrés d'Hozier.*

— — — — *Mémoires de*

— — — — *Sourdéac. Mss.*

— — — — *Français.*

Archives départementales des Côtes-du-Nord.

— — — de la Loire-Inférieure.

— — — Chambre des Comptes de Bre-

— — — tagne, *Livre des Audiences.*

— — — du Finistère.

— — — d'Ille-et-Vilaine.

Archives d'Ille-et-Vilaine. — *Greffe des Etats de Bretagne.*

— — — *Table raisonnée des Actes du Parlement.* — Archi-

— — — ves du Parlement de Bretagne, *Minutes de Tour-*

— — — *nelle, Registres secrets du Parlement de Bretagne.*

Archives d'Ille-et-Vilaine. — *Fonds des Etats de la Ligue.*

Archives municipales de Nantes.

— — — de Saint-Brieuc.

Archives du château de Kerservant.

— — — de Coatezlan.

Communications de MM. le vicomte de Kergariou, Le Guen-

— — — nec, de Bergevin, Frottier de la Messelière, l'abbé

— — — Le Gall, Blanchard, etc...

Dossier recueilli par M. le vicomte G. de Carné, communiqué à l'auteur par la bienveillance de Madame la vicomtesse Gaston de Carné.

J. Baudry. — *Coatezlan et ses seigneurs, de 1365 jusqu'à nos jours* (à paraître prochainement). — *Notice généalogique sur la Maison Le Chevoir.*

Morlaix, *Registres paroissiaux de Saint-Mathieu de Morlaix.*

SOURCES IMPRIMÉES

Audo (l'abbé). — *Le Vieux-Bourg-Quintin et ses trèves, Saint Gildas et le Leslay.*

Audren de Kerdrel. — *La Ligue* (*Revue de Bretagne*, mars 1858).

Art de vérifier les Dates (L').

Autret (Guy), seigneur de Missirien. — *Généalogie des Seigneurs de Beaumanoir.*

Baronnie de Rostrenen (La). Brochure anonyme.

Barthélemy (Anatole de) et Geslin de Bourgogne. — *Les Anciens Evêchés de Bretagne.*

Barthélemy (A. de). — *Documents inédits sur l'Histoire de la Ligue en Bretagne.*

Baudry (J.). — *Histoire généalogique de la Maison Eder, Bonnelier. — Guy Eder ou la Ligue en Bretagne.*

Borderie (de la). — *Histoire de Bretagne.*

Boulain. — *Souvenirs de la Basse Cornouaille : La Fontenelle.*

Bourde de la Rogerie. — *Le Prieuré de Saint Tuduarn ou de l'île Tristan* (*Bulletin de la Société Archéologique du Finistère*, Tome XXXII, 1905).

Calan (Vicomte Charles de). — *La Bretagne au XVI^e siècle.*

Cantu (César). — *Histoire Universelle.*

Carné (Vicomte Gaston de). — *Documents sur la Ligue en Bretagne. Correspondance du Duc de Mercœur et des Ligueurs Bretons avec l'Espagne.*

Chéruel. — *Dictionnaire des Institutions.*

- Cimber et Danjou. — *Archives curieuses de l'Histoire de France* (1^{re} série). *Histoire de la vie, conspiration, prison, jugement, testament, etc...* du Maréchal de Biron.
- Cleuziou (du). — *Documents inédits pour servir à l'Histoire de la Ligue en Bretagne* (Archives du château de Lesquiffiou).
- Couffon de Kerdellec. — *Recherches sur la Chevalerie du Duché de Bretagne*.
- Coustumes de Bretagne* (Edition de 1748).
- Crevain (Philippe Lenoir, seigneur de). — *Histoire Ecclésiastique de Bretagne depuis la Réformation jusqu'à l'Edit de Nantes*.
- Cuyellier. — *Chronique rimée de Bertrand Duguesclin*.
- Davila. — *Histoire des Guerres civiles*.
- Delaporte (Raymond). — *Notes sur Châteauneuf-du-Faou pendant la Ligue* (Bulletin de la Société Archéologique du Finistère).
- Derennes (Gustave). — *Guy La Fontenelle, Episode des guerres de la Ligue*.
- Duplessis-Mornay. — *Lettres. — Mémoires*.
- Dusseigneur. — *Guy Eder de La Fontenelle* (Bulletin de la Société Académique de Brest).
- Duval, maître d'école à Châteaugiron (*Journal de*), publié par Barthélemy (Documents inédits...)
- Estoile (Pierre de l'). — *Mémoires pour l'Histoire de France*, publiés par J. Godfroy.
- Faty (commandant). — *Compte des Miseurs de la Ville de Quimper* (Bulletin de la Société Archéologique du Finistère, T. XII).
- Fleuriot (René). — *Journal de René Fleuriot*.
- Fourmont (H. de). — *Histoire de la Chambre des Comptes de Bretagne*.
- Fréminville (de). — *Antiquités des Côtes-du-Nord*.
- Garaby (de). — Notice à l'*Annuaire des Côtes-du-Nord* (de 1836). — *Gazette de France, Plainte à Henri IV contre La Fontenelle* (23 janvier 1888).

BIBLIOGRAPHIE

- Georges. — *Fontenelle, Histoire de la Ligue en Bretagne.*
- Geslin de Bourgogne et Barthélemy. — *Anciens Evêchés de Bretagne.*
- Goudé (l'abbé). — *Histoire de Châteaubriant.*
- Grégoire. — *Histoire de la Ligue en Bretagne* (Nantes, 1856).
- Guenneq (L. Le). — *Vieux noms, Vieux souvenirs, Le château de Primel.*
- Guimar. — *Notice sur Guy Eder, baron de La Fontenelle* (Société des Antiquaires de l'Ouest).
- Guyader (Frédéric). — *L'Ere Bretonne.*
- Guyot-Desfontaines. — *Histoire des Ducs de Bretagne, T. III et IV. — Histoire particulière de la Ligue en Bretagne* (d'après le Ms. de Rosnyvinen de Piré).
- Habasque. — *Notions historiques sur le littoral des Côtes-du-Nord.*
- Henri IV. — *Lettres missives, T. IV.*
- Inventaires-sommaires des Archives départementales d'Ille-et-Vilaine et de la Loire-Inférieure.
- Jégou du Laz (Comtesse). — *Carhaix, son passé, ses monuments, etc. — Généalogie de la Maison Jégou du Laz. — Généalogie de la Maison de Saisy de Kérampuil. — La Baronnie du Faouët.*
- Jollivet (Benjamin). — *Les Côtes-du-Nord, Histoire et Géographie.*
- Joüon des Longrais. — *Le Duc de Mercœur.*
- Kerillis (Alfred). — *La Fontenelle ou le Dernier Ligueur.*
- Kerviler. — *Répertoire général de Bio-Bibliographie Bretonne.*
- Lacroix (Paul). — *Mœurs, Usages et Costumes au Moyen Age et à l'époque de la Renaissance. — Le XVIII^e Siècle.*
- Levot. — *Biographie Bretonne. — Notice sur l'abbaye de Landévennec.*
- Luce. — *Histoire de Bertrand Du Guesclin.*
- Luco. — *Pouillé Historique des Anciens Evêchés de Bretagne.*
- Luzel. — *Guerziou Breiz Izel.*

BIBLIOGRAPHIE

- Matthieu. — *Histoire des Derniers Troubles de France.*
 Men (Le). — *Etudes historiques sur le Finistère.*
 Mené (Le). — *Histoire du Diocèse de Vannes.*
 Mercier (Le Père). — *La Ligue à Quimper et dans le pays de Cornouaille.*
 Mezerai. — *Histoire de France.*
 Michaud. — *Biographie Universelle.*
 Monteil (Alexis). — *Histoire des Français de divers états.*
 Montmartin. — *Mémoires de Jean du Mats (s^r de) (Histoire de Bretagne de Dom Morice, II, supplément).*
 Moreau. — *Histoire des guerres de la Ligue en Bretagne et particulièrement en Cornouaille.*
 Moréri. — *Dictionnaire Historique.*
 Morice (Dom). — *Histoire ecclésiastique et civile de Bretagne. — Actes de Bretagne ou Mémoires pour servir de Preuves à l'Histoire de Bretagne.*
 Ogée. — *Dictionnaire historique et géographique de Bretagne.*
 Palma-Cayet. — *Chronologie septenaire ou Histoire de la paix entre les rois de France et d'Espagne depuis 1598 à 1604.*
 Paz (du). — *Histoire généalogique.*
 Potier de Courcy. — *Nobiliaire et Armorial de Bretagne.*
 Piat (C.). — *Comment les peuples meurent.*
 Pichard. — *Mémoires (Actes de Bretagne, supplément au T. III).*
 Pocquet. — *Histoire de Bretagne.*
 Quicherat. — *Histoire de Sainte-Barbe, collège, communauté, etc.*
 Rosmorduc (Comte de). — *La Noblesse de Bretagne devant la Chambre de Réformation (1668-1671), Arrêts de maintenue de noblesse (Arrêt de noblesse de Penmarch. — Guy Autret, seigneur de Missirien, correspondant de Pierre d'Hozier en Basse Bretagne.*
 Saulnier (Frédéric). — *Histoire du Parlement de Bretagne.*

Sicamois. — *Notice sur l'abbaye de Langonnet* (Bulletin de l'Association Bretonne).

Souvestre (E.). — *Les Derniers Bretons*.

Taillandier (Dom). — *Histoire de Bretagne, Tome II et Preuves*.

Thou (Jacques-Auguste de). — *Histoire Universelle*.

Trévédy. — *Le Dernier exploit de La Fontenelle. — La Tour de Cesson et le port de Saint-Brieuc*.

Villemarqué (Vicomte Hersart de la). — *Barzaz-Breiz*.

Dessins de J. Baudry, L. Le Guennec, Frottier de La Messelière.

Lettres autographes de La Fontenelle, signatures autographes de Guy Eder, Marie Le Chevoir, Lancelot Le Chevoir, Jean de Rosmar, Renée de Coëtlogon, etc... puisées aux archives publiques et privées (photographies et calques).

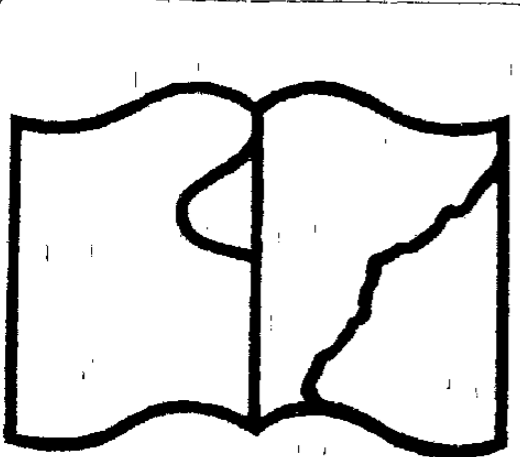


ANNÉES
 « De grandes a une fosse d'argent
 accompagnée de trois quintefeuilles
 de même. »

GÉNÉALOGIE DE LA MAISON

En 1305 GUILLAUME, premier connu, seigneur de la Haye

CATHERINE = en 1335 Jean FRESLON	JEANNE = en 1389 Jean DE GOULAINES	PIERRE, chevalier de la Haye, de Plouagat et du Brossay = 1 ^e N. DE MALESTROIT, 2 ^e Jeanne DU BROSSAY; vivant
GUILLAUME II est seigneur de Créhères en 1420 + 1426 = MARGUERITE DE LA LANDE	JEAN seigneur de la Haye du Brossay et de Plouagat vivant en 1442 + 1470 = 1 ^e MARGUERITE DE MALESTROIT 2 ^e JEANNE DE BEAUCOURS	PIERRE lieutenant de en 1442 + sans
PERLINE, dame de Créhères = JACQUES DE LA HOUSSAYE	GILLES seigneur de Plouagat 1681 + sans hoirs après cette date	GUILLAUME, en 1475, seigneur de la Haye + vers 1490 sans descendance = JEANNE DE LA CHAPELLE
RAOULETTE = CHARLES HINGANT, seigneur du Hac d'où une fille Françoise mariée à René de Tournemine et deux fils Gilles l'aîné, et Raoul cadet	RENÉ fils de MARIE DE LA MUCE seigneur de l'Ongle, sous tutelle de son père, + sans hoirs vers 1492	ROBERT, fils de seigneur de la Haye-Eder, 1 la = MAURICE né vers 1
CHARLES seigneur de la Haye-Eder en 1549 + vers 1558 sans hoirs	BERTRAND seigneur du Clouet et de la Motte-Ysar, vit en 1536 = SIMONE LE GALL + vers 1538 sans postérité	RENÉ seigneur de la Haye-Eder, l'O Boquehan, Ville Querligot etc. = ROSMAR, vit
AMAURY, seigneur de Beaumanoir, Querligot, l'Ongle la Ville Doré, Baudeffert, la Fontenelle, la Haye-Eder, la Motte-Ysar, Boquehan, né vers 1569 + 1636 = le 10 Février 1602, MARIE DU PERRIER, du Méné mort sans hoirs	ANNE épouse le 15 mai 1596, RENÉ DE VAUCOULEURS seigneur de la Ville-André la Boulaye-Férier etc.	

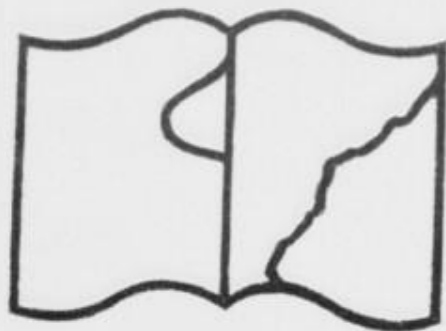


CHARLES DE VAUCOULEURS seigneur de la Ville-André = N. DE BREAL fille du seigneur du Piessis-Bréal	BERTRAND DE VAUCOULEURS
MARIE-LOUISE-J Dame du Vieux-Marché, et de MICHEL-LOUIS-CRISTOPHE marquis de	
JOSEPH-PAUL-YVES-ROCH Marquis de la Fayette, r Chavagnas, + à Paris le 19 mai 1834, = ADRIPPE-FRANÇOISE DE NOAILL	
Une fille: N... = CHARLES DE LATOUR-MAUBOURG	Une fille N... = DE LASTEYRIE
GEORGES-LOUIS-C Marquis de la = M...	

DE VIRE OU ORI DE GUERRE: « LIBERTASI »

Signature du Traité de Guérande

GUILLAUME Evêque de Saint-Brieuc, du en 1428 + 1451	RAOULET Trésorier du duc, vivant en 1412 + 1450
AMAURY, seigneur de l'Ongle, et de Beaumanoir vit en 1442 + vers 1450 = FRANÇOISE DU PERRIER de QUINTEN, dame de Beaumanoir	GILLETTE = JEAN II DE LA MUCE, vit en 1460
JEAN, seigneur de Beaumanoir, de la Motte-Ysar et de l'Ongle, et de la Haye-Eder de Kerguz, etc. = 1 ^e MARIE DE LA MUCE 2 ^e JEANNE LE SENESCHAL du Rocher, vit en 1442 + en 1506	
LE SENESCHAL Beaumanoir, Kerguz et la = F. MARC'H le 27 février 1549	FRANÇOISE = CEALDE LE PENNEC, seigneur de Boisjollin, d'où Marc = Jeanne AVRIL 1539, d'où Gédéon capitaine de la Brétèche
CATHERINE avant 1500 = PIERRE CHAUVIN seigneur de Ponthus et de Petit-Mars, d'où Bonneventure Chauvin seigneur du Ponthus	
JEANNE = JEAN DE LAUNAY- COMATZ d'où Julienne	
MARGUERITE = FRANÇOISE BERNARD, seigneur de l'Isle-Aval, Bienlivien, le Vaucouronné etc.	GUY, né vers 1574 = en 1591 MARIE LE CHEVDIR, dame de Coadezlan + roué à Paris, le 27 septembre 1602 sans postérité
JEROME BERNARD seigneur de L'ISLE-AVAL + 1663	FRANÇOISE BERNARD = CHARLES-YVES DE LA RIVIERE Comte de la Rivière gouverneur de Saint-Brieuc, comte de Plouec
JULIE-LOUISE = son cousin JOSEPH-YVES-THIBAUT-HYACINTHE DE LA RIVIERE, Marquis de la Rivière fils de CHARLES-FRANÇOIS, seigneur de Saint-Quihouët	
LA RIVIERE Quihouët = le 22 Mai 1754, BERT DU MOTTIER vite.	JOSEPH DE LA RIVIERE
BERT DU MOTTIER septembre 1757 à Paris général Français Maréchal, duc d'Ayen	JULES-HYACINTHE DE LA RIVIERE
WASHINGTON DU MOTTIER, né le 24 décembre 1778 DIT DE TRACY	

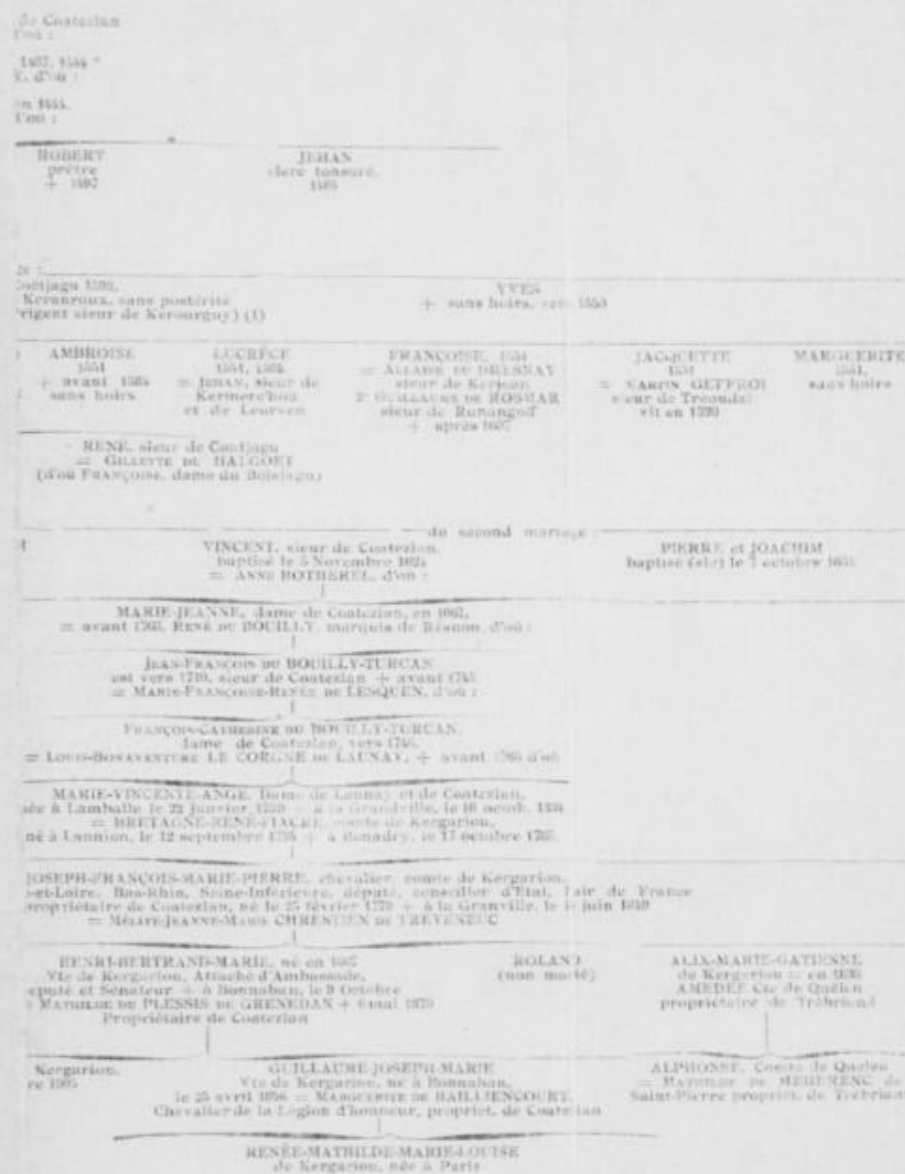
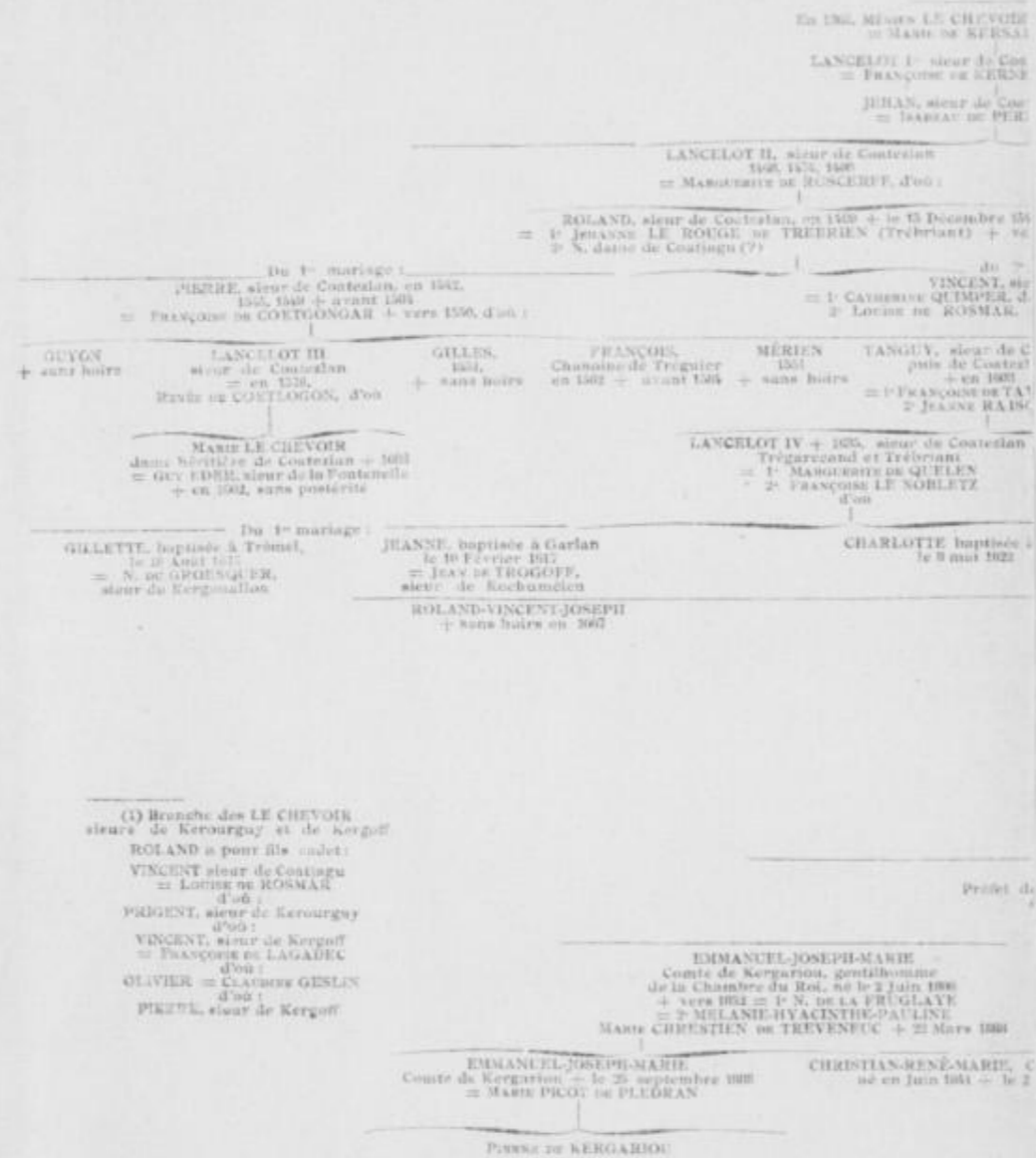


Texte détérioré — reliure cœllectueuse
NF 2 43-120-11



ARMES :
= de gueules un croissant d'argent surmonté de trois mailles de même.

MAISON LE HEVOIR FILIATION DES SEIGNEURS DE COADEZLAN



Les filles indiquées à la suite des noms
sont celles des mariages mentionnés ou
présentés.

Aperçu Historique

LA MENTALITÉ ET LES MŒURS AU XVI^e SIÈCLE. — RIVALITÉ DE PHILIPPE II ET DU DUC DE BRETAGNE. — ESPAGNOLS ET ANGLAIS EN BRETAGNE. — L'ESPRIT BRETON ET L'ESPRIT FRANÇAIS. — CARACTÈRE DE LA LIGUE EN BRETAGNE.

I

C'est le souvenir d'un sombre drame que nous allons évoquer ici, d'un drame qui est de l'histoire, et dont, pourtant, quelques-unes des scènes égalent, en intensité, tout ce que la fiction peut nous présenter de plus terrifiant.

Pour en juger les acteurs avec équité et sagesse, il importe de faire abstraction de notre point de vue moderne, des bases ordinaires d'appréciation à l'aide desquelles nous établissons la valeur morale et les conséquences sociales des événements contemporains.

Il nous faut, en quelque sorte, nous absenter de notre temps, remonter de trois cents ans en arrière, sur les pentes abruptes du passé, nous identifier avec la vie, les mœurs et les usages du XVI^e siècle.

Ce fut une étrange époque, à la fois sombre et lumineuse. Alors, l'alchimie et la magie noire, à travers leurs tortueux sentiers, conduisaient à de réels progrès scientifiques et à de considérables découvertes ; alors, les plus grossières superstitions populaires côtoyaient les études théologiques les plus sérieuses et

les plus approfondies, au milieu desquelles les doctrines de Luther et de Calvin se frayaient des voies désastreuses. Les sciences occultes, la sorcellerie, l'astrologie, les arts divinatoires, très en faveur auprès de toutes les classes, s'alliaient à un superbe épanouissement littéraire, à une floraison artistique dont nous possédons encore les fruits : des chefs-d'œuvre et des monuments, cependant que se croisaient, se heurtaient, s'égaraiient à perte de vue, comme en un labyrinthe inextricable, les subtiles discussions d'une infinité de systèmes philosophiques.

Il nous faut nous reporter à ce siècle dont la mentalité différait essentiellement de la nôtre, à cette époque de licences et de meurtres, où chacun, même en temps de paix, faisait bon marché de la vie de son semblable, pour peu qu'il eût, avec lui, quelque démêlé d'intérêt, quelque querelle de jeu ou d'amour ; où la dépravation et les mœurs païennes de la cour galante des Valois avaient gagné et corrompu la presque totalité de la noblesse et une grande partie du clergé et du peuple de France.

En Bretagne, comme ailleurs, régnait une profonde détresse religieuse et morale, en retour d'une grande prospérité matérielle, causée par une période de près de cent soixante-dix ans de paix continuelle (1). Moreau nous trace un tableau saisissant de la décadence des mœurs et des traditions chez ses contemporains des divers états :

« Ils étaient persuadés, dit-il, qu'ils ne pussent jamais avoir nécessité... la noblesse y était si dissolue, en toutes sortes de vices et débordements, que, du

(1) « De 1420 à 1589, pendant cent-soixante-dix ans, sauf une courte période quinquennale, la nation bretonne vécut dans une paix profonde, et ses ducs s'appliquant à développer son commerce, son industrie, son agriculture, le pays regorgea de bien-être et de richesses ». (A. de la Borderie, *Revue de Bretagne* 1889).

plus petit au plus grand, du maître jusqu'à ses simples valets, se réputaient efféminés et sans courage, s'ils n'ornaient leur langage de tous les genres de blasphèmes qu'ils se fussent pu aviser, de *sang*, de *mort*, de *tête* et des plus exécrables qu'ils pouvaient trouver... et lorsqu'ils s'entrehantaient aux villes et bourgs, les uns chez les autres, il fallait faire état de tant boire que toute la compagnie, ou partie, demeurassent sur le carreau, sans jugement, comme bêtes brutes, et on réputait pour habile homme, et digne de louange, qui mettait son homme par terre à coups de verre. »

Ces excès entraînaient des querelles et des meurtres, et « je puis dire — ajoute Moreau — avoir vu, depuis vingt-huit à trente ans, plus de quatorze ou quinze meurtres de gentilshommes de cette basse Cornouaille, tous chefs de maison, sans comprendre plusieurs autres de moindre qualité, comme cadets, serviteurs et semblables ; autant peut-on dire de tous les autres vices.

« Quant à l'état ecclésiastique, il ne se portait guère mieux, car l'ambition, l'avarice, le luxe y régnaient tellement que la piété requise y était grandement refroidie. Accumulation de bénéfices sur bénéfices, voire même incompatibles, des sept, huit, douze cures à la fois, tenues, profitées par un seul homme, et tant plus, tant mieux : c'était à qui en pouvait avoir, sans beaucoup se soucier des services et charges, pourvu qu'ils se fissent paraître magnifiques en banquets, équipages et autres vaines parades, pour tenir le premier rang ; en rien plus sobres de bouche que les séculiers, sans en dire davantage.

« Et, pour le regard du tiers état, et entre autre de la populace, encore que ce soit la vocation la plus innocente, si on la compare aux deux autres, néan-

moins la longue paix de laquelle ils avaient joui, l'espace de plus de deux cents ans, les avait mis si à leur aise qu'ils méconnaissaient leur condition et se trouvaient plusieurs d'eux, et mieux logés et ameublés que beaucoup d'autres de qualités plus relevées, leurs ménages bien complets garnis entre autres de quantité de grandes tasses ou hanaps d'argent doré et choses semblables, qui les rendaient si superbes et arrogants qu'ils ne respiraient autre chose qu'une révolte contre la noblesse et tous autres qui n'étaient de leur qualité ; ce qu'ils eussent fait s'ils eussent trouvé un chef pour les conduire (1). »

Ce fut au sein de cette société affaiblie, démoralisée, très ébranlée dans ses croyances et dans le respect de la hiérarchie sociale, que l'hérésie et la guerre civile vinrent lâcher le frein à toutes les passions, couvrant toutes les trahisons, toutes les ambitions, les intérêts et les vengeances personnels, tous les crimes, en un mot, des voiles sacrés du loyalisme et de la défense religieuse.

II

Sans être demeurée tout à fait étrangère aux querelles dogmatiques et politiques qui agitaient la France, depuis le milieu du xvi^e siècle, notre province avait conservé une tranquillité relative ; elle n'avait point ouvert ses portes aux nouvelles doctrines, en dépit du zèle de prosélytisme déployé par quelques grands seigneurs de la Haute Bretagne (2). Il n'existait donc point de parti protestant en Bretagne, quand, le 5 septembre 1582, le roi de France,

(1) Moreau, *Histoire des guerres de la Ligue en Bretagne*, p. 342.

(2) Notamment D'Andelot de Coligny, seigneur de la Brèche et baron de la Roche-Bernard, les vicomtes de Rohan, etc., qui entraînaient à leur suite une partie de la noblesse de Bretagne.

Henri III, cédant à son amitié pour Philippe-Emmanuel de Lorraine, dont il avait épousé la sœur (1575), lui confia le gouvernement de cette province. Philippe de Lorraine, duc de Mercœur, fils de Nicolas de Lorraine, comte de Vaudemont, était l'un des hommes les plus instruits et les plus éloquents de son époque. Du Paz, dans son *Histoire généalogique de Bretagne*, ne tarit pas d'éloges sur les qualités de ce prince et ses connaissances étendues en théologie, en mathématiques et en linguistique. Il parlait couramment le français, l'allemand, l'italien et l'espagnol. « La cour ny la guerre, ajoute cet auteur, ne lui firent oublier la dévotion, laquelle il montrait toujours pure parmi leurs infections. »

Mais, à ces hautes qualités, Mercœur joignait une grande ambition : « il était avide de dignités et de pouvoir » (1) et ces dispositions personnelles furent entretenues et stimulées sans cesse par sa femme, Marie de Luxembourg.

Née à Lamballe, le 15 février 1562, cette princesse était fille et héritière de Sébastien de Luxembourg, duc de Penthièvre. Du chef de sa mère, Marie de Beaucaire, elle descendait directement, par Nicole de Blois, vicomtesse de Limoges, mariée à Jean de Brosse, de Jeanne de Penthièvre, veuve de Charles de Blois. Par suite, la duchesse de Mercœur était considérée, par une grande partie de la population bretonne, comme l'héritière de ses anciens ducs, et son baptême, célébré à Nantes le 16 juillet 1562, avait été l'occasion de fêtes populaires et d'une splendeur presque royale. Cette enfant personnifiait, pour les Bretons, un rêve d'indépendance que plus d'un demi-siècle de domination française n'avait pu anéantir.

(1) Joüon des Longrais : *Le Duc de Mercœur*.

Mercoeur, lui-même, portait dans ses veines, quelques gouttes de sang de la noble maison de Penthièvre, étant issu, par sa mère Jeanne de Savoie, de Claude de Brosse, dite de Bretagne, fille de Nicole de Châtillon, comtesse de Penthièvre (1).

Pourvu du gouvernement de Bretagne et connaissant, en ce pays, la popularité de la duchesse de Mercoeur, que l'on avait surnommée « *la belle Nantaise* » Philippe-Emmanuel conçut le téméraire projet de reconstituer, à son profit, l'ancien duché de Bretagne.

Mais il avait, à ses prétentions inavouées, un puissant compétiteur : Philippe II, roi d'Espagne, qui soutenait les droits, plus justifiés encore, de sa fille aînée, l'Infante Isabelle, descendante directe d'Anne de Bretagne et de Claude de France, par sa mère, Elisabeth de France. Ses qualités de petite-fille de Henri II et de nièce des trois derniers rois lui donnaient, de plus, quelques droits sur la couronne de France, à défaut d'héritier mâle de ce royaume. Philippe II avait déjà tenté, à plusieurs reprises, de les faire reconnaître, quand la mort tragique de Henri III vint favoriser ces prétentions par les divisions et discordes civiles et religieuses qui suivirent cet événement.

Aussi le roi d'Espagne devait-il accueillir, avec empressement, l'occasion que lui offrit Mercoeur d'introduire les Espagnols sur le territoire d'un royaume et d'une province dont il convoitait la possession, quand le chef de la Ligue en Bretagne sollicita son appui (1590).

A ces deux grandes ambitions se joignirent, à la faveur des troubles, nombre d'autres intrigues, dans le camp catholique, comme dans le parti royaliste.

(1) Du Paz, *Histoire Généalogique*.

Celui-ci, beaucoup plus faible en Bretagne, dut appeler à son secours les soldats de la reine Elisabeth d'Angleterre. Les Anglais, qui disputaient alors aux Espagnols l'empire de l'Océan, tenaient à les empêcher de réaliser leurs projets ambitieux et l'Angleterre protestante ne pouvait demeurer indifférente aux événements qui se passaient en France. D'autre part, Elisabeth désirait vivement se créer quelques postes d'importance sur la côte bretonne. Elle chargea donc un de ses plus habiles capitaines de cette importante expédition.

Ainsi qu'on le voit, par ce rapide exposé, les guerres de la Ligue en Bretagne eurent pour cause principale la rencontre et la conflagration de grandes et de petites ambitions et d'intérêts opposés, qui espéraient se satisfaire à la faveur des troubles et du désarroi général, au prix des finances et du sang de notre pauvre Bretagne.

Il n'y eut pas, à proprement parler, dans cette province un parti protestant : la nouvelle religion y fit peu d'adeptes (1). Si les Bretons prêtèrent, en foule et avec empressement, le serment à la Sainte-Union catholique, ce fut dans le seul désir de ne jamais voir un prince hérétique sur le trône de France. S'ils suivirent ensuite l'élan donné par Mercœur, devenu le chef de la Ligue en Bretagne, ce fut, pour la plupart, avec l'espoir d'une restauration de l'indépendance bretonne, toujours regrettée de la petite noblesse et du paysan breton.

Et, ici, il faut remarquer déjà la manifestation bien nette des deux esprits dont l'antagonisme devait, par

(1) Il n'y eut, dans toute la Bretagne, que 29 églises protestantes, total fait de toutes celles qui y existèrent à une date quelconque. Huit grandes familles nobles et 81 autres de moindre importance embrassèrent en cette province le protestantisme. (Ch. de Calan, *La Bretagne au XVI^e siècle*).

la suite, jouer un si grand rôle dans les destinées de notre pays : l'esprit breton et l'esprit français. La Ligue, en Bretagne, en établit, en quelque sorte, la localisation : la Basse Bretagne (sauf Brest) marchera avec la Ligue et Mercœur, la Haute Bretagne, plus particulièrement, sauf Nantes, suivra le parti du Roi. Dans ce parti se rangeront également les parlementaires, les titulaires de charges et d'offices provenant du pouvoir royal, et un certain nombre de hauts et puissants seigneurs, très en faveur à la cour de France, dont, à tout hasard, ils suivront la bonne et la mauvaise fortune.

Enfin, il y aura une troisième catégorie, les neutres, ou soi-disant tels, que les chroniqueurs du temps signalent, non sans une certaine malice : « cette troisième sorte de gens — disent-ils — qui se retirèrent dans leurs maisons et qui achetèrent bien cher la neutralité » (1) car ils reçurent les coups de tous les partis.

Sur l'ensemble de l'action, plusieurs figures se détachent avec un relief plus accentué : quelques véritables hommes de guerre, mais, plus encore, de ces capitaines-voleurs, de ces pillards émérites, comme il en éclot, en si grand nombre, au sein des discordes civiles et religieuses. C'est dans cette flore spéciale que nous avons recueilli quelques échantillons typiques, pour en former la gerbe singulière que nous présentons aujourd'hui à nos lecteurs.

La Ligue, en Basse-Bretagne, fut, en effet, une série de brigandages, un concours de bandits, plutôt qu'une véritable guerre de religion. Parmi les traits principaux qui caractérisent les Français du XVI^e siècle il faut noter l'instinct de la cruauté et un degré

(1) *Histoire des guerres de la Ligue*, (Tomes III et IV de l'*Histoire des Ducs de Bretagne* par Guyot Desfontaines).

étrange de perversion du sens moral. On doit mettre sur le compte de cette mentalité les barbaries incroyables qui s'exercèrent, dans les deux camps, où l'on se tua et rançonna avec une singulière ardeur de réciprocité.

Aussi appliquerons-nous à La Fontenelle et à ses émules, avant d'en retracer la vie, ces lignes d'un historien moderne (1).

« Tel homme a causé beaucoup de mal, mais ce mal appartient-il à lui ou à son temps ? N'a-t-il pas été entraîné ? Les passions auxquelles il a cédé n'étaient-elles pas celles de ses contemporains autant que les siennes. Et puis, s'il a été assez malheureux pour verser le sang humain, ne faut-il pas lui tenir compte des temps où il eut ce malheur ? Une seule goutte de sang dans notre siècle, où l'on sait le prix de la vie des hommes, ne doit-elle pas peser, dans la balance de la justice, presque autant qu'un flot de sang au XIII^e siècle ? »

C'est pourquoi, ayant eu le désir de faire revivre, dans les pages de cette étude, la curieuse figure historique de Guy Eder de la Fontenelle, nous n'avons pas voulu la présenter isolément à nos lecteurs ; n'eussent-ils pas reculé, avec épouvante, en criant à l'invraisemblance d'un aussi monstrueux portrait ?...

Comme, en dépit de son étrange odyssée, le « *folâtre Guyon* » (1) n'est pas, il s'en faut, un type unique, une personnification exceptionnelle de la mentalité de son époque, nous avons préféré le placer dans son cadre, le faire revivre avec son temps, dans son milieu, et entouré d'un certain nombre de ses émules. L'histoire de ceux-ci, celle des événements auxquels ils furent mêlés, des tragédies dont ils furent les acteurs, ne

(1) Thiers : *Histoire du Consulat*, Tome XII, préface.

(2) Moreau : *Histoire de la Ligue*.

peut que faire mieux ressortir la figure principale en l'expliquant et en atténuant, sans les effacer, les traits, invraisemblables parfois, qui en constituent les principaux caractères.

Puissions-nous avoir réussi à intéresser quelques-uns de nos contemporains par ce récit, qui, à défaut d'autre mérite, croit pouvoir revendiquer celui de l'impartialité, de l'exactitude et de la sincérité historiques.



CHAPITRE I^{er}

COLLÈGES AU XVI^e SIÈCLE. — ORIGINES ET ENFANCE DE GUY EDER. — AU COLLÈGE DE BONCOURT. — PREMIÈRE FUGUE. — GUY EDER REJOINT L'ARMÉE DE MAYENNE. — SES PREMIERS COMPAGNONS.

C'est dans l'un des sites les plus riants des environs de Paris, sur la montagne Sainte-Geneviève, non loin du lieu où se trouvaient les Arènes établies par la domination Romaine, que l'Université de Paris, dès la fin du XIII^e siècle, posa les assises de son pacifique empire. Ce quartier, jadis embelli par la résidence des princes, des seigneurs et des riches parisiens, a perdu le privilège d'être le séjour des grands. Mais, sous le nom de « Quartier Latin » il devait, jusqu'à nos jours, conserver l'honneur de servir de retraite et de berceau aux plus hautes illustrations de la science et des lettres françaises, devenir les arènes de nobles joutes intellectuelles.

Dès le XVI^e siècle, époque où débute notre récit, de nombreux et florissants collèges s'élevaient en ces lieux, presque côte à côte, richement dotés par de généreux fondateurs, favorisés, en outre, de la protection toute spéciale de l'Église et des rois de France.

L'École polytechnique occupe l'emplacement de trois de ces collèges : ceux de Navarre, de Boncourt et de Tournai. Fondés au commencement du XIV^e siècle, et réunis pendant le XVII^e, ils procuraient à des milliers d'écoliers, venus de tous les points de la

France, et même de l'étranger, des études aussi complètes qu'on pouvait les rêver à cette époque.

Boncourt, très en vogue au XVI^e siècle, était renommé pour l'excellence de ses représentations théâtrales. Ce furent les écoliers de Boncourt qui jouèrent l'une des premières tragédies françaises, la *Cléopâtre* de Jodelle, parue en 1552.

1586

Ce collège, qui devait disparaître en 1638, par sa réunion avec celui de Navarre, était à l'apogée de sa prospérité, lorsque, vers l'an de grâce 1586, un gentilhomme de Basse-Bretagne, Escuyer René Eder, vint y conduire son fils cadet, Guy, alors âgé d'une douzaine d'années.

Cet enfant, que sans doute sa famille destinait à l'état ecclésiastique, devait un jour s'illustrer de toute autre façon, sous le nom de *La Fontenelle*.

Les Eder, seigneurs de la Haye-Eder, maison chevaleresque très ancienne, figurent avec honneur à toutes les pages de l'histoire de Bretagne. Du XIV^e au XVII^e siècle, nous les voyons occuper les postes les plus périlleux à la guerre, les plus honorables dans l'Eglise bretonne et les plus enviés à la Cour de nos Ducs (1), comblés par leurs souverains des faveurs et des distinctions dues à de bons et loyaux services.

Le père du nouvel écolier était possesseur d'une grande fortune, tant par son propre patrimoine, que par suite de son mariage avec noble dame Péronnelle de Rosmar, fille d'Amaury, seigneur de Kerdaniel (2). Ils habitaient, en ce temps-là, leur beau château de Beaumanoir, la seigneurie la plus étendue

(1) Eder, seigneurs de La Haye-Eder, de l'Ongle, de la Motte-Ysar, Kerguz, Beaumanoir, la Ville-Doré, Querligot, Bôquehan, La Fontenelle et autres lieux. « De gueules à la fasce d'argent accompagnée de trois quintefeuilles de même. » Devise : « Libertas. » — Voir, pour amples détails, notre *Histoire généalogique* de cette maison. (Rennes, Librairie générale Plibon et Hommay, 1911, in-8°).

(2) De Rosmar : « D'azur au chevron d'argent accompagné de trois molettes de même, 2, 1. » P. Pottier de Courcy, *Armorial de Bretagne*.

due du Vieux-Bourg-Quintin, dans l'évêché de Saint-Brieuc, terre entrée par alliance au xv^e siècle dans la maison Eder, qui en ajouta le nom au sien à partir de cette époque (1).

« Le 13 octobre 1590, le prince de Dombes étant au camp devant Bécherel, donna ordre au capitaine du Liscouët de démolir le château de Beaumanoir-Eder pour que les ennemis du roi ne pussent s'en emparer. En conséquence les habitants des paroisses voisines furent employés à cette démolition. Le corps du château a été réparé et a servi de logement aux seigneurs pendant un assez long temps. » (Ogée, *Dictionnaire de Bretagne*, T. I^{er}, p. 485).

Beaucoup d'auteurs ont attribué le château de Beaumanoir-Eder comme lieu de naissance à La Fontenelle. Toutefois, durant les années 1574 et 1575, époque approximative de la naissance de Guy, René Eder et son épouse habitaient, le plus ordinairement, leur terre seigneuriale de L'Ongle, en Guenrouët, dans l'évêché de Nantes.

Il y a lieu de croire que le jeune Guy passa, du moins, en Basse-Bretagne, toute sa première enfance, jusqu'à son entrée au collège de Boncourt. C'est ainsi qu'il acquit une profonde connaissance de la langue bretonne et des relations dans ce pays qui était celui de sa mère. De là, sans doute, l'opinion des historiens qui le disent né en Cornouailles.

Selon l'usage du temps, René Eder dut présenter lui-même son fils à ses nombreux camarades, en embrassant, à la ronde, tous ceux de la même classe et sollicitant leur amitié pour le nouveau venu. Guy trouvait à Boncourt plusieurs compatriotes, parmi lesquels le jeune Jean Moreau, futur chanoine et con-

(1) Voir le tableau généalogique et la *Généalogie de la Maison Eder* par J. Baudry.

seiller au Présidial de Quimper (1), fils de maître Augustin Moreau, procureur de cette ville.

Moreau étant l'aîné de Guy, de plusieurs années, il est à croire que le nouvel élève lui fut particulièrement recommandé. C'est ainsi, sans doute, que Jean s'intéressa dans la suite aux faits et gestes de son ancien condisciple et les relata dans ses mémoires, où nous aurons souvent l'occasion de puiser. Là se trouvait également Jean de Rosmar, cousin de Guy Eder et fils d'un notaire de Plélo. Il fut plus tard l'homme d'affaires de La Fontenelle et son ami le plus dévoué.

Le « folâtre Guyon », ainsi que le qualifie son contemporain Moreau, dut être saisi d'un grand respect pour les rites en usage dans le temple des Lettres, où il venait d'être introduit, et ne franchit pas sans émoi l'une de ses portes mystérieuses, surmontées de plaques de marbre noir, portant en gros caractères : *Sexta, Quinta, Tertia grammaticæ, Humanitas, Rhetorica, Logica, Physica*, et autres mots aussi étranges pour un bas-breton, mots écrits en lettres dorées à l'entrée de chacune des classes de Boncourt (2).

C'était un monde nouveau qui s'ouvrait devant le jeune gentilhomme jusqu'alors accoutumé à la liberté des champs, aux courses folles à travers les grands bois entourant le manoir paternel, obligé désormais de se plier à une discipline assez rude, de parler, ou plutôt d'entendre parler, un langage inconnu, de se familiariser avec un milieu bien différent de celui qui l'environnait en Bretagne, d'observer surtout une immobilité et une correction de tenue bien peu en rapport avec sa nature vive et exubérante à l'excès. Combien de fois le sage Moreau, appelé au poste d'explo-

(1) Auteur de l'*Histoire de ce qui s'est passé en Bretagne durant la Ligue*.

(2) Amans-Alexis Monteil, *Histoire des Français de divers états*, T. III, seizième siècle.

rator, ne dut-il pas rappeler à l'ordre et au silence son jeune et bouillant compatriote ! Les jeux paisibles, en usage dès le XVI^e siècle, chez les écoliers : la boule, les barres, le cheval fondu, le palet, la clicquette, les quilles, la balle et le ballon, la toupie, le sabot, la fossette (qui se jouait avec des noix ou des noisettes), le pair ou non, les onchets, les cartes, les dames, la paume, la croix ou pile, le court-bâton, etc., ne suffisaient pas, à l'heure des récréations, pour apaiser sa soif de mouvement et de bruit.

Il est vrai que la jeunesse des écoles, violente et tumultueuse, jouissait généralement à cette époque d'une assez médiocre réputation. Les conteurs du XVI^e siècle nous représentent souvent les écoliers de leur temps comme jouant, dans leurs malices et leurs aventures, un rôle qui dépassait les bornes de l'honnête gaieté et de la turbulence permise à leur âge. Le Pré-au-Clercs, leur domaine, vit se dénouer plus d'une insignifiante querelle par des combats sanglants. Cette jeunesse de l'Université usait et abusait de l'espèce d'inviolabilité qu'elle devait à la protection des lois, à la faveur de ses patrons ecclésiastiques et laïcs, et qui, dans la plupart des cas, mettait le pouvoir civil dans l'impossibilité d'intervenir pour la punir. Seule l'institution des collèges avec internat, tels que celui de Boncourt, remédia, en partie, à cet état de choses. Il y eut, dès lors, deux catégories d'écoliers : les internes, ou *caméristes*, et les externes ou *galoches*, ainsi nommés de l'espèce de chaussure qu'ils portaient en hiver, et fort méprisés des premiers. Peut-être ceux-ci les jalouaient-ils un peu, à cause de la grande liberté qui leur était laissée, en dehors des heures de classe.

Guy Eder ne tarda pas à trouver fort pesant le joug d'une existence disciplinée telle que celle qu'il

menait à Boncourt. « Il montrait déjà, dit le chanoine Moreau, les indices de sa future vie dépravée, étant toujours aux mains avec ses compagnons de classe (1) » et rêvait avec plus d'ardeur que jamais à un avenir romanesque, fait de liberté et de belles aventures. D'ailleurs l'Université ne restait pas étrangère aux événements du temps, et Pierre de L'Estoile (2) nous raconte, dans son style pittoresque, comment « la Sorbonne, c'est-à-dire 30 ou 40 pédans Maistres ès arts crottés, qui, après grâces, traitent des sceptres et des couronnes firent, en leur collège, le 16 du présent mois (décembre 1587) un résultat secret, qu'on pouvait oster le gouvernement aux Princes, qu'on ne trouvait pas tels qu'il falloit, comme l'administration au tuteur qu'on avoit pour suspect ; ce sont les propres termes de l'arresté de la Sorbonne fait en leur collège. » De nombreux écrits et pamphlets, répandus à profusion dans Paris, incitaient le peuple à la révolte et à la guerre civile. Les écoliers n'étaient point les derniers à se mettre en mouvement, et plus d'un, discutant avec ses camarades sur les affaires du temps, brandissait martialement sa petite épée (3) pour ou contre la Sainte-Union. Le Lundi gras, dernier jour de février 1588, le roi ayant appris qu'à la foire de Saint-Germain les jeunes gens de l'Université avaient commis plus d'une insolence et mis flamberge au vent, les envoya désarmer, espérant, de la sorte, modérer leur ardeur politique et religieuse (4). Mais, dès le 11 mai de l'année suivante, le duc de Guise fit armer sept à huit cents écoliers et trois à quatre cents moines qui se joignirent à la milice bourgeoise et au

1587

1588

(1) Moreau, *Histoire de la Ligue en Bretagne*, p. 283.

(2) *Mémoires pour l'Histoire de France*, T. I^{er}, p. 231, 1587. — Edition de 1719. Cologne, 2 vol. in-12, publiés par J. Godfroy.

(3) Les écoliers, comme nobles, avaient le droit de porter l'épée.

(4) *Mémoires de Pierre de L'Estoile*, Tome I^{er}, p. 242.

peuple insurgé contre le pouvoir du roi. Celui-ci dut quitter Paris laissant le duc de Guise maître de la capitale (1).

On conçoit combien le futur « La Fontenelle » dut accueillir avec joie ces occasions d'échapper momentanément à la vie monotone du collège. C'est vers cette époque que l'on doit placer sa première tentative pour le fuir définitivement. « En 1589, dit le chanoine Moreau (2), il vendit ses livres et sa robe de chambre et, du revenu de l'argent, acheta une épée et un poignard, se déroba dudit collège et prend le chemin d'Orléans pour aller trouver l'armée de M. le duc de Mayenne, lors lieutenant général de l'état et couronne de France et chef du parti des catholiques (3); mais il n'alla guère loin qu'il ne fut dévalisé et dépouillé par quelques coureurs, si bien que la nécessité le contraignit de retourner à Paris à son premier maître de collège, où toutefois il ne tarda guère qu'il ne tournât en Bretagne. »

Dès 1589, en effet, Guy Eder abandonnait de nouveau le collège de Boncourt pour rejoindre l'armée de Mayenne qui se trouvait à cette époque aux environs de Paris. La Fontenelle fit un rapide apprentissage à cette nouvelle école, car, si l'on en croit Pierre de L'Estoile « il n'y avait ny ordre ny discipline militaire à l'armée du duc de Mayenne, ny seulement apparence de religion, car quoy qu'ils se dissent Catholiques, ils ne laissoient point de manger publiquement de la chair aux jours deffendus, et, pour prou-

(1) Ibid. v. page

(2) *Histoire des Guerres de la Ligue en Bretagne et particulièrement en Cornouailles*, p. 283.

(3) Le 13 mai, le Parlement, qui avait commencé le procès du roi, reçut le serment de Mayenne, qui jura de combattre pour la religion catholique, de maintenir l'autorité du Parlement, les privilèges du clergé et de la noblesse, etc... et écrivit au Pape pour l'assurer de sa soumission.

ver leur impiété, ils contraignoient les prestres, le poignard sur la gorge, de batizer, car ils usoient de ce mot, les veaux, moutons, cochons, etc. et leur donner les noms de Carpes, Brochets, Barbeaux, et, sur les plaintes qu'on en faisoit au duc de Mayenne, qui ne le pouvoit ignorer, il respondoit : « Il faut patienter, j'ai besoin de toutes mes pièces pour vainere le tyran (1) ! » Ces troupes indisciplinées comméttaient partout des brutalités et inhumanités » de toute nature, pillant, volant, brûlant, ou rançonnant amis et ennemis. Au mois de juillet 1589, elles prirent Ville-neuve-Saint-Georges, non loin de Corbeil (2), où il fut facile à Guy Eder d'aller les rejoindre.

(1) Pierre de L'Estoile, *Mémoires*, Tome II, p. 282-283.

(2) Aujourd'hui arrondissement de Corbeil (Seine-et-Oise). *Mémoires de Pierre de l'Estoile*, T. I, p. 262.



de sac et de corde, venus de tous pays, et prêts à toutes les besognes, à la seule condition de partager le butin. Telles étaient, d'ailleurs, la plupart des milices de ce temps-là, bandes de routiers marchant sans discipline, sous les ordres de leurs capitaines qui faisaient la guerre pour leur propre compte. Ces chefs indépendants ne se ralliaient à l'état-major de leur parti que dans les circonstances importantes, quand il s'agissait, par exemple, d'assiéger ou de délivrer une place, de livrer une grande bataille, ou encore pour obtenir une commission régulière, en vue d'une expédition avantageuse, interdite à leur initiative privée.

1599

Les paroisses rurales, que l'on appelait déjà « les communes », étaient, alors, fort agitées et se battaient généralement pour la cause de la Ligue : « La Basse-Bretagne — dit Matthieu — estoit presque toute révoltée ; les communes des paysans y estant armées, avaient des colonels et des tribuns populaires qui donnoient la loy aux gentilshommes, leurs voisins, et ceux à qui la qualité et le pouvoir donnoient de l'autorité, étoient contraincts de la faire plier au temps. Entreprendre de régler des esprits scabreux et mutins, c'est mener paistre une troupe de renards et se charger de les ramener tous les soirs à l'estable » (1).

Quand un guetteur signalait l'approche des royaux, on sonnait la cloche aux clochers de toutes les paroisses des alentours, afin que chacun prît les armes. Toute bourgade qui entendait les cloches les devait sonner à son tour, de telle sorte que, de proche en proche, à dix ou quinze lieues à la ronde, les paysans avertis accouraient en foule, pour se battre, avec acharnement et sans que rien pût les arrêter. Lors-

(1) Matthieu, T. II, p. 243.

qu'ils avaient rencontré l'ennemi, ils se ruaient sur lui en véritables forcenés, n'épargnant aucune brutalité, et se retournant même, parfois, contre ceux de leurs chefs qui tentaient de réfréner leur ardeur !

Dans la paroisse de Gouësec, à cinq lieues de Quimper, au manoir de Roscanou, vivait, en 1590, une noble dame de la maison de Lesmaës, veuve d'un conseiller du présidial. Elle était du parti des royaux et ne se privait pas de le dire, bien que tout le pays environnant fût dévoué à la Ligue. Un de ses cousins, le sieur de Kerguélen, ayant été récemment tué par les partisans de Mercœur, elle ne cessait de menacer les paysans du voisinage de venger sa mort, parlant même de les faire brûler dans leurs maisons, quand viendraient les royalistes ! Cette dame fut bientôt haïe de tous les campagnards de la région. Au mois de septembre 1590, un de ses parents et amis, Claude du Chastel, sieur de Kerlec'h, arrivant de Rennes avec la jeune femme qu'il venait d'épouser en cette ville, et regagnant la Basse-Bretagne, sous la bonne escorte de 60 à 80 gentilshommes à cheval, lui fit demander l'hospitalité. Enchantée de cette visite, la châtelaine fit de grands préparatifs et invita des amis pour fêter les nouveaux époux et leur suite, sans, toutefois, ébruiter la venue de cette troupe de royaux, abordant ainsi en pays ennemi. Leur arrivée ne pouvait cependant passer inaperçue et bientôt, de clocher en clocher, la nouvelle en volait à travers le pays !

Mais les gentilshommes, qui, au cours de leur longue chevauchée sur les routes de Bretagne, avaient déjà échappé à plus d'un danger, heureux de leur bonne arrivée et de leur réunion à Roscanou, ne songeaient, pour l'instant, qu'à festoyer gaiement, en faisant « bonne chère » assaisonnée de joyeux propos. Kerlec'h était, dit Moreau, un baron du Léon, « l'un

des braves et beaux galants de la Bretagne ». De la riche et noble maison du Chastel, il venait d'épouser la non moins riche et noble héritière de celle de Coëtquen, âgée seulement de douze à treize ans. Les gentilshommes qui les accompagnaient étaient, pour la plupart, des parents de l'un ou de l'autre des époux, par conséquent de bonne noblesse bretonne. La société était choisie, les mets recherchés, le repas bien servi et la gaieté battait son plein, au choc des verres, quand, soudain, les serviteurs du manoir, accourant tout effrayés, dans la salle du festin, annoncèrent aux convives que la demeure était cernée de toutes parts, qu'une foule de paysans l'entouraient, armés de halberdes et de fourches, et qu'enfin des gens de guerre arrivaient, d'instant en instant, se mêler à cette populace.

En effet, au son du tocsin, les paroisses voisines, telles que Pleyben, Gouëzec, Lennon, Etern, étaient accourues en armes à la nouvelle de l'arrivée à Roscanou d'une forte troupe de cavaliers royaux. Chacun, se souvenant des imprudentes paroles de la châtelaine, croyait qu'elle avait réuni là ses amis pour accomplir ses projets de vengeance.

En se voyant ainsi bloqués par les paysans auxquels s'étaient joints le sieur de Rosampoul, avec ses gens de guerre, et plusieurs autres chefs ligueurs, les hôtes de Roscanou tentèrent une sortie à cheval, mais les campagnards avaient déjà eu le temps de retrancher toutes les avenues conduisant au château et les gentilshommes se virent obligés de rebrousser chemin, au milieu des fourches et des halberdes. Devant l'impossibilité d'échapper à leurs ennemis, ils se résolurent à mourir en braves, en sauvant, si possible, la jeune mariée et les autres dames et enfants résidant alors au manoir. Rosampoul, ayant reconnu

de quoi il s'agissait, joignit ses efforts aux leurs pour dérober quelques victimes à l'aveugle fureur populaire. Mais il faillit, lui-même, être mis en pièces par ces forcenés qui venaient de mettre le feu aux quatre coins de la demeure où tous les royaux se trouvaient assiégés.

Si bon nombre de nobles combattaient alors, tant sous les enseignes du Béarnais que sous les bannières de la Ligue, par ambition et intérêt politique, beaucoup de paysans aussi avaient pris pour but « bien moins de faire la guerre aux hérétiques que d'exterminer la noblesse. Ils en avaient formé le projet entre eux — disent les chroniques du temps — et s'ils étaient revenus victorieux de Carhaix, ils se seraient jetés sur les maisons des nobles et ils eussent fait main basse sur tous les gentilshommes qu'ils auraient rencontrés... » « ne voulant estre sujets à personne, de quoi ils se vantaient ouvertement » (1).

Cette disposition des communes explique leur fougue et leur cruauté dans plusieurs circonstances, notamment dans cette triste affaire de Roscanou, attaqué par plus de 10.000 fourches de fer ! (2).

Les gentilshommes, pris entre le feu qui consumait la maison de toutes parts et les armes de leurs ennemis qui les cernaient, vendirent chèrement leur vie. Le sieur de Kerlec'h, ne pouvant se sauver avec sa jeune épouse, résolut de mourir avec elle et périt l'épée à la main. Jeanne de Coëtquen, saisie par les soldats, qui, pour la sauver, voulaient la remettre à Rosampoul, reçut d'un paysan un terrible coup de fourche dans la gorge, mais cependant échappa à la mort, ainsi que l'héritière du lieu, âgée seulement de

(1) Dom Taillandier et Moreau.

(2) Moreau, p. 293.

neuf ans, Celle-ci (1) jetée dans un fossé y demeura cachée et fut ainsi dérobée au massacre. Nul autre ne fut épargné : tous furent brûlés ou tués sans miséricorde : plus de quatre-vingt-dix personnes, dont une soixantaine de gentilshommes, de dames et de demoiselles, furent ainsi victimes de la haine que la commune avait vouée à la dame de Roscanou.

Le château fut entièrement brûlé et ce qu'on en put sauver fut pillé par les paysans. Ils dépouillèrent même les morts de leurs vêtements, se saisirent des armes, des chevaux et de tout ce qui échappa à l'incendie, « et ne laissèrent rien que ce grand nombre de corps morts tout nus d'un côté et de l'autre » (2).

Ce jour-là périrent entre autres : le sieur du Hingars, dernier de son nom ; Pierre du Vieux-Chastel, abbé de Saint-Morice de Carnoët ; le jeune Canabert, héritier de Kerlouët.

En 1589, époque où La Fontenelle revenait en Bretagne, toute la province, jusqu'alors relativement paisible, ainsi que nous l'avons vu, s'était, comme beaucoup de provinces de France, très émue à la nouvelle du meurtre des Guise puis de l'assassinat de Henri III. Guy Eder y trouva « tout en confusion » — disent les historiens du temps — « il se mit parmi la populace qui estoit en armes pour le parti des Ligueurs, qui en fit état parce qu'il était de bonne maison et du pays, et le voyant d'un esprit actif, lui obéissoit bien volontiers. Il se fit suivre de quelques domestiques de son frère aîné (3) et d'autres jeunes gens de

(1) Cette jeune fille, qui se nommait Lesmaës, épousa plus tard Rolland du Guermeur, seigneur de Coroarch. (Moreau).

(2) Ibid.

(3) Ce gentilhomme, « seigneur de sa maison, bien mari des comportements de ce cadet qu'il avait souvent essayé de ramener à son devoir », était Amaury Eder, son frère aîné, qui au début de la guerre en Bretagne habitait avec ses parents le château de Beau-



BEAUMANOIR-EDER, EN LE LESLAY

la commune et commença à piller les bourgades et à prendre prisonniers de quelques partis qu'ils fussent, s'ils avoient de l'argent pour payer rançon » (1). « Tous les bandits de la Province se rassemblèrent bientôt autour de lui, en sorte que, voyant sa troupe accrue, il commença à faire des courses dans les lieux les plus éloignés et jusque dans l'Evêché de Tréguier » (2).

La première expédition marquante, sinon de La Fontenelle, du moins faite par l'un des siens, est celle de Coatnevenoy, dont les *Archives des Côtes-du-Nord* nous ont conservé la relation, en une plainte formulée par celui qui en fut l'une des principales victimes. Nous devons toutefois nous borner à résumer ce document, que nous ne pouvons transcrire ici mot à mot, à cause de la crudité du langage de cette époque. Les mœurs barbares du xvi^e siècle y sont cependant peintes dans toute leur tragique laideur.

1590

Dans le cours de l'année 1590, Jean Le Borgne, sieur de Kerfallais, avait été tué en combattant du côté des Ligueurs. Il laissait une veuve, très jeune, Marguerite Le Veer, et quelques enfants dont l'aîné nommé Robert. Marguerite vivait retirée avec sa mère, dans le vieux manoir de Coatnevenoy, non loin de Gomenech, alors dans l'évêché de Tréguier. Dans ces temps de troubles et de guerres civiles, les deux pauvres femmes se croyaient néanmoins en sécurité, à l'abri des sauf-conduits qu'elles avaient obtenus du prince de Dombes et de Kergomar, gouverneur de

manoir dont la forteresse fut rasée en 1510 et se retira ensuite à la Ville-Doré, près de Saint-Brieuc, ainsi que son père, sa mère et sa sœur Marguerite. Ils y demeurèrent jusqu'à la fin des troubles, et La Fontenelle ne cessa jamais ses relations avec sa famille que nous verrons souvent lui venir en aide.

(1) Moreau, *Histoire de ce qui s'est passé en Bretagne...*, etc...

(2) *Histoire particulière de la Ligue en Bretagne*, de l'abbé Desfontaines, d'après Rosnyviken de Piré.

Guingamp (1), quand un soir le château fut soudain envahi par une troupe de gens armés. C'était la compagnie de Jean de la Noë, l'un des lieutenants de La Fontenelle. Le véritable guide de l'expédition était un autre Jean de la Nouë, cousin du premier, et fils de François de la Noë et de Marguerite Budes du Tertre-Jouan. Ce gentilhomme, sans fortune, avait été pourvu du bénéfice curial de Tréméloir, à deux lieues de Saint-Brieuc, dont il exerçait les fonctions, sans aucune vocation sacerdotale. Cousin de Marguerite le Veer, il en était depuis longtemps très vivement épris et voulait l'obtenir, de gré ou de force. Les deux femmes, entourées seulement de quelques domestiques, ne purent tenter aucune résistance, pour défendre leur demeure envahie par ces intrus, et Jean de la Noë, sans toutefois renoncer à son bénéfice, s'installa en maître à Coatnevenoy.

Au bout d'un an et demi, ne pouvant obtenir le consentement de sa cousine à son projet de mariage, il la déshonora et l'épousa devant le chapelain de Coatnevenoy, en dépit de toutes ses répugnances. Le mariage ne fut toutefois avoué que lorsque le curé de Tréméloir se fut défait de son bénéfice, en 1594. Il s'empara alors de tous les biens du jeune Robert, fils de Jean Le Borgne, qu'il fit chasser de la maison paternelle, et qui fut réduit à une telle misère qu'il dut se faire journalier pour ne pas mourir de faim. Ce ne fut qu'après la mort de sa mère, en 1642, que l'infortuné se décida à faire valoir ses droits. Ils furent enfin reconnus, car, à la Réformation de 1668, son fils Guillaume portait le titre de seigneur de Coatnevenoy. A la mort de sa femme, Robert le Borgne, dont l'existence avait été si cruellement éprouvée, dut

(1) Voir ce sauf-conduit aux pièces justificatives. Ce document fait mention de plusieurs enfants.

entrer dans les ordres, car, dans un aveu que son fils rend en son nom, nous le trouvons qualifié « noble et discret missire » (1) à la date du 14 mai 1649.

La troupe de La Fontenelle, déjà très redoutée dans le pays, avait établi plusieurs postes aux environs de Saint-Brieuc. Dès la fin de cette même année 1590, il s'avança jusque dans l'évêché de Tréguier. Nous le trouvons, à cette époque, au manoir de Kersaliou, dans la paroisse de Pommerit-Jaudy. Il s'était emparé de cette petite place et y tenait garnison avec des gens de guerre qui ravageaient à l'envi le pays en son nom et sous ses ordres. Des documents du temps relatent les plaintes multiples émanant des victimes de ces brigandages.

C'est, par exemple, Guillaume Le Gouagueller, sieur de Parisy, veuf de Jacqueline Berthou, qui, en 1590, réclama devant le Parlement des dommages-intérêts, s'élevant à 10.000 écus, pour « les pilleries et volleries faictes sur ses biens. » La Cour ordonne prise de corps contre les gentilshommes et communes, qui, tout en combattant pour la Ligue, furent « coupables, adhérantz et participans » aux déprédations commises au préjudice du sieur de Parisy.

Parmi les condamnés figurent La Fontenelle et bon nombre de ses lieutenants ou amis, dont « les sieurs de Kerhyr, Loguevel, Lesguildry, le scolastique de l'église de Landreguer (2), de Guerenhalequen, Troutlongt, Kermarquer-Arrel, Kergouanton, Kerousy, Keroffret, Kertoudic, Carné, Kergrist, Trongroazrat,

(1) Le Borgne, seigneur de Kernier, de Coatnevenoy, de la Villebalain, de Kerfalais, etc., Ancienne extraction chevaleresque, huit générations. Réf. de 1668, « *D'argent au chef endenché de gueules.* » (Sceau de 1381). « Aveu de noble et discret missire Robert le Borgne, seigneur de Querfallais, présenté par escuyer Guillaume le Borgne, son filz, le 14 mai 1643. » (Aveux à Guingamp, paroisse de Pommerit-Jaudy. *Dossier de Carné*).

(2) Ce scolastique était fils de la maison de Kermarquer-Arrel et fut le seul ligueur du clergé de Tréguier.

Trezel, le capitaine Jallière, Bellechasse, Kergalou, Olivier Foliart, La Rivière, Kerdoudic, Kerduault, Kerdaniel, Rosmar et Kerescault, tenantz garnison pour les rebelles au château de Kersalliou » (1). Cette sentence toutefois ne fut pas exécutée, car La Fontenelle continua ses exploits dans la même région, explorant le riche évêché de Tréguier et une partie de celui de Saint-Brieuc.

1591

Sa troupe s'augmentant de jour en jour, il fallait qu'il pourvût à la subsistance de tous ceux qui le suivaient. Aussi vidait-il sans façon les greniers qui se trouvaient sur son passage. Messire Charles de Cossé, comte de Brissac, maréchal de France, possédait, en ce temps-là, la riche baronnie de Coëtmen. En 1591, il avait pour receveur noble homme Vincent du Poirier, sieur de Kernon, qui, en ces jours de troubles, avait fort à faire pour sauvegarder les intérêts de son maître et seigneur. Aussi remontre-t-il à celui-ci, dans un compte qui nous a été conservé, « des bledz, rentes, dixmes et autres revenus de ladite baronnie » qu'il fit porter à Paimpol et à Bréhat une partie de sa moisson avec espoir « de la mieux vendre au proffit de Monseigneur, mais par la venue de l'armée de Mgr le duc de Montpensier, lesdictz bledz furent pris ausd. Pempoul et Bréhat. »

Vincent du Poirier avait gardé, dans sa maison de Kernou, près de Pludual, une autre partie des blés « soubs espérance de les faire battre et approffiter pour Monseigneur. »

Par malheur, le terrible La Fontenelle, ayant pris le château fort de Langarzeau, en Pludual, y avait établi une garnison assez importante. Or, « par les gens de guerre que tenoit le sieur de la Fontenelle

(1) *Archives des Côtes-du-Nord*. Kersalliou est situé dans la paroisse de Pommerit-Jaudy.

au chasteau de Langarzeau » à un quart de lieue seulement de la maison de Kernou, les blés en réserve furent entièrement pris, bruslez et consommez, tellement que de tout le revenu de ladite baronnie en ladite année ledit comptable n'en a comme point ou fort peu recueilli » (1).

Sur ces entrefaites, plusieurs combats furent livrés entre les capitaines tenant pour Mercœur et les royaux, sous les ordres de Kergomar, alors gouverneur de Guingamp, notamment dans les paroisses de Langoat, Ploueguiel, Plestin, et près de Paimpol et de Binic. Déjà le 18 novembre 1589 la ville de Tréguier (en breton Lantreguer) avait été contrainte de se rendre aux ligueurs, réunis au nombre de 15.000 hommes, tant gens de guerre que paysans, qui la pillèrent, ravagèrent et rançonnèrent à loisir (2). Elle n'en fut pas quitte pour cela, car, le 8 août 1591, Kerousy, capitaine que nous avons vu tenir garnison avec Fontenelle à Kersalliou, vint de nouveau, au nom du duc de Mercœur, harceler cette ville pendant que d'autres troupes, dont celle de Fontenelle, épuisaient les alentours. Enfin, en août 1592, « pour rassasier son cœur de vindicte — dit un document du temps — Mercœur fist approcher dudict Landreguier deux gallères et dix-huict grands vaisseaux, remplis de gens de guerre, tant français que espagnols, lesquels ayant mis pied à terre violèrent ce qu'ils trouvèrent de femmes et de filles, vollèrent et ravaigèrent ce qu'ils trouvèrent de biens, tuèrent et ranczonnèrent plusieurs, et, enfin, après y avoir séjourné troys

1592

(1) Arch. des C.-du-N. E. 1668.

(2) *Archives des Côtes-du-Nord*, Déposition de François de Kerguezec sur les préjudices éprouvés par les habitants de Tréguier pendant la Ligue. (V. Barthélemy, *Documents inédits sur l'histoire de la Ligue en Bretagne*).

jours, misrent le feu en la plus part et aux plus belles maisons de lad. ville et en plusieurs maisons de gentilshommes aux environs... on brusla environ sept vingts maisons ou plus, de fondz en comble... » (1).

(1) Ibidem.



CHAPITRE III

LA FONTENELLE EN CORNOUAILLES. — PLAINTES DES HABITANTS DE CHATEAUNEUF-DU-FAOU. — LES ETATS DE LA LIGUE A VANNES. — AU « LOGIS DE LA TÊTE-NOIRE. — LA FONTENELLE PRISONNIER. — LIBÉRÉ PAR MERCŒUR. — CHANT DES LIGUEURS BRETONS. — CAMPAGNE ET VICTOIRE DE CRAON. — TENTATIVE DE LA FONTENELLE SUR GUINGAMP.

La région trécorroise qui, avec les environs de Saint-Brieuc, avait été le premier théâtre des exploits de La Fontenelle, se trouva donc, en peu de temps, ravagée et ruinée. Quand il ne vit plus rien à faire de ce côté, notre « folâtre Guyon » songea à étendre ses pérégrinations lucratives vers le pays de Cornouailles, avec l'intention d'y établir quelques garnisons.

1592

Sur l'ancienne route de Carhaix à Châteaulin, dominant la jolie rivière de l'Aulne, au sinueux et pittoresque parcours, se trouve la petite ville de Châteauneuf-du-Faou. Bien qu'elle tînt, à cette époque, pour la Ligue, La Fontenelle ne la choisit pas moins comme centre de ses opérations, qu'il étendit à tout le pays d'alentour, avec de tels actes de cruauté et de pillage que les habitants en étaient exaspérés. La forêt du Laz, située dans le voisinage et dont les approches furent toujours réputées dangereuses pour les voyageurs, à cause des nombreux meurtres qui s'y

commirent, n'avait jamais abrité de pires brigands que les soldats de la Fontenelle, aussi résolus que leur chef.

C'est sur ces entrefaites que furent convoqués à Vannes les députés aux Etats de la Ligue, pour la tenue du 20 mars au 9 avril 1592. Les habitants de Châteauneuf chargèrent leurs mandataires de transmettre leurs plaintes au Duc de Mercœur et à l'Assemblée : « Il était prouvé, disaient-ils, que le sieur de la Fontenelle les avait pillés, ravagés et tués, avec de grandes hostilités, avec beaucoup d'autres cruautés insolentes, commises par lui et les siens, que les plus grands ennemis n'eussent voulu commettre » (1).

20 mars
1592

La Fontenelle avait eu connaissance de ces récriminations contre lui et de la résolution de les formuler quand il se rendit, lui aussi, aux Etats de Vannes. Il descendit au logis de la *Tête-Noire*, où il savait rencontrer, le 20 mars, le député des habitants de Châteauneuf-du-Faou, nommé Jean Breut, en compagnie de plusieurs autres gentilshommes venus pour prendre part à la noble Assemblée.

Ce soir-là, en effet, dans la salle principale de l'hôtellerie de la *Tête-Noire*, près de la vaste cheminée, où pétillait un grand feu pour réchauffer les voyageurs, il y avait une « belle chère » et noble compagnie. Guillaume Normand, secrétaire de Monseigneur le Duc de Mercœur ; Yves Lor, procureur des habitants de Concarneau ; François Hervé, notaire de Châteauneuf et du Faou, s'y entretenaient avec Jean Breut, quand survient Guy Eder, beau, fier, arrogant et fort élégamment vêtu. D'un air décidé il s'avance vers Jean Breut et l'interpelle en ces termes, en lui mettant le poing sous le nez :

(1) Arch. d'Ille-et-Vilaine. Série C, Arch. des Etats de Bretagne, 3193, 3195.

« J'ay entendu que vous estes venu faire plainctes de moy en ces estatx, mais, par la mort Dieu ! regardez bien à ce que vous direz, car, selon ce que vous direz, je vous couperé le col ! » (1).

Chacun, à ce langage, reconnut le terrible La Fontenelle ! Mais il n'était point, à cette heure, aux abords de la sombre forêt, en un manoir isolé ou dans le désert de la lande sauvage, entouré de sa redoutable troupe de pillards et de bandits bien armés. Aussi sa tentative d'intimidation et ses menaces ne produisirent-elles point l'effet qu'il en attendait. Sans en tenir aucun compte, les gentilshommes présents furent se plaindre au duc de Mercœur, qui, immédiatement, après avoir vérifié les faits, donna l'ordre de procéder à l'arrestation de celui qui se permettait de pareils propos, vis-à-vis d'un député aux Etats.

L'ouverture eul lieu le 21 mars 1592, pendant que le jeune capitaine gémissait dans sa prison, que rendait plus sombre encore la pensée des réjouissances et des fêtes, qui, d'ordinaire, accompagnaient la tenue de la noble Assemblée.

Mais le 23 mars, lundi, la nouvelle de son arrestation, opérée par l'ordre de Mercœur, fut portée aux Etats par Georges d'Arradon, envoyé de la part du gouverneur lui-même, pour leur en donner connaissance ; écoutons le procès-verbal :

« En l'endroit seroit entré en l'assemblée générale de MM. des Estats, noble home Georges d'Arradon (2), sieur du Pleisseix, conseiller du roy en la cour du Parlement de Bretaigne, lequel a faict en-

(1) *Archives d'Ille-et-Vilaine*, C. 3193, 3195.

(2) Fils de Messire René d'Arradon et de dame Claude de Quého, il fut Conseiller au Parlement de Bretagne, reçu le 14 août 1587, puis évêque de Vannes. Nommé par le chapitre de cette église, le 13 février 1590, il ne fut pourvu de ses bulles qu'en 1592 et ne prit possession de son siège que le 6 août 1594. (F. Saulnier, *Hist. du Parlement de Bretagne*).

tendre à mesd. sieurs des Etats, que, contre la liberté et les privilèges desd. sieurs des Etats, le sieur de La Fontenelle auroict menacé et intimidé les deputtez de Chasteauneuf du Fou, lesquelz se seroient plaintz à Mgr le Gouverneur, et de ce auroict esté fait information ; et pour seurté, ledict de la Fontenelle reténu prisonnier ; et d'autant que c'est attenter au privillaige et autorité desdicts Etats, a esté, de la part de Mgr le Gouverneur envoyé en ceste assemblée pour les en advertir, à ce qu'ils eussent délibéré s'il y avoit subject de l'arrester ; et les enquêtes et informations mises au greffe, se seroit retiré » (1). La Fontenelle, en effet, faisait partie de l'Assemblée, à titre de capitaine ligueur.

Les Etats déléguèrent leur procureur général (2) avec l'official de Vannes, le sieur de la Ville-Maupetit, et le sénéchal de Nantes pour faire une enquête sur l'affaire ; ils conclurent que la capture et l'emprisonnement de Guy étaient réguliers, conclusion adoptée par les Etats, après lecture du procès-verbal de l'enquête. Les Etats déclarent que la capture du sieur de la Fontenelle « est bien faicte », et comme on se plaignait des hommes d'armes, ordonnent « qu'il sera fait défense aux capitaines et aux soldats de loger dans les presbytères et autres maisons ecclésiastiques, ainsi que de se permettre aucune insolence et profanation dans les églises » (3).

De toutes parts arrivaient aux Etats de la Ligue, comme aux Etats de Bretagne tenus à Rennes par l'ordre du Roi, des doléances trop justifiées contre la licence des gens de guerre des deux partis. Écoutons l'exposé de la situation présenté au roi par les Etats

(1) Arch. d'Ille-et-Vilaine, Fonds des Etats de la Ligue, C. 3193.

(2) C'était Guillaume Raoul, sieur de la Ragotière (*Ibid.*, 3195).

(3) Arch. de l'Ille-et-Vilaine, C. 3193. Fond des Etats de la Ligue.

de Bretagne dans leur session du 28 décembre 1592 au 4 janvier de l'année suivante : c'est la meilleure peinture que nous puissions produire de l'état lamentable dans lequel la guerre civile jetait notre pauvre province :

« La licence des gens de guerre en vostre dit pays a esté et est telle et si dérégulée sur vostre pauvre peuple, qu'ils n'ont obmis, ni espargné aucune espèce de violences pour espuiser la subsistance, et ont exercé toutes les cruautés que la corde, le fer et le feu leur ont pu administrer pour rançonner le païsan laboureur et le marchand du plat pays innocent ; et après les avoir misérablement tourmentez et gehenez en leurs personnes pour extorquer leurs deniers, pillé, bruslé leurs maisons et meubles qu'ils ne pouvaient emporter, ont finalement pris le bestail, jusqu'aux porcs et icelui rançonné par teste, et non contents de tant d'oultraiges ont violé femmes et filles, sans aucune considération d'âge ; encore sont contraint les pères de racheter leurs enfants pupilles, et les maris leurs femmes, et réduit vostre peuple à telle extrémité qu'il a esté contraint d'abandonner maisons et familles, et chercher l'espoir de la sureté aux forêts, entre les plus cruelles bêtes, neantmoins la rigueur de l'hiver, aimant mieux habiter avec les animaux sauvages et chercher leur vie, que de languir et mourir prisonnier, entre les mains de gens de guerre, de tourments, de faim et d'ennui par faute de moyen de se rachepter ; et se sont tellement dépouillez de toute humanitez, et laissé aller à la cruauté qu'ils ont denié les corps morts en leur prison à la parentelle pour les inhumer, jusqu'à les rachepter, faisant languir les vivants avecq les corps des morts en leurs dites prisons, ce qui a tellement ruiné vostre peuple, que les paroïsses entières se voient désertes,

les grosses bourgades abandonnées de tous leurs habitants et ne se peut spéner aucun payement de vos deniers, ne soullaigement de vos affaires et nécessitez audit pays » (1).

Ce document contemporain nous montre quels étaient les procédés odieux employés par les capitaines bandits et leurs soldats des deux partis. Il explique, sans les excuser, les actes à peine vraisemblables à nos yeux, que commirent La Fontenelle et ses dignes émules, actes que nous aurons à raconter dans la suite de cet ouvrage, consacré à leur triste mémoire.

La Fontenelle ne demeura pas longtemps dans les prisons de Vannes. Les États de la Ligue tenaient encore séance en cette ville, quand on apprit que le prince de Dombes, gouverneur de Bretagne pour le roi, s'arrachant momentanément aux plaisirs et à l'amour, se décidait à quitter sa bonne ville de Rennes pour aller mettre le siège devant Craon. Pour réaliser ce projet, il unissait ses forces à celles du prince de Conti, gouverneur d'Anjou, tout aussi peu guerrier que lui. Le prince de Dombes partit de Rennes le 9 avril 1592 et se rendit directement à Craon, petite place située entre Angers, Laval et Rennes, sous les murs de laquelle le gouverneur d'Anjou ne tarda pas à le rejoindre. D'après les *Mémoires de Montmartin*, l'armée réunie des deux princes pouvait faire cinq à six cents chevaux et quatre à cinq mille hommes de pied, avec douze pièces de canon. Mais, comme nous le verrons plus loin, ces troupes furent bientôt renforcées par l'arrivée de cinq mille Anglais. De son côté, Mercœur profita de la désunion qui survint dans le camp de ses ennemis et de la lenteur des

(1) *Fond des Etats de Bretagne (Archives d'Ille-et-Vilaine)*.

opérations pour réunir les compagnies de tous ses partisans. Quelques-uns de ceux-ci, connaissant les talents militaires de la Fontenelle, implorèrent de la clémence du duc, la mise en liberté de ce gentilhomme. Le gouverneur consentit à le laisser sortir de prison, à la condition que, réunissant en toute hâte sa compagnie, il vint, sans retard, lui aussi, se joindre à l'armée de la Ligue. « Ainsi fut-il délivré de prison, sans laquelle occurrence — dit son contemporain Moreau — il eût, dès lors, couru très grand risque de la vie (1). »

La Fontenelle repartit donc pour la Cornouailles, où les autres capitaines, déjà prévenus des événements, rassemblaient leurs troupes pour rejoindre l'armée des ligueurs sous les murs de Craon. Un vieux chant breton nous a conservé le souvenir de cette levée en masse des paysans bas-bretons, contre ceux qu'ils considéraient à la fois comme les ennemis de leurs croyances catholiques et de leur nationalité bretonne. A la voix de leurs recteurs, qui prêchaient en breton, dans leurs gothiques églises, la guerre sainte contre les hérétiques, à la voix des seigneurs qui les appelaient aux armes contre les étrangers, notamment contre leurs ennemis héréditaires, les Anglais, qui, de nouveau, avaient posé le pied sur le sol breton, les paysans cornouaillais se pressaient à l'envi sous la conduite de leurs chefs naturels, les gentilshommes de la paroisse. C'est ainsi que, le jeudi de Pâques, 2 avril 1592 (2), les habitants des Montagnes Noires entonnaient leur *Chant du Départ* :

« On les vit rassemblés pour aller combattre aux frontières de Bretagne, le jeudi de Pâques au lever

1592

(1) Moreau, Histoire de la Ligue, p. 126.

(2) *Art de vérifier les dates*. Pâques avait été célébré le 29 mars

de l'aurore, sur la place de Kergrist-Moëlou (1), chacun une arquebuse sur l'épaule, chacun un plumet rouge au chef, chacun une épée au côté, le drapeau de la foi en tête.

« Avant de partir ils entrèrent dans l'église, pour prendre congé de Saint Pierre et du seigneur Christ, et en sortant de l'église ils s'agenouillèrent dans le cimetière :

« Or ça ! haute Cornouaille, voilà vos soldats !... »

« Voilà les soldats du pays, les soldats unis pour défendre la vraie foi contre les huguenots, pour défendre la basse-Bretagne contre les Anglais et les Français et tous ceux qui ravagent notre pays, pire que l'incendie !

« En quittant le cimetière, ils demandaient à la foule : Où trouverons-nous du drap rouge pour nous croiser présentement ?

« Le fils du manoir de Kercourtois (2) repartit en brave : « Prenez exemple sur moi et vous serez croisés ! »

« A peine il achevait ces mots qu'il s'était ouvert une veine du bras et que le sang jaillissait, et qu'il avait peint une croix rouge sur le devant de son pourpoint blanc ; et que tous ils étaient croisés dans un instant.

« Comme ils étaient en route et approchaient de Callac, ils entendirent les cloches de Duhot (3) qui

(1) Paroisse importante à cette époque, située proche de Rostrenen qui, alors, en dépendait.

(2) René du Dresnay, seigneur de Kercourtois, en Plouguer-Carhaix, chef des Ligueurs de la Haute-Cornouailles, n'avait que vingt-deux ans à l'époque du siège de Craon. Lorsqu'il mourut, en 1594, il commandait une compagnie de gens d'armes de cent cinquante soldats. Il eut une mort glorieuse en défendant seul, pendant une heure, le pont de la Houssaie, près de Pontivy, contre 5 à 600 ennemis.

(3) Duault, commune du canton de Callac (Côtes-du-Nord).

sonnaient la grand'messe (1), et eux de détourner la tête et de dire tout d'une voix :

« Adieu, ô cloches de Marie ! adieu, ô cloches bien aimées !

« Adieu donc, adieu, ô cloches baptisées que nous avons tant de fois mises en branle les jours de fête. Plaise au Seigneur et à la Vierge sainte que nous vous sonnions encore quand la guerre sera finie.

« Adieu, bannières sacrées que nous avons portées processionnellement autour de l'église au pardon de Saint-Servet. Ah ! puissions-nous être aussi forts pour défendre notre pays et la vraie foi que nous l'avons été pour vous tenir sur la place, au grand jour !

« Que Dieu secoue la gelée ! Que le blé soit flétri ! Flétri dans le champ du Français qui trahit les Bretons ! Et chantons toujours tout d'une voix, enfants de la Bretagne :

« Jamais ! non jamais, la génisse ne s'alliera au loup ! »

« Ce chant a été composé depuis que nous sommes en route : il a été composé en l'année mil cinq cent quatre-vingt-douze par un jeune paysan, sur un air facile à chanter. Répétez-le, hommes de Cornouaille, pour réjouir le pays (2). »

Les campagnards bas-bretons, une fois entrés dans la lutte, y étaient très ardents et traitaient sans ménagement leurs ennemis ; parfois même leurs amis et leurs chefs, quand ils ne marchaient point assez vite à leur gré. C'est ainsi, qu'en 1590, ils forcèrent l'un de ceux-ci, le vieux capitaine Lanridon, à se précipiter sur les ennemis avec une impétuosité qui lui

(1) « *E son ann ofern bred* ». La Villemarqué traduit incomplètement cette phrase en écrivant « qui sonnaient la messe ».

(2) Hersart de la Villemarqué : *Barzaz-Breiz, Les Ligueurs*,

coûta la vie : « Cette paysantaille, au nombre de trois cents contre un, lui dirent qu'il avait peur ; mais qu'il était leur capitaine, qu'il marcherait devant, et qu'il lui valait tout autant mourir de la main de l'ennemi que de la leur ; et ce disant, lui piquaient les fesses de la pointe de leurs fourches de fer, menaçant de le tuer s'il ne marchait (1). »

Les États terminés à Vannes, le duc de Mercœur et les siens s'acheminèrent vers Craon. Cette place était alors si étroitement assiégée qu'il n'en pouvait sortir personne. Aussi, pour prévenir les cinq à six cents catholiques qui y étaient enfermés de l'arrivée du secours, fallut-il que les chefs de l'armée de Mercœur tirassent plusieurs coups de canon. Ce signal rendit courage à la garnison prête à capituler (2).

Nous ne raconterons pas ici toutes les péripéties de cette bataille, fameuse dans les annales de la Ligue en Bretagne. Parmi les Ligueurs marchaient les sires de Goulaine, du Faouët, de Talhoët-Keredern, Lezonnet, Saint-Laurent, d'Aradon, de Quinipily et plusieurs autres, tous chefs intrépides et aguerris, conduisant de non moins hardis soldats, bretons et français, auxquels s'étaient jointes quelques compagnies espagnoles. L'armée adverse comptait aussi de rudes capitaines : sous le haut commandement des princes de Dombes et de Conti, les sieurs de Rochepot, gouverneur du château, et Pichery, gouverneur de la ville d'Angers, La Tremblaye, du Liscouët, de la Bastinaye, de Montbarrôt, de Moullac, etc., conduisaient leurs troupes composées en majorité de Français, de quelques compagnies bretonnes et de 5.000 Anglais « nouvellement descendus, qui ne deman-

(1) Moreau, *Histoire des guerres de la Ligue en Bretagne*, p. 38.

(2) *Ibid.*, p. 127.

daient que besogne », dit encore Moreau. Leur chef était le général Norris et celui des Espagnols, don Juan d'Aquilla.

Mercoeur remporta à Craon une éclatante victoire, dont il ne sut, d'ailleurs, pas tirer profit. Dès que l'ennemi fut en déroute, Mercoeur « fit crier à son de trompe qu'on eût à sauver les Français et à se ruer sur les Anglais, ce qui fut fait par ce moyen (1). » La Fontenelle se montra dans cette circonstance aussi intrépide et adroit que de coutume, mais ne négligeant jamais ses petits intérêts, il fit prisonnier le sieur des Varennes, gentilhomme angevin, de qui il tira une rançon de huit cents écus. Cette capture lui fut d'autant plus facile que cet homme, fort blessé, avait été laissé pour mort sur le champ de bataille (2).

Tous les principaux chefs ennemis furent également faits prisonniers, au nombre de quinze à vingt, des plus considérables, et amenés à Nantes, avec onze canons, vingt-quatre drapeaux, des cornettes et beaucoup d'appareils et équipages de guerre. Mercoeur fit, en cette ville, une entrée triomphale. On plaça les drapeaux blancs des royalistes dans la cathédrale où un *Te Deum* fut chanté en actions de grâces de la victoire. Moreau assista, dit-il, à l'arrivée des prisonniers à Nantes, au mois d'août 1592 (3).

Quant à La Fontenelle, il retourna en Basse-Bretagne avec sa part de gloire, ayant acquis la considération du duc de Mercoeur qui, bientôt, devait lui en donner des preuves. Enhardi par les succès de son parti, notre capitaine osa faire, avec sa troupe, une

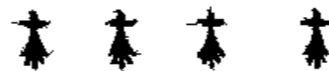
(1) Moreau, p. 127-129.

(2) *Mémoires de Montmartin*.

(3) Moreau, *La Ligue*, p. 130.

tentative sur Guingamp. Mais Kergommar (1), qui tenait cette ville pour le roi, fut assez habile pour déjouer les ruses de La Fontenelle. Il dut tourner ses regards d'un autre côté, et chercher ailleurs un gîte, pour lui et sa compagnie.

(1) *Kergommar* ou *Kergoumar*, gouverneur de Guingamp pour le roi, se nommait *Claude de Kerguezay*, seigneur de *Kergommar*, de *Kermorvan*, etc. Gentilhomme ordinaire de la chambre du Roi, capitaine de cinquante hommes d'armes de ses ordonnances, maréchal de ses camps et armées et commandant l'arrière-ban de Tréguier, il est qualifié chevalier de l'Ordre du Roi dans un acte du 24 janvier 1591. Fils de Jean de Kerguezay, chevalier, et de Louise Le Cozic, il naquit en 1559 et mourut en sa maison de Kermorvan, le 11 avril 1623. Il avait épousé Louise de Goulaine, fille de Claude et de Jeanne de Bouteville, dame du Faouët. (Voir le récit de sa mort dans Moreau, p. 190).



CHAPITRE IV

LE CHATEAU DE COËTFREC. — MANDEMENT DE MERCŒUR A LA FONTENELLE POUR LA PRISE DE CETTE PLACE. — GOËSBRIANT ET KERAHEL. — DÉFECTION DE GOËSBRIANT. — ENTRÉ PAR RUSE A COËTFREC LA FONTENELLE S'EN REND MAITRE ET RAVAGE LE PAYS. — IL EST PRIS AU GUERRAND, PRISONNIER A TONQUÉDEC, DÉLIVRÉ MOYENNANT RANÇON. — CHASSÉ DE COËTFREC, IL RETOURNE EN CORNOUAILLES.

1592

Le château de Coëtfrec, dans la paroisse de Ploubezre, anciennement évêché de Tréguier, élève ses ruines imposantes sur la rive gauche de la jolie rivière du Guer. Agréablement situé, Coëtfrec (ou Coatfrec) semble « une sentinelle avancée du haut et puissant château de Tonquédec » (1), qui, non loin de là, offre aux regards du voyageur et de l'archéologue ses ruines féodales, des plus pittoresques et des plus remarquables de notre province.

A l'époque dont nous nous occupons, ces deux châteaux tenaient garnison pour le roi, en dépit des efforts réitérés des ligueurs pour s'emparer de l'un et de l'autre. Tonquédec avait pour gouverneur Charles de Goyon de la Moussaie. Quant à Coëtfrec, le commandement en avait été transmis par Jonathan de

(1) *Anciens Evêchés de Bretagne*, par J. Geslin de Bourgogne et A. de Barthélémy.

Kergariou à François de Goësbriant, en vertu d'un arrangement passé entre ces deux capitaines, le 27 avril 1592 (1).

Le Duc de Mercœur, satisfait de la conduite de La Fontenelle à la bataille de Craon, où il s'était montré brave et hardi capitaine, pensa à utiliser son concours pour s'emparer de Coëtfrec, et lui donna commission de s'en saisir en son nom, par un mandement du 24 juillet 1592 (2).

La Fontenelle, muni de cette commission du chef suprême de la Ligue en Bretagne, rassembla sa troupe de gentilshommes et de routiers et organisa son expédition.

Le château de Coëtfrec, situé sur une colline boisée, dominant, ainsi que nous l'avons dit, la rivière du Guer, était primitivement le chef-lieu d'une seigneurie qui fut érigée en baronnie par le duc Pierre II en faveur de Guillaume de Penhoët, sieur de Kerimel et de Coëtfrec, le 13 juin 1451. Ce seigneur fit fortifier son manoir en 1460. Le plan de la forteresse était un carré ayant une tour ronde à chacun de ses angles. Une seule de ces tours est aujourd'hui debout et appuyée sur quelques pans de murs. A l'époque des guerres de la Ligue cette place appartenait au baron d'Avaugour, du chef de sa femme, la vicomtesse de Thouars (3).

Kergoumar, qui, avant la prise de Guingamp par les royaux, commandait à Coëtfrec, avait résolu de faire sauter cette forteresse ou de l'incendier, afin qu'elle ne tombât point aux mains des partisans de Mercœur, dont les troupes séjournaient dans les environs. Mais, dans la compagnie de Kergoumar, se

(1) Arch. des Côtes-du-Nord. Voir aux pièces justificatives, n° 4, le texte de ce traité.

(2) Voir aux pièces justificatives le texte de ce mandement.

(3) Le Men, *Etudes historiques sur le Finistère*.

trouvait un pauvre cadet de noblesse, dépourvu de toutes ressources, nommé Jonathan de Kergariou, sieur de Kerahel, qui supplia Kergoumar de lui confier la garde et le commandement de Coëtfrec. Kergoumar les lui accorda à la condition expresse de démolir et brûler la forteresse à la première menace que ferait l'ennemi de s'en emparer. Le nouveau gouverneur de Guingamp quitta donc le château de Coëtfrec, emportant ses meubles et n'y laissant que des objets sans valeur et des lits pour les dix à douze soldats placés sous le commandement de Kerahel.

Les provisions de Coëtfrec épuisées, Kerahel fut réduit à faire subsister sa garnison aux dépens des paroisses voisines, qu'il ne tarda pas à achever de ruiner. Il écrivit alors à Kergoumar pour lui exposer sa situation. Celui-ci lui répondit par un ordre formel de retirer de la place les canons et les munitions et de mettre le feu au château.

Kerahel se garda bien de réduire ainsi à néant ses seules espérances de fortune et usa d'un autre expédient. Il arma de son mieux ses soldats, y joignit quelques arquebusiers de la garnison de Coëtinsan, et, à la tête de cette petite troupe, il se mit en campagne dans la direction de Morlaix, qui tenait alors pour Mercœur.

Il cheminait de la sorte, accompagné par le capitaine Kerboneface, chef des arquebusiers de Coëtinsan, espérant rencontrer sur sa route quelque petit groupe de ligueurs de Morlaix dont il pût s'emparer et tirer bonne rançon. Mais, au lieu d'ennemis isolés, Kerahel vit, tout-à-coup, apparaître devant lui le sieur de Coëtredrez, à la tête d'une forte compagnie de gens de guerre de la garnison de Morlaix, qui mirent en déroute les soldats de Coëtfrec et ceux de Coëtinsan. Le sieur de Kerahel et son compagnon échappèrent à

grand' peine à la mort, plusieurs des leurs restèrent sur le champ de bataille.

1592

C'est après cette aventure que Kerahel, ne voulant pourtant pas abandonner Coëtfrec, sans en tirer quelque profit, et manquant d'argent et de provisions pour y entretenir une garnison, se décida à aller trouver François de Goësbriant, qui, sans emploi depuis quelque temps déjà, s'était retiré en son manoir de Kergrec'h. Kerahel lui proposa de lui céder la place de Coëtfrec, sans en parler à Kergoumar, au prix de quatre mille écus que devrait lui compter François de Goësbriant (1). Kerahel se réservait, en outre, une lieutenance, ou second commandement, dans la place ou dans la troupe de Goësbriant (2). Cet accord fut passé entre les deux capitaines, le 27 avril 1592, ainsi que nous l'avons dit plus haut, et la commission donnée à La Fontenelle par Mercoeur pour se saisir de cette place est datée du 24 juillet de la même année.

Mais à peine Goësbriant eut-il pris possession de son nouveau gouvernement, et fait l'inventaire des meubles qui se trouvaient au château (3), que Kergoumar, mécontent à la nouvelle du traité conclu à son insu, et contre ses ordres, s'en plaignit au duc de Montpensier. Ce prince, par lettre du 20 mai 1592, enjoignit à Goësbriant de rendre à Kergoumar le commandement de Coëtfrec. Mais Kerahel n'était plus en mesure de restituer à Goësbriant l'argent qu'il en avait reçu, et tous deux présentèrent à Montpensier une requête le suppliant de leur permettre de conserver la place. C'était le 6 juin 1592. Pour toute réponse,

(1) Le Men, *Etudes historiques sur le Finistère*.

(2) Voir le texte de cet accord dans les pièces complémentaires à la fin de ce volume (Pièce n° 2).

(3) Goësbriant y avait transporté 12 charretées de meubles de sa maison de Kergrec'h et huit charretées de sa maison de la Nouverte, (Le Men, *Etudes historiques sur le Finistère*).

le duc envoya à Coëtfrec le sieur de Lesmoal, pour les sommer de lui remettre les clefs du château et dresser procès-verbal de cette remise, en date du 25 juin suivant, Kerahel était alors absent de Coëtfrec : il y revint en toute hâte, dès qu'il eut appris ce qui s'y passait, et se ressaisit des clefs, du commandement et des munitions, meubles et armes que contenait la maison.

Il remit de nouveau la place aux mains de Goësbriant qui déclara, dès lors, ne la conserver que jusqu'à ce que Kerahel lui eût restitué les 4.000 écus qu'il lui avait versés et toutes les avances faites depuis lors par Goësbriant pour l'entretien de la garnison. C'est sur ces entrefaites que La Fontenelle, avisant au moyen de s'emparer de Coëtfrec, y parvint, ainsi que nous le verrons tout à l'heure, les circonstances venant en aide à son ordinaire habileté.

Goësbriant était très mécontent des procédés rigoureux et de la façon altière dont le duc de Montpensier avait usé envers lui. Dès ce jour il résolut d'abandonner le parti du roi pour chercher meilleure fortune dans celui de la Ligue.

Il en voulait également à Kergoumar, qui, on ne sait pour quelle raison, n'avait jamais manqué une occasion de lui nuire, aussi, après une feinte réconciliation avec ce dernier, Goësbriant envoya-t-il une personne sûre à Morlaix pour annoncer aux partisans de Mercoeur son intention de combattre désormais dans leurs rangs. Il demandait, en même temps, au gouverneur de cette ville, de lui envoyer « quelques gens de bien » pour l'aider à conserver le château de Coëtfrec qu'il tiendrait, dès lors, pour la Ligue.

L'histoire des guerres de cette époque fourmille de faits semblables à cette trahison de Goësbriant, livrant à l'ennemi la place dont il avait la garde. Tou-

tefois, il est bon d'observer aussi dans quelles conditions elle lui avait été confiée : il l'avait achetée de ses écus, d'un autre capitaine qui la lui avait vendue, sans plus de scrupules, l'acquéreur étant du même parti que lui. Ainsi agissait-on, alors, dans les deux camps : tout chef d'une compagnie de gens de guerre ne cherchait que l'occasion d'acquérir, par tous les moyens, une forteresse ou un château où il pût loger sa troupe. Chaque place forte devenait un repaire d'où l'on exploitait les environs, qu'on ruinait sous prétexte de contribution à l'entretien de la garnison. Dans l'anarchie de cette guerre de partisans, toujours en quête de richesses à piller et de prisonniers à rançonner, le brigandage régnait donc en maître et beaucoup de gentilshommes bretons, des meilleures souches, oublièrent, au moins pour un temps, les nobles traditions de loyauté de leurs aïeux.

Le gouverneur de Morlaix, ne se fiant sans doute qu'à demi aux belles promesses de Goësbriant, lui envoya, au lieu de « gens de bien » tout ce qu'il avait de pires bandits dans sa garnison, entre autres quelques soudards de la troupe de La Fontenelle.

1592

On devine ce qui arriva : La Fontenelle qui rôdait aux alentours de Coëtfrec et qui, maintenant, avait des intelligences dans la place, jugea le moment favorable pour s'en emparer. Il se présenta donc un jour à Goësbriant, comme étant l'un des plus zélés partisans de la Ligue et du duc de Mercœur. Goësbriant, saisissant l'occasion de prouver la sincérité de son ralliement à cette cause, introduisit La Fontenelle au château et le reçut avec beaucoup de grâce. Mais à peine notre capitaine-bandit eût-il pénétré dans Coëtfrec, avec une partie de ses soldats, que, se joignant à ceux qui y étaient déjà, ils eurent vite fait de prendre possession de la forteresse et de tout ce

qui s'y trouvait. Goësbriant fut chassé du château « et put à peine en emporter la charge de son cheval, composée des hardes de la dame de la Marsellière, sa femme », disent les chroniqueurs du temps.

Ils ajoutent que La Fontenelle fut puissamment aidé dans cette opération par le sieur de Kerdaniel, gendre du sieur de Larmor de Trevesnou, que nous verrons plus tard figurer dans notre récit comme curateur de la femme de La Fontenelle (1).

Devenu maître de Coëtfrec, celui-ci, alors bien pourvu de troupes et d'argent, y plaça une forte garnison et en augmenta les fortifications. Puis, selon sa coutume, il recommença à ravager le pays, étendant ses courses jusqu'à Lannion, Paimpol et Landerneau, qu'il mit au pillage.

Cependant La Fontenelle n'osait guère s'avancer plus avant dans le Bas-Léon à cause du voisinage de la garnison de Brest, commandée par le sieur de Sourdéac (2), qui, par de fréquentes sorties, tenait en respect les aventuriers des alentours. Les soldats de la place de Brest étaient soutenus et appuyés au besoin par presque toute la noblesse de la région, moins soucieuse de favoriser le gouverneur, que de profiter de sa protection, contre les bandes de routiers qui ravageaient le pays. Leur approche était si redoutée et si dangereuse pour tous, que, dans certains manoirs de l'évêché de Léon, on tenait alors en réserve une haquenée toujours bridée et sellée pour permettre, en cas d'alerte, à l'héritière du lieu de prendre la fuite !

Le 2 janvier 1593, Mercœur, plus satisfait que ja-

1593

(1) Le Men, *Etudes historiques sur le Finistère*.

(2) C'était René de Rieux, aussi sieur de Molac. Les habitants du Léon avaient fait, avec lui, une sorte de traité en vertu duquel, moyennant une certaine somme, payée annuellement, ils pouvaient vivre en assurance sous sa protection. (*Arch. départ. du Finistère*),

mais des services de La Fontenelle, lui adressait un nouveau mandement pour le charger de prendre et réduire en son obéissance le château du Guerrand, situé en Basse-Bretagne, dans la paroisse de Plouégat, entre Morlaix et Lannion (1). Mais, cette fois, le hardi capitaine ne fut pas si favorisé par les circonstances et il échoua dans sa mission. Pris par ses ennemis, sous les murs du Guerrand, il fut, dit-on, conduit comme prisonnier à Tonquédec, d'où il ne put sortir qu'au prix d'une forte rançon ; il dut abandonner à ses ennemis le château de Coëtmen qu'il possédait alors (2).

Il en était à peine revenu que le sieur de Sourdéac, mis au courant des ravages exercés par la garnison de Coëtfrec et son terrible chef, se joignit à Kergoumar, gouverneur de Guingamp, et à la garnison de Tréguier, pour venir assiéger cette place : La Fontenelle soutint l'assaut, mais fut bientôt forcé de capituler, heureux de sortir de la forteresse avec sa garnison « vie et bagues sauvées ».

1593

La Fontenelle, quittant alors le pays trécorrois, s'en retourna en Cornouailles, où l'attendaient de nouveaux exploits.

(1) Dom Morice, *Preuves*, T. III, 1545. Ne pas confondre avec Plouaget près de Châtelaudren. Le château du Guerrand n'existe plus.

(2) B. Jollivet : *Les Côtes-du-Nord*. Nous n'avons trouvé aucun document appuyant les dires de cet auteur au sujet de cette reddition de Coëtmen par La Fontenelle.



CHAPITRE V

LA FONTENELLE A CARHAIX. — DU LISCOUËT ÉMULE DE GUY EDER. — LES HAUTS FAITS DE DU LISCOUËT. PRISE DE CESSON. — IL FORTIFIE LE CHATEAU DE ROSTRENEN. — SE RETIRE AU CHATEAU DE L'ESTANG, PRÈS DE CARHAIX. — SON EXPÉDITION A CHATEAUNEUF-DU-FAOU. UN MARTYR DE L'EUCCHARISTIE.

Chassé de Coëtfrec, notre capitaine-ligueur cherchait donc un nouveau poste pour y établir son quartier-général. Il s'achemina vers Carhaix et s'empara de l'église Saint-Tremeur qu'il transforma en forteresse, afin d'y pouvoir déposer le butin qu'il allait recueillir. De là il recommença à désoler le pays par ses pillages et ses déprédations, bien que l'un de ses émules, le capitaine du Liscouët, qui marchait avec les royaux, l'eût visité avant lui, en 1590, époque où il fit brûler la ville de Carhaix.

« C'était un pillard émérite, comme le comte de la Magnanne et la Fontenelle, et qui, comme eux, pillait indifféremment amis et ennemis. Du Liscouët rebâtissait son château du Bois de la Roche et il lui fallait beaucoup d'argent. Il apprend que les bourgeois de Saint-Brieuc ont mis de bons effets dans la Tour de Cesson. Sous prétexte de se reposer des fatigues de la guerre et de respirer l'air de la mer, il demande, en automne 1591, l'autorisation d'entrer

dans la tour. Après quoi il fait successivement ouvrir la porte à quelques hommes dont il est sûr, et un jour il s'y trouve maître, par mauvaise foi » (1).

Etabli à Quintin, la même année, le rôle de sa compagnie à laquelle s'étaient jointes celles du comte de Montsoreau et du sieur des Vaux, comprenait, en septembre et octobre 1591, outre le capitaine et un lieutenant, un maréchal des logis, un fourrier, un trompette, 25 hommes d'armes, 50 arquebusiers à cheval et 100 soldats à pied. C'est pendant cette occupation de Quintin que du Liscouët fit à Cesson l'expédition dont nous venons de parler, bien que cette place tînt aussi pour le roi. De là il alla enlever 40 chevaux dans les écuries de Monsieur de Goulaine (2). Plusieurs autres actions, relatées par les historiens du temps, sont loin d'être à la gloire de du Liscouët, véritable capitaine-bandit. Disons cependant à sa louange qu'il était toujours brave et généreux, sachant faire des sacrifices d'argent pour le succès de la cause qu'il avait embrassée. C'est ainsi qu'il avança, de concert avec Philippe du Halgouët, la somme de 3.744 écus 58 sols pour l'embarquement et la solde de 1.600 Ecossais et autant d'Anglais appelés au service du roi (3).

Le Conseil des Etats de Bretagne reconnut, après la mort de du Liscouët, qu'il avait engagé et vendu de ses terres jusqu'à la somme de 15 à 16.000 écus, afin de consacrer cet argent à ses dépenses de guerre sous les drapeaux du Béarnais.

Il avait épousé la belle Philippe de Maridor, du canton de Vaux en Anjou, dont il ne put obtenir la

(1) Dom Morice, *Preuves*, T. III, col. 1543. Du Liscouët rendit la place en mars 1592 au Prince de Dombes qui chargea le Commandeur de Carentoir de la garder (col. 1542).

(2) Dom Morice, *Preuves*, T. III, col. 1508.

(3) Dom Morice, *Preuves*, T. III, col. 1633-1634.

main qu'au prix de l'abjuration de la foi catholique, ce qui fait dire à Moreau que du Liscouët « aima mieux faire banqueroute à Dieu qu'au beau nez d'une femme. » Ayant eu la main coupée d'un coup de faux à la prise de Carhaix, Yves du Liscouët s'en était fait placer une de fer, à ressorts, si habilement exécutée qu'il s'en servait comme d'une main naturelle (1) pour manier l'épée.

La terre du Bois de la Roche, appartenant à du Liscouët, fut pillée par les habitants de Guingamp, pendant que son propriétaire guerroyait et ravageait le pays au nom du roi (2).

Se trouvant sans gîte pour y loger sa compagnie, après que Mercœur lui eût enlevé Quintin et Corlay et qu'il eût rendu Cesson au prince de Dombes, du Liscouët demanda et obtint, le 8 avril 1593, l'autorisation d'occuper et de fortifier le château de Rostrenen (3).

Mais, avant même que les travaux de fortification ne fussent achevés, Mercœur fit assiéger ce château par son armée, composée en partie d'Espagnols et la place dut se rendre au chef de ceux-ci, Don Juan d'Aquilla, en mai 1593, après six à sept jours de siège. Du Liscouët « fut contraint d'aller vagant avec sa troupe par les bourgs et villaiges, sans aucune retraite pour ladite compagnie es années 91 et 92 » (4).

Le lieutenant général pour le roi en Bretagne, François d'Espinay, sieur de Saint-Luc, lui écrivit, le 1^{er} août 1593, une lettre par laquelle il l'engageait à se

1593

(1) Ibid. 1634.

(2) Dom Morice, *Preuves*, T. III, col. 1543.

(3) Ibid., col. 1562.

(4) Dom Morice, *Preuves*, T. III, col. 1633. Ces dates sont sans doute erronnées, la prise de Rostrenen n'ayant eu lieu qu'en mai 1593. Le document cité est sans date : c'est une requête présentée par la veuve de du Liscouët, après la mort de ce dernier en 1594.

retirer, avec sa compagnie « à la maison de l'Estang, près de Quarabez » (Carhaix) qu'il lui assignait comme garnison, jusqu'à nouvel ordre d'en sortir, en lui enjoignant « d'y faire vivre ses gens de guerre avec toute police et discipline, sans permettre qu'ils fassent nulle violence ou désordre aux paysans, laboureurs et autres personnes retirés en icelle maison » (1).

Mais du Liscouët jouait de malheur, et, La Fontenelle s'étant, sur les entrefaites, emparé de Carhaix, le maréchal d'Aumont écrivit à son capitaine, en novembre 1593, de « renvoyer incontinent les régiments » dont il disposait en plus de sa compagnie « chacun en sa garnison et, puisque Fontenelle s'est emparé de Carhaix, il faudra, ajoutait-il, loger le régiment de Monsieur de Sourdéac et la compagnie qui était avec icelui à Rostrenen avec le régiment de . . . ux en attendant que j'aie eu réponse de Monsieur de Mercure sur ce sujet. Au surplus, je pense vous avoir écrit deux ou trois fois que si vous pouvez charger et tailler en pièces le comte de la Maignanne et ses troupes qui font tant de ravages et de ruines par où elles passent que vous le fissiez. Je vous en prie de rechef et puis laissez faire à moi des plaintes qui me seront faites par ceux de son party ; car je saurai bien que j'aurai à dire. Priant Dieu, Monsieur du Liscouët, qu'il vous conserve : Votre entièrement plus affectionné D'Aumont. — Novembre 1593 » (2).

1553

Du Liscouët avait été nommé Maréchal de Camp, le 2 septembre 1593, par le Maréchal d'Aumont. Nous verrons plus loin quelques autres faits et gestes de

(1) *Ibid.*, 1570-1571. La terre de L'Estang, située en la paroisse de Trébrivan (aujourd'hui canton de Maël-Carhaix), appartenait à cette époque à François de Kerhoent, sieur de Kergournadech, de Coetanfao, de l'Estang et de Kerjoly, chevalier de l'Ordre du Roi. Du Liscouët l'occupait avec 500 hommes d'armes. D'immenses écuries sont encore là, bordant la rivière qui passe au ras de leurs murs. (Courtesse du Laz : *Généalogie de la maison Jégou du Laz*, p. 165).

(2) Dom Morice, *Preuves*, T. III, col. 1574.

ce capitaine, digne émule de notre Fontenelle, et opérant dans les mêmes régions que lui. Tous deux, en effet, visitèrent, prirent, ou occupèrent tour-à-tour, Carhaix, Corlay, Châteauneuf-du-Faou, et pillèrent le manoir de Mezarnou, ainsi que nous le raconterons bientôt.

Mais ils n'étaient pas les seuls à exploiter ce pays de Cornouailles dont la population, par suite d'une longue paix, était devenue riche et bien pourvue de meubles, de vaisselle d'argent et d'autres objets précieux. Nombreux furent les gens, qui, au nom du roi, ou en faveur de la Sainte Union, faisaient ainsi « la petite guerre » dans ce pays qui, d'après les chroniqueurs du temps, était appelé « le petit Pérou », tant le butin y était abondant et facile !

Dans la belle région cornouaillaise, du Liscouët continuait ainsi ses exploits. S'étant emparé de la petite ville de Châteauneuf-du-Faou, il la livra au pillage de ses soldats.

C'était le 25 du mois de mars. Du Liscouët était alors capitaine de Corlay, et commandait une troupe de trois à quatre cents hommes, pour la plupart calvinistes comme lui. Après avoir maltraité et pillé les habitants de Châteauneuf-du-Faou, quelques-uns de ses soudards se dirigèrent vers la jolie église de Notre-Dame-des-Portes, ancienne chapelle du château qui donna son nom à cette localité. S'emparant des vases sacrés renfermés dans le tabernacle, l'un des hérétiques découvrit un petit ciboire en argent, dans lequel reposait une hostie consacrée, mise en réserve pour être, au besoin, à la disposition des malades. Le calviniste, la jetant à terre, se dispose à la fouler d'un pied sacrilège, quand un des prêtres de la paroisse, qu'il venait de faire prisonnier, se prosternant avec respect, saisit l'hostie et communia, dans un acte

de fervent amour pour le Corps sacré de Notre-Seigneur qu'il sauvait ainsi d'une indigne profanation.

Furieux de cet acte de foi en la présence du Dieu de l'Eucharistie, l'hérétique s'écria :

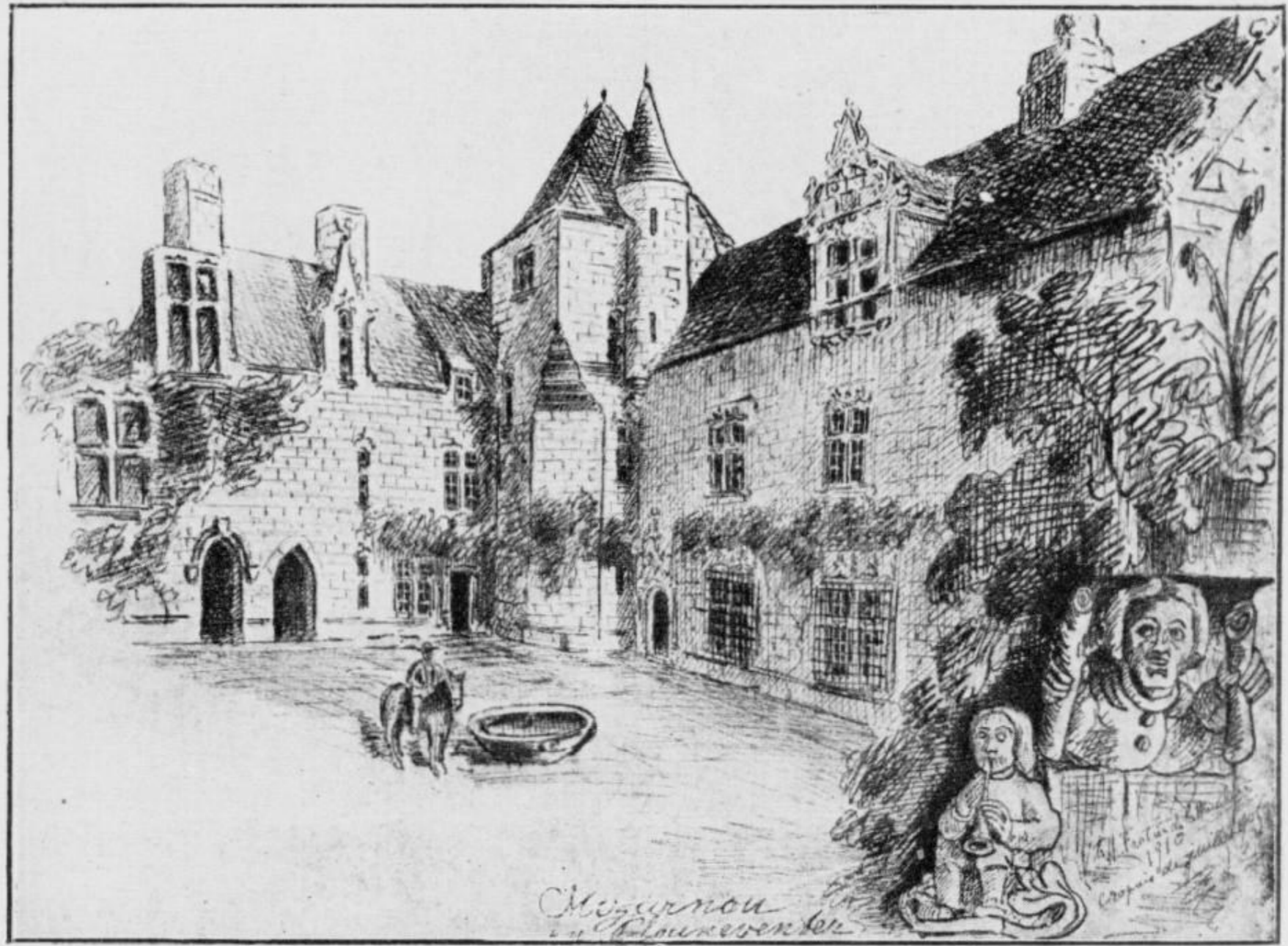
« Eh ! quoi, misérable ! tu idolâtres encore en ma présence ! »

Et, saisissant son épée, il en perça le prêtre de part en part !

Ce martyr si digne de la vénération de ses compatriotes se nommait Thépault Derien (1).

(1) Son nom a été découvert par Raymond Delaporte : *Notes sur Châteauneuf-du-Faon et ses environs pendant la Ligue*. Bulletin de la Société Archéologique du Finistère (1910).





CHAPITRE VI

ANNE DE SANZAY, COMTE DE LA MAGNANNE. — SES DÉBUTS DANS LA CARRIÈRE. — UN ABBÉ D'UN NOUVEAU GENRE. — L'ABBAYE DE LANTENAC. — HERVÉ DE KERGUEZANGOR. — EXPLOITS DE LA MAGNANNE.

La Fontenelle et du Liscouët avaient un digne émule, sinon un maître, dans Anne de Sanzay, comte de la Magnanne, si célèbre sous ce dernier nom. C'était un brigand de haute volée que Moreau qualifie « grand voleur sur terre et sur mer » et qui, lui aussi « travaillait » dans la Cornouailles et le bas-Léon. Il mérite une mention toute spéciale dans cette histoire du brigandage durant la Ligue.

Descendant des anciens comtes du Poitou, la maison de Sanzay s'armait « *d'or à trois bandes d'azur à la bordure de gueules, QUI EST POITOU, à l'écusson en abyme échiqueté d'or et de gueules, QUI EST SANZAY* » avec, pour devise, « *Sanzay sans aide.* »

La Magnanne était le cinquième fils du comte René I^{er} de Sanzay et de Renée du Plantys. Il débuta dans la carrière par une expédition contre les corsaires barbaresques, mais cette première campagne ne fut pas couronnée de succès : un boulet lui enleva un bras, et il fut fait prisonnier ! Emmené à Alger et devenu la propriété du grand-prêtre de la principale mosquée de cette ville, il charma les loisirs de sa captivité en faisant la conquête d'une des femmes du harem de son maître. Celle-ci lui procura

le moyen de n'être pas contraint d'abjurer le catholicisme, et lui adoucit, par son amour, les rigueurs de l'esclavage. La Magnanne, plus tard, racheté par ses parents, et revenu en France, se plaisait à égayer la cour du récit de ses aventures romanesques.

Il s'attacha alors à la fortune du connétable de Montmorency, son parrain, et devint, par son crédit, chevalier de l'Ordre du roi et gentilhomme ordinaire de sa chambre. Pendant plusieurs années La Magnanne, qui avait fait remplacer son bras mutilé par un bras en fer articulé, guerroya, ça et là, pour le service du roi, et nous le trouvons, en 1580, qualifié capitaine et gouverneur de Noirmoutiers. Maître de cette île, il en profita, dit-on, pour commettre des actes de brigandages sur terre et sur mer, ce qui lui valut la même année d'être enfermé à la Bastille, par ordre du roi Henri III. Il y resta un an environ et ne dut son élargissement qu'au crédit d'un ami dévoué, Sébastien de Rosmadec, baron de Molac, qui intercédait pour lui auprès du souverain et lui obtint même, à titre de retraite, comme ayant été mutilé au service, le bénéfice de l'abbaye de Lantenac, dont nous dirons ici quelques mots.

Ce monastère, de l'ordre de Saint-Benoît, situé près de Loudéac (1) et de fondation très ancienne, avait décliné, peu à peu, après de longues années de prospérité sous le patronage des sires de Porhoët et de Rohan. Au xvi^e siècle l'abbaye ne comptait plus que quatre à cinq moines, quand, sous la pernicieuse influence d'Isabeau d'Albret, douairière de Rohan, cette famille embrassa le protestantisme. Ce fut le coup de grâce pour l'antique abbaye bénédictine, qui souffrit beaucoup des guerres de religion. Le paisible asile

(1) Aujourd'hui Côtes-du-Nord, dans la paroisse de la Chèze.

des religieux fervents et des savants studieux, qu'avaient été les bénédictins, devint bientôt un repaire de bandits et une caserne de gens de guerre (1).

Lantenac fut d'abord la proie du fameux Hervé de Kerguézangor, sieur de la Ville-Audren, ancien précepteur huguenot des enfants de Rohan, poste d'où il avait été chassé pour vols. Kerguézangor, s'étant mis à la tête d'une bande de pillards, commença, vers 1565, par s'emparer à main armée de l'abbaye de Lantenac, en forçant l'abbé Jean Fabri à signer, sur la croupe même de son cheval, une renonciation en faveur de son fils, Claude de Kerguézangor. Il chassa alors tous les moines et prit possession de la maison et de tout ce qu'elle contenait, affermant ensuite, à son profit, tous les biens du monastère.

Kerguézangor possédait aux environs les manoirs et terres de la Ville-Audren, en Cadélaç, de Launay et de Kériel, paroisse de Mur (2). Il résidait d'ordinaire au Launay, et, de là, répandait la terreur dans tous les environs par des méfaits et des crimes dont le souvenir s'est perpétué jusqu'à nos jours. On raconte encore, au pays de Mur, qu'il noya une femme par jalousie, qu'il fit enfermer un homme dans une cheminée dont il fit maçonner l'ouverture ; mais le fait le plus grave fut celui qui amena l'arrestation du bandit et sa fin, digne de son existence infâme.

A cette époque troublée les marchands, voyageant pour les besoins de leur négoce, avaient pris l'habitude de se réunir en compagnies plus ou moins nombreuses, pour, en cas d'attaque, se prêter secours et assistance. Dix marchands de Rennes, qui cheminaient

(1) Voir aux pièces complémentaires l'enquête relative à l'occupation de Lantenac pendant la Ligue.

(2) Les Kerguezangor avaient pour armes : « De gueules à la croix pattée et alésée d'argent, alias : d'or à deux fasces de gueules. » (Arm. de l' Arsenal). P. Potier de Courcy, Nob. et Arm. de Bret.

ainsi de concert, furent, un soir, attirés au manoir de Launay, où on leur offrit l'hospitalité pour la nuit. Mais les malheureux, surpris dans leur sommeil par le sieur de Kerguézangor et sa femme, furent égorgés et dévalisés ! Ne les voyant plus reparaître, leurs familles firent faire une enquête qui découvrit les meurtriers. On les arrêta au Launay, et on les conduisit à Rennes pour y être jugés. Kerguézangor s'empoisonna dans sa prison, et sa femme, convaincue d'avoir participé à son crime, fut décapitée en 1570.

Le roi saisit alors les revenus de l'abbaye, en dépit des instances de Claude de Kerguézangor, et les rendit à l'abbé Jean Fabri.

Mais le monastère ne fut pas reconstitué, la maison était dépouillée et délabrée, et la riche abbaye de Lantenac ne consistait plus qu'en un bénéfice chargé de quelques messes, lorsque Mathurin Denechaut, qui en était titulaire en 1582, le transmit au comte de la Magnanne à sa sortie de la Bastille (1).

Cet abbé commendataire, d'un genre assez singulier, mais cependant commun à cette époque, partit donc pour la Bretagne, avec une troupe de cinq à six cents routiers, qu'il avait rassemblés et qu'il devait solder de la même manière que les autres capitaines de son temps, à l'aide de la rapine et du pillage.

Il commença par obtenir la main de Jeanne de Rosmadec, veuve de Jean de la Pommeraye, dame de Molac.

La Magnanne se fixa alors à La Chèze, paroisse d'où dépendait Lantenac, puis il établit sa compa-

(1) Certains auteurs disent que La Magnanne n'eût l'abbaye qu'à titre de procureur général de l'abbé, qui figure encore en 1585 en cette qualité. Levot affirme, au contraire, que le comte était vraiment commendataire, et serait qualifié « abbé de Lantenac » dans plusieurs pièces de procédure déposées aux Archives des Côtes-du-Nord. Nous nous rallions à cette dernière opinion. (V. Levot : *Biographie Bretonne*).

gnie à l'abbaye, non sans avoir fait avec ses hommes d'armes quelques fructueuses expéditions. Les soldats de la Magnanne menaient joyeuse vie dans l'ancien monastère. L'église leur servit d'écurie pour les chevaux, le réfectoire fut transformé en salle d'armes. Ils abattirent les bois pour les besoins de la garnison, et celle-ci acquit bientôt un grand renom dans toutes les paroisses environnantes : on eût pu croire au retour des huguenots de Kerguézangor !

Cependant La Magnanne quitta bientôt la Bretagne pour aller, vers l'année 1586, guerroyer en Poitou, sous les ordres de Jean de Chources, seigneur de Malicorne, gouverneur de cette province, qui tenait le parti de la Ligue. Il y demeura environ deux années, durant lesquelles il servit la cause de l'Union. C'est pendant cette absence que mourut à Lantenac sa femme qu'il avait laissée à la Chèze. Malade elle avait dû quitter cette localité pour changer d'air et fuir l'épidémie qui y régnait. A la nouvelle de sa mort, ses parents, ou soi-disant héritiers, accoururent à l'abbaye pour recueillir ce qui lui appartenait, et, sous ce prétexte, l'un d'eux, le sieur de Kercado, s'établit dans la place avec 80 ou 100 hommes, profitant de l'absence de La Magnanne pour s'emparer des biens et revenus de Lantenac. Il ne fallut rien moins, pour en déloger ce nouvel intrus, qu'un arrêt du Conseil du Roi en date du 15 mai 1587 (1).

En 1588, le comte de la Magnanne se remaria à Marie de Tromelin ou Thomelin, veuve du baron de Penmarch, et dame de Bourrouguel, en Plouigneau. C'est à elle que Sanzay écrivait les lettres affectueu-

(1) Pour se pourvoir de cet arrêt on usa d'une fiction, assez singulière, que signale l'auteur des *Anciens Evêchés de Bretagne* (T. IV, p. 235, note). Les religieux étaient censés avoir permis à M^{me} de la Magnanne de s'établir dans les dépendances de l'abbaye, pour échapper à la contagion qui régnait à La Chèze. C'étaient eux qui réclamaient justice contre l'intrusion violente de Kercado.

ses, presque édifiantes, qui nous ont été conservées (1). « Dieu — dit l'une de ces missives — Dieu est pour nous, qui confondra les malicieux et iniques qui nous font la guerre pour nous empêcher assister les pauvres gens dont je suis la bénédiction... Adieu, ma grande femme, adieu mon cœur, ma mignonne, ma seule amitié, je te baise les mains et cent un millions de fois, je suis ton valet, aime-moi bien » (2).

En étudiant les faits et gestes de La Magnanne, comme ceux de La Fontenelle, du Liscouët et autres capitaines-partisans de ce temps-là, il faut avouer que l'on a peine à y reconnaître de tels bienfaiteurs de l'humanité !

Rentré en Bretagne « La Magnanne, qui avait quitté le service du Roy pour servir Monsieur de Mercœur — dit du Mats de Montmartin dans ses *Mémoires* (3) — faisait le petit général d'armée avec cinq ou six cents hommes, en toute licence et désordre, et donnait la loy partout où il passait, réservé aux villes où il y avait garnison. » Il commença par piller la petite ville du Faou, au mois de décembre 1593. Cette bourgade était située entre Quimper et Landerneau, au fond de la rade de Brest, dans une région fort riche et jusqu'alors épargnée. La Magnanne y pénétra avec sa troupe à la faveur de la nuit, pilla la ville et fit prisonniers un grand nombre des habitants, afin de leur faire payer rançon. Il y demeura avec sa troupe durant cinq jours qui furent employés, comme

(1) Publiées par A. Raison du Cleuziou dans « *Documents inédits pour servir à l'histoire de la Ligue en Bretagne* », « *Mémoires de la Société d'Emulation des Côtes-du-Nord*, T. XIII, Saint-Brieuc, 1904, in-8°. Marie de Tromelin avait de son premier mariage trois enfants : 1° René nommé au baptême le 9 juillet 1584 par François de Montmorency; 2° Claude = 1° Vincent de Kersauson, 2° Louis Gouriou — et 3° Jeanne = Sauldebreil, baron de la Musse. (Rosmorduc, *Arrêt de noblesse de Penmarch*).

(2) Lettre du 30 mars 1592.

(3) Supplément de l'*Histoire de Bretagne* de Dom Maurice, col. CCCIX.

on pense, à piller tous les environs. Les paroisses voisines, informées de ce qui se passait, s'assemblèrent et s'armèrent pour en tirer vengeance. Une troupe de paysans attaqua à l'improviste La Magnanne et ses soldats, les cernant des deux côtés, mais cette armée, sans ordre et sans discipline, fut aisément vaincue par celle, plus aguerrie et expérimentée, que possédait La Magnanne. Au nombre de ses prisonniers se trouvaient plusieurs gentilshommes du pays, dont les sieurs du Bot, en Quimerc'h, qui, pour acquitter leur rançon, se virent obligés de vendre leurs terres et furent totalement ruinés (1).

Après avoir ainsi visité toute la région, La Magnanne se mit en chemin pour Châteaulin, avec l'intention d'y passer la rivière, pour aller tenter une entreprise sur Quimper. Mais le bruit de ses exploits s'était répandu dans les campagnes, et les passages étaient si bien gardés qu'il dut retourner sur ses pas. Toutefois il ne renonçait pas au butin abondant qu'il espérait faire à Quimper. Il usa donc de ruse et écrivit des lettres fort touchantes à l'Evêque, au Sénéchal et au Procureur des habitants de cette ville, leur représentant l'état de fatigue de ses soldats et leur nécessité pressante d'aller se rafraîchir et se reposer aux environs de Quimper-Corentin. Il prenait l'engagement de gouverner ses troupes de telle sorte qu'elles ne feraient aucun dommage sur leur passage, ni dans le lieu de leur séjour, et, enfin, promettait de payer largement et exactement tout ce dont elles auraient besoin. La Magnanne, qui maniait aussi bien la plume que l'épée, réussit à convaincre les Quimperrois de ses excellentes intentions, aussi décida-

(1) V. Levot, *Biographie Bretonne*. — Ogée, *Dictionnaire de Bretagne*. — Dom Morice, *Histoire de Bretagne*, T. II, p. 428. — *Mémoires de Montmartin*, sup. de l'*Histoire de Bretagne*, T. II, col. CCCIX, etc.,.

t-on, après mûre délibération, de lui ouvrir toutes grandes les portes de la ville. On écrivit même au sieur du Quélenec pour l'engager à retirer les paysans qui gardaient les gués de la rivière, après en avoir démoli les ponts (1).

La Magnanne, ravi du succès de ses démarches, fit passer l'Aulne à ses troupes et les mena en bon ordre vers Quimper, contenant ses soldats dans la plus étroite discipline et ne prenant rien sans payer. Mais, convaincu par ses propres observations, de la grande richesse du pays, il renonça à aller jusqu'à Quimper, et, au bout des deux ou trois premières lieues, ayant, par la paisible attitude de sa petite armée, rendu toute confiance aux paysans, il fit un brusque retour en arrière, revenant à l'improviste sur les lieux qu'il avait étudiés la veille, dans les paroisses qu'il avait paisiblement traversées. Il les prit, les pilla, vola, rançonna et désarma les habitants, et fit un butin inestimable en vivres, meubles, vaisselle d'argent dont les demeures bretonnes étaient, à cette époque, abondamment pourvues, raillant la crédulité de ceux qui lui en avaient si bien fourni le moyen. Le Duc de Mercœur, informé de ces faits, accomplis par l'un des siens dans une région qui lui était soumise, blâma La Magnanne et lui enjoignit de quitter le pays. Il sortit de la Cornouailles chargé des dépouilles et de la haine des bas-bretons, furieux et indignés de ce qu'on les eût contraints d'ouvrir à des brigands l'entrée et les voies d'un quartier que, jusqu'alors, ils avaient si bien gardé. Leur chef, du Quélenec, lui-

(1) Dom Morice, Hist., T. II, p. 428. Moreau raconte également ces faits pp. 147-153. Présent aux délibérations il dit « au sénéchal à l'issue de l'Assemblée : « Vous avez ouvert une porte que vous ne fermerez jamais... Si vous connaissiez si bien le comte de la Magnanne que moi, vous croiriez tout le contraire de ce qu'il vous proteste, mais la barrière est franchie, nous sommes désormais en proie à tout venant. »

même, ne voulut point désormais se charger d'organiser la défense de cette région dévastée, et la Cornouailles devint, de plus en plus, la proie des bandits et des routiers combattant dans les deux partis. « La populace, par où passe le comte — dit Moreau en son style pittoresque — n'eut le moyen de lever les cornes. Et quand ils n'eussent vu que deux cavaliers passer le chemin, ils se cachaient dans les fossés ou dans les landes, de façon que les casaniers, qui ne cherchaient que la petite guerre autrement la picorée, faisaient bien leurs affaires parmi cette paysantaille épouvantée » (1). Le comte avait séjourné dans cette contrée pendant quinze jours et l'on montre encore, près de Quimerc'h, le camp retranché construit en terre, formant un parallélogramme qu'éleva la Magnanne « dans une seule nuit », disent les gens du pays, ce qui est invraisemblable étant donné son étendue. De ce point, très élevé, il dominait tout le nord et le sud de la Basse-Bretagne.

Ce que nous venons de raconter, touchant la conduite de La Magnanne, explique amplement les ordres réitérés donnés par le maréchal d'Aumont à du Liscouët, et notamment la lettre que nous avons citée plus haut. « Au surplus, je crois vous avoir écrit que si vous pouvez charger et tailler en pièces le comte de la Magnanne et ses troupes, qui font tant de ravages et de ruines par où elles passent, que vous le fissiez. »

Mais, avant de se rencontrer avec du Liscouët La Magnanne devait, au cours de cette année 1593, et en dépit de la trêve conclue entre le roi et le duc de Mayenne, se mesurer avec un adversaire aussi digne de lui, le fameux La Fontenelle, ainsi que nous le

(1) Moreau, *Histoire de la Ligue*, pp. 147-153.

verrons bientôt, tous deux, cependant combattaient à cette époque sous les drapeaux de la Sainte-Union.

La Magnanne s'était retiré avec son butin au manoir de Bourrouguel, en Plouigneau, que sa seconde femme lui avait apporté en dot. Il y vécut pendant quelques temps assez paisiblement des revenus de son abbaye de Lantenac.

Mais bientôt il leva de nouveau une troupe de gens de guerre et de paysans, et, avec quelques autres seigneurs, recommença son métier de bandit. « A la tête de cinq à six cents hommes de sac et de corde — dit Mézerai — le comte de la Magnanne pillait indifféremment ceux de l'un et l'autre parti, détroussait les marchands, levait des contributions à sa fantaisie et mettait garnison aux villes faibles où il n'en trouvait pas » (1). Ce fut vers cette époque qu'il rencontra La Fontenelle.

Les historiens ne sont pas d'accord sur cette expédition. Quelques-uns disent que La Magnanne avait rejoint La Fontenelle dans le Léon, près de Roscoff, pour piller le pays de concert avec lui. D'autres pensent, au contraire, que ces deux larrons en foire se rencontrèrent et se livrèrent bataille, près d'un lieu nommé Pont-Plancoët (2) où La Fontenelle fut vaincu dans un sanglant combat, « après grande boucherie de paysans » (3).

A la suite d'une enquête, faite plus tard (1599), sur les désordres et cruautés des troupes dans l'évêché de

(1) Mézerai, T. XVII, p. 340.

(2) Le manoir de Pontplancoët existe en effet pas très loin de Roscoff, dans la commune de Plougoulm, canton de Saint-Pol-de-Léon. Les pillards, après avoir saccagé Roscoff, durent éviter Saint-Pol, situé sur la grand'route de Morlaix, et prendre la traverse pour passer l'Home au moulin de Kerellec et rejoindre la grande route de Lesneven ou de Landerneau au sud de Plougoulm. Chemin faisant, ils passèrent devant Pontplancoët. Fréminville dit quelques mots de ce manoir dans le tome I^{er} de ses *Antiquités du Finistère*. Il existe encore, mais bien dégradé et converti en ferme. (Note de M. L. Le Guennec).

(3) Moreau, p. 145.

Cornouailles, après avoir fait recueillir le témoignage des gens de la région, Brissac mande au roi que « sur la fin de ladicte année 1593, le comte de la Maignanne se logea avecq un régimant de huict à neuff centz hommes en ladicte ville du Fou qui estoit auparavant oppulante et riche, de laquelle Sa Majesté retiroit grande finance pour le trafficq et commerce que on y faisoit, en laquelle lesdictz gens de guerre firent telle ruyne et désollation que en huict à dix jours il fist mourir plus de troys mil hommes, tant gentz d'église, gentilzhommes que marchantz et paysantz, pillé et ravaigé tout le pays de trois, quatre à cinq lieues de ladicte ville, de sorte que depuis ledit pais a esté presque désert, et s'estant le dict comte et ses troupes retirés hors ladicte ville, il se seroit rendu és ville de Loc-Renan et Pontcroix, sur lesquelles villes et pais circonvoyoisins il fist de grandes et excessives levées de deniers de son autorité privée, montant à plus de dix mil escuz, outre les ravaiges, volleries et ransonnements de ses soldats.... » (1).

(1) Information des dezordres et cruautez des troupez dans l'évesché de Cornouaille depuiz 1592 jusqu'à la paix 1599. Enquête faite le 23 janvier 1599 « en l'audiance ordinaire de la Court et Siège présidial de Quimpercorentin ». (A. de Barthélemy, *Documents inédits sur l'histoire de la Ligue en Bretagne*.)





CHAPITRE VII

LA FONTENELLE AU GRANEC. — SA RUSE POUR S'EM-
PARER DE CETTE PLACE. — ATTAQUE ET MASSACRE
DES PAYSANS. — EXPÉDITIONS LOINTAINES. — LA
FONTENELLE A L'ABBAYE DE LANGONNET.

De l'église de Saint-Trémeur de Carhaix, où il s'é-
tait fortifié, La Fontenelle allait et venait, visitant ses
diverses garnisons, et prenant de nouveaux postes,
quand l'occasion s'en présentait. Il devint facilement
le maître de ce riche territoire de verdoyantes prai-
ries, que contourne la rivière de l'Aulne, entre les
Monts d'Arrée, aux bleus horizons, et les Montagnes
Noires, si bien nommées, à cause de leur sombre, mais
pittoresque aspect. Au nord-ouest du bourg de Lan-
deleau, mais dans la paroisse de Collorec, ancienne
trêve de Plounévez-du-Faou (1), se voyait à cette épo-
que le château du Granec, belle et riche demeure des
sires de Coatanezre (2). Le Granec était alors la rési-
dence préférée de Vincent de Coatanezre, sieur de
Pratmaria. Ce seigneur l'avait embelli et fortifié de
telle sorte que jusqu'à ce jour, en dépit de plusieurs
tentatives, aucun de ses ennemis n'avait pu s'en em-
parer. C'est ainsi que du Liscouët, Kergomar et au-

1593

(1) *Dict. d'Ogée*, Note de A. de Cillart, article *Landeleau*.

(2) Ils s'armaient « de gueules à trois épées d'argent garnies d'or, les pointes en bas rangées en bande » et possédèrent les terres de Lézergué, par. d'Ergué-Gabéric, de Pratmaria, du Granec, de Pratan-
raiz, des Salles. (P. Potier de Courcy, *Nob. et Arm.*).

tres capitaines du parti des royaux, se déclaraient impuissants devant la bonne défense de cette place, très enviée des gens de guerre (1). Du Liscouët, ami de Pratmaria, dissuadait d'ailleurs les siens d'attaquer le Granec.

Le château, entouré de fossés profonds, surmontés de levées de terre, était flanqué de quatre tourelles, aux quatre angles de l'enclos. Au milieu de celui-ci se trouvait le principal logis, composé d'un grand bâtiment, ayant à chaque bout une sorte de tour ou pavillon rond, contenant trois chambres. Entre ces deux tours l'habitation du seigneur se composait de belles et vastes salles basses et hautes et de chambres, toutes bien ornées de meubles, les murs tendus de tapisseries de haute lice et de cuir doré. Enfin, outre les deux pavillons ronds, vers le milieu du bâtiment s'élevait un superbe donjon, haut de dix étages, dominant tout le pays d'alentour. On y pénétrait par l'intérieur du logis et, sur cette tour, on avait placé cinq ou six pièces de canon de fonte verte qui en défendaient les approches (2).

Bien que le sieur de Pratmaria fût partie de la Ligue, ainsi que La Fontenelle, celui-ci convoitait, depuis longtemps, non seulement la place forte, mais aussi la riche demeure, l'argenterie, le splendide mobilier et les trésors du seigneur du Granec. Toutefois, il ne se sentait pas assez fort pour essayer de l'attaquer avec sa petite troupe : la maison, ainsi défendue et flanquée, devant résister même au canon.

La Fontenelle résolut donc de la prendre par la ruse et son imagination fertile lui en fournit bientôt les moyens. Le sire de Pratmaria n'ignorait pas les

1593

(1) V. Moreau, *Histoire de la Ligue*, p. 141.

(2) Deux de ces canons sont conservés au château de Pratulo, chez M. le Comte du Laz. Nous les y avons vus nous-même.

intentions toujours hostiles et la convoitise de Kergomar et de du Liscouët, mais il avait pour ami très dévoué le sieur de Rosampoul, de la maison de Carné, alors gouverneur de Morlaix pour la Ligue, et il pouvait compter qu'à la première alerte, il en recevrait des secours et des troupes pour renforcer sa petite garnison. Celle-ci, qu'il entretenait à ses frais, se composait de quinze à vingt hommes seulement. Tranquillement Coâtanezre se reposait en pleine sécurité, se croyant à l'abri de tout événement fâcheux, quand, par un beau jour du mois de juin 1593, on vint le prévenir qu'un messenger de Carné de Rosampoul désirait l'entretenir sans retard. Ce messenger était escorté d'une dizaine de cavaliers et la sentinelle hésitait à abaisser le pont-levis devant la petite troupe qui, pourtant, se disait amie et portait les insignes de la Sainte Union (1). Pratomaria donna ordre d'introduire immédiatement le messenger dans l'une des salles basses du château.

« Je viens en hâte vous aviser, Messire, dit celui-ci, que d'ici deux jours les royaux doivent venir assiéger votre château sous la conduite des capitaines de Kergoumar et du Liscouët. L'ayant su de bonne part le gouverneur de Morlaix, Monsieur de Rosampoul, m'envoie vers vous pour vous en prévenir. Je vous conduis dix de ses meilleurs soldats pour renforcer votre garnison avec la consigne de vivre ou de mourir, avec vous et les vôtres, en défendant cette place, jusqu'à ce qu'il vous envoie de nouveaux secours. »

A peine eut-il entendu ces mots, que le seigneur du Granec, sans demander à l'envoyé de son ami, plus amples preuves de sa mission, s'empressa, trop crédule, de faire abaisser le pont-levis pour introduire

(1) Le ruban noir et la croix blanche au chapeau,

dans la place la troupe d'élite que lui envoyait Rosampoul. La garnison du Granec, imitant l'exemple de son maître, fit fête aux nouveaux venus. Sans se préoccuper de ce que ceux-ci conservaient tous l'arquebuse amorcée et la mèche allumée, les soldats du Granec déposèrent leurs propres armes sur la table du corps de garde. Les nouveaux hôtes tenaient toujours les leurs sur l'épaule, et, dès qu'ils virent la garnison hors d'état de se défendre, ils se saisirent d'abord du corps de garde, puis des soldats de Pratmaria et du seigneur lui-même, pendant que quelques-uns des hommes de Fontenelle bloquaient toutes les issues du château. Le pistolet sur la gorge, tous les défenseurs du Granec furent, en un clin d'œil, arrêtés, ligottés et enfermés dans la grande tour, y compris Pratmaria à qui le messenger de tout à l'heure, chef de l'expédition, déclara qu'il prenait et tenait la maison pour son capitaine, le sieur de la Fontenelle, qui allait en venir prendre possession. Cela ne tarda guère : trois ou quatre jours après cette trahison, notre capitaine-brigand s'y établissait en maître avec les autres gens de guerre de sa compagnie.

Le sieur de Pratmaria eut la vie sauve, mais il fut chassé de son logis, sans pouvoir en emporter quoi que ce fût, pas même son argenterie. Les vivres, les munitions, les meubles précieux, la vaisselle d'or et d'argent : tout demeura aux mains et en la possession du vainqueur.

1593

Celui-ci plaça au Granec une forte garnison, en augmenta les fortifications et en fit sa principale demeure, continuant, de ce poste admirablement situé, à ravager le pays et à faire la « guerre de picorée » dans cette région non ruinée encore. Toutefois les campagnards des paroisses environnantes, s'accommodant peu d'un pareil voisinage, résolurent de s'en

débarrasser à tout prix. Ayant un jour appris que La Fontenelle quittait son nouveau château avec une partie de ses hommes, pour aller guerroyer aux environs de Morlaix, et avait laissé peu de monde au Granec, les paysans des environs se réunirent, au nombre d'un millier, pour assiéger la place. Ils la cernèrent pendant huit à dix jours espérant la réduire par la faim, après avoir eu la précaution de couper de retranchements les chemins qui y aboutissaient. Cependant, les assiégés trouvèrent moyen de faire prévenir leur maître du péril dans lequel les mettait son absence, et, une nuit que les paysans se reposaient, croyant être en sécurité, « La Fontenelle, accompagné de cinquante à soixante cavaliers, venant de Morlaix, du côté de Trefflec'h, tomba sur eux à l'improviste, environ une demi heure avant le jour — dit Moreau — forçant les retranchements mal gardés », il fit un affreux massacre de ces pauvres paysans, dont sept à huit cents restèrent sur le terrain « et sans que le pays est fort couvert il en fut demeuré beaucoup davantage » (1).

Non content de ce carnage, La Fontenelle refusa aux parents des victimes la permission d'enlever les blessés, et même les morts, pour leur rendre les derniers devoirs « et par ainsi demeurèrent corrompre sur la face de la terre », sans que personne osât braver la défense du tyran qui faisait tuer à coups d'arquebuse quiconque tentait de s'en approcher !

On était alors en plein été et ces cadavres, semés ça et là, ne tardèrent point à infecter l'air aux alentours de la somptueuse demeure. Or, nous raconte Moreau, « un jour, se promenant dans les allées de sa maison, le sieur de la Fontenelle, le sieur de Prat-

(1) Moreau, *Histoire des guerres de la Ligue en Bretagne*.

maria (1) et d'autres, le sieur de Pratmaria lui dit :

« Comment pouvez-vous supporter la puanteur de ces corps morts tout pourris ? »

« L'odeur d'un ennemi mort — répondit-il — est toujours suave et douce » (2).

La Fontenelle, bien résolu à ne pas se laisser enlever cette belle résidence du Granec, employa tous ses loisirs à y exécuter de nouveaux ouvrages de fortification, « faisant creuser et élargir les douves, il fit des plates-formes de terre en y mettant des troncs d'arbres de long et de travers » et rendit sa demeure « assez forte même contre le canon. Il y avait force bois de chêne de haute futaie, qui donnait jusqu'au près des douves, qui y fut tout employé au grand dégât de la maison » (3).

Après avoir ainsi assuré son gîte, contre toute attaque imprévue, notre capitaine-brigand recommença ses expéditions en des pays, jusqu'alors épargnés par la guerre : Châteauneuf-du-Faou, le Faou, Châteaulin, Locronan, Landerneau et autres villes et bons bourgs excitaient sa convoitise et celle de ses soldats, qui savaient devoir y trouver bon butin. Sans cesser d'entretenir ses précédentes conquêtes, en y gardant de fortes garnisons, La Fontenelle, cherchant l'occasion de créer de nouveaux postes, faisait des courses lointaines jusqu'aux pays de Quimper, Quintin, Morlaix, et même jusqu'à Vannes, Tréguier et Léon, répandant sur son passage une telle terreur que les paysans, avertis de son approche, abandonnaient leurs demeures pour se réfugier au fond des bois, où les loups, les trouvant désarmés, en dévoraient un grand nombre.

(1) Venu sans doute trouver La Fontenelle pour ses affaires.

(2) Moreau, *Histoire*, etc...

(3) Ibid.

C'est vers cette époque qu'il faut placer l'expédition de Guy Eder à l'abbaye de Langonnet que les moines durent abandonner à ses soldats. La garnison qu'il y avait laissée se voyant elle-même, à plusieurs reprises, attaquée par celle de Rostrenen, située non loin de là, un accord intervint entre le chef de cette place et La Fontenelle : il fut décidé que les bâtiments et possessions de l'abbaye seraient, entre eux, considérés comme un terrain neutre, où chacun aurait le droit de venir s'établir et butiner, à tour de rôle, sans jamais se molester. Au bout de trois ans que dura ce régime, on peut juger, dans quel état les moines retrouvèrent leur beau domaine ! (1).

1593

Le séjour prolongé de La Fontenelle au pays cornouaillais a été le thème de plusieurs chansons bretonnes dont nous n'avons pu recueillir les textes en entier. En voici un couplet qui a trait à la résidence de Guy Eder au Grannec :

Fontenallan en doa grêt lê
 Biken 'n kerne na entregé
 Koulskoude neuz lavaret gaou
 E 'man ê Plounevez-ar-Faou.

« La Fontenelle avait fait promesse de ne jamais entrer en Cornouailles, cependant, il a dit un mensonge : il est à Plounévez-du-Faou » (2).

Cette strophe nous semble une variante d'une autre ballade recueillie par M. de Fréminville (3) et dont voici la traduction :

(1) Cette occupation alternative de l'abbaye par La Fontenelle et les royaux de Rostrenen est relatée dans un manuscrit des Archives départementales de Saint-Brieuc, publié par l'Association Bretonne. A la paix, en 1598, le revenu temporel de l'abbaye fut adjugé à 800 livres au plus offrant et dernier enchérisseur !

(2) Le Grannec était alors dépendant de la trêve de Collorec en Plounévez-du-Faou.

(3) *Antiquités des Côtes-du-Nord*, p. 393 et suivantes.

« La Fontenelle a fait serment que jamais il n'entrerait en Léon. Pourtant, il a menti car il a dépassé Plounévez-du-Faou.

« La montagne d'Arré et Plougonven et aussi la Chapelle-neuve.... »

Nous donnerons, en son temps, le texte des chants que nous avons pu recueillir, relatifs à l'histoire de notre capitaine ligueur : beaucoup d'entre eux, sans doute, ont échappé à nos investigations, mais ceux que nous possédons sont bien caractéristiques du personnage curieux dont ils ont conservé la mémoire dans nos campagnes cornouaillaises.



CHAPITRE VIII

PREMIER VOYAGE DE LA FONTENELLE A DOUARNENEZ.

— SURPRISE ET MASSACRE DE SAINT-GERMAIN. —
LA FONTENELLE A LOCBONAN. — DÉFAITE ET MORT
DE LA PLANTE. — LA FONTENELLE ET LA SATYRE
MÉNIPPÉE. LES FILLEULS DE LA FONTENELLE. —
LA FONTENELLE PEINT PAR LUI-MÊME. — LE CAPI-
TAINÉ LA CROIX DÉFAIT PAR LE MARÉCHAL D'AU-
MONT.

L'année 1594 fut particulièrement fertile en événements marquants dans la carrière mouvementée de notre capitaine-brigand. Les documents que nous avons recueillis nous permettent de les relater ici fidèlement, en suivant l'ordre chronologique que nous avons adopté. Dès le mois de janvier nous trouvons La Fontenelle en exploration aux environs de Douarnenez, localité où il dut faire une étape, si l'on en croit le compte des Miseurs de la ville de Quimper. Le 12 février, en effet, on y mentionne un nommé « François Legal, payé d'être allé à Douarnenez, vers Fontenelle, pour lui porter une lettre de M. le Duc de Mercœur » (1). Guy Eder étudiait déjà, sans doute, les abords de l'île Tristan, où nous le verrons bientôt se fixer de telle sorte que nulle force ne l'en pût déloger.

1594

(1) Cf. Faty, p. 156, *Compte des Miseurs dans la ville de Quimper en fonctions pendant les années 1594-1596-1597. Bulletin de la Société Archéologique du Finistère*, T. XII, an. 1885, p. 129. (C.)

Aux environs de Pâques de cette même année, 1594, La Fontenelle et ses soldats se dirigèrent vers Locronan et Pontcroix, si éprouvés, peu de temps auparavant, par le passage de La Magnanne, et « usant de pareilles et grandes violances, cruautés, exactions et bruslements. La Fontenelle tua et massacra au bourg de Saint-Germain deux à trois mil hommes, tant gentilzhommes, bourgeois, que du plaz pays, qui voullurent s'opposer à ses desseings veu la grande cruaulté dont il usoit » (1).

1594

Au mois de mai 1594, La Fontenelle est à Locronan, où divers messagers lui apportent des lettres. Parmi ces messagers, dont les comptes des miseurs de la ville de Quimper nous ont conservé les noms, se trouvent un sieur du Marchallah, chanoine de Cornouailles, et un nommé Rubien, député vers notre capitaine par les habitants de Quimper. Le 15 mai, c'est le sieur de Kerdaniel qui est, à son tour, envoyé par Mercoeur pour « desloger les troupes de La Fontenelle, en ce moment à Locronan » (2).

15 mai

Donc, tout en conservant avec soin sa demeure du Granec, La Fontenelle faisait, dans tout le pays bas-breton, de fructueuses expéditions. Il avait alors sous ses ordres des soldats hardis et expérimentés et des lieutenants sur qui il pouvait compter comme sur lui-même.

1594

L'un d'eux était le sieur de la Plante, (Marin le Vejais ou Vesais dit *La Plante*) qui, jadis, en 1591, avait, comme sergent, commandé pour le roi la garnison de la Roche-Jagu. Il était alors à la tête d'une

(1) Enquête citée plus haut. Ce document constate la présence de Fontenelle et des siens dans cette région « environ Pâques de l'année 1593 », après que la Magnanne s'en fut retiré. Il doit y avoir erreur, puisque le même document nous apprend que ce capitaine y vint « sur la fin de cette même année 1593 », ainsi que nous l'avons raconté plus haut.

(2) Cf. Faty, *Compte des Miseurs, etc.*, p. 157. (C.)

compagnie de 25 arquebusiers à pied et s'était, depuis, rangé sous les enseignes de La Fontenelle (1), tenant sous son autorité un moulin, près de Carhaix, qu'il avait fortifié. De cette retraite, où La Plante entretenait une garnison de trente hommes, il faisait des courses et rançonnait les royaux dont il pouvait se saisir, « faisant mille maux au pauvre peuple », disent les auteurs du temps, à l'exemple de son digne patron La Fontenelle. Cinq soldats de la garnison de Guingamp étant ainsi tombés au pouvoir de La Plante, furent gardés prisonniers dans son moulin durant quelques jours, et, relâchés ensuite, donnèrent avis à Kergomar, leur gouverneur, de ce qui s'y passait, ainsi que des moyens de pénétrer dans ce repaire. Kergomar, sans perdre de temps, se mit à la tête de cinquante arquebusiers à cheval et attaqua la place dont il s'empara au nom du roi. La Plante fut tué et la plupart des siens se noyèrent dans la rivière qui coule au pied du moulin (2) (1594).

Vers cette même époque, La Fontenelle alla voir à Guingamp son ami, M. de Rosmadec-Buhen. Ce gentilhomme faisait partie, en ces temps de trouble, de la « troisième sorte de gens qui se retirèrent en leurs maisons et qui achetèrent bien cher la neutralité » (3). Aussi reçut-il des horions des deux partis, en attendant le jour où, le roi étant assuré du triomphe final, Rosmadec se donna l'apparence d'un grand dévouement à son service. Cela devait lui valoir, par la suite, bon nombre de faveurs honorifiques. Les comptes de dépenses de M. de Buhen nous appren-

1594

(1) A. de Barthélémy, *Documents inédits sur l'histoire de la Ligue en Bretagne*, p. 91. *Etat des garnisons du parti du Roi*.

(2) Dom Morice, *Histoire de Bretagne*, T. II, p. 433. Ce moulin est probablement celui qui existe de temps immémorial au lieu dit Le Petit-Carhaix, le seul moulin que signale Ogée près de Carhaix.

(3) *Histoire de la Ligue en Bretagne*.

ment qu'en 1594 il résidait à Guingamp, et entretenait d'amicales relations avec La Fontenelle, qui alla, en personne, lui porter un exemplaire de la *Satyre Ménippée*, dès l'apparition du célèbre pamphlet (1).

5 juin

Le 5 juin 1594, La Fontenelle se trouvait à Morlaix où il fut parrain, ce jour-là, du jeune Guy Urien, fils de Yves Urien et de Marie de Rosmar. Ce baptême eut lieu en l'église de Saint-Mathieu de Morlaix, et, chose assez singulière, si le parrain est bien désigné : « *Guydo Eder dūs temporalis de Feuntenelle* », le registre laisse en blanc le nom de la marraine ! (2). Cette Marie de Rosmar, mère de l'enfant, était peut-être la sœur du fidèle lieutenant de La Fontenelle, Jean de Rosmar, sieur du Muriou, qui appartenait, d'ailleurs, à la même maison que Péronnelle de Rosmar, mère de notre héros.

La Fontenelle eut un autre filleul, quelques années plus tard, le généalogiste Guy Autret, sieur de Misirien, petit-fils du seigneur de Lezoualch, dont notre capitaine-ligieur avait, cependant pillé le manoir cinq à six ans auparavant. Le sieur de Lezoualch avait même péri dans la défense de sa maison, et l'on s'explique difficilement l'indulgence de son fils à l'égard de La Fontenelle, dans le choix qu'il en fit pour tenir son enfant sur les fonds du baptême. Guy Autret, plus rancunier envers la mémoire de son parrain, en parle en ces termes, à la suite de ses notes généalogiques sur la maison Eder :

« Je ne lui ay pas tant d'obligation à sa mémoire de m'avoir donné son nom au batême, que de sujet de sévir contre ses cendres pour avoir fait piller nos-

(1) A. de Barthélemy, *Documents sur la Ligue en Bretagne*.

(2) *Registres paroissiaux de Saint-Mathieu de Morlaix*. Communication de M. L. Le Guennec à qui nous devons beaucoup de remerciements pour son obligeante collaboration à nos recherches.

tre maison, brûlé nos titres et les bastiments, et fait assassiner René Autret, mon grand-père » (1).

L'époque dont nous écrivons l'histoire est d'ailleurs fertile en surprises pour le chroniqueur, qui, à chaque pas, rencontre dans l'étude des mœurs, des caractères et des faits, de singulières inconséquences, bien difficiles à expliquer ! Nous avons vu plus haut le célèbre brigand La Magnanne invoquer le secours de Dieu et se poser comme la providence du peuple, dans une lettre à sa femme, pourquoi nous étonnerions-nous devant l'évocation d'un La Fontenelle déposant un instant sa sanglante épée de combat et adoucissant son geste et sa voix pour réciter le Credo en soutenant, de sa main homicide, au-dessus des fonts sacrés, la tête d'un tout petit enfant ? Ce qui surprend davantage c'est que les parents et les prêtres ne le jugent pas indigne d'un tel rôle ! Mais La Fontenelle, lui-même, ne se décerne-t-il pas un brevet d'orthodoxie dans ces strophes à son épée, dont on lui attribue le texte breton ?

« Fontenelle est un bon chrétien,
Vif de la tête et solide du pied ;
Fontenelle aime le vin, il sait plaisanter et rire,
Fontenelle est aimé des femmes parce qu'il est
brave et qu'il a de beaux habits galonnés.

Un jour Fontenelle disait à son épée :

« Vous êtes brillante, ma chère amie,

Car je vous ai lavée dans la rivière.

J'y ai lavé le sang d'un abbé

Trop gourmand et trop gros.

J'y ai lavé le sang d'une femme

Dont j'étais ennuyé.

(1) Bibl. Nation., Mss. Cabinet d'Hozier, 125, dossier 3257. *Généalogie des Eder, seigneurs de Beaumanoir*, par Guy Autret, sieur de Missirien.

Le sang de cinq anglais, de sept maltôtiers de la ville de Tréguier, de cent fois autant de huguenots et de beaucoup d'autres que j'ai oubliés.

Fontenelle est un bon chrétien,
Vif de la tête et solide du pied » (1).

.....

Comment ne pas rapprocher, de ce portrait que La Fontenelle nous a tracé de lui-même, le quatrain suivant, trouvé dans les archives de son château de Coadezlan, et qui, bien que sans signature, porte si clairement l'empreinte du même caractère.

Il ne semble pas téméraire de l'attribuer à notre capitaine, devenu par son mariage possesseur de ce manoir :

« Je suis homme de bonne taille
Pour combattre es la bataille,
Mais, quand je vois le coup d'écrire,
Je suis homme pour menfuire » (2).

N'est-ce point une allusion à la façon dont naguère La Fontenelle abandonna ses études, ses livres et son collège, pour aller combattre dans les rangs de l'armée de Mayenne, soi-disant pour la cause de la Sainte-Union. Que de forfaits, que de crimes furent commis en son nom ! Combien l'armée de la Ligue compta, sous ses drapeaux, de capitaines « bons chrétiens » à la façon de La Fontenelle !... Mais le parti des royaux ne lui cédait en rien sous ce rapport, et ce fut, de

(1) *Chœur des soldats de La Fontenelle*, traduction de M. Kerambun. Nous ne garantissons pas plus l'authenticité historique de ce chant breton que de ceux que nous citons au cours de cet ouvrage, comme recueillis (?) par M. de La Villemarqué. Si intéressants qu'ils soient, ils ne peuvent être considérés comme des *documents historiques*.

(2) *Archives de Coadezlan*. Ce château, ainsi que nous le verrons, fut apporté à La Fontenelle par son mariage avec Marie le Chevoir, fille et héritière de Lancelot, sieur de Coadezlan. Nous devons de nombreux documents à l'obligeante collaboration de M. le Vicomte G. de Kergariou, actuellement propriétaire de ce manoir, dont il a bien voulu, pour nous, explorer les archives.

part et d'autre, une véritable lutte de pillards et de brigands bien plus encore qu'une guerre religieuse, au moins en ce qui concerne la Bretagne, et surtout la noblesse bretonne.

Le capitaine Louis de la Croix, cornette de la compagnie des cheveau-légers du sieur de Kermorvan, puis commandant d'une troupe de cavaliers pour le roi, s'était saisi, en 1594, d'un poste nommé Poulmanach, situé aux environs de Guingamp, d'où il ravageait tout le pays. A l'arrivée du Maréchal d'Aumont en basse-Bretagne, on lui en porta plainte, et le duc envoya des messagers vers La Croix pour le sommer d'abandonner la place.

La Croix refusa énergiquement. D'Aumont le fit alors investir par une assez forte troupe, chargée de surveiller les allées et venues de la garnison, en se tenant, toutefois, à une certaine distance, et l'on se prépara à l'assiéger au premier signal. La Croix fit sortir vingt-huit de ses soldats pour aller « à la picorée », selon l'expression des contemporains, mais, suivant les ordres du Maréchal, ces soldats furent arrêtés par Kermorvan, et leur capitaine sommé, une seconde fois, de se rendre. Il répondit avec une telle insolence que, pour faire un exemple, le duc d'Aumont, indigné, fit pendre les vingt-huit prisonniers sur la contre-escarpe !

La Croix, effrayé de cette exécution, se rendit alors vie et bagues sauvées, et implora le pardon du maréchal. Celui-ci, en raison des bons services antérieurs de ce capitaine, dans l'armée du roi, lui fit grâce et le remit à la tête de son régiment. Il se fit tuer bravement, quelques années plus tard, en combattant en Picardie, sous les murs de Ham (1).

(1) Dom Morice, *Hist. de Bretagne*, T. II, p. 433.

Ces deux victoires remportées sur des capitaines-pillards, tels que La Plante et La Croix, bien que de peu d'importance, gagnèrent à d'Aumont la favorable opinion des gens de la région qu'elles délivraient de l'oppression. Ils surent bon gré au lieutenant général du roi en Bretagne du soulagement que, vainement, ils avaient attendu de Mercœur. Ce dernier se montrait, vis-à-vis des chefs de cette sorte, d'une indulgence excessive, que, parfois, l'on était tenté de taxer de complicité. C'est ainsi que nous le verrons couvrir de sa protection les méfaits de Bernard de L'Isle-Aval, futur beau-frère de La Fontenelle, et, comme lui, coupable d'une foule de méfaits dont nous reparlerons plus loin. Le duc d'Aumont sut, d'ailleurs, tirer parti des bonnes dispositions du pays à son égard, pour conquérir à sa cause tous ceux qui se détachaient de Mercœur.



CHAPITRE IX

TRAITÉ DES GENTILSHOMMES DU LÉON AVEC SOURDÉAC.
— LE SIEUR DE MÉZARNOU ET DU LISCOUËT. —
EXPÉDITION ET TRAHISON DE DU LISCOUËT. —
PARCEVAUX PRISONNIER A BREST. — PILLAGE DE
MÉZARNOU.

Certains gentilshommes du pays de Léon, ayant le désir de vivre en paix dans leurs châteaux, en gardant une sage neutralité, avaient conclu, avec le gouverneur de Brest, un traité par lequel ils s'assuraient la protection des soldats de cette garnison. En conséquence, chaque feu, ou maison, donnait 3 escus de subvention annuelle au sieur de Sourdéac, pour aider aux appointements de la garnison, ce qui permit d'augmenter celle-ci de quelques compagnies, chargées de surveiller les campagnes environnantes (1).

Du nombre de ces prudents et riches châtelains était Hervé Parcevaux, seigneur de Mézarnou, la Palue, Tihaudy, Kerascouët et autres lieux (2). Yves du Liscouët, sieur du Bois de la Roche, résidant alors en la ville de Landerneau, située à environ deux lieues

1594

(1) « Le régiment du baron de Bourglèvesque, de 8 compagnies de gens de pied de 50 hommes chacune, servira en la garnison et la compagnie. » — 3 compagnies payées sur les deniers des garnisons, 5 sur les 3 éc. par feu. (Chacune de ces trois compagnies a 226 éc. de solde par moy — y compris, capitaine, lieutenant, enseigne, sergent, 2 caporaux, 44 soldats).

(A. de Barthélemy, *Choix de Documents inédits sur l'histoire de la Ligue en Bretagne. — Garnisons du parti du Roi en Bretagne*, p. 185, Brest).

(2) Nous donnerons ci-après des notes plus étendues sur Mézarnou et ses possesseurs au moment de la Ligue, à propos de l'expédition dont La Fontenelle fut, à son tour, le héros, en 1595.

de Mézarnou, et tenant pour le roi, fut un jour invité par Hervé de Parcevaux à venir festoyer chez lui, avec les plus notables gentilshommes de sa compagnie.

C'était au mois de juillet 1594. Le châtelain, accueillit ses hôtes avec toutes les marques de l'affection la plus cordiale et tint à honneur de les recevoir selon son rang et le leur, et aussi selon sa fortune, très grande, bien connue dans tout le pays de Léon. Les mets les plus recherchés furent dignement présentés dans la riche vaisselle d'or et d'argent, habilement ciselée, qui faisait l'ornement des dressoirs et des crédences de la luxueuse salle du manoir (1). Mézarnou regorgeait d'argenterie, de beaux meubles sculptés, de riches tapisseries, de linge finement ouvré et de somptueuse literie. Il s'y trouvait des vins de choix et des provisions de toutes sortes, dont Hervé voulut faire les honneurs à ses hôtes. Grâce à l'accord fait avec Sourdéac, tous ces trésors, bien gardés, avaient échappé aux pillages de la guerre civile. Mais ce fut, de la part de leur possesseur, une grave imprudence que d'exposer ces magnificences dont il était fier aux regards avides et à la convoitise de du Liscouët et de ses compagnons : « Quand orgueil marche devant, honte et dommage suivent de près », et Hervé ne devait pas tarder à expérimenter, à ses dépens, la véracité de ce dicton.

1594

Au commencement de juillet 1594, Sourdéac fit savoir à ceux des gentilshommes du Léon qui avaient observé, jusqu'alors, la neutralité, sous sa bienveillante protection, qu'il avait reçu commandement du roi de cesser de les sauvegarder, s'ils ne se soumet-

(1) La maison de Mézarnou était considérée à cette époque comme « l'une des mieux ameublées de Bretagne, sans aucun excepter qui que ce soit de son calibre. » (Moreau, p. 246). L'inventaire joint aux pièces complémentaires donnera une idée du luxe et de la richesse extraordinaire des gentilshommes bretons de ce temps-là.

taient entièrement à l'obéissance de Sa Majesté. Le gouverneur de Brest fit, en conséquence, publier qu'il accordait aux intéressés un délai d'un mois, pour faire le serment de fidélité requis, entre les mains des officiers royaux des juridictions de l'évêché de Léon par lui commis à cette fin. Mais, plusieurs gentilshommes, soucieux d'assurer d'une manière plus efficace la sécurité de leur maison et celle de leurs biens, en se montrant plus entièrement et plus sincèrement conquis à la cause de Henri IV, préférèrent se rendre, en personne, à Brest, pour se mettre aux ordres du gouverneur et le prier de les recevoir au service de son souverain.

Telle fut la résolution prise par le sieur de Mézarnou. Le délai fixé expirait le 1^{er} août, à deux heures après-midi, et, jusqu'à ce moment, tout acte d'hostilité demeurait suspendu.

Comme le sieur de Sourdéac imposait parfois des conditions un peu onéreuses aux gentilshommes qui venaient solliciter ainsi son intervention auprès du roi, pour des sujets jusqu'alors rebelles à son autorité, Hervé Parcevaux songea à prier son ami du Liscouët, qui jouissait des bonnes grâces du gouverneur, de l'accompagner et de le soutenir auprès de celui-ci.

Hervé écrivit donc à du Liscouët afin de lui demander quel jour lui conviendrait pour se rendre avec lui à Brest. Comme les troupes du roi ne cessaient d'arrêter les gens du parti contraire et de rançonner leurs prisonniers, en dépit des ordres de Sourdéac, le sire de Mézarnou sollicitait, par la même lettre, du capitaine de Landerneau, la faveur de quelques passeports et sauvegardes, tant en vue de ce voyage que pour protéger sa maison en son absence.

Du Liscouët lui répondit qu'il l'assisterait avec plaisir en cette circonstance, il lui envoya les garanties

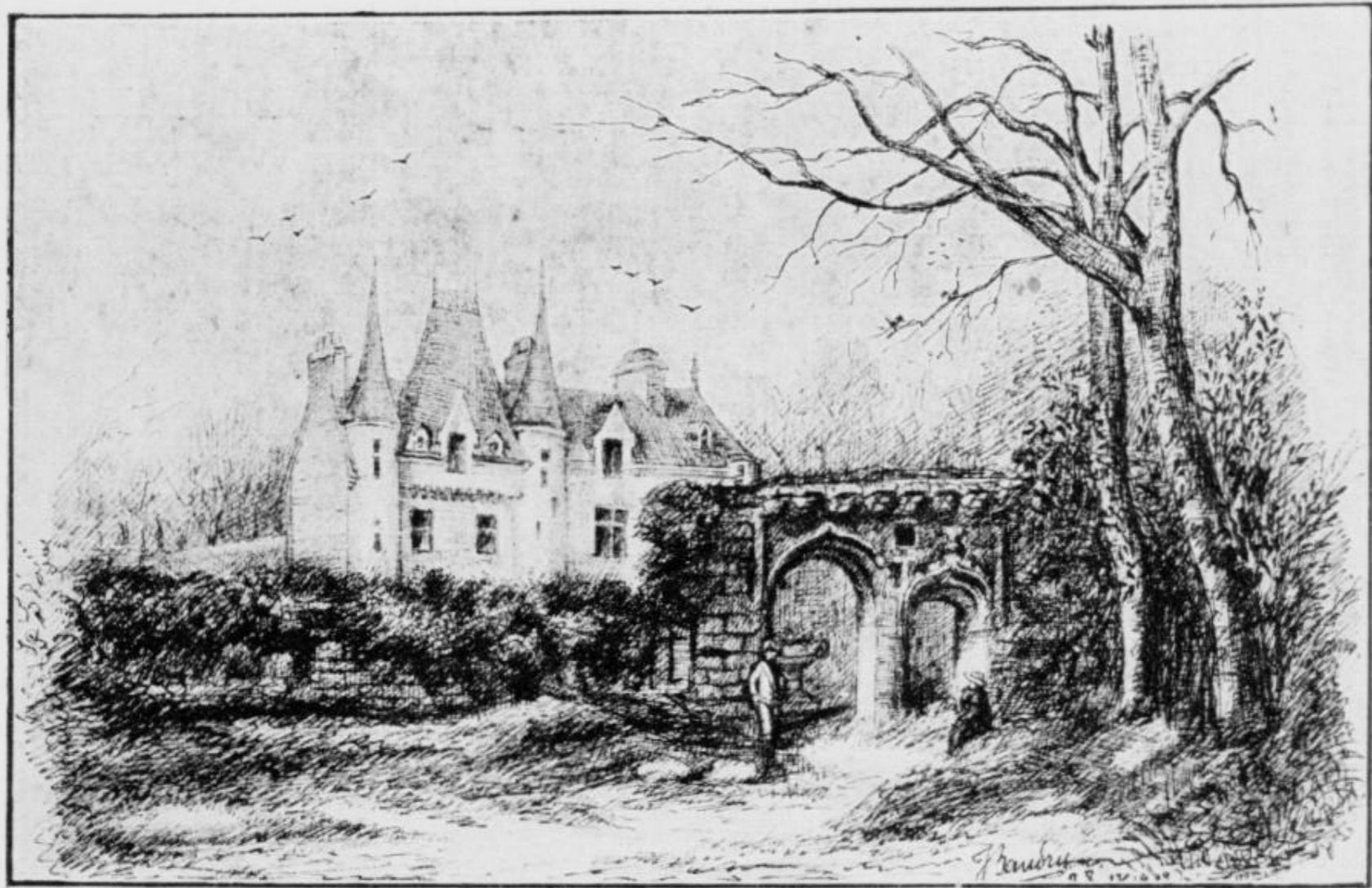
demandées, sous sa signature et celle du sieur de Sourdéac, et lui fit porter le tout par l'un des hommes de sa compagnie. Celui-ci s'en retourna à Landerneau chargé de provisions, vins fins, etc., que le sieur de Mézarnou envoyait à son bon ami du Liscouët, pour « le rafraîchir », ainsi qu'il l'avait déjà fait, gracieusement, et à plusieurs reprises.

Ces bons procédés, eussent dû, semble-t-il, mettre le châtelain et son manoir à l'abri de toute fâcheuse éventualité, au moins du fait de du Liscouët et de sa troupe.

Hervé convoqua quelques gentilshommes de ses amis, qui le rejoignirent à Mézarnou, voulant, à l'abri de ses passeports, aller, eux aussi, à Brest trouver le sieur de Sourdéac, en la compagnie de du Liscouët. Celui-ci, pour rassurer encore davantage le sieur de Parcevaux, lui envoya, le vendredi, avant-dernier jour de juillet, deux de ses hommes d'armes « pour luy servir, néanmoins les susdits passeports, sauvegardes et assurances; en sa maison, de sauvegarde, en attendant aller en toute seureté trouver de compagnie le dict seigneur de Sourdéac » (1).

Comme on touchait au terme fixé par Sourdéac, le dernier jour de juillet, qui était un samedi, Hervé Parcevaux se rendit lui-même à Landerneau pour demander à du Liscouët, s'il était disposé à faire, ce jour même, avec lui et ses amis, le voyage projeté, voyage qui ne pouvait plus se remettre sans danger pour leurs biens et leurs personnes. Mais du Liscouët avait d'autres projets, de concert peut-être avec Sour-

(1) *Réquête du Sieur de Mézarnou à la cour de Quintin, contre la veuve de du Liscouët le 1^{er} mars 1603.* C'est ce document, conservé en original aux Archives départementales du Finistère, qui nous a fourni les éléments de notre relation de ces faits. Il a été publié par Le Mén, *Etudes historiques sur le Finistère*, et M^{me} la Comtesse du Laz, *Généalogie de Saisy*. Nous en donnons néanmoins un extrait aux pièces complémentaires de notre ouvrage.



CHATEAU DE TRÉBRIANT, EN TRÉMEL.
(Demeure de La Fontenelle).

déac. Il s'apprêtait habilement à en assurer l'exécution, en exploitant la confiance du sieur de Mézarnou, proie facile et avantageuse à saisir. Il s'agissait, tout simplement, de retarder jusqu'au delà du délai fixé, la soumission effective d'Hervé.

A la nouvelle démarche de celui-ci, du Liscouët répondit qu'il était inutile de se presser, que la promesse faite de se soumettre au roi, les lettres de sauvegarde et les passeports demandés pour aller à Brest, mettaient en règle le châtelain de Mézarnou vis-à-vis du gouverneur de cette ville.

Il fut convenu que du Liscouët viendrait, dès le lendemain matin déjeuner, au manoir avec Parcevaux et ses hôtes, et qu'aussitôt après, tous se mettraient en route pour aller de compagnie à Brest, en toute sécurité et sans autre retard.

Mais le lendemain, dimanche 1^{er} août 1594, à la première heure, du Liscouët expédia, à ses amis de Mézarnou, un de ses gens d'armes, pour leur exprimer tous ses regrets de l'empêchement imprévu qui le privait de venir, selon sa promesse, dîner en leur noble compagnie, et leur dire qu'il arriverait dans l'après-midi pour souper avec eux au manoir. Ni Parcevaux, ni aucun des gentilshommes présents, ne soupçonna la trahison et la déloyauté du capitaine royaliste, et tous décidèrent d'aller en se promenant, à cheval, au-devant des invités jusqu'à la ville de Landerneau. Ils firent donc une escorte d'honneur à du Liscouët et à ses gentilshommes pour se rendre à Mézarnou, où les attendaient un excellent repas et les chambres les plus confortables. Chemin faisant, du Liscouët dit à Hervé « que toutes ses affaires se portaient bien, et que, d'effet, il pouvoit aller luy-même, en toute seureté, trouver ledict seigneur de Sourdéac qui ne demandait aultre chose de luy sinon qu'il eût, en vertu de sesdicts pas-

1594
1^{er} août

seports, sauvegardes et autres assurances, juré le serment de fidélité entre les mains de M. Ruynier, conseiller du Roy au siège présidial de Quimper-Corantin, exerçant à Brest par commission de la Cour de justice. »

Parcevaux remercia chaudement du Liscouët et lui dit que le lendemain, sans faute, il irait à Brest faire ledit serment, puisque le sieur de Sourdéac le désirait ainsi, et que, se présentant ensuite chez le gouverneur, il aurait l'honneur de le saluer et de se mettre à sa disposition pour le service de Sa Majesté.

Ces propos courtois s'étaient poursuivis, avec les souhaits de bienvenue de Parcevaux, jusqu'à l'heure fixée pour le repas du soir. Le traître du Liscouët avait atteint son but : le terme fixé par Sourdéac à deux heures après midi, pour la reprise des hostilités entre les royalistes et leurs adversaires, était échu, sans que le sieur de Mézarnou eût prêté le serment requis : Hervé, sa maison et ses biens, se trouvaient donc à la merci du coup de force qu'il avait sournoisement organisé (1).

On se mit à table pour le souper, qui fut aussi somptueux que le dîner dont nous avons déjà parlé, et également animé de gais et aimables devis. C'était plaisir de voir réunis tous ces nobles et galants seigneurs, richement vêtus, et d'autant plus joyeux qu'ils entrevoyaient enfin, comme prochaines, la paix si longtemps désirée et la définitive réconciliation nationale, sous le sceptre du Béarnais, désormais rentré dans le giron de la Sainte Eglise. Les coupes d'or et d'argent, scintillant sous les feux des lustres et remplies des vins les plus généreux s'entrechoquaient avec grâce en un cliquetis harmonieux, pour célébrer l'avènement de l'ère de prospérité et de joie, dont l'espoir, déjà,

(1) Document cité ci-dessus.

suffisait à réchauffer tous les cœurs, après les jours sombres et sanglants que l'on venait de traverser.

On fit donc peu d'attention, tout d'abord, à l'entrée dans la salle du festin de trois des hommes d'armes du sieur du Liscouët venus, disaient-ils, pour donner à leur chef quelques avertissements urgents. A la fin du repas, alors que l'on quittait la table, trois autres gentilshommes de la garnison de Landerneau arrivèrent à leur tour et dirent à du Liscouët qu'ils venaient, en toute hâte, le prévenir que l'ennemi approchait de leur place, mais le capitaine répondit qu'il n'y voyait aucun péril, ses gens étant assez nombreux pour la défendre au besoin.

Ainsi, sous divers prétextes, durant toute la soirée, les gens d'armes de du Liscouët se glissèrent, de plus en plus nombreux, et bien armés d'épées, de pistolets et de poignards, dans l'hospitalière demeure de Mézarnou.

La soirée s'écoula gaiement, la cordialité la plus parfaite ne cessant de régner entre tous les hôtes du manoir. Hervé comblait du Liscouët de prévenances et d'amabilités toutes particulières. Déjà l'on se séparait pour la nuit, en se souhaitant gaiement le bon soir, quand, à la stupéfaction de tous, du Liscouët, posant une main sur le poing de Parcevaux, et tirant de l'autre son épée du fourreau, en frappa légèrement son hôte en disant :

« J'ai charge de Monsieur de Sourdéac de vous prendre prisonnier de guerre et de vous rendre à Brest ! » On crut à une plaisanterie, mais, en un clin d'œil, avant que les gentilshommes présents eussent eu le temps de revenir de leur stupeur et de saisir des armes, les gens de guerre de du Liscouët s'emparant de Parcevaux, de ses amis et de leurs domestiques, les enfermèrent dans une chambre basse du

manoir, et se rendirent maîtres de celui-ci et de tout ce qu'il contenait.

En vain quelques serviteurs de Mézarnou tentèrent-ils de défendre les femmes et les jeunes filles qui s'y étaient réfugiées : elles furent odieusement maltraitées par les soldats, qui, sans pitié, mirent à la porte de leur demeure les petits enfants du seigneur de Mézarnou, bien qu'ils ne fussent âgés que de deux ou trois ans.

S'étant saisis des clefs et des armes de la maison, le sieur du Liscouët et sa troupe se rendirent à la salle basse où étaient enfermés les prisonniers. Du Liscouët en fit sortir Hervé, qu'il amena dans la pièce voisine, et lui demanda les clefs de son cabinet (1), et sans attendre l'assentiment du seigneur du manoir, il mit la main dans la manche du pourpoint de celui-ci et en retira sa bourse à laquelle était attachée la clef du meuble précieux, puis les passeports et sauvegardes que, quelques jours auparavant, du Liscouët avait envoyés à Mézarnou.

Ayant de nouveau enfermé leur hôte dans la chambre basse, le capitaine de Landerneau et ses hommes commencèrent leur besogne de pillards et de voleurs, en s'emparant de tout l'argent monnayé et des objets de prix que contenait cette riche et somptueuse demeure. Deux des serviteurs d'Hervé, qui voulurent défendre ses biens, furent tués à coups de pistolets par les compagnons de du Liscouët.

Celui-ci fit d'abord emporter à Landerneau la vaisselle d'or et d'argent et les objets les plus précieux qu'il s'appropriâ, sans épargner ceux qui, appartenant à des églises des environs, avaient été confiés

(1) On appelait ainsi, au xvi^e siècle, un meuble, généralement très richement sculpté et orné, avec de multiples cases et tiroirs qui tenait lieu à nos ancêtres, à la fois de nos coffres-forts et de nos secrétaires modernes. Ils y déposaient leur argent, leurs papiers importants, leurs bijoux et de menus objets précieux.

à la garde du sieur de Mézarnou, notamment les croix, calices et patènes d'or massif, enrichis de pierres, des églises de Plounéventer, Lanneufret, Plouédern et Trémaouézan.

Dès le lendemain, lundi, 2 août 1594, les gens d'armes du capitaine du Liscouët conduisirent Parcevaux à Brest au sieur de Sourdéac qui le fit enfermer, comme prisonnier de guerre, dans une fosse basse et humide, privée d'air et de lumière, où il le garda environ six mois, et d'où il ne consentit à le faire sortir que moyennant la forte rançon de *neuf mille cinq cents écus*. Pour s'en acquitter, l'infortuné seigneur de Mézarnou, à qui l'on avait enlevé ses meubles et objets de valeur, tels que son argenterie et ses bijoux, fut obligé d'engager ses biens patrimoniaux.

Après le départ du prisonnier pour Brest, du Liscouët, pillant consciencieusement la maison de fond en comble, avait en effet continué à en déménager tout le contenu, aidé, dans cette fructueuse opération, par ses gens de guerre, accourus en foule de Landerneau et admis au pillage, grâce au mot de passe que leur avait donné leur chef.

Ce ne fut pas petite besogne, s'il faut en croire l'inventaire produit, plus tard, par le sieur de Mézarnou, à l'appui de sa requête, présentée à la cour de Quintin en 1603, pour obtenir de la veuve du Liscouët, tutrice de son fils, Benjamin, un juste et légitime dédommagement du préjudice que lui avait causé le capitaine-bandit. Les pertes d'Hervé Parcevaux y sont, par lui, évaluées à la somme, énorme pour son temps, de 70.000 écus, sans y comprendre le prix de la rançon payée à Sourdéac (1).

(1) Nous donnons aux pièces justificatives le texte complet de cet inventaire. C'est l'un des documents les plus propres à nous donner

Les soldats de du Liscouët établis à Mézarnou y passèrent quinze jours à butiner, après que leur maître se fût taillé la part du lion, dans les biens de celui qui l'avait reçu en ami sous son toit hospitalier. Pour que le ravage fût complet, ils brûlèrent et brisèrent tout ce qu'ils trouvèrent trop pesant ou trop encombrant à emporter, jusqu'aux portes et fenêtres du manoir, dans lequel, cependant, demeura une petite garnison aux ordres de du Liscouët « pour violenter le pays. »

Quand, au bout de six mois de tourments et d'angoisses, le pauvre sire de Mézarnou revint en sa demeure dévastée, il n'y trouva plus rien des somptuosités passées. Les provisions de sa maison, les vins de ses celliers, les chevaux de ses écuries, et même les chapons et poulets d'Inde de ses basses-cours avaient suivi ses meubles, son argenterie et ses armes dans leur lamentable exode !...

1594 Mais du Liscouët ne profita pas longtemps de ces trésors mal acquis : environ trois mois après, ainsi que nous le verrons, il fut tué à la prise de Crozon, le 18 novembre 1594.

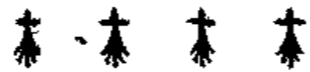
Un autre fait encore déshonore la mémoire de du Liscouët. Il nous est raconté par son contemporain, Moreau, comme s'étant accompli la même année que le pillage de Mézarnou.

Un riche habitant de Landerneau, nommé Alain Henry, avait acheté de du Liscouët, vers 1590, une belle et bonne terre, située près de Landerneau, pour la somme de douze à quatorze mille écus. En 1594, notre capitaine fut à Brest pour y saluer le sieur de Sourdéac, et se rendit au domicile de Henry, son

une idée du confortable, de la richesse, et du luxe merveilleux qui, à cette époque, régnaient dans nos manoirs bretons. Il est vrai que celui de Mézarnou était réputé somptueux entre tous.

acquéreur, qui était réfugié dans cette ville. Bien qu'il fût aussi royaliste que du Liscouët, celui-ci lui fit de telles menaces qu'il lui extorqua, séance tenante, un acte de rachat de sa terre et un reçu de la somme qu'il était censé lui avoir remboursé pour ce rachat, « sans toutefois rien déboursier — ajoute Moreau — et encore eût-il de l'argent dudit Henry, si bien que, par ce moyen, il recouvra sa terre et en jouit pendant sa vie, qui ne fut pas longue, et les siens après lui jusques à la paix, que la veuve dudit Henry, déjà décédé, plaida fort et ferme contre la veuve dudit du Liscouët au siège de cette ville de Quimper, où elle fut condamnée à délaisser ladite terre à la demanderesse et restitution de levées et aux dépens. »

Ainsi qu'on le voit, ces faits sont loin d'être des faits de guerre, et du Liscouët mérite de figurer avec... déshonneur dans notre galerie des bandits de l'époque de la Ligue, qui exercèrent leurs talents pour le malheur et la désolation de la Basse-Bretagne.



CHAPITRE X

LA FONTENELLE PREND PART A L'EXPÉDITION DE MORLAIX. — SIÈGE DE CETTE VILLE PAR LE MARÉCHAL D'AUMONT. — HÉROÏSME DE LA DAME DE CARNÉ-ROSAMPOUL. — DÉFECTION DES ESPAGNOLS. — MERCŒUR OBLIGÉ D'ABANDONNER LES ASSIÉGÉS. — CAPITULATION DE MORLAIX. — MERCŒUR AU GRANNEC. — IL FAIT INCENDIER LE CHATEAU. — MERCŒUR A QUIMPER. — MISÈRE ET DÉCOURAGEMENT DES CAMPAGNES EN BASSE-BRETAGNE (1594). — PRISE DU FORT DE CROZON, MORT DE DU LISCOUËT.

La Fontenelle était encore au Granec quand le duc de Mercœur s'achemina vers Morlaix, assiégé par les troupes du Maréchal d'Aumont. Cette ville dépendait en partie de l'évêché de Léon. Si l'activité de Sourdéac n'avait pu, jusqu'à ce jour, la conquérir à l'autorité du roi, elle s'était cependant peu à peu détachée du parti de la Ligue, quand la conversion du Béarnais eût ôté à celle-ci son principal objet. L'insolence d'un officier du duc de Mercœur, envoyé par ce prince vers les habitants de Morlaix, acheva de lui aliéner ses partisans dans cette ville.

Ce porte-parole du gouverneur de Bretagne était — dit Moreau — « un homme de petite étoffe de son extraction et qui, par succession de temps, s'était avancé en crédit auprès dudit seigneur de Mercœur,

son maître, si bien qu'il était quelquefois employé par lui aux affaires de grandes conséquences, comme au fait qui s'offre... Il se porta arrogamment vers les citoyens et gourmanda beaucoup les particuliers, des principaux, fort indignement, même le sénéchal qui était un vénérable vieillard, l'un des plus anciens juges de la province, qu'il outragea jusques à lui dire qu'il l'eût fait pendre. Le sénéchal, qui se nommait Bernard Le Bihan (1), lui répliqua que sans le respect qu'il portait à son maître, auquel il était bien serviteur, que sans aucune forme de procès il l'eût fait tout à l'heure attacher à un gibet. Plusieurs, indignés de l'affront fait à leur juge et à eux-mêmes, se résolurent le même jour de changer de parti et d'envoyer vers le maréchal (2), à Guingamp, pour le prier de venir ou d'envoyer et qu'on lui ouvrirait les portes de la ville, ce qui fut fait sans le su du capitaine du château» (3).

Toutefois les habitants de Morlaix, résolus de se rendre au roi — à l'insu de leur gouverneur, Carné de Rosampoul — ne voulaient pas le faire sans conditions. Ils se réunirent donc secrètement au nombre de douze ou treize des plus notables et députèrent quatre d'entre eux vers le duc d'Aumont qui n'était plus qu'à environ deux lieues de Morlaix, du côté de Lanmeur. Ces députés présentèrent au duc un projet de capitulation établi en dehors des assemblées de l'Hôtel de Ville, par la comité secret des treize, et qu'il signa sans difficulté. Le lendemain il faisait son entrée dans la ville, dont les habitants, eux-mêmes, lui avaient ouvert les portes. C'était le 25 août 1594.

Mais Carné de Rosampoul et la garnison, fidèles à

1594
25 août

(1) Un cadet de la maison Le Bihan de Pennelé.

(2) Le maréchal duc d'Aumont, commandant des forces royales.

(3) Moreau, *Histoire des guerres de la Ligue*, p. 183.

leur poste et à la cause de Mercœur qui les y avait placés, se retirèrent dans le château, avec un grand nombre d'habitants de Morlaix tenant également pour la Sainte-Union.

Un siège terrible commença. D'Aumont avec son armée entourait la place avant que Rosampoul, surpris, eût pu la pourvoir des vivres et des munitions nécessaires. La Magnanne, accouru à Morlaix à l'annonce de l'approche du duc d'Aumont, était également bloqué au château avec sa troupe de 400 hommes. Les assiégés firent preuve d'un grand courage, et les chroniques du temps nous ont conservé le souvenir de l'héroïsme de Rosampoul et de sa femme, au milieu des plus cruelles privations, pendant ce siège qui dura jusqu'au 21 septembre (1594).

Le gouverneur de Morlaix avait pour épouse une fille de la maison de Catelan ou Castellan, de l'évêché de Vannes (1), dont elle était la principale héritière. Bien que touchant à son terme elle n'avait pas voulu quitter son mari et supportait avec lui toutes les rigueurs du siège. Mais laissons, ici encore, la parole au chanoine Moreau : « Le sieur maréchal, n'ignorant pas la disette des vivres et qu'il y avait déjà quelque temps qu'ils ne vivaient que de chair de cheval, eut pitié de ladite dame, encore fort jeune, et lui envoya trois ou quatre moutons, de la volaille, avec trois ou quatre perdrix, qui était une grande courtoisie d'ennemi. Quand cela lui fut présenté, elle remercia le sieur maréchal et lui renvoya ses présents, ajoutant qu'elle ne voulait d'autre viande que celle dont son mari mangeait : parole généreuse et d'un grand cœur ; et non seulement en cela se montra-t-elle courageuse, mais, tant que continua le siè-

(1) « D'argent à trois sangliers de sable. » (P. de Couvey, *Nobiliaire et Armorial de Bretagne*).

ge, elle se montra si résolue à encourager le soldat, sans aucune apparence ni signe d'étonnement, qu'elle plantait le cœur au ventre du plus lâche, ainsi que j'ai ouï le capitaine Rostin, qui était dedans la place durant le siège, homme fort vaillant, en faire le récit au seigneur duc de Mercœur peu après en la ville de Quimper, disant merveille de résolution de cette jeune dame » (1).

1594

En apprenant l'arrivée à Morlaix du Maréchal D'Aumont, le duc de Mercœur fit un nouvel appel à toutes les compagnies dont il pouvait disposer. La Fontenelle comme les autres capitaines dut se rendre à Morlaix avec ses soldats. Les Espagnols y accoururent également sous la conduite de leur chef Don Juan d'Aquila. Mais Mercœur ne trouva pas, dans ces derniers, tout le secours qu'il était en droit d'en attendre. Le duc ayant offert aux Espagnols de marcher à l'avant-garde, mais en leur interdisant formellement le pillage de Morlaix, où il comptait beaucoup d'amis, Don Juan parut indigné de cette interdiction et, prétendant qu'on voulait exposer lui et les siens à la boucherie, il menaça de quitter le camp. Puis, comme Mercœur, s'adressant à Don Juan, lui demandait s'il n'était pas d'avis de donner sur l'ennemi, celui-ci répondit :

« Comment, Monseigneur, voudriez-vous donner ? — Comment ? — répliqua le duc. — Je me mettrais à pied à la tête de trois cents gentilshommes, qui tous, la pique à la main, donneraient tête baissée ; suivez-nous seulement avec les vôtres. — Mes gens — répartit Don Juan — ne donnent point tête baissée, mais *piano, piano.* »

Quelque bonnes raisons que pût invoquer Mercœur

(1) Moreau, *Histoire des guerres*, p. 186.

pour convaincre son allié, il ne parvint pas à le décider à livrer bataille aux troupes du maréchal d'Aumont, bien que celui-ci, avec des forces inférieures, se trouvât pris entre deux feux.

La rage au cœur, par suite de cette défection, Mercœur dut abandonner Morlaix sans combattre, laissant les assiégés en proie à la famine ! Ceux-ci, privés du secours si ardemment désiré et si légitimement attendu, demandèrent quelques jours plus tard à capituler honorablement. Le château se rendit donc au Maréchal d'Aumont, le 21 septembre 1594.

1594

En quittant Morlaix, Mercœur s'était dirigé vers Quimper, trop tard pour protéger cette ville qui, elle aussi, allait lui échapper bientôt.

En l'absence de La Fontenelle, sa belle demeure du Granec était gardée par une forte garnison commandée par un de ses meilleurs lieutenants. Ce château reçut alors la visite du duc de Mercœur qui y dina et en partit le même jour. Mais ayant appris, au cours de son voyage, les maux et ruines apportés dans cette région par La Fontenelle et ses compagnons, le duc donna ordre de brûler leur somptueux repaire, ce qui fut aussitôt exécuté. « Ainsi — dit Moreau — fut anéanti ce château environ quarante ans après qu'il fut rebâti tout de neuf par feu chevalier Guillaume de Coatanezre, ce qui fut un grand dommage, mais un bien signalé pour le pays » (1).

Les biens de cette seigneurie, consistant en trois métairies, un moulin, une haute-justice, etc., et s'étendant dans les paroisses de Landeleau, Cléden et Plounévez-du-Faou, furent plus tard achetés, en 1669, pour la somme de 40.000 livres, par les religieux Car-

(1) Moreau, p. 199.

mes de Carhaix, précédemment établis à Saint-Sauveur, paroisse de Saint-Hernin (1).

Carné de Rosampoul, gouverneur du château de Morlaix, le comte de la Magnanne et le capitaine Rostin, demeurés prisonniers de guerre, après la capitulation de cette ville, furent, peu après, mis en liberté sur parole par le duc D'Aumont, leur vainqueur.

1594

Pendant son court séjour à Quimper, Mercœur logea à l'évêché, demeure de Charles du Liscouët, alors évêque de Cornouailles. A peine arrivé, le duc voulut visiter la place et principalement les murailles, portes et tours de la forteresse, car il savait que plusieurs habitants de la ville avaient comploté de la remettre au Roi. Parmi les conspirateurs se trouvait le sieur de Lézonnet, beau-frère de l'évêque, et gouverneur de Concarneau, qui avait, dit Moreau, « déjà arrêté dans son esprit de tourner jacquette, ce qu'il exécuta tôt après », bien qu'il eût été comblé des faveurs du duc de Mercœur, qui, même, avait gagné sa rançon en 1592 (2).

Au cours du souper qui suivit cette exploration, le seigneur duc de Mercœur fut très triste, contre son habitude, car il était généralement gai convive et agréable causeur. Le sieur de Talhouët lui demanda la cause de sa mélancolie, dont lui et ses compagnons étaient bien « marris ».

« Que diriez-vous — répondit le duc — de cet Espagnol qui n'a pas voulu donner, et qui nous a fait perdre une si belle occasion ? »

Lors le sire de Talhouët comprit que la tristesse de

(1) Comtesse du Laz : *Carhaix, son passé, etc...*

(2) Moreau donne de très intéressants détails sur l'entreprise de Lézonnet sur Quimper, dans le but de rendre cette ville au roi.

Mercœur avait pour cause la défection des Espagnols à Morlaix.

« Monseigneur, acceptez, donc les offres que vous fait le roi et quittez l'étranger », lui dit-il.

« A quoi son Altesse ne fit aucune répartie — ajoute Moreau, à qui nous empruntons ce récit. — Or, les offres que le roi lui faisait étaient entre autres que, se rendant à lui, il serait continué dans son gouvernement de Bretagne » et recouvrerait la plupart des terres jadis confisquées sur la Maison de Penthièvre, après la trahison de Chantoceaux. Ces offres étaient, à la vérité, fort belles et avantageuses au duc de Mercœur, et s'il eût voulu les accepter, il eût épargné au pays bas-breton beaucoup de ruines et « un déluge de misères », selon l'expression hélas ! trop exacte, de notre chroniqueur.

Mais le duc, loin d'être, ainsi qu'il le prétendait, le défenseur de la Religion attaquée, était un ambitieux trop intéressé pour renoncer de sitôt à ses vues et à ses espérances. « Ni les indices de la fatigue de son parti, ni les vœux de la Bretagne, n'eurent la moindre action sur l'esprit de Mercœur » (1). Et cependant l'abjuration et l'absolution du Roi ôtèrent bientôt, à la continuation de cette lutte fratricide, tout prétexte religieux. Aussi les Ligueurs sincères se tenaient-ils prêts à déposer les armes. Malheureusement, alors, comme aujourd'hui, le dévouement, l'héroïsme, les convictions pures et désintéressées, étaient rares et formaient l'exception : que de gens des deux partis profitaient des circonstances pour couvrir leurs convoitises, leurs haines, leurs vengeances personnelles, leurs ambitieuses visées politiques du manteau auguste et respecté de la défense religieuse ! C'est

(1) F. Joiton des Longrais, *Le duc de Mercœur*,

ainsi que don Juan d'Aquila avait, par pure politique, refusé de seconder Mercœur à Morlaix, craignant le triomphe définitif du prince de Lorraine.

La capitulation de Morlaix fut néanmoins très funeste à la cause de la Ligue en Bretagne, notamment dans le pays de Léon.

1594

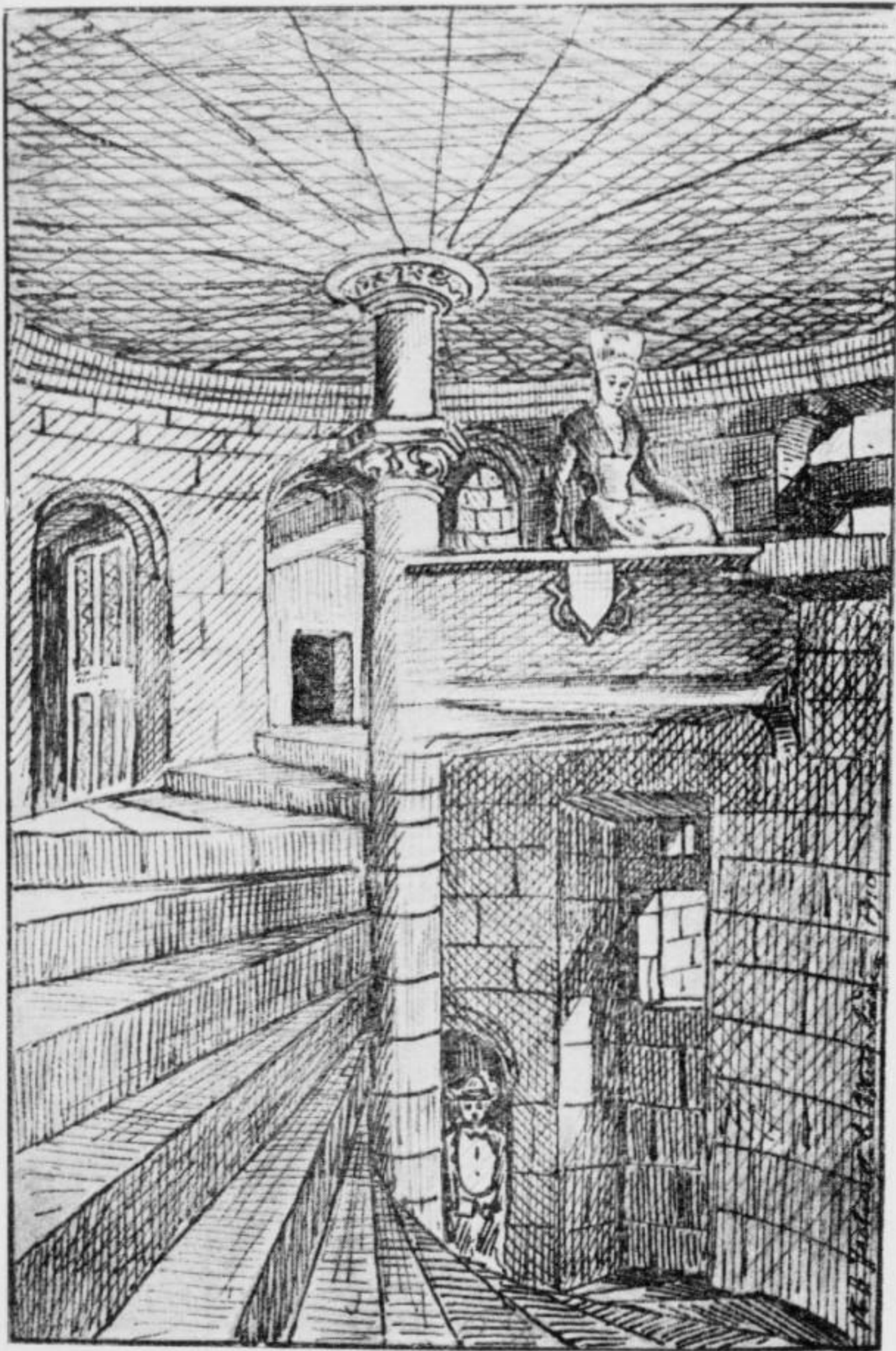
Travaillée par Sourdéac, gouverneur de Brest, qui s'en était institué le protecteur, la noblesse de cette région se rangeait, de plus en plus, sous l'obéissance du roi. La Basse-Bretagne était désolée et ruinée par tous les combats qui s'y livraient sans cesse, et les populations réduites à la misère par les levées de deniers et les exactions des bandes armées qui pressuraient cruellement les quartiers où quelque chose encore avait échappé à la tourmente. Partout on ne rencontrait que des villes brûlées, des châteaux en ruine, des villages abandonnés ! Les moissons étaient dévastées avant d'arriver à maturité, d'où résulta bientôt une cruelle famine : « Le peuple — dit Montmartin — en plusieurs endroits, ne vivait plus que d'herbes parmi les champs, pour la grande stérilité des blés et il y a eu père châtié pour avoir tué son enfant, le voyant languissant de faim » (1).

« Le seigle et le blé valent douze à quinze fois leur valeur ordinaire — ajoute un autre contemporain, — et c'est pitié du pauvre peuple des champs que l'on voit venir en cette ville demander l'aumône, mais ce n'est rien au prix de ce que l'on voit sur les champs » (2).

C'est pourquoi, en 1594, beaucoup de ligueurs étaient si décidés à abandonner le parti de la Ligue. Les Etats de Bretagne, réunis à Rennes, écrivaient à Henri IV, que la prise de Morlaix avancerait « de

(1) Montmartin : *Mémoires, Actes de Bretagne*, Tome

(2) Pichard, *Actes de Bretagne*, Tome III, col. 1752.



L'ESCALIER DE MÉZARNOU
(Croquis du 26 juillet 1905)

beaucoup la réduction des trois évêchés les plus rebelles, et au meilleur pays de la province, à savoir : Léon, Cornouailles et Tréguier » (1).

Cependant Mercœur eut bientôt l'occasion de se venger de la défection des Espagnols et il ne la laissa pas échapper.

Depuis quelque temps déjà, don Juan d'Aquila jetait un regard d'envie sur le port de Brest, dont il eut bien voulu s'emparer pour s'y établir, celui de Blavet ne lui paraissant plus suffisant, malgré tous les ouvrages qu'il y avait fait construire. Mais Sourdéac, gouverneur de Brest, défendait habilement cette place, tant contre les Espagnols, que contre les Anglais, qui, eux aussi, la convoitaient depuis fort longtemps.

Désespérant de s'en rendre maîtres, les Espagnols construisirent un fort à l'extrémité de la presqu'île qui s'étend au sud de la rade de Brest, près du village de Crozon. Les travaux en avaient été commencés au mois de mars 1594, au grand mécontentement de Mercœur, qui fit son possible pour les empêcher. Il adressa même à ce sujet ses doléances au roi d'Espagne par l'intermédiaire de don Juan de Idiaguez, conseiller de S. M. Philippe II, à qui le duc faisait savoir que « les nobles et communautés des villes s'émouvaient de cette construction » et que cela compromettrait leur cause en Bretagne (2). Don Juan poursuivit néanmoins son entreprise et éleva ce fort qui, dominant l'entrée de la rade, rendait les Espagnols maîtres du commerce maritime de Brest, du Conquet et du passage des navires en vue de ces ports très commerçants. De plus, l'intention de don Juan

(1) Actes de Bretagne, T. III, col. 1605.

(2) De Carné, *Documents sur la Ligue en Bretagne*, T. II, p. 19.

1594

était de construire un autre fort de l'autre côté du goulet, mais il n'en eut pas le temps. (1).

1594

Le fort de Crozon n'était même pas entièrement achevé, quand, après la prise de Morlaix et celle de Quimper, d'Aumont vint l'assiéger à son tour, aidé par les Anglais. Ceux-ci, aussi, comprenaient l'importance de cette situation qu'ils voulaient, à tout prix, enlever à l'Espagne, aussi la lutte fut-elle acharnée de part et d'autre. La prise de ce fort était bien, comme le dit Moreau, « le chef-d'œuvre de tous les exploits de guerre du maréchal d'Aumont, non seulement en Bretagne, mais en toute la France depuis qu'il commençait à porter les armes » (2). Aussi la nouvelle de sa victoire causa-t-elle une vive impression dans tout le pays, où chacun, anxieusement, attendait l'issue du combat dans lequel succombèrent beaucoup de gens des deux partis. Il eut lieu le 18 nov. 1594.

Ce fut en vain que, dès le début du siège, don Juan d'Aquila pria Mercœur de s'unir à lui pour sauver Crozon des mains des royalistes. Le duc, heureux de se venger de l'abandon de Morlaix, craignait, de plus, les progrès des Espagnols dans ce « golfe, plein d'îles, de ports assurés, de villes bien peuplées » (3) et il refusa nettement de joindre ses forces à celles du roi d'Espagne. Le fort de Crozon « avait une forme triangulaire et était environné de précipices de tous côtés, excepté de celui de l'entrée, qui avait environ quatre-vingts toises de largeur avec deux bastions, un de chaque côté de la porte » (4). Les gens du pays ayant été contraints par les Espagnols d'aider à sa construction, s'empressèrent, aussitôt qu'il fut pris, de se

(1) Montmartin, Moreau, etc...

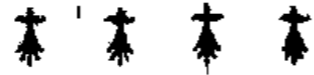
(2) Moreau, p. 252.

(3) Davila, p. 1144, *Histoire des Guerres Civiles*.

(4) Ogée, *Dictionnaire de Bretagne*, art. Roscânel, T. II.

joindre aux soldats de Sourdéac pour le démolir de fond en comble.

A la prise de Crozon périt, entre beaucoup de gentilshommes, le royaliste du Liscouët. On rapporte que, lorsqu'il fut frappé à mort, son cheval, effrayé, partit au galop, se jeta à la mer, et, traversant à la nage toute la rade de Brest, s'en vint au manoir de Kergoët en Daoulas, demeure de du Liscouët. C'est ainsi que sa femme, la belle Philippe de Maridor, apprit la mort de son époux auquel ne survécut point le fidèle coursier, car il expira en arrivant à la demeure de son maître.



CHAPITRE XI

LA FONTENELLE A CORLAY. — SES EXIGENCES A SAINT-BRIEUC ET CELLES DES AUTRES CAPITAINES-BANDITS DES DEUX PARTIS. — LA FONTENELLE DONNE UN BAL ET MANQUE D'Y PERDRE LA VIE ! — CORLAY ASSIÉGÉ PAR MONTMARTIN ET D'AUMONT. — « FIN CONTRE FIN... » IL CAPITULE. — BOURGEREL A CALLAC.

De nouveau sans demeure, pour lui et ses compagnons d'aventures, La Fontenelle, après l'incendie du Grannec, dut chercher une autre place forte pour en faire sa résidence principale.

1594

Nous ne savons par suite de quelles circonstances il s'établit au château de Corlay. Sa présence y est signalée, dès juin 1594, par une pièce des archives de Plérin, révélant la présence *des Ligueurs* dans cette place, précédemment au pouvoir de du Liscouët et des royaux qui l'avaient prise sur les Espagnols, le 8 mars de l'année précédente (1).

Corlay est situé sur la route de Pontivy à Guingamp, l'une des voies les plus importantes de la région, et son château, dont les vicomtes de Rohan faisaient leur demeure, était une place très forte munie de belles tours cylindriques. L'une d'elles, quelque peu lézardée, se mire encore fièrement dans le

(1) A. de Barthélemy, *Anciens Evêchés de Bretagne*, pièces justificatives, Tome III.

grand étang qui baigne sa base : telle une vieille douairière qui, oubliant ses rides, se serait endormie le miroir à la main, en rêvant du temps passé (1).

Par la ruse, ou par la force, La Fontenelle se logea à Corlay. Peut-être Mercœur lui en donna-t-il le commandement, comme compensation de la destruction du Grannec ?...

Installé en maître dans cette nouvelle place de guerre, notre capitaine-ligieur recommença à exploiter le pays, forçant les bourgs et les villes à fournir des taxes pour l'entretien de la garnison, très nombreuse, qu'il avait placée à Corlay.

C'est ainsi que « Lorent Bagot, procureur-syndic du général (2) des nobles bourgeois et habitants de la ville de Saint-Brieuc et paroisse de Saint-Michel » inscrit, dans ses comptes, la somme de « 440 escus esgailés en forme d'avance par quelques particuliers, le général ayant à fournir cette taxe pour la garnison de Corlay » puis « 286 escus payés à La Fontaine (3), commandant au château de Corlay. » De plus, il enregistre la dépense pour les hommes et les chevaux employés à porter cette somme en billon, et, comme l'envoi n'en fut pas assez prompt, au gré du terrible capitaine, le procureur-syndic avait été emprisonné jusqu'à parfait paiement de la taxe exigée. Il ne put s'en acquitter que grâce au concours de Georges le Helloco, son confrère de Quintin !

« Item, — dit encore le comptable de Saint-Brieuc — demande décharge de la somme de 45 escus, pour deux pistolletz de fauchée gravés et dorés, davecque

(1) Ce château fut, dit-on, commencé dès le XII^e siècle.

(2) On appelait ainsi le conseil d'administration qui, dans chaque paroisse, s'occupant à la fois des intérêts de l'église et de ceux des habitants, remplaçait, alors, nos conseils municipaux et de fabrique. Ce conseil constituait le « général de la paroisse » et se composait de tous les notables.

(3) Il est hors de doute qu'il s'agit bien ici de La Fontenelle qui, à cette époque, était seul commandant du château de Corlay.

Jean du Boys, et une pipe de vin prinse par ledict La Fontaine, de la femme dudict du Boys, plus 28 escus et 7 escus en argent, faisant ensemble la somme de 80 escus, de laquelle somme on fut contrainct accorder avecq le capitaine La Fontaine, pour la course qu'il fist en ceste ville avecq 50 hommes de guerre, lesquels prinrent prisonniers, en ladite ville, M. de Sept-Fontaines, M. de Kersaint et ledit Quémard avecque ledit comptable ; quelle course fut au mois d'octobre 1595, comme il se justifie par les assemblées de ville faictes ce touchant le 12^e et 17^e d'octobre » (1).

Puis La Fontenelle, selon son habitude, voulant augmenter les fortifications de son logis, essaya de contraindre les habitants de Saint-Brieuc à venir y travailler : ceux-ci en obtinrent cependant la dispense, au prix de deux barriques de vin dont ils gratifièrent le commandant de la place. L'infortuné comptable continue encore, sur quelques feuillets, l'énumération de ses largesses forcées envers La Fontenelle et les autres capitaines-brigands de ce temps-là : c'est l'argent qu'il a fallu payer au geôlier de Corlay, alors qu'il était aux mains de ce dernier, avec les deux autres otages, pendant que l'on faisait diligence pour trouver la somme qu'exigeait La Fontenelle ; les frais des solliciteurs envoyés vers ce dernier pour lui demander de prendre patience ; le prix des passeports pour ces messagers — dont l'un, cependant, se vit enlever son cheval ! — Puis la dépense des soldats chargés d'aider à la levée de la taxe, etc...., etc...

Mais la ville de Saint-Brieuc devait, en outre, faire face aux exigences du capitaine Budes, gouverneur de Cesson, forteresse située à peu de distance et te-

(1) Archives municipales de Saint-Brieuc.

nant alors pour Mercœur. C'est ainsi que le procureur-syndic dut enregistrer encore : « 20 juxtes de froment » fournis au gouverneur de Cesson « pour faire 20 pippes de biscuit », ce qui n'empêchait pas ce gouverneur de faire, comme celui de Corlay, « disparaître certains particuliers des habitants de cette ville, faute de lui avoir envoyé ledit biscuit aussitôt qu'il le voulait. » Et les soldats de la tour, ayant prélevé, sur les habitants, « six douzaines de serviettes, une douzaine de linceux, six touailles (nappes) de la plus belle qu'on put trouver » emportèrent le tout à leur capitaine.

A la vue de ce beau linge, en fine toile de Bretagne, les gardes de Mercœur, séjournant dans la tour de Cesson, trouvant l'échantillon de leur goût, s'empresèrent de revenir à Saint-Brieuc enlever tout ce qui en restait dans la ville !

A peine en laissèrent-ils assez pour garnir les lits que le capitaine du Masc, commandant du château de la Coste, vint demander, à son tour, pour lui et ses lieutenants. Il fallut, au plus vite, lui payer 32 écus, en surplus, « pour éviter au ravage qu'il vouloit faire, si on ne vouloit obéir » et, après les lits, il demanda une pipe de vin d'une valeur de 26 écus. Ce vin se trouva si bon, que, pour en offrir à sa garnison, il s'en fit délivrer aussitôt 30 pipes !... Mais à peine celles-ci furent-elles expédiées au château de la Coste, que le capitaine Masc, mis en goût, en réclama un nouvel envoi : il fallut en envoyer un tonneau, suivi de plusieurs autres.

Or, sur ces entrefaites, un autre capitaine, La Tremblayé, gouverneur de Moncontour (1), qui se battait

(1) René de la Grézille, sieur de la Tremblaye, originaire du Poitou, colonel de la cavalerie légère de l'armée du roi, qui de catholique s'était fait huguenot par l'influence d'un cordelier renégat avec lui prisonnier à Nantes.

pour le parti du roi, écrivit de Paimpol qu'il lui fallait, sur le champ, 400 écus, puis, peu après, 200 autres, qu'il exigeait des habitants de Saint-Brieuc. Pour recueillir cet impôt forcé, il envoyait, en même temps, un détachement de soldats, qui, à défaut d'argent comptant, emmenait prisonniers à Paimpol quelques-uns des principaux bourgeois de la ville. Celle-ci députa un nommé Saint-Blancart, lequel, pour la somme de 3 écus 1/2, consentit à se rendre près du sieur de la Tremblaye, afin de le supplier de « ne pas fatiguer davantage le pauvre général, tandis qu'on faisait ce qu'on pouvait pour luy ramasser son argent. » Mais, hélas ! pour toute réponse à cette humble prière, le capitaine La Tremblaye envoyait à Saint-Brieuc un de ses lieutenants, nommé Lafolie, avec la mission formelle de « ravager ledit comptable en faute qu'il ne pouvait trouver l'argent en tost promptement » (1).

C'est ainsi que les garnissaires et les capitaines-brigands, des deux partis, se succédaient, sans relâche, sur tous les points de la Basse-Bretagne, jusqu'à ce que ce pays ruiné n'offrît plus de prise à leur convoitise.

Et cependant, tous les ans encore, le roi et Mercœur envoyaient réclamer aux habitants, réduits à la misère, les impôts réguliers que nul n'avait songé à abolir !...

Mais, revenons à La Fontenelle, qui, durant ce temps-là, vivait fastueusement à Corlay avec ses aimables compagnons d'armes. Il était ami du plaisir et des femmes : il nous l'a dit lui-même — et ne haïssait, ni le bon vin, ni la bonne chère.

« Fontenelle aime le vin, il sait plaisanter et rire,

(1) Archives municipales de Saint-Brieuc.

Fontenelle est aimé des femmes, parce qu'il est brave et qu'il a de beaux habits galonnés » (1).

Un jour donc il invita tous ses partisans de Cornouailles, et, dans le vieux château des vicomtes de Rohan, il fit aménager une superbe salle pour y donner un bal. Les danseurs ne manquèrent pas, choisis, sans doute, parmi les gentilshommes ligueurs de la troupe de Fontenelle et les seigneurs des châteaux environnants. L'histoire ne dit pas quelles furent les danseuses, mais elle nous apprend (2) que soudain, alors que la fête battait son plein, un craquement sinistre se fit entendre, couvrant le son joyeux des binious et des violons, et, au milieu des cris d'épouvante et de douleur, le plancher qui supportait la brillante assemblée s'effondra au sein d'un nuage de poussière !

Quand on put dégager les blessés, on trouva, gisant parmi eux, La Fontenelle lui-même, en ses habits galonnés, heureux de se tirer de cette aventure au prix d'une fracture de la jambe. « Le plus beau fils qui eût porté habit » en demeura boiteux pour le reste de ses jours, ce dont il dut être profondément « marri » !

Il était à peine remis de sa blessure, lorsque, au mois de janvier 1595, Montmartin (3) reçut, du Maréchal d'Aumont, l'ordre d'investir Corlay. La Fontenelle, pour détourner le danger qui le menaçait, et connaissant l'importance des forces dirigées contre lui, envoya des messagers vers Montmartin, sur la route de Quintin à Corlay, pour avertir ce capitaine de son intention de se soumettre au roi. Il ne lui

1595

(1) Voir le chant cité ci-dessus, dont la composition est attribuée à La Fontenelle.

(2) Moreau, *Histoire des Guerres de la Ligue*, p. 287.

(3) Jean du Matz, sieur de Terchant et de Montmartin, gouverneur de Vitré, était protestant et royaliste dévoué.

demandait que dix jours de délai, pour réfléchir à ce projet et y faire accéder ses compagnons. Cette proposition de La Fontenelle n'était qu'une nouvelle ruse de guerre, dans le but de gagner du temps, afin de permettre aux Espagnols, ses alliés, de venir à son secours. Ceux-ci, en effet, tenaient alors pour la Ligue la place et le château de Pontivy, situé à environ six à sept lieues de Corlay, et leur chef lui-même, Don Juan d'Aquila, se disposait à répondre à l'appel de La Fontenelle (1). Montmartin accorda à celui-ci le délai demandé. A son expiration, le chef royaliste, qui, pendant ce temps, s'était tenu à quelque distance, en vue de Corlay, expédia vers La Fontenelle le sieur de la Chevalerie, premier capitaine de son régiment, pour connaître sa décision.

Il rencontra La Fontenelle venant au-devant de lui avec quelques-uns de ses soldats. L'entretien des deux capitaines durait depuis une heure déjà, et chacun pensait qu'un arrangement amiable allait en être le résultat, lorsque quelques-uns des hommes de l'un ou de l'autre camp, sans doute énervés par l'attente, tirèrent de leurs arquebuses. Ce fut comme un signal de combat : Montmartin et le capitaine Sarroüette accourant, chargent la petite troupe de La Fontenelle, composée de vingt à trente chevaux et de quelques arquebusiers, et entrent dans le bourg de Corlay, pendant que notre capitaine et ses gens se réfugient en toute hâte dans le château, où ils sont bientôt bloqués par leurs ennemis. Plusieurs soldats des deux partis furent blessés au cours de cette bagarre.

Connaissant la présence des Espagnols à Pontivy, Montmartin les faisait surveiller avec soin, par des hommes de guerre à la tête desquels il avait mis le

(1) V. De Carné, *Documents sur la Ligue*, pièce 247.

sieur de Saint-Jean, gentilhomme normand. Cette troupe de cinquante arquebusiers à cheval était cachée dans un bois à la sortie de Pontivy, et Montmartin, par ce moyen, devait être prévenu, au moins quatre heures à l'avance, de l'arrivée de ses ennemis en vue de Corlay.

Le sieur de Montmartin fit solliciter de La Fontenelle la faveur d'un nouvel entretien, après avoir fait battre la chamade pour annoncer aux assiégés qu'il désirait parlementer avec eux. La Fontenelle fit d'abord « la sourde-oreille — dit Montmartin dans ses Mémoires — mais, enfin, il fit demander ce qu'on vouloit. » On lui enjoignit « de faire sortir un des siens et qu'on vouloit lui dire quelque chose de conséquence et pour son bien. »

La Fontenelle y ayant consenti, Montmartin déclara à l'émissaire que, si son capitaine attendait l'arrivée du Maréchal d'Aumont, déjà en route pour Corlay, il n'y aurait de salut pour lui, ni pour sa garnison, car ce général « amenait quatre canons pour lui raser la place sur la tête. » Mais La Fontenelle comptait toujours sur ses bons amis les Espagnols et cherchait à prolonger les pourparlers avant que de céder la place. Le siège dura ainsi pendant quelques semaines, ayant commencé dès les premiers jours de l'année 1595.

Cette date nous est fournie par un extrait du registre des Etats de Bretagne qui se tenaient alors à Rennes :

« Du mardi 24 janvier 1595. — M. du Bordaige est venu en ladite Assemblée en l'absence de M. de Montmartin qui est actuellement en l'armée de M. le Maréchal d'Aumont au siège de Corlé » (1).

(1) Dom Morice, *Pr.*, T. III, col. 1631. Extrait du Registre des Etats tenus à Rennes l'an 1595.

Or, le château de Corlay fut pris, comme nous allons le voir, dans les premiers jours de février, et, en tout cas, avant le 24 de ce mois, date à laquelle Henri IV écrit à son ambassadeur en Angleterre :

« Mon cousin le Maréchal d'Aumont a pris Corlay et est allé assiéger un chasteau nommé Soissonne (Cesson) qui est une tour fortifiée près Saint-Brieuc (1). »

Pour venir de Pontivy à Corlay, il fallait alors traverser une profonde forêt et de nombreux ruisseaux, gonflés par les pluies, en cette saison hivernale, aussi Montmartin ne craignait-il guère d'être surpris par l'arrivée des Espagnols. Les gens postés par lui sur le chemin ne manqueraient pas de l'en avertir à temps. Néanmoins il fit faire des tranchées pour arrêter l'ennemi. Ces travaux avançaient peu à peu, pendant que La Fontenelle, continuant à parlementer avec les assiégeants, paraissait, à chaque instant, sur le point de se rendre puis changeait aussitôt de tactique, dans l'espoir de l'arrivée des soldats de Don Juan d'Aquila qu'il savait être déjà en chemin. Ces alternatives de défense et de semblants de capitulation durèrent douze jours entiers, nous dit Montmartin (2) — jusqu'à la venue du duc d'Aumont. Ce jour même La Fontenelle avait dit au sieur de Montmartin qui le menaçait de l'artillerie du maréchal : « Faites-moi donc voir ces fameux canons et je me rendrai vie et bagues sauvés ! »

Mais les canons des royaux étaient encore à Guingamp, à cinq lieues environ de Corlay, alors que Montmartin les disait être à cinq cents pas ! Il proposa pourtant à La Fontenelle de les montrer à l'un des

(1) *Lettres missives de Henri IV*, T. IV, p. 308-312. Cette lettre, par suite d'une faute d'impression évidente, est datée de 1594.

(2) Dom Morice, *Pr.*, T. II, sup. CCCVJ. *Mémoires de Montmartin*,

siens qui sortirait du château sous la sauvegarde du capitaine royaliste.

Le défi fut accepté. La Fontenelle délégua un gentilhomme bas-breton de sa compagnie pour constater la véracité des dires de Montmartin et voir cette redoutable artillerie dont on le menaçait.

Le sieur de Montmartin commença par faire boire le délégué de Fontenelle, avec une telle générosité que son cerveau en fut tout à fait troublé. Il le conduisit, en cet état, jusqu'à Guingamp, où il lui fit voir à plusieurs reprises deux ou trois canons sans affût, de telle manière que le ligueur bas-breton crut en avoir au moins vu dix, puis, le long du chemin, montrant à son voyageur, troublé par le vin dont il continuait à le gratifier, quelques charrettes que conduisaient des soldats anglais, Montmartin lui persuada aisément que c'étaient là des trains d'artillerie que l'on amenait à Corlay.

Revenu au château, le compagnon de La Fontenelle lui affirma avoir vu quantité d'artillerie, ce qui décida celui-ci à capituler.

Il sortit de Corlay, dès le lendemain, avec sa compagnie de trois cents hommes bien armés et bagues sauvées, après avoir rendu la place au Maréchal d'Aumont qui en donna le commandement au sieur de la Mouche.

1595

Cette capitulation eut lieu vers le dix février 1595 et, comme la prise de Morlaix, celle de Corlay fut due à l'inertie et à la lenteur de don Juan d'Aquila.

Si, pourtant, La Fontenelle avait tenu tête à ses ennemis pendant deux jours encore, les Espagnols seraient arrivés à temps pour le délivrer ! Il ne tarda pas, d'ailleurs, à se consoler de cette mésaventure et à trouver un autre gîte pour lui et ses compagnons, ainsi que nous le verrons bientôt.

Quelques-uns de ceux-ci, sous le commandement du sieur de Bourgerel, occupaient alors le château de Callac, qui, bien que ruiné déjà depuis plusieurs années, par les soins de don Juan d'Aquila, après la prise de Rostrenen, servit de refuge à des bandes de Ligueurs jusqu'en 1597.

Le sieur de Bourgerel, dans un règlement des plus rigoureux, donné à ses soldats, se qualifie « lieutenant du sieur de la Fontenelle, sur ses chevaux légers, commandant en son absence es villes et châteaux de Callac ». Voici le texte de ce règlement qui date de 1595 (1) :

« Défendons à tout soldat, de quelque qualité ou condition qu'il soit, de ne fréquenter avec l'ennemi sans avertir son chef, sous peine de la vie.

« Aussi défendons à tout soldat de non aller à la « guère » (2) sans licence de son chef, sur peine être passé par les armes.

« Aussi défendons à tout soldat de ne se loger plus loin que une portée de canon dudit château de Callac, sur peine être puni à la discrétion de son chef.

« Aussi enjoignons aux soldats factionnaires de s'acquitter de leur devoir en garde, sur peine être punis à la discrétion de leur dit chef.

« Aussi défendons à tous habitants et paysans de ne soutenir soldats sans avertir ledit chef, sur mêmes peines que dessus.

« Aussi est défendu à tous soldats de ne toucher aux dits paysans, ni autres, à jour de marché, ni autres jours, dans la ville de Callac, sans permission dudit chef, sur peine être punis à la discrétion dudit chef.

(1) Il se trouve aux Archives départementales du Finistère. Nous en rectifions l'orthographe pour le rendre plus intelligible à nos lecteurs.

(2) Ainsi écrit, ce mot dans le document signifie « faire la petite guerre », c'est-à-dire aller au pillage, à la maraude.

« Plus enjoignons à tous ceux faisant état de tenir taverne et hôtellerie en cette ville d'être toujours garnis et pourvus de toutes « vitacques » (1) requises pour la munition des soldats et autres, sur peine être punis à la discrétion dudit seigneur, avec commandement exprès aux dits soldats et autres « être à un » (2) avec lesdits hôtes, sur peine être punis à la discrétion.

« Item commandons aux habitants de cette ville, et paysans circonvoisins, de ne receler aucun prisonnier, ni suspect à notre garnison, sur peine d'être puni à la discrétion dudit seigneur.

« Item commandons à tous boulangers et autres marchands trafiquants en quelque sorte de marchandises que ce soit de faire juste prix et raison de leur marchandise, sur peine de confiscation de leur marchandise.

« Item est défendu à tous soldats de s'accommoder en leurs logis outre la discrétion et permission de leur chef, sans « estigueste » (3) seulement que de leur coucher, feu et litière pour leurs chevaux, sur peine être punis à la discrétion de leur dit chef. »

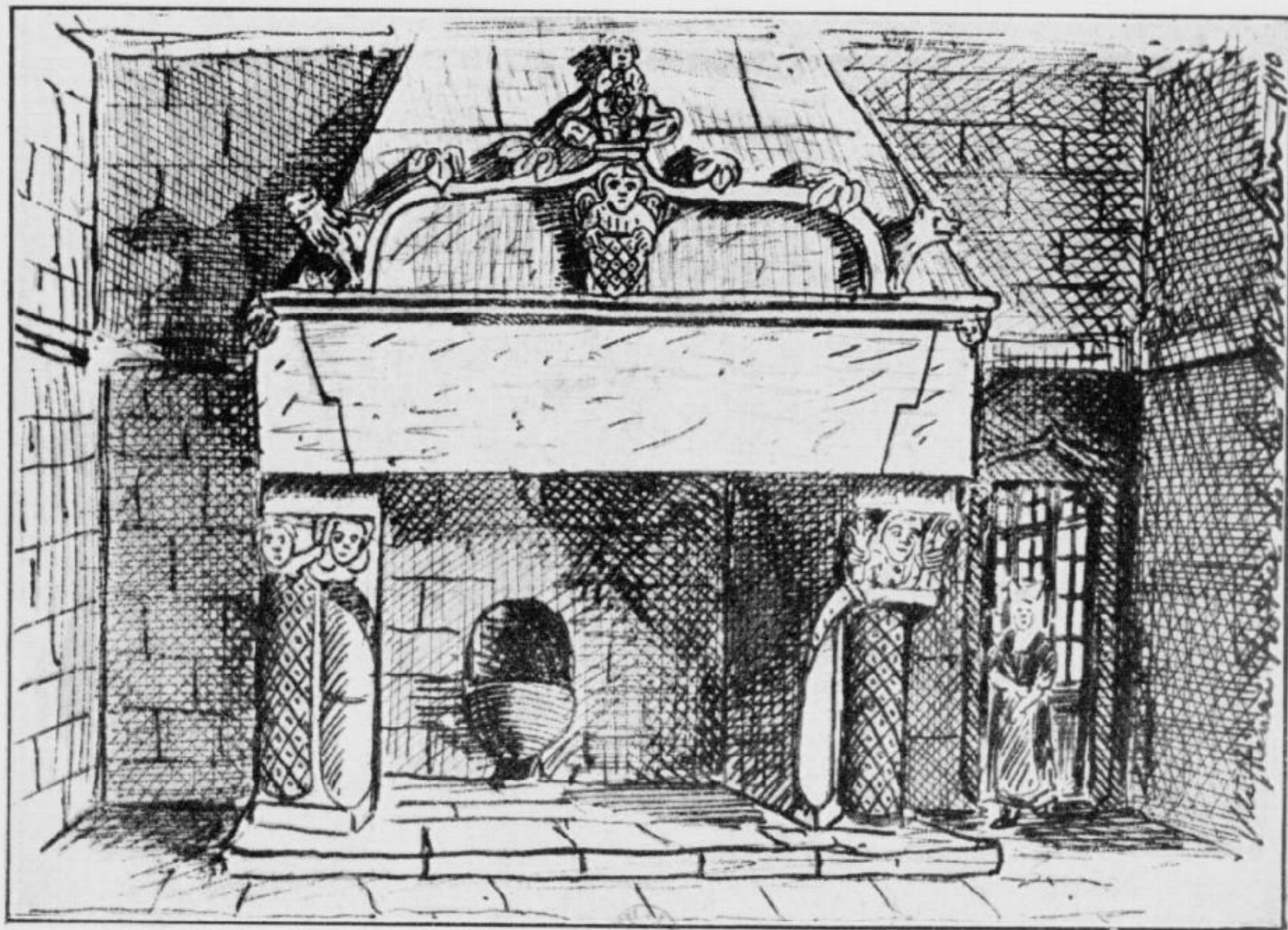
Ce règlement est signé « BOURGEREL » et « par commandement dudit sieur, M. MÉVEL. »

En dépit de la bonne intention, dont témoigne ce document, en faveur du maintien de la discipline et de la répression des abus, trop fréquents de la part des soldats ligueurs, le pays n'en fut pas moins mis en coupe réglée par les satellites de La Fontenelle... sans doute « avec l'avis dudit chef » de la garnison

(1) Victuailles, vivres.

(2) D'accord, en bonne intelligence, en union.

(3) *Etiquettes* était, à cette époque, le synonyme de nos actuels « billets de logement ». L'Ordonnance de Blois (1579) défend aux maréchaux des logis et fourriers de donner des *étiquettes* pour loger des capitaines et soldats chez les ecclésiastiques.



LA GRANDE CHEMINÉE DE MÉZARNOU
(Croquis du 26 juillet 1905)

de Callac. On peut constater, en lisant le règlement ci-dessus, que Bourgerel ne s'engage nullement, vis-à-vis des habitants de Callac, à ne pas faire, en personne, ce qu'il interdit à ses soldats, et aucun des articles n'a pour objet de donner à la ville des garanties à ce sujet.





CHAPITRE XII

LA FONTENELLE A CRÉMENEC. — NICOLAS DE KERSERVANT ET LES VENGEANCES DU SIEUR DE COROARCH. — SA TENTATIVE SUR LE CHATEAU DE PONT-L'ABBÉ. — LA FONTENELLE A LOCRONAN, ET DOUARNENEZ. — IL S'EMPRE DE L'ILE TRISTAN. — LES CACHOTS DE CRÉMENEC.

C'était un noble et puissant personnage que Nicolas de Talhoët-Kerservant, seigneur du dit lieu de Kerservant, du Dréortz, de Crémeneç, de Paule et autres lieux ; chevalier de l'Ordre du Roy, gentilhomme ordinaire de sa chambre et capitaine du ban et arrière-ban de la noblesse de l'Evêché de Cornouailles.

Il était fils et héritier de messire Jean de Talhoët-Kerservant et de Françoise Le Scanff, de la maison des sgrs du Dréortz, en Priziac, qui comptait parmi les plus considérables de la contrée et s'armait « *d'argent à la croix engreslée de sable* » (1). Françoise était la dernière du nom, quand elle épousa Jean de Talhoët, seigneur de Kerservant et de Crémeneç, jeune et brillant seigneur, qui mourut, en 1591, victime des guerres de la Ligue.

Ainsi que son père, Nicolas y prit une part active. Il portait comme armes « *d'argent à trois pommes de pin versées de gueules au lambel de trois pièces* » et

(1) Comtesse du Laz, *Généalogie de Saisy de Kerampuil*.

habitait son beau château de Créménec, situé sur les bords riants de l'Ellé, non loin de la jolie et pittoresque chapelle de Sainte-Barbe (1).

Il avait épousé, à Saint-Malo, en 1590, noble dame Béatrix de Launay, veuve de Georges de Bueil, et dame de la Coudraye en Tréméoc (2). D'abord ligueur, Nicolas de Kerservant, plus connu sous ce dernier nom, figure, à partir de 1594, parmi les capitaines du parti royaliste. C'est ce qui lui valut, en 1595, la visite intéressée de La Fontenelle et de ses gens de guerre qui surprirent, par leurs procédés habituels, le château de Créménec dont ils s'emparèrent, peu après avoir été chassés de Corlay par d'Aumont.

Créménec étant une assez bonne et forte place, La Fontenelle y établit son nouveau quartier général, et y déposa tout ce qu'il avait pu sauver de l'ennemi lors de la capitulation de Corlay. Mais ce qui devint le plus utile à notre capitaine-bandit dans sa nouvelle résidence, ce furent les sombres cachots de Créménec, dont nous le verrons bientôt tirer parti, d'une façon aussi cruelle que lucrative.

Ayant établi, en ce manoir, une importante garnison, au mois de mai 1595, La Fontenelle continua ses pérégrinations, pendant que Kerservant, dépossédé par lui, était nommé gouverneur du château de Pont-l'Abbé, place qui fut le point d'appui le plus important pour Lézonnet et le maréchal d'Aumont dans leurs opérations sur Quimper.

Cette ville s'étant rendue au roi, en octobre 1594, était devenue le rendez-vous de bon nombre de gentilshommes, désormais ralliés à sa cause et charmés

(1) Les armes des Talhoët-Kerservant figurent au vitrail de cette chapelle, dont ils furent les bienfaiteurs. (Comtesse du Laz, *Baronnie du Faouët*).

(2) Comtesse du Laz, *Généalogie Jégou du Laz*. Le premier mari de Béatrix était mort à l'âge de 14 ans, de la petite vérole !

de renouer d'agréables relations, dans les moments de loisirs que leur laissait la guerre. Kerservant possédait, du chef de sa femme, une maison de campagne nommée La Coudraie, en la paroisse de Tréméoc, à 2 lieues de Quimper ; c'est là qu'il avait fixé sa demeure, avec sa famille, après que Fontenelle l'eût chassé de Créménec. Il s'y trouvait à proximité de la place de Pont-l'Abbé, dont il s'occupait avec zèle, en augmentant les fortifications de telle sorte que ce château, muni d'une bonne garnison, se trouvait désormais à l'abri de toute surprise de l'ennemi.

Le galant seigneur de la Coudraie pouvait donc, à loisir, fréquenter la belle compagnie, résidant à Quimper, et suivre les fêtes et les bals qui s'y donnaient fort souvent.

Parmi les nobles dames qui formaient le plus gracieux ornement de ces charmantes réunions, Kerservant avait remarqué, d'une façon toute particulière, la très jeune femme de Rolland du Guermeur, sieur de Coroharch, gentilhomme de Quimper, chez qui il se rendait fréquemment.

On se souvient de l'épouvantable drame de Rescanou, que nous avons relaté plus haut, et dans lequel périrent plus de quatre-vingt gentilshommes bretons, y compris la dame du lieu, sous les coups des paysans et dans les flammes de l'incendie. Parmi les hôtes de Rescanou, seule, la jeune mariée Jeanne de Coëtquen, et la fille de la maison, alors âgée de neuf ans, échappèrent à l'horrible massacre !

C'est cette enfant, héritière des vicomtes de Lesmaës, qu'avait épousée le capitaine royaliste Rolland du Guermeur, sieur de Coroharch, dans la paroisse de Combrit, à qui elle apporta toute la fortune de sa famille. Cette jeune femme, à peine âgée de 15 à 16

ans, « s'amouracha dudit Kerservant » qui était un jeune et beau seigneur. Il ne tarda guère à « porter ombrage au sieur de Coroarch, et celui-ci « en conçut sinistre opinion et véhémence jalousie — nous raconte le chanoine Moreau — joint que ses amis et parents lui en battaient souvent les oreilles, le priant d'y pourvoir pour son honneur. »

Or « le sieur de Kerservant avait la coutume de venir, les après-soupers, passer le temps au logis de Coroarch, en la rue du Front, qui conduit à la porte des Regaires, et faisait bien souvent y tenir le bal » (1). Coroarch finit par se fâcher de cette assiduité. Un soir que la nuit était bien obscure, il sortit de sa maison, pendant que Kerservant s'y trouvait encore, et se cacha, pour guetter son départ, l'arquebuse sur l'épaule, dans le coin le plus sombre qu'il pût trouver, ce qui n'était guère difficile, les rues de Quimper n'étant point éclairées à cette époque.

Au bout de quelques instants, bien longs à son cœur lourd de jalousie et de haine, Coroarch vit paraître Kerservant, entouré de ses laquais, portant force flambeaux, et, sitôt qu'il fut dans la rue, un coup de feu retentit dans le silence du soir.

Toutefois le sieur de Kerservant échappa à l'immense danger qu'il venait de courir : la charge qui lui était destinée n'atteignit que son habit, sans lui causer aucune blessure : il y a un dieu pour les amoureux !...

Justement surpris, ainsi que ses serviteurs, Nicolas ne vit pas, grâce aux ténèbres de la nuit, l'infortuné et coupable Coroarch qui s'enfuyait dans l'ombre.

Toutefois, à dater de cette aventure, Kerservant devinant, sans doute, à qui il était redevable de cette

(1) Moreau : *Histoire de la Ligue*, p. 294.

alerte, renonça à ses visites nocturnes. Il ne se rendit qu'en plein jour, chez ses bons amis de la rue du Front, qu'il continua néanmoins de fréquenter, bien que Coroarch le regardât parfois d'un mauvais œil, quand le sien se fixait, trop tendrement, sur la jolie dame du Guerneur.

Coroarch ne tarda pas à imaginer un nouveau moyen de se venger de Kerservant, envers qui ses mauvaises dispositions croissaient de jour en jour. Il réussit à assembler une troupe de vingt-cinq hommes, se procura de belles armes et de trois bons chevaux et s'assura des intelligences au château de Pont-l'Abbé, dans le dessein de s'y introduire par surprise, pour en tuer le gouverneur.

L'exécution de ce plan fut fixée au jour de la fête du sacre, qui était, en 1595, le jeudi neuf juin (1), à l'heure même où plusieurs hommes de la garnison devaient s'absenter pour assister à la procession. Coroarch envoya devant lui une partie de ses soldats à pied, déguisés en paysans.

Quelques-uns portaient des provisions, ou des fais de bois, certains autres, les mains libres, devaient se glisser au château, à la suite de leurs camarades, par petits groupes, comme des campagnards venant y présenter les produits de leurs champs, pour les besoins de la garnison. Sous leurs habits, toutefois, ils cachaient des pistolets.

A cette heure le sieur de Kerservant, ne se méfiant de rien, se promenait fort paisiblement sur le pont. Sans même faire attention à ces prétendus paysans, qui passaient auprès de lui, il s'entretenait avec quelques-uns des gentilshommes de sa garnison, quand un des émissaires de Coroarch, Jean Le Guiriec de Quim-

(1) *Art de vérifier les Dates.*

per, poussa assez maladroitement le gouverneur qui se trouvait sur son passage.

Kerservant, surpris, se retourna en disant :

« Qui est ce lourdeau qui me heurte ainsi ? »

Comme l'autre poursuivait, à la hâte, sa marche vers le château, Kerservant allant à lui, l'interpella de nouveau :

« Où vas-tu ? Viens-ça, pataud ! »

Mais Guiriec, qui, sans doute, avait reconnu le gouverneur, saisit son pistolet, et, rapide comme l'éclair, en déchargea un coup dans la gorge de celui-ci qui tomba sur le pont, comme s'il eût été frappé à mort ! Le soldat s'enfuit, en courant, dans la direction du château, pensant s'en emparer, avec l'aide de ses camarades, mais l'alarme était donnée, le pont relevé, et, de toutes parts, on arrivait au secours du sieur de Kerservant. Quelques-uns des gens de Coroarch, déjà entrés dans la place, se jetèrent par-dessus la courtine, dans la douve qui était sèche ; Guiriec se voyant poursuivi, gagna, lui aussi, la muraille et se laissa couler dans un créneau, pensant se dérober ainsi à la vengeance de ses ennemis. Mais ce créneau était trop étroit, et l'infortuné y demeura, enfoncé jusqu'aux épaules, suspendu dans le vide, sans pouvoir s'aider des pieds, ni des mains pour échapper à cette fâcheuse situation. Les soldats du château ne tardèrent pas à le découvrir, et, le perçant de plusieurs coups de hallebarde, l'achevèrent sans pitié, bien qu'il ne fut âgé que de vingt-cinq ans. Un de ses compagnons, Christophe Fer, jeune homme de Quimper, fait prisonnier, faillit avoir le même sort : toutefois Kerservant l'épargna, à cause de sa jeunesse, en lui faisant payer deux ou trois cents écus de rançon.

Coroarch accourait en toute hâte avec ses cavaliers,

ne doutant pas de la réussite de son entreprise, aussi fut-il fort déçu, lorsqu'en arrivant dans la ville de Pont-l'Abbé, il apprit, par la rumeur publique, la défaite et la perte de ses gens. Il reprit aussitôt le chemin par lequel il était venu, peu désireux d'aller jusqu'au château prendre des nouvelles de son bon ami Talhoët-Kerservant. Pendant ce temps celui-ci, vite remis de sa légère blessure, faisait trancher la tête de Jean le Guiriec que l'on plaça au bout d'une pique sur la muraille, le tronc fut pendu à côté, et l'on pendit également, pour l'exemple, quelques-uns de ses compagnons.

Le sieur de Coroarch, chef de l'entreprise, fut poursuivi en justice, mené aux prisons de Rennes « où il resta longtemps en grands frais et misère ». Puis, convaincu de trahison et de l'attentat commis contre Pont-l'Abbé et la personne de Kerservant, il fut condamné à faire trois années de service au roi, ainsi qu'à de fortes amendes et aux dépens de son procès.

Encore, dit-on, qu'il fut heureux de s'en tirer à si bon compte, car, seules, les sollicitations des dames parvinrent à lui sauver la vie ! (1)

Le château de Kerservant, en la paroisse de Langoëlan, appartenant aussi à Nicolas de Talhoët, ne fut pas épargné par les ligueurs : on voit, en effet, dans les anciens titres de ce château que plusieurs documents de ses archives durent être rétablis, par les officiers de la cour de Guémené, le 20 juillet 1600, « pour réparer la perte des titres de cette seigneurie » (2). Ce fut probablement La Fontenelle qui se chargea du pillage de ce manoir, peu éloigné de celui de Crémeneé. Mais il fit de plus lointaines excursions.

(1) Moreau, p. 298.

(2) *Archives de Kerservant*.

A la fin de mai 1595, il partit un beau matin de Créménec avec une bonne troupe de gens de guerre et se dirigea, pour la seconde fois, sur Douarnenez, en passant par Locronan.

Douarnenez avait alors pour capitaine, tant du bourg que de l'île Tristan, située dans la baie, Jacques de Guengat qui les tenait pour le roi.

L'île Tristan qui, désormais, va jouer un grand rôle dans notre récit et prendre beaucoup d'importance dans la vie de La Fontenelle, mérite par là même quelques lignes historiques et descriptives. Situé au fond de la superbe baie de Douarnenez — la terre de l'île, — en face de l'embouchure du ruisseau de Pouldavid, ce banc de sable et de rochers d'une superficie de 7 hectares environ, fut, dit-on, au XII^e siècle, l'asile monastique de Robert de Locuan, évêque de Cornouailles. Il y fonda un prieuré qui devint, par la suite, la propriété de l'abbaye de Marmoutiers. Toutefois, en 1351, une garnison était établie sur cet îlot (1), qui par conséquent devait posséder une forteresse. Le souvenir de celle-ci est encore mentionné dans une requête présentée au Parlement de Bretagne, en 1600, demandant la démolition des fortifications établies récemment dans l'île, « laquelle ayant esté fortifiée aux anciens temps par certains pirates, ils en furent mis hors de l'ordonnance des ducs dudit pays de Bretagne... » (2).

Jacques de Guengat, gentilhomme protestant et royaliste, chassé de son château patrimonial par les catholiques de Quimper, s'était, avec l'aide de Sourdéac, emparé du bourg de Douarnenez et de l'île Tris-

(1) Bourde de la Rogerie, — *Le prieuré de Saint-Tutuarn* — cite, à ce sujet, un document des Arch. du Finistère (G. 29) mentionnant « Griffroy Brestec, de la garnison de l'île Tristan.

(2) Archives d'Ille-et-Vilaine, B. 3232, Bourde de la Rogerie : *Le Prieuré de Saint-Tutuarn*, p. 44.

tan, dans laquelle il avait établi sa demeure, après en avoir réparé les fortifications. Il y vivait en pleine sécurité, quand La Fontenelle songea, à son tour, à se saisir de ce poste de guerre, dont il avait, depuis longtemps déjà, étudié les abords et calculé les avantages, très importants pour lui.

C'est pour l'accomplissement de ce grand dessein qu'il s'était mis en route, une fois de plus, avec les plus aguerris de ses soldats, laissant pourtant à Crémenc une assez forte garnison. Au point du jour, alors que tout dormait à Douarnenez, notre capitaine, toujours habile homme de guerre, traversa silencieusement le bourg avec ses gens, qui, marchant directement sur l'île, l'envahirent à marée basse et bloquèrent la demeure de Guengat. Avant que celui-ci eut pu donner l'alarme, il était pris, au lit, par La Fontenelle qui le fit prisonnier, ainsi que toute sa garnison.

Guengat, une fois de plus, jouait de malheur : « Il fut — nous dit Moreau — deux ou trois fois prisonnier du parti de l'Union, pour laquelle rançon il paya plus de dix mille écus, sans y comprendre plusieurs grandes pertes de bagages à ses maisons, qui furent pillées et ruinées (1). » En se logeant dans l'île Tristan, il avait cependant cru assurer sa sécurité. Il n'ignorait pas, en effet, que le bourg de Douarnenez, où s'étaient réfugiés bon nombre de riches marchands et de gentilshommes, offrirait à l'ennemi une abondante besogne de pillage, et il pensait, non sans quelque raison, que pendant que ses adversaires y seraient occupés, il aurait amplement le temps de mettre l'île en état de défense.

Mais, ainsi qu'on vient de le voir, La Fontenelle dé-

(1) Moreau, p. 269.

joua les plans de ce capitaine, en abordant directement et en silence l'île où il dormait en toute sécurité, ce qui n'empêcha pas notre chef de bande d'exercer, tôt après, son métier de pillard dans toutes les maisons de Douarnenez dont la défense coûta la vie à plus d'un.

Il y fit un immense butin, et bon nombre de prisonniers, et emmena le tout à Créménec, se réservant de revenir à Tristan, pour y organiser son nouveau quartier général, le meilleur et le plus durable qu'il eût jamais possédé.

Les sombres cachots de Créménec furent donc remplis d'infortunés captifs. La Fontenelle fixa la rançon de chacun d'eux au taux approximatif des biens qu'il possédait, et, pour amener ses prisonniers à satisfaire à ses exigences, il les traita « à la turque et même plus barbaquement par les tourments et toute sorte de pauvreté et de disette... et ainsi les mettant à l'impossible, mouraient misérables dedans les cachots et cloaques. Ceux qui, pour éviter les tourments, avaient, au moyen de leurs amis et parents, pu trouver promptement leur rançon, sortaient demi-morts, semblant plutôt à des anatomies ou spectres hideux, n'ayant que la peau et les os, chargés de puanteur et de vermine, lesquels, sitôt qu'ils étaient à changer d'air et de viandes, mouraient pauvrement d'une enflure » (1). Jusqu'à présent nous ne connaissons, de Fontenelle, que le guerrier habile et le pillard émérite ; voici apparaître le bandit cruel, le geôlier sans pitié, l'être inhumain, avide de richesses et de plaisirs, « le folâtre Guyon » dépourvu de sens moral, sans foi, ni loi, prêt à toutes les trahisons et à tous

(1) Moreau, p. 270.

les forfaits, « chrétien de nom, mais Turc en effet » que nous dépeint son contemporain Moreau.

Voulant que nos lecteurs aient à leur disposition, pour ratifier, ou infirmer, notre jugement sur La Fontenelle, toutes les pièces de son procès, c'est-à-dire l'exposé complet de ses faits et gestes, et de ceux de ses émules du même temps, nous attendrons, avant de prononcer ce jugement, la fin de notre récit.

Ce travail, fruit de tant d'études et de recherches, nous le voulons avant tout impartial : ce n'est, ni un panégyrique ni un réquisitoire, mais un tableau historique, dont la vue d'ensemble, seule, peut expliquer ou atténuer certains détails, qui, au premier coup d'œil, paraîtront monstrueux et presque invraisemblables.

Ce qui n'est pas non plus sans surprendre c'est l'indifférence avec laquelle Kernoguer, gouverneur de Quimper et le capitaine Du Prez, commandant la garnison de cette ville, laissèrent La Fontenelle aller et venir, passant à deux lieues de Quimper et s'établir sans obstacle à l'île Tristan, après avoir conduit ses prisonniers à Créménec. Leur indolence fut telle que quelqu'un leur ayant fait observer le danger que pouvait présenter le projet de Guy de se fortifier en ce lieu, ils répondirent « que cela n'était pas fort à craindre et qu'il était nécessaire que le soldat eût l'ennemi proche de lui, sans quoi il devenait paresseux et se débandait » (1).

Les Quimperrois ne devaient pas tarder à s'en repentir et le capitaine allait payer de sa vie sa coupable négligence.

(1) *Histoire particulière de la Ligue en Bretagne*, T. IV, p. 137.



CHAPITRE XIII

LE FORT DE LA FONTENELLE. — LE POTENTAT DE
« L'ÎLE GUYON ». — INERTIE DE LA GARNISON DE
QUIMPER. — MÉCONTENTEMENT DES DEUX PARTIS.
— MASSACRE DES PAYSANS DANS LA LANDE DU JUCH
PAR LA FONTENELLE.

Séparée de la terre ferme par un bras de mer, presque à sec à marée basse, l'île Tristan occupe, dans la baie de Douarnenez, une situation dont l'importance n'avait pu échapper au coup d'œil intelligent de La Fontenelle. De son sommet, le regard s'étend à perte de vue sur la côte aux capricieuses découpures. Voici l'embouchure des rivières de Tréboul et de Pouldavid, au loin le clocher de Plouaré, puis une multitude d'anses, de rochers, de montagnes, la presqu'île de Crozon, dominée par l'imposante masse du Méné-Hom, et tout l'horizon de la baie fermée à l'ouest par les falaises du cap de la Chèvre. Dès l'époque gauloise, ce poste de surveillance, commandant le littoral, avait été apprécié et utilisé, et l'île Tristan conserve encore, dans ses flancs de granit, plus d'un vestige de cette antique occupation.

Dès son premier voyage à Douarnenez, aux mois de janvier et février 1594, La Fontenelle avait étudié ce point stratégique et s'était juré de s'en rendre maître. Nous venons de voir par quel moyen il réussit à exécuter ce dessein, en mai 1595. Ayant mis en sûreté

à Créménec son butin et ses prisonniers, il revint à Douarnenez quatre ou cinq jours après, pour aménager et fortifier sa nouvelle conquête. Il commença par démolir toutes les maisons du bourg, contraignant les habitants et les paysans des environs, ainsi que les pêcheurs de la côte, à transporter à l'île Tristan, par charrettes et par bateaux, tous les matériaux utilisables. On s'en servit pour construire des habitations aux capitaines, lieutenants et hommes d'armes de La Fontenelle, dont le propre logis était particulièrement soigné.

L'île fut alors entourée d'une ceinture de remparts protégeant un fort, muni de nombreux cachots, bien humides et bien sombres. C'étaient là d'utiles accessoires que les capitaines de ce temps-là savaient rendre productifs. Les frais de toutes ces constructions atteignirent, dit-on, la somme de 300.000 écus, mais La Fontenelle en préleva 500.000 sur les malheureux habitants qu'il contraignit, en outre, à prendre part à ses travaux de fortification, durant plusieurs mois.

Une description de l'île, fournie au Parlement en 1625, par Christophe Fouquet de Chalain, nous indique ce que devait être le fort de Fontenelle. Ses travaux, démolis par ordre du roi en 1600, avaient été relevés, en 1613, par Jacques de Nevet, puis par le sieur de L'Isle-Rouet, peu de temps après une seconde démolition. Voici l'extrait de l'un des procès-verbaux de la visite faite à l'île par les sieurs de Loqueran et d'Andigné, délégués pour en rendre compte :

« ... Pour ce faire avons traversé à pied sec une grève, contenant environ quatorze ou quinze cents pas de long, entre les terres, et avons vu, à l'entrée de ladite isle, une grande terrasse revestue de pierre eslevée de quelque 20 pieds de hault et large de 15 à

16 pieds au plus, par le bout de laquelle on monte au-dessus par un petit rocher, pour entrer en une maison de pierre qui sert d'entrée et de portal audit fort, et avons vu que depuis ledit portal toute la teste du fort et un bastion carré au coin à main droite, en entrant, sont revestus de pierre, à hauteur de plus de 20 pieds, et qu'il y a partie d'un parapet fait de gazon au-dessus vers ledit portal, et, du costé gauche, ladite teste du fort et aultres bastions relevés et faits de terre à pareille ou plus grande hauteur, une grande et forte palissade de chesnetaux au-dessus, et un parapet de gazon aux deux dits costés de la porte, et, entre deux grandes plates formes au dedans des retranchements comançans près ladite porte, qui costoient lesdites plates formes et une aultre teste et antrée commencée à relever de terre au dedans dudit fort — et tout le reste de la dite isle contenant environ 1800 pas de tour, circuitée et environnée de bastions, redoubtes et demies lunes de terre, avecque leurs parapets de gazon bien percés et flancqués, desquels mêmes y a partie revestue de pierre, vers le bourg de Locronan ;

« Et, au dedans de ladite isle, une maison consistante en deux corps de petits logis, un desquels est couvert d'ardoises et consiste en une sâlle et une chapelle au bout, avecques une court close de murailles et dix ou onze autres petites cabanes ou maisonnettes, partie de pierre servant à la retraite et corps de garde des soldats.

« Nous a aussi ledit sieur de l'Isle monstré, au haut et extrémité de ladite isle, un lieu haut eslevé, commandant à toute la coste et la baie, qu'il nous a dit s'appeler *le Donjon*, et qu'il n'y avoit encore voulu faire nul bâtiment, ensemble deux puits et une fon-

taine, deux petits canons de fer sur lesdites plates formes à l'entrée du fort...

« ... Et nous voulant retirer avons veu ladite grève, par laquelle nous avons entré à pied sec, toute couverte de mer, en sorte que, pour en sortir, aurions esté contrainct nous mettre en batteaux, et nous ont lesdits sieurs de l'Isle, de Loqueran et plusieurs autres dict que, d'ordinaire, la mer se retire plus tost du costé du fort que de la terre et que ladite grève avait plus de 200 pas de découvert vers ladite isle, que la mer estoit encore à flot contre la terre » (1).

Le procès-verbal du démantèlement de l'île Tristan, dressé en 1619, mentionnait « deux bastions élevés en tête de la place, qui était flanquée de six éperons et comprenait deux plateformes avec leurs « parapets » (2).

À défaut d'une description contemporaine, ces documents nous aident à comprendre la valeur de la position acquise et fortifiée par La Fontenelle: « C'est — diront plus tard à leur prince les Espagnols, qui en avaient envie — une place inexpugnable et qui ne pourrait se perdre que par la trahison, si elle était entre les mains de votre Majesté » (3). La Fontenelle mit de six à huit mois à construire le fort et les maisons, si nombreuses dans l'île, dit Moreau, « qu'il semblait, à voir de loin, que ce fut une ville » (4). Prendre Tristan par la famine ou par la trahison eût été difficile, car pour intercepter le passage aux vivres, ajouta-t-il, il eut fallu « avoir armée de terre

(1) *Archives d'Ille-et-Vilaine*, C. 3232. — Bourde de la Rogerie : *Le Prieuré de Saint-Tutuan*, p. 56.

(2) *Ibid.*

(3) De Carné, *Correspondance du duc de Mercœur et des Ligueurs bretons avec l'Espagne*, *Lettre de don Juan de l'Aquila au Roi d'Espagne*, Guémené, le 31 janvier 1596.

(4) Moreau, p. 288.

et de mer qui, n'ayant hâvre, ni abri que dans la rivière de Pouldavid, ne peut demeurer longtemps ailleurs, sous péril de naufrage, tourmente advenant. Quant à la trahison ou surprise, aussi peu ; car on ne pouvait, par terre, ni par mer, aborder que par un seul endroit, très fort et bien gardé, environné d'eau la plupart du temps ; et, de plus, il y avait grosse garde et l'on voyait ceux qui s'en approchaient de plus de six à sept cents pas » (1).

On comprend le mécontentement du roi à la nouvelle de l'établissement de La Fontenelle à l'île Tristan et les reproches qu'il en fit au gouverneur de Quimper, Kermoguer, et au capitaine Prez qui commandait, en cette ville, une importante garnison. Bien que prévenus, dès la première heure, des faits et gestes de La Fontenelle à Douarnenez, « ils ne s'en remuèrent non plus que des souches — dit encore Moreau — c'est pourquoi le roi, de ce averti, et ledit Prez étant peu après à Paris, commanda à son prévôt de le pendre, sans autre forme de procès. Toutefois, à la prière de quelques grands, il eut la vie sauve par la promesse qu'il fit au roi de remettre ladite île en son obéissance ou y mourir » (2). Nous verrons bientôt comment il s'acquitta de son engagement.

Il est à croire que, dans le camp opposé, on ne voyait pas d'un meilleur gré notre capitaine-brigand s'établir, d'une façon aussi définitive, dans un quartier dont il allait être le maître absolu. Quelqu'un en fit sans doute l'observation au duc de Mercœur qui nomma un autre gouverneur au poste de l'île Tristan. Celui-ci, le sieur Le Cornu de la Courbe, se dirigeait

(1) Ibid.

(2) Moreau, p. 270.

1595

vers Douarnenez, avec ses troupes, lorsqu'il rencontra, près de Châteauneuf, le gouverneur de Brest, le royaliste Sourdéac, qui l'attaqua, le défit et le tua (1).

Dès le 20 juin 1595, Tristan Jégou, sieur de Kersaliou et de Kerlouët, reçut commission de Mercœur pour prendre garnison à Douarnenez, avec deux cents arquebusiers dont il était nommé capitaine (2).

Celui-ci encore ne dut pas réussir à pénétrer dans la place puisque, le 2 juillet 1595, le duc choisit un nouveau capitaine de 200 arquebusiers à pied, « des plus vaillants qu'il se pourra trouver » et charge ce capitaine, le sieur de la Noë-Bernard, « d'entrer et tenir garnison à Douarnenez, pour la conservation de ladite place » (3). Mais, pas plus que les deux autres, le sieur de la Noë-Bernard ne put s'emparer de l'île, ni du territoire de Douarnenez, où La Fontenelle demeura au mépris des ordres de son chef.

Se sentant alors bien chez lui, notre capitaine établit une sévère discipline dans sa garnison, et fit amener à l'île Tristan une partie des prisonniers de Créménec. Il les entassa dans les cachots de la forteresse, où ils ne furent pas mieux traités. Moreau nous fait même une peinture terrifiante de la douloureuse captivité de ces malheureux qui, d'ailleurs, ne furent pas les seules victimes de La Fontenelle. L'assurance de l'impunité le rendait de plus en plus hardi et cruel. Il avait établi une partie de ses gens de guerre au bourg de Douarnenez, et dans quelques maisons des villages voisins, gardant ainsi tous les alentours de son île, dans laquelle il put achever ses travaux, sans être aucunement inquiété par les garnisons de Quim-

(1) Trevedy, *Siège de Concarneau*, Bourde de la Rogerie, *Le prieuré*, etc...

(2) *Généalogie Jégou du Laz* par la Comtesse Jégou du Laz, p. 8.

(3) Dom Morice, *Pr.*, III, col. 1636.

per, de Concarneau, de Pont-l'Abbé, ou de Brest, qui en étaient les plus rapprochées.

L'inertie des capitaines de ces places, inexplicable en une telle circonstance, rendit La Fontenelle maître et seigneur de Douarnenez et de l'île Tristan, où il devait se maintenir longtemps encore, et que bientôt il baptisa de son nom, l'île *Guyon*. Il cherchait, dès lors, le moyen d'organiser la piraterie, à la fois sur terre et sur mer, pour étendre plus encore le cercle de ses déprédations. Ses expéditions « furent de véritables razzias » (1) qu'il exerça jusqu'à trente et quarante lieues de distance.

Les plus fameuses sont celles de Roscoff, de Penmarch, de Pontcroix et de Mézarnou, qui, toutes, eurent lieu en 1595, si l'on en croit les chroniqueurs du temps (2).

Mais elles furent précédées d'une tentative, faite par les communes des environs, réunies à Plogastel-Saint-Germain, pour se débarrasser de leur terrible voisin. Voyant que les garnisons des villes les plus rapprochées ne s'inquiétaient point de la présence et de l'établissement de La Fontenelle à l'île Tristan, les paysans s'armèrent dans le dessein de l'en chasser. Mais La Fontenelle, averti de leurs projets, sortit de l'île avec une partie de ses soldats et se mit en embuscade, à quelque distance de Douarnenez, dans un endroit où ils devaient passer, et, de là, guetta leur approche.

A leur tête marchait le sieur du Granec, fils de Vincent de Coatanezre de Pratmaria, seigneur du

(1) Bourde de La Rogerie : *Le Prieuré*, etc..., p. 24.

(2) Les auteurs contemporains ne sont pas d'accord sur la date de ces expéditions : nous nous en tenons aux versions les plus en conformité avec nos documents authentiques.

château du Granec, que nous avons vu ruiner par La Fontenelle. C'était même dans le but de se venger de ces déprédations que le jeune de Coatanezre avait pris la direction du mouvement des paysans, contre le nouveau possesseur de l'île Tristan. Celui-ci devait, une fois de plus, en triompher par la ruse. Il envoya au-devant de ses ennemis, dans la lande découverte du Juch, qu'ils avaient à traverser, douze ou quinze de ses cavaliers pendant qu'il demeurait, avec le gros de sa troupe, caché dans les sentiers couverts, bordés de hauts talus, surmontés de grands arbres. Il y a encore, en Basse-Bretagne, quelques-uns de ces chemins creux, sortes de tunnels de verdure, dans lesquels on dissimulerait, au besoin, toute une armée, entre deux levées de terre de plusieurs mètres d'épaisseur, revêtues d'arbres et de broussailles.

Les cavaliers de Fontenelle marchant à ciel ouvert, dans la lande déserte, ne tardèrent pas à se trouver en vue de leurs adversaires, et, feignant une grande frayeur, ils simulèrent une fuite précipitée, se retirant du côté où leurs camarades étaient demeurés cachés. Ce qu'avait prévu Fontenelle arriva : les paysans les poursuivirent, sans ordre, en poussant de grands cris, et arrivèrent de la sorte à portée de la troupe des cavaliers ligueurs, qui, se découvrant soudain, les chargèrent avec vigueur. Les soldats de La Fontenelle, au nombre de quatre à cinq cents seulement, tuèrent, dit-on, dans cette rencontre, environ quinze cents paysans et firent de nombreux prisonniers, qu'ils emmenèrent à Douarnenez. De ce nombre fut le jeune de Coatanezre. Il demeura quelque temps dans les cachots de Tristan, mais il « en sortit sans rançon, tant par amis, qu'en considération des grands maux que ledit La Fontenelle lui avait

faits et à son père, les autres disent qu'il s'échappa de prison » (1).

Les paysans qui se déroberent au massacre et aux prises de l'ennemi ne durent leur salut qu'à l'épaisseur des haies et à l'ombre des chemins creux, et, de ce jour, les communes n'osèrent plus rien entreprendre contre La Fontenelle. Il demeura donc seigneur et maître du pays, augmentant ses troupes, de jour en jour, en même temps que croissaient son audace et son orgueil : ce furent les plus beaux jours de sa carrière de capitaine-bandit, et nous allons assister à des actions d'éclat, tant sur terre que sur mer, durant l'espace de trois années.

Le premier de ces exploits fut, d'après quelques auteurs, la prise de Penmarc'h, dont la grande richesse ayant jusqu'alors échappé aux désastres de la guerre civile, excitait vivement la convoitise de La Fontenelle et de ses compagnons.

(1) Moreau, p. 273.



CHAPITRE XIV

LA FONTENELLE A PENMARC'H. — DANGER QU'IL COURT
DANS SON PREMIER VOYAGE EN CETTE VILLE. —
SON EXPÉDITION ET SA RUSE POUR S'EN EMPARER.
— PILLAGES ET MASSACRES. — LES PRISONNIERS
DE L'ISLE TRISTAN. — LA MARINE DE LA FONTE-
NELLE.

Promontoire sauvage et aride, « la Pointe de Penmarc'h est un de ces sites désolés auquel ne manque aucun deuil, pas même celui des ruines » (1). Située non loin de la baie devenue le tombeau de la légendaire ville d'Ys, engloutie par la mer ; environnée de nombreux vestiges de la religion mystérieuse de ceux qui construisirent dolmens et menhirs ; point terminal d'une voie antique, qui la reliait aux lointaines cités gallo-romaines de Carhaix (*Urbs Aesia*) et de Coz-Yaudet ; la ville de Penmarc'h, de nos jours encore, couvre de ses débris plus de deux lieues de côte ! Elle fut et demeura, jusqu'à l'époque de la Ligue, une localité d'une importance exceptionnelle. Cette ville morte n'est plus aujourd'hui qu'un village, une agglomération de hameaux rustiques, bordés par l'océan aux fureurs duquel Penmarc'h oppose une ceinture de récifs. Au milieu de ceux-ci se trouve la *Torche*, rocher creux, séparé de la falaise par l'es-

(1) E. Souvestre : *Les Derniers Bretons*.

pace appelé le *Saut-du-Moine*. La mer, par un gros temps, se précipitant sur cette masse qui la brise, produit un bruit formidable, qui, répercuté par les échos de la falaise, se perçoit au loin, surtout dans le silence de la nuit : « C'est la Torche de Penmarc'h, elle prédit les orages, dira le bon paysan, en se signant à la pensée de ceux qui sont en mer. On en a comparé le bruit horrible « au rugissement de plusieurs milliers de bêtes féroces, sortant à la fois de quelque forêt profonde » (1).

Au xvi^e siècle, Penmarc'h comptait encore jusqu'à dix mille habitants, sans parler de ceux de ses fils, qui, vaillants marins, exploraient les mers lointaines pour les nécessités de leurs transactions commerciales. Ainsi que Saint-Malo, Penmarc'h, ville maritime, marchait de pair avec les cités bretonnes les plus riches, les plus en renom à cette époque. Au milieu des troubles de la guerre civile, elle avait réussi à constituer comme une république à part, indépendante des partis contraires qui se disputaient alors le pays. Ses habitants gardaient une complète neutralité, quand leur parvint la nouvelle de l'installation et des ravages de La Fontenelle dans la baie de Douarnenez et la région circonvoisine, où seul, désormais, il tenait encore le parti de la Ligue.

Toutefois cette nouvelle ne les émut guère, car ils se sentaient assez forts pour lui tenir tête, avec leurs deux mille cinq cents arquebusiers. Ils se contentèrent donc de fortifier l'église de Tréoultré et de transformer ainsi en forteresse la maison noble de Kerity, qu'ils environnèrent de retranchements et de palissades, pour la défendre des approches du redouté capitaine. Puis, dans ces deux forts, ils enfermèrent

(1) E. Souvestre, *Les Derniers Bretons*, p. 36, T. I^{er}.

toutes leurs richesses, transportant dans l'église jusqu'à leurs lits, qu'ils disposèrent autour de la nef et même tout auprès du grand autel, « si près les uns des autres qu'ils s'entreouchaient » (1).

Notre capitaine, qui se tenait au courant de leurs faits et gestes, craignant de voir cette belle proie lui échapper, eut encore recours à son procédé habituel, à la ruse, pour s'en rendre maître à bon compte. Il sortit donc de son île un beau matin d'été, accompagné seulement de quelques-uns de ses cavaliers, en apparence désarmés, et parés comme d'honnêtes gentilshommes, ils se rendirent au pardon de Notre Dame de la Joie qui a lieu à Penmarc'h, le 15 août (2). La ville étant encombrée ce jour-là d'étrangers et de pèlerins, La Fontenelle et ses gens avaient toutes chances de passer inaperçus au milieu de la foule.

Arrivés à Penmarc'h, ils entrèrent dans une auberge, se mêlèrent aux gens du pays, burent et mangèrent avec eux, puis, se dispersant par petits groupes, pour ne pas éveiller l'attention, ils prirent part aux réjouissances et aux jeux organisés pour la fête. Pendant que La Fontenelle jouait aux quilles, et s'entretenait amicalement avec ses partenaires, ses compagnons examinaient, avec soin, la disposition des forts et se renseignaient sur l'importance de leurs garnisons et la valeur des trésors qui s'y trouvaient enfermés. Leurs allures d'espions, la fréquence de leurs questions, plus ou moins habilement posées, donnèrent-elles l'éveil à quelques habitants de Penmarc'h ?... La Fontenelle, par bravade, se fit-il con-

(1) Moreau accuse les habitants d'avoir attiré la colère du Ciel par les irrévérences qu'ils commirent en ce saint lieu. (Moreau, p. 277).

(2) Penmarch avait jadis six pardons. L'un des plus suivis est celui de la chapelle de N. D. de Joie. C'est à cette époque qu'il faut placer la première visite de La Fontenelle à Penmarch. Un autre pardon est célébré à Penmarch le dimanche qui suit le 21 juillet.

naître lui-même à ces amis d'un jour, à qui il prodiguait toutes les amabilités?... Toujours est-il que quelques-uns de ceux-ci commencèrent à s'en méfier, en causèrent entre eux, et, « se doutant assez qu'il n'était pas venu là pour leur bien, mais pour épier les moyens de leur ruine, comme il était vrai, commencèrent à faire un secret complot, qu'il fallait y obvier de belle heure et sans grand hasard, que puis après ne l'avoir fait s'en repentir ; et en vinrent jusque là qu'il fut sur le champ conclu de le tuer et tous les siens en ce jeu de quilles. Mais, comme on s'acheminait à l'exécution, parmi grand nombre, fort résolus, s'en trouva un qui était d'autorité parmi eux, qui saigna du nez et empêcha une défaite qui eut sauvé deux cent mille écus de dommage en Cornouailles et la vie à trente mille âmes dont La Fontenelle est coupable devant Dieu » (1).

C'est en ces termes que Moreau nous raconte le danger très pressant que coururent alors son audacieux contemporain, et les hommes d'armes de sa compagnie. Ainsi que le chroniqueur le fait observer, le meurtre de La Fontenelle, en ce jour, en eut épargné bien d'autres ! Toutefois la fin des méchants, comme celle des bons, a son heure marquée par la Providence : celle de Guy Eder n'était pas encore sonnée.

Quelque temps plus tard il revint à Penmarc'h, mais cette fois, ce ne fut pas « pour jouer aux quilles ! » (2). Apprenant son arrivée, les habitants se retirèrent dans leurs forêts. La Fontenelle était accompagné de plusieurs compagnies de gens de guerre,

(1) Moreau, p. 275.

(2) Ibid. Nous ignorons la date exacte de cette expédition que quelques auteurs placent en 1596 seulement, mais tout donne à penser qu'elle eut lieu en août ou septembre 1595.

formant une troupe imposante, dont il laissa la plus grande partie à peu de distance de la ville. Puis il s'avança avec les autres jusqu'à l'église paroissiale de Tréoultré, qui, ainsi que nous l'avons vu, était devenue le fort le plus important de Penmarc'h. Là il demanda à parlementer avec les chefs de la garnison. Ceux-ci s'avancèrent, à cet effet, et La Fontenelle leur fit expliquer par l'un de ses capitaines, fort beau parleur, qu'il n'était nullement venu à Penmarc'h dans le dessein de leur nuire, mais en promeneur, pour visiter le pays et la côte, et que, s'il était accompagné de quelques hommes d'armes, c'était pour sa sauvegarde personnelle, sachant, par expérience, que les communes étaient fort mal disposées à son endroit, et pour se préserver de la populace toujours prête à se soulever contre lui. Le capitaine ajoutait que son chef, estimant beaucoup les habitants de Penmarc'h, ne désirait rien au monde autant que de devenir leur ami et leur protecteur. Il continuait à haranguer la foule qui, avec les soldats de la garnison, s'était groupée autour de lui et semblait prendre plaisir à ses propos flatteurs. Chefs et hommes de guerre, conquis par l'éloquent discours du capitaine, s'étaient portés de ce côté du fort, laissant l'autre momentanément sans défense. C'est ce qu'attendait La Fontenelle. Avec le gros de sa troupe, qui s'était avancée peu à peu, sans que l'on s'en méfiât, il fond tout à coup sur le fort, y pénètre par les entrées dégarnies de soldats, et, en quelques instants, se rend maître de la place. Mais alors une lutte sanglante s'engage dans l'église entre les gens de La Fontenelle et la garnison de Tréoultré, qui, trop tard, s'était ravisée et tentait de défendre ses biens.

Ce fut un terrible massacre ! La Fontenelle et les siens tuèrent un grand nombre de ces malheureux

soldats qui, à peine, avaient eu le temps de reprendre leurs armes. Les autres furent faits prisonniers ainsi que bon nombre d'habitants de la ville.

Grâce à d'habiles informations, La Fontenelle savait que le fort de Tréoultré était le plus important et le mieux défendu. Il n'eut pas de peine à prendre, ensuite, celui de Kéerty, dont les gardiens se rendirent à la première attaque, sous la seule condition d'avoir la vie sauve.

La Fontenelle fit, à Penmarc'h, un immense butin : il s'empara de toutes les richesses amoncelées dans les deux forts, et composa une flotte d'excellents navires, barques et bateaux de tous genres qu'il saisit dans le port ; trois cents de ces bateaux, remplis de butin, furent dirigés sur l'île Tristan et constituèrent les forces maritimes avec lesquelles, désormais, le potentat de l'île Tristan allait exercer, sur mer comme sur terre, son art de brigand et de franc-pillard.

Il établit une forte garnison à Kerity, dont les gardiens furent choisis avec soin parmi l'élite de ses gens de guerre. Nous verrons qu'ils étaient dignes de la confiance de leur chef et qu'ils surent défendre, au prix même de leur vie, le poste qui leur avait été confié.

Les prisonniers emmenés à Douarnenez furent, par ordre de La Fontenelle, traités avec la dernière barbarie. Notre bandit devenait plus cruel depuis qu'il se sentait plus fort, et on s'explique difficilement son étrange mentalité dont témoignent les lignes suivantes de son contemporain Moreau, dépeignant, d'une façon terrifiante, la situation des infortunés captifs de l'île Tristan :

« Les uns moururent misérablement en des cachots infects, comme gardes-robes et latrines, et après une

infinité de tourments qu'on leur faisait tous les jours, tantôt les faisant seoir sur un trépied à cuir nu, qui les brûlait jusques aux os, tantôt au cœur de l'hiver, et aux plus grandes froidures, les mettant tout nus dedans des pipes pleines d'eau gelée, comme dit l'Écriture « *A calore nimium, a frigore nimium.* » Et ceux qui avaient quelque moyen de payer rançon, telle qu'il demandait, néanmoins étant dehors, ne pouvaient guère vivre pour les grands tourments qu'ils avaient endurés. Fort peu en échappaient qu'ils ne mourussent en prison et ne pouvait autrement arriver s'ils y demeuraient trois ou quatre jours, car ils étaient si pressés du nombre qu'ils ne pouvaient aucunement se remuer et n'avaient autre chose à se reposer que sur leurs excréments, où ils trempaient bien souvent jusques aux genoux, et n'avaient autre sépulture après leur mort que le ventre des poissons; car sitôt qu'ils étaient trépassés, leurs compagnons prisonniers étaient commandés de les jeter à la mer, si mieux n'aimaient laisser les corps pourrir parmi eux; et ceux qui les traînaient ainsi étaient, peu après, eux-mêmes traînés morts par leurs compagnons » (1).

On frémit au récit de semblables atrocités, commises par un jeune homme, qui, à cette époque, avait vingt ans à peine ! La Fontenelle devait en commettre bien d'autres, tant sur terre que sur mer.

Depuis le pillage de Penmarc'h, il possédait une petite flotte de bâtiments bien armés sur lesquels, à sa solde, de hardis capitaines écumaient l'océan pour le compte de leur terrible chef, amenant à l'île Tristan leurs prises, tant marins prisonniers, que riches marchandises. C'est ainsi que l'un de ces capitaines-voleurs s'empara d'un navire anglais chargé de toile

(1) Moreau, pp. 281-282.

et autres objets de prix. Certains auteurs prétendent même que le bateau anglais fut coulé, avec tout son équipage, mais nous inclinons à croire plus probable que bâtiment et cargaison devinrent la propriété du fameux bandit de l'île Tristan, à qui les marins furent conduits comme captifs.

Parmi les gens de mer qui pillaient les côtes, sous les ordres de La Fontenelle, il en est deux dont les noms nous ont été conservés par les chroniques du temps, le capitaine Orange, commandant en chef de toute l'escadre, alors de sept vaisseaux, et le capitaine de La Roche-aux-Ramiers qui gouvernait le vaisseau « *La Marie* » (1). Un autre des navires de La Fontenelle se nommait « *l'Amiral* » et c'est probablement celui que dirigeait le capitaine Orange (2).

Le 19 août 1595, un anglais, Ant. Poulett, écrivait de Jersey au sieur de Kerallec (3), commandant pour le roi en l'île de Bréhat, près Paimpol :

« Nous avons eu avis depuis naguères que les Espagnols avoient bonne volonté de venir, en ces quartiers, faire quelque descente s'ils pouvoient, et, pour cet effet, avoient sollicité Fontenelle de leur assister de quelques hommes et batteau. S'ils viennent, j'espère qu'ils auront les testes rompues... » (4).

C'est la première mention que nous trouvons des relations, très fréquentes par la suite, de La Fontenelle avec les Espagnols, bien qu'il prétendit, dès lors, n'avoir pris et fortifié l'île Tristan que pour la conserver à la France et au roi.

Outre les deux capitaines « appointés pour servir à la marine aux gages de 400 livres chacun par

(1) Dom Taillandier, II, p. 462.

(2) Ibid.

(3) Olivier Pavic, sieur de Kerallec.

(4) Dom Morice, *Pr.*, III, 1637.



RUINES DU CHATEAU DE CORLAY

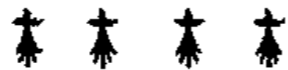
(Croquis du 24 juillet 1896)

an » (1) et leurs marins, cent chevaux-légers, deux cents arquebusiers à cheval, douze cents hommes de pied formaient la troupe régulière de plus de quinze cents hommes qui, marchant aux ordres de La Fontenelle, assurait la sécurité de ses conquêtes et l'impunité de ses méfaits.

Plus tard les forces maritimes de La Fontenelle s'accrurent encore et nous le verrons, en 1597, les mettre à la disposition du roi d'Espagne : « J'ai sondé un gentilhomme que l'on appelle Fontenelle — écrit Mendo de Ledesmas à son souverain — il a huit ou dix navires de guerre bien armés et il me dit qu'il en aura plus de douze, et qu'il est résolu à servir Votre Majesté. Il m'a proposé, s'il plaisait à V. M., de les joindre à ceux que V. M. enverra d'autre part... » (2).

(1) Dom Morice, *Preuves*, T. III, col. 1641. Dans son traité avec Saint-Luc, nous verrons l'énoncé de ce personnel que l'on promet d'entretenir aux frais du roi sous les ordres de La Fontenelle si ce dernier veut se ranger à l'obéissance de Sa Majesté, ce que, d'ailleurs, il se garda bien de faire en dépit de ses belles promesses.

(2) *Correspondance des Ligueurs Bretons avec l'Espagne*, publiée par G. de Carné.



CHAPITRE XV

UNE NOUVELLE CONQUÊTE DE LA FONTENELLE : EXPÉDITION DE MÉZARNOU. — LES CHEVOIR, SIEURS DE COADEZLAN. — L'ENLÈVEMENT DE MARIE LE CHEVOIR. — BALLADES ET LÉGENDES DE LA *Penn-heréz* DE COADEZLAN.

Le château de Mézarnou, en Plounéventer, que nous avons vu, en 1594, ravager par du Liscouët, avait à peine eu le temps de se relever de sa ruine, quand, l'année suivante, il reçut la visite du fameux La Fontenelle.

Qu'allait faire notre bandit dans cette belle demeure dévastée, où ne restait rien, ou presque rien, des grandes richesses et du splendide mobilier des seigneurs de Mézarnou ?...

Hervé Parcevaux, sorti des prisons de Brest depuis six mois seulement, avait dû remeubler sa maison aux dépens de ses autres manoirs de La Pallue, Tihaudy et Kerascouët. Il s'y était réinstallé avec sa seconde femme, Renée de Coëtlogon, veuve de Lancelot Le Chevoir, qu'il avait épousée en 1591, et l'enfant de cette union, Hervé Parcevaux, alors âgé d'environ trois ans.

Renée de Coëtlogon conservait, en outre, de son premier mariage, une fillette de neuf ans, la jeune Marie Le Chevoir, l'une des plus riches héritières ou *penn-heréz* de Bretagne. Du chef de son père et de celui de sa mère, elle était, disait-on, pourvue d'un avoir de dix mille livres de rentes, équivalant à un

revenu d'environ cent mille francs de nos jours.

La vie de cette enfant présente des particularités assez curieuses et son sort sera, dans la suite de notre récit, intimement lié à celui de La Fontennelle. Aussi pensons-nous que nos lecteurs nous sauront gré de quelques détails relatifs au passé de la maison à laquelle elle appartenait (1).

Les armes de Le Chevoir sont « *de gueules au croissant d'argent, surmonté de trois masques de même, rangés en chef.* » D'origine champenoise, au dire de certains auteurs, les *Le Chevoir* étaient devenus bretons, dès la fin du XIII^e siècle, tout au moins. En effet, dès l'an 1400, nous trouvons des traces de leurs libéralités envers les églises dans vingt-cinq paroisses environ, et presque autant de couvents. Leur principale demeure était le curieux manoir de Coadezlan, en la paroisse de Prat, au centre d'un fort beau domaine. Outre les fermes du château, cette seigneurie comprenait les terres de Coëtconien, Goaz-Jernigan, Le Trépas, Kerantoupet, Coat-Berzant, Pen-an-allé, etc... Elle possédait haute, moyenne et basse justice et s'étendait aux paroisses de Prat, Cavan, Berhet, Quimperven et Mantalot (2).

La terre de Coadezlan appartenait, en 1365, à *Merien Le Chevoir* (3) ce seigneur avait épousé *Marie de Kersaliou*, et leur postérité directe demeura en ce manoir jusqu'à la fin du XVII^e siècle, époque où la maison *Le Chevoir* se fondit dans du Bouilly, puis *Le Corgue* et enfin *Kergariou*, qui, de nos jours, possède,

(1) Nous sommes redevable de presque toutes les notes concernant la maison *Le Chevoir* à M. le Vicomte de *Kergariou*, descendant de cette famille et possesseur du château de *Coadezlan* dont il a bien voulu, pour nous, explorer les archives. A ce bienveillant et érudit collaborateur, nos remerciements les plus cordiaux !

(2) Dossier de Carné, n° 154.

(3) Bibl. Nation. *mss. Français* 22349 (C.), fol. 172.

par héritage des familles ci-dessus, le château et les terres de Coadezlan.

Les Chevoir furent, à la Réformation de 1670, déclarés nobles d'ancienne extraction avec neuf générations. On trouvera celles-ci nettement déterminées, ainsi que leurs alliances, au tableau généalogique que nous en avons dressé à l'aide de documents authentiques. Nous le joignons à cet ouvrage (1).

Sans nous arrêter aux détails relatifs à chacun des membres de cette maison, disons seulement qu'elle compta plusieurs prêtres et chanoines de Tréguier et se montra, de tout temps, largement généreuse pour l'Eglise et les monastères de ce diocèse où elle avait acquis une grande notoriété. Ses alliances furent ordinairement belles et riches, et, à l'époque où débute notre récit, *Lancelot Le Chevoir*, sieur de Coadezlan, époux de *Renée de Coëtlogon*, était l'un des plus puissants seigneurs de la Basse-Bretagne, par l'étendue de ses domaines.

Le 22 novembre 1584, « gisant au lit malade » et encore sans enfant de son mariage accompli en 1578, Lancelot fit son testament en faveur de son frère cadet, *Tanguy Le Chevoir*, et de « mesdemoiselles ses sœurs, puînées de ses maisons de Coatezlan et de Coëtgongar » en présence et du consentement de « sa compagne épouse *Renée de Coëtlogon* ». Ce testament qui témoigne du véritable esprit de foi de Lancelot et de son souci de la justice envers tous, ne devait pourtant pas être exécuté, quant à sa clause principale, par suite d'une circonstance ignorée de tous et du testateur lui-même.

En désignant comme son « héritier présomptif »

(1) Voir pour plus de détails : *Les seigneurs de Coadezlan en la paroisse de Prat, depuis 1365 jusqu'à nos jours*, par J. Baudry. La filiation directe, avec toutes les alliances et documents sur chaque personnage, s'y trouve bien au complet.

son frère cadet, Lancelot se croyait privé de postérité : il n'en était rien, car une fille allait être héritière de son nom et de ses biens et c'est cette enfant, *Marie Le Chevoir*, née en 1585, quelques mois après la mort de son père, que nous verrons, par la suite, devenir la légitime épouse du fameux Guy Eder, sieur de La Fontenelle.

Le document établissant le fait de cette naissance est le « *Minu et déclaration* » que fait, le 7 octobre 1586, Renée de Coëtlogon des biens « *de sa fille, demoiselle Marye Le Chevoir, en elle procrée dudit défunct Lancelot Le Chevoir, décédé en 1584* » (1).

Ceci établit, en outre, d'une façon certaine la date de naissance de Marie Le Chevoir, puisque Lancelot, testant le 22 novembre 1584, mourut en ce même mois, ou en décembre de la même année. Elle naquit, au plus tard, en juin ou en juillet 1585.

On donna comme curateur à l'enfant attendue « son proche parent » *Maudet de Larmor*, sieur de Tréveznou, époux en premier mariage de *Louise de Crech'riou* et en deuxième de *Claude de Kergorlay* (2). Il demeurait en son manoir de Tréveznou, paroisse de Langoat (3) et était fils de Olivier de Larmor et d'Anne Le Rouge, dame de Coëtlogon (4).

La fille de Maudet de Larmor épousa Pierre de Rosmar, sieur de Kerdaniel (1570-1625), cousin-germain de la Fontenelle, qu'il aida, ainsi que nous l'avons vu, à la prise de Coëtfrec.

Renée de Coëtlogon fut remplacée par Maudet dans la tutelle de sa fille, lors de son second mariage, en 1591, avec Hervé de Parcevaux. Elle dut emmener

(1) Arch. de Coadezlan, Inventaire de 1586.

(2) Dossier de Carné.

(3) Arch. de la Loire-Inférieure, Aveux de Quimperven. (Dossier de Carné).

(4) Arch. des Côtes-du-Nord, E. 1164.

l'enfant au château de Mézarnou, somptueuse résidence de ce noble et brillant seigneur. Le sieur de Mézarnou, La Pallue, Keranscouët, Tihaudy, etc..., l'un des plus riches gentilshommes du Léon, était veuf, lui-même, de *Gabrielle du Parc*, dont il n'avait pas conservé de postérité.

Le château de Mézarnou (1), situé à l'entrée du bourg de Plounéventer, sur le bord de la route de Landerneau, est un superbe manoir du xvi^e siècle, formé de deux corps de logis en équerre, percés de grandes fenêtres garnies de meneaux, et grillagées de fer au rez-de-chaussée ; les lucarnes de l'étage supérieur sont richement décorées de frontons à pinacles et de rampants feuillagés. A l'intérieur, se trouvent un curieux escalier tournant et une belle cheminée de granit. A l'angle des deux bâtiments s'élève un fort pavillon carré, flanqué d'une tourelle ronde à cul-de-lampe, au pied duquel s'ouvre la porte principale, ornée d'une arcature gothique. Une tour hexagonale, aujourd'hui en ruines, défendait, de plus, le portail de la cour d'honneur, jadis close d'une muraille percée de meurtrières. Enfin le parc de Mézarnou circonscrivait naguère, entre ses murs, une surface de vingt-cinq hectares. Cette terre fut le berceau de la très ancienne famille de Parcevaux, à laquelle certains érudits rattachent le souvenir du chevalier Perceval, des romans de la Table Ronde, et qui subsiste encore de nos jours.

C'est dans cette belle demeure que se fixa Renée de Coëtlogon, à la suite de son mariage avec le seigneur du lieu, en 1591. La petite Marie Le Chevoir était alors âgée de cinq à six ans seulement.

Les ballades que nous allons citer plus loin sem-

(1) Cette description est due à une communication de notre érudit correspondant M. L. Le Guennec, de Morlaix.

bleraient indiquer que la jeune héritière était demeurée à Coadezlan, où La Fontenelle l'aurait enlevée « de dessus les genoux de sa nourrice. » Cependant plusieurs auteurs, dont le chanoine Moreau, placent cet événement à Mézarnou.

Remarquons pourtant que, dans le récit du pillage de ce château par du Liscouët, en 1594 (1), il n'est point fait mention de la présence, dans cette demeure, de la jeune Marie Le Chevoir, alors qu'il y est dit que « le sieur du Liscouët jeta les enfants dudit demandeur (Hervé de Parcevaux), âgez de deux à trois ans, hors la cour dudit manoir. »

D'où nous devrions peut-être déduire, avec la ballade, que la fille de Lancelot Le Chevoir était restée à Coadezlan, sous la garde de serviteurs et de servantes fidèles, dont l'une pouvait être sa nourrice ?... Cependant, sous la réserve de ce doute, nous devons répéter, après les historiens du temps, que La Fontenelle, un an après du Liscouët, c'est-à-dire en 1595, et vers le mois de juillet, ou août, de cette année, puisqu'il était déjà installé à Douarnenez (2), visita, à son tour, Mézarnou et y enleva la jeune héritière, qu'il emmena dans son île Tristan, ainsi que le raconte Moreau :

« Il fait à la sourdine une course en Léon, bien accompagné, donne jusques à Mézarnou, et enlève la fille de la dame du lieu, de son premier mariage, héritière de père et de mère, riche de neuf à dix mille livres de rentes, âgée seulement de huit à neuf ans, et la rendit à son île, la prit à femme aussi jeune » (3).

(1) Requête présentée en 1603 à la Cour de Quintin par Hervé de Parcevaux, seigneur de Mézarnou, contre Philippe de Maridor, veuve de du Liscouët.

(2) Fontenelle s'était établi à l'île Tristan en juin 1595.

(3) Moreau est précis dans cette affirmation, cependant il y joint une grosse erreur, en ajoutant « de laquelle il n'eut pas d'enfants ».

La légende de cet enlèvement et du mariage de Guy Eder avec la riche *pen-heréz* de Coadezlan est diversement rapportée par nos bardes bas-bretons, dont les chants ont été, eux-mêmes, plus ou moins modifiés dans leur transmission à travers les siècles, et aussi par les commentateurs qui ont recueilli et traduit ces *guerziou* populaires.

Ainsi que nous l'avons dit, ces versions n'ont aucune valeur documentaire, au point de vue historique. Nous les reproduisons, toutefois, à titre de curiosités : comme toutes les légendes, chacune d'elles a un fond de vérité. Voici une de ces ballades recueillies par MM. de la Villemarqué et Luzel. Nous donnons en regard les deux textes qui en sont rapportés. Celui de Luzel passe pour le plus authentique.

LA FONTENELLE ⁽¹⁾

Traduction française de :

LA VILLEMARQUÉ
(*Bazaz-Breiz*)

LUZEL
(*Guerziou Breiz-Izel*)

I

I

La Fontenelle, de la paroisse de Prat (2), le plus beau fils qui porta jamais habit d'homme, a enlevé une héritière de dessus les genoux de sa nourrice.

La Fontenelle, de la paroisse de Prat (2), le plus beau gentilhomme qui porte habits, a enlevé une héritière de dessus les genoux de sa nourrice. De dessus les genoux de sa

a cause qu'il mourut deux ans après ». Or, La Fontenelle ne fut exécuté en Grève, que sept ans plus tard, le 22 septembre 1602.

(1) M. de La Villemarqué en attribue la découverte au comte de Kergariou, ancien pair de France.

(2) La Fontenelle n'était point de la paroisse de Prat. Il ne devint seigneur de Coadelan que par suite de son mariage avec Marie Le Chevoir, héritière de ce manoir.

Petite héritière, dites-moi, que cherchez-vous dans ce fossé ?

Je cherche des fleurs d'été pour mon petit frère de lait (1) que j'aime mais j'ai peur et je tremble de voir arriver La Fontenelle.

Petite héritière, dites-moi, connaissez-vous La Fontenelle ?

Je ne connais pas La Fontenelle, mais j'en ai ouï parler.

J'en ai ouï parler, j'ai ouï dire que c'est un bien méchant homme et qu'il enlève les jeunes filles.

— Oui et surtout les héritières.

Il la prit dans ses bras et l'embrassa, puis il la mit en croupe derrière lui et la mena à Saint-Malo (2).

nourrice, une cousine de la Reine. La Fontenelle disait un jour à l'héritière. Petite héritière, dites-moi, que cherchez-vous dans ce fossé ?

Je cherche des fleurs d'été pour mon petit cousin (1) que j'aime, mais j'ai peur jusqu'à en trembler de rencontrer La Fontenelle car il menace de m'emmener.

J'ai souvent entendu dire que c'est un débaucheur de jeunes filles et surtout d'héritières.

La Fontenelle répondit à l'héritière quand il l'entendit :

— Cherchez des fleurs tant que vous voudrez, vous irez avec La Fontenelle !

Il l'a placée sur ses genoux, il l'a revêtue de sa simarre et l'a conduite au couvent.

Elle avait sept ans

(1) Ce petit frère ou cousin ne désignerait-il pas le demi-frère de Marie, le jeune Hervé de Parcevaux, fils du 2^e mariage de Renée de Coëtlogon, alors âgé de deux à trois ans ? Ou encore le bâtard de la maison Le Chevoir, dit sieur de la Maison-Blanche ?

(2) Moreau, ainsi que nous l'avons vu, dit que Marie fut emmenée tout de suite à Pile Tristan et épousée par La Fontenelle. En tout cas, ainsi que nous le verrons, elle était l'épouse de Guy Eder avant l'âge de quatorze ans.

Il l'a menée à Saint-Malo où il l'a mise dans un couvent, et quand elle a eu quatorze ans, il l'a prise pour épouse.

quand il l'y conduisit et sept ans elle est restée au couvent.

Quand ses quatorze (ans) furent révolus, alors ils ont été mariés.

II

Ils sont allés habiter le manoir de Coadélan, elle a mis au monde un petit enfant aussi beau que le jour ressemblant à son père La Fontenelle (1).

Quand arriva une lettre : il fallait se rendre à Paris.

« Je vous laisse ici seule, je pars à l'instant pour Paris.

— La Fontenelle, restez à la maison, je payerai un messenger ; au nom de Dieu, n'y allez pas, si vous y allez, vous n'en reviendrez plus.

— Ne craignez rien ; j'irai moi-même les trou-

II

Je reçois des lettres de toutes façons de votre cousin (2) pour aller à Paris.

— Mon époux chéri, si vous m'aimez, vous enverrez un messenger pour vous.

— Assez de messagers j'ai envoyés et aucun d'eux n'est revenu ; j'irai moi-même jusqu'au but, à cause des propos du monde (3).

(1) Ainsi qu'on le verra plus loin, si cet enfant exista jamais, il ne survécut du moins pas à sa mère, qui, elle-même, mourut à l'âge de 18 ans. Dans aucun acte authentique il n'est fait mention de ce fils de La Fontenelle.

(2) Nous ne voyons, nulle part, mentionner cette parenté du roi et de la reine avec Marie Le Chevoir.

(3) Ceci semble indiquer que La Fontenelle était appelé par le roi pour se justifier devant son conseil de l'accusation de conspiration

ver ; ayez bien soin de mon fils, pendant que je serai loin d'ici.

Fontenelle en partant disait aux jeunes gens : — Je donnerai la plus belle bannière du monde à Notre-Dame du Rosaire ; une bannière et les plus beaux habits, si vous n'oubliez pas La Fontenelle et si vous avez soin de son petit enfant, jusqu'à ce qu'il revienne à Coadélan.

III

« Bonjour, roi et reine, me voici venu vous trouver dans votre palais.

— Puisque vous voilà, soyez le bienvenu ! vous ne sortirez pas d'ici !

— Je sortirai certes d'ici, seigneur roi, ou nous verrons ! Qu'on me selle ma haquenée que je retourne chez moi !

— A Coadélan vous n'irez point : en prison je ne dis pas : il y a assez

La Fontenelle disait en quittant la paroisse de Prat : — Une bannière blanche des plus belles je donne aux habitants de Prat ; je donne aux habitants de Prat pour qu'ils se souviennent de La Fontenelle.

III

La Fontenelle disait en arrivant à la cour du Roi : « Bonjour, Roi et Reine, je vous salue tous les deux ensemble.

Je vous salue tous les deux ensemble, je suis venu bien jeune à votre cour. »

Et le roi répondit à La Fontenelle, quand il l'entendit :

« Puisque vous êtes venu, soyez le bienvenu.

avec l'étranger, qui, très justement d'ailleurs, pesait sur lui depuis un certain temps déjà, et dont la preuve devait amener sa condamnation.

de chaînes dans mon palais pour enchaîner deux ou trois hommes.

— Page, page, mon petit page, va vite à Coadélan, et dis à la pauvre héritière de ne plus porter de dentelles; de ne plus porter de dentelles, car son pauvre époux est en peine; toi, rapporte-moi une chemise de toile et un grand drap blanc, et, de plus, un plateau doré pour qu'on y expose ma tête aux regards ;

Et tiens une poignée de mes cheveux (1) pour attacher à la porte de Coadélan ; afin que les gens en allant à la messe disent : « Que Dieu fasse grâce au marquis ! » (2).

Prenez un escabeau et asseyez-vous. Voici votre sentence, lisez-la...

A peine avait-il ouvert la lettre qu'il avait des larmes aux yeux. La Fontenelle disait à son petit page ce jour-là :

« Tenez page, mon petit page, prenez la bague de mon petit doigt et portez-la à l'héritière de Coadélan pour qu'elle se souvienne de La Fontenelle. »

(1) Ce détail est authentique. La tradition prétend même que cette mèche de cheveux resta fort longtemps attachée à la porte de Coadélan. Nous tenons ce renseignement de M. le Vicomte G. de Kergariou, propriétaire du manoir. M. de Penguern l'affirme également et dit que les cheveux y étaient encore peu d'années avant la Révolution. (*Biogr. Bretonne de Levot*).

(2) La Fontenelle n'était ni marquis, ni baron, quoique plusieurs historiens, entre autres De Thou, lui aient donné ce dernier titre, que lui-même ne prit jamais.

— Portez des cheveux tant que vous voudrez ; pour des plateaux d'or, c'est inutile ; sa tête sera jetée sur le pavé pour servir de boule aux enfants (1).

Le petit page disait en arrivant à Coadélan : — Bonjour, bonjour, héritière ; meilleur jour que n'a le pauvre seigneur !

Il demande une chemise à mettre et un drap pour l'ensevelir et, de plus, un plateau doré pour qu'on y expose sa tête aux regards.

IV

Ceux de Paris étaient fort surpris et se demandaient ce qui pouvait être arrivé, voyant une dame d'un lointain pays menant si grand bruit par les rues.

IV

Le petit page disait en arrivant à Coadélan : « Bonjour et joie dans la maison. L'héritière, où est-elle ? »

— Elle est dans sa chambre qui dort. Prenez garde de la réveiller. Il y a trois nuits qu'elle n'a dormi goutte, avec l'inquiétude au sujet de son mari. »

Et l'héritière quand elle a entendu est descendue par l'escalier tournant : « Attendez les chevaux à la voiture pour que j'aille à Paris, cette nuit ! »

V

La Fontenelle disait un jour du haut de l'échafaud :

« Je vois venir l'héritière entre deux marquises.

Entre deux marquises :

(1) Ce barbare usage d'abandonner la tête des décapités aux enfants, pour leur servir de jouet, à la suite d'une exécution, est réellement relaté dans plusieurs documents de l'époque. C'est un des traits les plus propres à démontrer combien ce temps différait du nôtre, et à expliquer les faits inouïs qui en sont rapportés.

— Voici l'héritière de Coadélan avec une robe verte et flottante : si elle savait ce que je sais, elle prendrait une robe noire comme de la poix.

— Sire, je vous en conjure, rendez-moi mon mari. — Je ne vous rendrai point votre mari, il y a trois jours qu'il a été roué !

Quiconque viendrait à Coadélan aurait le cœur navré de douleur en voyant le feu mort au foyer.

En voyant les orties croître sur le seuil de la porte, et, au rez-de-chaussée et dans la salle, et le méchant monde y faire le beau (2) ;

elle ne sait pas qu'elle est veuve ! Elle porte une robe à fleurs, empesée, elle ne sait pas qu'elle est veuve !

Si elle savait ce que je sais, c'est une robe noire qu'elle porterait.

Sur ses genoux elle tient une écuelle d'argent pour demander l'argent de son paiement (1).

L'héritière demandait en arrivant au palais du roi :

« Bonjour, roi et reine, je vous salue tous les deux ensemble ; bonjour et joie dans cette cour, mon mari bien-aimé où est-il ?

— Il est là-bas, étendu sur le dos et la tête séparée de son corps.

— Pourquoi avez-vous tué mon mari ? Je ne méritais pas de l'avoir, ni pour mes biens, ni pour

(1) Je ne sais de quel paiement il s'agit ici. (Note de Luzel).

(2) Ce couplet doit faire allusion à l'invasion des hommes de loi, peu aimés des paysans bretons, qui, après la mort de Marie Le Chevoir, en 1603, durent venir à Coadélan pour régler les affaires de sa succession. (Note de J. Baudry).

Et les pauvres gens pleurer, en passant, pleurer d'angoisse hélas ! en disant : — Voilà qu'elle est morte la mère des pauvres ! (1).

ma beauté, pour ma qualité, je ne dis pas !...
(Chanté par Anne Salic, femme de 75 ans, à Plouaret en 1864).

AUTRES VERSIONS RECUEILLIES PAR LUZEL.

« D'après une autre version recueillie à Plouaret ce n'est pas auprès du Roi, à Paris, que se rendit La Fontenelle, mais à Coat-an-Rinec, auprès du seigneur du Rinec. Je ne sais qui peut être ce seigneur du Rinec, mais on sait que, le 15 juillet 1602, le maréchal de Brissac envoyait à Charles Budes, sieur du Hirel, alors gouverneur de Moncontour, l'ordre d'arrêter Guy Eder de La Fontenelle partout où il le trouverait. Voici la variante à laquelle je fais allusion » (2).

« La Fontenelle disait en arrivant à Coat-an-Rinec :
« Bonjour et joie dans cette maison, le seigneur de Rinec, où est-il ?

Prenez un escabeau et asseyez-vous. Prenez cette lettre et lisez-la.

— Cette lettre ne doit pas être si cruelle que je ne puisse la lire debout.

A peine l'avait-il ouverte que l'eau lui tombait des yeux, il ne l'avait pas lue à moitié qu'il demanda un escabeau pour s'asseoir.

— Donnez-moi un escabeau pour m'asseoir et un peu de vin pour boire; et un peu de vin pour boire, mon cœur est sur le point de se briser !

.... Je vois venir l'héritière et elle est entre deux

(1) Marie ne survécut guère à son époux : en 1603 elle n'existait déjà plus !

(2) Luzel, *Guerziou Breiz-Izel*, p. 63, Variante. (Note de Luzel).

princesses, elle tient à la main une écuelle d'argent, pour demander le prix du jugement (1). »

Voici une quatrième version, extraite, dit Luzel (pp. 64-73), des *Antiquités des Côtes-du-Nord* (p. 393 et suivantes) par M. de Fréminville à qui elle avait été communiquée par M. le comte de Kergariou, propriétaire de Coadezlan. Cette version a été recueillie à Trémel, où se trouve le château de Trébriand, habitée pendant quelque temps par La Fontenelle. En voici la traduction française rectifiée par Luzel (2).

I

« La Fontenelle a fait serment que jamais il n'entrerait en Léon. Pourtant il a menti car il a dépassé Plounévez-du-Faou.

« La montagne d'Arré et Plougouver, et aussi la Chapelle-Neuve.

La Fontenelle disait en arrivant à Coadélan (3) :

« Bonjour et joie dans cette maison : l'héritière où est-elle ?

— L'héritière est à dormir, prenez garde de la réveiller !...

— Donnez-moi les clefs, si elle dort je la réveillerai...

L'héritière disait à La Fontenelle en se réveillant :
« Je n'ose aller me promener, tant j'ai peur de La

(1) Cette écuelle d'argent, à laquelle la version précédente fait aussi allusion, devait, selon toutes probabilités, être un vase de métal précieux contenant une forte somme, dont Marie Le Chevoir s'était munie pour payer la rançon du prisonnier, ou pour la donner comme caution, afin d'obtenir sa mise en liberté. Nous ne voyons pas d'autre explication de cette phrase de la ballade, dont le sens a dû être dénaturé, au cours de sa transmission orale à travers trois siècles, de génération en génération. (Note de J. Baudry).

(2) *Guerziou Breiz-Izel*, pp. 64-73.

(3) C'est la seule fois que nous voyons situer à Coadezlan le fait de l'enlèvement de Marie Le Chevoir par La Fontenelle. (Note de J. Baudry). Coadezlan n'est d'ailleurs pas dans le Léon.

Fontenelle, car j'ai entendu dire que c'est un débaucheur de jeunes filles.

« Que c'est un débaucheur de jeunes filles et surtout d'héritières... »

— Si c'est La Fontenelle que vous redoutez, c'est à lui-même que vous parlez !... »

L'héritière disait à sa petite servante ce jour-là : « Petite servante, aidez-moi, pour du courage, je n'en manque point... »

Elle tenait une hache à tête et menaçait de l'en frapper !

La Fontenelle disait à l'héritière, là, en ce moment :

« Petite héritière ne me frappez pas, autrement je vous mettrai dans l'embarras, si j'appelle à moi mes soldats, héritière, alors vous tremblerez ! »

La Fontenelle demandait à l'héritière, en ce moment :

— Petite héritière, dites-moi, viendriez-vous avec moi en terre de France ? pour être capitaine de trois armées et la femme de La Fontenelle ?

L'héritière répondit à La Fontenelle quand elle l'entendit :

— J'aime mieux aller au Folgoët, de là je verrai la terre de mon père, de là je verrai la terre de mon père, ce qui fera bien du plaisir à mes yeux » (1).

III

La Fontenelle demandait, en arrivant à Trébrihan :

— Mon fermier, dites-moi où sont vos filles ? Où sont vos filles, il faut que j'en aie une (2).

(1) Suivent 8 couplets au sujet desquels Luzel a écrit : « Tout ce paragraphe, qui n'a aucune raison d'être ici, est une interpolation empruntée au Guerz *« Le Siège de Guingamp »*, qui précède. »

(2) Ceci est bien conforme à la réputation de Fontenelle d'après ses contemporains : « Chrétien de nom, mais Turc en effet. » (Moreau, *Hist. de la Ligue en Bretagne*).

Et le fermier répondit à La Fontenelle quand il l'entendit :

— Monseigneur, excusez-moi, je vous en prie, vous n'avez pas besoin de mes filles, vous avez avec vous l'héritière de Coadélan la plus jolie jeune fille qui soit en ce monde. »

IV

Lettre est venue à La Fontenelle pour aller trouver le roi. La Fontenelle disait en sortant de Trébrian :

« Au revoir à la paroisse de Trémel, si je le puis je ne serai pas longtemps absent. Si je reste en vie je reviendrai, si je meurs, j'enverrai une lettre. »

La Fontenelle disait en arrivant au palais du roi :
« Bonjour, roi et reine, je suis venu vous voir dans votre palais... »

Et le roi dit alors à La Fontenelle quand il l'entendit :

« Puisque vous êtes venu, soyez le bienvenu. Pour à la maison vous n'irez pas ! »

La Fontenelle répondit au roi quand il l'entendit :
— Ta barbe est trop jeune pour me mettre à mort, moi ! (1).

Le roi répondit alors à La Fontenelle, avec grande malice :

« Si je suis trop jeune pour être ton juge, toi tu es trop vieux pour être un oppresseur ! »

La Fontenelle disait à son petit page dans ce moment :

(1) Cette manière de plaisanter, vis-à-vis du roi, pourtant maître de sa vie, est bien dans le caractère de La Fontenelle. Il nargue ainsi Henri IV qui touchait à la cinquantaine, alors que lui, Guy, avait seulement de 26 à 28 ans.

« Petit page, petit page, mon petit page, toi qui es diligent et prompt, va à présent à Coadélan pour chercher une paire de linceuls de fine toile, pour chercher une paire de linceuls de fine toile pour ensevelir mon corps. »

Le roi dit alors à La Fontenelle quand il l'entendit :

« Sauf votre grâce, il n'en sera point ainsi, vous serez mis en pièces. Vous serez mis en pièces qui seront jetées dans les carrefours. »

La Fontenelle disait à son petit page, là, en ce moment :

« Petit page, mon petit page, va à présent à Coadélan et demande un plat doré pour mettre ma tête quand elle sera coupée. »

Mais le roi répondit à La Fontenelle quand il l'entendit :

« Non, elle sera jetée sur la rue (pour servir de) boule à quilles aux enfants ! » (1).

La Fontenelle disait à son petit page, là, en ce moment :

« Prends une mèche de mes cheveux blonds, pour l'attacher à la porte de Trébrian (2). »

Afin que les gens de Trébrian disent : « La bénédiction de Dieu soit sur l'âme du marquis ! »

E.-M. Luzel, *Guerziou Breiz-Izel*, chants populaires de la Basse-Bretagne. T. II, pp. 54-73. (Lorient, Corfmat fils, 1874).

(1) En réalité elle fut transportée, à Rennes et exposée sur l'une des principales portes de la ville.

(2) On a vu plus haut qu'une mèche de cheveux de La Fontenelle fut attachée à la porte de Coadélan; la même chose fut-elle faite à Trébrian ?.. Nous l'ignorons.



CHAPITRE XVI

APRÈS LA LÉGENDE, L'HISTOIRE : MARIE LE CHEVOIR,
DAME DE LA FONTENELLE, D'APRÈS LES DOCUMENTS
AUTHENTIQUES. — FONTENELLE ET JEAN DE ROS-
MAR. — LA SEIGNEURIE ET LE MANOIR DE COA-
DEZLAN.

Après avoir exploré, avec nos poètes populaires, le légendaire domaine au-dessus duquel plane la touchante et gracieuse figure de l'héritière de Coadezlan, revenons aux documents plus précis et plus positifs, grâce auxquels il nous est donné de pouvoir faire connaître à nos lecteurs les principaux faits de sa dramatique histoire.

Nous avons vu plus haut comment l'époque de sa naissance, en 1585, nous est nettement indiquée par deux documents authentiques, puisés aux Archives mêmes de Coadezlan. Ce sont : 1° le *Testament de Lancelot Le Chevoir*, père de la jeune Marie ; 2° le « *Minu* » rendu, en son nom, par sa mère et tutrice, Renée de Coëtlogon, le 7 octobre 1586.

Jusqu'au second mariage de celle-ci, Marie dut passer sa première enfance en son manoir de Coadezlan, dont elle était l'unique héritière. Nous la verrons, plus tard, l'habiter de nouveau, en compagnie de son époux Guy Eder, sieur de La Fontenelle.

Mais c'est à Mézarnou que celui-ci l'enleva, en 1595, c'est-à-dire âgée seulement de neuf à dix ans. Cette

1585

1586

1595

date concorde avec les dires du chanoine Moreau, contemporain de ces événements, qui place la visite de Guy Eder à Mézarnou, un an après le pillage de ce château par le fameux du Lisouët, accompli en août 1594.

La Fontenelle épousa Marie Le Chevoir bien avant, l'âge de quatorze ans, contrairement aux allégations des ballades que nous venons de transcrire.

1596

Nous avons, de ceci encore, la preuve indiscutable dans le texte du traité conclu par La Fontenelle avec Saint-Luc nous verrons bientôt à la suite de quelles circonstances.

Dans cette pièce, du 24 avril 1596, écrite, par conséquent, moins d'un an après le rapt de Mézarnou, il est fait mention de « *ce qui concerne le particulier de la dame de La Fontenelle, sa femme* » (1). Marie avait onze ans seulement à cette époque à laquelle son mariage est donné comme un fait accompli.

Un autre document nous apprend qu'il fut « *célébré en face d'église, consenty des parents et décrété de justice et de tous approuvé et recogneu, sans en avoir oncques ledit Eder esté recherché ny inquietté* » (2).

1598

Enfin un compte de la seigneurie de Coadezlan, confirmant le fait du mariage de Guy et de Marie Le Chevoir, est rendu en 1598, par Jean de Rosmar, écuyer, sieur du Muriou, à « *Hautz et puissans Guy Eder et Marie Le Chevoir sa compagne expouze, seigneur et dame de la Fontenelle, Coatdezlan, Trébriand, etc...* pour l'an et terme de Saint-Michel mil vêtz quatre vigntz et dix ouict et le terme de janvier

(1) Dom Morice, *Preuves*, T. III, col. 1642.

(2) *Arch. des Côtes-du-Nord*, Procès, en 1612, d'escuyer Pierre de Boisgelin contre Françoise de Quervezec, tutrice de Lancelot le Chevoir.

dernier que l'on compte — mil v^{ctz} quatre vingtz et dix neuff » (1).

Or, Marie n'avait, pas même à cette époque, les quatorze ans révolus indiqués par les poètes populaires comme l'âge de son mariage avec La Fontenelle. Cependant ce dernier est déjà reconnu maître et seigneur de Coadezlan, titres que, seule, sa qualité d'époux légitime pouvait lui valoir, sa femme étant encore mineure ainsi que lui-même d'ailleurs.

Dès sa propre majorité atteinte en 1598, nous voyons donc La Fontenelle gérer les biens de sa jeune femme, notamment sa seigneurie de Trébriant, en vertu de l'« acte de curatelle de ladite dame » qu'il a fait retirer, par son receveur, Jean de Rosmar, chez le sieur de La Villebasse à Lannion, contre paiement de « deux escus et en collation trente cinq soulz » (2)

1599

Marie n'est plus alors au couvent, mais bien à l'île Tristan, où, le « unzième jour de mars 1599 », le même Jean de Rosmar lui conduit « sa hacquenée » et paie « à Deleau cinq escus pour ugne piecze d'étamine qui fust baillée à Madame » (3).

1599

Faut-il en conclure, avec le chanoine Moreau, que La Fontenelle, aussitôt après avoir enlevé la *pennerez* de Coadezlan « la rendit à son île et la prit à femme aussi jeune » (4) ?

Ce n'est, semble-t-il, que dans ce repaire inexpugnable que notre capitaine-brigand était assuré de conserver la plus précieuse de ses conquêtes, à l'abri de toute atteinte, et d'être préservé lui-même des poursuites et de la vengeance des parents et amis de

(1) *Arch. des Côtes-du-Nord*, E. 1633, Transcription due à la complaisance de M. Louis Le Guennec.

(2) *Archives des Côtes-du-Nord*, E, 1633.

(3) *Ibid.*

(4) Moreau : *Histoire des guerres de la Ligue*.

la jeune Le Chevoir. Cela seul peut expliquer que cette enfant, demeurée aux mains de La Fontenelle, soit devenue, peu de temps après, sa légitime épouse, « *par mariage décrété de justice, consenti des parents, en face d'église* » (1).

Avec un tel otage entre les mains, Fontenelle réussit donc à imposer sa volonté, et même à échapper à la peine de mort qu'il avait encourue par le crime de rapt d'une fille mineure (2), grâce à la clémence intéressée du sieur de Saint-Luc. Celui-ci, traitant avec La Fontenelle, le 24 avril 1596, ainsi que nous le verrons bientôt, lui fait, entre autres belles promesses, celle « d'obtenir du Roy qu'il ne sera aucunement recherché de ce qu'il a fait depuis ces guerres, ni mesme pour ce qui concerne le particulier de la Dame de Fontenelle, sa femme » (3). Il était donc, à cette époque, marié, et bien marié avec Marie Le Chevoir, âgée de onze ans à peine ?...

On se figure ce que put être l'existence de cette enfant, subitement transportée, telle une innocente colombe, dans le nid d'aigle et le repaire de bandits qu'était l'île Tristan aux mains de La Fontenelle. S'il est une note touchante, un rayon pur et lumineux, qui puisse atténuer, éclairer, poétiser, en quelque manière, la sombre odyssée du farouche ligueur, dont nous écrivons la véridique histoire, c'est bien la présence à ses côtés de cette noble et douce enfant qu'il aima sincèrement et voulut rendre heureuse, après l'avoir, de vive force, liée à son destin, associée à sa vie.

Chose singulière ! Il réussit à s'en faire passionnément aimer, il fut un excellent époux ! Les docu-

(1) Arch. des Côtes-du-Nord.

(2) Coutume de Bretagne, v. Rapt.

(3) Dom Morice, Preuves, T. III, col. 1642.

ments du temps et la tradition populaire s'accordent à le démontrer également. Respectueux, sans doute, de la délicate sensibilité de sa jeune épouse, Guy Eder sut dérober à sa vue, et même à sa connaissance, toutes les horreurs qui avaient pour théâtre cette « Isle Guyon » baptisée de son nom, dont il était le seigneur et maître. Marie ignorait les terribles supplices endurés par les prisonniers gémissant dans les sombres cachots de Tristan, en proie à la faim, à la soif, tour à tour exposés à la chaleur, au froid et aux pires tortures physiques et morales.

Elle s'attacha sans réserve au beau gentilhomme qui avait pour elle toutes les bontés et les attentions les plus délicates, et elle ne connut rien du bandit cruel, du soldat brutal, du vainqueur lâche, grossier, sanguinaire vis-à-vis de ses ennemis vaincus. Et si pourtant quelque gémissement, s'exhalant des noirs cachots, arrivait par hasard jusqu'à son oreille, la tendre Marie dut verser bien des larmes sur les tristes nécessités des circonstances, sur les lamentables conséquences de ces guerres affreuses dont son cher époux subissait, par état, les pénibles obligations et courait, chaque jour, les périlleuses aventures ! Et comme elle avait pleuré de pitié sur le sort des prisonniers du fort Tristan, elle pleura amèrement l'absence de son époux quand, à plusieurs reprises, il dut la quitter pour être emprisonné lui-même. Elle fêta chacun de ses retours.

Marie vécut ainsi pendant deux ou trois années à l'île Tristan, retirée en son logis, entourée de servantes fidèles et même pourvue de maîtres qui continuaient à l'instruire. La beauté et la netteté de sa signature, dont nous avons sous les yeux un spécimen, témoignent d'une instruction bien supérieure.

à celle que pouvait posséder l'enfant de neuf à dix ans enlevée par la Fontenelle au château de Mézarnou.

Ceci semble donner quelque vraisemblance aux allégations des *guerziou* bas-bretons, relatives à un séjour de la jeune Marie dans un couvent, où elle serait demeurée jusqu'à l'âge de quatorze ans. Nos documents, plus probants que ces chants populaires, ne nous affirmant sa présence dans l'île Tristan qu'à partir de 1599, rien ne nous empêche de penser que Fontenelle ait cherché, durant quelques années, dans un monastère, un sûr asile pour celle dont, trop tôt, il avait fait sa femme. En 1599 seulement, Marie eut, en effet, ses 14 ans révolus. Or, elle était, depuis trois ans déjà, c'est-à-dire dès l'âge de onze ans, devenue l'épouse de La Fontenelle, si l'on en croit le texte du traité de celui-ci avec Saint-Luc, dont nous avons parlé plus haut.

D'autre part, le chanoine Moreau, dont nous aimons à invoquer l'autorité, comme contemporain des faits qu'il rapporte, nous parle d'« un prêtre réfugié dans l'île » où se trouvait aussi une chapelle. Cet ecclésiastique ne pouvait-il cumuler les fonctions de professeur de la jeune Marie et celles de chapelain, aumônier de la garnison ?

Ainsi que nous l'avons vu, Guy Eder devint par son mariage seigneur de Coadezlan, Trébriant et autres lieux, outre le petit domaine de La Fontenelle dont il avait pris le nom et qui lui venait de ses parents. Cette terre était entrée en leur possession par le mariage de Robert Eder avec Moricette de Penmarc'h, grand'mère de notre capitaine-ligieur.

Le père de celui-ci, René Eder, avait, dès avant 1590, quitté son beau château de Beaumanoir qui, à cette époque, fut démantelé par ordre du prince de

Dombes avec l'aide des paysans des paroisses circonvoisines (1).

Il se retira donc, en compagnie de sa femme, Péronnelle de Rosmar, et de leur fille Marguerite, non mariée encore, au manoir de Ville-Doré, près de Saint-Brieuc. C'est là qu'ils demeurèrent pendant la période la plus troublée des guerres de la Ligue, et les comptes de Jean de Rosmar font mention des relations que La Fontenelle entretenait alors avec sa famille. Outre *Marguerite*, qualifiée « *M^{lle} de L'Ongle* », et sa sœur *Anne*, dame de Vaucouleurs, Guy avait encore, à cette époque, un frère aîné, *Amaury*, « modeste gentilhomme — dit Moreau — qui était bien marri des comportements de son cadet » (2).

Tandis que plusieurs membres de sa maison avaient embrassé le parti de la Ligue et de Mercœur, Amaury Eder restait fidèle à la cause du Béarnais et nous le verrons, en dépit des forfaits de son frère, favorisé du titre de gentilhomme ordinaire de la chambre du Roi et chevalier de ses Ordres, en 1605, année où mourut son père, René Eder, sieur de Beaumanoir. Nous ignorons l'époque de la mort de Péronnelle de Rosmar, dont la présence à Ville-Doré est constatée en date du 11 juillet 1600, par le compte de Jean de Rosmar (3). Elle survécut à son époux, car elle est encore, en 1606, dite « *dame douairière de Beaumanoir* » (4).

Jean de Rosmar, qualifié écuyer, sieur du Muriou, cousin-germain de La Fontenelle, était l'un de ses premiers compagnons d'aventures. Dans un acte du

(1) Dom Morice, *Hist.*, T. III, col. 1512, V. aussi Ogée, *Dict. de Bretagne*.

(2) Moreau, *Histoire de la Ligue en Bretagne*.

(3) Compte de la Seigneurie de Coadezlan. *Arch. des Côtes-du-Nord*, E. 1633.

(4) *Bibl. nationale, Carrés d'Hozier à Kermel*.

8 octobre 1595 il est dit « cheveu léger servant depuis cinq ans sous les ordres de La Fontenelle » (1). Devenu, par son mariage, possesseur des biens de l'héritière de Coadezlan, Guy en confia l'administration à Jean de Rosmar, dont il avait fait son homme de confiance. Les comptes de ce receveur nous ont été conservés pour les années 1598 à 1601, et nous fournissent les données les plus précieuses sur la vie des seigneurs de Coadezlan et de l'île Tristan, durant cette période mouvementée.

Le château de Coadezlan, édifice du xv^e ou du xvi^e siècle, est situé dans la paroisse de Prat, au centre d'un domaine qui, à cette époque, s'étendait dans plusieurs paroisses, où cette seigneurie possédait le droit de haute, moyenne et basse justice, ainsi que nous l'avons dit plus haut. Le bâtiment de forme rectangulaire est orné de trois jolies tourelles dont l'une, au centre, renferme le grand escalier tournant dont parle la ballade. Les deux autres tourelles, en culs-de-lampe, ornent de façon fort gracieuse les deux angles de l'édifice. La porte d'entrée, de forme ogivale, est ornée de clochetons et de feuillages. A l'intérieur, maintenant aménagé pour les besoins d'une ferme, se trouve une magnifique cheminée de granit, d'une grande richesse d'ornementation.

Une description de ce manoir, faite en 1859 (2) signale un guichet intérieur défendu par une triple garniture de fer, et, dans l'une des tourelles suspendues, un fourneau muni de plusieurs conduits en granit, aboutissant à un petit appartement de forme ronde. On suppose, avec raison, que c'était un cabinet

(1) *Arch. des Côtes-du-Nord*, cité par Habasque, *Notions historiques sur le littoral des Côtes-du-Nord*, T. I, p. 194.

(2) Benjamin Jolivet, *Les Côtes-du-Nord, Histoire et Géographie des communes du département* (T. IV, Guingamp). Imp. Rouquette, 1859, 4 vol. in 8°.

de bains chauds, installation assez commune en ce temps-là, même au fond de nos campagnes bretonnes où les gentilshommes vivaient confortablement dans leurs terres, profitant de la prospérité dont jouissait notre pays avant les guerres de la Ligue. D'autres personnes de la région prétendent que cet appareil de four et de tuyaux dut servir à la fabrication de la fausse monnaie !... Enfin, comme si la présence de La Fontenelle à Coadezlan eût ouvert un champ fertile à tous les écarts de l'imagination, un érudit breton, M. de Penguern, en parle, à son tour, en ces termes, plus romanesques que véridiques :

« La demeure favorite du trop célèbre ligueur était le manoir de Coadelan, dans la commune de Prat. Il semble l'avoir quittée d'hier. Les fortifications — à l'intérieur, les portes épaisses, les verrous massifs, les guichets, les judas, partout des meubles de formes étranges, où l'on verrait presque des instruments de torture, enfin des bains de vapeur, des étuves (destinées, dit la tradition, à corriger les résultats de ses débauches), tout respire la présence de l'aimable seigneur adoré du pays » (1).

A la vérité Fontenelle résida peu de temps à Coadezlan, où nous le trouvons seulement de passage, jusqu'au jour où il dut abandonner l'île Tristan, ainsi que nous le raconterons bientôt.

On a prétendu que Coadezlan avait été fortifié au xvi^e siècle ? Cela n'est guère probable. Il est bâti sur un terrain plat. A peine conserve-t-on le souvenir d'une simple douve protégeant l'entrée principale.

(1) De Penguern, cité par Levot : Nous reviendrons plus loin sur cette circonstance particulière de l'affection que sut inspirer Guy Eder à ses vassaux et tenanciers de Coadezlan, fait absolument réel.



CHAPITRE XVII

COMMENT LA FONTENELLE ENTRETENAIT ET SOLDAIT SES TROUPES. — SON EXPÉDITION A PONTCROIX. — HÉROÏQUE RÉSISTANCE DES HABITANTS. — TRAHISON DE LA FONTENELLE, SON INDIGNE CONDUITE A L'ÉGARD DES VAINCUS. — LES CLOCHES DE N. D. DE ROSCUDON SONNENT TOUTES SEULES ! — FRANÇOIS D'EPINAY ET LE CAPITAINE DU CLOU. — LA FONTENELLE PRISONNIER !

Après cette digression revenons à Douarnenez où nous avons laissé Guy Eder, maître et seigneur de l'« *Isle Guyon* » et heureux époux de la jeune Marie Le Chevoir. Il ne devait pas, durant longtemps, jouir paisiblement de son nouveau domaine. Après l'échec des paysans, rassemblés pour l'empêcher de s'y fortifier, il avait, plus que jamais, fait peser lourdement son joug sur les campagnes environnantes, donnant « si grande licence à ses gestes de guerre qu'ilz ont, — » dit un document contemporain (1) — tout réduit » à rien, tué, massacré, emporté et bruslé, tant en » temps de guerre que en temps de treffve, et en tout » ledit évesché (de Cornouailles), les femmes et filles » violées, tués les marys, pour ce faire faict loger » sesdictes troupes qui estoient de plus de douze

(1) *Information des désordres et cruantez des troupez dans l'évesché de Cornouailles depuis 1592 jusqu'à la paix, 1599* (Bibl. Nat. Mss. Fr. 22311), publiée par Barthélemy, *Documents inédits sur la Ligue en Bretagne*.

» cents hommes, ès maisons des gentilzhommes, icel-
 » les bruslées, desmolies et ruyné les édifices, boys et
 » décorations, prins et emporté le bestail trouvé par
 » tous les champs, aussy prins et mené sans en resti-
 » tuer aulchun, et se sont portés si insollement en tou-
 » te action que auchune personne ecclésiastique, de la
 » noblesse, du Tiers Etat et laboureurs, d'aulchun
 » lieu, endroict, ni de quelque aaige que ce soit, n'ont
 » eu le moyen de se trouver ny demeurer en leurs
 » maisons. Les champs demeurez désertz, les esglises
 » profannées, la terre sans culture et ce qui pouvait
 » estre cultivé et semé a esté par luy prins et emporté
 » et faict rendre audict fort de Douarnenez, de Cré-
 » mènec, Penmarch, Coetbihan et en plusieurs aul-
 » tres endroicts où il establissoit des garnisons. »

Voilà donc comment La Fontenelle entretenait ses gens de guerre, voyons de quels deniers il les soldait :
 « . . . pour cet effect auroit par département baillé à
 » ses soldats les dixmes des benefices, bien et reve-
 » nus, maisons et rentes des ecclésiastiques et de la
 » noblesse, et du tout indifféramment : de tout quoi
 » néanmoins que les tittulaires et propriétaires con-
 » traignoient le peu d'hommes qui estoient esdictz
 » lieulx et thenuez à payer leurs rentes. Les soldatz
 » dudict sieur de La Fontenelle ont aussy jouy jus-
 » ques à ladiste pacciffication et longtemps après . . .
 » Comme aussy, d'aultre part, ledict sieur de La Fon-
 » tenelle, quand il était en liberté, entretenait aus-
 » dites deux places (1) plus de douze centz hommes de
 » guerre qui vivoient avecques toute liberté et des-
 » bordements, oultre faisoict de grandes et excessives
 » levées de deniers sur toutes lesdictes parroesses de
 » quatre à cinq centz mil escuz oultre les magazins

(1) Créménec et Douarnenez.



J. Baudry, 27-IV-1912.

L'ILE TRISTAN DANS LA BAIE DE DOUARNENEZ.

» et fortifications auxquelles il faisoiet contribuer les-
» dictes parroesses... » (1).

C'est par de pareils moyens que La Fontenelle pouvait continuer à tenir la campagne, longtemps après que les villes les plus importantes de la région, la plupart des châteaux, et tout « le plat pays » renonçant à la lutte, avaient reconnu l'autorité de Henri IV.

Toutefois, ainsi que nous l'avons vu, ce prince apprenait avec peine et mécontentement ce qui se passait en Cornouailles, et blâmait ses lieutenants dans ce pays de ne pas s'être, plus vite, mis en campagne pour débusquer La Fontenelle de ce poste avantageux. Un nouvel exploit de notre capitaine acheva d'exaspérer contre lui, non seulement les Royaux, mais le duc de Mercœur lui-même : ce fut l'expédition de Pontcroix, qui eut lieu, d'après Moreau, quelques semaines après la déroute des paysans de Saint-Germain (2).

Le canton de Cap-Sizun, aujourd'hui Pontcroix, avait été, jusqu'alors, épargné par La Fontenelle. Cependant les habitants de cette localité vivaient dans des transes perpétuelles, sous la menace de l'invasion de ce véritable chef de barbares. La ville n'étant pas pourvue de murailles, ils transformèrent en fort l'église collégiale de N. D. de Roscudon, et y déposèrent tout ce qu'ils possédaient de plus précieux, prêts à s'y réfugier eux-mêmes en cas d'alerte.

La Fontenelle, informé de ces faits et du lieu où se trouvait le butin, se mit un jour en marche, avec une troupe bien armée, pour tenter de s'en emparer.

(1) *Information des désordres, etc.*

(2) Moreau, p. 279. C'est-à-dire vers la mi-septembre 1595. Les chroniqueurs du temps ne sont point d'accord sur les dates des diverses expéditions de La Fontenelle, nous les établissons, autant que possible, sur les documents les plus probants.

Mais, déjà, à Pouldavid et à Comfort, des paysans toujours à l'affût faisaient sonner le tocsin pour annoncer son passage ! Bientôt, de clocher en clocher, la nouvelle en arrive aux habitants de Pontcroix. La population s'assemble en armes, promptement rejointe par les habitants des environs, accourus à l'appel des cloches. A la hâte, on barricade et retranche, comme on peut, les routes et chemins aboutissant à la ville, mais il est trop tard pour entreprendre des travaux de défense, et bientôt les troupes de La Fontenelle, sautant les tranchées, escaladant tous les obstacles, envahissent la place, au grand émoi de la population, jusqu'alors si tranquille ! Le capitaine de Pontcroix était le sieur de la Villerouault, époux de Jeanne de Kerbullic, qui, dit-on, ce jour même, recevait à sa table son excellent ami, messire Jean le Cosquer, prêtre pieux et instruit, natif de Pontcroix et recteur de la paroisse de Pouldreuzic, située à deux lieues de cette ville. Tous deux sortent de la maison, au bruit du tocsin et aux clameurs de la foule, et, bientôt, le chef est à son poste, organisant la résistance, arrêtant la déroute des paysans, qui, déjà, se sauvaient de toutes parts, tant était grande leur terreur aux approches du fléau de la Cornouailles !

La ville étant envahie par l'ennemi, La Villerouault rassembla les siens en toute hâte autour de l'église, et dans l'édifice lui-même. Celui-ci, assez bien fortifié, était mal pourvu de munitions et de moyens de défense contre un aussi grand nombre d'assaillants. Fontenelle et ses gens ne tardèrent pas à le forcer et les assiégés durent se réfugier dans la tour, résolus à s'y défendre jusqu'à la mort.

Le clocher de Pontcroix, l'un des plus beaux de la région, avec sa flèche de 67 mètres de hauteur, cons-

tituait un poste difficile à prendre, tant à cause de la solidité de ses assises, en belles pierres de granit, que par suite du peu de largeur de l'escalier accédant à la tour. Les assaillants n'y pouvaient pénétrer qu'en petit nombre, et, au fur et à mesure, étaient tous atteints par les cailloux et autres projectiles dont les accablaient les assiégés avec grand accompagnement de quolibets qui les exaspéraient. La Fontenelle n'était point habitué à une telle résistance à ses volontés : sa rage était à son comble ! Humilié, furieux, mais jamais à court de moyens, il usa alors d'une autre tactique. Ayant aperçu des fagots de genêt vert qui se trouvaient empilés non loin de là, Guy Eder les fit apporter par ses soldats au pied de la tour, puis il en remplit l'étroit escalier et y fit mettre le feu ! Son but était, non de brûler, mais d'enfumer les assiégés, afin que, suffoqués, ceux-ci fussent contraints de se remettre, d'eux-mêmes, aux mains de leur vainqueur ;

*« Mais le clocher étant de ces clochers bretons,
Clocher à jour, clocher à joyeux clochetons,
La fumée, à travers ses mille fioritures,
Trouvait, pour s'évader, mignonnes ouvertures
Et s'en allait, sans plus incommoder les gens (1). »*

Cette ruse de La Fontenelle ayant encore échoué, le bandit — qui, plus que jamais en cette circonstance, mérite cette appellation — eut recours à une perfidie plus grande encore. Il dissimule sa violente colère, et, demandant à parlementer avec les assiégés, ce qu'ils lui accordent, il propose à ces malheureux de sortir de la tour, vie et bagues sauvées, faisant le serment solennel de les rendre libres, à l'abri de tout danger.

Il y eut un instant d'hésitation et de délibération

(1) Frédéric Fontenelle (Frédéric le Guyader), *L'Ere Bretonne*.

entre les habitants de Pontcroix et leur chef qui, ainsi que sa femme et son hôte, était demeuré dans le clocher. Devait-on se fier au serment de La Fontenelle ?... La tour ne pouvait être forcée qu'à l'aide du canon ou par la famine ; or, il était peu probable que l'assaillant, coutumier des prompts mesures, prît le temps d'aller chercher ses pièces d'artillerie. Il ne pouvait pas, non plus, songer à prolonger le siège, car les communes ne manqueraient point, en ce cas, d'accourir en bon nombre au secours des assiégés. D'autre part, La Fontenelle était gentilhomme : on se fia à sa parole. Le capitaine de la Villerouault descendit le premier, suivi de sa femme et de messire du Cosquer, et vint courtoisement saluer La Fontenelle.

Celui-ci ne s'attarda guère en compliments et en vaines politesses. Plus positif il commença par se tailler la part du lion dans les trésors amassés dans l'église et abandonna le reste au pillage de ses soldats. Le butin était assez considérable : non seulement les gens de la ville, mais ceux des campagnes d'alentour, avaient déposé, en ce lieu, tout ce qu'ils voulaient mettre à l'abri des aventures de la guerre et des atteintes du brigandage.

Toutefois notre bandit faisait garder à vue La Villerouault et ses compagnons, qui, d'ailleurs, confiants dans la bonne foi du vainqueur, n'avaient point songé à prendre la fuite. Après quelques instants d'entretien avec son lieutenant La Boule, Fontenelle donne l'ordre de les lui amener et fait attacher Villerouault et Cosquer à deux des piliers de l'église. Trahissant tous ses serments, au mépris de sa parole de gentilhomme, Guy a résolu de les pendre, ainsi que tous ceux des habitants de Pontcroix qui avaient pris part à la défense de la tour !

Aussi inhumain que parjure, La Fontenelle commet alors un acte monstrueux ! Il fait livrer à ses soldats la jeune et jolie dame de Kerbullic, l'épouse de la Villerouault, et la laisse odieusement déshonorer en public par ces « goujats » sous les yeux mêmes de son infortuné mari ! La Fontenelle fit ensuite pendre celui-ci et le recteur de Pouldreuzic, ainsi que les autres victimes qu'il s'était choisies. Puis, après avoir fait prisonniers tous ceux dont il espérait tirer rançon, il allait continuer le massacre des autres habitants, quand se produisit un incident étrange dont la tradition locale nous a fidèlement conservé le souvenir. Nous le rapporterons ici, quoiqu'aucun document historique n'atteste l'authenticité du fait.

Tout le monde étant descendu du clocher dont s'étaient rendus maîtres les soldats de La Fontenelle, on dit que soudain, à la grande surprise de tous, les cloches de N. D. de Roscudon commencèrent à sonner toutes seules ! La Fontenelle, qui, en dépit de ses trahisons et de ses crimes, avait conservé, au fond de son âme de breton, un rellet des pieuses croyances de ses ancêtres, subissait également l'attrait de son époque pour le mysticisme et le surnaturel. Saisi d'une terreur salutaire, en entendant le son argentin des cloches, comme une céleste voix lui reprocher son odieuse conduite, et voyant, à leur poste, les soldats auxquels il avait confié la garde de la tour, Guy se tourne alors vers son lieutenant et lui dit en breton :

« *Alla Boule, ma Mari o facha !* » (« Ah ! La Boule, voilà la Vierge Marie qui se fâche ! ») (1).

Aussitôt il donna le signal du départ, ce qui, d'ailleurs, ne l'empêcha pas d'emporter son butin et d'em-

(1) Ce fait est rapporté par M. Bourde de la Rogerie dans : *Le Prieuré de Saint-Tuluarn*, p. 27. Il le tient d'un habitant du pays.

mener, à l'île Tristan, un bon nombre de prisonniers qu'il traita, dit-on, avec la dernière barbarie : « Leur condition fut pire, dit Moreau, que s'ils eussent été tués comme les autres » (1).

1595

La nouvelle de la prise de Pontcroix ne pouvait manquer de se répandre promptement dans la région cornouaillaise, où chacun racontait, avec horreur, les atrocités qu'y avait commises La Fontenelle, notamment l'histoire lamentable de l'infortunée dame de La Villerouault. Le roi même en fut bientôt informé. Il envoya, de nouveau, à son lieutenant-général en Bretagne, le sieur de Saint-Luc, l'ordre d'employer tous les moyens pour s'emparer, coûte que coûte, du brigand qui, de son redoutable repaire de l'île Tristan, menaçait la sécurité de tous.

Le sieur de Saint-Luc, François d'Epinaï, l'un des plus braves capitaines de son temps, descendait d'une ancienne famille normande. Tour à tour favorisé et disgracié par Henri III, il demeura fidèle à la cause de Henri IV, qui, en 1593, le nomma, avec le maréchal d'Aumont, au commandement général de ses troupes en Bretagne. Saint-Luc ne tarda pas à porter ombrage à ce capitaine, en devenant son rival dans les bonnes grâces de la comtesse de Laval. Cette admiratrice de la gloire militaire du vieux maréchal (2) n'appréciait pas moins les brillantes qualités de Saint-Luc, « très gentil et accompli cavalier en tout », jointes à ses talents de « très-brave, vaillant et hardi capitaine » (3). Il venait de recevoir du roi le collier du Saint-Esprit quand, en 1595, il se rendit à Quimper

(1) Moreau, p. 281.

(2) Il était né en 1522 et mourut le 19 août 1595. Pour détails sur d'Aumont et Saint-Luc, consulter la *Biographie Universelle* de Michaud, Tomes 3 et 40.

(3) Branthôme, cité dans la *Biographie Universelle*.

« pour connaître — dit Moreau — comme on s'y gouvernait. »

C'est alors qu'il apprit les détails de ce qui venait de se passer à Pontcroix et que, de plus, La Fontenelle, fier et enivré de ses succès, ne rêvait rien moins que de s'emparer de Quimper. A cet effet, les gens de la garnison de Tristan nouaient des intelligences avec ceux de Quimper et rendaient compte à leur chef de ce qui s'y passait. On racontait même que ce dernier avait su gagner à sa cause un certain capitaine du Clou, gentilhomme poitevin, qui commandait, à Quimper, une compagnie de 33 cheveu-légers (1). Ce capitaine étant allé, avec une partie de ses gens, occuper le manoir de Kerguelenen, en Pouldergat, à cinq lieues de Quimper et à une lieue seulement de Douar-nenez, on prétendait que, fort souvent, la nuit, il avait des conférences avec La Fontenelle, dans le but de préparer l'exécution de ses desseins.

Du Clou, gentilhomme de bonne noblesse mais « nécessaire et remuant » (2), avait cependant déclaré s'être retiré à Kerguelenen pour mieux surveiller La Fontenelle et le tenir en bride !

Saint-Luc fit appeler en sa présence le capitaine Clou et lui reprocha vivement ses projets de trahison, parlant même de le retenir et de le faire transférer à Rennes, pour y être jugé et condamné. Mais « il sut si bien jouer du plat de la langue » — selon la pittoresque expression de Moreau — qu'il se tira de ce mauvais pas en promettant au seigneur de Saint-Luc, pour prouver son zèle et sa loyauté au service du roi, d'opé-

(1) Du Clou épousa par la suite Julienne de Coatanezre, dame des Salles, veuve de René du Dresnay, sieur de Kercourtois, dont nous avons raconté la mort héroïque au pont de La Houssaie, près de Pontivy. (Voir note de la page 28).

(2) Moreau, p. 300.

rer lui-même la capture de son terrible voisin. Il supplia donc Saint-Luc de lui rendre la liberté, le temps nécessaire pour remplir son engagement, « l'assurant, par de grands serments, qu'il ne ferait rien qu'à l'avantage du parti ».

Saint-Luc lui permit alors de retourner à Kerguelen rejoindre sa garnison et du Clou ne tarda point à faire naître l'occasion d'accomplir sa promesse.

Cela lui était d'autant plus facile, qu'à la vérité il entretenait des relations suivies avec La Fontenelle et, tout au moins en apparence, favorisait les vues du seigneur de l'Isle Tristan. Feignant donc de continuer les mêmes agissements, et sachant que La Fontenelle ignorait son entrevue forcée avec Saint-Luc, du Clou écrivit à Guy Eder qu'il arrivait de Quimper, où il avait trouvé leurs partisans bien disposés et en bon nombre, que l'heure serait bientôt venue d'agir, mais qu'il avait besoin de s'entretenir avec lui, une fois encore, pour prendre leurs dernières dispositions. En conséquence, du Clou pria son cher Fontenelle de le venir voir, au lieu habituel de leurs rendez-vous, le lendemain au soir, sans escorte et sans bruit; et que, de son côté, il s'y rendrait à cette heure avec un seul laquais.

Ravi du succès de ses négociations et se réjouissant déjà à la pensée de prendre Quimper, Guy Eder, renvoie sur l'heure le messenger avec sa promesse d'être exact au rendez-vous.

Ceci se passait un soir du mois d'octobre 1595. La nuit était déjà profonde, quand deux cavaliers sortirent furtivement du fort de Douarnenez. Ils s'engagèrent silencieusement sur le vieux chemin, qui, de cette localité, conduisait à Pouldergat, foulant, du pas tranquille de leurs chevaux, les vestiges du Hent-

Ahès, voie romaine de Carhaix à la baie des Trépassés, où s'élevait, naguères, la fameuse ville d'Is.

Nos voyageurs ne se préoccupaient point, sans doute, de ces souvenirs d'un passé disparu : c'étaient La Fontenelle et son fidèle lieutenant Lestel, sieur de la Boule, qui se rendaient, confiants, à l'appel de du Clou.

La courte distance qui les séparait du lieu du rendez-vous fut promptement franchie, et, bientôt, les cavaliers mettaient pied à terre, en présence du capitaine de Kerguelenen qui, embrassant tendrement celui qu'il allait trahir, commença à conférer avec La Fontenelle, comme il le faisait habituellement. Soudain un coup de feu retentit, signal d'une décharge d'escopettes et de carabines, et une troupe de trente hommes armés surgit des haies dans lesquelles ils étaient blottis. Du Clou saisit Fontenelle au collet et s'en rendit maître, après une courte lutte, tandis que La Boule, voyant l'inutilité de tout essai de défense, et sachant combien sa présence serait nécessaire au fort, en l'absence de La Fontenelle, s'enfuyait au grand galop de son cheval. Du Clou n'essaya point, d'ailleurs, de le poursuivre. Il fit remettre sa petite troupe en ordre de marche et conduisit, de ce pas, son prisonnier à Quimper, où il le remit aux mains du sieur de Saint-Luc. Celui-ci se montra fort satisfait d'une telle capture et songea promptement aux moyens d'en tirer le parti le plus avantageux.

Saint-Luc n'était pas le seul à se réjouir de l'arrestation de La Fontenelle : chacun « se flattoit d'être » délivré de ses courses et des ravages qu'il faisait « dans le pays. Les habitants de Quimper représen- » tèrent à Saint-Luc qu'il convenait de mettre le pri- » sonnier entre les mains de la Justice, pour lui faire » expier sur une rouë tous les crimes dont il s'était

» noirci. Fontenelle étant arrivé à Eface, Saint-Luc
 » lui proposa de rendre sa place ; mais il refusa cette
 » proposition. Ce fut alors que Sourdéac proposa de
 » le conduire à Brest et de l'enfermer étroitement jus-
 » qu'à ce qu'on pût le déterminer à livrer Douarne-
 » nez. C'était le plus grand service que l'on pût ren-
 » dre à la Province, mais Saint-Luc avoit d'autres
 » vuës. Cet officier qui devoit bientôt quitter la Bre-
 » tagne ne prenoit plus le même intérêt à ce qui la
 » regardoit. Cependant, pour couvrir son jeu, il ré-
 » pondit à Sourdéac qu'il falloit conduire le prison-
 » nier à Rennes, pour l'étonner et le solliciter de ren-
 » dre sa place ; que peut-être la crainte d'être mis
 » entre les mains du Parlement le porteroit à faire
 » ce qu'on exigeroit de lui. Ce procédé auroit réussi,
 » sans doute, mais au lieu de le suivre, Saint-Luc tira
 » de Fontenelle une rançon de quatorze mille écus et
 » lui rendit la liberté dont il ne se servit que pour
 » devenir encore le fléau de la Basse-Bretagne. C'est
 » ainsi qu'un sordide intérêt l'emporta, en cette occa-
 » sion, sur l'utilité publique » (1).

Etant donnés les hauts faits, ou plutôt les méfaits de La Fontenelle, Saint-Luc, en effet, se trouvait, vis-à-vis de son captif, dans l'alternative de deux façons d'agir : le traiter en criminel, en « *prisonnier de justice* », selon l'expression du temps, ou bien le retenir comme *prisonnier de guerre*.

Dans le premier cas, Saint-Luc devoit faire conduire La Fontenelle à Rennes et le remettre aux mains de « la Cour qui l'eût bientôt jugé, dit Moreau, con-

(1) Dom Taillandier, *Histoire de Bretagne*, T. II, p. 448. D'autres documents parlent de 20.000 écus, ainsi que nous le verrons, et tel fut le chiffre réel de la rançon équivalant à 210.000 francs de nos jours.

formément à la clameur du peuple qui le voulait voir pendre. »

Mais ce fut en vain que les habitants de Quimper, qui avaient frémi à la pensée du danger qu'ils venaient de courir, et qui redoutaient pour l'avenir une invasion de leur ville par La Fontenelle, supplièrent Saint-Luc de déférer ce brigand à la justice du Parlement.

Après l'avoir fait conduire à Rennes, le général déclara se le réserver, comme prisonnier de guerre, et le fit enfermer dans ses prisons de la Guerche. La cupidité du sieur de Saint-Luc fut vivement blâmée par ses contemporains.

La date approximative de l'arrestation de Guy Eder, par le stratagème de du Clou, nous est fournie par une lettre de Duplessis-Mornay à Henri IV, écrite le 24 octobre 1595, et mentionnant le fait en ces termes :

« Fontenelle, qui faisait le fort de Douarnenez, en Basse-Bretagne, a esté aussi pris à la chasse et amené à Rennes, où on le veult pendre, s'il ne le faict rendre (1).

(1) Lettres de Duplessis-Mornay à Henri IV. La Fontenelle, ainsi que nous l'avons dit, fut d'abord conduit à Rennes, puis à la Guerche, à environ 38 kilomètres de cette ville.



CHAPITRE XVIII

PREMIER BLOCUS DE DOUARNENEZ. — LE FORT TRISTAN SOUS LES ORDRES DE LA BOULLE. — IL TIENT L'ENNEMI EN ÉCHEC. — DON JUAN D'AQUILA LUI PORTE SECOURS. — LA FONTENELLE, DE SA PRISON, OFFRE SES SERVICES AU ROI D'ESPAGNE. — LES ÉTATS DE BRETAGNE ET LE SIEUR DE SAINT-LUC DEVENU GOUVERNEUR DE BRETAGNE À LA MORT DE D'AUMONT. — CONCLUSION DE LA TRÊVE.

Le 14 octobre 1595, au camp de Carhaix, Saint-Luc dressa l'état particulier des forces qui allaient se réunir sous le commandement du sieur de Coëtredrez, et, en son absence, sous les ordres du sieur de Cahideuc, pour assiéger le fort de Douarnenez. L'armée d'attaque, d'après ce document, fut ainsi composée : (1)

1° *les compagnies* du sieur de Bastenay, du sieur de Cahideuc, de M. de Kerollin, de M. du Fou, de M. du Clou, et du sieur de Kerservan ;

2° *les gens de pied* : des régiments de M. de Sourdeac, de M. Le Chevallier, cent hommes tirés de celui de M. de Corbouson (2) ; cinquante qui seront

(1) A. de Barthelemy : *Documents inédits sur la Ligue en Bretagne*. XXI, 1595, Blocus de l'Isle Tristan.

(2) Corbosson, Corbouson ou Corboson (Jean de Montgomery, sieur de) se signala comme For enelle par ses brigandages, notamment à Betton dont il s'empara dès 1591. (V. Ogée, *Dict.*, art. Betton, T. I^{er}). Il était originaire de Normandie et gouverneur du château de Morlaix depuis 1594.

tirés de la garnison de Quimper ; deux cents arquebusiers qu'on tirera de Penmarc'h, Audierne et autres lieux de la côte ;

3° *arquebusiers à cheval* : ceux du capitaine la Chaume, ceux du sieur du Clou et ceux du capitaine l'Islette.

« Et en mer, dans la baie de Douarnenez, seront mises quatre barques armées, à 20 hommes sur chacune, tant soldats que mariniers, et deux chaluppes, aussi armées à 10 hommes chacune, qui seront tirées de Penmarc'h, Audierne et autres lieux de la coste, estant à cette fin donné pouvoir ausdits sieurs de Couëtedrez et de Cahideux de contraindre, en cas de refus, lesdits habitants à les fournir ; de la nourriture desquels hommes et avitaillement sera fait marché pour estre, après, le tout imposé et esgailé généralement sur tout le pays. »

Ce document est daté du « camp de Kerhez, le XIV octobre 1595, signé : *D'Espinau*, et, plus bas, *par mondit seigneur; Ceberet*. » (1).

Pour bien comprendre l'importance de cet effectif quelques détails sur sa composition ne seront pas inutiles, et nous les croyons intéressants pour nos lecteurs : (2)

La compagnie du sieur de *Bastenay* résidait à Quimper et se composait de 50 hommes de guerre montés et armés à la légère, soit le capitaine, 46 cheuau-légers, 1 lieutenant, 1 cornette, 1 maréchal des logis, en tout : *cinquante hommes*.

Sous les ordres du sieur de *Cahideuc*, étaient une compagnie de cheuau-légers et une autre d'arquebu-

(1) Bibl. Nation., *Mss., Coll. des Blancs-Manteaux*, vol. III, anc. classement. (Publié par Barthélemy : *Documents inédits*, etc.).

(2) Nous les puisons dans l'État des garnisons du Roi en Bretagne, au 16 fév. 1595, (*Fonds des Etats de Bretagne*, Arch. d'Ille-et-Vilaine). Ibid.

ziers à cheval, résidant en garnison à Fougeray. La première comprenait 50 hommes, la seconde 30, soit, en tout : 80 hommes.

Du Clou, de la garnison de Quimper, détaché à Kerguélenen, avait une compagnie de 30 cheveu-légers, dont il était capitaine, avec son lieutenant et un maréchal des logis, en tout : 53 hommes.

Le sieur *de Kerservant*, dont nous avons parlé précédemment, était capitaine du château de Pont-l'Abbé, avec une troupe de 30 arquebusiers à pied, lieutenant, sergent, deux caporaux et 24 arquebusiers, en tout : 30 hommes.

Nous n'avons pas le contingent des compagnies des sieurs de Kerollin et du Fou, que l'on peut évaluer à 50 hommes de pied et 30 à cheval, soit : 80 hommes.

Ajoutons à ces chiffres le régiment du gouverneur de Brest, Sourdéac, qui se composait d'au moins 8 compagnies de gens de pied, de 50 hommes chacune, et 50 arquebusiers à cheval, soit, en tout : 450 hommes.

De même, pour le régiment de M. le Chevallier sur lequel nous n'avons pas d'autres indications, soit : 450 hommes.

Plus cent hommes tirés du régiment de M. Corbouson, cinquante pris à la garnison de Quimper, 200 de Penmarc'h, Audierne, etc., soit : 350 hommes.

Les arquebusiers à cheval des compagnies du capitaine La Chaume, du sieur du Clou et du capitaine l'Islette, que nous évaluons chacune à 30 hommes, chiffre que nous possédons pour cette dernière compagnie, de l'Islette résidant alors à Corlzy, au total : 90 hommes.

Ajoutons à cela les 100 soldats et mariniers, montant les barques et chaloupes qui devaient se tenir

dans la baie de Douarnenez, et nous avons une troupe de 1723 soldats, ce qui est loin du chiffre de « trois ou quatre mille hommes de guerre » indiqué par Moreau pour ce premier siège de Douarnenez. Il le confond sans doute avec une des autres tentatives faites, par la suite, pour s'en emparer.

1595

Le premier blocus de Douarnenez fut entrepris dans les derniers jours d'octobre 1595 et dura cinq ou six semaines, puisqu'il n'était pas encore terminé le 7 décembre, ainsi que nous le voyons dans une lettre de don Juan au roi d'Espagne (1).

En l'absence de La Fontenelle, prisonnier du sieur de Saint-Luc, le fort de l'île Tristan était gouverné par son fidèle lieutenant, le sieur de La Boule, Jacques de Lestel. Celui-ci qui, nous l'avons vu, était l'un des plus anciens compagnons de La Fontenelle, demeura, jusqu'à la fin, son confident et son ami. C'était un homme aussi brave qu'habile et tenace, déterminé soldat. Il appartenait à une famille noble, originaire du Boulonnais, où se trouve la seigneurie de La Boule, dont il avait pris le nom, mais fixée à Kerlevenez, en Bothoa, au pays de Cornouailles. Cette maison portait « d'argent à la fasce d'azur avec trois haumes de sable » et possédait, en outre, dans sa province d'origine, les terres du Blart, des Briques et de la Latterie. Jacques avait épousé Louise de Rosmar, cousine de Guy Eder, et leurs descendants demeurèrent en Bothoa et Rostrenen. La Boule n'était donc pas « cordonnier de son état » ainsi que l'écrit Moreau, nous ignorons pour quelle raison.

Il soutint courageusement l'attaque de Douarnenez et tint ses ennemis en échec durant environ six semaines. Le fort était bien approvisionné et la garni-

(1) De Carné, *Correspondance, etc.*, p. 100, T. II.

son disciplinée. Toutefois, par suite du blocus, les assiégés ne pouvaient renouveler leurs vivres qui, peu à peu, s'épuisaient. Mercœur se gardait bien de secourir en cette circonstance La Fontenelle, qui, dit-on, était plus à la dévotion du roi d'Espagne qu'à la sienne (1). Le duc empêcha même don Juan d'Aquila, général des troupes espagnoles en Bretagne, de lui porter secours, sans doute par crainte de voir les Espagnols s'emparer de la place (2). Malgré ce mauvais vouloir de son allié, et sur la demande réitérée que lui en fit La Boule, Don Juan se décida cependant à aller « secourir le fort de Fontenelle, lequel se perdait, si on avait tardé quatre jours », écrit-il, quelques semaines après, au roi d'Espagne.

Les royaux, ignorant la disette qui menaçait les assiégés, abandonnèrent la partie au moment même où ils étaient près de la gagner, et se retirèrent dans leurs quartiers respectifs. C'est alors que Mercœur fit quelques tentatives pour gagner l'amitié du lieutenant de la Fontenelle, craignant que La Boule ne se liât trop avec les Espagnols, après le service que lui avait rendu Don Juan d'Aquila. Celui-ci, plus que jamais, convoitait, pour son souverain, l'excellente forteresse de Tristan et lui en écrivait en ces termes, le 31 janvier 1596 :

« J'ai déjà écrit à V. M. de quelle importance est
» le fort de Fontenelle ; je reviendrai encore aujour-
» d'hui sur ses avantages. C'est une place inexpu-
» gnable, et qui ne pourrait se perdre que par la tra-
» hison, si elle était entre les mains de V. M. Il faut
» drait seulement une forte somme d'argent pour la

(1) Mémoires de Montmartin.

(2) Lettre de don Juan au Roi d'Espagne, datée de Missillac, le 7 décembre 1595. (V. Carné, *Correspondance des Ligueurs*, T. II, p. 100).

» mettre en état de perfection et pour construire des
 » magasins en dedans, où l'on pourrait réunir en
 » sûreté une quantité de munitions. En été, quelques
 » vaisseaux y pourraient, au besoin, jeter l'ancre,
 » avec peu de risques, si ce n'est en complète sécu-
 » rité. J'ai tâché de laisser ici M. de Rosampoul (1),
 » et, comme j'ai vu que le duc avait déjà gagné le
 » lieutenant de la Fontenelle, et que, d'autre part,
 » l'ennemi ne veut pas discourir avec lui, mais plu-
 » tôt le presse beaucoup, bien que je n'eusse rien en-
 » tendu, je lui ai dit que, puisqu'il avait une si grande
 » obligation à la cause de Fontenelle, il fallait qu'il
 » lui fût ami dans ses nécessités, et que moi je le
 » secourrais dans les circonstances qui se présente-
 » raient. Il me l'a promis ainsi, lui et tous ceux de la
 » garnison, avec lesquels j'ai passé une nuit entière. »

« J'ai écrit également une lettre à M. de Saint-Luc,
 » pour lui dire de ne pas exiger de Fontenelle plus
 » de rançon qu'il n'en pourrait donner, puisque la
 » prise, en droit, ne serait pas valable. Je crois qu'il
 » sortira bientôt, parce qu'ils réclament 8.000 ducats
 » en argent (2) et que, pour les autres 12.000, ils
 » disent qu'ils attendraient trois mois. Ledit Fonte-
 » nelle m'a écrit en secret quelques lettres de sa pri-
 » son pour m'assurer, par plusieurs fois, qu'il veut
 » servir V. M. et je ne mets pas en doute ce qu'il
 » me dit, à cause du tort que lui ont fait les ennemis
 » et du peu d'assistance qu'il a trouvée chez le
 » duc » (3).

(1) François de Carné, sieur de Rosampoul, ancien gouverneur de Morlaix, qui avait ardemment embrassé la cause des Espagnols.

(2). Chaque ducat d'argent valait environ 6 francs de notre monnaie.

(3) Lettre de don Juan au Roi d'Espagne, en date du 31 janvier 1595. De Carné, *Correspondance, etc.*, T. II, p. 102. Il s'agit ici, bien entendu, du duc de Mercœur,

Le siège de Douarnenez n'était pas encore levé, quand les Etats de Bretagne se réunirent à Rennes, le 20 novembre 1595. Le roi envoya à Monsieur de Saint-Luc des lettres de commissaire-général pour cette Assemblée. Elle s'ouvrit dans la grande salle des Jacobins, sous la présidence de l'évêque de Rennes, pour le Clergé, et de Sébastien de Rosmadec, baron de Molac, pour la Noblesse, et ses séances se poursuivirent jusqu'au 23 décembre. Elles n'étaient donc pas terminées quand parvint en Bretagne la nouvelle de l'absolution du roi Henri IV. Le 21 décembre, le prince informait M. de Saint-Luc de cet heureux événement, ainsi que l'évêque de Rennes et le Parlement de Bretagne, en leur ordonnant d'en faire rendre à Dieu de solennelles actions de grâces. En conséquence, le 26 du même mois, une splendide procession parcourut la vieille capitale de Bretagne, sortant de la cathédrale, pour se rendre à l'église de Toussaints, où l'évêque célébra la sainte messe. Tous les corps constitués y assistèrent, ainsi que la population qui, par des réjouissances publiques, témoigna de la joie sincère que lui causait l'espoir d'une paix prochaine et durable.

En effet, le pauvre peuple de Bretagne, si cruellement éprouvé par la guerre civile, pouvait se croire, enfin, au bout de ses maux : les Etats ne venaient-ils pas de recevoir, d'autre part, la nouvelle de la conclusion d'une trêve, consentie entre le roi et le duc de Mercœur, pour les quatre premiers mois de 1596. C'était la cessation de toutes les hostilités, et rien n'empêchait d'espérer que, par suite de l'abjuration du roi, cette paix provisoire ne devint définitive. La publication de la trêve, faite à Rennes le 23 décembre, ne le fut à Saint-Brieuc qu'un mois seulement après sa conclusion, le 23 janvier 1596.

Les Etats blâmèrent la conduite de Saint-Luc, qui avait promis, moyennant rançon, sa liberté à La Fontenelle et se montrèrent très fâchés de la décision du lieutenant-général « qui ne doit, disaient-ils, mettre ce traître en liberté qu'à la condition de livrer le fort de Douarnenez, dont il était gouverneur. Ils ajoutaient qu'il eût été de l'intérêt de la Province et de Fontenelle, lui-même, de le confiner dans une prison perpétuelle » (1).

Les Etats se plainquirent aussi, avec trop de raison, des ravages inouïs exercés par les gens de guerre, et déclarèrent qu'ils étaient prêts à « se saigner jusqu'à la dernière goutte de leur sang » pour acheter leur liberté, sous l'obéissance du roi, pourvu que les deniers levés pour les frais de la guerre fussent régulièrement administrés et employés au but imposé. Or, d'après un relevé des dépenses régulières de l'armée, présenté par le maréchal d'Aumont aux Etats de 1594, les frais devaient, pour la Bretagne, s'élever, en 1595, à la somme de 46.316 écus par mois, soit au total 555.792 écus ! Et le roi réclamait des Bretons de nouveaux sacrifices ! On comprend que les Etats, tout en se montrant généreux, exigeassent de Saint-Luc des comptes complets et fidèles au lieu des « lambeaux de recettes » présentés par Miron, général des finances. Le 29 novembre, l'Assemblée requit de Monsieur de Saint-Luc l'emprisonnement d'un contrôleur provincial, d'un trésorier et de plusieurs employés aux vivres, accusés de malversations. Cependant les Etats consentirent la levée demandée pour l'entretien des armées du roi : soit « 200.000 écus sur les fouages et 50.000 écus sur les villes clo-

(1) De Thou, *Histoire Universelle*, T. VIII, p. 622.

ses » (1) et se séparèrent le 23 décembre 1595.

Le Maréchal d'Aumont, blessé grièvement au siège de Comper, mourut à Rennes le 19 août 1595. Il fut remplacé comme gouverneur de Bretagne pour le roi, par son lieutenant, le sieur de Saint-Luc, qui ne devait pas, lui-même, tarder à quitter cette province, pour rejoindre Henri IV, en qualité de grand-maître de l'artillerie, sur la démission du sieur de la Guiche, en 1596, ainsi que nous le verrons.

François d'Espinay mourut au mois de septembre 1597, sous les murs d'Amiens, que Henri IV cherchait à reprendre aux Espagnols. Voici ce qu'en dit De Thou dans son *Histoire Universelle* :

« François d'Espinay de Saint-Luc, allant ça et là, dans le fossé, pour faire le devoir de sa charge, fut tué d'un coup qu'il reçut à la tête : ce capitaine avait beaucoup de génie pour la guerre, où il s'était rendu très habile par son application. Il avait les mœurs fort douces, avec un esprit délicat, qu'il avait cultivé par l'étude des belles-lettres, c'était ce qui l'avait rendu l'émule de Givry. Courtisan fin et délié, il s'était rendu très agréable à la Cour.

« De Jeanne de Cossé, sœur du Maréchal de Brisac, il eut quatre fils : Timoléon, l'aîné, qui porta le nom de son oncle tué trente ans auparavant près de Mucidan en Périgord et qui fut gouverneur de Brouage ; Charles fut le second ; François, qui était le troisième, fut chevalier de Malte, et le quatrième, nommé Artus, fut abbé de Rhedon » (2).

(1) Procès-verbal de la tenue des Etats du 20 novembre au 23 décembre 1595, Arch. d'Ille-et-Vilaine, Série C, Greffe des Etats de Bretagne, C. 2641.

(2) De Thou : *Histoire Universelle*, Livre CXVIII, Tome IX, p. 88.



CHAPITRE XIX

STÉRILITÉ DE L'ANNÉE 1596. — À LA FAVEUR DE LA TRÊVE CONCLUE ENTRE LE ROI ET MERCŒUR, LE BRIGANDAGE SE DONNE LIBRE CARRIÈRE. — SITUATION DES TROUPES ESPAGNOLES EN BRETAGNE. — LES SOLDATS ESPAGNOLS A SAINT-BRIEUC. — LE PETIT CARÊME DE DON JUAN D'AQUILA. — LES « TERRIBLES BESOGNES » DE LA TREMBLAYE. — BRIGANDAGES DANS LES CAMPAGNES : LES TRIBULATIONS DU SIEUR DE KERAUFFRET-MAËL.

La Fontenelle gémissait depuis plus de deux mois, dans les prisons de Saint-Luc, lorsque commença l'année 1596. Cette année, exceptionnellement humide, fut des plus désastreuses : « il y eut si grande abondance de pluie — dit Guyot-Desfontaines (1) — qu'il ne s'en étoit point vû de pareille de mémoire d'homme. Elle gâta toutes les moissons et rendit cette année absolument stérile. Elle ne le fut pas moins en événements, à cause de la trêve des quatre premiers mois par où elle commença et qui fut prolongée, à différentes reprises, jusqu'à la fin de cette année. »

Toutefois, en dépit de cette trêve, la Bretagne ne fut pas toujours en repos car elle demeurait en proie aux exactions et aux violences des gens de guerre de

(1) *Histoire particulière de la Ligue en Bretagne*, T. IV de *L'Histoire des Ducs de Bretagne*, p. 209.

tous les partis. Le brigandage, sous toutes ses formes, sembla même profiter de cette accalmie pour se donner plus libre carrière.

Les soldats espagnols, mal soldés, se livraient à beaucoup de violences, et confirmaient, par leur manière d'agir, la mauvaise opinion que Beauvoir de Nocle exprimait sur leur compte, dès 1594 : « Si je me mesle jamais d'ajouter à la litanie j'y mettrai : « *A tyrannide Ispanorum libera nos Domine !..* » C'est une race de gens plus composée de Maures et de Juifs que de vrais chrétiens » (1).

Le mal alla en augmentant avec la pénurie des ressources du roi d'Espagne, et nous verrons, en 1597, plusieurs des garnisons de don Juan d'Aquila se révolter contre leur chef, à cause de la dureté de celui-ci et des autres officiers et surtout à cause de la misère dont elles souffraient depuis si longtemps. « Nous avons résolu — disaient les révoltés — de nous gouverner nous-mêmes » (2).

Ces mutins appartenaient à la garnison du château de l'Aigle. Ils allèrent jusqu'à emprisonner don Juan et tous leurs officiers, ne demandant, d'ailleurs, « rien autre chose que d'être payés » (3).

Il est à propos de rappeler ici les conditions dans lesquelles se trouvaient les troupes espagnoles depuis leur débarquement sur le sol breton, à Saint-Nazaire, le 12 octobre 1590. Le gros de l'armée s'était dirigé d'abord vers Blavet, par la Roche-Bernard et Vannes, et les premières revues qui furent faites de ces troupes permirent de constater, dans leurs rangs, des vides nombreux : dès le 25 novembre, sur un contingent de 3.000 hommes, 300, déjà, manquaient à l'ap-

(1) *Dom Morice*, T. III, col. 1589, *Lettre aux Députés des Etats*.

(2) De Carné, *Correspondance*, pièce 322, p. 130, T. II, Lettre du 5 juin 1597.

(3) *Ibid.*

pel ! Beaucoup d'entre eux, malades, étaient restés à Saint-Nazaire et à Nantes pour s'y faire soigner, d'autres, sous divers prétextes, n'avaient pas suivi leurs camarades, et don Juan, dans sa lettre du 7 novembre 1590, supplie Diego Maldonato (1) « de faire le possible pour envoyer le plus rapidement à Vannes des soldats espagnols qui sont restés à Nantes, *y font mille bassesses et y demandent l'aumône* » (2).

Ainsi que le remarque fort justement M. G. de Carné, dans le remarquable travail historique dont il accompagne la publication de la *Correspondance des Liqueurs Bretons avec l'Espagne*, « ce début est une indication de ce que les Espagnols firent tout le temps de leur séjour en Bretagne : ils y souffrirent faute de ressources, et, après avoir commencé par implorer ce qu'il leur fallait pour vivre, ils en vinrent facilement à l'exiger et s'habituèrent bien vite à commettre toute espèce d'exaction » (3).

Depuis août 1594, c'est-à-dire depuis plus d'un an, à l'époque où fut conclue la trêve, le Roi d'Espagne avait, semble-t-il, cessé tout envoi d'argent pour solder ses troupes, prétendant que l'on devrait, sur les ressources de la Bretagne, « non seulement payer les soldats français, mais les Espagnols, puisque ceux-ci viennent à leur aide » (4).

Mettant ce programme à exécution, les soldats de Philippe II, entretenus, pour la plupart, aux dépens de la province, exercèrent, en outre, une véritable piraterie, sur mer et sur terre, et méritent, à ce titre, une mention toute spéciale dans l'histoire du brigandage en Bretagne pendant la Ligue.

(1) Envoyé du Roi d'Espagne en Bretagne.

(2) De Carné, *Correspondance* (22), « *haziendo mil baxezus y pidiendo limosna.* »

(3) Ibid., *Préface*, ch. VIII, *Les Espagnols en Bretagne*, p. LII.

(4) Ibid., Pièce 91, T. I, p. 69. On sait qu'ils avaient été appelés par Mercœur au secours des catholiques bretons.

Dès l'année 1595 surtout, le roi d'Espagne semble abandonner à elles-mêmes ses troupes de Bretagne, et les archives qui les concernent ne font plus mention, ni de l'état des garnisons, ni des comptes et rapports des commissaires des guerres, pour l'entretien de cette petite armée. Elle vécut, dès lors, de plus en plus, aux dépens de l'habitant, et, dans les premiers jours de 1596, Mendo de Ledesma écrivait de nouveau au roi d'Espagne « que les désordres de l'armée étaient très grands, faute de paye » (1).

Le « procureur-syndic du général des nobles bourgeois et habitants de la ville de Saint-Brieuc et paroisse Saint-Michel » Laurent Bagot, dans une série de comptes, déposés aux *Archives municipales* de cette ville, nous a conservé quelques détails curieux sur les exactions commises par les soldats de Philippe II (2).

1596
1^{er} mars.

Le 1^{er} mars 1596, le sénéchal de Guingamp annonçait au procureur-syndic de Saint-Brieuc l'approche d'une compagnie espagnole. Cette troupe venait de Pontivy et avait précédemment eu l'occasion de passer par Saint-Brieuc. En retour du bon accueil qu'il y avait reçu, M. de Lesnaudière, officier de Mercœur, qui la commandait, voulut bien s'arrêter à Ploufragan, village situé à une lieue de Saint-Brieuc, mais il exigea que la ville pourvût, pendant trois jours, à la subsistance de ses hommes de guerre qui étaient fort nombreux. Les habitants, heureux de s'en tirer à aussi bon compte, envoyèrent néanmoins une députation vers *don Juan d'Aquila*, qui, de Guémené, était venu à Pontivy, pour recommander la ville à sa bienveillance et obtenir de lui « quelque meilleure com-

(1) De Carné, *Préface*, p. LV.

(2) *Archives municipales de Saint-Brieuc*. Pièces citées par A. de Barthélemy, dans *Anc. Evêchés de Bretagne*, T. II.

position que ce qu'il demandoit de munitions et de vivres. »

Les 19 et 27 mars, nouvelles députations, dont faisaient parti le scholastique et Mathurin Le Coniac, pour aller implorer la pitié de don Juan à Pontivy ! Au deuxième voyage, pour être mieux reçus, nos députés, auxquels s'était joint Guillaume Quémar, furent chargés d'offrir, au nom de leurs concitoyens, au général espagnol « dix escus de poisson du plus exquis qu'on put trouver », et, sur le conseil d'un familier du Castillan, ils avaient joint, à ce présent de choix, l'accompagnement de « deux barriques de vin de Gascogne clairet. »

19-27 mars

« Les petits présents entretiennent, dit-on, l'amitié » ; toutefois, don Juan ne paraissant pas renoncer à visiter, avec ses troupes, l'intéressante cité, les habitants de Saint-Brieuc jugèrent prudent de continuer à pourvoir sa table durant tout ce carême. C'est ainsi qu'on lui fit parvenir successivement : « deux saumons, deux turbots, six grandes solles et troys bartz, pour luy faire présent avecque nombre d'aulture poisson, comme un millier d'huitres, troys mullets et trois veilles, qui cousta le tout six escus » (1). Robert Regnault et Jean le Coniac, deux notables habitants de Saint-Brieuc, escortés d'un soldat espagnol, furent chargés de présenter ces cadeaux à leur destinataire.

Don Juan ne pouvait manquer d'être fort sensible à la façon très délicate dont on lui exprimait le désir de ne pas le voir. Cependant il profita des dispositions généreuses dont témoignait, à son égard, la cité briochine, pour réclamer de ses habitants, peu de jours après, dix pipes de pain, du vin et de l'avoine

(1) Arch. municipales de Saint-Brieuc.

pour son armée, bientôt installée à Uzel, et daigna, en retour de ces dons et de plusieurs autres, accorder à la ville des gardes pour la préserver du pillage, ainsi que les champs des environs.

Ces soldats, d'ailleurs, se contentèrent, à leur départ, d'exiger cent écus d'épingles, et, chaque fois qu'ils montaient à cheval, pour arrêter le pillage des Espagnols dans les campagnes environnantes, ils recevaient une gratification spéciale et une copieuse collation. Aussi lorsque, enfin, ils quittèrent la ville, rappelés par leur chef à Pontivy, celle-ci non contente de payer leurs dettes, leur offrit, gracieusement, les chevaux de voyage et de bât, du vin et une escorte d'honneur pour les accompagner jusqu'au lieu de destination ! (1).

A peine débarrassée des soldats espagnols, la ville de Saint-Brieuc se vit menacée d'un autre péril : on annonçait l'approche d'une compagnie de royaux du régiment du fameux La Tremblaye.

C'était un terrible capitaine que *René de la Grézille, sieur de la Tremblaye* ! Originaire du Poitou, et élevé dans la religion catholique, il embrassa les nouvelles doctrines, sous l'influence d'un cordelier renégat, avec lequel il avait été prisonnier à Nantes. Il fut d'abord capitaine et gouverneur des ville de Paimpol et île de Bréhal (2).

Nous le trouvons maintes fois cité, dans les documents de l'époque, pour des faits de guerre, qui ressemblent fort à des actes de brigandage. C'est ainsi que *Duval*, maître d'école à Châteaugiron, raconte dans son *Journal* qu'en 1589, « environ deux jours après le Sacre, arriva (en cette ville) M. de la Trem-

(1) Geslin de Bourgogne et A. de Barthélemy, *Anciens Evêchés de Bretagne*.

(2) *Archives d'Ille-et-Vilaine, Fonds des Etats de Bretagne*.

blaye avec ses chevaux-légers qu'il mist au chasteau » au grand détriment de la ville et de tout le pays, « attendu la cruauté de quoy ils estoit remplis » (1). Cette troupe résida, en ce lieu, pendant environ trois mois, et les soldats brûlèrent une infinité de beaux meubles, s'amusant à faire l'évaluation du prix de revient de chacune de leurs flambées, « estimant telle fouée de ces beaux meubles à la valeur de plus de 50 escus », ce qu'ils firent durant tout le temps qu'ils demeurèrent à Châteaugiron. Ils en brûlèrent, dit-on, pour plus de mille écus !

« Cela fait, les soldats du chasteau firent ruyner, découvrir, abattre plusieurs autres beaux logis de la ville qui estoit vers le chasteau... faucher tous les foins et les blesteryes de l'entour de la ville » (1).

La Tremblaye revint à Châteaugiron, avec ses soudards, à la fin de cette même année, le jour de la Saint-Etienne, puis, en 1590, « environ Caresme — prenant » ; cette fois « il n'y coucha qu'une nuit et paya à son hostellerye, mais ses soldats ne payèrent pas ailleurs ». En 1591, nouvelle visite, qui dura trois à quatre jours : « la plaine avait été pasturée » et les environs de la ville ne présentaient plus de ressources pour la nourriture de la cavalerie.

De même que Mercœur, chef de la Ligue en Bretagne, avait appelé les Espagnols à son secours et leur avait donné quelques postes de résidence sur le territoire breton, les Anglais, sur la demande de Henri IV, vinrent prêter leur concours aux armées royalistes. Le brillant comte d'Essex avait sollicité, de la Reine d'Angleterre, le commandement de cette expédition, mais elle fut confiée à sir John Norris, vieux capitaine plus

1591

(1) *Journal de Duval, maître d'école à Châteaugiron, publié par A. de Barthélemy, Documents inédits, p. 107.*

expérimenté, plus ménager du sang de ses soldats. Il était, de plus, l'ennemi des Espagnols qu'il avait précédemment combattus dans les Pays-Bas, et cela donnait à penser que, plus que tout autre, il saisirait l'occasion de s'établir en quelque position importante, sur les côtes de Bretagne.

1591
12 mai.

Les Anglais débarquèrent à Paimpol, le 12 mai 1591, au nombre seulement de 2.500 hommes, ayant déposé à Dieppe les 500 autres soldats complétant l'effectif mis à la disposition du roi par la reine Elisabeth. On les laissa s'établir à l'île de Bréhat, près de Paimpol, dépendant du duché de Penthièvre. Ils s'en étaient, d'ailleurs, emparés en dépit de la résistance des habitants dont plusieurs furent, par ordre de Norris, pendus aux aîles de leurs moulins (1).

1591
11 juin

La Tremblaye occupait alors Paimpol pour le roi. Il se joignit plusieurs fois aux Anglais, dans les descentes fréquentes qu'ils firent sur les côtes voisines, notamment pour l'expédition faite de concert, à Guingamp, par Norris et le prince de Dombes, lors de la prise de cette ville que leur livra la trahison du capitaine La Cointerie (11 juin 1591).

1592
6 mars

Le 6 mars de l'année suivante, La Tremblaye et Norris vinrent descendre à Lanmodez, petite paroisse de l'évêché de Dol, enclavée dans celui de Tréguier, et située à trois lieues seulement de cette dernière localité. Près de là se trouvait une antique forteresse, désignée sous le nom breton de *Ar Hastel* (2). Ils s'en emparèrent et la brûlèrent de fond en comble, puis continuèrent leur route en pillant les paroisses du littoral. Mais bientôt les paysans, furieux, se réunissaient

(1) *Mémoires de Montmartin et La Baronnie de Rostrenen*, petite plaquette sans nom d'auteur, à laquelle nous empruntons une partie des détails qui vont suivre.

(2) « Le Château, le Fort ».

à la hâte, résolus à courir sus aux envahisseurs, et contre les « royaulx » qui avaient attiré sur le pays ce nouveau fléau.

Ces paysans, ayant rejoint les ligueurs de la ville de Lannion, marchèrent sur l'ennemi qu'ils rencontrèrent dans un vallon, appelé aujourd'hui *Kermassacre*. La bataille s'engagea, mais la troupe de la Ligue, moins expérimentée, et peut-être moins nombreuse, ne put tenir contre l'armée des Anglais et des royaux réunis, et subit une entière défaite, bientôt suivie d'un horrible massacre. L'ennemi poursuivit les vaincus jusqu'à une demi-lieue du champ de bataille où avait commencé la boucherie et l'endroit où elle se termina se nomme encore *Peur laho* (1).

Parmi les ligueurs se trouvait un sieur de Derval (2), jeune homme de dix-huit ans à peine. Son cheval s'étant embourbé dans un marais, il fut pris par les ennemis et massacré sur place. Enterré, avec ses malheureux compagnons d'armes, sur le lieu même de son décès, il y demeura jusqu'en 1602, époque où sa famille fit exhumer ses restes et les déposa dans une chapelle, nommée *Kermassacre*, qu'elle érigea en ce vallon comme un monument destiné à perpétuer le souvenir de la mort tragique de l'infortuné ligueur (3).

Après la bataille de Craon, La Tremblaye, le sieur de Bastenay, du Liscouët et les autres capitaines du parti du Roi, se dirigèrent avec leurs troupes vers la Basse-Bretagne, et, se jetant sur le « plat pays » te-

(1) « Achever de tuer ».

(2) Ce Derval n'appartenait à l'ancienne et illustre maison de Derval que comme descendant d'un fils naturel de l'un des seigneurs de ce lieu, George de Derval, qui a donné naissance à la branche des Derval, sieurs de la Lanceulle. Le château de Derval appartenait, au moment de la Ligue, à la maison de Montmorency.

(3) La famille des Derval de La Lanceulle, n'appartenant pas à la Basse-Bretagne, en ignorait le langage ; d'où le nom bizarre de *Kermassacre* donné à cette chapelle. Elle aurait dû se nommer *Ker-Lazerez*, ou *Ker-Laz*.

nant le parti contraire, ils tuèrent et massacrèrent entre Kerhaës (Carhaix) et le fort du Granec, plus de quatre à cinq mille paysans (1) (1592).

1592

C'est à cette époque qu'il faut rapporter l'épisode tragique, dont un guers breton, composé par les contemporains, nous a conservé le souvenir.

La Tremblaye circulait aux environs de Carhaix avec sa troupe considérable de deux cents arquebusiers et douze cents hommes de guerre (2). Un matin qu'il traversait le bourg de Paule, situé à 2 lieues de cette ville, il entendit carillonner les cloches, comme aux jours de grandes solennités.

Un gracieux cortège apparut au tournant du chemin. Au milieu d'une foule de parents et d'amis, superbement parés, une des plus jolies filles du pays, *Jeanne-die Le Roux*, et l'heureux élu de son choix se dirigeaient vers l'église où les attendait un jeune prêtre, frère de la fiancée, pour bénir leur union. La Tremblaye s'arrête, contemplant la jeune fille, d'un œil avide et cruel : tel un oiseau de proie, découvrant une victime à son gré ! Il saute à bas de son cheval. . . Soudain, au milieu des parents désarmés, impuissants à la défendre, sous les yeux éplorés de son fiancé, la pauvre Jeanne se voit enlevée par le terrible capitaine, qui la place sur la croupe de son cheval et repart au galop, suivi de tous ses gens de guerre !

Qu'allait-il se passer ? Il est assez facile de le deviner, sans transcrire littéralement ici ce que, dans un langage d'une crudité naïve, nous apprend le vieux guers breton.

Surprise, désespérée, la malheureuse enfant, impuissante à lutter contre son ravisseur, lui demande

(1) Barthélemy, *Documents*, etc...

(2) *Histoire particulière de la Ligue en Bretagne*.



COADEZLAN, EN LA PAROISSE DE PRAT
(Demeure de La Fontenelle)

doucement de lui prêter son poignard à garde doré, pour couper sa ceinture de noces...

Puis, avant que La Tremblaye ait pu prévenir son héroïque résolution, la jeune Bretonne, le regard élevé vers le ciel, d'un geste prompt comme l'éclair, enfonce dans sa poitrine la lame qu'il vient de lui confier... Elle tombe inanimée sur le chemin et son âme virginale s'échappe au même instant de son corps, avec le sang coulant de sa blessure !...

Loin de s'attendrir à la vue de l'héroïsme de cette jeune fille, se dérochant par la mort à ses infâmes desseins, La Tremblaye lance au ciel un horrible blasphème et veut faire passer son cheval sur le corps ensanglanté. Mais c'en est trop ! Ses soldats, si brutaux qu'ils soient, ne peuvent supporter la vue d'une telle lâcheté : « Arrêtez, assez ! — s'écrient-ils. — C'est la dix-huitième jeune fille que vous déshonorez ainsi ! (1). C'est sans doute en raison de ces exploits que l'on raconte que La Tremblaye rapportait *une infinité de brebis* de ses courses aventureuses !...

« Il faisait de terribles besognes — dit aussi de lui Jehan Pichart dans ses Mémoires (2) — quelques-uns m'ont affirmé avoir vu, en un bissac, la tête du capitaine de Saint-Nazaire qu'il avait rapportée pour la présenter au prince de Dombes » (3).

En 1595, La Tremblaye figure au compte des garnisons du roi en Bretagne, comme gouverneur de Moncontour à 33 escus 1/3 par mois (4).

Un jour qu'il se trouvait à Paimpol, le redoutable capitaine écrivit aux bourgeois de Saint-Brieuc qu'il fallait sur le champ lui donner 400 escus, puis en-

(1) *Baronnie de Rostrenen* citée ci-dessus.

(2) *Mémoires de Jehan Pichart*.

(3) Gouverneur de Bretagne pour le roi.

(4) A. de Barthélemy : *Documents sur la Ligue*.

suite 200 autres, dont il avait besoin le plus tôt possible. Pour leur prouver son impatience de recevoir ces sommes, La Tremblaye expédiait en même temps un détachement de soldats avec mission de presser Messieurs les Collecteurs et d'emmener prisonniers à Paimpol quelques-uns des principaux habitants (1).

1597

Il serait trop long de redire ici toutes les aventures et les exploits de guerre de La Tremblaye, considéré, d'ailleurs, comme l'un des plus vaillants et déterminés capitaines de son temps. Aussi fut-il vivement regretté de Henri IV, quand, en 1597, il succomba au siège du Plessis-Bertrand à une décharge de mousqueterie qu'il avait affrontée sans casque (2).

1596

Ce fut donc sans enthousiasme que, vers la mi-avril 1596, les bourgeois de Saint-Brieuc apprirent l'approche d'une compagnie de gens de guerre sous la conduite du capitaine Lesprit, lieutenant de La Tremblaye. La ville envoya bien vite au-devant de lui des émissaires chargés de présents, qui, non sans peine, obtinrent que la petite troupe s'arrêterait aux Villes-Doré. Le péril fut encore une fois conjuré, « à graisse d'argent », selon la pittoresque expression du temps.

Si les habitants des villes pouvaient, de la sorte, se préserver, jusqu'à un certain point, des violences et des déprédations commises par les gens de guerre des deux partis, il n'en était pas de même de ceux de la campagne. Les châteaux, les manoirs, les fermes isolées étaient, pour ces barbares, une proie facile, dont ils ne se privaient guère d'user et dont ils abusaient souvent.

(1) De Geslin et Barthélemy : *Anciens Evéchés de Bretagne*.

(2) *Histoire particulière de la Ligue en Bretagne*. (Histoire des Ducs de Bretagne, T. IV).

Nous avons vu les Etats se faire l'écho des plaintes trop légitimes des campagnards dépouillés et maltraités par des soudards, que leurs chefs encourageaient au lieu de les entraver dans leurs déprédations. Les exemples de ces faits sont légion, au cours de ces lamentables années de guerre civile : nous en choisirons un entre mille.

Le manoir de Kerauffret, en Maël-Pestivien, petite paroisse de Cornouailles, était, en 1596, habité par écuyer Jean Huon (1) et ses frères, cousins du sieur de Bourgerel, que nous avons vu commander à Caliac pour La Fontenelle. Ces gentilshommes avaient eu soin, dès le 24 juillet 1591, de se pourvoir d'une sauvegarde de Kergoumar, gouverneur de Guingamp pour le roi, afin de préserver leurs « personnes ou » esquipaiges... leurs maisons et biens de tout ravaige des gens de guerre » (2).

Ce fut, hélas ! peine perdue, et leur plainte, adressée par la suite au Parlement de Bretagne, nous a conservé le souvenir de toutes leurs tribulations, durant les années 1596 et 1597.

C'est d'abord le « 3^e de may » 1596, qu'au point du jour, arrive à Kerauffret une compagnie de gens de guerre, du parti du roi et de la garnison de Corlay, qui pénètrent dans la cour du manoir en en « rompant » les portes. Jean Huon et l'un de ses frères, sortant de la maison, leur demandent ce qu'ils désirent. Leur chef répond que le sieur de la Mouche, alors capitaine de Corlay, les envoie chercher des bestiaux pour compléter une certaine somme que la pa-

1596

(1) Huon, sieur de Kerflec'h, Kergadou, Kerauffret, etc... « d'argent à trois chevrons de gueules, une fasce d'azur brochante. » (P. Potier de Courcy).

(2) *Bulletin de la Société Archéologique du Finistère*, juillet-août 1892. Voir au pièces complémentaires.

roisse de Maël devait, comme contribution aux travaux de fortification de Corlay.

Huon n'a pas de peine à leur démontrer, qu'en sa qualité de noble et de bon serviteur du roi, son bien ne pouvait être saisi comme caution des dettes de la paroisse, et que, d'ailleurs, en ce temps de trêve, les soldats ne devaient pas aller, ainsi, à travers le pays, pour y réclamer des deniers en vue de leurs fortifications ; il leur montra, en outre, les sauvegardes qu'il avait obtenues récemment des sieurs de Saint-Luc et de Sourdéac. En vertu de ces actes, il était défendu aux gens de guerre du parti du roi d'aller loger, fourrager, ou prendre quoi que ce fût aux maisons et métairies des sieurs de Kerauffret-Maël. Ils mirent aussi sous les yeux du chef de la troupe, les articles de la trêve, qui durait encore par suite de sa prolongation. Mais « lesdictz soldats » prirent et déchirèrent ces papiers, puis « commencèrent à jurer et blasphémer le nom de Dieu par mots execrables » et entrèrent dans la maison, en défonçant portes et fenêtres. Ce fut alors un affreux pillage de ce manoir, dont les meubles et objets précieux furent pris ou brutalement brisés ; les assaillants se saisirent également de trente-neuf bêtes, bœufs, vaches et chevaux, en dépit de la résistance de Jean Huon et de ses domestiques, sur lesquels furent tirés plusieurs coups d'arquebuse. Ils furent, de plus, outragés, malmenés et contraints de sortir de leur demeure. « Et, continuant leur malice et meschanceté, lesdits soldatz allèrent au moulin » de Kerauffret, et en ayant forcé l'entrée, ils « battent et exèdent le moulinier, rompent son coffre, prindrent tout ce qu'il avait de meubles, mesme les bleds et farines qui y estoient, rompent et brisent les ustanciles dudit moulin » qu'ils ne pouvaient emporter.

Jean Huon fait, d'ailleurs, observer à « Messieurs du Parlement » que la coutume des soldats de la garnison de Corlay, entre autres, est de piller et ravager le peuple, continuellement », prenant à rançon les meubles et bestiaux des campagnards, et, si ceux-ci ne rachètent pas leur propre bien à beaux deniers comptants, leurs animaux sont vendus à des marchands normands, au profit de ces soldats-voleurs ! La Fontenelle avait fait école à Corlay !

Malgré les conclusions favorables du Parlement, Jean Huon n'était pas au bout de ses peines !

Le 26 juillet 1596, vers trois heures de l'après-midi, Kerauffret fut de nouveau envahi, cette fois par une compagnie de gens de guerre, en résidence à Rostrenen, de la troupe de M. de Vaurille, mestre de camp sous l'autorité de Mercœur, au nombre de trente-cinq hommes à pied et à cheval, ayant pour « caporal » le sergent de la Cosarde. Après les Royaux, les Ligueurs !

1596

Une fois de plus, en dépit de la trêve, qui avait été prolongée, ainsi que nous l'avons vu, Jean Huon, sa famille et ses domestiques durent abandonner la maison à ces intrus, qui, deux jours après, la quittèrent, emmenant « quarante bestes à cornes qu'ils trouvèrent aux estables, et deux jeunes chevaux avecque la charrette pleine de meubles et vivres ayant grand valeur et estimation, usant de toutes voies et actes d'ostillitté. » Ils conduisirent le tout à Rostrenen.

Le 30 du même mois, mardi, Jean Huon se rendit lui-même en cette ville, au logis du sieur de Vaurille, pour lui raconter « les insolences commises à Kerauffret, par son sergent La Cosarde, le cadet de la Vigne et les autres soudartz, lui demandant son bestial, meubles, charrette et partie des vivres. » Le sieur de Vaurille lui répondit qu'il allait, « pour lui

faire despit », faire vendre tout cela en sa présence « pour payer ses soudartz de leur course », faute à lui d'amener les paroissiens de Maël-Pestivien à verser à Vaurille la somme de 216 livres qu'il leur demandait. Cela dit, Jean Huon fut emprisonné par le mestre de camp de Mercœur, en une chambre de son logis, « lui-même le tenant par le bras ».

Le sieur de Vaurille profita de ce que le mardi est jour de marché à Rostrenen pour exposer en vente « à bout de halle » le bétail du sieur de Kerauffret, en présence de celui-ci, qu'il avait fait amener par son lieutenant Bon-Vouloir, le capitaine Nevou (1), Fleureau, La Cozarde et plusieurs autres étaient présents.

Le pauvre Jean Huon protesta à haute voix contre cette injustice, « criant à forcze » sur ledict Vaurille et sur Le Nevez, sergent, chargé de la vente, « appelant à témoigner plusieurs de ses amis et connaissances et tous ceux du marché qui le pouvaient ouïr », et faisant le plus de bruit possible pour ameuter la population. Ce que voyant, Vaurille s'empressa de faire enfermer de nouveau son prisonnier au corps de garde, par le soldat Fleureau, qui lui ôta son épée et le fouilla avec soin. Puis Vaurille le ramena en son propre logis, en le menaçant, chemin faisant, l'épée à la main, lui disant que « *par la mort Dieu, bientôt il luy eust payé son bestial d'ung coup d'espée.* » Il le retint ainsi prisonnier tout le reste du jour, lui enjoignant de ne pas sortir, sous peine de la vie. En outre, pour plus de sûreté, Vaurille fit jurer au sieur de Kerauffret qu'il ne tenterait point de s'évader.

Cependant, le lendemain 31 juillet, Vaurille consentit au départ de son hôte, à qui il voulut bien ac-

(1) Le Nevou, « *de gueules à six billettes d'argent, 3, 2, 1, au chef de même.* »

corder un procès-verbal de la vente de ses bestiaux, « luy disant qu'il eust à chercher son recours sur la paroisse. »

Mais le sieur de Kerauffret, ayant en vain supplié Vaurille de lui rendre justice, s'avisa que le mieux serait d'adresser ses doléances, trop justifiées, au duc de Mercœur lui-même, et lui envoya présenter requête. Le chef de la Ligue en Bretagne désavoua la conduite du capitaine Vaurille et de ses soldats, et permit qu'information en fût faite par les juges du parti de l'Union.

Encore une fois Jean Huon pouvait espérer avoir raison de tous ces pillards, mais Vaurille, ayant eu vent de ce qui se passait, résolut de se venger du plaignant par de nouvelles vexations.

Sans plus tarder, il détache de sa troupe une compagnie de brigands d'élite et les envoie loger dans la paroisse de Maël-Pestivien, au village de *Crec'hanbleiz*, bien nommé pour les recevoir, puisque ce nom breton signifie le « *tertre du loup* ». Ils s'y installent le lundi 19 août 1596, et, dès le lendemain, vers neuf heures du matin, sept ou huit de ces soudards arrivent à Kerauffret, bien armés, pour visiter le logis, sous prétexte d'y préparer l'appartement de leur chef, le capitaine Nevou (Nepvou), sergent-major du fameux Vaurille. Jean Huon est, en conséquence, forcé, sous menace des pistolets et arquebuses, de leur ouvrir toutes les portes, coffres, armoires, et de les introduire dans toutes les chambres afin qu'ils puissent choisir les meilleures et en disposer à leur gré pour le logement du capitaine et de sa suite.

Mais, avant que ledit chef fût installé à Kerauffret, le mercredi suivant, 21 août, vers la fin du jour, le pauvre manoir est de nouveau envahi par quatre-vingt-quinze hommes, tant à pied qu'à cheval, qui y

fondent à travers champs, sans respecter les moissons, non coupées encore, détruisant toutes les clôtures qui s'opposaient à leur passage !

A ces nouveaux intrus, il fallut encore tout abandonner, et ils s'installèrent confortablement à Kerauffret pour y passer la nuit.

Peu satisfaits pourtant de leurs hôtes, « ils commencèrent même — dit le document que nous avons sous les yeux — à offencer ledit sieur et son frère y estant, faute de pouvoir les accommoder d'un grand nombre de choses qu'y leur demandoient, et, sous ombre de chercher les dictes commodités, fouillèrent partout la maison, menaçant, disant qu'il estoit nuit, et qu'ils estoient de la *compagnie des Compagnons*, que M. Vaurille estoit loing d'eulx et que ils estoient sans capitaine, ne homme qui les eusse commandés, n'estant autre qu'eulx-mêmes. »

Dès le lendemain, jeudi 22 août, de bon matin arrive à Kerauffret le capitaine, si bien annoncé, le sergent-major Nepvou, accompagné d'environ 120 soldats, tant à cheval qu'à pied. Outre cette imposante escorte, ce capitaine amenait au manoir toute une escouade de laboureurs, munis de faucilles et de faux ainsi que de fléaux, afin de couper et battre les blés du propriétaire dépossédé, et de s'emparer également des moissons de ses métayers.

Malgré l'énergique protestation des intéressés, ces travailleurs furent mis à l'œuvre immédiatement, et le pauvre Jean Huon voyait, en un clin d'œil, s'évanouir ses dernières espérances : n'avait-il pas compté sur cette moisson pour reconstituer les approvisionnements de sa maison, si cruellement dépouillée par d'importuns visiteurs !

Toute résistance était inutile, et, pour comble de malheur, le soir du même jour, une compagnie d'Es-

pagnols, d'environ quarante-cinq hommes, fantasins et cavaliers, sous la conduite du sergent La Cozarde, envahirent, à leur tour, le logis et ses dépendances, pénétrant même, par le toit, dans une chambre que Jean Huon avait réussi à dérober aux incursions de leurs camarades, en la fermant à clef.

Là se trouvaient différents objets de prix, entre autres choses « un accoutrement noir pour deuil » appartenant au sieur de Kerauffret ». La Cozarde se saisit de cet habit et de tout ce que, lui et ses compagnons, jugèrent utilisables pour leur usage personnel.

Enfin, le lendemain 23, à la nuit tombante, le lieutenant de Vaurille, nommé Bon-Vouloir — de son nom de guerre, sans doute — avec trente-cinq soudards encore, arriva à Kerauffret rejoindre ceux qui s'y étaient déjà installés en maîtres. Ayant tenu conseil avec les autres chefs, ils firent venir au milieu d'eux le sieur Huon, et lui déclarèrent que, faute à lui de leur verser la somme qu'ils lui demandaient, ils allaient faire sa moisson et l'emporter à Rostrenen pour la mettre en vente, ainsi que celle de ses métayers.

« Que voyant ledit sieur de Kerauffret incontinent s'absenta d'eulx en quittant tout » !...

Il semble, n'est-il pas vrai, chers lecteurs ? que l'infortuné Jean Huon avait, largement déjà, payé son tribut aux nécessités et aux abus de la guerre civile, et le document que nous analysons ici suffirait, à lui seul, pour justifier les doléances de nos campagnards bretons pendant la Ligue. Si les soldats des deux partis agissaient ainsi, durant la trêve, quelle devait être leur conduite en temps d'hostilités ? Comme elle exprime le comble du désespoir impuissant en face de la force brutale, cette phrase de notre document :

« Que voyant ledit sieur de Kerauffret incontinent s'absenta d'eulx en quittant tout » !

Jean Huon fut privé de son logis et de ses biens, jusqu'au 4 septembre suivant, jour où les envahisseurs quittèrent Kerauffret « avec une charrette pleine » de vivres, seigle, froment et biens meubles, les-
 » qu'eulx biens, bledz, acheta d'eulx en chemin un
 » nommé Yvon Tasset du Kernillien, à laquelle vil-
 » laige luy rendyrent lesdictz bledz et biens, après
 » estre ung (1) du prix et furent payés contant par
 » ledict Tasset, comme faisait ordinairement ledict
 » Tasset. »

Après de nombreux types de capitaines-bandits et de soldats-voleurs, voici donc apparaître dans notre récit un nouvel échantillon de cette flore étrange de toutes les époques de guerres civiles et religieuses : le receleur, l'industriel pêcheur en eau trouble, acheteur à bon compte des biens volés. Il vaut d'être présenté à nos lecteurs, ce complice des brigands des deux partis, toujours à l'affût d'une « bonne affaire » :

« Ledit Tasset — ajoute notre document — fut
 » bien souvent avecques eulx audict Kerauffret pour
 » acheter des meubles, sous ombre d'aider la pa-
 » roisse d'accorder avecque le capitaine du Neuveou,
 » lesqueulx paroissiens ne l'avaient aucunement ap-
 » pelé, ne demandé sur leur accord, parceque, en tous
 » leurs affaires, il leur estoit contraire et adversère. »

Dans l'une de ses visites intéressées au manoir de Kerauffret, Tasset trouva le moyen de soustraire certains paquets de lettres et des papiers ayant trait aux biens patrimoniaux du seigneur de ce lieu. Plus tard, en vertu de ces titres volés, il réussit à s'approprier des terres et des droits appartenant à Jean Huon.

(1) Expression fréquemment employée à cette époque pour signifier « être d'accord ».

Pendant leur séjour d'une quinzaine environ à Kerauffret les gens de guerre profitèrent de l'absence du propriétaire pour s'emparer de tout ce qui était demeuré dans la maison et dans les métairies qui en dépendaient ; puis, en véritables vandales, ils en démolirent les couvertures, brisèrent les vitres, brûlèrent trois roues de charrette, trois charrues, « trois moël (1) et vingt camet (2), trois douzaines de planches de chesne de dix pié de long, quatre douzaines de planches de fou (3), etc... »

Jean Huon était à peine rentré en son domicile dévasté, que, le 13 octobre 1596, le capitaine Vaurille lui envoya de nouveau des visiteurs : c'était une compagnie d'Espagnols qui courait la paroisse pour y recueillir de l'argent, de gré ou de force. Ils logèrent au manoir, payant leurs hôtes par de nouvelles déprédations, et, le lendemain 14 octobre, ils furent rejoints à Kerauffret par « le capitaine Neveu (Nepvou) Fleureau, son père, le cadet de la Vigne et autres à grand nombre... qui firent un grand dégât » et en partant emportèrent entre autres choses une grande cognée, une tranche, une écobue et une pelle.

Ces visites importunes se renouvelèrent le 11 novembre, jour de Saint-Martin, et le 6 décembre 1596. A Saint-Gildas, où, le 27 du même mois, Jean Huon s'était rendu pour affaires, il fut poursuivi, à travers les champs par ses ennemis, qui, après avoir pris ses biens, voulaient se saisir de sa personne. Il ne dut son salut qu'aux ténèbres de la nuit.

Nouvelles incursions et nouveaux ravages à Kerauffret le dimanche soir 16 février 1597, vers l'heure de minuit par les soudartz du capitaine Lestang, puis,

(1) Moyeux.

(2) Jantes de roues.

(3) Fao, qui en breton signifie hêtre.

le mercredi suivant, jour des Cendres, 19 février, par des soldats de Vaurille. Mais ce n'étaient là que de petits groupes de soldats peu nombreux : Jean Huon eut bientôt affaire à plus forte partie : « Le jeudy benect trois avril 1597, à leur retour du combat qui fut à Quintin entre eux et le comte de la Moienne » (La Magnane), l'armée de M. de Saint-Luc et « l'armure de Léon » tombèrent à Kerauffret, comme une nuée d'oiseaux de proie ! (1).

1597

Le vendredi matin, 15 août 1597, « jour de l'Assomption de Notre-Dame, y arrivèrent encore La fleur (2), Chouvin, bourgeois de Guingamp, lieutenant souz Kermorvan (3) à Coëtcaudu (4), Guénemant, sieur de Penlan, Alain Connan de Kermarjagu, trêve du Louc'h, « lesqueux après avoir fouillé la maison et mené o eulx des meubles à l'estimation de cent escus à leur partir menèrent aussy o eulx ungn vache, un toureau et trois geniczes. »

Le 20 novembre, les nommés Guillaume Poupon et Louis le Bartz, domestiques de Jean Huon, labouraient ses terres de Krec'hsaliou, avec une charrue attelée de bœufs, quand survinrent quelques soudards, parmi lesquels Fuloc'h, Kerbourou, Yves de Coëtgourenden, sieur de Kermatemman (paroisse de Duault), le cadet de Kervous, Monplesir et quelques autres qui maltraitèrent les domestiques et détachèrent les bœufs pour les emmener.

A la nuit tombante, le jour de la fête de Saint-

(1) Cette mention de Jean Huon, dans sa plainte au Parlement, nous donne la date exacte de l'expédition des royaux contre La Magnanne, qui venait de s'emparer de Quintin. Cette date est ignorée de la plupart des historiens de la Ligue en Bretagne. Nous reparlerons de ce fait en son temps.

(2) Louis de Neuilly, sieur de La Fleur.

(3) Le Borgne, sieur de Kermorvan, en Plougasnou : « d'azur a trois huchets d'or, liés et virolés de même. »

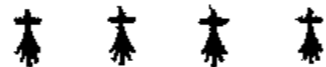
(4) Le château de Coëtcaudu est dans la paroisse de Langouelan, ancien évêché de Vannes.

Audren (Saint André), 30 novembre de la même année, les soldats de M. de Coëtinisan (1), de Morlaix, fouillèrent à leur tour la maison, qui, l'avant-veille, avait déjà reçu la visite de ceux du capitaine La Rivière, tenant garnison à Callac.

Ici se termine le récit vraiment fantastique des tribulations du sieur de Kerauffret-Maël, et si l'on peut s'étonner de l'extrême licence des soldats des deux partis, il est peut-être une chose plus surprenante encore : c'est la richesse de ces manoirs bas-bretons dont l'abondance de provisions et le somptueux mobilier pouvaient suffire à fournir du butin à tant de vols et de pillages ! (2).

(1) Pierre de Boiséon, sieur de Coëtinisan, gouverneur de Morlaix pour le roi en 1594, célèbre capitaine royaliste.

(2) Ce document a été publié par la *Société Archéologique du Finistère*, livraisons de juillet et août 1892, et se trouve aux *Archives du Parlement de Bretagne*.



CHAPITRE XX

LA BOULLE COMMANDE A TRISTAN EN L'ABSENCE DE LA FONTENELLE. — TRAITÉ DE GUY EDER AVEC LE SIEUR DE SAINT-LUC. — COMLOT AVEC LES ESPAGNOLS POUR S'EMPARER DE PRIMEL. — LETTRE DE DON JUAN RACONTANT CETTE EXPÉDITION ET LA PRISE DE PRIMEL. — GOËSBRIANT PRISONNIER DES ESPAGNOLS. — CEUX-CI CHASSENT DE LA FORTERESSE LES SOLDATS DE LA FONTENELLE. — EXPÉDITION DES PAROISSIENS DE PLOUGASNOU A KERPRIGENT. — ILS EN CHASSENT LES GENS DE LA FONTENELLE.

Nous avons laissé Guy Eder gémissant dans les prisons de Saint-Luc, pendant que son lieutenant, La Boule, veillait à la conservation de l'île Tristan, tout en cherchant à réunir la somme nécessaire pour la libération de son chef. Ainsi que nous l'avons vu, dans la lettre de don Juan au roi d'Espagne, du 31 janvier 1596, M. de Saint-Luc exigeait, pour la rançon de son prisonnier, une somme totale de 20.000 ducats, et La Boule, « tout compte fait », n'en avait pas 6.000 ! (1).

Or, la trêve mettait obstacle à la « guerre de picorée », ressource ordinaire de Fontenelle et de ses gens de guerre, espoir de La Boule pour se procurer l'ar-

1596

(1) De Carné : *Correspondance du Duc de Mercœur et des Ligueurs bretons avec l'Espagne*. T. II, p. 102. Le ducat espagnol de cette époque équivalait à 6 livres et 4 sous de monnaie française.

gent nécessaire à l'entretien de sa petite garnison. On comprend que le capitaine Kermoguer, alors gouverneur de Quimper, fût, à plusieurs reprises, obligé de rappeler à l'observation de la trêve le dévoué lieutenant de La Fontenelle. Au mois de janvier 1596, Kermoguer dépêcha à Douarnenez Olivier Floch pour « trouver le capitaine La Bouille y commandant en l'absence de La Fontenelle mesme à l'isle Tristan et pour scavoir la volonté dudit La Bouille, s'il voulait observer la tresve et empêcher les courses de ses soldats sur le pays, à la grande oppression et foule du pauvre peuple. »

Mais La Bouille fit la sourde oreille et se garda bien d'arrêter les déprédations lucratives de ses gens de guerre. Aussi, le 28 janvier, Kermoguer envoyait-il vers M. de Saint-Luc un nouveau messenger pour « lui donner avis que ledit La Bouille ne faisait aucun estat de ladicte tresve » (1).

1596

Monsieur de Saint-Luc fit, quelque temps après, un voyage à Quimper, qu'il devait, au mois de mai 1596, quitter définitivement. Les *Comptes des Miseurs* de cette ville mentionnent « 20 sols » payés à deux habitants qui avaient tendu de tapisserie « la maison de A. Le Baud pour la venue de M. de Saint-Luc (2). » Celui-ci toutefois n'y séjourna pas longtemps puisqu'il se trouve, dès le 24 avril, à Rennes où il signe son traité avec La Fontenelle.

Le texte de ce document ne mentionne pas le chiffre de la rançon fixée par Saint-Luc : celui-ci avait dû traiter directement de cette intéressante question

(1) Commandant Faty : *Comptes des Miseurs de la Ville de Quimper* (*Bulletin de la Société Archéologique du Finistère*, T. XII). La Fontenelle était, depuis longtemps déjà, prisonnier de Saint-Luc.

(2) Ibid. Plusieurs auteurs, à tort, ont rapproché de ce voyage l'épisode de la prise de La Fontenelle par le stratagème de du Clou.

avec son prisonnier, à qui il promet que cette grosse somme « lui sera remboursée des deniers de Sa Ma-
» jesté, qu'il lui fera entretenir en ladite Isle (Tristan)
» quatre compagnies de gens de pied, de cinquante
» hommes chacune, avec la Compagnie de Gendar-
» mes et deux capitaines appointez pour servir à la
» marine, aux gaiges de quatre cents livres chacun
» par an, avec son appointement de gouverneur de
» ladite Isle, pour estre le tout payé des deniers af-
» fectez pour l'entretienement des garnisons de cette
» province, ou sur les droits de pancarte et impôts,
» tels qu'il sera advisé par Sa Majesté estre levez, en
» ladite Isle ; de plus, qu'il commandera, en l'absence
» des Lieutenants du Roy en cette province, aux na-
» vires et vaisseaux ronds qui seront entretenus pour
» le service de Sa Majesté en la coste de Bretagne ;
» et, en outre, lui promet ledit Seigneur de Saint-Luc
» obtenir du Roy qu'il ne sera aucunement recherché
» de ce qu'il a fait depuis ces guerres, *ni mesmes*
» *pour ce qui concerne le particulier de la Dame de*
» *Fontenelle, sa femme* ; et que les assignations qui
» se trouveront lui estre légitimement deues pour rai-
» son de sa garnison et gens de guerre lui seront ac-
» quittées, et moyennant ce que dessus, promet ledit
» sieur de Fontenelle d'entrer au service de Sa Ma-
» jesté et de venir trouver ledit Seigneur de Saint-
» Luc dans six semaines ; et, pour plus de seurté, se
» charge icelui Seigneur de Saint-Luc de faire esmo-
» loguer en la Cour du Parlement de ce pays toutes
» Lettres d'adveu et d'abolition nécessaires qui lui en
» seront expédiées par Sa dite Majesté. — Fait à Ren-
» nes, le vingt-quatrième jour d'Avril 1596. Signé :
» *d'Espinay.* »

En marge de ce document se trouvent ces quelques mots :

« *Traité et promesses accordées par le Seigneur de Saint-Luc au sieur de La Fontenelle le mesme jour qu'il extorqua de lui l'obligation de 1339 escus dont il est cas au procès* » (1).

Saint-Luc n'avait garde d'oublier ses propres intérêts en servant ceux de son souverain.

Fontenelle, prisonnier depuis près de six mois, avide d'air, de liberté et de nouvelles et profitables aventures, promet au Lieutenant du roi tout ce qu'il voulut, bien résolu, d'ailleurs, à ne tenir nul compte de ses engagements.

Pendant la captivité de Guy, son fidèle lieutenant et ses soldats, non moins dévoués à sa cause, n'étaient point demeurés inactifs. Dans leurs rangs se trouvaient des recrues de toutes provenances : des Bretons, des Français, des Suisses, des Napolitains, des Irlandais et des Espagnols déserteurs. Il n'y avait point d'armées régulières en ces temps de troubles et de guerres civiles : les routiers de toutes nationalités s'engageaient indifféremment sous l'un ou l'autre drapeau. Beaucoup de ces aventuriers furent, sans doute, retenus sous celui du seigneur de l'*Ile Guyon* (2) par l'attrait du butin abondant et fréquent que leur valaient la hardiesse et les talents militaires de cet habile, mais peu scrupuleux capitaine.

Malgré ses récents revers, sa réputation n'avait cessé de s'étendre au loin et son prodigieux empire sur ses hommes s'exerçait toujours, en dépit de sa captivité. Dans le courant de février 1596, un Irlandais de la troupe de La Fontenelle, nommé Abranxe, se rendit de sa part près de don Juan d'Aquila, pour lui pro-

(1) Dom Morice : *Pris sur l'original, Preuves*, T. III, 1641. Nous n'avons malheureusement aucun détail sur le procès ici mentionné, entre La Fontenelle et le sieur de Saint-Luc.

(2) Guy Eder avait ainsi baptisé de son nom l'île dont le nom de *Tristan* lui semblait peu réjouissant sans doute.

poser une intéressante opération. Il s'agissait de se saisir d'un poste fortifié, nommé Primel, établi sur une pointe rocheuse à l'embouchure et sur la rive droite de la rivière de Morlaix, en la paroisse de Plougasnou.

En 1593, après la prise de Coëtfrec par La Fontenelle, Mercœur avait confié le commandement de ce fort à François de Goësbriant, ainsi que celui du château du Plessix qui en était peu éloigné (1). Mais, deux ans après, gagné par le parti du Roi, qu'il avait momentanément abandonné, Goësbriant remit la forteresse de Primel et le Plessix au maréchal d'Aumont, qui lui en conserva le commandement. Le 30 octobre 1595, le roi ordonnait, par lettres spéciales, à François de Goësbriant d'armer en mer trois vaisseaux de guerre pour protéger la côte, et spécialement le commerce breton à la sortie du port de Morlaix. Mais, selon la coutume des capitaines de son temps, Goësbriant se servit de ces nouvelles forces, non pour protéger, mais pour exploiter la marine marchande, pillant notamment les navires des commerçants morlaisiens, qui ne tardèrent pas à s'en plaindre aux Etats de Bretagne (2).

L'Assemblée de 1595 décida que l'on supplierait le roi de supprimer la garnison de Primel, qui vivait aussi aux dépens des campagnes environnantes, et ordonna à Goësbriant de quitter cette place et d'emmener, ailleurs, sa compagnie de cheveu-légers. Mais le capitaine ne tint aucun compte de cette ordonnance et continua sa piraterie sur terre et sur mer.

C'est sur ces entrefaites que l'Irlandais Abranxe, d'accord avec La Fontenelle, alors prisonnier de Saint-

(1) En la paroisse de Plufur. Ce château se nomme aussi le Plessis-Eon.

(2) Dom Morice, *Hist. de Bretagne*, T. II, p. 453.

Luc, vint trouver don Juan au château de Blavet pour lui soumettre ses plans. Il lui proposait de s'emparer par surprise de la forteresse de Primel, avec le concours des Espagnols, et de faire prisonnier le sieur de Goësbriant. La chose, ajoutait-il, était des plus aisées.

Don Juan répondit à l'Irlandais « de traiter cette » affaire de manière à se préserver de toute erreur et » de revenir lui parler lorsqu'il l'aurait conclue » (1).

La trêve devait expirer seulement le 1^{er} mai et l'on était encore au mois de janvier, ce qui, d'ailleurs, nous l'avons vu, n'embarrassait guère les capitaines-brigands des deux partis. Vers la mi-avril, Abranxe revint à la charge, avec des plans bien arrêtés, faisant ressortir, aux yeux de Don Juan, les avantages que cette position assurerait aux Espagnols, sur les côtes de la Manche, ajoutant que le moment était arrivé et que, « malgré ce que M. de la Boule, lieutenant de » La Fontenelle, lui avait dit de tenir la place pour » ce dernier, ce serait pour le roi d'Espagne qu'il la » tiendrait. »

Toujours prudent, le général espagnol hésite à compromettre les siens dans cette aventure : « Je le remerciai — écrit-il — et je lui dis que des Espagnols » ne conviendraient pas pour cette entreprise et que » je lui donnerais une douzaine d'Irlandais de ceux » que j'avais à ma charge, au nom de Votre Ma- » jesté » (2).

La Fontenelle, tenu au courant des événements par la correspondance qu'il échangeait avec les siens, — fournit à l'expédition son contingent d'hommes et

(1) et (2) *Lettre de Don Juan au roi d'Espagne*. De Carné, *Correspondance du duc de Mercœur, etc.*, T. II, pp. 106-107. — Voir aussi R. F. Le Men, *Etudes historiques sur le Finistère*, et L. Le Guennec : *Vieux noms, Vieux souvenirs, Le Château de Primel*.

d'argent, trop heureux de saisir cette occasion de se venger de ses ennemis. Il escomptait, d'ailleurs, en cas de succès de l'entreprise, tous les avantages que lui procurerait la possession de ce poste, presque aussi inexpugnable que l'île Tristan, et d'où il pourrait étendre ses opérations, sur terre et sur mer, en surveillant toutes les entrées et sorties de la rivière de Morlaix.

La date de l'expédition, mal établie par la plupart des historiens, doit être fixée, selon nous, au 20 avril 1596, ou à l'un des deux ou trois jours avant ou après, et non au 4 mai, comme l'ont dit quelques auteurs (1).

En effet Abranxe et ses compagnons n'attendirent pas la fin de la trêve — quoique Don Juan paraisse le croire dans la lettre qu'il écrit à ce sujet au roi d'Espagne (2) — et la prise était déjà un fait accompli quand, le jeudi 2 mai 1596, Don Juan d'Aquila, étant venu à Blavet, envoya à Primel des navires munis de vivres et de tout ce qui était nécessaire à la défense de la place, aussitôt attaquée par les troupes de Brest et de Morlaix, ainsi que nous le dirons tout à l'heure (3).

1596

Le commandant Faty (dans les *Comptes des Miseurs* cités ci-dessus) donne une quittance, datée du 1^{er} mai, de la somme de 4 escus payés à un messenger envoyé à Kermoguer pour lui annoncer la prise de Primel.

D'autre part, il est certain que La Fontenelle était encore prisonnier quand ses troupes et leurs alliés s'emparèrent de Primel, ainsi qu'il ressort de la lettre que nous allons transcrire, presque en entier, à cause

(1) Notamment Taillandier et Le Men, cités ci-dessus.

(2) « Je sus qu'ils laissèrent s'écouler, pour le moins, les huit jours qui manquaient avant l'expiration de la trêve. » *Correspondance*, p. 107.

(3) *Ibid.*, note de G. de Carné et *Correspondance*, p. 109. (Dossier de Carné).

de, son importance pour l'exactitude historique de notre récit. Don Juan mande à son souverain :

« Ils (les assaillants) montèrent à l'assaut par des escarpements incroyables en criant « Vive le Roi d'Espagne ! » Ils me donnèrent avis de tout cela, en me disant qu'ils n'avaient pas de vivres et en me demandant de les secourir immédiatement et de leur envoyer aussi du renfort. Je leur expédiai aussitôt une pinasse avec vingt Espagnols, sous les ordres de Gomez, freire de Andrade, en lui donnant mission de leur annoncer du secours et de s'assurer de la place.

« Je l'avais encore chargé de contenter les Irlandais, en leur promettant que le service qu'ils avaient rendu ne resterait pas sans récompense et que l'auteur de cette entreprise serait gouverneur de la place, lorsque Abranxe vint me dire, ce dont il ne m'avait pas encore avisé, que c'était un autre Irlandais, nommé le capitaine Coude, qui était leur chef. Dès que je le sus, j'écrivis à ce dernier, en envoyant le secours sous les ordres du capitaine Callexano, et il me répondit qu'il mourrait mille morts pour le service de V. M. Et ainsi je le tins satisfait bien que j'eusse beaucoup préféré voir cette place entièrement au pouvoir des Espagnols....

« Quand je sus qu'ils étaient entrés en criant « Vive le roi d'Espagne ! » j'envoyais leur dire que, si on leur demandait pour qui ils tenaient la place, ils eussent à répondre que c'était pour le duc de Mercœur, en la même forme que Blavet. De tout ce que j'écris, personne ne sait rien et nul ne peut s'assurer de rien, et, quand cela serait su, je n'y vois pas grande importance ; mais il est bien entendu pour tous que je ne sais rien et que les gens de La Fontenelle sont entrés dans la place à mon insu.

« C'est ainsi que le Duc de Mercœur lui a écrit

aussitôt, qu'il se réjouissait de sa mise en liberté, mais qu'il lui fît le plaisir de sortir sa troupe de Primel. La Fontenelle m'a envoyé la lettre immédiatement, en me demandant de lui dire ce qu'il fallait répondre. Je lui écrivis que ce qui me semblait le mieux était de dire la vérité, *qui était qu'il ne savait rien, parce qu'il était en prison*, mais qu'il savait cependant qu'il n'y avait pas obligation de garder la trêve, vis-à-vis de l'ennemi, puisque l'ennemi l'avait violée plusieurs fois lui-même, et enfin que ceux qui étaient à Primel n'en sortiraient pas, bien que le bruit en courût...

« Ce La Fontenelle prétend que la place est à lui, disant que c'est son armée qui a fait la prise, je lui donne de belles paroles. J'ai, à Blavet, l'Irlandais grâce auquel il est entré à Primel, et il affirme que, lorsqu'il traitait l'affaire avec lui, il disait toujours que cette place devait se tenir pour V. M. » (1).

Ayant des intelligences dans la garnison, Abranxe et ses compagnons surprirent Goësbriant et les siens désarmés et n'eurent pas de peine à se rendre maîtres de la forteresse. Le gouverneur fut expédié sous bonne escorte, comme prisonnier, à don Juan d'Aquila, qui le garda en son pouvoir durant plus d'un an. Pendant ce temps Kergoumar poursuivait contre François de Goësbriant le procès qu'il lui avait intenté, à la suite du pillage de Coëtfrec par La Fontenelle. Kergoumar réclamait de Goësbriant le prix des meubles, canons, poudres, etc., qu'il lui avait laissés en garde et des réparations faites par le gouverneur de Guingamp à Coëtfrec, avant la prise de ce château par La Fontenelle (2).

(1) G. de Carné : *Correspondance*, T. II, p. 108.

(2) Kergoumar évaluait ses pertes à cent mille écus et en rendait responsable le sieur de Goësbriant. Celui-ci finit par accepter une sentence d'arbitres et dut payer à Kergoumar une indemnité de 7.400 écus. (Le Men, *Etudes historiques sur le Finistère*).

Cependant le duc de Mercœur persistait à se montrer mécontent de la prise de Primel, opérée en temps de trêve, et avait reconnu avec le sieur de Saint-Luc que les auteurs de cette expédition devaient être châtiés. En conséquence, le duc écrivit à don Juan pour le prier de n'assister en rien les nouveaux possesseurs de cette place, qu'il croyait appartenir à la troupe seule de la Fontenelle, parce que « cela, disait-il, convenait à la foi publique » et que la trêve était prolongée de deux mois. Mais don Juan lui répondit qu'il avait reçu, de la garnison de Primel, une demande de secours et avait envoyé ce secours, ignorant la prolongation de la trêve. Puis il écrivit, de son côté, au roi d'Espagne qu'il fallait bien se garder d'abandonner cette importante position.

Aussi voyons-nous, le 2 mai suivant, Don Juan d'Aquila, alors à Blavet, envoyer de ce port, trois navires pour secourir Primel et le munir de tout le nécessaire (1).

« Fontenelle — écrit-il au roi — est en excellents termes avec moi et je serai bien obligé d'unir ses forces aux miennes et de marcher vers Morlaix pour ravitailler Primel et faire lever le siège » (2).

En effet la nouvelle de la prise de Primel, par le terrible Fontenelle et ses alliés redoutés, les Espagnols, avait causé une vive émotion à Morlaix et dans les environs de cette ville. Boiséon de Coëtinisan, qui en était le gouverneur, fit appel à celui de Brest, Rieux de Sourdéac, et tous deux, unissant leurs forces, accoururent pour bloquer la place. C'est alors que les vaisseaux espagnols, envoyés par don Juan, arrivèrent à point pour délivrer les assiégés des ennemis et de la famine.

(1) De Carné, *Correspondance, etc...*, T. II, p. 109.

(2) *Ibid.*, p. 108, Quimperlé, 13 mai 1596.

La garnison se composait de vingt-huit Espagnols, autant d'Irlandais et huit Français. « Ces hommes étaient sans vivres — écrit don Juan d'Aquila à son souverain — et l'ennemi les tenait assiégés par terre et par mer, en sorte que, si je ne les avais secourus, on aurait perdu cette place » (1).

La Fontenelle se flattait de garder désormais sans encombre son nouveau poste de Primel et se livrait à toute la joie de sa liberté reconquise, quand il eut la cruelle déception d'apprendre que les Espagnols venaient de chasser du fort les soldats de sa troupe et de prendre définitivement possession de la place au nom du roi d'Espagne (2).

D'autre part, La Fontenelle venait de perdre une autre petite position qu'il avait acquise dans la même paroisse, à deux lieues de Primel. Il avait occupé et fortifié le manoir de Kerprigent, en Plougasnou, et la garnison qu'il y avait placée incommodait beaucoup les paysans des environs par ses pillages et ses déprédations.

Le recteur de Plougasnou, vivement ému des souffrances causées à ses paroissiens par cet encombrant et importun voisinage, les réunit un dimanche à l'issue de la grand'messe et leur proposa, au lieu de venir entendre les vêpres, d'employer l'après-midi à surprendre Kerprigent pour en chasser les gens de La Fontenelle.

La proposition du vaillant recteur fut accueillie avec enthousiasme !.. Quelques heures après, au son des cloches qui, d'ordinaire, les réunissait dans la maison de Dieu, les paroissiens de Plougasnou se mettaient en marche, sous la conduite de leur pas-

(1) De Carné, *Correspondance*, p. 106.

(2) Le Men (*Études Historiques sur le Finistère*) dit que ce fait s'accomplit le 4 mai 1596.

leur. Chacun s'était armé de son mieux, mais les plus nombreux se munirent simplement de leur bon penn-baz (1), arme terrible entre les mains d'un Breton qui sait s'en servir. Les gars de Plougasnou s'y montrèrent, ce jour-là, fort habiles.

A Kerprigent, nul ne s'attendait à leur visite, à cette heure et en ce jour de dimanche, aussi eurent-ils vite fait de pénétrer dans le manoir, d'en chasser les habitants et d'assommer, sur place, les plus récalcitrants. Puis, de la maison ainsi libérée ils firent un superbe feu de joie, afin d'ôter, à leurs ennemis, le désir et le moyen de s'y rétablir.

Ce château appartenait à une dame âgée que La Fontenelle en avait délogée. En apprenant la destruction de sa demeure elle se montra très mécontente et intenta un procès aux paroissiens de Plougasnou. Ceux-ci durent lui payer un dédommagement à l'aide duquel, plus tard, elle fit reconstruire Kerprigent, dont les bâtiments existent encore aujourd'hui (2).

(1) *Bâton à tête*, c'est une sorte de casse-tête qui sert au Breton, à la fois, d'appui pour la marche et de défense en cas d'attaque.

(2) Communication de M. Louis Le Guennec.



CHAPITRE XXI

LA FONTENELLE, LIBÉRÉ, REND VISITE A SON PÈRE. —
MARIAGE D'ANNE EDER. NOUVELLES GÉNÉRO-
SITÉS FORCÉES DES BOURGEOIS DE SAINT-BRIEUC.
— LA GUERRE, LA PESTE, LA FAMINE ET LES LOUPS
AFFLIGENT LA BASSE-BRETAGNE. — UN NOUVEAU
CAPITAINE-BANDIT DE GRANDE ENVERGURE : LE
MARQUIS DE LA ROCHE. — SA VIE, SES AVENTURES,
SES EXPLOITS ET SA MORT.

Après sa mise en liberté, La Fontenelle, furieux d'avoir été pris au piège par Saint-Luc, donna plus que jamais toute licence à ses gens de guerre. Aussi fût-ce avec effroi que, vers la fin d'avril 1596, on apprit à Saint-Brieuc que le célèbre partisan si redouté, qui sortait des prisons de La Guerche, après avoir conclu le traité mentionné plus haut, s'approchait de la ville avec une troupe de cavaliers. Bien vite on courut au-devant de lui, on lui offrit du vin et du meilleur « suivant l'avis de plusieurs de la ville » et l'orage passa sans éclater (1).

La Fontenelle, en bon fils, avait éprouvé le désir de revoir son vieux père, René Eder, qui habitait à cette époque le manoir de Ville-Doré, dans la paroisse de Cesson. Cette terre, comme celle de La Fontenelle, en Tréguen, était venue, aux Eder, des Penmarc'h

(1) *Anciens Evêchés de Bretagne* — *Archives de Saint-Brieuc* citées par Geslin de Bourgogne et A. de Barthélemy.

par le mariage de *Robert Eder*, en 1521, avec *Mauricette de Penmarc'h* (1), fille de *Henry*, héritier de l'évêque de Saint-Brieuc, *Christophe de Penmarc'h*. De la même source les Eder possédaient également, en cette ville, le très curieux hôtel dont la plume, aussi habile que complaisante, d'un aimable correspondant nous permet de donner ici une superbe reproduction, ainsi que celle de La Ville-Doré (2).

1596

Guy Eder passa donc quelques jours, ou quelques heures, à cette époque, dans sa famille, alors composée de son père, de sa mère, de son frère aîné *Amaury* et de ses deux sœurs *Anne* et *Marguerite*. La première allait prochainement, le 15 mai 1596 (3) épouser *René de Vaucouleurs*, sieur de Villaudry, fils de Lancelot, sieur de Lanjamet et de Georgine de Champagné. La seconde se maria, quelques années plus tard, au sieur de L'Isle-Aval. Il est à supposer que l'on avait attendu, pour la célébration du mariage d'Anne Eder, la libération de La Fontenelle et qu'il se rendait à Ville-Doré, à la fin d'avril 1596, pour assister aux fiançailles de sa sœur et peut-être à ses noces.

D'ailleurs, malgré la prolongation de la trêve, le repos et la sécurité étaient loin de régner dans la région et les soldats mêmes qui furent chargés de porter cette nouvelle et d'en faire la publication à Saint-Brieuc se donnèrent, dit-on, grande chère aux dépens des bourgeois. On les laissa faire, par crainte du capitaine Max, qui, ayant établi, dans la grande église, un poste de gens de guerre y demeura durant quatre mois (4) au grand dommage de la population.

(1) Voyez le tableau généalogique et le dessin ci-joints.

(2) M. Louis Le Guennec, aussi érudit écrivain que fin dessinateur, un Morlaisien très distingué, à qui nous renouvelons ici nos plus vifs remerciements pour son bienveillant concours.

(3) *Bibliothèque Nationale, Mss. Français, 2236, (Doss. de Carné).* Cette date est celle du contrat.

(4) *Anc. Evêchés de Bret., p. 65. Arch. de Saint-Brieuc.*

Vers la même époque le capitaine Lacroix, commandant une compagnie de soldats de La Tremblaye, s'approcha à son tour de Saint-Brieuc, prétendant s'y installer. Cependant, sur les instances des principaux habitants, il consentit à gagner Plérin, où on lui fit porter des vivres et du vin, pour lui et ses hommes (1).

Le capitaine Puy, qui commandait à Châtelaudren, fut moins accommodant : il envoya, le 29 avril, à Saint-Brieuc quelques-uns de ses soldats « demander un tonneau de vin pour se distraire » et il fallut s'exécuter (2).

Or, pendant que les bourgeois parlementaient avec lui, pour qu'il bornât là ses fantaisies, voici venir un trompette et trois soldats du capitaine de la Roche (3) avec mission, non de demander, mais de prendre le plus tôt possible « du vin, de la chandelle, du froment et de l'avoine ».

Il semblait que, durant les malheureuses années 1594, 95, 96, 97 et 98, la main de Dieu voulût châtier ou éprouver notre pays par les plus redoutables fléaux ! La guerre, la peste, la famine et les bêtes féroces l'affligèrent tour-à-tour. En 1595 et 1596, les pluies furent tellement abondantes qu'elles détruisirent les moissons, et, par suite, le prix des vivres s'éleva à tel point, dès l'année suivante, que nombre de malheureux périrent dans les horreurs de la faim. Les soldats des deux partis s'emparaient, ainsi que nous l'avons vu, de tous les blés qu'ils pouvaient saisir, dans les campagnes et dans les villes. Les laboureurs, sans cesse maltraités par ces brutaux, qui leur enlevaient leurs provisions, leurs animaux et jusqu'à leurs instruments de travail,

(1) et (2) *Anciens Evéchés de Bretagne*, p. 65, et *Archives de Saint-Brieuc*.

(3) Ibid. *Louis de La Roche*, sieur de la Menardière, commandant d'une compagnie de 23 hommes de guerre montés et armés à la légère.

ne pouvaient même plus cultiver la terre avec l'espérance certaine de recueillir les fruits de leur pénible labeur.

« Ceux qui pouvaient se sauver à proximité de quelque ville ou forte maison — dit Moreau — et qui pouvaient recevoir, en prêt ou autrement de leurs seigneurs ou amis, quelques boisseaux de blé, quel qu'il fût, s'assemblait, si faire se pouvait, trois ou quatre, plus ou moins, et s'attachaient de nuit à la charrue, faisant office de bœufs et de chevaux ; semaient ce peu de grain, toujours en espérance que Dieu leur donnerait la paix. Ils pensaient pour le moins trouver cela à la moisson. Les autres mettaient le feu en quelques landes ou genêts, et, quelques nuits après, jetaient leurs semences sur cette terre, sans aucun labourage, et s'en trouvèrent qui recueillirent de bon seigle et en abondance l'année de la paix, sans laquelle ils n'auraient pas travaillé pour eux » (1).

Les loups semaient la terreur dans les campagnes, la peste et d'autres maladies contagieuses décimaient les villes et tous les aventuriers en renom semblaient s'être donné rendez-vous en Basse-Bretagne, pour exploiter ce pays qui pourtant, depuis longtemps hélas ! ne méritait plus le nom de *Petit Pérou* qu'ils lui avaient donné au début des hostilités.

Parmi les plus remarquables de ces personnages se trouvait le marquis de La Roche (2), de son vrai nom *Troilus de Mesgouez*. Si nous ne l'avons pas encore rencontré au cours de notre récit, c'est que, à l'époque où nous en sommes, il sortait seulement des prisons du duc de Mercœur, où il était, depuis sept années, réduit à la plus complète inaction. Ce très cé-

(1) Moreau : p. 337 et suivantes.

(2) Ne pas le confondre avec le sieur de la Roche, mentionné tout à l'heure.

lèbre capitaine est cependant assez peu connu pour que nous le présentions à nos lecteurs, avec quelques détails, au moment de sa rentrée en scène, au mois d'avril 1596.

Ce n'était pas un aventurier de bas étage que Troïlus de Mesgouez, marquis de la Roche (1), plus tard seigneur de la Joyeuse-Garde et de Kermoalec, vicomte de Trévarez, seigneur de Botigneau et de Lescoat, tour à tour page de la Reine Catherine de Médicis et attaché à la cour des rois Henri II, François II, Charles IX, Henri III et Henri IV ! Il appartenait, d'ailleurs, à une ancienne et noble famille du Léon. Riche et galant seigneur, il fit rapidement son chemin à la cour des Valois. Il devint le page et favori de la reine Catherine de Médicis, dont il avait su gagner les bonnes grâces à tel point que celle-ci oubliait, en sa compagnie, l'abandon du roi, son époux, et ses amours publiques avec Diane de Poitiers. A la recommandation de cette puissante protectrice, Troïlus de Mesgouez dut d'être successivement nommé chevalier de l'Ordre du Roi, conseiller au Conseil privé et capitaine de cinquante hommes d'armes. A la mort du roi Henri II, la faveur croissante de la Reine valut à son beau page la capitainerie de Morlaix, qui, pour lui, fut, en 1568, érigée en gouvernement, et la jouissance de l'abbaye de Landévennec, ainsi que nous le verrons par la suite.

Toutefois Troïlus ne cessa point, pour cela, de résider à la cour, ayant délégué ses pouvoirs à Morlaix à l'un de ses lieutenants. Les exactions de celui-ci furent telles que les habitants de Morlaix durent se plaindre au Parlement de la conduite de leur gou-

(1) Troïlus avait, vers 1567, tué en duel, à Nantes, Yves de Goezbriant, capitaine de Morlaix, fils de François et de Marie de Trqmelin. (L. Le Guennec, *Excursion à Ploezoch*),

verneur qui en tirait profit. Ils s'avisèrent alors que Troïlus n'avait demandé ce poste que pour s'emparer du château du Taureau, dont la ville revendiquait la pleine et entière propriété, l'ayant fortifié de ses deniers. Le procès traînant en longueur, la communauté transigea avec son gouverneur, qui, au prix de 2.500 livres, voulut bien reconnaître ses droits.

Il serait trop long de raconter ici toutes les aventures qui accompagnèrent le voyage en Amérique entrepris, quelques temps après, par le marquis de la Roche. Avant de se rendre aux *Terres-Neuves*, où la soif de l'or, alors comme aujourd'hui, attirait les aventuriers de toutes les nations, le sieur de la Roche obtint du roi, le 3 janvier 1578, des lettres l'établissant « gouverneur lieutenant-général et vice-roi es dites Terres-Neuves et pays occupés par gens barbares, qu'il prendra et conquerra... priant et requerant tous rois, princes, seigneurs, potentats étrangers et républiques allies, confédérez et bienveillants de cette couronne de France, que, audit sieur de la Roche, ils ne donnent, fassent ou mettent aucun empêchement à l'exécution de ces dites présentes... » (1).

C'est muni de ces pleins pouvoirs que Troïlus s'embarqua à bord d'un navire normand, sur lequel, outre l'équipage, il avait rassemblé une troupe de misérables recrutés dans les prisons de France, gens prêts à affronter toutes les aventures, dont il obtint la libération, grâce à son extraordinaire crédit à la cour.

C'est avec ces éléments de colonisation que La Roche se mit en campagne. Il aborda, quelque temps après, à l'île du Sable, située à environ 25 lieues au sud du cap Breton. Il y déposa ses hommes, avec des

(1) P. de Courcy, dans la *Biographie Bretonne* de Levet donne une biographie détaillée du marquis de la Roche. Nous y avons puisé la plupart des indications que nous résumons ici.

vivres et des marchandises, et poursuivit sa route, dans l'intention de prolonger son voyage d'exploration jusqu'aux côtes de l'Acadie, où il pensait trouver un lieu d'établissement plus favorable à ses plans de colonisation. Son projet était de retourner ensuite en France, avec tous les renseignements et plans nécessaires à une nouvelle et plus importante expédition. Il promit donc à ses peu recommandables compagnons de venir les chercher à son retour pour les conduire à leur poste définitif. Mais des tempêtes, des vents contraires, l'empêchèrent d'aborder de nouveau cette île du Sable, terre ingrate et inhospitalière.

Rentré en France, les intrigues de la cour et les commencements de la guerre civile fournirent un aliment suffisant à l'activité du marquis de La Roche. Il abandonna donc ses vellétés de colonisation et ses rêves de souveraineté d'outre-mer pour se mêler ardemment aux luttes politiques et religieuses. Il prit parti pour le roi, résigna volontairement son gouvernement de Morlaix aux mains d'Alexandre de Kergariou, reçut, en échange, celui de Fougères, et, remplacé en cette ville par un de ses lieutenants, fréquenta de nouveau fort assidûment la cour.

En 1589 elle se trouvait à Blois, où Troïlus avait assisté à la mort de sa protectrice et maîtresse Catherine de Médicis, lorsqu'un messenger vint le prévenir que Mercœur, parti bien accompagné de Rennes, se dirigeait vers Fougères pour y mettre le siège. La Roche partit immédiatement en poste pour aller défendre sa ville, mais des gens de Mercœur, envoyés au-devant de lui, le reconnurent à Sablé, se saisirent de sa personne et de ses papiers, et le conduisirent au château de Nantes, où il demeura prisonnier durant sept ans.

Son lieutenant à Fougères n'ayant pu résister aux

propositions de Mercœur, qui le gratifia de 1.500 écus, lui fit remise de la place et de tous les meubles du gouverneur.

Ce fut en vain que, l'année suivante (1590), les Etats royalistes, assemblés à Rennes, demandèrent à Mercœur l'échange du marquis de la Roche contre d'autres prisonniers de marque : le duc ne voulut pas même l'admettre à rançon, durant plusieurs années, préférant garder par devers lui ce précieux otage, disposition qui faillit coûter la vie à l'infortuné marquis.

En effet, peu de temps après, le bruit ayant couru à Nantes qu'après la prise de la forteresse de Châtillon-en-Vendelais, par le capitaine Montmartin, il avait fait pendre quelques gardes du duc de Mercœur, celui-ci, furieux se préparait à faire subir le même sort à son prisonnier. Averti du péril qui le menaçait, le marquis parvint à obtenir un délai pour écrire au sieur de Montmartin que sa vie était attachée à celle des gardes de Mercœur. Troilus en fut quitte pour la peur, car les ligueurs épargnés furent renvoyés sains et saufs (1).

Enfin arriva la trêve de 1595-1596 et Mercœur se décida à rendre son prisonnier à la liberté, au prix d'une rançon de 4.000 écus. Il eut comme cautions en cette circonstance les sieurs de Créhannic et de Trévalot. Le gendre de Créhannic, le sieur de Coëtlogon-Kerbirio, son héritier à cause de sa femme, en fut déchargé, par lettre de Mercœur, le 4 décembre 1596 seulement (2).

Toutefois, dès le mois d'avril 1596, La Roche était en liberté et prêt à courir de nouvelles aventures.

(1) *Biographie Bretonne* : article *La Roche*, T. II, p. 170.

(2) *Archives des Côtes-du-Nord*. Lettre du Duc de Mercœur pour décharger le sieur de Coëtlogon-Kerbirio de la caution donnée pour la rançon du marquis de la Roche. (Publiée par Barthélémy).

C'est ainsi que, se trouvant sans gîte, pour lui et la troupe qu'il avait reconstituée, il forma le dessein, suivant l'exemple de La Fontenelle, de s'emparer de l'île d'Ouessant en vue de s'y établir en maître, en s'y fortifiant de son mieux.

La Roche comptait parmi ses amis le capitaine de la ville de Honfleur, autrefois lieutenant de Château-neuf-du-Faou. Il se nommait l'Estang et avait été, en 1592, arrêté par le sieur de Sourdéac, qui l'avait remis, comme prisonnier, au prince de Dombes. Troilus ne s'était pas trompé en supposant que L'Estang saisirait avec joie l'occasion de se venger de René de Rieux, qui, en même temps que gouverneur de Brest et lieutenant-général du roi en Basse-Bretagne, était seigneur d'Ouessant (1).

Après avoir séduit, par de belles promesses, quelques habitants de l'île, La Roche et L'Estang convinrent avec eux qu'ils feindraient d'aller trafiquer à Honfleur et y mèneraient, sur leurs bateaux, douze bons pilotes de l'Iroise. Ceux-ci seraient chargés, au retour, de guider des bâtiments portant à l'île d'Ouessant cinq cents hommes, aux gages de Mesgouez, qui, aussitôt débarqués, se rendraient maîtres de l'île. Une somme de 2.000 livres serait le prix de la trahison des insulaires faisant partie du complot et l'on fixa le jour, où, tout bien arrêté, ils viendraient à Lesneven recevoir cet argent des mains du marquis de la Roche et prendre ses dernières instructions.

Mais ceux des insulaires qui avaient d'abord prêté complaisamment l'oreille aux offres avantageuses des deux alliés, réfléchirent bientôt aux dangers et à la

(1) Henri IV, en 1597, érigea en marquisat la seigneurie d'Ouessant que, dès l'année 1589, René de Rieux, sieur de Sourdéac, avait échangée de Rolland de Neuville, évêque de Léon, contre la terre de Porlac'h en Trégarantec. (Ogée, *Dictionnaire de Bretagne*, art. Ouessant).

lâcheté d'une semblable entreprise. Avant d'aller à Lesneven retrouver La Roche, ils résolurent de tout avouer à leur curé et de le consulter sur la conduite la plus sage à tenir en cette circonstance.

Le prêtre s'empressa de les dissuader de pareils projets, et afin de détourner le danger dont l'île était menacée, il envoya immédiatement les conjurés à François du Chastel, marquis de Mezle, avec mission de lui dénoncer le complot. Celui-ci en avertit le sieur de Sourdéac, qui prit aussitôt des mesures en conséquence.

Au jour convenu pour le rendez-vous des complices à Lesneven, Sourdéac y envoya un prévot et des archers, chargés de se saisir de La Roche, pendant qu'il réglerait, avec ses affidés, les derniers plans de leur expédition. Ce qui fut dit fut fait, mais, au lieu de La Roche en personne, on ne trouva au rendez-vous qu'un de ses envoyés qui fut pendu, à sa place, devant la porte de Brest.

Pendant sa longue captivité, Troilus de Mesgouez avait perdu sa femme à laquelle, dit-on, il n'avait jamais témoigné beaucoup d'affection. Rendu à la liberté, il éprouva le besoin de se créer un nouveau foyer. Il épousa *Marguerite de Tournemine*, veuve de *François Massuel*, sieur de la Bouteillerie, et fille de *René de Tournemine*, sieur de la Guerche, et de *Françoise Hingant*. Toujours en faveur à la cour, il obtint aisément du roi le gouvernement des vicomtés de Saint-Lô et de Carentan, en Normandie. En 1598, des lettres patentes de Henri IV, datées du 12 janvier, lui renouvellent les titres et prérogatives que lui avait accordées Henri III, notamment ceux de « lieutenant-général aux pays de Canada, Hochelaga, Terres-Neuves, Labrador, Rivière de la Grande-Baie, Norimbègue, etc... »

Il continuait, en outre, à jouir des revenus de l'abbaye de Landévennec, située près de Brest, à l'embouchure de la rivière de l'Aulne, et dont il avait confié l'administration à son frère *René de Mesgouez*, sieur de Kermoalec, après en avoir chassé tous les religieux. On donna le titre d'abbé à un prêtre nommé Largan, du diocèse de Quimper, mais celui-ci était aux gages du marquis de La Roche, qui réel possesseur du temporel de l'abbaye, en percevait les fruits jusqu'à sa mort. Plusieurs actes du temps témoignent des brigandages commis en ces circonstances par Troïlus et son frère qui enlevèrent de l'abbaye les joyaux, trésors, vaisselle d'argent et vases sacrés, et en emportèrent, de force et par vol, une somme de 14.000 écus d'argent. Ils abattirent les plus beaux arbres, dont ils employèrent le prix, ainsi qu'une partie des matériaux de Landévennec, à l'acquisition et aux réparations de leurs terre et manoir de Trévallon, en Scaër. Un autre procès-verbal évalue à 10.000 le nombre des pieds d'arbres du seul bois de Penforn, détruit par René de Mesgouez et dépendant de Landévennec. Troïlus fit fondre les cloches pour en faire des canons et construisit un mur pour empêcher le peuple de fréquenter, désormais, l'église et le cimetière de l'abbaye.

Mais celle-ci, devenue ensuite la proie de tous les gens de guerre des alentours, reçut également la visite de La Fontenelle et de La Magnanne, qui en fit pendant trois jours son quartier général. Ce temps fut employé, par ses soldats, à brûler les boiseries, portes et fenêtres du monastère. Pour allumer leur feu, ils se servaient des titres de l'abbaye, conservés dans une chambre basse, dite *chambre de Saint-Benoît*, qui, jusqu'alors, avait échappé au pillage. Ce qui resta de ces précieux parchemins servit de litière

aux chevaux de ces gens de guerre. Tous furent ainsi perdus ou gâtés ! Enfin une troupe d'Anglais acheva de piller le monastère et l'église de l'abbaye, emportant chapes, chasubles, nappes, linge, vêtements, plats d'étain, etc., de sorte qu'en 1597, il n'y restait qu'un « failli » ornement dont les prêtres se servaient à tour de rôle pour célébrer la messe (1).

Après la pacification, Troïlus, ayant obtenu toutes les abolitions nécessaires pour éviter les conséquences de ses brigandages, se souvint, bien qu'un peu tard, des malheureux qu'il avait abandonnés sur l'île du Sable et songea à une nouvelle expédition. Il obtint donc du roi l'autorisation de lever une troupe, tant de gens de mer que de terre et de choisir des capitaines maîtres de navires et pilotes, « sans que, sous aucun prétexte, ils puissent refuser de lui obéir en tout ce qu'il jugera à propos de leur commander » et il s'embarqua une seconde fois avec ses colons pour le Nouveau-Monde. Mais cette expédition échoua comme la première et n'eut d'autre résultat que de ramener en France ceux des misérables habitants de l'île du Sable qui avaient survécu à la faim et aux maladies endurées depuis vingt ans sur cette terre aride. Douze seulement furent retrouvés en vie, et l'on jugea qu'ils avaient assez souffert de leur déportation volontaire, changée en bague forcé, pour être déchargés de toute poursuite judiciaire. Ils reçurent en outre, à leur arrivée en France, une gratification de cinquante livres chacun.

L'insuccès de cette expédition et l'anéantissement de ses rêves, la brèche considérable faite à sa fortune presque ruinée par ces essais aussi coûteux qu'impro-

(1) Ces détails sont empruntés à P. Levot : *Notice sur Landévennec et son Abbaye* (Brest, 1858).

ductifs, causèrent à Troïlus de Mesgouez un profond chagrin ! Il en mourut, dit-on, en 1606, sans laisser de postérité. Avec le marquis de La Roche s'éteignit le nom de Mesgouez. Sa mort justifiait le proverbe : « *Bien mal acquis ne prospère pas.* » Ses biographes affirment, en effet, que, fidèle à la devise qu'il s'était choisie : « *Rien de trop !* » aucun moyen, même illi- cite, ne lui coûtait pour augmenter sa fortune et sa- tisfaire son ambition.



CHAPITRE XXII

COMMENT LA FONTENELLE ACCOMPLIT SES PROMESSES APRÈS SA LIBÉRATION. — SAINT-LUC, REMPLACÉ EN BRETAGNE PAR LE MARÉCHAL DE BRISSAC. — POLITIQUE DE MERCEUR. — FRANÇOIS BERNARD DE L'ISLE-AVAL. — RUSE DE LA FONTENELLE POUR TENTER DE REPRENDRE PRIMEL. — EXPÉDITION ET MORT DU SIEUR DE LA HAYE. LA FLOTTE DE LA FONTENELLE DÉFAITE A CAMARÉT. — INCROYABLE FORFAIT DE LA FONTENELLE.

Hormis les grands événements de sa mise en liberté et de son traité avec le sieur de Saint-Luc, suivis des incidents de la prise et de la perte de Primel, l'histoire de La Fontenelle ne nous présente, en 1596, aucun fait bien important. Il se contenta d'opérer, de temps à autre, quelques sorties lucratives aux alentours de Douarnenez. C'est ainsi que, le 27 juin, la commune de Quimper ayant envoyé Corentin Saoulle, l'un des notables habitants de cette ville, vers M. de Sourdéac, gouverneur de Brest, le messenger, traversant la petite ville du Faou, y fut arrêté par La Fontenelle qui brigandait avec ses troupes dans ces parages (1).

Au mois d'octobre suivant, nous le trouvons rentré à Douarnenez, d'où il date, le 8 de ce mois, un

1596
27 juin

8 octobre

(1) Commandant Faty, *Comptes des Miseurs de la ville de Quimper*, p. 177.

titre signé *La Fontenelle* et commençant en ces termes :

« Nous Guy Eder, sieur de la Fontenelle, capitaine de cent chevaux legiers et deux cents arquebuziers à cheval, maistre de camp d'un régiment de douze cents hommes de pied ; gouverneur de l'isle Guyon, ville de Douarnenez et pays circonvoisin, sous l'autorité de Monseigneur le duc de Mercœur, gouverneur de Bretagne... » (1). Cette pièce est scellée des armes de la maison Eder.

On voit que La Fontenelle avait fait bon marché de ses belles promesses à Saint-Luc et qu'il était loin de s'être soumis à l'autorité du roi, malgré son engagement « *d'entrer au service de Sa Majesté et de venir trouver ledit seigneur de Saint-Luc dans six semaines* » (2).

1596 mai

Il est vrai que le départ du gouverneur de Bretagne, au mois de mai 1596, vint favoriser la non-exécution de ce traité, daté du 24 avril de la même année. François d'Espinay, sieur de Saint-Luc, fut remplacé, comme lieutenant-général du roi en Bretagne, par le maréchal de Brissac. Charles II de Cossé, comte de Brissac, n'était pas d'origine bretonne, mais il avait épousé, en 1573, Judith d'Acigné et était allié de la maison d'Espinay. Il possédait des domaines importants en Bretagne, notamment les biens immenses des seigneurs d'Acigné, dont sa femme était l'unique héritière. Ces terres furent érigées en marquisat, en faveur de son second fils en 1609 (3).

C'était Charles II de Cossé-Brissac, qui, le 22 mars 1594, avait remis au roi Henri IV la ville de Paris dont il était le gouverneur, bien qu'il tint alors cette

(1) *Archives des Côtes-du-Nord.*

(2) Dom Morice, *Preuves*, T. III, 1641.

(3) P. Potier de Courcy, Art. Acigné.

place pour la Ligue, sous l'autorité du duc de Mayenne. Nous avons vu que les défections de ce genre n'étaient point rares à cette époque.

Promu, depuis 1595, chevalier des Ordres de S. M., Brissac avait dû aux sollicitations de François de l'Espinay, mari de sa sœur, le bâton de maréchal de France offert à ce dernier qui le refusa pour lui-même et le demanda pour son beau-frère à qui le roi l'accorda (1).

Le nouveau gouverneur arriva en Bretagne en octobre 1596.

1596

Dès son arrivée il eut grand soin de suivre attentivement les allées et venues de La Fontenelle, que, sans doute, le sieur de Saint-Luc avait recommandé à sa surveillance. A cela, peut-être, fait allusion ce passage d'une lettre de Duplessis-Mornay au maréchal de Brissac, du 29 décembre 1596 :

« Quant au commandement que vous avez donné, touchant le sieur de Fontenelle, la procédure en est très prudente, pour éviter tout blasme. Mais on ne peut faire un mauvais coup contre lui désavoué par M. de Mercœur » (2).

1596
29 déc.

Depuis l'affaire de Primel, La Fontenelle était demeuré en suspicion près du duc de Mercœur, et conspirait plus que jamais avec les Espagnols. Les royaux, toutefois, espéraient toujours qu'il se rallierait à eux, et ne voulaient point l'en détourner par de nouvelles répressions à son égard.

A la fin de cette année les Etats de Bretagne, réunis à Rennes le 20 décembre, déclaraient au roi :

20 déc.

« Les désordres, mauvais ménage et violence, ont

(1) *Biogr. Universelle de Michaud*, T. 10, p. 41. Charles II de Cossé-Brissac mourut au château de Brissac en juin 1621, et Judith d'Acigné le 11 janvier 1598.

(2) *Lettre de Duplessis-Mornay au Maréchal de Brissac en date du 29 déc. 1596. (Dossier de Carné).*

tellement épuisé le sang de votre peuple qu'il ne s'y trouve aucun moyen de plus faire des fonds, quelque violente exaction que les collecteurs y puissent apporter, il est et sera impossible de plus rien tirer de son impuissance pressée de la famine » (1). Voilà où en était réduit le « petit Pérou » !

Les villes représentées furent Rennes, Morlaix, Ploërmel, Quimper, Concarneau, Saint-Malo, Saint-Briec, Moncontour et Guingamp.

Le pays, de plus en plus ruiné, las de la guerre et surtout des exactions continuelles des hommes d'armes et de la pression exercée, en outre, par les collecteurs d'impôts, se soumettait peu à peu à l'autorité du roi.

Mercœur, soutenu par sa femme, qui n'avait point abandonné ses rêves ambitieux, cherchant à prolonger les hostilités, refusait de traiter avec Henri IV, retardait les négociations, « cherchant des longueurs en toutes occasions », dit Duplessis-Mornay dans ses *Mémoires* : « Mercœur, ajoute-t-il, qui ne vouloit déborder l'espérance de l'usurpation de la duché de Bretagne, pense qu'il lui falloit faire peur à l'Espagnol de sa reconciliation avec le roy, afin qu'il le pressast tant moins, n'ayant jamais eu aultre desseing que de nager entre ces deux grands rois, attendant toujours la mort naturelle de l'ung, la violente de l'autre, pour demeurer enfin duc de Bretagne... Mercœur est diversement combattu tantost par l'appréhension de sa ruine, soit qu'il traicte, soit qu'il faille à traicter avec votre Majesté : tantost des menaces de l'Espagnol, qui proteste de se retirer s'il traicte ; auquel cas il se voit tout nud exposé à la merci de votre Majesté » (2).

(1) *Anciens Evêchés de Bretagne*, T. II, p. 67.

(2) Mémoire de Duplessis au Roi.

L'année 1596 s'écoula donc dans ces hésitations de Mercœur et fut marquée, malgré la trêve, par une foule de brigandages qui désolèrent la pauvre Bretagne plus encore que de véritables faits de guerre.

François Bernard de L'Isle-Aval, ami, et plus tard beau-frère de La Fontenelle, tenait aussi la campagne depuis 1589, sous l'autorité du duc de Mercœur. Originaire de Saint-Potan, près de Saint-Brieuc, il avait une troupe de « 15 hommes montez et armez à la légère et vingt harquebuziers à cheval » dont il fut « ordonné et créé capitaine en 1591 par Philippe-Emmanuel de Lorraine (1). Avec l'aveu de Mercœur, François Bernard de L'Isle-Aval s'était, en 1592, emparé du château de Guébriant, situé dans la paroisse de Pluduno, et y avait établi son quartier-général, en dépit des protestations de Budes de Guébriant, possesseur de cette maison. Son intendant, Gilles Bédée, dit de *Mieuxvault*, et le père de celui-ci, nommé le sieur de Boisrieuc, tenaient alors la dite maison forte pour le roi et la défendirent de leur mieux.

Le 22 décembre 1596, la trêve ayant été prolongée jusqu'à la fin de l'année, François de L'Isle-Aval rencontra Gilles Bédée dans la campagne, aux environs de Guébriant, « en un lieu nommé Pont-Penel et Tertre-Galais ». Une altercation survint entre les deux hommes, et, selon l'usage du temps, des paroles on en vint aux coups, de telle sorte que l'infortuné Mieuxvault demeura mort sur le terrain ! (2).

Le sieur de L'Isle-Aval s'était précédemment rendu coupable du meurtre de Jehan Bourdais, capitaine de la ville de Lamballe ; il avait commis, en outre, de nombreuses exactions, levées de deniers, brutalités, vols (sous couleur de réquisition), « de fourrages,

(1) Dom Morice, *Pr.*, T. III, col. 1541.

(2) *Ibid.*, col. 1554.

vins, cidres, viandes, bleds, avait contraint « les manants » de travailler à la garde et fortification de Guébriant, pris des marchands avec leurs marchandises, sous prétexte qu'ils n'avaient point de brevets et passeports à son gré ; fait et rançonné des prisonniers, saisi, à son profit, les meubles, biens et revenus de la seigneurie de Guébriant, aux dépens du propriétaire légitime. Aussi était-il menacé de poursuites judiciaires, en raison de ces brigandages. Mercœur semble, dans cette période où beaucoup de ses partisans l'abandonnaient, protéger paternellement tous les capitaines-pillards, qui, ainsi que lui, avaient intérêt à prolonger les troubles. Il accorda donc à L'Isle-Aval, le 28 janvier 1597, des lettres d'aveu pour couvrir tous ses méfaits, qui, dès lors, passaient pour faits de guerre (1). Leur auteur n'en dut pas moins, à la fin de la même année, solliciter de Henri IV des lettres d'abolition. Il fit donc sa soumission au roi et, de la sorte, échappa à tous les châtements, ainsi que ses serviteurs et soldats. Il épousa, dans la suite, Marguerite Eder, sœur de La Fontenelle. L'abolition accordée à L'Isle-Aval fut signée par Henri IV lui-même, et datée du camp de Beauvais, le 10 octobre 1597 (2).

Avec l'année 1596 expirait la trêve, d'ailleurs si mal observée, conclue entre le roi et Mercœur. Il fut décidé qu'elle serait de nouveau rétablie et gardée durant tout le mois de février, puis elle fut encore reprise jusqu'à la fin de mars, pour favoriser les négociations entamées par les deux partis en vue de la paix. Mais la prise d'Amiens par les Espagnols, le

1597
11 mars

(1) et (2) Dom Morice, T. III, col. 1647 et 1648. Les textes s'y trouvent au complet. François Bernard de L'Isle-Aval et Marguerite Eder sont les ancêtres du général Marquis de La Fayette. (Voir, la *Généalogie de la Maison Eder*, par J. Baudry. Plihon et Hommay, Rennes, 1911).

11 mars 1597, vint ranimer les espérances défailantes de Mercœur et retarder, encore une fois, l'instant si désiré de la pacification générale.

Cependant La Fontenelle ne pouvait longtemps demeurer inactif dans son fort. Il avait bien à Penmarc'h une garnison de brigands à ses gages, qui ravageaient le pays, tandis que ses vaisseaux écumaient les mers à l'entour de la côte bretonne, mais il lui tardait de reprendre, en personne, le cours de ses aventureux exploits. La trêve ainsi prolongée, de mois en mois, avait été un obstacle à son désir, non abandonné, de reprendre Primel. Il résolut d'agir, cette fois, sans se compromettre aux yeux de Mercœur et des Espagnols, ses alliés, ni même à ceux du roi, avec qui il avait entamé quelques négociations secrètes.

Dans les premiers jours de janvier 1597, La Fontenelle, qui résidait alors à Douarnenez, manda auprès de lui un de ses lieutenants, nommé La Haye, pour un entretien particulier. Ce La Haye, originaire de l'évêché de Saint-Brieuc, était l'un des plus fidèles compagnons de La Fontenelle, que, dès le début de sa carrière, il avait suivi partout, et avec lequel il vivait dans la plus intime liaison (1).

1597
janvier

Quand il fut seul en sa présence, La Fontenelle « lui tint à peu près ce langage » :

« Voilà fort longtemps, mon cher ami, que nous guerroyons ensemble. Tu as partagé ma bonne et ma mauvaise fortune, tu t'es toujours montré dévoué et fidèle, toujours prêt à accomplir les ordres que je t'ai donnés, selon mon bon plaisir, tu m'as rendu mille services, que j'ai le regret de n'avoir pu, jusqu'à ce jour, reconnaître selon leur mérite. Rien ne saurait me fâcher davantage que de ne pouvoir récompenser

(1) Dom Moïse, *Hist. de Bret.*, T. II, p. 461,

ce que tu as fait pour moi ! Cette pensée me préoccupe depuis longtemps déjà : je t'aime tant, mon cher La Haye !.... »

La Fontenelle ajouta qu'il croyait avoir enfin trouvé l'occasion de lui prouver son affection, et de reconnaître ses bons services, en lui procurant un poste digne de lui. Il allait donc confier à son cher La Haye une expédition de choix : il s'agissait, tout simplement, de reprendre Primel sur les Espagnols. La Fontenelle fournirait à son lieutenant les navires, les hommes et l'argent nécessaires, La Haye y ajouterait sa bravoure et son habileté d'émérite capitaine, dressé à l'école de La Fontenelle. Si l'expédition était couronnée de succès, La Haye serait gouverneur de Primel, poste qui lui vaudrait, à la fois, la considération et la fortune.

En effet, même en cas de pacification, il pourrait en tirer beaucoup d'argent, en le rendant à Henri IV, et, si les hostilités se prolongeaient, le poste de Primel était, comme toutes les citadelles de ce temps-là, d'un excellent rapport pour son gouverneur.

Touché et agréablement surpris de la munificence de son chef, La Haye le remercia chaleureusement, protestant, qu'en cas de réussite de l'expédition, la place serait toujours fidèlement gardée, par ses soins, sous l'obéissance de « Monseigneur Guy Eder de La Fontenelle ». Ainsi se faisait appeler le potentat de « L'Isle Guyon ».

La Fontenelle lui répliqua par de nouvelles assurances de lui laisser le commandement de Primel (1), voulant lui rendre service pour service, amitié pour amitié.

La Haye fit immédiatement tous les préparatifs en

(1) Dom Morice, *Histoire de Bretagne*, T. II, p. 161.



CHATEAU DE COADEZLAN (LE PUIITS)

vue de son expédition et La Fontenelle mit sous ses ordres une troupe bien armée et approvisionnée de tout le nécessaire. Il lui donna, comme lieutenant, le sergent Graffaut, l'un de ses satellites, à qui il recommanda, en présence de La Haye, de le servir, de lui obéir et de l'assister de toutes ses forces, de ne pas le perdre de vue et de ne l'abandonner qu'à la mort de l'un ou de l'autre d'entre eux.

Graffaut en fit la solennelle promesse et La Fontenelle présida au départ de l'expédition. Au moment où La Haye et Graffaut allaient prendre place sur le bateau qui les emmenait avec leurs soldats, Guy Eder fit un signe à Graffaut et le prit en particulier.

L'entretien fut court, cette fois, mais décisif : « En cas d'insuccès — dit Fontenelle — tue-le sans hésitation !... — C'est dit, Monseigneur, répondit Graffaut », pendant que d'un mauvais regard tous deux fixaient La Haye. Celui-ci, souriant et confiant, plein d'espoir, donna le signal du départ : il ne devait pas revenir !...

Quelques jours après, à la tête de ses soldats, profitant d'une marée basse, La Haye ordonnait l'assaut de Primel. C'était une manœuvre fautive et imprudente, mieux eût valu tenter de surprendre la place. La garnison espagnole était nombreuse et aguerrie, la lutte fut vive et bientôt la marée montante força les assaillants de se retirer, sous peine d'être engloutis par les flots. Voyant la partie perdue, La Haye commanda la retraite. A peine a-t-il prononcé cet ordre, que le sergent Graffaut s'élança sur lui, le poignard à la main. En un clin d'œil la terrible consigne est exécutée : De La Haye, blessé à mort, tombe victime de son imprudence et de la trahison de La Fontenelle. La marée montante rejeta son

corps ensanglanté au milieu des rochers de Primel. (Fin janvier 1597).

La Fontenelle fut navré, non de la mort, mais de la défaite de son lieutenant, qui, du moins, emportait dans la tombe le secret de la mission que lui avait confiée son redoutable chef. La Fontenelle, en effet, s'était servi de cet infortuné pour couvrir ses projets sur Primel, vis-à-vis des Espagnols. C'est ce que nous démontre l'extrait de la lettre suivante, adressée, le 8 février 1597, au roi d'Espagne, par Don Juan d'Aquila, du château de l'Aigle :

1597
8 février

« Fontenelle m'a écrit qu'on voulait l'assiéger... et qu'il venait, dans ce but, cinq galères d'Angleterre. Sa lettre contenait plusieurs propositions, et il s'y disculpait en disant qu'il n'avait rien su de ce qui s'est passé à Primel, et, bien que je susse que c'est lui qui en fut l'auteur, je lui ai dit que je le croyais, et que je le secourrais, autant que je le pourrais, parce que, tout considéré, il est mieux de le secourir que de le voir se donner à l'ennemi... » (1).

D'un autre côté, Boiséon de Coëtizinan, gouverneur de Morlaix, recevait journellement des plaintes au sujet des Espagnols de Primel, qui, tels des oiseaux de proie, s'abattaient sur les campagnes environnantes, pour les dévaster, sans trêve ni merci. Ils pillaient, en outre, tous les navires marchands qui passaient à leur portée. Boiséon songea donc à préparer, contre eux, une nouvelle expédition, et ayant fait apprêter quelques vaisseaux à Morlaix, il envoya l'un d'eux demander du renfort en Angleterre. Primel subit un blocus de trois mois, (février-mai 1597), mais la place était si forte et si bien pourvue, que

1597
février-mai

(1) De Carné : *Correspondance des Ligueurs Bretons*, T. II, p. 117, lettre 301 (*Archives nationales*, K. 1599).

les Morlaisiens échouèrent, une seconde fois, sous les murs de cette forteresse.

La Fontenelle, la voyant si bien gardée, renonça à toute autre tentative pour s'en emparer et tourna ses regards vers un autre point de la côte bretonne.

A l'entrée de la rade de Brest, se trouve une masse rocheuse, environnée de quantité de brisants, contre lesquels la mer déferle à grand bruit, en formant d'immenses gerbes d'écume. C'est, à la fois, une presqu'île et un cap s'avancant dans l'océan, entre la baie de Douarnenez et le Goulet de Brest. Au centre se trouve Camaret, bourgade construite, entre les roches des falaises de la pointe de Toulinguet, au nord, et les dunes de sable de ses grèves à l'ouest et au sud.

C'est vers ce point de la côte que La Fontenelle fit un jour cingler une petite escadre de sept navires de guerre, au cours de l'année 1597. Sous le commandement du capitaine Orange, chef de la marine de l'île Tristan, elle se présenta au hâvre de Camaret. Prétendait-elle surprendre Brest, ou se dirigeait-elle seulement vers Ouessant, pour s'emparer de cette île ? La Fontenelle n'avait pas caché ses desseins sur ces deux places. Sourdéac en étant averti, avait équipé, immédiatement, cinq forts navires de guerre, qui, postés à l'embouchure du goulet, saluèrent alors la flotte de La Fontenelle de la décharge de toute leur artillerie. Le feu fut, dit-on, si terrible que les vaisseaux de La Fontenelle furent obligés de gagner le large. L'un d'eux, trompé par l'obscurité, alla se perdre, corps et biens, sur les côtes du Léon. « *La Marie* », commandée par le capitaine La Roche-aux-Ramiers, fut coulée à fond, « *L'Amiral* » et les autres navires se sauvèrent, à la hâte, dans la baie de

Douarnenez (1) et abordèrent Tristan dans un fort piteux état.

Nous ne saurions, faute de documents, préciser d'une façon absolue, la date de ce revers naval de La Fontenelle. Dom Morice le place en 1597, ainsi que d'autres exploits de notre capitaine-brigand, accomplis dans la région de Concarneau, vers février ou mars de la même année (2). Mais il faut ici observer que la chronologie des faits et gestes de La Fontenelle est fort mal établie, par Dom Morice et par la plupart des autres historiens qui se sont occupés de ce curieux personnage. C'est ainsi, par exemple, que le savant bénédictin place « vers le même temps » le rapt de Marie Le Chevoir par Guy Eder. Or, nous avons montré, documents en mains, qu'il fut accompli dès 1595.

Dom Morice relate comme ayant eu lieu « quelque temps après cet échec » de Camaret, un horrible crime, commis en Cornouailles par notre capitaine, contre « un gentilhomme du pays » à qui il avait, cependant, donné une sauvegarde. Ce seigneur possédait une grande fortune et une belle femme : nous savons que La Fontenelle ne dédaignait ni l'un ni l'autre de ces deux avantages et que, sans scrupules, il se les appropriait à l'occasion.

Il dirigea donc, un jour, l'une de ses promenades à main armée vers la demeure de ce gentilhomme, dont la chronique ne nous a conservé ni le nom ni la situation (3), et, à la tête d'une troupe d'hommes de guerre, il investit ce château. Le maître de la maison se reposait, tranquille, sur la sauvegarde qu'il

(1) Dom Morice, *Hist. de Bret.*, T. II, p. 462.

(2) Bourde de La Rogerie, *Le Prieuré de Saint-Tutuarn*.

(3) Circonstance qui permet de douter de l'authenticité du fait que nous allons raconter ici, pour mémoire, après plusieurs historiens.

avait obtenue, tant du duc de Mercœur que de La Fontenelle lui-même.

On frappa violemment à sa porte, et celle-ci, promptement enfoncée, livra passage au terrible capitaine.

Sur le refus du gentilhomme de lui livrer immédiatement toutes ses richesses, il le fit, en un clin d'œil, renverser, saisir et garrotter. La Fontenelle et ses gens, ayant fait subir le même traitement à son épouse, ils les conduisirent tous deux, en cet état, de pièce en pièce, par toute la maison, les sommant, dans chacune des chambres, le poignard sur la gorge, de désigner les meubles ou cachettes où se trouvaient leur argent, leurs bijoux, l'argenterie et les autres objets précieux, dont La Fontenelle avait projeté de s'emparer, mais on ne trouva rien !

Quand fut terminée cette effrayante promenade à travers le manoir, le capitaine, toujours armé de son poignard, fit ramener ses prisonniers dans la salle principale. Là, furieux de sa déception, il tua de sa propre main l'infortuné gentilhomme et déshonora la châtelaine, en présence du cadavre de son époux !

Mais sa rage n'était pas encore suffisamment assouvie ! Tout souriant, dans un coin de l'appartement, le jeune héritier du lieu, trop petit encore pour se rendre compte de ce qui se passait, jouait paisiblement avec un chat, compagnon ordinaire de ses joyeux ébats. Le capitaine l'aperçoit, le fait prendre à son tour, et met le comble à sa cruauté en attachant au cou de cet innocent le chat qu'il venait de caresser. Devenu furieux, l'animal joua des dents et des griffes, déchirant l'enfant, à tel point qu'il en mourut ! (1).

Le souvenir de cette odieuse conduite du seigneur

(1) Dom Morice, *Hist.*, T. II, p. 464.

de l'île Tristan nous a été conservé dans les *Mémoires* de Rieux de Sourdéac, ennemi de La Fontenelle. On a d'autant plus de peine à admettre l'authenticité de faits aussi monstrueux que le gouverneur de Brest semble noircir, comme à plaisir, la mémoire de son très redoutable adversaire : ainsi raconte-t-il que La Fontenelle, s'étant emparé de Penmarc'h, avait déshonoré et fait déshonorer toutes les femmes et les filles, depuis l'âge de dix-sept ans, qu'il avait fait mourir, dans les tourments, plus de cinq mille paysans, qu'il avait mis le feu à plus de deux mille maisons, pillé et emporté tous les meubles, de quelque espèce qu'ils fussent... » ! (1)

Rieux ne saurait, en parlant de Fontenelle, être un témoin impartial. De plus « il avait, dit-on, l'imagination vive et voyait facilement dix, là où il n'y en avait qu'un. Ce n'est pas le seul passage de ses *Mémoires* qui contienne des exagérations (2). »

Nous ne relaterons donc ces faits que pour être complet, laissant bénéficier notre triste héros du doute qui peut planer sur les allégations de Sourdéac. Assez de traits véridiques de cruauté, de trahison et d'immoralité, pèsent lourdement sur sa mémoire, pour ne pas la charger davantage.

(1) Ibid. D'après les *Mémoires de Sourdéac*, p. 465.

(2) G. de Carné, *Correspondance des Ligueurs Bretons, notices biographiques*, T. II, p. 179.



CHAPITRE XXIII.

FOLLE ENTREPRISE DE DU PRÉ SUR LE FORT TRISTAN, SA MORT. — COMMENT LA TRÈVE FAVORISE LES PIRATERIES DE LA FONTENELLE. — LES ROYAUX SE PRÉPARENT A ASSIÉGER SON ILE. — PROJETS ET ENTREPRISE DE LA FONTENELLE SUR QUIMPER. — IL TENTE DE SURPRENDRE CETTE VILLE ; TRAHISON DE MARCILLE. — KERMOGUER, PRÉVENU, DRESSE UNE EMBUSCADE. — ECHEC DE LA FONTENELLE. — SECONDE ENTREPRISE SUR QUIMPER. — LA VILLE EST SAUVÉE PAR DES SECOURS INATTENDUS, DÉFAITE DE LA FONTENELLE.

Au moment où il s'appliquait à amener la pacification générale, Henri IV voyait avec déplaisir un certain nombre de places fortes, qui, demeurant insoumises à son autorité, constituaient une véritable menace pour la nation, vis-à-vis de l'étranger. De ce nombre était le fort Tristan, détenu par La Fontenelle. Le roi n'ignorait pas les constantes relations existant entre les Espagnols et le gouverneur de cette île, dont les agents de Philippe II entretenaient, de tout leur pouvoir, la résistance à l'autorité de Henri IV.

Le capitaine du Pré (1) maître de camp et ancien gouverneur d'Hennebont, qui commandait à Quimper

(1) Capitaine royaliste ; établi gouverneur d'Hennebont en 1590 il laissa prendre cette ville par Mercœur et les Espagnols la même année, puis fut placé à Quimper par D'Aumont, en 1595. Il y commandait avec Kermoguer. (Dom Morice, T. II).

seize compagnies de gens de guerre, ayant été à Paris au cours de l'année 1596, (ou les premiers jours de 1597) reçut du roi de très vifs reproches au sujet de sa négligence à l'égard de La Fontenelle.

On sait, en effet, combien l'inertie de la garnison royaliste de cette ville avait favorisé l'établissement, à Douarnenez, du bandit que nul, depuis, n'avait réussi à en chasser. Le roi voulait en punir sévèrement le capitaine du Pré, qu'il menaçait de faire pendre, et qui ne dut son salut qu'à l'intercession de quelques grands seigneurs, amis de Henri IV. Toutefois celui-ci ne lui laissa la vie sauve que sur la promesse qu'il réparerait sa faute, en remettant le fort Tristan sous l'obéissance du roi, dans le plus bref délai, ou succomberait à la peine.

Revenu à Quimper, du Pré se mit en devoir de s'acquitter de son engagement, et, dans ce but, il rassembla quelques compagnies de gens de guerre, en tout environ un millier d'hommes seulement, avec un matériel de campagne composé d'une pièce d'artillerie et de quelques munitions, le tout fourni par la ville de Quimper (1).

C'est avec ces forces, notoirement insuffisantes pour l'accomplissement d'une pareille entreprise, que du Pré se mit en campagne, dans la direction de Douarnenez, le 16 février 1597 (2).

Lorsque, le lendemain, il se présenta devant le fort, la marée haute en défendait les abords. Du Pré attendit donc que le flot lui laissât le champ libre. Puis, quand il vit à découvert le banc de sable, qui, à marée basse, réunit l'île à la terre ferme, il s'y engagea seul, à cheval, faisant caracolier sa monture, pour

1597
16 février

(1) Bourde de La Rogerie : *Le Prieuré de Saint-Tutuarn ou de l'île Tristan*, p. 33.

(2) Ibid. Commandant Faty, *Compte des Miseurs de Quimper*, p. 66-67. (Dossier de Carné).

provoquer l'ennemi et le faire sortir à l'escarmouche.

Les assiégés, plus avisés, demeurèrent à l'abri dans leur fort et déchargèrent quelques mousquets à l'adresse de leurs assaillants. Du Pré, atteint des premiers, tomba mortellement blessé, et, le soir même, ses hommes s'en retournèrent à Quimper « sans hasarder davantage » (1).

Le troisième jour après son départ, le corps expéditionnaire était revenu à sa garnison, laissant La Fontenelle, alors à l'île Tristan, plus fier et plus convaincu que jamais de sa toute-puissance.

Au nombre des articles de la trêve de 1596, conclue pour un an entre le roi et Mercœur, se trouvait cette clause que, lorsqu'elle serait terminée, les hostilités ne pourraient être reprises que quinze jours après l'annonce de la dénonciation de la trêve, par l'un ou l'autre parti, à son adversaire. Cette clause constituait, par le fait même, une faculté donnée à chacun de ceux-ci de prolonger tacitement l'armistice.

Or, dès le 5 janvier 1597, Mercœur s'était empressé de dénoncer la trêve à Rochepot et à du Plessis-Mornay, gouverneurs, l'un d'Anjou, l'autre du pays de Saumur. Il ne l'avait point fait en Bretagne, mais, néanmoins, les gens de guerre s'empressèrent également, dans cette province, de se remettre en campagne. Ainsi que nous l'avons vu, le sieur de La Fontenelle n'avait pas été le dernier à agir. Les négociateurs de Mercœur, pour la trêve, notamment le sieur de la Ragatière, avaient, d'ailleurs, eu soin d'exiger

1597
5 janvier

(1) Moreau, p. 270. Commandant Faty, *Comptes des Miseurs* (Dossier de Carné). Dom Taillandier semble croire que cette expédition eut lieu en 1595. Mais les *Comptes des Miseurs de Quimper* en indiquent les dates précises d'aller et de retour. Moreau, racontant ces faits, sans en désigner l'époque, y ajoute ces mots : « Mais reprenons le fil de notre discours de l'an 1595, duquel nous avons fait digression de choses hors de son lieu... » C'est assez dire que l'aventure de du Pré eut lieu après 1595, et confirme la date relatée ci-dessus par les Miseurs.

qu'elle n'eût pas lieu sur mer, « afin que La Fontenelle pût continuer ses pirateries et attaquer les vaisseaux anglais » (1), ce dont il ne se faisait pas faute à l'occasion. Dans ces conditions, la trêve fut prolongée jusqu'à la fin de juillet.

L'échec, trop facile à prévoir, de la folle entreprise de du Pré sur Tristan n'avait pas fait abandonner aux Rois tout espoir de s'emparer de La Fontenelle et de son fort. Ainsi que le leur permettait cette clause de la Trêve, ils résolurent de l'attaquer par mer, dans le courant de l'été 1597. Dans ce but ils demandèrent à l'Angleterre quelques navires de renfort et s'apprêtèrent à mettre en ligne tous ceux dont ils pouvaient disposer.

Ces préparatifs demandaient un certain temps. La Fontenelle, connaissant les projets de ses ennemis, le mit de son côté à profit pour approvisionner abondamment son île, afin de pourvoir au blocus qui allait en être fait. Nous avons vu, dans la lettre de Don Juan, que, dès le mois de janvier, Guy Eder avait annoncé à ses amis les Espagnols, que l'on se disposait à venir l'assiéger, leur demandant de le secourir en cas de besoin (2).

Mais, depuis longtemps déjà, La Fontenelle caressait un grand et beau projet, que la trahison de du Clou l'avait empêché de mettre plus tôt à exécution : il rêvait de s'emparer de Quimper. Il savait que, dans cette ville, se trouvaient entassés beaucoup de richesses que leurs possesseurs y avaient apportées, pour les préserver de la rapacité des capitaines-pillards, qui, ainsi que lui, parcouraient les campagnes. Or, par ce temps de trêves successives, « picorée leur

(1) Dom Taillandier, *Histoire*, T. II, p. 460.

(2) *Correspondance des Ligueurs Biétons*, T. II, p. 117. *Archives Nationales*, K. 1599 (G. de Carne). Voir plus haut, p. 228.

manquait — dit Moreau — et croyant comme ils pourraient se rendre maîtres de la ville, ils y eussent trouvé, à leur avis, butin battant pour s'enrichir tous. » Le dessein de La Fontenelle et des siens, en cas de succès, « était de tuer tous les hommes et épouser les femmes et les filles qui eussent eu quelques moyens » (1). On sait comment échoua la première tentative du seigneur de l'Isle Tristan pour se créer des intelligences dans la place. Toutefois La Fontenelle et ses compagnons savaient que la ville de Quimper n'était, ni forte, ni très bien gardée. Sa garnison, composée de soldats recrutés çà et là, commandés par Kermoguer, peu habile capitaine, serait facile à gagner, au moins en partie, par l'argent, les présents et beaucoup de belles promesses. Kermoguer, à cause de son inertie, ne possédait, ni l'amitié de ses soldats, ni l'estime des habitants, plus ligueurs que royaux.

Les lieutenants de La Fontenelle commencèrent donc à agir secrètement, chacun de son côté, et conquirent, sans beaucoup de difficultés, quelques intelligences dans la ville, entre autres un capitaine nommé Beaulieu, un gascon, le sieur Lavallez, et plusieurs soldats ; puis, parmi les habitants, le lieutenant-particulier du siège, Jacques Le Borigné, quelques bourgeois et gens d'église entrèrent aussi dans le complot (2).

La Fontenelle avait, comme sergent-major, à l'Isle Tristan, un napolitain, nommé Marcello Andréa, dit *Marcille*, que nous retrouverons à ses côtés, dans les jours les plus tragiques de son histoire, et qui était l'un des plus intimes confidents de son chef. Ce Mar-

(1) Moreau, *Histoire de la Ligue*, p. 300.

(2) *Ibid.*, p. 305. Jacques Le Borigné avait pour épouse Jeanne Soubzbenhuy, héritière d'Auguste Soubzbenhuy. (*Dossier de Carné*), Arch. de La Loire-Inf., B. 610, fol. 120, Chambre des Comptes.

cille avait épousé la sœur d'un chanoine de Quimper, nommé Gavaing, et, par amitié pour son beau-frère, il le tenait au courant de ce qui se passait à Tristan, par l'intermédiaire d'un autre prêtre réfugié dans l'île (1).

Andréa, au risque de sa vie, permit ainsi au sénéchal et au capitaine de Quimper d'apprendre les projets de La Fontenelle sur cette ville et de saisir les fils de la conspiration. Toutes les communications se faisaient de vive voix, Marcille ne sachant pas écrire et le prêtre se gardant de le faire. On s'en rapportait à sa parole et à celle de Marcille, qui, on le savait, en sauvegardant ainsi Quimper, avait pour but de protéger sa famille et ses amis contre la rapacité et la cruauté de La Fontenelle et de ses gens de guerre. Le gouverneur, de jour en jour, découvrait de la sorte les manœuvres de l'ennemi et surveillait, de fort près, les soldats de la garnison, suspects d'y prendre quelque part. Toutefois il ne disait rien aux habitants de ce qui se passait.

1597 avril

Or, un soir du mois d'avril 1597, le prêtre de Tristan arriva à Quimper, en toute hâte, prévenir le gouverneur que La Fontenelle avait, dans l'après-midi, fait monter à cheval cinq ou six cents de ses hommes, et préparé trois ou quatre charretées d'échelles, tant de bois que de cordes, dans le dessein de surprendre Quimper la nuit suivante, vers minuit. Le chef, haranguant ses soldats, leur avait promis de récompenser leurs efforts par un large butin, avec toute liberté de pillage, et de... mariage.

Le messenger de Marcille s'entretenait encore avec Kermoguer, quand survint un autre prêtre, également envoyé de la part du sergent-major pour annoncer

(1) Moreau : *Histoire de la Ligue*.

au gouverneur de Quimper que les soldats de La Fontenelle étaient en marche, par groupes séparés, ayant pris des sentiers et des chemins détournés, afin de n'être point découverts et signalés au passage ; qu'ils allaient se joindre à Stang-Bihan, à une petite distance de la ville, pour y pénétrer sans bruit par la muraille, entre Saint-Antoine et la Tour-Bihan, grâce à leurs intelligences dans la place. Pendant ce temps, quelques affidés devaient donner l'alarme, du côté opposé, et feraient accourir les habitants vers la Terre au Duc et la rue Neuve. A la faveur de cette fausse manœuvre des défenseurs de Quimper, La Fontenelle et les siens s'empareraient aisément d'une des portes principales. Le plan, on le voit, était des mieux combinés.

Ainsi prévenu à temps, Kermoguer dressa une embuscade au point désigné pour la concentration des troupes de l'Isle Tristan, avec consigne de charger l'ennemi s'il se pouvait, et, au cas contraire, de se sauver au besoin de ses atteintes en revenant vers la ville. Le gouverneur fit entrer, de préférence, dans la troupe envoyée ainsi au dehors, ceux de ses soldats qu'il savait être d'intelligence avec La Fontenelle pour lui livrer la ville.

La nuit était profonde et la petite compagnie put aisément se dissimuler derrière les haies et talus du chemin. Il s'écoula fort peu de temps avant qu'elle entendît, au loin, le bruit des chevaux de l'avant-garde, qui, bientôt, se trouva à la portée des soldats en embuscade. Les hommes de La Fontenelle furent accueillis par une soudaine décharge d'escopetterie qui les surprit au milieu du silence de la nuit. Ils se hâtèrent de retourner au plus vite vers le gros de la troupe pour l'avertir de ce qui se passait. Se voyant découverts, La Fontenelle et ses gens rebroussèrent

chemin à la hâte, pendant que, de leur côté, les Quimperrois regagnaient la ville. C'était un nouvel échec pour La Fontenelle, qui, décidément, jouait de malheur.

Mais il n'était pas homme à renoncer, pour cela, au dessein si longtemps caressé, et peu de jours s'écoulèrent avant qu'il en reprît l'exécution. Moreau date cette nouvelle tentative sur Quimper du 30 mai 1597, suivi en cette version par Dom Taillandier, mais les *Comptes des Miseurs* nous viennent en aide, ici encore, pour en fixer la date exactement :

1597
5 mai

« Ledict jour (5 mai) l'armée dudict La Fontenelle estant retirée au Faubourg de la Terre au Duc, auroit envoyé deux espions suivre ladite armée » (1).

Voici ce que nous racontent à ce sujet les documents contemporains. La Fontenelle étant rentré à Douarnenez, après l'échec de Stang-Bihan, vit bien qu'il ne réussirait pas à surprendre Quimper ; il résolut de s'en emparer par la force. A cet effet, il continua d'entretenir ses intelligences dans la place « fort soigneusement à sa dévotion, les repaissant de nouvelles espérances » (2). Chose singulière, Kermoguer, bien qu'il connût la plupart de ces traîtres, ne sévit pas contre eux, et pourtant sa vie eût couru un grand danger, en cas de réussite de l'entreprise, puisque les conjurés avaient résolu de le poignarder le premier (3).

Cependant, depuis la première alerte, les habitants qui ne se fiaient guère à la garnison et à son chef pour leur sauvegarde et leur sécurité, « suppléaient — dit Moreau — à la paresse du gouverneur » et veil-

(1) Commandant Faty, *Comptes des Miseurs*, p. 68-70 (*Dossier de Carné*).

(2) Moreau, *Histoire*, etc..., p. 308.

(3) *Ibid.*

laient toutes les nuits, à tour de rôle, à la garde de la ville.

La Fontenelle s'aperçut que toutes ses ruses préparatoires étaient déjouées par cette surveillance perpétuelle, mais ces difficultés mêmes affermissaient sa résolution, en exaltant sa fureur et sa convoitise. Il voulait, d'ailleurs, se venger de plusieurs particuliers de Quimper, qui l'avaient offensé, notamment du fameux capitaine du Clou, dont l'amitié, changée en trahison, l'avait, un an auparavant, livré aux mains avides de Saint-Luc. Guy comptait encore, pour rétablir ses finances, alors si éprouvées, faire à Quimper un riche butin et surtout bon nombre de prisonniers de marque, dont les rançons eussent réparé la brèche causée par celle qu'il avait dû payer lui-même. Il se décida donc à tenter un grand coup « en plein jour et enseignes déployées », secondé par ses alliés de la garnison et de la ville.

Dans ce but, il manda à Douarnenez des soldats de toutes les garnisons de son parti : de Vannes, Hennebont, Pontivy, Comper, Cesson, etc... pour augmenter le nombre de ses propres gens de guerre, tant à pied qu'à cheval. Puis, avec cette troupe de mille à douze cents hommes, il se mit, le lendemain, en marche sur Quimper, se croyant assuré, cette fois, de l'emporter de vive force. Aussi fit-il suivre son armée d'un certain nombre de charrettes, pendant que quelques-uns de ses bateaux gagnaient Quimper, par mer, afin d'en emporter le butin à l'île Tristan.

Les Quimperrois avaient bien été prévenus, par Marcille, de la concentration de troupes faite à Douarnenez par La Fontenelle, mais ils étaient loin de s'attendre à le voir arriver en plein jour ; veillant toutes les nuits, la garnison se reposait le matin, la citadelle et les portes gardées par quelques sentinelles. Les

défenseurs de la ville étaient, d'ailleurs, peu nombreux et mal aguerris, et même parmi les chefs, plusieurs étaient gagnés à la cause de La Fontenelle. Ceux-ci devaient demander au gouverneur de faire une sortie, dès que l'ennemi serait arrivé à la Terre au Duc, puis, feignant d'être repoussés par lui, rentrer aussitôt dans la ville, en laissant la porte ouverte à La Fontenelle et à son armée, qui y pénétreraient à leur suite.

Or, il était environ huit heures du matin, le 5 mai 1597, quand les habitants de Quimper, dont plusieurs reposaient encore, furent soudain éveillés, ou attirés à leurs fenêtres, par un bruit insolite d'allées et venues, des pas précipités, le tocsin et les cris d'alarme poussés par les soldats de la garnison : l'ennemi, disait-on, était aux portes de la ville ! Et quel ennemi ? Le fameux La Fontenelle, ce bandit que, depuis si longtemps déjà, on avait appris à redouter et à fuir ! Chacun saute sur ses armes et tous de courir, qui aux portes, qui aux murailles pour conjurer le terrible danger !

C'en était fait de la ville, si la Providence ne lui avait, à point nommé, envoyé un secours bien inattendu. Le seigneur de Kerollain, Jean Jégado, alors gouverneur de Concarneau pour son neveu Lezonnet, orphelin en bas-âge, avait quitté sa ville ce jour-là, de bon matin, pour venir à Quimper. Avec une petite escorte de gens armés : sept ou huit soldats et un trompette, Kerollain venait de descendre, comme à son ordinaire, à l'auberge du *Lion-D'Or*, près de la porte Médard, quand on commença à sonner l'alarme : l'ennemi était arrivé près de la chapelle Saint-Sébastien, avait forcé l'entrée du faubourg et envahi la rue conduisant à Saint-Jean, gagnant bientôt la place Saint-Mathieu, quand, sur l'ordre de Kerollain,

son trompette sonna la charge et ses cavaliers se précipitèrent sur les envahisseurs. Ceux-ci crurent avoir affaire à l'avant-garde précédant une troupe de cavalerie et opérèrent un mouvement en arrière, pendant que les jeunes gens de la ville, réunis au nombre d'une cinquantaine, se joignaient aux cavaliers de Kerollain pour charger furieusement les soldats de La Fontenelle qui battaient en retraite.

Enfin, pour comble de bonheur, le capitaine Magence, avec une compagnie de deux cents hommes de pied, arrivait de son côté, au même instant, venant de Scaër ou du Faouët, fort à point pour prendre part à la lutte. Sans perdre une minute il fit avancer ses gens et commença, lui aussi, à poursuivre les fuyards avec ardeur.

La Fontenelle et ses soldats durent s'en retourner, plus rapidement qu'ils n'étaient venus, « avec leur courtoise honte, dit Moreau, ayant laissé, de leurs gens, plus de quarante de morts et plus de deux fois autant de blessés qu'ils emmenèrent dans les charrettes qu'ils avaient fait rendre pour transporter les dépouilles de Quimper. Il fut aussi pris environ cinquante bidets et de belles armes. Quant aux bateaux étant déjà arrivés à Bénodet (1) et ayant su comme le jour s'était passé, frustrés de leurs espérances, s'en retournèrent à vide comme ils étaient venus » (2).

(1) Petit port à l'embouchure de l'Odet, à trois lieues de Quimper.

(2) Moreau, *Histoire*, etc..., p. 312 et suivantes.



CHAPITRE XXIV

REPRISE DES HOSTILITÉS EN BRETAGNE A LA NOUVELLE DE LA PRISE D'AMIENS. — ORDRE DONNÉ A SOURDÉAC DE S'EMPARER DE TRISTAN. — IL PREND LE FORT DE KEROUSY EN PENMARC'H ET FAIT PENDRE LA MOITIÉ DE LA GARNISON. — LES « TROIS ORDRES » DE L'ÉVÊCHÉ DE QUIMPER LE SUPPLIENT DE LES DÉBARRASSER DE LA FONTENELLE. — SOURDÉAC ORGANISE LE BLOCUS DE L'ILE TRISTAN. — LA FONTENELLE EST SECOURU PAR LES ESPAGNOLS. — SOURDÉAC OBLIGÉ DE LEVER LE SIÈGE. — COMBAT DE KIMERC'H.

En dépit de la trêve, les hostilités reprenaient de plus belle en Haute-Bretagne. Mercoeur, le premier, au début de 1597, en donna le signal, en faisant surprendre par ses gardes le château de Saint-Mars-la-Jaille, enlevé aux Ligueurs, en 1595, par les frères Malaguet. La nouvelle de la prise d'Amiens (11 mars) vint jeter un grand trouble dans les deux camps, et les royaux, eux-mêmes, ne respectèrent plus l'armistice, consenti de part et d'autre avant cet important événement. C'est ainsi que le connétable de Montmorency, voyant la trêve rompue par Mercoeur, fit, de son côté, surprendre, le 16 avril 1597, par le sieur de Saint-Gilles, huguenot, la ville de Châteaubriant, qui, d'ailleurs, appartenait en propre à ce connétable Henri I^{er} de Montmorency. Dans cette affaire périt le

1597
11 mars

16 avril

sieur de Courtpéan, *Jacques de Kerboudel*, l'un des plus vaillants officiers de Mercœur (1).

Le gouverneur de Brest reçut, à son tour, du Maréchal de Brissac, l'ordre de faire une nouvelle et importante tentative pour se saisir de l'île Tristan et de son redoutable seigneur. On fit donc appel à toutes les garnisons royalistes de Basse-Bretagne, telles que Quimper, Guingamp, Morlaix, Lannion, Tonquédec, Tréguier, Concarneau, Corlay, Quintin, Pont-l'Abbé. De Dinan même arrivèrent des troupes de renfort. Parmi celles-ci marchait le régiment suisse du capitaine Er-lac, composé de soldats vaillants et expérimentés. L'armée était commandée par le marquis de Sourdéac, assisté de Sébastien de Rosmadec, baron de Molac et de Kergournadec ; de Kergoumar et de La Tremblaye, chacun conduisant son régiment. Ces troupes étaient destinées à assiéger l'île, du côté de la terre, pendant que les navires que l'on avait également mis en ligne la bloqueraient et l'attaqueraient par mer.

Mais, avant d'attaquer La Fontenelle dans son principal repaire, Sourdéac résolut de lui enlever Penmarc'h, où il avait établi une garnison choisie parmi les plus vaillants de ses compagnons. Ceux-ci, écumant les mers d'alentour, arrêtaient les bateaux marchands et paralysaient le commerce de la côte. Penmarc'h, en la possession de La Fontenelle, était devenu un vrai nid de pirates, à sa solde et à ses ordres, ayant pour citadelle le château de Kerouzy. Sourdéac pensait, avec raison, que leur présence, dans ces parages, nuirait au blocus qu'il projetait de faire de Douarnenez, par terre et par mer.

Le gouverneur de Brest quitta donc sa garnison

1597
11 mai

(1) Abbé Ch. Goudé : *Histoire de Châteaubriant*. V, aussi *Correspondance de Mercœur*, T. II, p. 124. Mendo de Ledesma mentionne ce fait dans une lettre au Roi d'Espagne en date du 23 avril 1597.

1597
11 mai

avec une bonne troupe et six pièces d'artillerie et vint joindre à Quimper le contingent fourni par cette ville. D'après les *Comptes des Miseurs*, ils repartirent le 11 mai (1), pour se diriger sur Penmarc'h. Sourdéac investit en plein jour le fort de Kerouzy (2) et somma les gens de Fontenelle de se rendre. Ils s'y refusèrent énergiquement, durant tout le jour, la place étant bonne et approvisionnée. Sourdéac, résolu, fit mettre en batterie ses six pièces d'artillerie, qui, dès le point du jour, tirèrent sur le bastion qui couvrait le pignon de la maison. Les assiégés abandonnèrent ce bastion, mais bientôt Sourdéac fit battre le pignon lui-même, et, par la brèche, ouverte au moyen du canon, il fit donner l'assaut. Le régiment du sieur de la Tremblaye et celui du capitaine Magnan, composés de Français, se jetèrent sur la place avec furie, et, en dépit de sa résistance, elle dut céder à leurs efforts. La plupart des soldats de la garnison furent passés au fil de l'épée. Des soixante à quatre-vingts pirates qui vivaient encore, Sourdéac, pour l'exemple, fit pendre la moitié et rendit la liberté aux autres « en leur faisant promettre d'être gens de bien et de servir fidèlement le roi » (3).

Sourdéac revint ensuite à Quimper, où, encouragé par ce premier succès il résolut d'aller à Douarnenez, non pour y mettre le siège, mais pour en organiser le blocus. La situation du fort Tristan ne permettait guère de l'assiéger selon les formes ordinaires, aussi n'y songeait-on pas encore.

Pendant le court séjour que fit à Quimper le gouverneur de Brest, l'Evêque de Cornouailles, accom-

(1) *Comptes des Miseurs de la Ville de Quimper*, p. 77-83.

(2) Date approximative : le 18 mai. (Dossier de Carné). V. aussi Bourde de La Rogerie : *Le prieuré de Saint-Tutuarn*.

(3) Dom Taillandier, T. II, p. 465.

pagné des trois Ordres de l'Evêché, du Présidial et du Corps de Ville, vint trouver Sourdéac, et « après » une peinture aussi vive que touchante des cruautés » de Fontenelle et des maux auxquels ils étaient exposés de sa part, il le supplia au nom de Dieu, du Roi et du Public, de les délivrer de ce fléau. Sourdéac leur répondit, qu'il était pénétré de leurs maux, qu'il en sentait toute la grandeur, mais que le remède était difficile à trouver, qu'il ne lui était pas possible, avec le peu de forces qu'il avoit, d'entreprendre le siège de Douarnenez. L'Evêque, affligé de cette réponse, répliqua que puisqu'on ne pouvoit les assister, qu'ils n'avoient d'autre parti à prendre que de quitter leurs biens et leurs demeures : il vaut mieux, dit-il, que ce pauvre peuple, qu'il montroit à Sourdéac, emmène ses femmes et ses enfants et aille chercher d'autres habitations. Il supplia encore qu'on ne les abandonnât pas, qu'ils n'épargneroient rien pour fournir aux dépenses du siège, et qu'ils étoient disposés à vendre les calices, les croix et les crosses pour faire de l'argent et se délivrer de la gueule du dragon. Ce sont les propres termes de ce bon Evêque (1) ».

Touché de ces instances, Sourdéac convoqua, dès le lendemain, un conseil auquel prirent part l'Evêque et les notables de Quimper, ainsi que les principaux officiers de l'armée royale. Il y fut décidé que l'on commencerait par bloquer le Fort, et, que, pour cela, on s'emparerait tout d'abord de Douarnenez, que l'on fortifierait ce bourg, afin de resserrer La Fontenelle dans son île, pour donner le temps aux campagnards de faire leur moisson. Les pionniers accoururent de toutes parts et travaillèrent, avec ardeur, aux retranche-

(1) Dom Taillandier, T. II, p. 465, *Histoire de Bretagne*.

ments ordonnés par Sourdéac pour défendre les abords de Douarnenez. Les chefs, eux-mêmes, portaient la hotte et prenaient part aux travaux de terrassement qui avancèrent rapidement.

C'est alors que Sourdéac appela à son aide, ainsi que nous l'avons dit plus haut, les garnisons appartenant au roi dans les villes de Basse-Bretagne.

Aussitôt qu'elles furent arrivées, Sourdéac les dirigea vers Douarnenez. Il fit bloquer également par mer le fort de La Fontenelle, à l'aide de quatorze vaisseaux équipés à cet effet.

Le fort de Penmarch ayant été enlevé vers le 18 mai, Sourdéac se rendit en personne à Douarnenez. Le 24 de ce mois, la ville de Quimper lui fournit des guides pour ce voyage (1) et le blocus de Tristan commença le 25. La Fontenelle, ainsi que nous l'avons raconté, avait largement approvisionné son île de vivres et de munitions. Bien que resserrée par ses ennemis, et par terre et par mer, la place pouvait donc tenir fort longtemps.

Dans sa lettre du 10 juin, Mendo de Ledesma mande au roi d'Espagne « M. de Sourdéac, voyant que ce » fort de Fontenelle est en quelque sorte un obstacle » et un mauvais voisinage pour Brest, a réuni deux » milles hommes et armé dix à douze navires et l'a » assiégé. Il attend d'Angleterre, croit-on, six ou huit » navires pour la garde de la mer et environ six cents » Anglais. On désire déloger Fontenelle parce qu'on » le sait homme de vigueur et d'exécution. Il a armé » les navires dont j'ai donné avis à V. M. (2)... Il est » Espagnol (3) et m'a écrit qu'il est à la dévotion de

1597
24-25
mai

(1) *Comptes des Miseurs*, p. 200.

(2) Voir plus haut, p. 121.

(3) C'est-à-dire partisan des prétentions espagnoles contre celles de Mercœur.

» V. M. Je l'ai assuré que l'on enverrait les moyens
 » nécessaires pour le secourir : Avec une poignée de
 » soldats, tout se ferait, on remédierait à mille incon-
 » vénients et on nuirait beaucoup à l'ennemi. Que
 » V. M. considère que, si l'Anglais venait à occuper
 » cette place, ce serait mauvais voisinage pour Bla-
 » vet (1). »

Les opérations du blocus de l'île Tristan intéressaient fort, comme on le voit, les Espagnols qui, grâce aux ruses de La Fontenelle, se croyaient toujours à la veille de posséder ce poste d'importance.

Cependant les jours succédaient aux jours, les semaines se passaient, et le blocus continuait, sans que Sourdéac pût concevoir quelque espoir de s'emparer de la place. De temps en temps, à marée basse, les assiégés faisaient une sortie ; parfois les assiégeants s'approchaient de l'île, pour les provoquer. C'étaient des mouvements sans effet de part et d'autre : tout se bornait à quelques escarmouches. Mais, dit Moreau, « *quand il y eût trente mille hommes, bien soutenus* » devant le fort, « ils n'y eussent rien fait » et « seules la famine ou la trahison » pouvaient perdre La Fontenelle et ses compagnons (2).

« Une nuit assez obscure, en pleine marée, lorsque les assiégeants se doutaient le moins, les assiégés firent une sortie. » Cent cinquante à deux cents hommes abordèrent, sans bruit, le quartier du capitaine Magence et le surprirent dans son campement, du côté de Tréboul. Se ruant alors sur leurs ennemis, les soldats de Tristan en tuèrent un certain nombre, et notamment le chef, ce même capitaine Magence qui les avait poursuivis à Quimper. C'était, sans doute,

(1) *Correspondance des Ligueurs*, T. II, p. 133.

(2) Moreau, pp. 320, 21, 22, 23.

une vengeance méditée par La Fontenelle, et accomplie par ses ordres.

Magence était âgé de 22 ans à peine. Son corps fut transporté et inhumé très solennellement à Quimper dans la cathédrale, « en une vieille tombe d'évêque », en reconnaissance du service qu'il avait rendu ce jour-là à la ville. Il avait épousé la nièce de Charles du Liscoët, alors évêque de Quimper.

La Fontenelle avait placé quatre vaisseaux entre la terre et l'île pour en défendre les approches. L'artillerie les détruisit bientôt.

Le blocus traînait en longueur, bien qu'il y périt beaucoup de monde, dans ces journalières escarmouches, et les habitants de Quimper en supportaient presque tous les frais. Ils envoyèrent donc de nouveaux députés vers le sieur de Sourdéac, pour le supplier « de former un siège régulier et de tâcher d'emporter la place, à quelque prix que ce fût ». Sourdéac leur répondit que « sans munitions, il lui était impossible de faire ce qu'ils demandaient. » Il ne pouvait, en effet, démunir Brest de la poudre et de l'artillerie indispensables à la conservation de cette place.

L'Evêque de Quimper, ayant proposé d'en faire acheter à Saint-Malo et en Angleterre, Sourdéac traita en conséquence avec un marchand nommé La Mothe-Poupardière, qui s'engagea à lui fournir quatre canons, cinquante milliers de poudre, des balles et des boulets à proportion. Sourdéac envoya, en outre, Magnan vers le Maréchal de Brissac, pour en implorer du secours, démarche inutile d'ailleurs (1).

C'est en ces circonstances que les trois Ordres de l'Evêché de Quimper adressèrent, le 12 juin 1597, à M. de Boiséon de Coëtinisan, gouverneur de Morlaix, la lettre qui suit. Nous la transcrivons textuellement :

(1) Dom Taillandier, T. II, p. 466,

1597
12 juin

Monsieur,

« Vous aurez pu apprendre comme Monseigneur de
» Sourdéac, Lieutenant pour le Roy en Bretagne, pour
» réduire l'Evêché de Cornouaille en l'obéissance de
» Sa Majesté et le purger d'un nombre de voleurs et
» coureurs qui le pilloient et ravageoient, s'y seroit
» acheminé avec les forces qu'il auroit amassé en ce
» bas pays et tant fait qu'en peu de temps il les au-
» roit fait quitter la Campagne et se renfermer, les
» uns dans le fort de Pennemarc et celuy de Creme-
» nec qu'il auroit forcé et fait desmolir, et les autres
» au Fort de Douarnenez qu'il auroit aussi assiégé,
» mais d'autant que ladite Place est en telle situation
» et de telle défense, qu'elle ne peut estre si prompte-
» ment forcée, sans faire une grande despense à la-
» quelle ledit pays de Cornouaille, pour estre du tout
» ruiné, quasy désert, ne peut pour le présent four-
» nir ; Nous avons avisez de députer certains person-
» nages notables des trois Ordres d'iceluy pour se
» transporter aux prochains Eveschés pour implorer
» leur faveur et secours en une si sainte et nécessaire
» entreprise, et particulièrement par devers vous, Mon-
» sieur, pour vous suplier de nous y estre aydants,
» et de disposer ceux qui sont sous votre Gouverne-
» ment de nous assister de leurs moyens et crédit en
» l'exécution d'un si bon œuvre, de l'accomplissement
» duquel ils peuvent espérer autant de profit et de com-
» modité comme nous-mesmes, le passage estant, par
» mer et par terre oupvert, que le logement de l'enne-
» my audit Douarnenez a longtemps clos et fermé, nos
» Députez vous informeront plus particulièrement de
» nostre nécessité, lesquels vous croirez, s'il vous plaist
» de ce qu'ils vous diront de nostre part, et outre
» l'obligation que tout le Général de la Province, à

» qui tout ce fait touche, vous en aura, nous vous
» demeurerons particulièrement attenues de telle obli-
» gation, que de toute nostre vie nous nous en res-
» sentirons en ceste intention. Nous prierons Dieu,
» Monsieur, de vous donner en sa sainte garde.

» A Quimper-Corentin, ce douziesme Juin mil cinq
» cents quatre-vingt-dix-sept. »

1597
12 juin

Cette lettre est signée du Procureur-syndic des habitants de Quimper « par commandement de mesdits sieurs des trois Ordres » *J. Chevillart* (1).

« Le 15 juin, Rieux de Sourdéac ordonna aux gentilshommes du Léon de venir le joindre et une contribution de guerre fut, vers la même époque, levée sur toute la noblesse de cet évêché » (2). C'est ce que nous prouve le rôle de cotisation de la paroisse de Taulé, extrait du rôle général de l'archidiaconé de Léon, suivi d'une lettre de P. de La Roche à M. de Kermorvan, l'invitant à hâter le recouvrement de la taxe conformément aux ordres de Sourdéac (3).

Tous ces efforts, toutes ces dépenses, tous ces sacrifices d'argent et de sang furent inutiles, et, bientôt, l'habile capitaine qu'était Sourdéac comprit qu'il avait assumé une trop lourde tâche. Comme il était honteux de reculer devant La Fontenelle, en levant lui-même le siège, éventualité qu'il ne prévoyait que trop, il feignit de s'absenter pour aller quérir de nouvelles forces et d'autres subsides dans le Léon (4). Il regagna Brest, laissant la direction des opérations à Sébastien de Rosmadec, baron de Molac, avec consigne de le tenir journellement au courant des événements qui pourraient se produire.

(1) Dom Taillandier, *Supplément aux Preuves*, T. II, p. CCXLII.

(2) Bourde de la Rogerie : *Le Prieuré de Saint-Tuluarn*.

(3) *Archives du Finistère*, E 813 (citées par le même auteur).

(4) Moreau, p. 320.

En dépit des préoccupations causées aux Espagnols par la révolte qui, au commencement de juin 1597, avait éclaté dans la garnison de Blavet, ils ne négligeaient pas de s'informer, de leur côté, de ce qui se passait à Douarnenez.

Mendo de Ledesma écrivait au roi d'Espagne « la grande importance qu'il y avait à faire lever le siège du fort de Fontenelle » et Rodrigo de Orozco, maistre de camp, raconte, dans un de ses rapports, que La Fontenelle demandait du secours.

1597

Mercœur se trouvait en ce moment à Indret (île de la Loire, située non loin de Nantes) où il avait fait reconstruire, en 1594, le château de ce nom qui lui servait de maison de campagne. Dans l'ermitage situé à quatre cents mètres environ de sa demeure, le duc allait fréquemment faire ses méditations. Aussi ses ennemis avaient-ils formé, en 1597, le projet de le faire enlever dans cet ermitage, pour le forcer à capituler et à se soumettre au roi. Mais le duc fut prévenu à temps et le complot échoua.

C'est à cette maison de plaisance d'Indret que Mendo de Ledesma, Rodrigo de Orozco, et Carlos de Ameçola, officiers espagnols, furent visiter le duc de Mercœur, afin de s'entendre avec lui pour secourir La Fontenelle assiégé.

Rodrigo ayant obtenu le consentement du duc, « voyant qu'avec cet atout dans son jeu il fallait — dit-il jouer des deux mains » — fut d'avis que Carlos de Ameçola partit avec quatre galères et deux cents soldats pour ravitailler l'île qui, une fois secourue, ne pouvait être prise que par la trahison.

20 août

Carlos partit donc, le 20 août, avec ces quatre galères et les compagnies espagnoles des capitaines Pedro de Çunigo et Juan Urtado de Mendoça. Mais le mauvais temps les empêcha de dépasser Saint-

Nazaire avant le 25, jour où ils sortirent avec un bon temps et gagnèrent Belle-Isle. Là ils embarquèrent une nouvelle provision de biscuit pour le ravitaillement du fort (1).

1597
25 août

D'autre part le duc de Mercœur, pour faire diversion sur terre, pendant que Carlos de Ameçola agissait sur mer, avait donné l'ordre au sieur de Quinipily de sortir de sa garnison avec 150 chevaux et 400 fantassins pour aller secourir Fontenelle en attaquant les forces du baron de Molac (2). Celles-ci étaient composées de 800 fantassins et de 30 cuirasses et ne devaient pas tarder à rencontrer la troupe des ligueurs.

En effet, avertis que les Espagnols arrivaient au secours du fort assiégé, Molac s'était empressé de l'écrire à Sourdéac, qui, immédiatement, lui envoya l'ordre de lever le siège. Les assiégeants abandonnèrent Douarnenez à contre-cœur, après l'avoir occupé durant plus de trois mois, au moment même où ils espéraient que l'ennemi allait faiblir et se rendre. Ils se mirent en chemin, avec armes et bagages, le 30 août 1597, ramenant leur artillerie à Quimperlé (3).

30 août

Mais, dès le lendemain, de grand matin, ils quittaient cette ville pour aller au-devant des troupes qui s'acheminaient par terre au secours de La Fontenelle. Sourdéac et Molac espéraient, en effet, en se précipitant à l'improviste, avec toutes leurs forces, sur les ligueurs, se venger par une éclatante victoire du honteux échec qu'ils venaient de subir devant Douarnenez. La rencontre eut lieu « en la rachine de Qui-

(1) De Carné, *Correspondance des Ligueurs. Rapport de Rodrigó de Orozco au Roi. Du Pèlerin*, 31 août 1597.

(2) *Correspondance des Ligueurs*, T. II, p. 137.

(3) *Comptes des Miseurs*, p. 200.

merc'h », château situé près de Bannalec et appartenant à Michel-Colomban de Tinténiaac (1).

Les ligueurs étaient commandés par des chefs déterminés, notamment par d'Aradon de Quinipily et le sieur de la Grandville, son frère, homme de valeur, qui, dans ce combat, devait perdre la vie. La lutte fut des plus acharnées et dura huit heures, durant lesquelles on fit, de part et d'autre, assaut de courage et d'intrépidité : « On jugeait — raconte Moreau — que, depuis la bataille des Trente, il ne fut pas plus vigoureusement combattu » (2). Et, pendant ce temps, le sieur de Quimerc'h, impassible, sous prétexte de sa neutralité, assistait au combat du haut d'une tour de son château, « jugeant des coups en sûreté, car il voyait tout ce qui se passait mieux que s'il eût été » au milieu de l'action. Il y eut de grandes pertes d'hommes dans les deux camps, surtout dans celui des royaux, et la nuit seule vint mettre fin à cette bataille. Ce fut le dernier exploit militaire accompli en Basse-Bretagne durant la Ligue. Encore les auteurs du temps ne savent-ils quel parti remporta la victoire, dans cette lutte qui fut à l'honneur des combattants de l'un et de l'autre camp.

(1) Moreau, p. 326, note.
Moreau, p. 326.



CHAPITRE XXV

LA FONTENELLE, A NANTES A L'HÔTEL DES « TROIS ROYS ». — COMMENT IL PUT SORTIR DE SON FORT ASSIÉGÉ POUR SE PROCURER SECOURS ET SUBSIDES. — IL ENGAGE DES JOYAUX ET DE LA VAISSELLE PLATE. — PILLAGE DE LEZOUAC'H. — NOUVELLE TRÊVE. — SITUATION DE MERCŒUR ET DES LIGUEURS BRETONS. — DÉSASTRE DE LA FLOTTE ESPAGNOLE. — LE DERNIER EXPLOIT DE LA FONTENELLE. — MERCŒUR CONVOQUE SES GOUVERNEURS. — COMLOT D'ANCENIS DÉJOUÉ. — LA FONTENELLE CONSPIRE AVEC L'ESPAGNE. — LE SIEUR DE LA HAUTIERE. — UN TRÂTRE A « L'ISLE GUYON » EST JETÉ A LA MER.

Au cours du blocus de Douarnenez se rencontre un épisode dont, malgré son importance, aucun chroniqueur ne nous a conservé le récit. Nous en devons la connaissance à un règlement de comptes de 1600, seul document qui nous affirme la présence de La Fontenelle à Nantes le 24 juin 1597. A cette date précise où il séjournait en cette ville à l'hôtel des « *Trois Roys* », il engagea des bijoux et de la vaisselle plate entre les mains de Marin Collet, maître dudit logis. Le frère aîné de La Fontenelle, Amaury Eder, retira, au mois de mai 1600, les objets en question moyennant la somme de 262 écus 1/2 (1).

(1) Cité par A. de Barthélémy (*Anciens Evêchés de Bretagne*, T. II, p. 296) qui n'indique pas où se trouve le document.

A l'enseigne des « *Trois Roys* » existait une hôtellerie très achalandée qui offrait un confortable gîte aux voyageurs de marque. C'est ainsi, qu'en 1543, y descendit Jean Bertrand, vice-chancelier de Bretagne ; en 1550, René de La Bretesche, général des monnaies. Rien donc de surprenant dans le choix de La Fontenelle, descendant en ce logis situé « *près l'église Saint-Vincent* ». Il existait encore au XVIII^e siècle « *rue de Briord, paroisse Saint-Denis* » (1).

Mais comment La Fontenelle, bloqué à Tristan par terre et par mer, depuis le 25 mai 1597, put-il s'échapper de son fort, pour accomplir le voyage de Nantes et se trouver dans cette ville, avec ses bijoux et sa vaisselle précieuse, le 24 juin de cette même année ?... Quel était le but de ce séjour à Nantes ? Quelles en furent les circonstances ?

Si nous ne connaissions, par tout ce qui précède, la profonde habileté de La Fontenelle et les fécondes ressources de son génie en face de l'ennemi, nous ne saurions comment résoudre le problème de cette fugue du potentat de l'« *Ile Guyon* » quittant son repaire assiégé, fugue dont l'accomplissement devenait plus compliqué et plus dangereux encore à cause du bagage précieux dont Guy s'était chargé.

Toutefois, en lisant avec attention le chapitre qui précède, nos lecteurs y découvriront, relaté d'après le récit de Moreau, l'incident, imaginé, selon nous, par La Fontenelle dans le but de sortir aisément de son île, en détournant, sur un autre point, la surveillance et l'attention de ses ennemis.

« Une certaine nuit *assez obscure, en pleine marée*, lorsque les assiégeants se doutaient le moins, les assiégés firent une sortie de quelque cent cinquante ou

(1) *Archives Municipales de Nantes*, H 3 et H H 25.

deux cents hommes qui vont se ruer sur le quartier du capitaine Magence, du côté de Tréboul, qu'ils attaquèrent dans leurs tranchées et en tuèrent quelque nombre au commencement, avant qu'ils aient pu être secourus d'autant qu'ils avaient été surpris.... »

Pourquoi cette attaque inopinée des assiégés, fondant sur leurs ennemis du côté de la terre, si ce n'est pour attirer de ce côté leur attention et leurs forces, afin d'opérer plus librement sur mer ? A la faveur de la pleine marée et de la nuit profonde, La Fontenelle ne put-il embarquer sans être vu ?

Bien que nous ne puissions nous baser, pour cela, que sur une hypothèse, nous ne croyons pas téméraire de croire que telle fut la ruse inventée par La Fontenelle pour s'échapper du fort à l'insu des assiégeants, avec le trésor qu'il projetait d'échanger à Nantes contre argent comptant.

L'habile capitaine n'ignorait pas, sans doute, qu'à cette époque même, c'est-à-dire vers la mi-juin, les trois Ordres de l'évêché de Quimper, unis à Sourdéac, à Rosmadec et à Coëtinizan, pour amener sa perte, faisaient tous leurs efforts afin d'intéresser à « cette sainte et nécessaire entreprise », à « ce bon œuvre » tous les personnages notables et puissants des « prochains évêchés ».

Pour tenir tête à tant de forces alliées contre lui, il fallait à La Fontenelle des secours et de l'argent, tant pour assurer le ravitaillement de son fort que pour solder ses gens de guerre et les maintenir dans la résistance.

Aussi résolut-il de se procurer des subsides en convertissant en numéraire une partie des bijoux et des vases d'or et d'argent, fruits de ses récents pillages. D'autre part, Mercoeur et l'état-major des agents du roi d'Espagne résidaient à Nantes et aux environs de

cette ville : la Fontenelle voulait négocier personnellement avec eux pour implorer leur secours et les convaincre, par de belles promesses, de sa future reconnaissance.

Il s'embarqua donc secrètement et put, à la faveur des ténèbres, grâce à la diversion accomplie par les siens du côté de Tréboul, s'éloigner de son île dans une petite barque, puis rejoindre, en pleine mer, l'un de ses dix ou douze navires de guerre. Au bout de peu de jours, La Fontenelle abordait à Nantes, où il prit gîte à l'hôtel des « *Trois Rois* », ainsi qu'il avait coutume de le faire. Il ne pouvait s'éloigner pour longtemps de son fort assiégé par les ennemis. Aussi dut-il, contre l'emprunt d'une somme assez considérable, laisser à Marin Collet, maître de la riche hôtellerie, ceux des objets précieux dont il n'avait pu, ou voulu, opérer immédiatement la réalisation.

Nous verrons encore, dans la suite de ce récit, La Fontenelle user des bons offices de Marin Collet, maître de l'hôtel des « *Trois-Rois* », l'un des mieux cotés de la riche cité nantaise.

Guy Eder dut rentrer à l'île Tristan après avoir obtenu des Espagnols le secours qu'ils lui envoyèrent peu après. C'est ainsi que Rodrigo de Orozco, maître de camp, qui résidait alors au Pèlerin, près de Nantes, racontait au Roi d'Espagne que Mando Rodriguez de Ledesma avait reçu la nouvelle que Fontenelle, assiégé de très près dans son île, désirait être secouru et que tous deux étaient allés à Indret entretenir Mercœur à ce sujet, en s'adjoignant Carlos de Ameçola, ainsi que nous l'avons raconté plus haut.

La victorieuse résistance de l'île Tristan rendit son maître et seigneur plus orgueilleux et plus entreprenant que jamais. Aussi, les derniers mois de 1597 furent-ils marqués par de nouvelles expéditions du

du capitaine-ligueur. D'après certains auteurs (1) il faudrait ici placer le pillage, par La Fontenelle, des domaines du baron de Névet, et celui du château de Lézoualch appartenant au catholique René Autret, seigneur de Missirien. Ce seigneur fut tué, ce qui n'empêcha pas son fils de choisir, quelques années plus tard, La Fontenelle comme parrain du petit-fils de celui dont il avait causé la mort. Nous avons vu, plus haut, que ce filleul du brigand fut Guy Autret, seigneur de Missirien, auteur d'intéressants travaux d'histoire et de généalogies bretonnes (2).

Le 17 octobre 1597 une nouvelle trêve fut conclue à Angers entre les ligueurs et les royaux, pour durer jusqu'au 1^{er} janvier suivant. Tout en comprenant que l'heure était venue de capituler, le duc de Mercœur se rattachait encore, désespérément, à l'alliance des Espagnols, continuant à jouer le double jeu qui, depuis nombre d'années déjà, constituait la formule de sa politique en Bretagne. Mercœur était à bout de ressources, et cependant il suppliait encore le roi d'Espagne de ne pas se hâter de conclure la paix, parce qu'il était, disait-il, assez fort pour arrêter toutes les troupes du Béarnais. Or, peu de temps après, il déclarait aux royaux qu'il n'avait plus aucun rapport avec les Espagnols et qu'il désirait se soumettre à Henri IV (3).

1597
octobre

D'autre part, le duc, employant tous les moyens imaginables pour empêcher ce prince de venir en Bretagne, lui demandait une prolongation de trêve, pour

(1) Trévedy, *Le dernier exploit de La Fontenelle*.

(2) Comte de Rosmorduc, *Guy Autret, seigneur de Missirien, correspondant de Pierre d'Hozier en Basse-Bretagne*.

(3) Instructions données à MM. Sillery et de Bellière pour la paix de Vervins, en janvier 1598. Cité par Grégoire : *La Ligue en Bretagne*.

amener, disait-il, ceux de son parti à rentrer avec lui dans l'obéissance. Mais la plupart des ligueurs bretons s'empressaient de traiter individuellement avec le roi, en dehors de Mercœur, et sans même implorer sa protection, devenue plus nuisible qu'utile à leurs intérêts. Il était alors, dit Montmartin, « semblable à ces oiseaux désespérés qui ne peuvent plus voler pour la perte de leurs plumes et de leurs ailes » (1).

1597
novembre

Philippe II se disposait à le secourir, en opérant une vigoureuse attaque sur les côtes de Bretagne, ne voulant pas encore renoncer à ses espérances sur cette province. Il avait rassemblé une flotte de 120 voiles pour y aborder. Cette flotte, qui apparut en vue du Conquet le 2 novembre 1597, y fut, d'après certains historiens, complètement anéantie par une furieuse tempête, sous les yeux de Sourdéac et de ses troupes rassemblées pour s'opposer au débarquement de l'ennemi. Un peuple immense, qui bordait le rivage, assistant à ce désastre de l'Espagne, remerciait le ciel de cette protection éclatante (2).

Au mois de novembre 1597, La Fontenelle donna une sauvegarde à la dame douairière du Rusquec pour appuyer celle qu'elle avait obtenue de Mercœur (3).

C'est à tort, pensons-nous, que certains auteurs placent à cette époque le pillage fait par notre capitaine, des domaines du baron de Névet. Sous ce titre « *Le dernier exploit de La Fontenelle* », l'un d'eux nous fournit le récit de cette expédition. « La Fontenelle, dit-il, fit main-basse sur quantité de villages des domaines de Névet, en fit couper et emporter les arbres... s'empara du château

(1) Montmartin, p. 514.

(2) *Mémoires de Sourdéac* et Dom Taillandier, II, p. 470.

(3) Bulletin de la Société Archéologique du Finistère, T. IX, p. 131.

de Lézargan, dispersant tous les titres et garants, pillant la ville de Pouldavid, dépendant de ce fief, en exilant les habitants, la démolit entièrement, jusqu'aux halles, moulins, prisons et patibulaires et se servit des matériaux pour construire et fortifier les bâtiments de son île... ceci, ajoute-t-il, se passait dans les derniers mois de 1597, et, s'il en est ainsi, ce serait le dernier exploit de La Fontenelle » (1).

Nous pensons que ce pillage dut être accompli plus tôt, c'est-à-dire dans les premiers temps de l'occupation de Douarnenez par La Fontenelle, qui ne dut pas négliger de saisir, au plus vite, une proie si bien à sa portée.

A la fin de 1597, Geoffroy Aubert, sieur des Roziers, gentilhomme de la ville du Mans, fut envoyé en Bretagne par Henri IV pour traiter, en son nom et secrètement, avec les derniers capitaines-ligueurs demeurés gouverneurs des places fortes du parti de Mercœur, et notamment avec d'Aradon, de Camors et de Montigny, qui lui avaient fait connaître qu'ils étaient « les très humbles serviteurs du roi ».

Mercœur eut-il connaissance de cette mission ? Voulut-il s'assurer, une fois encore, de la fidélité des siens ? Toujours est-il qu'au mois de décembre 1597, il convoqua ses gouverneurs. Mendo, de Ledesma, qui tenait le roi d'Espagne au courant de tous les événements, lui manda en ces termes la nouvelle de cette assemblée :

« Le duc a réuni les gouverneurs à Nantes, et, bien qu'ils soient en bonne résolution, les choses sont dans une telle situation qu'il n'y a pas à se fier à lui, pas plus qu'à eux, si le remède qui doit venir de là-bas

(1) Aveu de Nevet rendu à l'évêché de Cornouailles. Arch. du Finistère, F 44, cité par Trévédy : *Le Dernier exploit de La Fontenelle*.

se fait attendre (1). Le duc sait de source certaine que le Béarnais se rapproche d'ici » (2).

La réunion des gouverneurs, convoqués par le duc, devait avoir lieu à Ancenis, d'après un premier projet que vint modifier une singulière circonstance. L'un des officiers de Mercœur, en garnison à Ancenis, avec cent arquebusiers, s'étant laissé gagner par le comte de Brissac, le comte de Schomberg et autres partisans du roi, promit de se prêter à leur dessein de s'emparer de cette ville. A cet effet, on avait fait venir, à huit lieues d'Ancenis, une troupe d'infanterie et de cavalerie, d'environ deux mille hommes, prêts à accourir au premier signal.

Aussitôt l'arrivée à Ancenis du duc et de ses gouverneurs, le capitaine vendu devait aller lui demander le mot du guet, suivi de près d'un groupe de vingt hommes armés. Il se serait emparé du château et de la ville, après avoir tué le duc et emprisonné les gouverneurs, avec l'aide de la troupe de deux mille hommes arrivée à l'heure convenue. Mais le complot fut dévoilé à Mercœur par un calviniste, présent à l'assemblée, où il avait été tramé, parce que le père du duc avait eu jadis l'occasion de faire du bien à cet homme. Le gouverneur de Bretagne prit donc ses mesures en conséquence. Le capitaine coupable de trahison fut emprisonné, ainsi que son lieutenant et plusieurs autres complices. Il en fut rapidement fait justice. Mis à la torture, il fit des aveux complets, et après avoir été rompu sur un échafaud et placé, vivant encore, sur la roue, interrogé de nouveau « il en

(1) Les troupes que l'Espagne avait promis d'envoyer à Mercœur.

(2) De Carné, *Correspondance des Ligueurs*, T. II, p. 151. *Archives nationales*, K 1601. Il paraît que Mercœur « appréciait l'utilité de ce genre de réunion. Il en avait tenu trois en 1596, en janvier, en juillet et en novembre et une seulement en 1597. » (De Carné, note, p. XLII de la préface).

aurait dit davantage — raconte Mendo de Ledesma — s'il n'avait parlé la veille à sa femme, qui l'aurait persuadé de se taire, en vue de la promesse qui lui avait été faite de lui donner ce qu'il faut pour élever trois enfants qui lui restent... » (1).

Le Duc de Mercœur, ajoute Ledesma, fut « découragé au dernier degré » (2) à la nouvelle de ce complot, tramé contre sa vie, et cet événement dut bien accentuer la disposition dans laquelle il se trouvait déjà, d'abandonner enfin les hostilités.

Il réunit alors ses gouverneurs à Nantes, où La Fontenelle, convoqué avec les autres capitaines, se rendit sans retard à l'appel. « Il ne pouvait bonnement y aller par terre — nous raconte Moreau — le pays étant presque tout réduit sous l'obéissance du roi. Il délibéra donc d'y aller par mer, et, pour mieux paraître, fit faire des habits somptueux et entre autre un manteau, venant jusques à la jarretière, fourré d'hermines, garni d'une infinité de perles et autres pierres précieuses, et était tel qu'un roi n'en eut un semblable, même en son sacre » (3).

1597

C'était vers la fin de décembre, avant le 26 de ce mois, jour où Mendo de Ledesma écrit au roi d'Espagne. La Fontenelle, enveloppé de ses somptueux habits et de ses riches fourrures, bravait joyeusement le froid et faisait bonne figure au milieu des autres gouverneurs, quand ceux-ci se présentèrent devant le duc de Mercœur.

Le seigneur duc ne laissa pas de remarquer le brillant capitaine, et « lui dit en le brocardant :

« Monsieur de La Fontenelle, combien de gens ont aidé à payer ton manteau ? » (4).

(1) Lettre de Mendo de Ledesma au Roi. Carné, *Correspondance des Ligueurs*, T. II, p. 152.

(2) « *Ésta desanimadissimo* ». Ibid.

(3) (4) Moreau, *Histoire de la Ligue*, p. 289.

La Fontenelle sourit et ne répondit pas....

Guy profita de son séjour à Nantes pour conférer à loisir avec ses amis les Espagnols. Il fut rendre visite à Mendo de Ledesma (1) pour le charger de proposer de nouveau ses services au roi d'Espagne. Le gouverneur de Tristan exposa au diplomate espagnol qu'il avait des intelligences à Bayonne, dans les deux châteaux de cette ville, par deux de ses soldats qui s'y trouvaient en ce moment. Un autre de ses gentilshommes, qui l'avait accompagné à Nantes, était prêt à remplir le rôle d'introducteur dans la place en faveur de quelqu'un, au choix de Sa M., si le roi d'Espagne agréait les services proposés. Il faudrait que cet envoyé, déguisé en marchand, vint trouver La Fontenelle. Celui-ci l'embarquerait sur l'un de ses navires, avec son gentilhomme breton, pour le conduire à Bayonne et le mettre en rapports avec les soldats dudit La Fontenelle. Lorsque l'Espagnol se serait rendu un compte exact de la situation, on pourrait aviser à en tirer profit (2).

La Fontenelle, dans une autre visite à Ledesma, lui parla de nouveau de ses dix à douze navires de guerre, qu'il était prêt, également, à mettre au service du roi d'Espagne. Mendo de Ledesma, en rendant compte de cette offre à son souverain, ajoute que « La Hautière lui en a dit autant. »

Ce Julien de Montigny, sieur de la Hautière, était un assez singulier personnage, que l'ambassadeur tenait « pour un homme de peu de substance et de moins de prudence encore » le venant souvent trouver « avec ses habituels discours ». La Hautière s'était paré d'un grand zèle au service de Philippe II, dont il sut obte-

(1) Ambassadeur du roi d'Espagne.

(2) Carné, *Correspondance*, T. II, p. 153.

nir des subsides assez importants, notamment, en 1595, une gratification de *cinq mille écus*, lui octroyant, en échange, de magnifiques promesses et d'éloquents protestations de fidélité (1).

Mais Ledesma ne tenait pas en haute estime le sieur de La Hautière. Il n'accueillit qu'avec réserve ses propositions et celles de La Fontenelle. Aussi écrivit-il au roi :

« Bien qu'il doive paraître à V. M. qu'il n'y a pas grande confiance à avoir en eux, on pourrait, cependant, en tirer quelques services, en profitant de leurs navires et de leurs mariniers, et en ayant soin d'y placer de l'infanterie espagnole, en nombre supérieur à celui de leurs hommes, pour parer à tout inconvénient. Je crois qu'on pourrait obtenir quelque fruit (2) ».

Pendant que La Fontenelle conspirait avec l'Espagnol, les royaux mettant à profit le temps de son absence, avaient, de leur côté, trouvé moyen de se créer quelques intelligences dans le fort de l'île Tristan, et, malgré la surveillance du fidèle La Boulle, lieutenant de La Fontenelle, peu s'en fallut que celui-ci ne fût trahi par quelqu'un des siens. Bien que Moreau ne nous donne pas la date de ce complot, comme il en joint le récit à celui d'un voyage du gouverneur à Nantes, il y a tout lieu de penser qu'il se tramait dans les premiers jours de 1598.

Ces menées ayant été découvertes, l'auteur en fut bientôt puni : La Fontenelle, partisan de la justice expéditive, le fit sauter dans la mer, à son retour à

(1) Ce qui ne l'empêcha pas de devenir, par la suite, un dévoué serviteur de Henri IV. Il mourut chevalier de l'Ordre du Roi, capitaine de ses galères, sur le point de devenir vice-amiral de son armée navale. (Carné, *Correspondance*, Notices, T. II, p. 177).

(2) De Carné, *Correspondance* ; pièce 351, T. II, pp. 153-154. Cette lettre, du 24 janvier 1598, donne encore comme actuelle la présence de La Fontenelle à Nantes.

Tristan, vers la fin de janvier 1598, ou au commencement de février. La lettre de Mendo de Ledesma au Roi d'Espagne nous confirme en effet, d'une façon certaine, la présence de Guy Eder à Nantes le 26 janvier, jour où il écrit :

« Celui qui la traite avec eux (l'intelligence) est ici avec M. de La Fontenelle qui dit que si S. M. veut se servir de lui et lui envoyer quelqu'un déguisé en marchand, etc... » (1) Et nous verrons bientôt notre capitaine affirmer à Henri IV que « son intention a toujours été de n'adhérer à étranger ou quelconque personne qui veuille attenter à l'usurpation et démembrement de l'État ! »

(1) *Ibid.*



CHAPITRE XXVI

TRAITÉ DE VERVINS. — SOUMISSION DE MERŒEUR. — LA FONTENELLE REÇOIT DES LETTRES D'ABOLITION ET TRAITÉ AVEC HENRI IV. — IL CONSERVE LE GOUVERNEMENT DE DOUARNENEZ. — LE PARLEMENT RÉSERVE LE DROIT DES OPPOSANTS. — PROCÈS DE LA FONTENELLE AVEC FRANÇOIS DE GOEZBRIAND. — PAR LETTRES DE JUSSION, HENRI IV ORDONNE AU PARLEMENT DE LEVER LA CLAUSE PORTANT RÉSERVE DU DROIT DES OPPOSANTS. — JEAN MENGUY ET OLIVIER LE BOZEC S'OPPOSENT NÉANMOINS A L'ENTÉRINEMENT DE CES LETTRES. — LE PARLEMENT LES SOUTIÈNT EN DÉPIT DES ORDRES DU ROI.

L'année 1598 s'ouvrait sous des auspices favorables, avec l'espoir d'une paix prochaine et définitive. Les défections devenaient de plus en plus nombreuses, dans le camp des ligueurs; Mercœur découragé ne songeait qu'à se rendre; Philippe II se disposait à traiter avec Henri IV, sans pouvoir, malgré ses instances, obtenir que Mercœur soit compris dans ce traité. Le roi voulait négocier personnellement avec ce sujet ambitieux et rebelle et extirper définitivement « *cette épine qui se trouvait au pied de la France* » (1). Le traité de Vervins fut signé le 2 mai 1598.

1598
2 mai

(1) Instruction pour la paix de Vervins en janvier 1598.

Le duc comprenait tardivement la sagesse du conseil de Mayenne qui l'avait engagé, par l'intermédiaire du sieur de Montmartin, à *traiter avec le roi, plutôt sous les murs de Paris que sous les murs de Nantes.* »
 « Le long rêve du « roi de Bretagne » finissait tristement, le réveil était dur et humiliant, mais il fallait céder à la nécessité : déjà Henri IV arrivait à Angers, avec sa cour et son armée » (1). Il était décidé, annonçait-il hautement, à *se parer du manteau d'hermine et à se faire duc de nom et d'effet en Bretagne* » (2).

1598
mars

Mercœur céda. Il pria Montmartin de conduire la duchesse sa femme à Angers pour traiter avec le Roi. Les fiançailles de M^{lle} de Mercœur avec le fils illégitime du Béarnais furent le sceau apposé à la honte de cette capitulation. Après avoir ratifié le traité de paix, signé le 20 mars par la Duchesse de Mercœur, le duc se rendit à son tour à Angers avec sa femme et sa fille. Le 3 avril, César Monsieur, âgé de quatre ans, était créé duc de Vendôme et pair de France, et, le 5, le contrat de mariage était signé. Mercœur recevait du roi l'ordre de remettre entre ses mains le gouvernement de la Bretagne contre une « récompense » de 235.000 écus ; puis, pour l'indemniser de ses dépenses pendant la guerre, on accorda au duc « une pension de 16.666 écus à prendre sur la recette générale de Bretagne (3). »

Il serait trop long d'énumérer ici toutes les clauses de ce traité. Disons seulement que, par des articles secrets, le roi consentait à recevoir dans ses bonnes

(1) Matthieu, T. II, p. 252. Grégoire, *Histoire de la Ligue*, p. 347.

(2) De Thou, liv. 120, Matthieu, II, p. 251.

(3) Edit du Roy pour la réduction du Duc de Mercœur, articles secrets. Signé à Angers le 20 et à Nantes le 23 mars 1598. (Dom Morice, *Preuves*, T. III, col. 1664-1666).

grâces plusieurs des principaux lieutenants de Mercœur, tels que « Goulaine, Quinipily, d'Aradon, Montigny, Saint-Laurent, du Faouët, de Carné, de Rosampoul et d'Olivet... » (1).

Le roi accorda, en outre, au sieur de Mercœur, la somme de 50.000 écus, pour être distribuée et servir « de récompense » aux gouverneurs et capitaines de ses places de guerre, « *fors et excepté au sieur de La Fontenelle*, lequel Sa Majesté recevra, pourvu qu'il se remette en son obéissance quinze jours après que ledit Sieur Duc aura signé les présents articles... » (2).

La Fontenelle détenait une place importante, que trois sièges successifs n'avaient pu lui enlever, et qui ne pouvait se perdre que par la famine ou par la trahison. Cependant, après la pacification, l'entretien de la garnison et des fortifications de l'île Tristan devenait une charge extrêmement onéreuse pour La Fontenelle, dont elle absorbait tous les revenus. N'ayant plus à compter sur ceux que lui procuraient le pillage, « la guerre de picorée », et, surtout, les riches rançons de ses prisonniers, notre capitaine ne songeait plus qu'à une chose : céder le fort Tristan à quiconque lui offrirait, en échange, les plus gros avantages. Il conférait donc, tour-à-tour, avec l'Espagnol et l'Anglais, mais en se gardant bien de céder définitivement la place à l'un ou à l'autre, espérant que le roi de France, lui-même, traiterait enfin avec lui. Maître de la situation, le potentat de l'« Isle Guyon » comptait bien imposer au roi les conditions de sa capitulation.

(1) Edit du Roy pour la réduction du Duc de Mercœur, articles secrets. Signé à Angers le 20 et à Nantes le 23 mars 1598. (Dom Morice. *Preuves*, T. III, col. 1664-1666).

(2) Ibid,

1598
12 fév.

Il s'en croyait si assuré que, dès le 12 février 1598, non content de se dire « gouverneur de l'Isle Guyon et capitaine de cinquante hommes d'armes » il se décerne un brevet de « *capitaine de cent hommes* », ce qu'il n'obtint officiellement que le 8 avril suivant, par son traité avec le roi (1). -

Apprenant la capitulation de Mercœur, La Fontenelle sentit la nécessité de pourvoir à sa propre sécurité et de s'assurer, au moins pour quelque temps encore la possession de Tristán. Il demanda donc au roi la confirmation de son commandement à Douarnenez, et il l'obtint de ce prince, qui craignait fort de voir ses ennemis s'emparer de cette place. Cette avantageuse position était, ainsi que nous l'avons vu, fort convoitée des Espagnols demeurés en très bons termes avec La Fontenelle. Celui-ci opéra donc, au moins en apparence, sa soumission à Henri IV, qui peut-être, ne fut pas aussi dupe des belles promesses de notre gouverneur, que pourraient le faire croire les termes de la confirmation : (2)

« Henri, par la grâce de Dieu, etc... à notre *très*
» *cher et bien aimé* le sieur de La Fontenelle, salut.
» Désirant pourveoir à la garde et conservation du
» Fort de Douarnenez et de l'Isle Tristan, afin que nos
» ennemis ne s'en puissent prévalloir et voulant, pour
» cet effet, en donner la charge à quelque personne
» *dont la valeur et la fidélité soit connue, sa-*
» *chant ces qualités être en vous* et que vous vous
» acquitterez de ladite charge avec le soin et la
» vigilance requise pour la conservation desdits

(1) *Archives de Coadezlan* : Contrat entre Guyon Guillou, procureur de La Fontenelle, pour Trébriant, avec Jacquin Chenceder, pour un domaine congéable, le 12 février 1598. Peut-être la qualification de « *capitaine de cent hommes d'armes* » n'est-elle qu'une flatterie de son procureur, rédacteur de cette pièce ?

(2) Voir le texte complet aux pièces justificatives.

» lieux sous notre obéissance, à ces causes... ,
» etc. » (1).

On ne peut se défendre de sourire devant l'ironie de ces démonstrations d'amitié et de confiance réciproques, auxquelles l'avenir devait, de part et d'autre, donner un si éclatant démenti.

La même note va, d'ailleurs, se retrouver dans toutes les pièces octroyées par le roi au sieur de La Fontenelle... tant que celui-ci aura conservé entre les mains, et sous bonne garde, la possession du Fort Tristan. La Fontenelle connaissait et appréciait, à sa juste valeur, ce talisman qui, seul, le préservait des représailles du Béarnais.

Le 26 avril, Guy Eder obtenait du roi un brevet de capitaine de 50 hommes d'armes (2) « *pour l'entière confiance que nous avons — dit-il — en la fidélité, valeur et prudence de Guy Eder, sieur de La Fontenelle...* »

1598
26 avril

Enfin, au mois d'avril encore, le roi étant à Angers, donna à La Fontenelle des lettres d'abolition, pleine et entière, après que son « *cher et bien aimé Guy Eder* » lui eût fait connaître « qu'il n'était moins disposé à son obéissance que doit et est tenu un vray et naturel François » et que « *son intention a toujours été de n'adhérer à estranger ou autre quelconque personne qui veuille attenter à l'usurpation et démembrement de cet Etat.* »

Le roi a, dit-il, d'autant plus agréable cette soumission et en reçoit d'autant plus libéralement l'auteur dans ses bonnes grâces, qu'il sait que vu « la proximité des ennemis, voisins de tous côtés desdites places », le capitaine de Douarnenez eût été très ex-

(1) Dom Morice, Preuves, T. III, col. 1656. Du 20 mars 1598.

(2) *Ibid. Pr.* T. III, col. 1691. Voir aux pièces justificatives. Ce brevet est daté de « Nantes le 26^e jour d'avril 1598 ».

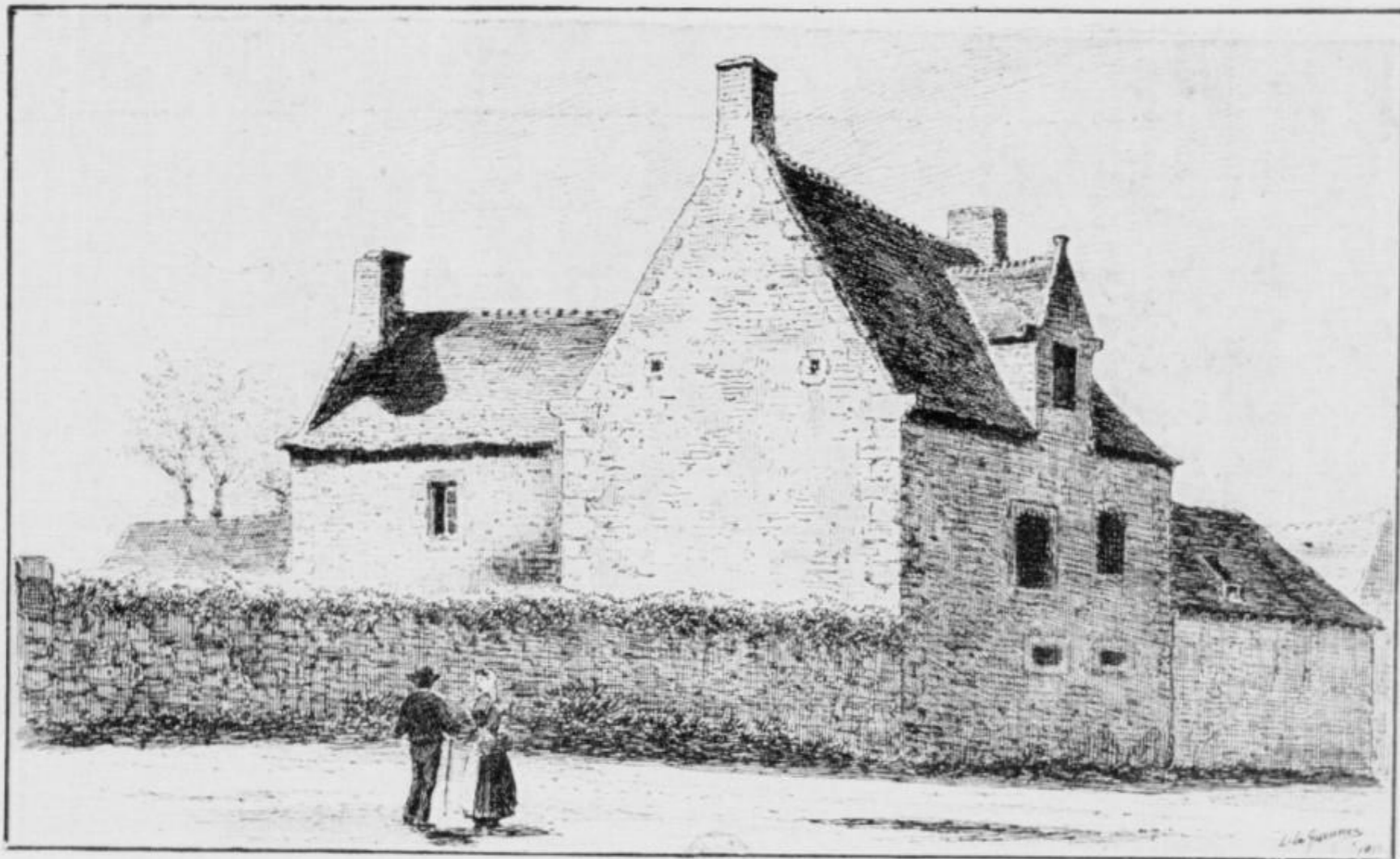
posé, s'il se fût déclaré au service du roi, avant que celui-ci et ses serviteurs se fussent trouvés assez près de lui pour le secourir au besoin... »

C'est sous cette fallacieuse excuse de sa tardive soumission à Henri IV que La Fontenelle obtint de ce prince la rémission pleine et entière de ses « crimes, maléfices, meurtres, brûlements » dont, à tout jamais, sera abolie la mémoire, et, ajoute le roi, « de grâce spéciale et de notre propre instinct et mouvement, sur la très humble supplication et requeste que le dit sieur de La Fontenelle nous a faite de le tenir excusé de l'enlèvement de sa femme, iceluy et tous autres qui se seroient entremis de ce fait » ils seront « quittés, déchargés dudit enlèvement » et leur seront « remises toutes offenses corporelles civiles et criminelles, voulant que tous arrêts, sentences, jugements, décrets, etc. sur ce intervenus soient nuls et de nul effet. »

Le roi mettait, de plus, La Fontenelle à l'abri de toutes réclamations en restitution des deniers levés par lui et ses gens de guerre, et, en général de tout ce qui a été « pris, manié et reçu par lui, sans qu'il soit tenu d'en rendre aucun compte, imposant silence perpétuel aux Procureurs généraux, substitués, etc., au sujet des faits pour lesquels La Fontenelle pourrait être inquiété en justice.

Le Parlement de Bretagne, qui en voulait fortement à La Fontenelle d'avoir toujours échappé à sa juridiction, ne consentit, en dépit de la volonté du roi, à enregistrer ces lettres qu'avec cette clause restrictive : « sans préjudice du droit des opposants. »

Mais de simples lettres d'abolition ne suffisaient pas à notre capitaine-ligieur, et, le 8 avril 1598, il avait traité, pour ainsi dire, de puissance à puissance avec son souverain « sur la réduction des villes et places



LE MANOIR DES VILLES-DORÉ,
habité par les père et mère de La Fontenelle, pendant la Ligue

de Douarnenez, Fort de l'Isle Tristan et places circonvoisines en l'obéissance de Sa Majesté. »

Le texte très long de ce traité, avec les réponses du roi à tous les articles proposés par La Fontenelle, trouvera sa place *in-extenso* à la fin de cet ouvrage. Notons-en seulement ici les principales conditions, acceptées par Henri IV :

Exercice exclusif de la religion catholique à Douarnenez et autres lieux au pouvoir de La Fontenelle.

Demande faite par celui-ci au roi de lui conserver le gouvernement de sa place, pour le service de Sa Majesté, et de lui accorder l'ordre du Saint-Esprit. Le roi le maintient au gouvernement de Douarnenez et lui accorde le collier de Saint-Michel, en attendant l'ordre du Saint-Esprit quand il y aura assemblée des chevaliers de cet ordre.

La Fontenelle obtient du roi que la place de Douarnenez « *lui demeure en propriété, ainsi qu'aux siens, en offrant une « récompense » à celui à qui elle appartient. »*

L'état et charge de vice-amiral de Bretagne demandé, par Guy Eder, « avec les honneurs, gaiges et droits attribués à icelle » se trouvant donnée au sieur de Neubourg, le roi autorise La Fontenelle à traiter avec lui pour obtenir une démission en sa faveur.

Le roi lui accorde encore le commandement d'une compagnie de son ordinaire et la capitainerie du ban et de l'arrière-ban, le titre de garde des côtes de l'évêché de Cornouailles, ainsi que l'entretien de cent hommes, en deux compagnies, pour la conservation de sa place ; la rémission pour lui et les siens, ayant porté les armes avec lui, de tous leurs « *crimes, maléfices, meurtres, tels qu'ils soient, brûlements et incendies de feu des villes, bourgs, paroisses, villages, maisons nobles, esglises et autres maisons, coupes de bois*

» taillis et de haute futaie, pilleries, prises de villes,
 » chasteaux, esglises, maisons nobles et autres édi-
 » fices et forteresses, démentementz et razementz
 » d'icelles par luy et les siens, faictz suivant son com-
 » mandement, etc. », ainsi que du fait de l'enlèvement
 de sa femme, dont *il ne sera jamais recherché, ny*
inquiété, ny autres qui l'ont assisté et que défenses en
 soient faites à tous procureurs, etc... »

La Fontenelle est déchargé également des comptes
 à rendre des deniers, décimes, etc., levés par lui du-
 rant les troubles, et dont les papiers, registres et comp-
 tes ont été perdus, dit-il, au cours des trois sièges
 soutenus par lui à Douarnenez « ledict, sieur de la
 Fontenelle, entrant en icelle place, il la trouva dé-
 serte et s'en empara pour empescher que les Espa-
 gnolz, ou autres ennemis du royaume, n'y logeassent,
 sur l'avis qu'il en avait que tel estoit leur dessain.... »

Henri IV ne put certainement ajouter foi à cet ex-
 posé fait par notre capitaine de la raison et des ex-
 cellentes intentions qui l'avaient incité à s'emparer de
 l'île Tristan. Le lecteur se souvient des circonstances
 de cette prise, mais La Fontenelle n'avait pas encore
 mis un terme à sa déloyauté, et nous allons voir com-
 ment, cette fois encore, il remplira les conditions de
 son traité avec le roi, dont nous venons d'énoncer les
 principales. La Fontenelle y ajoutait quelques deman-
 des d'argent, faisant observer au roi les grandes dé-
 penses qu'il avait eues à subir, sa rançon de 20.000
 escus, dont huit à neuf mille lui restaient encore à
 payer, ainsi que les gages de ses hommes d'armes.
 Mais Sa Majesté ne lui accorda pas les 30.000 écus
 qu'il demandait de lever « sur les plus clers deniers
 des diocèses de Léon, Cornouailles et Tréguier ». Il
 autorisa seulement le paiement des gages dus aux of-
 ficiers de La Fontenelle, jusqu'au dernier jour de

mars, s'élevant au chiffre de « deux mil huict centz escuz seulement », « pourvu qu'il y ait fondz suffisantz pour cet effect.... »

Enfin, connaissant quelle était à son égard l'animosité du Parlement de Bretagne, La Fontenelle eut soin de demander au roi que, dans le cas où lui et ceux qui l'ont assisté seraient recherchés par la justice pour les choses advenues pendant les troubles. Sa Majesté en fit « évoquer la connaissance à son Conseil d'Etat, avec défense à toute Cour de parlement et autres juges de s'en mêler ». Le roi accéda à sa demande « pour tout ce qui dépend de l'exécution des présents articles » (1).

La Fontenelle, comme on le voit, prenait d'avance ses précautions contre le mauvais vouloir du Parlement à son égard.

Il ne tarda pas néanmoins à en ressentir les effets. Les opposants dont la Cour avait réservé les droits avec tant de sollicitude, lui présentèrent requêtes sur requêtes, afin que Fontenelle n'échappât point à leurs représailles.... Et bientôt commença, pour notre capitaine, la série des procès inquiétants et ruineux dont il fut accablé pendant les dernières années de sa vie.

Ce fut d'abord — pour suivre l'ordre chronologique que nous nous sommes imposé — le sieur de Goëzbriand, qui, dès le commencement de l'année 1598, avait intenté un procès à La Fontenelle, pour l'obliger à lui restituer les biens qu'il lui avait volés, lors de la prise de Coëtfrec, et à le dédommager des 7.400 écus que, de ce fait, Goëzbriand avait été forcé de payer à Kergomar. Celui-ci, à cette époque, était, ainsi que nous l'avons vu (2), gouverneur de Guingamp.

1598

(1) *Archives des Côtes-du-Nord*. Ce traité est daté d'Angers le huitième jour d'avril 1598, signé *Henry*, plus bas *Potier*.

(2) Chapitre IV, page 33.

20 mars. Par commission du Parlement de Bretagne, Goëzbriand ayant fait vaquer à une enquête d'office, obtint un décret de prise de corps contre La Fontenelle qu'il poursuivit au *forban* jusqu'à l'édit de pacification du 20 mars de la même année. Une consultation, signée de trois avocats, avait engagé Goëzbriand à réclamer de La Fontenelle une somme de 20.000 écus, à titre de dommages et intérêts (1).

Les lettres de rémission obtenues par Guy Eder arrêtaient momentanément les poursuites de Goëzbriand. Mais nous le verrons bientôt reprendre son action contre La Fontenelle, avec un véritable acharnement. Le Parlement le favorisait en persistant à maintenir la clause restrictive qu'il avait mise à l'enregistrement des lettres de décharge accordées par le Roi au gouverneur de l'Île Tristan.

1598
12 juillet.

La Fontenelle eut encore recours au Roi et en obtint, le 12 juillet 1598, des lettres de jussion (2) données à Saint-Germain-en-Laye et « *scellées de cire jaune* » par lesquelles il était mandé au Parlement d'« *enthériner purement et simplement les lettres de décharge et abolition accordées par ledit Seigneur Roy audit Sieur de La Fontenelle, au mois d'avril, aussi dernier, selon leur forme et teneur et de lever, oster, comme il lève et oste la clause et modification portant la réserve et exception des droits des opposants, rapportée en l'arrêt de ladite Cour, du 20^e jour de may dernier, donné sur la vérification desdites lettres d'absolution....* » (3).

(1) Le Men, *Etudes historiques sur le Finistère*, p. 134.

(2) Ordre, commandement adressé par lettres scellées, par le roi aux juges d'une compagnie supérieure, comme le Parlement, pour leur enjoindre d'enregistrer une ordonnance, un édit ou un autre acte. Si la Cour n'obtempérait pas à cette injonction, il lui était envoyé des lettres itératives de jussion, et, en cas de nouveau refus, le roi faisait procéder à l'enregistrement dans un lit de justice.

(3) *Arrêt du Parlement touchant le sieur de La Fontenelle* (Dom Morice, *Preuves*, T. III, col. 1691-1692).

Le Parlement, ayant reçu de La Fontenelle une requête pour le prier de vérifier et exécuter l'ordre du roi, contenu dans les lettres de jussion, et, d'autre part, étant saisi de l'opposition faite à leur exécution par deux intéressés, « tout considéré, la Cour dit : après que les opposants auront été ouys et le tout communiqué au procureur général du Roy et rapporté en icelle, il sera ordonné ce qu'il appartiendra » (1).

Cet arrêt, du 21 août 1598, était prononcé par le Parlement à la requête de M^{re} *Jean Menguy*, Greffier Criminel de ladite Cour, tant en son nom que comme Procureur de *Olivier le Bozec*, sieur de Langouévan, son beau-père, tendant à ce que ledit sieur de La Fontenelle fust débouté de l'entérinement desdites lettres » (2). Ils avaient, sans doute, été victimes, pendant les troubles, des pillages et des déprédations de Guy et de ses gens de guerre, alors que ceux-ci exploitaient l'évêché de Tréguier.

1598
21 août

(1) *Arrêt du Parlement touchant le sieur de La Fontenelle* (Dom Morice, *Preuves*, T. III, col. 1691-1692).

(2) Dom Morice, *Pr.* T. III, col. 1691. Il s'agit ici de deux gentilshommes du pays Trécoirois. Il faut lire *Olivier Le Bozec, sieur de Lanquenau*.



CHAPITRE XXVII

ETONNANTE MISÉRICORDE DU ROI A L'ÉGARD DE LA FONTENELLE ET DE SES ÉMULES. — DUPLICITÉ DE GUY EDER. — IL PROFITE DE LA PAIX POUR METTRE ORDRE A SES AFFAIRES. — JEAN DE ROSMAR, SIEUR DU MURIOU, ADMINISTRE COADEZLAN. — LE SIEUR DE LA MAISON-BLANCHE ET SA SŒUR. — PROPOSITIONS DE LA FONTENELLE AUX ESPAGNOLS. — LA FONTENELLE A COADEZLAN. — SA MAJORITÉ EN 1598. — POURPARLERS AVEC LES ANGLAIS. — LA FONTENELLE ET MARIE LE CHEVOIR RÉSIDANT A TRISTAN DONNENT QUITTANCE A JEAN DE ROSMAR LE 12 JUIN 1599.

La guerre était donc enfin terminée, les derniers ligueurs avaient déposé les armes, et le « roi catholique », justifiant son nouveau titre, achevait de conquérir le cœur de ses sujets par des actes de magnanimité, de généreux pardon et de charité véritablement évangéliques. Ses plus fidèles conseillers trouvaient qu'il s'engageait même un peu trop avant dans cette voie de miséricorde envers les pires bandits, et c'était avec quelque étonnement, mêlé pourtant d'admiration, que l'on voyait le monarque vainqueur s'accorder, en de tels termes, avec des « La Fontenelle » : « HENRI, par la grâce de Dieu, roi de France et de Navarre... *Puisque sa divine bonté a voulu, jusques à cette heure, faire prospérer nos affaires en ceste*

province par la voye de la douceur et clémence, que nous n'avons voulu dénier à ceux qui, encore que coupables de beaucoup de malheurs pour la guerre qu'ils ont faite contre leur devoir.... se sont venus jeter entre nos bras,... nous croions fermement qu'elle n'aura moins agréable qu'à son imitation, acceptant aussi bien les derniers que les premiers soumis à ce devoir, nous les faisons jouir des mêmes remises, grâces,... dont ont été, par nous, gratifiés ceux qui, au commencement de notre arrivée en cette province, et mesme auparavant, ont subi nostre obéissance.... (1).

La guerre civile terminée laissait Guy Eder, tel un poisson hors de l'eau, privé de son ordinaire et indispensable élément. Il ne pouvait demeurer inactif et son apparente soumission au roi n'avait eu d'autre but que de s'assurer la conservation de son fort, avec tous les avantages que pouvait lui réserver dans l'avenir une situation aussi exceptionnelle.

Son principal soin fut donc d'en entretenir la garnison, commandée par le fidèle La Boule (2). Les comptes de Coadezlan, qui nous ont été conservés, témoignent des dépenses considérables causées à La Fontenelle par l'approvisionnement de Douarnenez.

Ces comptes rendus au seigneur de Coadezlan par écuyer Jean de Rosmar, sieur du Muriou, son cousin (3), dont il avait fait, par procuration du 11 juin 1598, son receveur et son homme de confiance, nous montrent Guy Eder profitant du répit que lui vaut sa soumission au roi, pour mettre ordre à ses affaires, rétablir ses finances ébréchées, payer ses dettes et

1598
11 juin

(1) Dom Morice, *Preuves*, T. III, col. 1691.

(2) C'est bien à tort que quelques auteurs l'ont accusé d'avoir voulu trahir La Fontenelle et livrer la place à l'ennemi. La suite de ce récit nous prouvera le contraire.

(3) L'un de ses premiers compagnons d'aventures, ainsi que nous l'avons écrit plus haut.

faire rentrer les sommes qui lui sont dues. Messire Guy Eder, sieur de La Fontenelle, Coadezlan, Coat-congar, Trébriant et autres lieux, Chevalier de l'Ordre du Roy et Capitaine de cinquante hommes d'armes de ses ordonnances, Gouverneur de Douarnenez, Vice-amiral de Bretagne, Capitaine du ban et de l'arrière-ban et Gardé des côtes de l'Evêché de Cornouailles, était devenu, par la grâce du roi, et malgré tous ses méfaits, l'un des plus puissants gentilshommes de la Basse-Bretagne. Par son mariage, désormais incontesté, avec Marie Le Chevoir, la plus riche héritière de la région, il en était aussi l'un des plus opulents seigneurs.

Dans ses manoirs de Trébriant et de Coadezlan, qu'il possédait de ce chef, il plaça tout un personnel d'hommes d'affaires et de domestiques. A Coadezlan, les comptes mentionnent de plus, comme habitant le manoir, Yves Le Chevoir, sieur de la Maison-Blanche (1) et sa sœur. C'étaient deux bâtards de la maison Le Chevoir, dont la présence en la demeure paternelle et la cohabitation avec les enfants légitimes ne choquaient en rien les usages de ce siècle aux mœurs faciles, exempt de préjugés de cette nature. Le sieur de la Maison-Blanche joue, à Coadezlan, le rôle d'intendant et paraît très dévoué à ses fonctions. C'est lui qui est chargé « *d'achepter les commodités* », c'est-à-dire les provisions de choix, nécessaires à Coadezlan quand La Fontenelle et sa femme y passent ou y séjournent. « *Monsieur de La Maison Blanche* » accomplit, en outre, plusieurs voyages importants et remplit de nombreuses missions de confiance, donnant et recevant quittance pour le sieur de La Fontenelle.

(1) Peut-être le petit frère de lait de la ballade ?... La qualification de bâtards leur est attribuée par les savants auteurs des *Anciens évêchés de Bretagne* : nous n'avons trouvé aucun autre document confirmant cette assertion.

Le compte de Jean de Rosmar mentionne parmi le personnel de Coadezlan : « le palefrenier de Monsieur, son mareschal, le jardrinier » puis, plus loin, Isaac Trapen, Flaurang, Bertic, « vallet à bras » et nombre « d'allants et venants pour les affaires desdits sieur et dame » (1).

1598

Les comptes du sieur du Muriou indiquent de nombreux envois de blé, de froment et de seigle, ainsi que d'avoine, faits à Douarnenez par des barques de Bréhat, Paimpol et Pontrieux ; les dépenses faites pendant les séjours à Coadezlan de La Fontenelle et des siens, séjours dont nous indiquerons bientôt les dates et les circonstances ; les remboursements opérés et les emprunts contractés par et au nom de Guy Eder, qui, en dépit de sa grande fortune territoriale, avait parfois d'urgents besoins d'argent monnayé ; des achats et allées et venues de chevaux, dont une hacquenée pour Madame, entre Trébriant, Coadezlan et Douarnenez ; des envois de messagers, pour y porter nouvelles ou argent ; d'importantes réparations à Coadezlan, et aux dépendances de ce manoir, de nombreux voyages des hommes d'affaires pour les procès de Guy Eder ; des pourparlers avec les Anglais, et d'autres faits concernant La Fontenelle, faits que nous allons relater à leur date, avec tous les détails qu'ils comportent, ainsi que les démêlés judiciaires auxquels ne put échapper, par la suite, le puissant capitaine de « L'Isle Guyon ».

Ces comptes nous indiquent également les relations qui existaient entre Guy Eder et sa famille, et nous y trouverons aussi mentionnés les différents voyages faits à Coadezlan par la mère de Marie Le Chevoir,

(1) *Comptes de Coadezlan. Arch. des Côtes-du-Nord, E 1633.* Nous en devons la transcription à la complaisance de M. Louis Le Guennec qui, pour sa collaboration à nos recherches, a droit à notre vive reconnaissance.

Renée de Coatlogon, de même, hélas ! que les « *parlements à la Cour* » et les séjours « *dudit seigneur* » « *au manoir de Rennes* », touchants euphémismes employés par le respectueux et dévoué comptable, pour mentionner les arrestations et emprisonnements de son seigneur et maître !...

Enfin, à ce précieux document, si vivant par tous ses détails familiers, nous devons la connaissance certaine de dates importantes à noter, au cours des dernières années de notre capitaine. D'autre part c'est là que nous découvrons les seules mentions authentiques de la jeune Marie, avec ses faits et gestes, comme châtelaine de Coadezlan et épouse de La Fontenelle.

Dans la rapide analyse que nous venons de faire de ce document, nous avons eu l'occasion de voir que, même après sa soumission au Roi, Guy Eder maintenait sur le pied de guerre sa puissante forteresse de l'Isle Tristan. La garnison de Douarnenez, toutefois, avait désormais des ressources régulières et ne vivait plus de « *picorée* » en exploitant « *le bonhomme* », c'est-à-dire le paysan des alentours.

La Fontenelle avait fort à faire pour subvenir à toutes ces dépenses, et, dès avant le 4 mai 1598, il avait fait transmettre aux Espagnols la proposition de leur livrer la place. La lettre écrite, à cette date, au roi d'Espagne, par le maître de camp, Rodrigo des Orozco, ne laisse aucun doute à cet égard. Elle nous montre, en cette circonstance, le sieur de Sourdéac et le gouverneur de Concarneau agissant dans le même sens que La Fontenelle, aussi vaut-elle d'être transcrite ici, au moins en partie : « *Blavet, 4 mai* » 1598.... M. de Rosampoul (1) sur lequel V. M. est

1598
4 mai

(1) François de Carné, sieur de Rosampoul, chevalier de l'Ordre du Roi, qui avait embrassé chaudement la cause espagnole.

» déjà renseignée.... m'a déclaré qu'il voudrait aller
 » baiser les mains de V. M. pour lui rendre compte
 » des conditions dans lesquelles M. de Sourdéac, gou-
 » verneur de Brest, tiendrait la place pour V. M. et
 » y admettrait une garnison espagnole, si on lui ac-
 » cordait certaines prétentions qu'il a, et pour lui dire
 » que La Fontenelle et le gouverneur de Concarneau
 » sont dans les mêmes dispositions.... » (1).

1598
 mai

Mais, sur les entrefaites, les Espagnols avaient re-
 çu leurs passeports pour quitter la Bretagne, et Sour-
 déac, appelé à Rennes par le roi avec les autres gou-
 verneurs, s'y étant rendu au mois de mai 1598, subit
 l'ascendant du Béarnais, qui, au lieu de le châtier,
 comme il l'eût mérité, lui dit sur un ton quelque peu
 ironique : « Sourdéac, la fête des Rois est passée ! »
 Conquis par la bonhomie spirituelle de Henri IV,
 Rieux de Sourdéac se remit résolument à son ser-
 vice et le suivit en Picardie (2).

C'est peut-être l'unique circonstance où l'on puisse
 relever le nom de Sourdéac, uni à celui de La Fonte-
 nelle, en vue d'une action commune, ou, tout au
 moins, dans un but identique : le fait valait d'être
 cité, car le gouverneur de Brest était, et demeura jus-
 qu'à la fin, le mortel ennemi du capitaine de l'Île
 Tristan. Il ne faut pas oublier que deux des trois siè-
 ges infructueux de cette place forte furent dirigés par
 Sourdéac, qui ne put pardonner à La Fontenelle les
 honteux échecs qu'il lui avait infligés. C'est pourquoi
 René de Rieux, dans ses *Mémoires*, a chargé, jusqu'à
 l'exagération, le seigneur de La Fontenelle et de l'Île
 Tristan.

Il est vrai que, dans d'autres récits, les *Mémoires
 de Sourdéac* ne sont pas moins excessifs. C'est donc

(1) De Carné, *Correspondance*, etc. T. II, p. 157.

(2) *Ibid.* p. 153.

à tort que beaucoup d'historiens de la Ligue les ont reproduits sans contrôle.

Au mois d'août 1598, le compte de Rosmar nous montre Fontenelle « *retournant de la Court en passant à Coadezlan.* » Etant donné l'arrêt du Parlement, daté du 21 de ce mois, rendu en faveur de Maistre Jean Menguy et d'Olivier le Bozec, son beau-père, contre la requête de Guy Eder, au sujet de ses lettres de jussion, il y a tout lieu de croire que ce furent les débats de cette affaire qui amenèrent alors, à Rennes, le nouveau seigneur de Coadezlan (1).

1598
août

Il n'y avait pas longtemps, en effet, que La Fontenelle était entré en jouissant des biens de sa femme, soit que la famille de Marie eût fait d'abord opposition à son mariage, en raison de la façon violente dont Guy Eder avait procédé à son égard, soit que le tuteur se fût refusé à lui rendre ses comptes, avant que les lettres du roi en sa faveur ne vinssent régulariser, ou plutôt absoudre, le fait de l'enlèvement de Marie Le Chevoir. En vertu de l'ordre du roi, il y eut, dès lors, *annulation « de tous arrests, sentences, jugments, décrets, intervenus » sur ce fait, et silence perpétuel imposé « sur ce, comme sur toutes les autres choses »* aux Procureurs généraux, à leurs Substituts et à tous autres... » (2). Ces lignes donnent à penser que le rapt, commis par La Fontenelle à Mézarnou, fut porté à la connaissance du Parlement par la famille de la petite mineure qui en avait été la victime (3).

Or, les lettres d'abolition furent enregistrées le 26

26 mai

(1) Arrêt du Parlement touchant le sieur de La Fontenelle, *Dom Morice*, III, col. 1691.

(2) Lettres d'abolition pour le sieur de La Fontenelle, *Dom Morice*, T. III, col. 1682.

(3) D'après la *Coutume de Bretagne*, le rapt d'une enfant mineure entraînait, pour son auteur, la condamnation à mort.

mai. « sans préjudice des droits des opposants » et nul document ne nous révèle que les parents de Marie Le Chevoir se fussent rangés au nombre de ceux-ci.

11 juin

Au contraire, dès le 11 juin 1598, La Fontenelle « baille » à Escuyer Jean de Rosmar, sieur du Murriou, une « procure » signée : *Guy Eder Fontenelle, Marye Le Chevoir, J. L'Arch et Keranguer, nottaires royaux.* » Ce qui indique, d'une façon très nette, que, dès ce moment, Guy Eder jouissait du domaine de Coadezlan, dont il confiait l'administration à son cousin-germain (1).

1598
12 février

Cependant il n'en était pas encore ainsi, quatre mois auparavant, lorsque, le 12 février, « *Maistre Guyon Guillou, procureur de la seigneurie de Coadezlan, en promettant ratification du contenu de cestres de noble et puissant Guy Eder, Seigneur de la Fontenelle, gouverneur de Lisleguyon et de Douarnenez, capitaine de cent hommes d'armes (2), Mary, époux de Noble et Puissante Dame Marie Le Chevoir, dame de Trébrien, Coatezlan, etc., etc., dans deux mois prochains* », baille, lui aussi, un titre de convenant ou domaine congéable « à Jacquin Schenœder et Marie Le Gar sa femme. »

Ici, il est évident que Guy Eder ne jouit pas encore de l'administration des biens de Marie Le Chevoir, dont il est pourtant légalement reconnu le « *mary époux* » (3).

1598
août

Il est donc fort possible que, « *retournant de la Court en passant à Coadezlan* », au mois d'août 1598, La Fontenelle fit, à ce manoir, son premier séjour,

(1) Bail convenancier aux Archives de Coadezlan.

(2) Il ne l'était encore que de cinquante.

(3) Il est encore possible que La Fontenelle n'eût pas encore, à cette époque, atteint l'âge légal de 25 ans fixe pour la majorité de l'homme par la Coutume de Bretagne. Nous croyons qu'il naquit vers 1574, mais son acte de naissance est demeuré introuvable.

en qualité de propriétaire et seigneur effectif de ce domaine, et comme époux de la jeune Marie. Les châtelains, à cette occasion, rassemblèrent-ils à Coadezlan une noble compagnie de parents et d'amis ? Les comptes du receveur le donneraient à penser, car ils mentionnent des frais assez considérables faits pour l'approvisionnement du manoir, parmi lesquels : « une barrique de vin de Gascoigne » qui fust rendue à Coadezlan » et coûta 18 écus ; puis « des vivres et commoditez requises » pour la somme de 7 écus et demi, et, enfin, « un pot d'hypocras » d'un écu. Chacun sait que l'hypocras était à cette époque l'un des présents de choix offerts par les villes aux souverains, pour leur entrée solennelle, et que ce vin d'épices avait sa place marquée dans les grands festins de nos aïeux. Enfin, détail intéressant, des *sonneurs furent aussi conviés à Coadezlan*, et reçurent un écu « par commandement de mondit sieur » (1), ce qui donne tout lieu de croire que la danse était inscrite au programme de la fête.

Toutefois, La Fontenelle demeura, à cette époque, fort peu de temps à Coadezlan ; en retournant à Douarnenez, il laissa au manoir son « courtault » ou solide cheval de selle.

Quelque temps après, La Fontenelle écrivait à Rosmar, pour lui enjoindre de chercher à emprunter, pour son compte, une somme de 200 écus. Le receveur de Coadezlan, aidé de celui de Trébriant, nommé Le Prêtre, se mit en campagne, et tous deux furent, le 14 octobre, à Lannion, puis à Tréguier et à Morlaix, pour réunir cette somme importante et ur-

1598
14 octobre

(1) On appelle *sonneurs*, en Basse-Bretagne, les joueurs de bombarde et de binou. Ils étaient, jadis, de toutes les fêtes et faisaient danser la compagnie. (Compte de Jean de Rosmar, *Archives des Côtes-du-Nord*, E 1633).

gente. Jean de Rosmar la porta lui-même à Douarnenez, en y menant « quatre pieczes de chevaulx » et accompagné, dans ce voyage, par un nommé « Deleau, le maréchal Verdelet et *Grand Bidet* son garçon ». En revenant de Douarnenez, ils ramenèrent à Trébriant quelques autres chevaux, après avoir remis « à Madame une piecze d'étamine » qui coûta cinq écus remboursés à Deleau. Marie était donc aussi à l'île Tristan.

1598
6 décembre

22 et 29
décembre

Le compte de Coadezlan mentionne ensuite d'importantes démarches, faites par Jean de Rosmar, au mois de décembre 1598. Le 6 de ce mois, nous le voyons payer à Saint-Brieuc un messenger appelé Breton, que *Mademoiselle de Longle* (Marguerite Eder sœur de Guy) envoie vers son frère pour lui « porter nouvelles ». Or, quelques jours plus tard, Rosmar passa « trois jours à Morlaix, pour devoir accorder avecq les Anglais, touchant l'affaire dudit seigneur » pour laquelle il les consulte de nouveau le 22 décembre. Enfin, le 29^e jour du même mois Rosmar reçut des « lettres de Monseigneur pour aller encore trouver » *lesdits Anglais* pour leur communiquer lesdites lettres et à leur hoste Charles le Corre, pour tascher à « estre à un avecq eulx (1) mesme espérant avoir meilleure composition que de paravant, dont lesquelles lettres après la communication furent bruslées ».

Puis l'homme de confiance de La Fontenelle se rend,

(1) C'est-à-dire tâcher d'être d'accord, en bonne intelligence, en vue d'une action commune. Ceci nous donne à penser qu'il s'agissait d'une conspiration pour leur livrer la place de Douarnenez, mais nous n'en avons pas de preuves. On sait que les Anglais, auxiliaires des royaux, avaient quitté la Bretagne en 1595, emportant le regret de n'avoir pu s'y assurer aucun poste d'importance. Mais ils avaient laissé à Morlaix, au moins quelques agents secrets, avec lesquels conférait La Fontenelle, après la pacification, et qui n'eussent pas été fâchés, sans doute, d'acquiescer, pour leur gouvernement, un établissement tel que le fort de Douarnenez. Cependant aucun autre document ne vient nous confirmer les avances que put leur faire La Fontenelle au sujet de la place dont il était demeuré le gouverneur.

le 3 janvier, à Douarnenez, sans doute pour rendre compte à son seigneur des résultats de ses conférences avec les Anglais, et lui amener son cheval d'Espagne, qui, en pleine route « se déferre à la montaigne d'Ar-ré. » Cet accident, qu'il lui faut réparer à grand peine retarde l'arrivée de Jean de Rosmar, qui, trouvant closes, pour la nuit, les portes de la forteresse, dut prendre gîte pour son garçon et ses chevaux « cheur Madame Jacquëtte » à Douarnenez, au prix de 25 soulz.

1599
3 janvier

Jean de Rosmar retourna encore à Douarnenez, le 16 janvier, et en partit le 18 pour Lannion. Là il fut trouver « le sieur de La Villebasse pour lui retirer l'acte de curatelle de ladite dame » c'est-à-dire de Marie Le Chevoir, ce qui prouve, une fois de plus, que La Fontenelle, en qualité de mari allait être désormais l'administrateur des biens de sa femme. Il avait donc atteint sa propre majorité à cette époque (1).

1599
16 janv.

Le sieur de Muriou retourna le 11 mars à Douarnenez « pour rendre compte — à La Fontenelle — des lettres, tiltres, garandz et enseignements que ledit comptable avoit entre les mains, despendantz de la seigneurie de Trébriand, et mener sa hacquenée à Madame... »

11 mars

Le 13 mars un messenger fut envoyé de Douarnenez à Trébriand pour avertir « le prebtre » de se trouver à Morlaix, « contre l'arrivée de la Villecare qui mesnoit des prisonniers à Morlaix à l'instance de mondit sieur

13 mai s

(1) D'après la *Coutume de Bretagne*, la femme âgée de 12 ans et l'homme de 14 ans, sortaient de tutelle, mais devaient être mis en garde de curateurs, jusqu'à l'âge de vingt-cinq ans, étant, jusqu'alors, considérés comme mineurs. Toutefois, la femme, « sous pouvoir de mari », était affranchie du curateur, celui-ci devant laisser à l'époux l'administration des biens de sa femme, même mineure, à moins qu'il ne le fût encore lui-même. Ceci donne lieu de croire que La Fontenelle atteignait, en 1599, l'âge de 25 ans révolus, requis pour la majorité. Il était donc né en 1574, ainsi que nous l'avons dit.

de la Fontenelle et ce pour répondre de leurs despans ».

Le sieur François James de la Villé-Carré était prévost général de Bretagne. Il fut chargé à cette époque de conduire aux prisons de Rennes, à la requête du Procureur du roi, de La Fontenelle et d'un nommé Guillaume Larmet, M^e *Morice Véron*, notaire et commis au greffe de la juridiction de Douarnenez, M^e *Julien Le Rougeart* et *Guillaume Le Bellec* (1), tous trois accusés d'homicide sur la personne d'un nommé *Lespine*, soldat au fort de Douarnenez. Il y a tout lieu de croire que l'article du compte de Jean de Rosmar a trait à cette affaire, dont les pièces se trouvent aux *Archives du Parlement* de Bretagne (2). Ce procès vint, plus tard, compliquer ceux de La Fontenelle, et n'était pas encore jugé en 1600, alors que notre capitaine, qui avait, bien à contre-cœur, rejoint lesdits accusés, gémissait, depuis plus d'un an, au « *manoir* » de La Feillée de Rennes !

Après quelques autres articles de moindre importance, le compte de 1598-1599 se termine par l'approbation de « *Hault et puissant Guy Eder, chevalier de l'Ordre du Roy, et dame Marye Chevoyr, seigneur et dame de La Fontenelle, Coatezlan, Trévrien, Coat-gongar, etc.* » signée des intéressés, plus de *Hamon Jacobin* (3) et *H. Moreau*, commis par lesdits seigneur et dame à l'examen du dit compte. » Cette quittance est délivrée par La Fontenelle et Marie, le 12 juin 1599, « en l'île Tristan en notre logis » ce qui prouve qu'ils

(1) Ailleurs nommé *Baellec*.

(2) Arch. du *Parlement de Bretagne*, B, Extrait des minutes d'arrêts de Tournelle.

(3) *Hamon Jacobin* était sieur de Kervengouez et membre du conseil de famille du jeune René Barbier, fils de François et de Catherine de Goazbriant. Du Cleuziou, *Documents inédits pour servir à l'histoire de la Ligue en Bretagne*.

en faisaient encore à cette époque leur principale résidence.

Un autre compte, à partir de cette date, est également rédigé par Jean de Rosmar et embrasse les années 1599 à 1602. Mais il reçut seulement quelques apostilles de Guy Eder, et ne fut rendu et confirmé qu'après la mort de celui-ci, lorsque sa succession vacante était confiée aux mains d'un curateur, Maistre Jacques Poullain, le 10 décembre 1610.





CHAPITRE XXVIII

PLAINTÉ DES PAROISSÉS DE CORNOUAILLES CONTRE LA FONTENELLE ET SES ÉMULES. — SA PÉNURIE D'ARGENT ET SON PROCÈS AVEC GOËZBRIAND. — ARRÊTATION DE LA FONTENELLE A BRÉHAT, IL EST EM-MENÉ A NANTES. — NICOLAS POTIER, SIEUR DE LA CHESNAYE, ET LA FONTENELLE « AU MANOIR DE RENNES. — RÉCUSATIONS DE GUY ÉDER. — SES TÉMOINS. — LA FONTENELLE AU SECRET A LA FEILLÉE DE RENNES. — PRÉCAUTIONS MINUTIEUSES POUR EMPÊCHER SON ÉVASION. — ARRIVÉE A RENNES DU MARÉCHAL DE BRISSAC, CHARGÉ PAR LE ROI DE LA SOUMISSION ET DÉMOLITION DE LA FORTERESSE DE DOUARNENEZ.

Le 23 janvier 1599, « en l'audience ordinaire de la Court et siège présidial de Kempercorentin... tenue par Monsieur le Sénéchal de Cornouailles, en présence de Monsieur le Procureur du Roy audict siège » il fut porté requête par une centaine de paroisses de l'évêché de Cornouailles, en vue d'être reçues à informer au sujet des désordres et cruautés exercés, par les troupes des gens de guerre, sur leur territoire, durant les troubles, c'est-à-dire depuis 1592 jusqu'en 1599 (1).

Ce document des *Archives nationales* est un terri-

1599
23 janv.

(1) *Mss. Français*, 22311, f. 258. Bibl. Nation.

ble réquisitoire contre La Fontenelle et ses émules des deux partis. Au contraire des *Mémoires de Sourdeac*, fort sujets à caution, ainsi que nous l'avons dit, cette information relate des faits véridiques, affirmés par des témoins honnêtes et sincères, contemporains, ayant vu et éprouvé, hélas ! ce qu'ils racontent.

En ce qui concerne La Fontenelle, il y est formellement accusé d'avoir *usé de grandes violences, cruautés, exactions, et brûlements, tué et massacré « au bourg de Saint-Germain deux à trois mille hommes, tant gentilshommes, bourgeois que du plat pays qui voulurent s'opposer à ses desseins, vu la grande cruauté dont il usoit... »*, d'avoir « donné si grande licence à ses gens de guerre qu'ils ont tout réduit à rien, tué, massacré, emporté et brûlé, tant en temps de guerre qu'en temps de trêve, et en tout le dit évêché (de Cornouailles), *« les femmes et les filles violées, tués les marys »*, fait loger des troupes dans les maisons des gentilshommes, ces troupes étant de 1.200 hommes ; brûlé, démoli ces demeures, détruit les bois et décorations, pris et emporté les bestiaux trouvés dans les champs, fait de grandes et excessives levées de deniers, etc., etc... La Magnanne, La Tremblaye, La Bastenaye, du Liscouët, sont accusés des mêmes méfaits... Lesdites paroisses se trouvent donc réduites à la plus extrême pauvreté : certaines d'entre elles sont même demeurées désertes et abandonnées de leurs habitants, ruinés par l'incendie, la guerre, la peste et la famine, et aussi par les levées de deniers faites successivement par le roi et par Mercœur, pour l'entretien de leurs garnisons et le paiement de leurs soldats....

Aussi les paroisses cornouaillaises demandent-elles au roi, *« par une grâce spéciale »*, de les déclarer quittes de tout arrérage d'impôts et de les décharger

de leurs contributions, durant quelques années, en quoi elles obtinrent satisfaction.

D'ailleurs, la pacification n'avait, ni ramené la quiétude dans les esprits, ni rendu la sécurité au foyer et à la propriété. Chacun tremblait encore pour sa vie et pour ses biens, et, le 9 décembre 1599, les Etats de Bretagne s'adressaient ainsi au Roi : « Vous plaise réduire les garnisons au nombre et forme ancienne et révoquer tous officiers et entre autres les trésoriers provinciaux créés sous ombre desdites garnisons... et faire ruiner les fortifications de l'isle Tristan, dite Douarnenez, et autres entreprises par les particuliers, sans autorité légitime, et commander les provisions nécessaires pour cet effet à vos lieutenants-généraux et autres qu'il vous plaira » (1).

Le roi répondit, le 23 mars 1600, que « pour le regard de l'Isle Tristan, dite Douarnenez, Sa dite Majesté veut qu'il se fasse, et les dépenses pour ce nécessaires en seront incontinent envoyées » (1). Cette réponse est la première dérogation apportée par Henri IV à ses engagements à l'égard de La Fontenelle, auquel, dans son traité du 8 avril, il avait promis de conserver, et peut-être de continuer, les fortifications, après toutefois « avoir reconnu l'estat de la place, comme Sa Majesté le désire » (2).

Mais La Fontenelle n'était pas au bout de ses tribulations et le haut et puissant seigneur de l'Isle Guyon qui, jadis, avait emprisonné et rançonné tant de riches gentilshommes, allait bientôt, par un juste retour, voir attaquer, tout à la fois, sa fortune et sa liberté. « *Bien mal acquis, dit-on, ne prospère pas.* »

(1) (1) Archives d'Ille-et-Vilaine, *Reg. des Etats de Bretagne*, Dossier de Carné.

(2) Archives des Côtes-du-Nord, *Traité de La Fontenelle avec le Roi*.

1599

9 déc.

1600
23 mars

Il semble, en effet, que La Fontenelle ait conservé fort peu de choses des trésors dont il s'était emparé à la faveur des guerres civiles, et les comptes de Jean de Rosmar témoignent, chez son maître, d'une assez grande pénurie d'argent. Mais il possédait de si beaux domaines que les prêteurs ne lui manquaient pas, et la place de Douarnenez ne cessait d'être largement approvisionnée, bien que le blé fût alors extrêmement cher en Bretagne.

La Fontenelle avait, d'ailleurs, d'autres soucis : le Parlement, comme on l'a vu, avait ouvert complaisamment la porte à tous les ennemis de l'ancien capitaine-ligueur désireux de se venger de ses offenses passées, en dépit de toutes les absolutions octroyées par le roi.

Avant l'édit de pacification du 20 mars 1598, François de Goëzbriand avait entamé des poursuites judiciaires contre La Fontenelle, ainsi que nous l'avons dit, dans le but d'obtenir de lui une somme de 20.000 écus, comme dédommagement des biens qui lui avaient été pris à Coëtfrec. Dès lors Goëzbriand poursuivait La Fontenelle au forban, c'est-à-dire qu'il demandait son bannissement du royaume, comme ayant exercé des actes de brigandage, sur terre, et de piraterie, sur mer, sans mandat de guerre régulièrement obtenu.

1600

Le Parlement, ayant fait des informations et commencé le procès, ne consentait point à s'en dessaisir par l'enregistrement pur et simple des lettres du roi. Goëzbriand obtint donc, contre Guy Eder, un décret de prise de corps. C'est probablement en vertu de ce décret qu'au commencement du mois de mars 1600, le lieutenant particulier du Présidial de Quimper, *Jacques Le Borigné*, se mit en

campagne pour se saisir de la personne de La Fontenelle (1).

Il ne pouvait songer à le prendre dans son fort de l'Isle Tristan, toujours soigneusement gardé, et dut profiter d'un voyage à l'île de Bréhat que fit, avec son receveur, le châtelain de Coadezlan, dans les premiers jours de mars 1600. Peut-être un piège fut-il tendu au rusé capitaine ?... Le compte de Jean de Rosmar nous apprend que son maître fit emplette, à Bréhat, au cours de ce voyage, d'une *gueniche* (guenon) qu'il paya à Laurent Le Loarrer, le prix de quatre sommes de froment.

mars

C'était, sans doute, une aimable surprise qu'il destinait à la jeune Marie, pour la distraire en son peu récréatif logis de l'Isle-Tristan, mais cette emplette ne devait pas être l'unique objet du fatal séjour de Guy Eder à Bréhat. Toujours est-il que Jacques de Borigné l'y arrêta, au nom du roi, et lui fit part en bonne et due forme de l'arrêt en vertu duquel il avait ordre de se saisir de sa personne et de le faire conduire à Nantes.

La Fontenelle put obtenir de Monsieur le Lieutenant particulier du siège présidial de Quimper-Corentin, qu'il le laisserait passer par Coadezlan, pour y prendre différents objets, et, peut-être, pour y faire ses adieux à sa femme, avant une absence qui devait être d'assez longue durée. Ainsi que nous l'avons vu, une grande affection unissait les deux époux, et La Fontenelle prodiguait à la jeune Marie les soins les plus délicats. Jacques Le Borigné accompagna Guy Eder à Coadezlan, d'où, le 6 mars 1600, La Fontenelle fit « *son partement pour la Court* », selon l'expression

(1) Il fallait qu'on le considérât comme une importante capture pour que le second magistrat du siège présidial se dérangeât pour venir, en personne, présider à son arrestation.

délicate employée par le dévoué comptable. Toutefois, le Lieutenant particulier ne dut pas aller à Nantes, conduire son prisonnier, qu'il dut remettre à d'autres gardes, puisque du Muriou ajoute avoir « employé deux escus dix-neuf sous » à « défrayer » ce magistrat « retournant de Bréhat d'avec mondit sieur de La Fontenelle, lors de son partement à la Court ». Cela semble indiquer que Borigné s'en retourna à Quimper sa mission accomplie. Laissant quatre chevaux à Coadezlan, Guy Eder y prit une haquenée qu'il acheta de son cousin Guillaume de Rosmar, sieur de Runegoff, et une selle toute neuve, qui coûta six écus, et ce fut dans cet équipage qu'il s'achemina vers Nantes, sous bonne et solide escorte d'archers de la maréchassée.

Là, il fut remis entre les mains du sieur de Cangé, lieutenant du duc de Montbazou, gouverneur de la ville et château de Nantes, qui fut chargé de sa personne et le garda provisoirement au château, en attendant qu'il fût statué sur son sort (1).

1600
mai

Durant sa captivité, La Fontenelle eut de nouveau recours aux bons offices de Marin Collet, maître de l'hôtel des *Trois-Rois*, puisque celui-ci se déclare, au mois de mai 1600, « payé de ce qu'il avait prêté et fourni au Sieur de La Fontenelle, depuis qu'il était prisonnier au château de Nantes » (2).

12 mai

Le 12 de ce même mois, le sieur de Goëzbriand fit faire sommation au sieur de Cangé « de garder soigneusement ledit Eder jusqu'à ce que le Prévost des maréchaux de ce pays feust aller le prendre dedans le temps qu'il luy seroit ordonné, à peine d'en répon-

(1) *Archives d'Ille-et-Vilaine*. Il semble, d'après nos documents, qu'il n'était là qu'en prison préventive. (*Dossier de Carné*).

(2) Geslin de Bourgogne et Barthélemy, *Anciens Evêchés de Bretagne*. C'est lorsque Amaury Eder fut lui retirer, contre 262 1/2, la vaisselle plate et les joyaux engagés par Guy Eder, ainsi que nous l'avons vu, le 24 juin 1597.

dre » (1). Mais, dès le mois d'avril, le sieur de Cangé remontrait lui-même au Parlement « qu'il avoit esté chargé par ledit sieur de Montbazon de la personne de Guy Eder, sieur de La Fontenelle, et depuis, ayant reçu commandement du roy et dudit sieur de Montbazon de mettre ledit Eder entre les mains de la justice.... il avoit fait signifier aux juges et officiers de Nantes qu'ils eussent à se charger dudit Eder, ou le mettre aux prisons du Bouffay dudit lieu, offrant des soldats de la garnison dudit chasteau pour le y conduire, et, sur les difficultés survenues, la Cour auroit fait commandement audit sieur de Cangé, par arrest du 8^e jour de ce moys (may) de faire amener en bonne et seure garde ledit Eder, prisonnier en la Conciergerie de ladite Cour..., etc. » La Cour commit, en conséquence, *Jean Irland* et *Gilles de Sévigné*, tous deux Conseillers au Parlement (2) « pour s'assurer à Nantes de la personne de La Fontenelle » (3) et le conduire à Rennes.

Le Parlement de Bretagne allait-il, définitivement, se saisir de sa proie, et cela sur l'ordre du roi lui-même?... C'en était donc fait de la toute-puissance du seigneur de l'Isle Guyon, qui, deux ans auparavant, se pavanait si fièrement devant le duc de Mercœur, sous les lambris dorés de ce même château de Nantes ? Il ne s'agit donc plus, aujourd'hui, d'étonner un gouverneur de Bretagne par la splendeur de son vêtement et le luxe de ses bijoux, conquis sur l'ennemi, il faut rendre compte de ses brigandages ; restituer leurs biens à ceux que l'on a pillés et rançonnés à merci ; défendre et sauver sa liberté et peut-être sa vie !... La Fontenelle devait faire, au château

(1) Dossier de Carné. *Archives d'Ille-et-Vilaine*.

(2) Voyez F. Saulnier, *Le Parlement de Bretagne*.

(3) *Archives d'Ille-et-Vilaine, Dossier de Carné*.

de Nantes, de bien tristes réflexions, quand on vint l'y chercher pour le conduire en une prison plus sombre encore, celle de la *Feillée de Rennes*, autrement nommée la *Conciergerie de la Cour*.

Cette prison, qui avait pris son nom de l'auditoire, ou Feillée, auquel elle était contiguë, avait été adjointe, en 1450, par Pierre II, à la Cour de Rennes, et servit seule de dépôt, pendant fort longtemps, pour les prisonniers de toutes les catégories (1). Elle avait son entrée « par devers le *Bout-de-Cohue* » (aujourd'hui impasse Rallier). Le marché de ce nom longeait la rue du Puits-du-Mesnil et aboutissait, vers l'est, à la porte Jacquet. Les bâtiments, qui existent encore actuellement, surmontent des cachots souterrains ou « basses fosses » que nous avons visités : ils sont sombres et humides à souhait. Ils ne sont plus des prisons, mais simplement le cellier d'un marchand de vin en gros. Au-dessus se trouvaient des chambres, servant également de prisons, bordées de galeries extérieures. L'une de ces chambres, reconstruites sans doute depuis lors, était désignée sous le nom de la *Chambre des gentilshommes* : c'était donc un logement de choix, en son genre. La Fontenelle y fut placé, vers la fin de mai de l'année 1600, et gardé au secret, sans qu'il lui fût permis de communiquer avec qui que ce fût, même faisant partie de sa famille.

1600
mai

Ce n'était pas, évidemment, à la seule requête de Goëzbriand que La Fontenelle se voyait traité avec une telle rigueur. Quoique la plupart des historiens aient délivré à notre personnage un certificat de bonne vie et de mœurs innocentes et paisibles, après la pa-

(1) En 1587 et en 1590, le Parlement ordonna d'affecter au même usage les tours Saint-Germain et en 1597 on y consacra également l'une des tours Saint-Georges. (Ogée, *Dictionnaire géographique de Bretagne*).

cification (1), conversion qu'ils attribuent à la bienfaisante influence de la douce Marie, il n'en est pas moins vrai que, dans des pièces de procédure, en 1600, le nom de Guy Eder se trouve associé, d'une façon plutôt fâcheuse, à celui d'un certain *Nicolas le Potier, sieur de la Chesnaie*. Cet homme, qualifié « agent et releveur esté dudict sieur (de La Fontenelle) » (2) est également en prison à Rennes et accusé d'assassinat sur la personne des feu, sieurs *Le Mas* et *des Rogiers* (3). Nous ne saurions dire si, et dans quelle mesure, La Fontenelle avait été impliqué dans cette affaire : nos documents se trouvant, sur ce point, fort peu explicites ; Rosmar versa par la suite 24 écus au dit Potier, « pour dépans de partye des gens dudict sieur, qui auroient été au manoir de Rennes » et du commandement du sieur et de la dame de Beaumanoir, père et mère de La Fontenelle. Contre cette somme, ces derniers auraient « retiré », des mains de Nicolas Le Potier, « quelques lettres, titres et garants » appartenant à La Fontenelle, papiers probablement compromettants pour ce prisonnier.

Le 8 juin 1600, Monsieur *de la Rivière*, Conseiller au Parlement, fut commis par la Cour pour interroger Guy Eder, prisonnier à la Conciergerie. Mais celui-ci refusa de répondre, ne voulant, sans doute, en aucun point, reconnaître la compétence du Parlement pour juger ses procès, qu'il préférerait voir porter au Conseil du Roi. Le 9 juin, interrogé de nouveau, Guy Eder persista dans le silence le plus absolu. Il en fut de même le 13, le 14, le 15 et le 16 juin, et il récusa M. de La Rivière, de même que MM. *de Becdelièvre*, *Jean Le Levier*, commis, tour-à-tour, pour l'interro-

1600
8 juin

9, 13, 14,
15 et 16
juin

(1) Voyez notamment *Anciens Evêchés de Bretagne*, T. II, p. 297.

(2) Voir *Comptes de Coadezlan*, *Arch. des Côtes-du-Nord*. E. 1633.

(3) Archives du Parlement (*Dossier de Carné*).

ger. Voici un extrait d'une des récusations proposées par Guy Eder contre ses juges :

« *Récusations que propose et maintient véritables*
 » *Escuyer Guy Eder, sieur de La Fontenelle, retenu*
 » *prisonnier en la Conciergerie de la Court, contre*
 » *vous, M^e Jean Le Levier, conseiller en la Court de*
 » *parlement, à ce que vous desportez d'aucunement*
 » *cognoistre, opiner, ny juger, au procès qu'a ledit*
 » *sieur de la Fontenelle, tant contre lesdits sieur et*
 » *dame de Gouezbriant que autrès, pour les causes*
 » *pertinentes et véritables cy-après..., etc., sans aucu-*
 » *nement approuver Messieurs les presidantz et con-*
 » *seillers de lad. Court pour juger :*

Premier :

» *Vous, Monsieur le Levier, en particulier, m'estes*
 » *suspect et recusé, pour ce que estes cousin au tiers*
 » *degré dud. sieur de Gouezbriant, ma partie instiga-*
 » *trice, mesme avez esté la plus part du temps noury*
 » *et eslevé en la maison et compaygnie dud. sieur de*
 » *Gouezbriant, auquel vous avez, pour ce subiect,*
 » *grande obligation. Mesme à cause de la parendelle*
 » *qui vous a occasionné de me vouloir du mal et les*
 » *inventions de me faire des ennuis.*

» *Aussi que les soldats qui ont esté soubz mon com-*
 » *mandement, pendant la guerre, ont pris prisonniers*
 » *de guerre de vos parans proches, particulièrement*
 » *en la ville de Landerneau, appelés les sieurs Hervé,*
 » *Sebastien et Gilles le Guibaut, quy ont, à raison de*
 » *ce, conceu inimitiés mortelles contre moy et se sont*
 » *vantez de vanger, quoy qu'ilz en puisse couster; vous*
 » *ont pryé de les assister et maintenir en leur mau-*
 » *vaise volonté, ce que, par diverses foyes, leur avez*
 » *promis.*

» *Mesme ont pris prisonnier de guerre le sieur de*

» *Pratguen*, oncle du sieur de Gouezbriant, lequel, en
 » secondes nocces, a espousé damoiselle *Jane le Mal-*
 » *lier* (1), votre cousine-germaine, lequel sieur de
 » *Pratguen*, en indignation de ce, s'est rendu partie
 » principale contre moy, avec led. sieur de Gouez-
 » briant, a faict les mesmes praticques pour me pren-
 » dre prisonnier, en quoy l'avez maintenu, assisté et
 » conseillé, et outre j'ay plusieurs procès contre vos
 » proches parans de Morlaix et particulièrement con-
 » tre damoiselle *Jane Fouquet*, votre cousine-ger-
 » maine (2).

» Pour lesquelles causes cy-dessus et autres plus
 » particulièrement, que déduiray sy besoin est, mes-
 » me n'est raisonnable que congnoissiez mon procès,
 » vous suppliant vous en desporter et, au cas que
 » voudriez passer outre, déclare dès à présent vous
 » prendre à partie.

Guy EDER (3). »

« Veü par la Court les récusations proposées par
 » Guy Eder, sieur de la Fontenelle, prisonnier en la
 » Conciergerie, contre M^r Jan Le Levier, conseiller ;
 » ouy sur lesquelles récusations led. Le Levier, con-
 » seiller, et tout considéré.

» Il sera dit que la Court a desclaré et desclare les
 » dictes récusations *impertinentes*. Faict en Parle-

(1) *Mellet*. Jean Le Levier avait épousé, avant 1599, en premier mariage, demoiselle Françoise Mellet, fille de Georges, écuyer, et de demoiselle Perrine Huet. (F. Saulnier, *Le Parlement de Bretagne*, T. II, p. 588). Ce Jean Le Levier devait plus tard, en 1627, connaître à son tour le régime des prisons. Il fut à cette époque enfermé à la Bastille. (Ibid.).

(2) Fouquet, sieur de Kervézec, et Cosquerven, par de Taulé. (P. Potier de Courcy, *Nob. et Armorial de Bretagne*), dont un des membres fut, en 1577, gouverneur du château du Taureau à Morlaix.

(3) *Archives du Parlement de Bretagne à Rennes*. Autographe de La Fontenelle. (Dossier de Carné).

» ment à Rennes, le trantiesme jour de juign mil six
» centz.

(Signé) DE BOURGNEUF. | (Signé) DESCARTES » (1).

Le Parlement ordonna de passer outre, ne faisant aucun cas des récusations de Guy Eder et que le procès suivît son cours, après avoir, toutefois, ordonné à l'accusé de désigner au greffe « des témoins pour vérifier ses récusations » sous huitaine, « faute de nullité *ipso facto* desdites récusations. »

La Fontenelle fit, en conséquence, déposer au greffe la liste de ses témoins par M^e Loys Bréal, procureur au Parlement, « qui a dit que la nomination lui a esté baillée par un serviteur dud. Eder, et qu'il ne la signerait pas, pour ce que ledit Eder ne luy a pas baillé pouvoir, ni procuration. » Cette liste fut déposée le 16 juin :

1600
16 juin

« Escuyer *Jan Ruffelet*, sieur de la Ville-au-Roux,
Escuyer *Vincent de Rosmar*, sieur de Lesnerou (?),
Escuyer *Jean de Rosmar*, sieur du Muriou,
Escuyer *Hervé Farsevaulx*; sieur de Mézarnou,
Escuyer *Guillaume de Rosmar*, sieur de Runegoff.

(Signé) *Guy Eder* (2). »

26 juin

La Cour ordonna que La Fontenelle « aurait huitaine pour faire entendre ses témoins ». Mais, lorsque cet arrêt lui fut signifié, le malheureux répondit, non sans raison :

« Qu'il n'a pu et ne peut faire venir les témoins
» rapportez en sa nomination, qui sont personnes de
» qualité, parce qu'il n'est permis à personne de le
» voir et qu'il n'a mesme esté permis à sa sœur de le

(1) *Archives du Parlement*. (Dossier de Carne).

(2) *Ibid.*

» voir. » Cette pièce, signé Guy Eder, est entièrement autographe et datée du 26 juin 1600 (1).

Guy fit aussi une requête au Parlement pour que Isaac Loaisel (2) se déportât de la connaissance de son procès du 9 juin. Mais, comme il ne produisit pas de témoins à l'appui de sa récusation, le 5 juillet la Cour le débouta de celle-ci, comme des précédentes : « Prononcé audit Eder, ledit jour, lequel a dit que, si » la Cour permettoit à sa sœur, ou autres, de le visiter et luy donnoit quelque temps, il fera venir les » dits témoins. — (Signé) *Guy Eder* » (3).

Cependant, au lieu de se relâcher, la rigueur de la réclusion de Guy s'affirmait, au contraire, de jour en jour, et, le 26 juin, les Conseillers Descartes et le Levier furent chargés par la Cour de vérifier, pour lui en rendre compte, la sûreté des prisons dans lesquelles était détenu le sieur de La Fontenelle. Le procès-verbal de cette visite, dressé sur les indications de deux maçons et de deux serruriers, constate l'examen attentif de la *Chambre des gentilshommes*, en laquelle loge Guy Eder, « et aussi des murailles, portes, grilles, » fenestres et autres endroits desdictes prisons. Il » faut — dit-il — condamner et boucher trois portes » estantes entre les basses-fosses et remassonner une » fante estante en la muraille de la *Chambre des gen- » tilshommes*, derrière ung lict qui est celuy où couche » led. sieur de la Fontenelle, ainsi que nous a dict le » geollier. »

Les serruriers constatèrent, en outre, la nécessité de remplacer trois serrures aux basses-fosses, d'en rac-

(1) Ibid. (Dossier de Carné).

(2) *Isaac Loaisel*, Président à mortier au Parlement, était particulièrement hostile à la Ligue et aux Ligueurs, en sa qualité de protestant, et Henri IV eut en lui un très zélé serviteur. (F. Saulnier, *Le Parlement de Bretagne*, T. II, p. 592).

(3) *Archives du Parlement* (Dossier de Carné).

commoder trois autres, et de faire de solides clefs pour toutes ces serrures (1).

C'était donc bien vainement que Jean de Rosmar multipliait voyages et démarches, pour « la sollicitation du procès dudit seigneur de La Fontenelle », faisant argent de tout, pour l'acquitter vis-à-vis de ses plus importants créanciers, tels que le seigneur évêque de Tréguier, dont le receveur, le sieur de Kerouriou Gelin, réclamait un gros arriéré de « cheffrantes », dues sur la seigneurie de Coatezlan (2). C'était en vain que Marie Le Chevoir unissait ses efforts à ceux de René Eder et de Perronnelle de Rosmar, à ceux, aussi, de Marguerite Eder (dite M^{lle} de L'Ongle) dans le but de dresser des plans d'évasion : le Parlement tenait enfin La Fontenelle ; le roi lui-même aura peine à lui arracher cette proie, qui lui est chère à plus d'un titre, et Goëzbriand n'a lieu de craindre aucune défection de la part de cette incorruptible magistrature provinciale. Les réparations furent faites à la diligence du procureur général du roi, et La Fontenelle, plus sévèrement gardé que jamais, ne pouvait songer à fuir.

En quittant la ville et le château de Nantes, Guy Eder et son frère Amaury, qui l'y avait rejoint, laissaient aux mains des mandataires de Goëzbriand et de « dame Renée de la Marzelière, sa femme et espouse, leurs chevaux et équipages qui leur avaient été pris en la ville et faulbourg de Nantes. » René Eder de Beaumanoir, Messires Amaury et Guy Eder, présentèrent requête au Parlement, tendant à être « ressaisiz » de leurs montures et des autres objets leur appartenant. Mais, d'autre part, François de Goëz-

(1) Archives du Parlement (Dossier de Carné).

(2) Comptes de Coatezlan, Arch. des Côtes-du-Nord.

briand et sa femme demandaient à la Cour que les chevaux pris et appartenant audit Guy Eder fussent vendus pour faire fonds à partie du remboursement de la despense faicte par led. sieur de Goëzbriand, en sa poursuite contre ledit Guy Eder » (1).

La Cour ordonna, le 13 juin, « que chevaux et équipages seront rendus à René Eder, sieur de Beaumanoir, moyennant caution de 500 escus et le paiement de la dépense des chevaux (2).

1600
13 juin

René Eder n'avait pas, sans doute, fourni la caution demandée, puisque, le 20 juin, la Cour, constatant que le procès n'avance pas, qu'aucune partie civile ne s'est présentée, depuis l'emprisonnement de Guy Eder, et qu'il n'y a plus de deniers pour faire suivre le procès, ordonne de vendre les chevaux, si René Eder ne fournit les 500 écus « dedans demain prochain » (3).

20 juin

C'est sur ces entrefaites que le Maréchal de Brisac, muni des pleins pouvoirs du roi dont il était lieutenant-général, arriva à Rennes.

Le 18 juin il assistait, pour la première fois, à une séance du Parlement de Bretagne (4). Sa présence allait donner une nouvelle activité au procès languissant, car le représentant du roi était chargé de porter à Guy Eder le coup suprême : l'anéantissement de la forteresse de Douarnenez. Il allait donc arracher, au fauve enchaîné, la seule griffe qui lui restât encore....

Qu'elles étaient loin, déjà, les promesses du roi de France à son « *très cher et bien amé Guy Eder, sieur de la Fontenelle* » !...

(1) (2) (3) Archives du Parlement de Bretagne (Dossier de Carné).

(4) Registres secrets du Parlement, 94, fol. 43. Archives du Parlement.





CHAPITRE XXIX

FIDÉLITÉ DE LA BOULLE POUR LA CONSERVATION DE DOUARNENEZ. — JEAN DE ROSMAR LE SECONDE EN CETTE TACHE. — IL SE REND A RENNES. — LA FONTENELLE AU SECRET. — SA COMPARUTION DEVANT LA COUR. — LETTRE DE LA BOULLE AU MARÉCHAL DE BRISSAC QUI LE SOMMAIT DE RENDRE LE FORT. — ARRÊTS DU PARLEMENT. — SURVEILLANCE EXERCÉE SUR LE PRISONNIER DE LA FEILLÉE. — BRISSAC DONNE COMMISSION A JAMES DE LA VILLE-CARRÉ. — ABOLITION ET TRAITÉ DE LA BOULLE POUR LA REDDITION DU FORT. — DÉPART DE LA GARNISON. — CRAINTES DES HABITANTS. — RÔLE D'UNE COMPAGNIE DES SOLDATS DE LA FONTENELLE.

Mais, durant ces longs mois de la captivité de son chef, que devenait, au fort Tristan, l'intrépide et fidèle La Boule ?... Allait-il abandonner, par découragement, ainsi que l'ont dit quelques auteurs, la cause de La Fontenelle ? (1). Ce serait méconnaître, à la fois, la bravoure, le dévouement et l'intelligence du lieutenant de Guy Eder, que de lui prêter de pareilles intentions, alors que la place avait conservé toute sa valeur, alors que sa résistance constituait une si précieuse chance de libération pour son chef prisonnier. C'était même l'unique gage du salut de La Fon-

(1) *Anciens Evêchés de Bretagne*, T. II, p. 299.

tenelle que détenait en ce moment La Boule ; aussi ne s'en dessaisira-t-il que sur l'ordre même de son capitaine, alors que celui-ci, à bout de ressources pour entretenir plus longtemps sa garnison, traqué de toutes parts par ceux qu'il avait naguère vaincus et rançonnés, livrera l'Isle Tristan et Douarnenez à la ruine et à la démolition ordonnées par le Roi.

Or, cette heure de suprême capitulation n'avait pas encore sonné, et, même après l'arrestation de Guy Eder, son lieutenant pouvait espérer que sa captivité serait de courte durée. La jeune Marie Le Chevoir, était demeurée dans l'Isle, devenue leur principale résidence.

La Boule, avec l'aide de Jean de Rosmar, se mit en devoir d'augmenter les approvisionnements de la forteresse et se tint prêt à « *livrer bataille* » (1). La Dame de La Fontenelle donna quittance au receveur de Coadezlan pour une barque de blé envoyée à Douarnenez, le dernier jour de mai 1600, et profita du retour de ce bateau pour faire porter à Coadezlan une partie de ses meubles.

Rosmar fit parvenir aussi à Douarnenez des chevaux, qui devaient être conduits à Nantes à La Fontenelle, peut-être dans le but de préparer son évasion ? Toujours est-il que, par le compte du sieur de Muriou, nous assistons à des allées et venues fréquentes de messagers entre Douarnenez, Coadezlan, Nantes et la Ville-Doré, près de Saint-Brieuc, Jean de Rosmar séjourna, à plusieurs reprises, à l'Isle Tristan, notamment, du 16 juin au 11 juillet, « pour assister (2) au maintien de la place... suivant le commandement de Monsieur et celui du sieur de La Boule, son lieutenant » (3).

1600
31 mai

16 juin

(1) Comptes de Coadezlan, *Arch. des Côtes-du-Nord*.

(2) Aider.

(3) Comptes de Coadezlan, *Arch. des Côtes-du-Nord*.

Enfin, le 11 juillet, il partit de Douarnenez pour aller, de la part de La Boule, trouver M. et M^{me} de Beaumanoir et les assurer de la constante résolution du lieutenant, à qui on avait fait sommation de livrer la place (1). Rosmar se rendit ensuite à Rennes « dans l'espérance de voir Monsieur et afin de luy remonstrer l'estat de sa garnison et la résolution que l'on avait prinse en la place. » Mais il ne fallait pas songer à un entretien avec le prisonnier : dès le 6 juillet 1600, la surveillance devenait, pour lui, plus rigoureuse encore : deux huissiers furent placés en permanence par la Cour pour surveiller cet otage précieux de la livraison du fort Tristan à l'obéissance et au pouvoir de Henri IV. Ces huissiers, qui, tour-à-tour, étaient remplacés par deux autres, à ce poste de confiance, furent, en outre, autorisés à prendre, pour les assister la nuit, deux hommes dont ils demeureraient responsables. Cette garde dura jusqu'au vendredi 1^{er} septembre (2). Jean de Rosmar dut se contenter de « remonstrer le tout à M^{llo} de L'Ongle » et de lui laisser « par articles » ce qui devait être communiqué à La Fontenelle, de la part du sieur de La Boule.

A la suite des remontrances des derniers Etats de Bretagne, le roi, ainsi que nous l'avons vu, avait accordé à cette assemblée la démolition de la forteresse de Douarnenez. Ses lettres arrivèrent à Rennes, le 23 mars 1600, alors que le gouverneur de Douarnenez était déjà prisonnier à Nantes, aux mains de M. de Montbazon. Le procureur-syndic des Etats, nommé Biet, sieur du Coudray, mit le cahier des remontran-

(1) Registres du Parlement de Rennes (*Dossier de Carné*). Arrêt par les Sénéchal et Substitut du Procureur général du Roi au siège de Quimper-Coréentin et M^o Jean de la Verdure, huissier audit siège, des 7 et 8 juillet 1600.

(2) *Registres secrets du Parlement*, 94, fol. 50.

ces et les lettres du roi dans un coffre que le sieur de Kergrois, l'un des députés des Etats, faisait transporter à Nantes. Le bateau auquel il l'avait confié devait suivre la Vilaine jusqu'à la mer, puis remonter la Loire pour arriver à Nantes (1).

Il paraît que les conseillers chargés du transfert de La Fontenelle aux prisons de Rennes ne s'inquiétèrent point de ces papiers, alors indépendants du procès commencé. Mais, le 27 juin 1600, la Cour, se plaignant du retard causé par l'absence de ces pièces, rendit un arrêt qui déclarait « *Bonnabes Biet responsable de la faute grave de s'être dessaisi desdites pièces et de les avoir confiées au péril de la mer* » (2).

Il faut croire, cependant, que le voyage de retour des Cahiers des Etats et de la Lettre du Roi fut moins périlleux et plus prompt que l'allée, car, dès le 30 juin, Biet avait retrouvé ces papiers et les présentait intacts au Parlement ! Il y joignait, au nom des Etats, une requête afin que la démolition du fort fût effectuée suivant la volonté du roi. Le comte de Brissac étant présent, demanda à la Cour de lui amener Guy Eder en séance, pour lui faire commandement, au nom de S. M., de rendre les fort et île de Douarnenez.

Ce ne fut pas sans un sentiment de curiosité bien naturelle, et même sans une certaine émotion, que l'on vit alors comparaître, devant l'auguste assemblée, dans la grande salle du Parlement, cet homme qui, pendant dix années, avait tenu toute la Basse-Bretagne sous le joug de la terreur ; ce potentat de l'Isle Guyon avec qui le Roi, lui-même, daigna traiter de puissance à puissance, bien qu'il ne fût qu'un de ses sujets rebelles, plus coupable que les autres.

(1) *Registres secrets du Parlement de Bretagne*, 34, fol. 45, 46.

(2) *Registres du Parlement*, 34, f. 45, 46. (*Dossier de Carné*).

C'était donc là ce fameux La Fontenelle, dont le nom seul faisait frémir le peuple à quinze lieues à la ronde, quand sa présence était signalée dans la région ?...

Qui donc, cependant, reconnaîtrait le hardi capitaine et le bandit sans vergogne, que nous avons vu à l'œuvre, au cours de ce récit, dans ce malheureux prisonnier, entouré de ses gardes, que l'on introduit en cet instant devant la Cour ? Il courbe humblement le front et n'ose soutenir les regards qui convergent vers lui ; c'est avec une attitude soumise qu'il écoute la lecture des lettres du roi.

« Et après avoir ouï lesdites lettres et commissions, luy esté enjoinct d'obéir au commandement du Roy porté en icelles ;

» A dict qu'il n'a jamais esté désobéissant au Roy, depuis qu'il a remis en sa grâce, et qu'il continuera en ceste résolution toute sa vie, mais qu'il n'est, à présent, en estat de rendre ladicte forteresse de Douarnenez d'autant qu'il n'est en sa puissance et que, depuis qu'il est prinsonnier, il n'a eu ny ouy aucunes nouvelles certaines de l'estat de ladicte place, ny de ceux qui y sont. Et s'estant retiré le fait est mis en délibération » (1).

La Cour ordonna alors « la remise au comte de Brissac, ou à ceux qu'il commettra, de la place de Douarnenez, dedans les vingt-quatre heures après le commandement fait de sa part à ceulx qui estoient en ladite place, dū fait desquels ledict Eder demeureroit responsable, pour estre lad. place desmolie et rasée, suivant la volonté du Roy et à faulte audit Edër de ce faire, il seroit procédé, tant contre luy que les susdits, comme rebelles et crimineux de

(1) *Registres secrets du Parlement de Bretagne*, 94, fol. 47, 48, du 30 juin 1600. (Dossier de Carné).

1600

30 juin

» lèze Majesté, désobéissance au Roy et à sa Majesté » (1).

« ... Faict rentrer ledit Eder, luy a esté le présent » arrest prononcé, lequel (sur ce) a dit qu'il donneroit telle preuve que la Court désireroit de luy, et que, si elle l'envoye sur les lieux, il fera paroître au péril de sa vie, l'obéissance qu'il doit au Roy, et qu'il croit que ceux qui sont dedans la place la rendront à son commandement s'ilz n'ont pas changé de volonté, et que, s'il plaist à ladite Court, il leur en escripra, voire mesme de son sang, s'y besoign est, et ne pouvoir aultre chose faire, veu son emprisonnement et l'estat auquel il est présent, ne luy estant permis de communiquer avecques personne. »

« Ce fait et ledit Eder retiré, ont esté lesdictes lettres de commission baillées audict sieur Maréchal de Brissac » (2).

C'est, à la suite de cette séance de la Cour que, par l'ordre de Brissac, les sénéchal et substitut du procureur général du Roy au siège présidial de Quimper sommèrent La Boule et ses compagnons d'abandonner Tristan aux ordres du roi. Mais La Fontenelle savait qu'il pouvait compter sur la fidélité de son lieutenant, et celui-ci était, ainsi qu'on l'a vu, soutenu par Rosmar et par René de Beaumanoir, père de notre capitaine. Il refusa donc de se rendre, et, afin de gagner du temps, il exposa, en ces termes, les motifs de son insoumission momentanée à la volonté du roi :

« Lettre et requeste du sieur de la Boule et autres commandans à Douarnenez, au maréchal de Brissac, pendant la prison du sieur de La Fontenelle :

1600
juillet

(1) (2) Registres secrets du Parlement de Bretagne, 91, fol. 47, 48, du 30 juin 1600. (Dossier de Carné).

Monsieur,

« Le peu d'apparence et de subject qu'il y a au-
» jourd'huy d'honorer les armes que pour le service
» du Roy, l'honneur et le bien que nous lui devons
» d'un repos public et d'une paix générale, publiée
» par tout ce royaume... vous Monsieur qui avez am-
» ple connoissance de nostre commission pour le gou-
» vernement de cette place et du serment de fidélité
» presté par nous entre les mains des commissaires,
» députez pour l'estat d'icelle, et de celuy qui nous a
» esté donné pour chef pour la conserver... Que si
» promptement nous ne quittons cette place que nous
» tenons pour son service et par vertu de ses com-
» missions, suivant les sommations que vous nous fai-
» tes, ce n'est pourtant que nos intentions soient con-
» traies à vos mandements, ni à l'ordonnance de la
» Court, c'est que... que nous ne pouvons nous en des-
» saisir, avant d'avoir adverty S. M. de certains points
» concernant son service et le bien du pays et dépen-
» dans de nostre devoir en cette place, depuis que
» nous sommes en la charge, ensemblement de la
» captivité de nostre chieff, faite depuis l'expédition
» de vos commissions et avant l'arrest de la Court sur
» l'émologuement d'icelle, qui nous fait vous supplier,
» Monsieur et Messieurs de la Court, de considérer
» nos justes remonstrances et de nous tenir pour ex-
» cusez de ne faire autrement que nous n'ayons receu
» lettres particulières de révocation en nos commis-
» sions et commandement exprès de S. M. » (1).

Mais la Cour, insensible à ces bonnes raisons, or-
donna, le 14 juillet, d'interroger La Fontenelle au su-
jet des sommations infructueuses faites à son lieute-
nant La Boule d'abandonner la place, et que, sur cette

1600
14 juillet

(1) *Archives Nationales, Fonds-Français, 22311, fol. 206, non datée (Dossier de Carné). Cette lettre doit être de juillet 1600.*

résistance dont Guy était rendu responsable, son procès fût « faict et parfaict, par M^e Joachim Descartes, » conseiller, que commandement sera réitéré à ceulx » qui sont en ladicte place de Douarnenez de la re- » mettre ès mains de ceux qui leur a esté commis par » ledict comte de Brissac, maréchal de France, et, à » faulte d'obéir, vingt quatre heures après la signi- » fication du présent arrest, ladicte Cour les a dé- » clarés atteints et convaincus de crime de lèze-Ma- » jesté... » (1).

La Cour enjoignait, en conséquence, au Sénéchal de Quimper, d'envoyer au greffier criminel du Parlement les informations mentionnées en son procès-verbal du 7 juillet, et, au substitut du procureur général de la même ville, de faire signifier son nouvel arrêt à La Boule et à ses compagnons (2).

La Fontenelle ayant de nouveau été interrogé à la Conciergerie par M^e Joachim Descartes lui avait présenté une requête par laquelle il demandait à la Cour « que, conformément aux édits du roy sur la réduction du duc de Mercœur en son obéissance, il feust » imposé silence à toutes personnes pour les cas d'hostilité commis par ledit Eder durant les troubles et » estre excusé de respondre desdicts cas devant ledict conseiller et commissaire. »

La Cour, en réponse à cette requête, ordonna, le 11 juillet, qu'il sera passé outre à l'instruction des procès de Guy Eder par le conseiller Descartes.

Enfin, le 15 juillet, le Comte de Brissac annonça à la Cour son départ pour Douarnenez, où il allait en personne « pour moyenner et avancer la démolition »-et razement du fort de Douarnenez. » Le lieutenant-général demanda au Parlement de commettre, pour

1600
15 juillet

(1) (2) *Registres du Parlement de Bretagne. (Dossier de Carné).*

l'accompagner, un des conseillers de la Cour, dont la présence et l'auctorité lui étaient nécessaires en cette circonstance. Le Parlement députa Gilles de Sévigné, pour prendre part à cette opération et assister le comte de Brissac en ce voyage (1).

Comme on le voit, La Fontenelle, malgré ses instances, n'avait pu obtenir d'être conduit au fort de Douarnenez, pour donner lui-même, à ses soldats, l'ordre de la capitulation exigée par le roi. On craignait, et non sans quelque raison, que ce long voyage ne fût l'occasion de s'évader que Guy Eder, avec le concours des siens, ne manquerait point de saisir, s'il la rencontrait, à travers les grands chemins et les landes désertes de la Basse-Bretagne. Il semble même que quelque tentative de ce genre dût avoir été découverte, vers cette époque, car, le 21 juillet, la Cour prit encore de nouvelles mesures de sûreté pour la bonne garde de son prisonnier :

« Le Sénéchal de Rennes, mandé en la Court, luy
» a esté enjoinct de mettre, chacun jour et nuict, deux
» sergents du ressort de la sénéchaussée dudict Ren-
» nes en garde en la maison de la Butte, près le
» Champ-Jacquet, pour empescher qu'il ne se face
» quelque rupture et entreprises pour faire évader
» Guy Eder, sieur de La Fontenelle, prinsonnier en
» la Conciergerie de ladicte Court, au derrière de la-
» quelle est située ladicte maison. Lesquels sergents
» demeureront responsables de leur vie de ladicte
» rupture et entreprise sy aucunes se font en ladicte
» maison. Et de faire procès-verbal d'icelle et pour-
» veoir à la mettre en tel estat qu'il n'en arrive in-
» convéniant, et du tout certifier ladicte Court au pre-
» mier jour. »

(1) *Registres secrets*, etc..., 94, fol. 54, 15 juillet 1600. (*Dossier de Carné*),

1600
21 juillet

« M^{es} *Germain Richard et Pierre Even*, huissiers,
 » mandés en la Court, leur a esté enjoinct aller à la
 » Conciergerie d'icelle, au lieu de M^{es} *Jan Cormier et*
 » *Claude Deschairs*, pour faire bonne et seure garde
 » de *Guy Eder*, sieur de la Fontenelle, sur peyne de
 » la vie, et, à cette fin, s'y besoin est, l'enfermer par
 » les mains et de faire commandement aux aultres
 » huissiers d'aller consécutivement à ladicte garde,
 » jour et nuict, scavoir :

M^{es} *Bonaventure Frain et Julien Pitouais*, demain ;
 » *Guillaume Gaudin et Pierre Blandin*, dimanche ;
 » *Jean Huillard et Jacques Even*, lundy ;
 » *François Marec et Jacques Boullongne*, mardy,
 » et aux dictz *Cormier et Deschairs*, mercredy, sur pa-
 » reille peyne.

» *Pierre Godier*, geollier de la Conciergerie de la
 » Court, mendé en icelle, luy a esté fait deffense de
 » lesser communiquer aucunes personnes avecq le-
 » dict *Eder* et enjoinct d'en faire bonne et seure gar-
 » de, sur peyne de la vye et pour cest effect, l'enfer-
 » rer par les mains, sy besoign est » (1).

Le Parlement, il faut le croire, tenait fort à con-
 server son prisonnier ! On resserrait, de plus en plus,
 sa chaîne, maintenant que le roi lui-même, par l'in-
 termédiaire de *Brissac*, semblait agir à l'encontre du
 traité qu'il avait passé avec *La Fontenelle*. A la séance
 du 29 juillet 1600, l'avocat général, entré à la Court
 « à dict avoir reçu ce matin de son substitut à *K^{tin}*
 » (*Quimper-Corentin*) le procès-verbal fait par le-
 » dict sénéchal dudict lieu, en exécution de l'arrest
 » de ladicte Cour du 14^e de ce moys, touchant la dé-
 » molition de la place de *Douarnenez*... avec l'inti-
 » mation et signification dudict arrest au sieur de la

1600
29 juillet

(1) *Registres secrets du Parlement*, 94, fol. 56.

« Boule, commandant la place soubz Guy Eder, sieur
 » de la Fontenelle, avec les responses faictes par le-
 » dict La Boule, raportées tant par ledict procès-ver-
 » bal que par l'exploit de ladicte signification et avoir
 » aussy deux cahiers d'informations faictes par le-
 » dict Seneschal de K^{tin} les 7^e et 10^e jours de ce moys
 » et a requis que ledict Eder soit ouy et interrogé sur
 » le contenu audict procès-verbal, responces dudict
 » La Boule et informations pour ce faict et le tout
 » joint au procès principal... »

7 et 10
juillet

La Cour ordonne que « tout présentement, M^e Joa-
 » chim Descartes, conseiller, se transportera en la-
 » dicte Conciergerie, pour interroger ledict Eder,
 » sur... etc... pour ce faict estre communiqué, avec le
 » procès principal dudict Eder, audict advocat géné-
 » ral du Roy, pour prendre ses conclusions sur le
 » tout » (1).

Le comte de Brissac commit *Ecuyer François Ja-
 mes, sieur de la Ville-Carré*, prévost général des ma-
 réchaux, pour obliger le sieur de la Boule à rendre
 Douarnenez et présider à la démolition de la place.
 Mais le lieutenant de La Fontenelle, à l'exemple de
 son chef, sut imposer les conditions de la capitulation
 à laquelle il se voyait contraint par la force. Il vou-
 lut, tout d'abord, pour lui et ses compagnons, s'assu-
 rer toute impunité, tant pour leur résistance prolongée
 aux ordres du roi, que pour les actes qu'ils avaient
 accomplis pendant les troubles, et même depuis lors,
 au service de La Fontenelle. Il ne consentit donc à
 traiter avec le mandataire du comte de Brissac que
 lorsque ce dernier lui eût obtenu du roi des lettres
 d'abolition en bonne et due forme, le « quittant et
 deschargeant » de tout ce qui fut fait par lui de con-

(1) *Archives du Parlement de Bretagne (Dossier de Carné)*,

cert, avec La Fontenelle, notamment « de la mort et »
 » exécution du sieur de la Villerouault à Pontcroix,
 » en ce que ledit Capitaine la Boule y auroit esté pré-
 » sent, assisté ou autrement participé, etc. comme
 » aussi de la prise d'un vaisseau de Saint-Malo, faite
 » par l'un des capitaines des navires estans sous la
 » charge dudit sieur de La Fontenelle, et, recentemente,
 » en ce que luy ayant esté fait commandement, de
 » par nous et nostre cher cousin le comte de Brissac,
 » Mareschal de France, et depuis, en vertu des Arrests
 » de notre Court de Parlement dudit pays, à lui signi-
 » fiez, de sortir de la place de Douarnenez, où il com-
 » mande souz ledit sieur de la Fontenelle et d'en souf-
 » frir la ruine et démolition, il auroit différé d'y satis-
 » faire jusqu'à présent, *de toutes lesquelles choses et*
 » *autres généralement quelconques, etc... nous ne vou-*
 » *lons qu'il soit ou puisse estre, ne ceulx qui ont esté*
 » *soubz sa charge, recherchez ores ne pour l'advenir,*
 » *etc... satisfaisant, par ledit Capitaine la Boule,*
 » *aux commandement à lui faits pour la tradi-*
 » *tion et desmolition dudit fort de Douarnenez,*
 » *etc.....* » (1).

1600
août

Ces lettres, signées *Henri*, furent « *données à Lyon*
au mois d'aoust 1600 » et, dans les premiers jours de
 ce mois, envoyées, selon toutes probabilités, au sieur
 de la Ville-Carré avant le traité passé, le 10 août 1600,
 entre celui-ci et La Boule. Elles ne furent toutefois
 enregistrées au Parlement « *suivant l'Arrest de la*
Court grand'Chambre et Tournelle assemblées » que
 le 30 septembre 1600. La démolition du fort sera alors
 un fait accompli, ainsi que nous le verrons. Néanmoins
 les ordres du roi furent exécutés le plus tard possible,

(1) Abolition pour Jacques de Lestel, sieur de La Boule, com-
 mandant sous le sieur de la Fontenelle au Fort de Douarnenez. *Dom*
Mortce, Pr., T. III, col. 1693,



MAISON DES EDER, rue Saint-Jacques, à Saint-Brieuc.

grâce à l'énergique résistance de Jacques de Lestel, sieur de la Boule.

Cependant, le 10^e jour d'août, après-midi, devant « la court et siège présidial de Kemper-Corentin et celle » de Douarnenes (1) » et devant deux notaires de cette dernière juridiction, comparurent en personne noble homme *Jacques de Lestel, sieur de la Boule*, capitaine commandant au fort de Douarnenez, et y demeurant, paroisse de Ploaré, et d'autre part, écuyer *François James, sieur de la Ville Carré*, prévost général et commissaire du Maréchal de Brissac, sous promesse de rendre valable le présent acte et d'en obtenir la ratification que garantit, en son propre nom, le sieur de la Ville Carré demeurant en la ville de Saint-Brieuc.

1600
10 août

Cet acte mentionne, comme remis entre les mains de La Boule, « *les articles accordés par le maréchal, sous le bon plaisir du Roy audit sieur de la Boule* » — ayant traité, sans doute, aux lettres d'abolition dont nous venons de donner la teneur — en vue de la reddition du fort de Douarnenez, articles signés, le 3 août, par ledit maréchal, plus « *autre promesse particulière, signée Brissac, en date du même jour* » le tout délivré entre les mains de La Boule, comme garanties en vue de sa soumission. Le capitaine déclara alors au sieur de la Ville Carré « *qu'il était serviteur du roi, et, comme tel, désireux d'obéir à ses ordres de vider et sortir, et de fait sortira hors ledit fort, paction et conditions portées par lesdits actes à la charge que suivant et en effectuant la volonté de Sa dite Majesté, ledit fort soit entièrement démoly...* »

1600
3 août

Et, comme on lui accorde un délai de quinze jours, pour retirer du fort ses meubles et autres objets appartenant à lui et à ses compagnons, il convient avec

(1) Cette pièce est ici simplement analysée par nous.

François James qu'ils mettront chacun, à Douarnenez, un nombre égal de soldats, pour en assurer la garde en attendant sa démolition. La Boule s'engage, en conséquence, à faire sortir dès maintenant, la moitié des soldats de sa garnison pour s'en aller ailleurs, à leur volonté. Ville-Carré, en retour, promet de faire accueillir favorablement, par Brissac, la demande que fait La Boule d'une indemnité pour les dépenses faites, par La Fontenelle et par lui, dans la construction du fort et de ses dépendances.

1600
10 août

Toutefois, La Boule déclare qu'il ne quittera pas ledit fort avant que le Maréchal de Brissac n'ait accompli, en ce qui le regarde, les conditions et promesses qu'il a faites au capitaine ; il réclame la mise en liberté de La Fontenelle, celle de *Jacques Madien, sieur de la Noë*, de *Nicolas Potier, sieur de la Chesnaye, de Maison-Blanche* (Yves Le Chevoir), *Vincent Girault*, « et autres » *tres personnes prins et détenus prisonniers, tant à » Rennes qu'à Nantes, au subject dudit sieur de La » Fontenelle »* avec abolition de « *tout ce dont ils peuvent ou pourraient être crimés et accusés, pour faits » de guerre, ou autrement, pour quelque cause que ce » soit. . . »* Il s'engage encore à sortir de la forteresse les canons et munitions d'artillerie qu'il y a réunis. . .

La Boule, pour plus de sûreté, exige, comme garantie de ce traité, que les deux parties contractantes s'obligent à son exécution, chacune *sur ses biens meubles et immeubles, présents et futurs*, et s'y engagent *par serment* ; il fait dresser cet acte, en son logis du fort, par deux notaires de Douarnenez qui le signent, avec La Boule et la Ville-Carré, *Laurnes* (Laurent ?) *Le Lymynyc* et *Etienne Le Fiyant*, notaires. Le traité reste à la garde de *Lymynyc*, notaire royal (1).

(1) *Archives d'Ille-et-Vilaine, C 3232.*

Deux jours plus tard, le 12 août 1600, le roi donnait à Lyon des Lettres patentes, scellées du grand sceau, mandant au comte de Brissac de faire prendre aux prisons de Rennes, par le Prévost des Mareschaux « *ou par celui qui est à la suite dudit comte de Brissac* », Guy Eder, sieur de La Fontenelle, pour le faire conduire, sous bonne escorte, au fort de Douarnenez « *afin de moyenner l'effet des commandements de Sa Majesté, et, lesdits commandements exécutés, de lui amener et présenter le prisonnier avec toutes les pièces de ses procès, pour en être ordonné en son conseil.* Une lettre de cachet, dans le même sens, fut également envoyée, le 12 août, par le Roi, au Parlement de Bretagne (1).

1600
12 août

Quand ces lettres, expédiées de Lyon, arrivèrent en Bretagne, le fort de Tristan était déjà, par le traité de La Boule, virtuellement rendu au roi. La Fontenelle, du fond de sa prison, avait, sans doute, écrit à son fidèle lieutenant pour lui envoyer son consentement à l'inévitable et suprême capitulation. La Boule n'exigea pas qu'il le signât de son sang, ainsi qu'il l'avait proposé à ses juges....

Dès le 10 août fut congédiée une partie de la garnison de Douarnenez, les autres soldats n'en quittèrent que le 29 août.

29 août

Par arrêt du vendredi 18 de ce mois, la Cour du Parlement commit, à son tour, le président *Isaac Loaisel* et le conseiller *Gilles de Sévigné* « pour aller à Douarnenez « *pourveoir à toutes choses, en vue de la reddition; démolition et rasement du fort de Douarnenez* » (2). Cette opération ayant eu lieu, en ce qui concernait la partie fortifiée de l'île, procès-verbal en

1600
vendredi
18 août

(1) *Dom Morice, Preuves*, T. III, col. 1694. Arrêts du Parlement contre le sieur de La Fontenelle.

(2) *Registres secrets du Parlement*, 95, fol. 7. (Dossier de Carné).

27 août

fut dressé, le 27 août 1600. Toutefois, le sieur James de La Ville-Carré avait pris possession de la place, aussitôt après son traité avec La Boulle, et y avait mis selon les conventions, le même nombre de soldats que lui, en attendant le rasement de la forteresse. C'est, sans doute, sous prétexte de l'entretien de cette petite garnison que le Prévost des maréchaux exigea, des habitants de Douarnenez, « *grande somme de deniers* ». Cela provoqua des plaintes de la part de ceux-ci, plaintes transmises au procureur-syndic des Etats par le notaire Le Lyminic, gardien du traité conclu le 10 août (1) :

La Ville-Carré avait conservé intacte la maison du fort et gardé, dans l'île Tristan, quelques canons, ce qui fit naître, aussitôt, de grandes craintes dans l'esprit des gens de ce pays, que les brigandages de La Fontenelle et des siens avaient si cruellement éprouvés : déjà ils soupçonnaient James de vouloir s'établir et se fortifier à son tour dans la place à demi démantelée ! Mais, cette fois, leurs terreurs étaient vaines, et, dès la fin du mois d'août, le duc de Brisac déclare au Parlement que la place est désormais « *en tel état qu'elle ne peut apporter préjudice au service du Roi* » (2).

1600
27 août

Voici la liste des soldats de La Fontenelle, qui, les derniers, quittèrent le fort de l'île Tristan, le 29 août 1600, elle nous a été conservée dans les Archives des Etats de Bretagne :

« Premièrement Jean Renou, du pays de Poitou,
Pierre Léon, de Saint-Pol,
Pierre Prévost, de Saint-Léger,
Josué Moreau, du pays de Saintonge,

(1) Bourde de la Rogerie. *Le Prieuré de Saint-Tutuarn*, p. 41. Cet ouvrage, fort intéressant, nous a fourni plusieurs renseignements
(2) *Dom Morice, Pr.*, III, 1694.

Robert Martin, de Danffront,
Julien Hervé, de Guérand,
Jean Vivier, de Troit en Champagne,
Jean Guerché, du pays d'Anjou,
Guillaume Du Chou, de Quintin,
Nicolas Brossart, de Poitou,
Clément Focquet, de Normandie,
Jacques Le Potié, de Normandie,
Nicolas Bavaillon, de Bourgogne,
Claude Bryant, de Poitou,
Emenouel, de Paris,
Bernard Clauson, de Gascogne,
Miguel Ferrer, appolitain,
Martin de Gannet, du pays du Maine,
Guénardu, de Tremeau, en Bretagne,
François Roger, de Saint-Brieu,
Jacques Laguedec, de Pontecroix,
Guillaume Le Bart, de Corlay,
Jacques Madien, sieur de la Noe,
Fisque Penhard, du pays de Suysse,
Georges Halchou, du pays de Suysse,
Hans Laal, du pays de Suisse,
Esteffebanc, du pays de Suysse,
Corentin Morvan, de Plonevé,
Messan Ranjard, du pays d'Anjou,
Yvon Le Chevoir,
Pierre Troyt, de Domp martin,
François Kerbouric, de Langonet,
Jean de Lomeau, du pays d'Anjou
Guyon Bedefer,
Le sieur de la Boullaygerie,
Jean le Bohoc, de Botoha,
Pasquer Le Coq, de Pontlabé,
Guillaume le Hélot,
Pierre Le Belec, de Plounévé,

Jean Herry, de Loguivy,
Jean Kergoet, de Plouargat,
André Lescontel,
Gaspard Biconnet » (1).

Cette liste est intéressante en ce qu'elle mentionne le pays d'origine de la plupart de ces compagnons d'aventures de La Fontenelle. Sur ces quarante-quatre noms, un tiers seulement appartient à notre Bretagne, et ce rôle, d'une seule compagnie de la troupe du fameux capitaine, nous indique le milieu dans lequel il avait recruté son armée. Ses soldats, ainsi que nous l'avons dit au commencement de notre récit, étaient, pour la plupart, des aventuriers tels que ceux qui, à cette époque s'engageaient dans tous les camps et sous tous les drapeaux, c'est-à-dire de dangereux routiers.

(1) *Archives d'Ille-et-Vilaine*, C. 3233, Bourde de la Rogerie, *Le Prieuré de Saint-Tutuarn*.



CHAPITRE XXX

UN RESSOUVENIR DE L'AFFAIRE DE PONTCROIX : PLAINTE DE LA DAME DE LA VILLE-ROUAULT. — LE COMTE DE BRISSAC RÉCLAME LA FONTENELLE POUR LE MENER AU ROI. — RÉCLAMATIONS DE GOÉZBRIAND ET AUTRES. — CAUTION DONNÉE PAR GUY EDER. — SON DÉPART POUR PARIS (FIN OCTOBRE 1600). — LA FAMILLE ET LES AMIS DE LA FONTENELLE SE METTENT EN CAMPAGNE, POUR « MOYENNER » SA LIBÉRATION. — MARIE LE CHEVOIR A COADEZLAN. — LA FONTENELLE DEVANT LE GRAND CONSEIL DU ROI. — IL PRÉSENTE SA JUSTIFICATION ET OBTIENT DES LETTRES DE GRACE. — RETOUR DES DEUX ÉPOUX A COADEZLAN. — PROCÈS DE MORICE VÉRON.

En revenant de Douarnenez, où ils avaient présidé à la démolition du fort, Ysaac Loaisel, président, et Gilles de Sévigné, conseiller au Parlement, s'arrêtèrent à Quimper. Là ils reçurent la visite de *Marý du Menez, dame de la Villerouault*, mère de l'infortuné gentilhomme que La Fontenelle avait fait pendre à Pontcroix.

Témoin impuissant, elle avait assisté à l'affreux supplice imposé à son fils par la déloyauté du vainqueur. Elle savait l'odieuse conduite de celui-ci, livrant, sous les yeux de son époux enchaîné, à des soldats brutaux, la belle et douce héritière de Kerbullic !..... Cinq années déjà s'étaient écoulées depuis cette journée terrible !

1600
août-
septembre

Mais la pauvre mère n'avait cessé, durant tout ce temps, de réclamer justice contre l'auteur de ces forfaits, qui, certes, ne pouvaient être considérés comme des faits de guerre !

Enfin la paix était rétablie en France, La Fontenelle prisonnier à Rennes, et son repaire de bandits désormais désert. Un nouvel espoir de justice et de vengeance reconfortait le cœur de la pauvre mère. Elle fut donc trouver les magistrats de Rennes, à leur passage à Quimper, et leur renouvela sa plainte véhémement. A sa demande, « commandement » fut fait « aux juges de Quimper-Corentin de mettre les charges et informations, faites à la requête de Damoiselle Marye du Menez, par commission de la Court, entre les mains de M^e François Cormier, notaire, secrétaire de ladite Court, leur adjoint. Lesquelles charges a esté ordonné aud. Cormier mettre au greffe criminel de ladite Court » (1).

1600
22 sept.

Dans la séance du vendredi 22 septembre, qu'il présidait, « Ysac Loaisel », rendant compte de la mission remplie par lui et par le conseiller *Gilles de Sévigné* à Douarnenez, fit aussi part à la Cour de ce qui avait été fait au sujet et à la requête de la Dame de La Ville-Rouault. Le premier Président remercia au nom de la Cour.

1600
17 oct.

Voici donc une nouvelle plainte, accueillie par le Parlement, à la charge de La Fontenelle ! Une plainte qui pouvait avoir des suites terribles pour le prisonnier, si le roi, se souvenant enfin de ses promesses, ne fût venu, pour la seconde fois, par l'entremise du comte de Brissac, enlever au Parlement de Rennes tout droit de juridiction sur La Fontenelle. Le Maré-

(1) *Registres secrets du Parlement*, 95, fol. 21, du vendredi XXVII septembre 1600. (Doss. de Carné).

chal, en effet, après avoir déclaré à la Cour que la place de Douarnenez était désormais hors d'état de nuire au service du roi, demanda que « *suivant les volontés de S. M. ledit Eder lui fust mis entre mains* » (1) (17 octobre 1600).

Mais le Parlement de Bretagne était peu disposé à abandonner son prisonnier. Connaissant la clémence de Henri IV, et n'ayant pas eu le loisir d'oublier les « *terribles besognes* » de La Fontenelle en liberté, il était plus prêt à accueillir favorablement les plaintes justifiées de toutes ses victimes, qu'à remettre le bandit entre les mains trop miséricordieuses du roi. D'ailleurs, à la nouvelle de la commission donnée au maréchal de Brissac, pour enlever Guy Eder aux prisons de Rennes, où il était si bien gardé, François de Goëzbriand présenta requête à la Cour pour que « *ledit Eder, avant sortir desdictes prisons, lui paye-rait les despens et forbans qu'il avait obtenus contre luy et les frais lesquels il auroit esté condamné d'avancer pour la conduite dudict Eder en la Conciergerie d'icelle* » (2). Ce transfert avait coûté 328 écus !

1600
octobre

Une autre requête fut « *présentée par certains Conseillers commissaires, leurs Adjoints et Huissiers de ladite Cour, à ce que exécutoire leur fût délivré des taxes à eux faites, pour leurs vacations à la confection du procès dudict Eder, et frais pour la conduite et garde d'icelui, en ladite Conciergerie, par lesdits Huissiers* » (3).

Autre requête fut faite par le « *Concierge* » de la prison « *pour avoir payement de la dépense dudict Eder.* »

(1) Dom Morice, *Pr.*, III, 1694. Et *Registres du Parlement de Bretagne*, 95, fol. 31.

(2) (3) Dom Morice, *Preuves*, 1694, T. III, *Arrest du Parlement contre le sieur de La Fontenelle*.

12 août

1600
17 octob.

Sur quoi la Cour ordonna l'enregistrement des lettres du roi qui, le 12 août, commandaient à Brissac de se saisir de la personne de Guy Eder avec les pièces de son procès, pour le conduire à Paris, après rase-ment du fort de Douarnenez, mais, tout en permettant au Maréchal d'exécuter ce commandement, la Cour déclare qu' « elle surseoira de la délivrance dudit Eder jusqu'à ce qu'il ait payé » les frais réclamés « ou bail-
lé bonne et suffisante caution de les payer dedans trois mois. » Cet arrêt fut rendu le 17 octobre de l'année 1600 (1). Il y avait près de deux mois que le fort de Douarnenez avait été miné !

La Fontenelle et ses amis durent, en conséquence, présenter des cautions au Parlement, et le comte de Brissac commit, pour les vérifier, *Salomon Ruffelet*, Séneschal de Saint-Brieuc (2). Ce n'est qu'après que ces cautions eurent été déclarées valables, pour 30.000 livres, que l'on se décida à délivrer, aux mains du Maréchal de Brissac, la personne de La Fontenelle et la copie des pièces de son procès, afin de présenter le tout à Sa Majesté (3). Fontenelle dut quitter la « *Chambre des Gentilshommes* » à la fin d'octobre 1600, encore peut-être usa-t-on d'un subterfuge pour

(1) *Registres secrets du Parlement*, 95, fol. 31. (Doss. de Carné).

(2) *Archives d'Ille-et-Vilaine*, C, 3231, et Bourde de la Rogerie.

(3) Dans l'ouvrage de M. Bourde de La Rogerie : *Le Prieuré de Saint-Tutuan*, où nous puisons ces renseignements, l'auteur signale, comme existant aux *Arch. d'Ille-et-Vilaine*, un arrêt du Parlement du 27 octobre, prescrivant de conduire Guy Eder à Douarnenez pour moyenner l'exécution des ordres de S. M. Or, on a vu qu'à cette date la place était déjà mise hors d'état de nuire. Il s'agit probablement du départ de La Fontenelle pour Paris, à moins qu'il n'y ait confusion. Aux États de Bretagne tenus à Rennes du 2 au 13 octobre 1600, il fut fait, le 3 octobre, ordonnance de 1.700 écus pour les frais de démantèlement de Douarnenez. (*Archives d'I-et-V.*, C, 2645). Des actes de quittances en furent rendus aux États par François Cormier, notaire, secrétaire du Parlement, adjoint à MM. de Brie (*Isaac Loysel, sieur de*), président, et de Sévigné, conseiller au Parlement, commissaires chargés d'assister à la reddition et démolition des fortifications dont il s'agit. (*Arch. d'Ille-et-Vilaine*, C, 3233).

cachez aux intéressés le transfert à Paris du prisonnier qui échappait, de la sorte, à leurs représailles.

Et, pendant que son époux était si sévèrement surveillé par ses juges, traqué et harcelé par ses anciennes victimes, sans pitié à leur tour pour celui qui leur fut jadis si cruel, que devenait sa jeune épouse ?...

Après le départ de La Fontenelle pour la prison du château de Nantes, Marie s'était enfermée au fort de Tristan, bien résolue, d'accord en cela avec La Boule et Jean de Rosmar, à tout essayer pour « *moyenner* » la libération de son mari. Sa belle-sœur, Marguerite Eder, qui aimait tendrement son frère Guy, unit son action à celle de Marie et de leurs fidèles amis. Amaury Eder, même, ce frère aîné, pourtant si « *marry des comportements de son cadet* », paraît avoir, lui aussi, tenté quelques démarches pour le tirer de ce mauvais pas, puisque nous le voyons à Nantes, au mois de mai de l'année 1600, retirer pour la somme de 262 écus 1/2 la vaisselle plate engagée par La Fontenelle, chez Marin Collet, maître de l'hôtel des *Trois Roys* (1).

Malgré son jeune âge, Marie Le Chevoir prit part à l'organisation de la résistance, et à l'approvisionnement, en vivres et en argent, de la forteresse de Douarnenez. Ainsi la voyons-nous donner quittance, le 31 mai, pour les blés « envoyés au magasin du fort de l'Isle Tristan, à Madame de La Fontenelle ». Jean de Rosmar mentionne avoir dépensé 6 écus en voyage, allant et séjournant à Douarnenez, lorsque ledit comptable reçut lettre de la main de Monsieur à Nantes, de la part de Monsieur de La Boule, afin de luy autoriser à livrer bataille, et *pour trouver Madame, pour l'assister et recevoir ses commandements* » (2).

(1) *Anciens Evêchés de Bretagne*. Voir ci-dessus.

(2) *Comptes de Coadezlan*. (Arch. des Côtes-du-Nord).

Cette enfant, âgée de quinze ans à peine était donc si intelligente, ou murie à tel point, au souffle de l'adversité, que ses conseils et ses ordres pussent être pris en considération, en d'aussi graves conjonctures ?...

Elle envoya des messagers à Nantes vers son cher époux, puis à Ville-Doré, vers René Eder et sa femme, père et mère du prisonnier. Il semble que les plans d'une évasion aient été dès lors dressés, car des chevaux furent conduits à Nantes à La Fontenelle, qui n'en avait nul autre emploi. Ce sont probablement ces chevaux, qui, en même temps que ceux d'Amaury Eder, furent « pris et saisis, dans la ville et faulxbourgs de Nantes » ainsi que nous l'avons vu mentionner à l'une des séances du Parlement ; peut-être au cours d'une évasion manquée ?

Enfin Marie fit alors finances de tout, afin de pouvoir maintenir la garnison de Douarnenez et, aussi, dans l'espoir de racheter, à prix d'or, la liberté de Guy Eder, en gagnant à ses desseins quelques gardiens du prisonnier. Mais nous avons vu comment la Cour déjoua tous ces complots, en organisant, jour et nuit, la surveillance la plus assidue autour de La Fontenelle, qu'on ne laissait communiquer avec personne. Mademoiselle de Longle attendait vainement à Rennes le moment où il lui serait permis de s'entretenir avec son frère, qui se plaignait amèrement à la Cour de ce qu'on lui refusait cette satisfaction. Jean de Rosmar obtint cependant, le 17 septembre 1600, de remettre lui-même à Guy Eder, à la Feillée de Rennes, la petite somme de sept écus et un « habillement de satin qu'il avait fait passer à Mademoiselle de Longle », le tout, sans doute, en vue du prochain départ du prisonnier.

Et, quand La Fontenelle eut quitté Rennes, Marie,

1600
17 sept.

qui était demeurée au fort jusqu'à sa démolition, vint avec sa mère à Coadezlan attendre, dans son joli manoir, le retour prochain, croyait-elle, du cher exilé. Là, elle fit garnir les chambres nues des meubles expédiés de sa demeure de l'Isle Tristan, et arranger les jardins, un peu délaissés pendant une aussi longue absence.

Elle réunit encore de fortes sommes, que lui versa son receveur, à qui elle en donna quittance, et partit pour Ville-Doré, où l'on s'occupait de rassembler de l'argent pour désintéresser les créanciers de La Fontenelle, notamment ceux à qui l'on avait donné caution à son départ pour Paris. C'est pourquoi les comptes de du Muriou nous indiquent la présence de Marie, tour-à-tour, à Coadezlan, aux Ville-Doré et même à Rennes, au commencement de l'année 1601. Jean de Rosmar voyagea également en ces diverses localités pour les affaires de La Fontenelle et y envoya des messagers. Il en était de même de Yves Le Chevoir, sieur de la Maison-Blanche, qui, de plus, s'occupait activement, en sa qualité d'intendant, des approvisionnements et aménagements à faire à Coadezlan (1).

Ainsi se passa tout l'hiver de 1600-1601 pour les habitants de ce manoir et de celui des Ville-Doré, où tout le monde travaillait dans un but unique : rendre la liberté à La Fontenelle.

Arrivé à Paris et traduit devant le Grand Conseil du Roi, La Fontenelle « lui remontra très humblement qu'à la vérité, il a esté contrainct » depuis la pacification de se maintenir au fort de Douarnenez « et là, pour la seureté et conservation tenir en icellui » nombre de gens de guerre, plus qu'il ne luy en

1600
-1601

1600
octobre

(1) Comptes de Coadezlan, *Arch. des Côtes-du-Nord*, E, 1633,

» estoit ordonné » par le roi. « Pendant ce temps, plu-
 » sieurs actes d'hostilité furent commis par ses gens
 » de guerre, notamment, par les nommés Lecomte et
 » La Pierre, qui prirent un vaisseau anglais, lequel
 » fut, d'ailleurs, restitué depuis. » Ce qui fut fait, en
 outre, « n'a esté fait, assure-t-il, que pour se tenir à
 » couvert contre ses dicts ennemis », comme il l'ex-
 » pliqua au roi, quand il vint vers lui « pour la justi-
 » fication et sincérité de ses intentions et implorer
 » nostre déffence et protection contre sesdits ennemis
 » et leurs dictes recherches...

» Et de faict, dès qu'il connut notre ordre de se
 » retirer dudict fort, que nous voulions faire miner,
 » estant retenu prisonnier à Rennes, il fit obéir ceux
 » qui tenoient la place pour lui. S'ils ne l'ont pas re-
 » mise tout de suite, ce n'était pas par rebellion, ains
 » seulement pour tascher à mettre hors de peine led.
 » sieur de La Fontenelle, et moyenner sa délivrance
 » et liberté contre les susdictes poursuites, intentées
 » au préjudice de nos édicts.

» Après avoir recogneu avec combien d'animosité
 » ledict Eder estoit traité en nostre dicte court, qui
 » sans avoir esgard à nostre dict édict, auroit dez
 » l'instant de sa prinse, admis et receu toutes plain-
 » tes, poursuites et procédures proposées contre luy
 » et procédé extraordinairement voulant passer oul-
 » tre, jusques au jugement définitif desdicts procès,
 » nous avons donné charge au comte de Brissac, dès
 » le (1) de tirer Fontenelle desdictes prisons et
 » et de nous l'amener, ce qui fut fait. Nous avons pris
 » assurance de ses intentions, nous avons su que pen-

(1) Lacune dans le manuscrit. Comme on l'a vu plus haut, cette commission est du 12 août 1600.

» dant sa détention, il avoit fait le commandement
 » à ceux qui gardoient pour lui la place de Douarne-
 » nez pour estre remise à nostre cousin le comte de
 » Brissac, et entièrement desmolie, comme elle a de-
 » puis esté...

» Et, comme ledict sieur de La Fontenelle est aus-
 » sy retenu et arresté près de nous, il luy est impos-
 » sible de pouvoir vacquer à ce qui ce poursuivra ail-
 » leurs, et moings beaucoup en nostre dicte court du
 » Parlement de Bretagne, la plupart des officiers de
 » laquelle ledict sieur de la Fontenelle nous a fait
 » entendre que, pour les inthérest particuliers, ou de
 » leurs parens ou amis, ils s'estiment offencés ou in-
 » téressés à ceux qui l'ont assisté » (1).

Dans ces conditions et ne pouvant espérer, ni prompte, ni favorable résolution de ses procès, La Fontenelle en demanda au roi l'évocation au Conseil privé, ou au Grand Conseil de Sa Majesté. Le roi ordonna « *à ces causes* » que tous les procès civils et criminels intentés à Guy Eder fussent enlevés à la Cour et Parlement de Rennes, pour être jugés par le Grand Conseil. Il donna, à Fontainebleau, ces lettres d'évocation le 24^e jour de mai 1601 (2).

Peu après, Henri IV y ajoutait des lettres de grâce, « *attendu même que l'on a satisfait et contenté les particuliers qui se prétendaient intéressés de luy* » et, dans ces lettres, le roi renouvela l'abolition déjà accordée à Guy « *des prises du lieu de Pennemarc* » et des maisons de Coëtfret et Guerande et de ce qui « *seroit ensuivy à cause d'icelles, ensemble du vaisseau anglais, etc...* » Ces lettres, données aussi à Fontainebleau, à la fin de mai 1601, ne furent, toute-

1601
mai

juin

(1) (2) Archives Nationales. Registres du Grand Conseil, V. 5 1227, Fol. 314 et 316. (Dossier de Carné).

fois, enregistrées que le 23 juin, avec les lettres d'évocation au Grand Conseil que nous venons d'analyser (1).

La liberté ne fut-elle rendue à Guy Eder que quelques semaines plus tard, ou bien s'arrêta-t-il aux Ville-Doré où se trouvait sa femme ? Rosmar nous apprend, dans les comptes qu'il rend au seigneur de Coadezlan, que leur arrivée au manoir « *fust le vingt et cinquième de juillet 1601* » (2). Il y avait un an et quatre mois que La Fontenelle avait échangé cet agréable séjour, contre les sombres prisons de Nantes, de Rennes et enfin de Paris !

Aussitôt libéré, Guy Eder eut à s'occuper de quelques affaires demeurées en souffrance, à cause de sa longue détention. Le procès intenté, au mois de mars ou avril 1599, aux meurtriers du soldat Lespine, du fort de Douarnenez, n'était pas encore jugé ! On se souvient cependant que, dès cette époque, les accusés, M^e Morice Véron, notaire et commis au greffe de Douarnenez; M^e Julien Le Rougeart, baillif de Douarnenez, et Guillaume Le Bellec, ou Baellec, maître d'hôtel dans la même localité, avaient été arrêtés à la requête du Procureur général du roi, de Guy Eder et d'un nommé Guillaume Larmette en raison de ce crime. Les accusés, poursuivis d'abord par le prévost des maréchaux de Bretagne, en avaient appelé au Parlement. La Cour, par arrêt du 29^e jour d'avril, les autorisa à se faire amener aux prisons de Rennes, et donna ordre aux magistrats de Quimper de se dessaisir des pièces de cette affaire, en faveur du greffe criminel de la Cour.

On accorda plusieurs délais successifs à La Fonte-

(1) *Archives Nationales. Registres du Grand Conseil, V 5 1227, Fol. 344 et 346. (Dossier de Carné),*

(2) *Comptes de Coadezlan,*

1601
25 juillet

nelle pour faire confronter ses témoins avec les accusés, dont l'un, Julien Le Rougeart, mourut sur les entrefaites. Guy Eder, sans doute partie civile dans la circonstance, ne put s'en occuper, étant lui-même prisonnier. Jusqu'à son retour en Bretagne, nous le voyons représenté au procès, par son procureur, M^e Loys Bréal. Le 28 juin 1601 il se termina, en ce qui concerne Véron, par un arrêt de la Cour le condamnant à « cent écus d'amende applicable à la réparation du Palais et trente écus aux religieux des couvents des Cordeliers, Carmes et Jacobins de Rennes, plus vingt écus pour les despens du procès... », le tout « pour avoir assisté défunct M^e Julien Le Rougeart, vivant baillif de Douarnenez, allez en armes de nuict et à heure indue au logis de Morice Le Bellec, tenant hostellerie au bourg de Douarnenez, où ledit défunt, Lespine, aurait esté tellement offensé de coups d'espée qu'il seroit décédé peu de temps après » (1).

Le Baellec, comme complice, fut amené à la Conciergerie pour être interrogé et vers lui procéda comme de raison. Nous ignorons comment l'affaire se termina, en ce qui le regardait. La Fontenelle n'avait, comme on le voit, rien de personnel dans ce procès, qui ne l'intéressait que comme chef du soldat assassiné, dont il tenait à venger la mort.

Son propre démêlé judiciaire avec Goëzbriand se poursuivait également en son absence, et, d'après quelques titres de l'époque, René Eder semble s'être substitué à son fils dans cette affaire. Il existe à ce sujet, dans les papiers de François de Goëzbriand, la mention de deux sentences rendues contre René en 1601 : l'une, le 13 mars, par la juridiction de Lander-

(1) *Archives du Parlement de Bretagne*, B. Extrait des minutes d'arrêts de Tournille, 28 juin 1601.

neau, l'autre, le 27 février, par la Cour de Morlaix. Le 16 et le 28 septembre 1602, René Eder est encore en procès avec Goëzbriant : nous ignorons ce qui en résulta (1).

(1) Le Men, *Etudes historiques sur le Finistère*, p. 135.



CHAPITRE XXXI

AUSSITOT LIBÉRÉ LA FONTENELLE RECOMMENCE A CONSPIRER AVEC L'ESPAGNE. — MORT DE PHILIPPE II (1598). — PHILIPPE III ET LE DUC DE LERME. — LA FONTENELLE CONSPIRATEUR AVÉRÉ. — SES LETTRES AU DUC DE LERME ET AU ROI D'ESPAGNE. — LES ÉMISSAIRES DE LA FONTENELLE : PIERRE DE BONNEMETZ, ANDRÉ MARCILLE, ET JACQUES SAVINEL. — LA CONSPIRATION DU MARÉCHAL DE BIRON DONNE L'ÉVEIL, ET LA SURVEILLANCE ORGANISÉE FAIT DÉCOUVRIR LES MENÉES DE LA FONTENELLE. — ORDRE DE S'EN SAISIR ENVOYÉ AU COMTE DE BRISSAC. — COMMISSION DONNÉE PAR CELUI-CI A COËTINIZAN, GOUVERNEUR DE MORLAIX, ET A BUDES DE HIREL, GOUVERNEUR DE MONCONTOUR.

Fort de la nouvelle protection du roi contre l'animosité du Parlement de Bretagne et la rancune, trop justifiée, de ceux qu'il avait pillés et rançonnés durant les troubles, La Fontenelle, enfin rendu à sa famille et à son foyer, eût pu terminer ses jours dans la paix, au milieu de ses riches domaines :

« Heureux qui peut, au sein du vallon solitaire,

Naitre, vivre et mourir dans le champ paternel » (1).

Mais, nous l'avons déjà constaté : cette existence champêtre ne répondait guère aux aspirations turbulentes de notre ancien ligueur. Peut-être aussi son-

1601
juillet

(1) Victor Hugo,

geait-il à rétablir, d'une manière quelconque, l'équilibre de ses finances, fort ébranlé par la guerre et les procès ruineux qu'il avait eus à soutenir ? D'ailleurs n'avait-il pas conservé quelque mécontentement, à l'égard du roi de France, qui, en dépit de ses promesses les plus formelles, lui avait arraché de vive force, profitant de sa captivité, le gouvernement de Douarnenez, après lui en avoir accordé et confirmé la propriété ?

Que ce fût par amour de l'or, dans un but de vengeance, ou simplement pour assouvir une soif insatiable de mouvement, d'aventures et d'intrigues, toujours est-il que La Fontenelle ne vécut pas longtemps dans la banale, mais précieuse tranquillité de la vie familiale.

1601
décembre

Rentré à Coadezlan le 25 juillet, ainsi que nous l'avons vu, il recommença, peu après, ses correspondances et ses conspirations avec l'Espagne, dont certains assurent qu'il était devenu le *pensionnaire*, c'est-à-dire qu'il en recevait des allocations régulières, en échange des services que l'on devine (1).

Pour la transmission de ses messages au roi et aux agents de ce gouvernement, il se servait plus spécialement de trois de ses anciens et fidèles compagnons d'aventures, qui portaient ses lettres et propositions à la Cour d'Espagne.

Deux années s'étaient écoulées depuis que Philippe II, le rival et allié de Mercœur en Bretagne, l'ennemi du Béarnais, avait passé de vie à trépas, dans le sombre palais de l'Escorial. Il y succomba le 13 septembre 1598, après cinquante-trois jours de terrible agonie, pendant laquelle son corps, couvert d'ulcères, était devenu une infecte plaie !

(1) Pierre de l'Estoile, *Journal du règne de Henri IV*,

Philippe III, son fils et successeur, trouvant le royaume à demi ruiné, en abandonna le gouvernement effectif au grand écuyer *Don Francisco Gomès de Sandoval Y Rojas, duc de Lerme*, qui l'administra durant les vingt-deux années de son règne. Notons, en passant, que, pendant que les finances espagnoles continuaient à périliter, ce premier ministre amassa une fortune immense (1) au service de son pays !... Sous le règne suivant on réclama, du duc de Lerme, une restitution de 1.400.000 écus, ce dont il mourut de chagrin, au dire de quelques biographes (2).

C'est vers ce grand homme d'Etat que La Fontenelle envoyait des messagers, ainsi que nous le verrons tout à l'heure, sans négliger d'écrire en même temps au roi d'Espagne.

La plupart des écrivains qui, avant nous, se sont occupés des faits et gestes du fameux ligueur, paraissent ne l'avoir étudié qu'au point de vue de sa conduite, si souvent odieuse, pendant la période troublée des guerres de religion. Ils connaissent surtout un La Fontenelle, à la fois homme de guerre et brigand, vainqueur avide de butin, impitoyable et déloyal vis-à-vis des vaincus, habile et rusé en toute occasion, et aussi cruel que rapace à l'égard de ses prisonniers. Sa condamnation capitale, écrit-on généralement, aurait eu pour prétexte une complicité mal prouvée de La Fontenelle dans la conspiration du Maréchal de Biron, et, pour justifier cette condamnation, on aurait alors fait revivre le souvenir de tous les crimes et forfaits dont Guy Eder s'était rendu précédemment coupable.

Il y a, en ces assertions, plusieurs points erronés

(1) 44.000.000 de ducats équivalant à 400 millions de nos jours ! (Lavisse et Rambaud, *Histoire générale*, T. V, p. 651).

(2) Larousse, *Dictionnaire*, art. *Lerme*.

que nous devons rectifier dans notre biographie historique de La Fontenelle. Cette tâche nous est facilitée par de précieux documents, ignorés de ceux qui nous ont précédé dans l'étude de ce personnage. Et c'est ainsi que nous pouvons, après le *Fontenelle capitaine-brigand*, présenter à nos lecteurs un *Fontenelle conspirateur avéré*. Ce n'est pas comme complice de Biron, mais personnellement et directement que La Fontenelle a fait à l'Espagne des propositions de livraison de places, et ce fut, ainsi que nous le verrons, la découverte de ces manœuvres contre la sûreté de l'Etat, qui amena l'arrestation de Guy et sa condamnation suprême.

Nous en avons trouvé la preuve dans le précieux *Fonds espagnol des Archives nationales* (1).

Voici, en effet, ce que, dès le mois de décembre 1601, La Fontenelle écrivait, *de sa propre main*, au duc de Lerme, grand ministre d'Espagne :

« Monsieur,

» M'assurant entièrement de votre amitié, je voutz
 » ai envoyé le gentilhomme qui est à moy que croircs
 » entièrement de ce qu'il voutz dira come sy je i estois
 » en propre personne et, s'il affaire de vostre auctorité
 » par delà ne la lui voullois dénier.

» Ceste nestant pour aultre subiect, je voutz dirai
 » que entièrement je suis et seray à jamais,

1601
31 déc.

(1) On sait que lorsque les Français, en 1808, s'emparèrent du château de Simancas, les archives qui y étaient déposées furent transportées à Paris. Une partie de ces pièces furent rendues aux Espagnols, à la conclusion de la paix, mais beaucoup demeurèrent en notre grand dépôt national, parmi lesquelles se trouve la Correspondance de Mercœur et des Ligueurs bretons avec l'Espagne. M. de Carné l'a publiée dans un très intéressant recueil, que nous avons cité, à plusieurs reprises, au cours de ce travail. A ce fonds espagnol appartiennent également les lettres inédites que nous allons transcrire en le terminant.

» Monsieur
 » pour
 » Votre très humble serviteur
 Fontenelle ».

« De Bretagne ce dernier de décembre 1601. A très illustre signeur duc de Lairme à la court despaigne (1) »

Cette lettre, entièrement autographe, est scellée d'un petit cachet, dans l'empreinte confuse duquel on croit distinguer une espèce d'amour ailé, tenant en main un objet qui ressemble à un cerceau (2).

A la même date La Fontenelle écrivait au roi d'Espagne, mais, nous ignorons pour quelle raison, il emprunta pour cette lettre une main étrangère, sauf pour la formule finale, qui est autographe, ainsi que la signature. Voici le texte de cette courte missive, en fort jolie écriture de l'époque :

« Vostre Majesté aulxra agréable mes fydelles sair-
 » vices lesquels vous dezirant tesmoigner, je vous en-
 » voys ce gentyllhomme auquel prandres syl vous
 » plaist toute croyance en ce que il vous dyra de ma
 » pairt comme sy estoys en propre pairsonne.
 » Voutz supliant de croire que inviolablement de-
 » meure vostre très humble et très fidel serviteur
 Fontenelle ».

1601
 31 déc.

Au dos se trouve cette adresse : A Sa Magesté, et on y a ajouté l'inscription suivante : « Mos^r de Fontanella des postr^o de décembre 1601 (3) ». La Fontenelle agrémente sa signature, selon l'usage de beaucoup de ses contemporains, d'une série d'S, qui ne semblent avoir d'autre signification que l'abréviation du mot latin : *signum*.

Le gentilhomme envoyé au duc de Lerne et au roi

(1) Archives Nationales, K 1604, n° 113. (Dossier de Carné).

(2) Transcriptions et notes de M. le Vicomte G. de Carné.

(3) Archives Nationales, K 1604, n° 114. (Dossier de Carné).

d'Espagne, comme porte-parole, était *Pierre de Bonnemetz*, surnommé *Douetz* (1), l'un des plus anciens compagnons de La Fontenelle, qu'il avait précédé dans la carrière.

Dès 1589, Pierre de Bonnemetz faisait partie de la Ligue, aux environs de Rennes, son pays natal, dans la compagnie du capitaine *François Bouteiller*, avec qui il pillait les maisons nobles de la région de Vitré (2).

L'un des deux autres ambassadeurs de La Fontenelle était *Jacques Savinel*, sieur du Tertre, originaire du village de ce nom, en Pocé, à trois kilomètres de Vitré, où cette famille est encore représentée de nos jours (3). Il n'était pas gentilhomme, mais remplissait à Rennes les fonctions de sergent-royal.

Enfin, le troisième était l'une de nos vieilles connaissances de l'île Tristan, le fameux *Marcello Andréa*, autrement dit *André Marcille*, sujet napolitain, originaire de Calabre, sergent-major de la garnison de La Fontenelle. On se souvient qu'à l'époque des entreprises de notre capitaine sur la ville de Quimper, ce Marcille, dont la femme était sœur d'un chanoine de cette ville, nommé Gavaing, donnait avis au sénéchal de tout ce qui se tramait à ce sujet à Douarnenez. Ce fut donc lui qui empêcha La Fontenelle de surprendre Quimper. Il est à croire que le gouverneur de Tristan ne découvrit jamais le secret de cette trahison du Calabrais, puisque, si longtemps après ces incidents, il lui confiait ainsi ses messages secrets... Si La

(1) Des *Bonnemetz*, sieurs de la Hemeriais, du Bois, de Penanrue et de Nécoat, paroisse de Ploujean, près de Morlaix. « De sable à trois fasces ondées d'or. » Il était fils de Henry Bonnemetz, habitant de Rennes. (*Archives Nationales*, 11534, F. Fr.).

(2) *Archives Nationales*, Fonds Français, 11534, fol. 208 et suivants. *Enquête faite en 1589*, Témoignage de Georges Malescot, de la paroisse de Cornillé, qui dit avoir rencontré ledit Bonnemetz à la Guischarrière, d'où il fut, avec ses compagnons, piller la maison de la Touche-Raoul, etc. (*Dossier de Carné*).

(3) Notes de M. Frain de la Gaulairie. (*Dossier de Carné*).

Fontenelle avait eu l'intention de tirer vengeance des indiscretions de Marcille, il n'en eût pas trouvé, d'ailleurs, de plus terrible moyen : l'infortuné Andréa devait bientôt payer de sa vie la confiance que lui témoignait son chef...

Mais le jeu dangereux des conspirateurs ne pouvait durer longtemps, sans éveiller, sur Guy Eder et ses complices, l'attention de la police de Henri IV. Au mois de juin de l'année 1602, fut découverte la conspiration du maréchal de Biron, qui, bien que comblé des bontés de Henri IV, avait formé un complot avec ses ennemis contre la vie de ce prince, celle du Dauphin et la sécurité de la France. Biron étonna ses contemporains par son ingratitude et sa lâche conduite à l'égard de son bienfaiteur. Ses complices étaient nombreux : parmi eux se trouvait un nommé Lafin qui s'était fait son dénonciateur.

1602
juin

Après la condamnation capitale du maréchal, en date du 29 juillet 1602, on rechercha les autres coupables, et bon nombre de hauts personnages furent impliqués dans cette affaire : le baron de Luz, le prince de Joinville, le comte d'Auvergne, et jusqu'à M. de Sully, lui-même, mais sans aucun fondement, en ce qui concerne ce véritable ami du roi.

L'éveil était donné : la surveillance la plus assidue fut organisée autour de tous les individus plus ou moins suspects de rapports clandestins avec les Espagnols. La Fontenelle était du nombre de ces conspirateurs supposés, qu'il s'agissait de prendre sur le fait. Mais il traitait, ainsi que nous l'avons vu, avec les Espagnols d'une façon toute personnelle et ne fut en rien le complice du maréchal de Biron. Henri IV, dès le mois d'août 1602, se trouvant, paraît-il, suffisamment édifié sur les intentions et les actes de Guy Eder, envoya au comte de Brissac le commandement

1602
16 août

de se saisir du sieur de La Fontenelle et de le lui amener à Paris. Brissac, à son tour, donna la même commission, le 16 août, à Monsieur de Boyséon de Coëtinisan, dans les termes qui suivent :

« Charles de Cossé, Comte de Brissac, chevalier des
» Ordres du Roy, Mareschal de France, Lieutenant-
» général pour Sa Majesté en Bretagne, au sieur de
» Coëtinisan, salut.

» Ayant eu commandement du Roy de nous saisir
» de la personne du sieur de la Fontenelle, cy devant
» Commandant au Fort de Douarnenez pour le re-
» présenter à Sa Majesté pour choses qui importent
» à son Etat, et désirant rechercher tous moyens
» d'exécuter sa volonté. A ces Causes, Nous confiant
» à la fidélité dont vous avez toujours usé au service
» de Sadite Majesté, et parce que vous estes voisin
» dudit Fontenelle, pouvant avoir, d'heure à autre,
» advis de ses déportements, Nous vous mandons, et
» très expressément enjoignons vous saisir de sa per-
» sonne, en quelque part qu'il puisse estre, et nous
» l'amener aussitôt pour estre représenté à Sa Majesté
» comme dit est. De ce faire, vous avons donné, et
» donnons par ces présentes, tout plain pouvoir, com-
» mission et mandement spécial. Mandons, en outre,
» à tous Capitaines et gouverneurs de places, Officiers
» et Justiciers du Roy, Gentilshommes et tous autres
» de quelque état et qualité qu'ils soient, vous assis-
» ter et tenir main forte à l'effet de cesdites présan-
» tes, sur peine de désobéissance à Sadite Majesté.

» Donné à Saint-Brieuc, le seizième jour d'aoust
» mil six cents deux. Signé : BRISSAC. Et, plus bas :
» Par Monseigneur le Mareschal, DE LOSARDIÈRE et
» scellé » (1).

(1) Dom Morice, *Histoire de Bretagne*, T. II, Supplément page CCXLIII.

A cette époque La Fontenelle habitait donc, momentanément, son beau château de Trébriant, qu'il avait — dit-on — fait reconstruire, ou plutôt réparer, pensons-nous, comme celui de Coadezlan. Trébriant est très proche de Morlaix, d'où l'allusion faite, dans le document que nous venons de transcrire, au voisinage qui rendait plus facile, au gouverneur de Morlaix, la surveillance à exercer sur les allées et venues de La Fontenelle.

Plusieurs auteurs prétendent que Coëtinisan donna, le 15 juillet, à *Charles Budes de Hirel*, gouverneur de Moncontour, l'ordre d'arrêter Guy Eder (1), mais aucun de ces écrivains nous désigne la source de cette information. Nous ne pouvons du moins admettre que, dès cette date, Boiséon de Coëtinisan ait pu transmettre, au sieur de Hirel, des lettres de commission que, lui-même, ne reçut du lieutenant général que le 16 août suivant.

Brissac ne les avait pas reçues encore, lorsqu'il écrivait à M. de Boiséon, le 26 juillet 1602 : « J'attends plus particulièrement les commandements de » Sadite Majesté, sur l'ordre nécessaire en cette Province, desquels je vous feray part aussitôt que je les auray reçus, s'il y a chose qui le mérite... » Il semble que, dès lors, Brissac attendait de jour en jour, du roi, des ordres d'une importance particulière, pour l'accomplissement desquels il aurait besoin du concours de Boiséon.

Mais, en tout cas, ce n'est pas du gouverneur de Morlaix, mais du Maréchal lui-même, que le gouverneur de Moncontour avait à recevoir des ordres en

1602
26 juillet

(1) V. De Geslin et Barthélemy, *Anciens Evêchés* ; Bourde de la Rogerie, *Saint-Tuluarn*, et autres, qui, sans doute, se sont répétés mutuellement sur ce point.

vue de l'arrestation de La Fontenelle. Ces ordres durent lui être envoyés, dans le courant du mois d'août 1602, et cela en raison de la proximité de Moncontour et de la Ville-Doré, où Guy Eder se rendait fréquemment pour y visiter ses parents (1).

Toutefois, ainsi que nous le verrons, et en dépit de tout ce qu'ont dit, à ce sujet, la tradition, quelques ballades et beaucoup d'historiens, ce n'était, ni à Brissac, ni à Boiséon, ni à Budes de Hirel, que devait échoir l'honneur de la capture définitive du célèbre brigand, qui avait, dans la Cornouailles, semé tant de ruines, répandu tant de sang et amoncelé, sur sa tête, tant de rancunes.....

(1) Moncontour est à 5 lieues de la Ville-Doré et à moins de 4 lieues de La Fontenelle, domaine personnel de Guy Eder.



CHAPITRE XXXII

LA FONTENELLE PART POUR PARIS. — BALLADES ET TRADITIONS, DOCUMENTS HISTORIQUES. — LETTRE DE J.-B. DE TAXIS, AMBASSADEUR DU ROI D'ESPAGNE A PARIS. — SON ENTRETIEN NOCTURNE AVEC LA FONTENELLE. — INQUIÉTUDE DE CE DERNIER A LA NOUVELLE DE L'EMPRISONNEMENT DE DEUX DE SES COMPLICES. — CE QUI L'ATTIRAIT A PARIS. — ARRESTATION ET EMPRISONNEMENT DE LA FONTENELLE AU PETIT-CHATELET. — CET ÉVÉNEMENT S'ACCOMPLIT ENTRE LE 8 ET LE 13 SEPTEMBRE 1602.

RÉFLEXIONS MÉLANCOLIQUES. — LES PARENTS ET LES AMIS DU PRISONNIER INTERVINRNT VAINEMENT EN SA FAVEUR. — MARIE LE CHEVOIR A PARIS ? . . .

« Lettre est venue à La Fontenelle pour aller trouver le Roi.

« La Fontenelle disait en sortant de Trébriand :

« Au revoir à la paroisse de Trémel, si je le puis je ne serai pas longtemps absent. Si je reste en vie, je reviendrai, si je meurs j'enverrai une lettre.

« La Fontenelle disait en arrivant au palais du Roi :

« Bonjour, Roi et Reine; je suis venu vous voir dans votre palais.

« Et le Roi dit alors, à La Fontenelle, quand il l'entendit :

— Puisque vous êtes venu, soyez le bienvenu. Pour à la maison vous n'irez pas !

1602
août

La Fontenelle répondit au Roi quand il l'entendit : « Ta barbe est trop jeune pour me mettre à mort, moi ! »

Le roi répondit alors à La Fontenelle avec grande malice : « Si je suis trop jeune pour être ton juge, toi tu es trop vieux pour être un oppresseur ! » (1).

Nous l'avons déjà dit : nous ne saurions attribuer une grande importance historique aux *guerziou* consacrés par nos ancêtres bas-bretons à la mémoire de La Fontenelle et de Marie Le Chevoir. Toutefois il s'y trouve quelques traces de vérité que l'historien a le devoir de rechercher et de mettre en lumière : ce sont des perles égarées dans la poussière des rcontars populaires, des fleurs au milieu des ronces et du lierre qui recouvrent les ruines d'un passé à demi oublié....

1602
août

Le fragment que nous venons de transcrire en renferme au moins trois : 1° d'accord avec la commission conférée par Brissac au gouverneur de Morlaix, *comme proche voisin de La Fontenelle*, cette ballade nous confirme la résidence de celui-ci à Trébriant, aux mois de juillet et d'août 1602. — 2° Ce texte nous apprend le libre départ de Guy Eder de Trébriant pour Paris, fait qui va nous être confirmé par la suite de ce récit, entièrement basée sur des documents authentiques.

3° Enfin, la ballade nous montre La Fontenelle narguant la barbe grise du roi Vert-galant, qui touchait à la cinquantaine, alors que Guy n'avait que 28 ans ; La Fontenelle bravant en face le roi de France qui tenait sa vie ou sa mort entre ses mains, et Henri IV répondant à la plaisanterie de l'ancien ligueur sur

(1) Ballade bretonne recueillie par Fréminville : (*Antiquités des Côtes-du-Nord*), à qui elle fut communiquée par M. de Kerganon. Cette version se chantait à Trémel, où se trouve le château de Trébriant, habité, alors, par La Fontenelle.

le même ton, ce qui est bien dans le caractère attribué à chacun d'eux par l'histoire et par la tradition.

Un document que nous citerons tout à l'heure nous permet de mettre en lumière, (ce qui n'a pas été fait jusqu'à ce jour), les incidents qui marquèrent les derniers mois de l'existence aventureuse de La Fontenelle, et les circonstances qui amenèrent son emprisonnement et sa condamnation.

Certaines traditions du pays breton disent que Guy Eder « fut appelé à Paris sous prétexte d'un conseil de guerre, qu'on instruisit alors son procès et qu'il fut rompu vif pour ses crimes » (1).

Son contemporain, l'historien Jacques-Auguste de Thou, raconte que, « pendant qu'on était occupé à étouffer les restes de la conjuration (de Biron), Nicolas Rapin surprit adroitement Gui-Eder de Fontenelle, gouverneur de l'Isle de Tristan, qui a un très bon port auprès de Douarnenez sur la côte de Bretagne... etc. » (2). Plusieurs historiens ont enregistré cette erreur.

Nicolas Rapin, grand prévost de la connétablie (3), était un des protégés du président Harlay et l'un des plus zélés serviteurs du roi Henri III. Comme il fut en même temps un poète et un homme d'esprit, habile à manier la raillerie, il couvrit de ridicule les ennemis du roi dans la *Satyre Menippée*, à laquelle il eut beaucoup de part.

Mais il n'était plus à Paris pour y arrêter La Fontenelle, en 1602, s'étant, depuis 1599, démis de sa

(1) Sicamois, *Association Bretonne*, 1850, p. 51. *Notice sur l'abbaye de Langonnet rédigée vers 1754*.

(2) De Thou, *Histoire Universelle*, T. IX, p. 548, et Levot, *Biogr. Bretonne*, p. 712.

(3) La connétablie était une juridiction qui connaissait de tous les crimes et délits commis par les gens de guerre, au camp, dans les garnisons et pendant les marches. (Chéruel, *Dictionnaire des Institutions*).

place de grand prévost, pour se retirer à la campagne, près de sa ville natale, Fontenay-le-Comte (1).

Ce n'est donc pas Nicolas Rapin qui s'empara de La Fontenelle. Mais ce que nous pouvons certifier c'est que ce dernier fut fait prisonnier à Paris, ou dans les proches environs de cette ville. Laissons, à ce sujet, la parole à Jean-Baptiste de Taxis, Ambassadeur d'Espagne à cette époque, dont le témoignage nous est ici des plus précieux. Voici ce qu'il écrivait à son roi, de Paris, le 8 septembre 1602 : (2)

1602
8 sept.

« Sire,

« Un de ces jours passés, ayant été à un village, »
 » près d'ici, pour prendre un peu l'air, vint me par- »
 » ler, aux approches de la nuit, un personnage qui »
 » se dit M. de la Fontenelle, cavalier de Bretagne »
 » (gentilhomme breton), notre partisan, quand *Don* »
 » *Juan de l'Aquila* était en cette province et, de plus, »
 » son ami, ainsi que celui de *Don Diégo Brochero*. »
 » Il m'a raconté qu'il était obligé de venir la nuit... (3) »
 » pour s'être transporté de Bretagne, et qu'il y avait »
 » ici, prisonniers, deux des siens, un nommé *Marcelo* »
 » *de Andrale* (4) autrement appelé *Marsaygle*, natif »
 » de Calabre, et le second *Pedro de Bolnen*, autrement »
 » appelé *Pidis despones* (5), natif de la ville de Ren- »
 » nes, en Bretagne, qu'il avait envoyé en Espagne, un »
 » de ces mois passés, particulièrement le dernier, avec »
 » des propositions de livraison de places, au sujet des- »
 » quelles ce dit dernier (6) avait même parlé à Votre

(1) Nicolas Rapin mourut (à Poitiers, disent les uns, à Tours, disent les autres) le 1^{er} jour de Février 1608, âgé de 68 ans. (De Thou, T. X, p. 244, et *Biogr. Universelle* de Michaud).

(2) Voir aux pièces complémentaires le texte espagnol.

(3) « *Andar a sombrero de tejado* », éviter le monde, se soustraire aux regards des gens. Cela signifie qu'il se cachait.

(4) André Marcille.

(5) Pierre de Bonnemetz.

(6) Bonnemetz, par conséquent,

» Majesté, qui l'avait renvoyé à un seigneur dont il
» ne se souvenait plus du nom, lui ayant demandé
» de donner une fois 200 réaux (1).

» Il m'a dit que le dernier de ces prisonniers fut
» pris au moment où il mettait le pied à terre en
» sortant du bateau qui l'a ramené, d'où il a conclu
» que le roi avait été informé, avant, du sujet de sa
» mission en Espagne. Il a manifesté des craintes
» qu'il ne déclare ce qui a eu lieu, et, parce qu'il est
» dans l'impossibilité de savoir s'il a fait quelques
» révélations, il m'a demandé, si cela était en mon
» pouvoir, de faire le nécessaire pour le savoir.

» Et nous avons arrêté qu'à Paris je m'occuperai
» de voir ce qui en est.

» Je ne l'ai pas fait et je n'ai rien entendu de cette
» affaire. Je le dis pour que Votre Majesté sache ce
» qui se passe (2). »

Fontenelle avait donc appris la capture de ses deux compagnons, dont l'un, Pierre de Bonnemetz, pris à la sortie du bateau, était dépositaire de ses plus importants secrets !... Où, et par qui, avaient-ils été faits prisonniers ? Comment, et à quel moment, transférés à Paris ?... Tout récemment, sans doute, et leur prise donnait au roi la conviction de la culpabilité de leur maître.

La date de cet événement nous est approximativement fournie par l'ordre que le roi envoya aussitôt au Comte de Brissac de se saisir de La Fontenelle. C'était avant le 16 août 1602, et après le 26 juillet de la même année : donc, dans la dernière semaine de juillet ou la première d'août.

(1) 200 réaux ou « réales de vellon », monnaie de cuivre. Le tout équivaldrait de nos jours à 50 fr., mais représentait, sans doute, il y a trois siècles, une valeur beaucoup plus importante.

(2) Archives nationales, K 1605, n° 98 (Fonds Espagnol) (Dossier de Carné). Cette lettre est en Espagnol aux Archives, et transcrite ci-dessus d'après la traduction de M. de Carné.

Prévenu, par ses amis et par la rumeur publique, de l'arrestation de Bonnemetz, et redoutant les poursuites qui allaient en être la conséquence, La Fontenelle quitta furtivement Trébriant pour se rendre à Paris.

Plusieurs considérations l'y attirèrent : là seulement il pourrait avoir des nouvelles certaines de l'affaire, en demandant à l'ambassadeur d'Espagne de s'en informer discrètement, ce que, lui, Fontenelle, ne pouvait tenter ; d'autre part s'il se voyait tout à fait compromis, par suite des révélations de ses émissaires, il irait se jeter aux pieds du roi, implorer son pardon, ainsi que, récemment, l'avaient fait avec un plein succès le comte d'Auvergne et le baron de Luz, gravement impliqués dans la conjuration de Biron. Ne valait-il pas mieux aller au-devant de la colère du roi, ou plutôt se remettre aux mains de sa miséricorde bien connue, que de se faire arrêter en Bretagne ?...

La Fontenelle n'ignorait pas les ordres de poursuite et le mandat d'amener lancés contre lui. A Paris, du moins, il pourrait se cacher momentanément dans la foule, où nul, sans doute, ne songerait à se saisir de sa personne, tandis qu'on le chercherait sur tous les chemins de Bretagne. La Fontenelle, d'ailleurs, ne sortait que le soir, à la nuit, ainsi que le démontre la lettre de Jean-Baptiste de Taxis...

S'il lui fallait aller trouver le roi, comme il se sentait aussi habile à manier la langue que l'épée, il saurait étourdir le prince de tant de bonnes raisons, de protestations d'amitié et de belles promesses de fidélité... à venir ; ou bien, encore, l'attendrir de telle façon sur son malheureux sort, qu'une fois de plus prosterné à ses pieds, il se releverait absous de tous ses crimes passés et de ses présentes trahisons....

Marie Le Chevoir, tout en ignorant, selon toute probabilité, les menées occultes de son époux, ne devait pas être sans inquiétudes, au sujet de son départ précipité pour Paris, à la suite d'un mystérieux message. A défaut de document, la ballade nous peint, en quelques mots, l'angoisse de la pauvre Marie :

« ... Quand arriva une lettre : il fallait se rendre à Paris : « Je vous laisse ici seule, je pars à l'instant pour Paris. — La Fontenelle, restez à la maison, je payerai un messenger ; au nom de Dieu, n'y allez pas ; si vous y allez vous n'en reviendrez plus !... » (1).

Et dans une autre version :

« Le petit page disait en arrivant à Coadezlan : « Bonjour et joie dans cette maison, l'héritière où est-elle ? — Elle est dans sa chambre qui dort, prenez garde de la réveiller : il y a trois nuits qu'elle n'a dormi goutte, avec l'inquiétude au sujet de son mari.

« L'héritière, quand elle a entendu, est descendue par l'escalier tournant : « Attendez les chevaux à la voiture, pour que j'aille à Paris cette nuit !... » (2)

Les pressentiments de la pauvre *pen-heréz* de Coadezlan n'étaient que trop justifiés : La Fontenelle ne devait plus revoir les montagnes de la Cornouailles, ni le ciel brumeux de sa Bretagne !

Le 13 septembre 1602, Jean-Baptiste de Taxis reprenait la plume pour mettre Philippe III au courant des événements en ces termes :

« *Ce capitaine Fontenelle, dont je vous ai entretenu dans une de mes dernières lettres, a été si négligent qu'il s'est fait prendre, et, s'il y a eu quelques négociations entamées avec lui, tout fait supposer qu'il le déclarera* » (3).

(1) Barzaz-Breiz : Fontanella (La Fontenelle).

(2) E. M. Luzel, *Guerziou Breiz-Izel*, T. II.

(3) « *A quel capitán Fontanella de quien trate en una demis ultimas hasito tan des cuydado y alcara seha derado prender y si ha avido*

1602
8-13 sept.

L'arrestation de La Fontenelle s'opéra donc entre le 8 et le 13 septembre 1602, et, puisque la nouvelle eut put parvenir à l'ambassadeur, avant cette date, où il l'écrivait au roi, il est évident qu'elle eut lieu à Paris ou dans le voisinage : Guy Eder n'avait guère eu le temps de retourner en Bretagne, dans ce court intervalle, et il y avait tout à craindre pour sa sécurité.

En supposant même qu'il y fût allé et y eût été saisi à l'arrivée, Jean-Baptiste de Taxis eut-il pu en être informé aussi rapidement ? Cela est matériellement impossible, étant donnés les moyens de communication fort précaires dont on disposait à cette époque.

Tout donne donc lieu de croire que La Fontenelle se rendit près du roi, soit de sa propre initiative, soit qu'il y fût appelé, convoqué, sous un prétexte quelconque. La justice se saisit alors de lui, sans que la clémence de Henri IV, lasse enfin de tant de perfidie, intervint pour le sauver.

D'après un chroniqueur contemporain, Palma-Cayet (1), La Fontenelle fut incarcéré à la prison du petit Châtelet, où il dut retrouver ses trois complices : Pierre de Bonnemetz, André Marcile et Jacques Savinel, ce dernier arrêté après les deux autres.

C'était un triste séjour que les prisons du Châtelet de Paris, au début du XVII^e siècle ! Les chroniques du temps nous ont conservé un terrible souvenir de telles de ces *chartres basses*, dans lesquelles on ne pouvait demeurer, sans risque d'asphyxie, tandis que dans d'autres cachots, les prisonniers avaient perpé-

algo conel deereer es y lo declarara. » Texte entièrement souligné dans l'original provenant des Archives Nationales, K 1605. Fonds Espagnol. (Dossier de Carné). Ainsi que nous le verrons, ce même jour le roi envoyait le procès de La Fontenelle au Grand Conseil.

(1) Palma Cayet (1525-1610), *Chronologie septenaire ou Histoire de la paix entre les rois de France et d'Espagne depuis 1598 à 1604*. Paris, 1605, in 8°.

tuellement les pieds dans l'eau. Il existait même certaine Fosse, dépourvue d'escalier, où l'on descendait les captifs à l'aide d'une poulie !... (1).

Combien de fois, durant les longues heures de sa ténébreuse solitude, Guy Eder dut voir passer et repasser, dans sa mémoire, le riant souvenir des beaux jours écoulés, la douce figure de sa jeune épouse, veillant et pleurant, là-bas, dans le manoir solitaire, celui de ses vieux parents, en proie à la plus cruelle inquiétude, que l'énergique affection de sa sœur Marguerite ne pouvait parvenir à calmer !... Combien souvent encore la justice immanente, qui, par la permission de Dieu, atteint, dès ici-bas, les coupables qui ont le plus effrontément bravé ses lois, fit apparaître aux yeux de La Fontenelle les fantômes décharnés des malheureux qui furent ses victimes ! Dans les cachots du Châtelet, Guy Eder dut revoir, en imagination, ceux de Crémenc et de l'Isle Tristan ! Encore les captifs qu'il y torturait jadis, pouvaient-ils, parfois en sortir, moyennant une forte rançon, tandis qu', pour lui, hélas ! il n'était plus d'espoir !....

En vain avait-il bravé, en face, la toute puissance du roi ; en vain avait-il essayé de le persuader de son repentir et de ses bonnes intentions ; en vain s'était-il jeté aux pieds du bon Henri, pour implorer son pardon !...

Livré à la justice inexorable du *Grand Conseil*, Guy Eder ne savait que trop à quel sort il devait s'attendre. Il allait enfin payer la dette terrible qu'il avait contractée envers Dieu, envers son roi, envers la société, dont il avait, si longtemps et si cruellement outragé la morale et les lois, bravé l'opinion, provoqué le mépris et la haine !

(1) Paul Lacroix, *Mœurs, Usages et Costumes au Moyen-Age et à l'époque de la Renaissance*, p. 460.

Les Archives de Paris et de la province, maintes fois consultées, fouillées et interrogées par nous et nos amis, se sont, jusqu'à présent, refusées à nous livrer les détails de la procédure accomplie, en 1602, par le tribunal du *Grand Conseil*, contre La Fontenelle et ses complices. Les pièces en ont-elles été détruites ? D'autres, plus heureux que nous, les découvriront-ils un jour ?...

1602

Les principales, seulement, nous ont été conservées. Elles sont assez explicites, dans leur laconisme judiciaire, pour nous faire connaître la terminaison tragique de l'existence mouvementée de notre ancien capitaine ligueur, de même que le sort de ses complices.

Le procès fut rapidement mené, la culpabilité des prévenus ne faisant l'objet d'aucun doute ; le crime était grave, le châtement devait être exemplaire !

La tradition prétend que Marie Le Chevoir, à la nouvelle de l'emprisonnement de son époux, accourut à Paris, pour implorer en sa faveur la miséricorde du roi : « Et ceux de Paris étaient fort surpris et se demandaient ce qui pouvait être arrivé, voyant une dame d'un lointain pays mener si grand bruit par les rues !... »

« Voici l'héritière de Coadezlan, avec une robe verte et flottante ; si elle savait ce que je sais, elle prendrait une robe noire comme de la poix ! »

« Sire, je vous en conjure, rendez-moi mon mari. — Je ne vous rendrai point votre mari, il y a trois jours qu'il a été roué !... » (1)

La ballade dit-elle la vérité ? Marie arriva-t-elle trop tard ?... Nous croyons plutôt que le roi ne voulut rien accorder à la requête qui ne manqua pas d'être présentée en faveur de Guy par sa famille et ses amis.

(1) La Villemarqué, *Barzas Breiz*, « Fontanella ».

Même Amaury Eder, fidèle et ancien serviteur du roi, plaida en vain pour la libération de son frère : nul ne pouvait l'arracher à la mort. A leurs instances, Henri IV dut faire la même réponse que, deux mois auparavant, il avait opposée aux supplications des parents du Maréchal de Biron :

« Je laisserai faire le cours de la justice, et vous verrez le jugement qui en sera donné ; je vous promets d'y faire ce que vous voudrez, jusqu'à ce qu'avez cogneu qu'il soit criminel de lèze-majesté ; car, alors, le père ne peut solliciter pour le fils, le fils pour le père, la femme pour le mary, le frère pour le frère. Ne vous rendez pas odieux à moy pour la grande amitié que vous luy avez portée. Quant à la note d'infamie, il n'y en a que pour luy... » (1).

Le procès de La Fontenelle et de ses complices avait, par lettres du roi, été renvoyé au *Grand-Conseil*, le treizième jour de septembre 1602. Il fut « *faict et parfaict* » en quatorze jours, et le 27 du même mois on vit prononcer l'arrêt définitif !

13 sept.

27 sept.

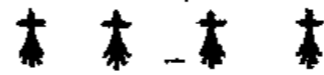
Les *Archives curieuses de l'Histoire de France* nous ont conservé le récit détaillé du procès et de l'exécution de Nicolas de Salcède, gentilhomme et conspirateur comme Guy Eder. Il y est dit que, quelque temps après son châtement, « les pièces de son procès furent portées au cabinet du Roi et mises au feu, et même les biens confisqués du condamné remis à sa veuve et à ses enfants (2).

Cette mesure de clémence, prise en faveur d'une famille honorable, et non responsable du crime commis par l'un de ses membres, n'a-t-elle pas été éga-

(1) *Histoire de la vie, conspiration, prison, jugement, testament et mort du Mareschal de Biron*, imprimée à Paris en 1603. M. L. Cimper et F. Daujou, *Archives curieuses de l'Histoire de France*, 1^{re} Série, T. XIV.

(2) *Archives curieuses de l'Histoire de France*, 1^{re} Série, T. X, p. 169.

lement prise par Henri IV en faveur des Eder, à la requête, peut-être, d'Amaury, frère aîné de La Fontenelle et fidèle serviteur du Roi ? Ce gentilhomme, en dépit des méfaits de son cadet, fut, en effet, favorisé des bonnes grâces de son souverain. Une déclaration de 1605 nous le montre en possession des titres de chevalier des Ordres du Roi et gentilhomme ordinaire de la Chambre.



CHAPITRE XXXIII

LA FONTENELLE CONDAMNÉ A MORT, AINSI QUE SES
COMPLICES, MARCILLE ET BONNEMETZ. — TEXTE
DE L'ARRÊT DU GRAND CONSEIL. — QUESTION
ORDINAIRE ET EXTRAORDINAIRE. — LA FONTENELLE
TRAINÉ SUR LA CLAYE « *par les boues de Paris* ».
— COUP DE THÉÂTRE ! — ANDRÉA MARCELLO A
LA POTENCE. — LA FONTENELLE ROMPU VIF EN
PLACE DE GRÈVE. — SON AGONIE SUR LA ROUE. —
SA TÊTE TRANCHÉE EST ENVOYÉE A RENNES POUR
Y ÊTRE EXPOSÉE, SON CORPS « MIS EN QUARTIERS ».

Arrêt de condamnation de La Fontenelle.

(Le 27 septembre 1602).

« Veu par le Conseil le procès criminel faict et par-
» faict ; à la requeste du Procureur général du Roy,
» à *Guy Éder*, sieur de la Fontenelle, du païs de Bre-
» taigne, cy devant commandant du fort de l'isle
» Tristan de Douartdenès audict païs, *Pierre de Bon-*
» *nemetz*, dict de *Douetz*, natif de la ville de Rennes,
» *Marcello Andréa*, dict *Marcille*, natif de Creslon en
» Callabre, demeurant à quimpercorentin audict païs
» de Bretagne, *Jacques Savynel*, dict *du Tertre*, na-
» tif du villaige du Tertre, près Vitray, audict païs,
» sergent royal à Rennes, prisonniers ès prisons du
» Conseil pour raison des conspirations, trahisons et
» entreprises par eulx faictes à l'encontre du Roy et
» de son estat, bien et repoz public ; lectres de ren-

» voy dudict procès audict Conseil, du treizième sep-
 » tembre six cent deux ; ouyz lesdictz *Eder, Bonne-*
 » *metz, Andréa et Savynel* sur la sallette (1), pour ce
 » mandez audict Conseil ; conclusions dudict procu-
 » reur général du Roy ;

» Il sera dict que le Conseil a déclaré et déclare
 » lesdictz *Eder, Bonnemetz et Andréa* attaintz et con-
 » vaincuz du crime de lèze-Majesté et d'avoir cons-
 » piré contre le Roy, son estat, bien et repos public.

» Pour réparation desquelz crimes a condempné et
 » condempne lesdictz *Eder, Bonnemetz et Andréa* à
 » estre delivrez ès mains de l'exécuteur de la haute
 » justice, et ledict *Eder* trayné sur une claye, lesdictz
 » *Bonnemetz et Andréa* menez dans ung tombereau en
 » la place de Grève de ceste ville de Paris.

» Et là estre lesdictz *Eder et Bonnemetz* rompuz et
 » leurs os brisez sur ung eschauffault que, pour ce
 » faire, sera dressé audict lieu et, ce faict leurs corps
 » mis sur une roue pour y demeurer jusques à ce que
 » mort s'en suive, et la teste dudict *Eder* portée à
 » Rennes pour estre mise sur l'une des portes de la-
 » dicte ville de Rennes.

» Et ledict *Andréa* pendu et estranglé en une po-
 » tence qui pour ce faire sera dressée audict lieu de
 » Grève.

» A déclaré et déclare ledict *Eder* et sa postérité
 » ignoble et roturière. A ordonné et ordonne que sa
 » principale maison sera razée et les bois de haulte
 » fustaye coupez jusques à la haulteur de six piedz.
 » A condempné et condempne ledict *Eder* en trois
 » cens escuz envers les pauvres des lieux, cinquante
 » escuz envers les cordelliers de Rennes, cinquante

(1) *Sellette*, petit siège où se plaçait l'accusé, pour y subir le der-
 nier interrogatoire, après réquisition d'une peine afflictive par le
 ministère public. (Chéruel).

» escuz envers les Jacobins dudict lieu, cent escuz
 » pour le bastiment de l'hospital de Paris, cinquante
 » escuz pour le bastiment des Cordelliers de Paris,
 » cinquante escuz pour le bastiment des Feuillantz
 » dudict lieu. Et le dict *de Douetz* en la somme de
 » vingt escuz envers les Jacobins et Cordelliers de
 » Rennes et ledict *Andréa* à dix escuz envers les pau-
 » vres de Quimper-Corentin.

» A déclaré et déclare les biens desdictz *Eder, Bon-*
 » *nemetz* et *Andréa* acquitz et confisque au Roy.

» Et, auparavant ladicte exécution, a ordonné et
 » ordonne que lesdictz *Eder, Bonnemetz* et *Andréa*
 » seront mis et appliquez à la question ordinaire et
 » extraordinaire pour savoir d'eulx la vérité de leurs
 » complices.

» Et, auparavant faire droict pour le regard dudict
 » *Savinel* a ordonné et ordonne qu'il sera mis à la
 » question ordinaire et extraordinaire pour estre ouy
 » sur aucuns cas résultant du procès, pour, ce faict
 » et rapporté par devant ledict Conseil estre ordonné
 » ce que de raison.

(Signé) LE FÈVRE (et) G. BAUTRU.

« Le présent arrest, monstré au procureur général
 » du Roy, prononcé auxdictz *Eder, Bonnemetz* et
 » *Andréa* et exécuté contre lesdictz *Eder, Andréa* et
 » *Savinel*, et, pour le regard dudict *Bonnemetz*, l'exé-
 » cution surcize de très exprès commandement du
 » Roy et suivant ses lectres closes et patentes de ce
 » jour.

» A Paris, le xxvii^e de septembre, MVI^e et deux (1).»

C'est sans doute en raison des lettres d'évocation,
 accordées par le roi à La Fontenelle, le 24 mai 1601,

(1) Archives Nationales, V, 216. Original sur papier, Minutes d'Arrêts du Grand Conseil.

ainsi qu'on l'a vu (1), que le Parlement de Paris, peu après l'arrestation de Guy, avait renvoyé son procès au Grand Conseil. D'ailleurs, l'importance particulière de l'affaire justifiait le choix de cette haute juridiction pour en prononcer le jugement. Ainsi que le relate l'arrêt de condamnation que nous venons de transcrire, les trois complices de Guy Eder, jugés en même temps que lui, furent aussi convaincus du crime de lèse-Majesté et de conspiration contre le Roi et son état. Les lois punissaient alors ce forfait des châtimens les plus exemplaires, et nous pouvons en juger par ceux que le Grand Conseil infligea aux coupables. En dehors même de la condamnation à mort, prononcée par ce tribunal contre Eder, Bonnemétz et Andréa, ils durent être, en vertu du même arrêt, « *mis. et appliqués à la question ordinaire et extraordinaire, pour scavoir d'eulx la vérité de leurs complices.* »

Les malheureux coupables durent frémir à la lecture de ces dernières lignes de l'arrêt suprême ! Mourir, c'était peu encore, en comparaison des supplices atroces dont s'entourait, à cette époque barbare, l'application de la peine capitale, prononcée contre des criminels de lèse-Majesté.

Il y avait plusieurs façons d'appliquer la question : elle pouvait être *préparatoire* ou *préalable* ; préparatoire quand, au début d'un procès, elle avait pour objet d'arracher à l'accusé l'aveu de son crime ou la dénonciation de ses complices ; *préalable* quand, une fois le jugement prononcé contre le coupable, elle avait pour seul but d'aggraver son châtiment par des tourmens supplémentaires, préalablement à l'exécution capitale. La question était, en outre, qualifiée

(1) En vertu de ces lettres, tous les procès civils et criminels intentés à Guy Eder devaient être jugés par le Conseil du Roi.

ordinaire ou *extraordinaire*, selon la durée et l'intensité de la souffrance qui devait en résulter pour le patient. Elle durait parfois cinq à six heures consécutives, ou, selon les cas, ne s'étendait pas au delà d'une heure (1).

Quant à son mode d'application, il était extrêmement varié, et notre siècle humanitaire ne lit pas sans un frémissement indigné la description des supplices affreux imaginés pour inspirer à nos ancêtres le respect des lois et la crainte de ceux qui en étaient les gardiens.

Quel fut le procédé employé pour arracher à La Fontenelle et à ses complices ce qu'ils avaient pu cacher à leurs juges, lors des précédents interrogatoires ?... Connurent-ils les affres de la question par *l'eau*, par *la corde*, ou par *le feu* ? Les angoisses de *l'estrapade*, des *brodequins*, des *planchettes*, de *l'extension* ou de la *poix bouillante* ?...

Les deux questions les plus en usage à Paris, à cette époque, étaient *l'eau* et *les brodequins*. La question par l'eau consistait, après avoir, à force de cordes et de poulies, étendu le corps du supplicié, à lui introduire dans la bouche, au moyen d'un coquemar et d'une corne percée en entonnoir, tantôt neuf, tantôt dix-huit litres d'eau, environ, selon que la question était ordinaire ou extraordinaire !

Les *brodequins* étaient des sortes de bas en cuir ou en parchemin mouillé dont on revêtait les pieds et les jambes du patient. Celui-ci était ensuite approché du feu, sous l'action duquel le cuir ou le parchemin se rétrécissant, causait au malheureux d'épouvantables douleurs. On en usait pour la question ordinaire.

(1) Paul Lacroix, *Mœurs, Usages et Coutumes au Moyen-Age et à l'époque de la Renaissance*.

On appelait du même nom de *brodequins* un autre supplice, également usité. Il consistait à fixer de fortes planchettes, en dehors et en dedans de chaque jambe. On liait ensuite ensemble les deux jambes du supplicié, avec des cordes solides, puis on faisait entrer, à coups de maillets, entre les planchettes qui séparaient les jambes, quatre coins en fer ou en bois, pour la question ordinaire, huit pour la question extraordinaire. « Il n'était pas rare, dans ce dernier cas, — dit un auteur — que les os des jambes éclatassent et que la moelle en jaillit ! » (1).

Pendant que le criminel, vrai ou présumé tel, subissait ces atroces supplices, le juge, à intervalles réguliers, interpellait le patient et le sommait de « purger son âme », de « décharger sa conscience », de « dire la vérité », etc. . . « Derrière l'accusé, dit une ordonnance du temps, il y aura un homme pour le soutenir, et, s'il tombait en défaillance, lui sera donné du vin » puis on continuera à pousser les coins entre les deux planches, le huitième et dernier « aux chevilles des pieds en dedans » et « lesdits coins finis, sera délié et mis sur le matelas » disposé pour cet usage « près du feu et interpellé de nouveau par le juge de dire la vérité. Lecture lui sera faite de tout ce qui se sera passé » et, s'il le peut, il en signera le procès-verbal (2).

Notons encore que les médecins et chirurgiens, qui assistaient journellement à ces épouvantables scènes, étaient ensuite appelés à donner leurs soins à l'infortuné qu'ils avaient surveillé constamment pendant toute la durée de la question.

(1) Paul Lacroix, *Mœurs, Usages, etc.*... cité ci-dessus.

(2) *Archives curieuses de l'Histoire de France*, T. 8, 1^{re} série. Le bourreau qui avait procédé à l'opération recevait 20 livres pour sa peine. (Paul Lacroix, *Le dix-huitième siècle, Institutions, etc.*, p. 305).

Ces détails, que nous avons cru intéressant de donner ici à nos lecteurs, suffiront à leur faire comprendre toute l'importance de l'aggravation de peine ainsi apportée à la condamnation de nos quatre conspirateurs.

Et quand, retiré des sombres cachots du Châtelet, La Fontenelle, sous bonne escorte de gardes, fut introduit dans la salle voûtée, dite *Chambre de la question*, quand il vit le sinistre ameublement de cette salle dont les murs disparaissaient sous les instruments de torture, suspendus du plancher au plafond, tapissée de boucles de fer, d'anneaux, de cordages, de poulies, de treuils, de tourniquets ; jonchée de coins, de maillets, de tenailles, de planches et planchettes ensanglantées, de poids de toutes dimensions, de fers destinés à être rougis au feu ; meublée de bancs massifs et de tréteaux de diverses hauteurs, qui servaient à étendre et à étirer les membres des accusés ; quand La Fontenelle, du premier coup d'œil, put faire l'inventaire de ce logis de la douleur, ne songea-t-il pas aux tortures que, jadis, il infligea, lui-même, à ses infortunés captifs de Crémennec et de Tristan ?... Nous aimons à croire qu'en ce moment, se joignant au remords, le repentir de ses crimes passés entra aussi dans son âme, et qu'il versa d'autres larmes que celles du dépit et de la rage impuissante qui faisaient bondir son cœur...

Il est peu probable, cependant, que cette nature indomptable ait humblement accepté, et subi avec résignation, le châtement, tant de fois mérité par ses méfaits et ses trahisons, et les juges n'en durent pas obtenir beaucoup d'éclaircissements par le moyen de la question ordinaire et extraordinaire.

Ce n'était là, d'ailleurs, que le commencement de son supplice ! Bientôt les rues de Paris allaient voir

1602
27 sept.

se dérouler un lugubre cortège. A l'entrée des prisons du Petit-Châtelet, le 27 septembre de l'an de grâce 1602, sur les deux heures de relevée (1), s'arrêtait un tombereau, dont le sinistre usage était bien connu du bon peuple de Paris, à qui, très fréquemment, était alors offert le spectacle gratuit d'une exécution capitale.

Dans cette charrette prirent place deux prisonniers : Andréa et Bonnemetz, assistés de deux moines, leurs confesseurs. L'un des condamnés portait au cou trois cordes lâches : c'était Andréa, que sa roture vouait à la potence, alors que de plus nobles supplices étaient réservés à ses compagnons. Deux de ses cordes étaient munies d'un nœud coulant à leur extrémité : on les nommait *tortouses*. Elles avaient la grosseur du petit doigt. La troisième, dite *le jet*, ne servait qu'à tirer le patient hors de l'échelle, et à le *lancer dans l'éternité*, selon l'expression du temps.

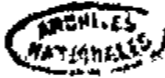
Derrière le tombereau était attachée une sorte de lourd échelier de charpente, qui traînait à terre. Bientôt La Fontenelle, entouré de ses gardiens, sortit à son tour de la prison, et, par les soins du bourreau, ou *tourmenteur-juré du roi*, il fut, en un clin d'œil, solidement lié sur cette *claye*. Il allait être, ainsi, traîné à travers les rues et *boues* de Paris, à la suite du tombereau fatal, dans lequel prit place le prêtre chargé de l'assister au moment suprême. Le tombereau était entouré d'archers. Le bourreau y étant monté à son tour, le funèbre cortège se mit en chemin, pour gagner la place de Saint-Jean-de-Grève où devait avoir lieu l'exécution des trois condamnés. Le lourd véhicule cahotait sur les pavés durs et inégaux

(1) Heure généralement choisie pour les exécutions importantes.

M. Fontenelle

B. 87. n. 321

Je vous envoie ci-joint un exemplaire de mon ouvrage le *La Fontenelle*
qui est un ouvrage qui contient une histoire de la physique
et de la philosophie naturelle de ce philosophe de la
manière la plus exacte et la plus complète que l'on
puisse avoir sur ce sujet. Le volume est de 12 pages
et est imprimé sur papier de Hollande.



M. Fontenelle
Paris

Le très humble serviteur
M. Fontenelle

à Monsieur le Comte de ...

LETRE AUTOGRAPHE DE LA FONTENELLE (Archives Nationales)

et chacune de ses secousses, se répercutant dans leurs membres disloqués par la question, renouvelait pour les malheureux toutes les douleurs qu'ils venaient d'endurer. Le supplice de La Fontenelle, étendu sur sa *claye*, était plus cruel encore, car, outre les mouvements imprimés par les inégalités du sol, il subissait, à chacun des pas du cheval, un douloureux contre-coup, dont son pauvre corps fut bientôt tout meurtri. Ajoutez à ces douleurs physiques les tortures morales, l'humiliation de ce beau gentilhomme, jadis si fier de sa haute puissance, alors qu'il tenait sous son joug de fer toute la Cornouailles bretonne, jadis qu'il bravait, dans son fort inexpugnable, les efforts combinés de toutes les garnisons royalistes de la Basse-Bretagne. Aujourd'hui il est là, couché et traîné dans la boue ou dans la poussière, en butte aux insultes et aux outrages de la plus vile des populaces.

A l'arrière du tombereau, son confesseur, debout, le front découvert, lui montre la croix ; La Fontenelle peut jeter un regard désespéré sur l'image du divin Supplicié, condamné, innocent, à une mort infâmante !...

Et, alors, dans le cœur du bandit « *sans foi ni loi, chrétien de nom, mais turc en effet* », au dire de ses contemporains, jaillit peut-être une étincelle de ce feu sacré, qui, bien que couvant parfois sous des cendres épaisses, revit toujours plus ou moins au foyer de toute âme vraiment bretonne, sur le seuil de l'éternité.

Dans l'excès de son immense douleur physique et morale, La Fontenelle pria !... Aucun document contemporain, aucun témoin ne nous a laissé le récit de ses derniers instants, mais nous ne craignons pas de reconstituer ainsi le dénouement de la sombre tragédie....

Cependant le cortège s'acheminait lentement vers la Grève, quand un coup de théâtre inattendu se produisit.

Un cavalier escorté de quelques archers et porteur d'un large pli cacheté accourait à franc étrier : « Halte !... Service du Roy !... ». Lecture faite des lettres de Sa Majesté, Bonnemetz fut descendu du tombereau et ramené au Châtelet, en vertu du « très exprès commandement du roi » et au grand étonnement de tous... Que s'était-il passé ? La suite de notre récit donnera à nos lecteurs l'explication de cette grâce inattendue.

Mais quel regard d'envie, en même temps que d'adieu suprême, ses compagnons ne doivent-ils pas jeter à ce privilégié, quand il descend de la charrette fatale !

Le cortège se remet en chemin et l'on arrive au terme de ce douloureux calvaire !... Voici la place de Grève, ce triste rivage de la Seine, témoin de tant de tragiques spectacles (1). Tout à côté, le fleuve majestueux continue, de siècle en siècle, à rouler ses flots impassibles, indifférent à tous les tableaux que reflètent ses paisibles ondes.

« Une grande exécution était toujours, à Paris, une espèce de fête pour le peuple qui se montrait avide d'y assister et d'en bien voir tous les détails » (2). Aussi, le 27 septembre 1602, une foule compacte avait-elle, de bonne heure, envahi la place de Grève. Dès la prononciation de l'arrêt suprême, des crieurs publics, parcourant les rues de la capitale, publiaient l'annonce de la condamnation, lisaient l'arrêt dans tous les carrefours, afin que nul ne put ignorer l'évé-

(1) Aujourd'hui place de l'Hôtel-de-Ville. C'est là qu'avaient lieu toutes les exécutions importantes.

(2) Paul Lacroix, *Le Dix-huitième siècle, Institutions, etc.*, p. 309.

nement. Les commentaires populaires, et parfois des chansons et complaintes, aussitôt improvisées, achevaient d'édifier le peuple sur l'intérêt plus ou moins tragique, du spectacle qui lui serait offert... Et, si le condamné était intéressant, c'était tout le peuple, y compris les femmes et les enfants, qui l'attendait à l'heure indiquée, pour le voir expirer au milieu des tourments ! La foule était parfois si compacte, que, non seulement la place, mais la Seine elle-même en était couverte, des bateaux amarrés près de la rive offrant aux spectateurs de confortables asiles (1).

Au centre de l'immense place, dominant la foule, s'élève une croix de fer, près de laquelle a été dressé l'échafaud : c'est là que Guy Eder doit être *rompu vif* ; tout auprès voici la *roue* sur son pilier de bois : tel est le lit de douleur sur lequel il va bientôt agoniser, les membres broyés, « *le visage tourné vers le ciel, tant qu'il plaira à Dieu* » d'y prolonger son terrible châtement !

Un peu plus loin est dressée la potence destinée à Andréa Marcello : le supplice des manants et des gens du peuple, considéré comme infâmant, alors que le privilège des gentilshommes est, en pareil cas, d'avoir la tête tranchée. Le crime de lèse-majesté et de conspiration, commis par La Fontenelle, le condamnent cependant à la *roue*, supplice des plus grands criminels, à l'exception des régicides qui étaient *tirés à quatre chevaux, ou escartelés*.

Mais le peuple s'impatiente, avide d'émouvant spectacle : il ne faut pas le faire attendre ! Le premier acte sera la pendaison de Marcille : c'est le moins intéressant... L'exécuteur est là, entouré de ses va-

(1) *Archives curieuses de l'Hist. de France*, 1^{re} série, T. X, p. 169. On voyait parfois des spectateurs sur les toits des maisons voisines !....

lets, tel un prince au milieu de sa cour : il parade, il pose, il est vêtu avec recherche, il sait qu'on le regarde et qu'on l'admire : il va remplir son rôle avec élégance et dextérité. C'est un personnage que ce bourreau de Paris : outre son casuel, il est appointé à 18.000 livres par an ! Chaque *pendaison* lui rapporte, en outre, 25 livres, mais il doit fournir la corde qui peut servir deux fois seulement. La *roue* lui en vaut autant. Il a sa part dans les bonnes ou mauvaises dispositions du peuple, et, comme tout acteur, il reçoit des applaudissements, ou des sifflets; des acclamations, ou des cris de colère, entremêlés de manifestations en faveur de la victime, quand celle-ci excite la commisération.

La charrette arrivée au pied de la potence, le bourreau en descend le premier, tenant les cordes qui avaient été passées au cou de Marcille, puis, montant à reculons sur l'échelle, il attire à sa suite le condamné, forcé de gravir lentement les échelons, un à un. Arrivé le premier au sommet de l'échelle, l'exécuteur attache rapidement les deux *tortouses* aux bras de la potence... Le condamné, en gravissant l'échelle, ne cesse de protester de son innocence, disant que, s'il avait porté, en Espagne, des messages de La Fontenelle « il n'en avoit jamais su le contenu et qu'il ne savoit, ne lire, ne écrire » (1). Toutes ses protestations demeurent inutiles !... Il échange quelques mots avec son confesseur qui lui présente la croix à baiser. Le peuple chante le *Salve Regina*, et le bourreau, d'un coup de genou, en gardant le jet enroulé autour de son bras, fait quitter l'échelle à Marcille, qui se balance dans le vide !... Alors, mettant les pieds sur les mains liées du con-

(1) Pierre de L'Estoile, *Journal du Règne de Henri IV*, 1^{er} supplément, édition de 1732. Cette ignorance de Marcille est en effet attestée par Moreau à propos des pratiques de La Fontenelle sur Quimper.

damné, et se cramponnant, d'autre part, à la potence, le bourreau imprime au patient plusieurs secousses successives, pour hâter et achever la strangulation (1).

La Fontenelle, toujours étendu sur sa *claye*, assiste, avec horreur, au supplice de son compagnon : peut-être en envie-t-il la douceur et la rapide exécution !... Son sort, en effet, sera plus terrible encore, et un frémissement parcourt l'assistance, quand le bourreau s'approche de sa seconde victime...

A demi porté par les valets du « Maître des Hautes œuvres », La Fontenelle est parvenu sur la plateforme de l'échafaud, sur laquelle il peut, alors, apercevoir l'instrument de son dernier supplice : deux solives, solidement jointes en sautoir, formant une croix de Saint-André. Chaque bras de cette croix porte une profonde entaille, dont l'emplacement a été soigneusement mesuré. La Fontenelle, bras et jambes nues, est étendu et lié par les quatre membres sur les quatre bras de cette croix, de telle manière que chacune des articulations des coudes et des genoux porte sur une des entailles pratiquées dans le bois, et par conséquent à faux.

L'instant est grave et solennel : la foule attentive et impressionnée a fixé ses milliers de regards sur La Fontenelle, le fameux capitaine-bandit dont beaucoup ont ouï raconter les hauts faits et les méfaits. Il va donc, sous leurs yeux, subir le châtement définitif ! C'est au milieu du silence général que le prêtre — un docteur en Sorbonne pour les condamnés d'importance — lui fait réciter quelques prières et lui confère l'absolution suprême. On commence les prières des agonisants.

(1) Nous suivons, point par point, pour les détails de ces exécutions les explications qui en sont données dans l'intéressant ouvrage de Paul Lacroix, cité ci-dessus.

Le bourreau saisit alors une lourde barre de fer carrée, large d'un pouce et demi et arrondie à la poignée, puis, la maniant avec dextérité, il en donne un coup violent sur les deux parties de chaque membre avoisinant l'articulation, c'est-à-dire qu'en huit coups il rompit les jambes et les cuisses, les bras et les avant-bras, « de manière à mériter les suffrages admiratifs des spectateurs » (1).

Pendant ce temps, le prêtre exhorte le patient en lui montrant la croix, le peuple prie ou chante en chœur quelques pieuses antiennes, pendant que les cloches des monastères et des paroisses du voisinage égrènent dans les airs les notes d'un glas plaintif...

Parfois le bourreau accordait au condamné un neuvième coup, que l'on nommait *le coup de grâce*, et qui, appliqué sur la poitrine, venait mettre fin à ses tourments, en lui procurant la mort libératrice. Mais l'arrêt est formel : Guy Eder n'aura pas même le droit de prétendre à cette ultime faveur : son corps doit être « *mis sur une roue pour y demeurer jusques à ce que mort s'en suive* » (2).

Aussi la roue fatale est-elle apportée sur l'échafaud : c'est une forte roue de charrette dont on a scié la partie saillante du moyeu. Le bourreau et ses aides y fixent, étendu, le corps pantelant de La Fontenelle, véritable loque humaine, et la hissent de nouveau sur son pivot, dominant l'échafaud et la foule. L'agonie du condamné se prolongea : « *il languit environ six quarts d'heure* », dit son contemporain, Pierre de L'Estoile.

Cependant l'heure s'avance, la foule s'écoule lentement, les plus acharnés spectateurs, seuls, verront

(1) Paul Lacroix, *Ibid.*

(2) *Arrêt de condamnation*. Archives Nationales, V 5 216.

les bourreaux, vers le soir de ce sinistre jour, détacher les corps inanimés des suppliciés.

Celui d'Andréa dut, selon l'usage, être porté au gibet de Montfaucon, aux fourches patibulaires de Paris, où l'on accrochait les cadavres des suppliciés, les laissant ensuite exposés à la décomposition et à la voracité des oiseaux de proie. Il est certain que les débris sanglants du cadavre de La Fontenelle eurent un sort différent.

La tête en fut détachée, en conséquence de l'arrêt du Grand Conseil, et transportée à Rennes, pour y être exposée aux regards, sur la porte Toussaint, l'une des principales de la ville.

C'était encore un des cruels usages de cette époque barbare : nous voyons, de même, en 1582, au procès de Nicolas Salcedo, coupable comme La Fontenelle, des crimes de conspiration et de lèse-majesté, et exécuté en Grève, que la tête du condamné fut « portée en la ville d'Anyers, pour estre mise au bout d'une lance sur la principale porte d'icelle ». Et, comme il avait été écartelé, son corps étant divisé en quatre parties, « chacune d'icelles fut mise et attachée à des potences plantées aux quatre principales portes de la ville de Paris » (1). Le corps de La Fontenelle fut aussi « mis en quartiers » si l'on en croit une lettre de l'ambassadeur d'Espagne (2) du 1^{er} octobre 1602.

L'autorité judiciaire prescrivait, en pareil cas, que chaque exposition de ce genre fût accompagnée d'une pancarte explicative « écrite en grosses lettres romaines » et, parfois, en plusieurs langues, afin que l'exemple frappât plus efficacement les regards et l'imagination populaires.

(1) *Archives curieuses de l'Histoire de France*, T. X, 1^{re} série, *Discours tragique et véritable de Nicolas Salcedo... Avec les Jugements et Arrests donnés contre iceluy, etc...*

(2) *Archives Nationales*, K n° 107. *Fonds Espagnol*.

Tel était le châtement exemplaire infligé aux traîtres : tel dût être le triste sort de Guy Eder, sieur de la Fontenelle, ci-devant *haut et puissant seigneur de Coadezlan, Trébriand...* et autres lieux !...



CHAPITRE XXXIV

CE QUE DEVINT SAVINEL. — EXPLICATION DE LA GRACE DE PIERRE DE BONNEMETZ. — TEXTE DE SES LETTRES DE GRACE. — BONNEMETZ A-T-IL TRAHI LA FONTENELLE ? — RAISONS QUI DONNENT LIEU DE LE CROIRE. — L'EXPOSITION DE LA TÊTE DE GUY EDER SUR LA PORTE DE TOUSSAINT DE RENNES. — COMMENT RENÉ MAREC, SIEUR DE MONTBAROT, LA FIT ENLEVER NUITAMMENT. — ENQUÊTE PRES-CRITE PAR LE PARLEMENT. — LETTRES DE L'AMBASSADEUR D'ESPAGNE. — MONTBAROT A LA BAS-TILLE PENDANT TROIS ANS.

Cependant deux seulement des quatre complices, mentionnés comme tels dans l'arrêt du Grand Conseil, avaient payé publiquement leur dette à Dieu, au Roi et à la Patrie, sur le rivage de Grève...

Qu'était-il advenu des deux autres ?... Nous avons vu que Savinel devait être simplement soumis à la question ordinaire et extraordinaire, « auparavant » faire droict pour le regard dudict » et pour « estre » ouy sur aucuns cas résultans du procès pour ce faict » et rapporté par devant ledict Conseil, estre ordonné » ce que de raison. » Devons-nous supposer que cet interrogatoire donna satisfaction aux juges, et que Savinel fut mis hors de cause ?... Toujours est-il que nous n'avons pu trouver d'autres renseignements, touchant ce personnage (1).

(1) Un *Georges Savinel* était « maistre d'écoie » en Saint-Aubin-des-Landes, limitrophe de Pocé, près de Vitré, à la fin du xvii^e siècle ; peut-être un descendant de notre *Jacques Savinel*, sieur du Tertre,

Il n'en est pas de même, en ce qui concerne Pierre de Bonnemetz : les documents authentiques que nous possédons nous permettent d'offrir à nos lecteurs une explication, à peu près certaine, du mystérieux incident auquel nous les avons fait assister dans notre précédent chapitre.

On se souvient, en effet, que Pierre de Bonnemetz, condamné, comme La Fontenelle, à être rompu vif sur la place de Grève, était déjà monté dans le tombereau, et sur le chemin du supplice, quand arriva, soudain, un message du roi, ou de son Conseil, ordonnant de surseoir à son exécution. Pierre fut, en conséquence, descendu du tombereau et ramené en sa prison, où bientôt lui furent communiquées les lettres de grâce dont il était favorisé. En voici le texte, extrait des *Registres du Grand Conseil* où nous le trouvons transcrit, en date du 30 septembre 1602, à Paris.

« Lettres de grâce accordées à Pierre de Bonnemetz, condamné par arrest du Grand Conseil à estre rompu vif, pour estre entré dans une conspiration, en considération de ce qu'il la (*sic*) volontairement avouée et a découvert les complices et autres choses importantes, et commutation de la peine de mort en 5 ans de bannissement hors du pays et duché de Bretagne.

» Du mois de septembre, 1602, à Paris » (1).

complice de La Fontenelle ? Il y a quelques années, les héritiers d'un Savinel vendaient une maison et un jardin à la Touzerie en Pocé. Enfin, de 1598 à 1625, on trouve dans la même paroisse, et y habitant, Gilles, Ollive, Nicolle et Georges Savinel. (Notes faisant partie du *Dossier de Carné*).

— (1) *Archives Nationales*, U. 638, page 34. *Extraits des Registres du Grand Conseil*, années 1601-1613. A remarquer que ces lettres sont datées du mois de septembre, sans indication du jour précis, ce qui peut donner à croire qu'elles avaient été rédigées par avance, afin d'être prêtes pour la date de l'arrêt et de l'exécution, encore imprévue.

Ces lettres furent enregistrées au greffe du Grand Conseil, le 30 septembre :

« Vu par le Conseil les lettres par le Roy octroyées
 » à Pierre Bonnemetz, dict des Douetz, du mois de
 » septembre mil six cent deux ; arrest dudict Conseil
 » du xxvii^e jour dudict mois de septembre, par les-
 » quelles est mandé audict Conseil surseoir l'exécu-
 » tion dudict arrest ; conclusions du procureur gé-
 » néral du Roy.

» Le Conseil, *du très exprès commandement du*
 » *Roy*, a ordonné et ordonne que lesdictes lectres se-
 » ront enregistrées au greffe dudict Conseil, pour
 » jouir par ledict Bonnemetz du contenu en icelles,
 » selon leur forme et teneur.

(Signé) *Le Fèvre* et *G. Bautre*.

» Faict au Conseil, le xxx septembre, MVI^e et
 » deux » (1).—

Il était bien impliqué, d'une façon certaine, dans la conspiration de La Fontenelle, ce Pierre de Bonnemetz, envoyé par lui en Espagne, « avec des propositions » formelles « de livraison de places » au sujet desquelles il avait même *parlé au roi*, qui lui avait fait remettre de l'argent par un seigneur de sa Cour. Bonnemetz, « pris au moment où il mettait le pied à terre, en sortant du bateau qui l'a ramené » (2) était même celui, des quatre conspirateurs, dont la culpabilité avérée devait inspirer aux juges le moins d'indulgence. Et, cependant, il est peut-être le seul qui échappa au châtement suprême ! Car nous n'avons aucune preuve que Jacques Savinel ait été épargné.

Pourquoi donc ces lettres de grâce du roi, arrivant,

(1) *Archives Nationales*, V^s 216, *Arrêts du Grand Conseil*, Original sur papier.

(2) Voir plus haut la lettre de J.-B. de Taxis, ambassadeur au roi d'Espagne.

de la façon, *en apparence*, la plus inattendue, au moment même où Bonnemetz, condamné en même temps que Fontenelle, s'achemine, avec lui, vers le lieu du supplice ? « *En considération de ce qu'il l'a volontairement avouée* », cette conspiration, « *et découvre ses complices et autres choses importantes* » (1).

La grâce de Bonnemetz est donc le prix de la dénonciation qu'il a faite *volontairement* de ses complices, de la conspiration, et d'autres choses importantes ? Et tout ce drame mystérieux s'expliquerait par ces quelques lignes ?... La Fontenelle ne se trompait donc pas quand il disait, à l'ambassadeur d'Espagne, que l'arrestation, si désastreuse, de Pierre de Bonnemetz, au moment où il quittait le bateau qui le ramenait de ce pays, donnait lieu de croire que le roi de France « *avait été informé avant du sujet de sa mission* » (2). Bonnemetz était-il donc un traître et un dénonciateur ? Circonvenu et séduit par les promesses, et peut-être par l'argent des policiers de Henri IV, les avait-il informés à temps des menées de La Fontenelle ? Est-ce dans ces conditions qu'il se laissa prendre à son retour d'Espagne, avec les preuves en main de la trahison de ce gentilhomme ?... Tout donne lieu de le croire.

Mais, comme il redoutait, avec raison, la rancune de l'ancien gouverneur de Tristan et celle de ses parents et amis, qui ne manqueraient point de le venger, Bonnemetz avait dû accepter que son procès fut « *faict et parfaict* » avec celui de ses complices, à condition que des lettres de grâces intervinssent au moment propice, pour l'arracher au châtement qu'il avait, comme eux, mérité.

La Fontenelle, homme intelligent et habile, devait

(1) Lettres de grâce accordées par le Roi. V. ci-dessus.

(2) Lettre de J.-B. de Taxis au Roi d'Espagne.

avoir bien pris ses mesures pour la sécurité de ses rapports avec l'Espagne : seule, la trahison de Bonnemetz avait pu le perdre, ainsi que ses complices.

Telle est la conclusion logique que nous pouvons tirer, semble-t-il, de la commutation de peine dont bénéficia Pierre de Bonnemetz. Cependant Henri IV ne voulut pas le libérer sans le châtier, au moins en apparence, mais il est bien à supposer que son bannissement fut de courte durée.

Nous n'avons aucun document probant pour confirmer ce que nous venons d'avancer au sujet de Pierre de Bonnemetz, mais, dès l'année suivante, nous voyons l'un de ses proches, *François de Bonnemetz*, « pourvu par le Roy de l'estat et office de contrôleur général des finances en Bretagne, par résignation de M. Jan Paoul Mahé, dernier possesseur d'icelui. » Ce Bonnemetz prêta serment à ce titre, le vendredi 19 décembre 1603 (1).

Cela ne semble-t-il pas démontrer que Henri IV n'oubliait pas les services rendus à l'état par l'un des membres de cette maison ? Ce même François de Bonnemetz, en 1614, est encore qualifié Conseiller du Roi, et contrôleur-général des finances en Bretagne (2).

La conspiration de La Fontenelle, et l'arrêt qui en résulta, devaient faire une autre victime, de la manière la plus inattendue.

On sait que cet arrêt prescrivait l'exposition, sur l'une des portes de Rennes, de la tête de Guy Eder. Ce sinistre trophée de la justice du Roi y fut donc transporté, dans les premiers jours d'octobre 1602, et tous les habitants de la bonne cité parlementaire,

1602
octobre

(1) *Archives de la Loire-Inférieure, Livre de la Chambre des Comptes*, B. 608, f. 35b. (Dossier de Carné).

(2) *Archives d'Ille-et-Vilaine, Etats de Bretagne*, B. C. 2964. Jacques de Bonnemetz, en 1694, est receveur des fouages de l'évêché de Tréguier et son fils devient secrétaire du Roi avant 1734.

passant et repassant sous la porte de Toussaints, pour leurs affaires ou leurs plaisirs, y purent contempler la tête blonde, sanglante et défigurée, du « *plus beau fils qui eût porté habits* » !

Les curieux devaient être nombreux, car son arrestation, son procès et son exécution constituaient un ensemble d'événements marquants, sensationnels, pour la province de Bretagne. Toutes les victimes de La Fontenelle accoururent donc à l'envi, pour contempler cette triste apothéose du tyran de la Cornouailles, et peut-être, de cette foule, sans cesse renouvelée, s'éleva-t-il plus d'une malédiction à l'adresse de cet homme qui avait causé en Bretagne tant de douleurs et tant de ruines !...

Toutefois, La Fontenelle ne comptait pas seulement des ennemis, capables de se réjouir de sa fin tragique, il avait, nous l'avons vu, plusieurs amis, et des amis fidèles, que ses malheurs n'avaient pu détacher de lui et des siens. Ses parents, sa douce épouse, dont le sort était si digne de pitié, devaient souffrir profondément à la pensée de sa mort infâmante et leur confusion fut extrême, quand ils apprirent l'exposition honteuse ordonnée par le roi. Elle ne fut pas de longue durée.

Parmi les amis des Eder se trouvait René Marec, sieur de Montbarot, gouverneur de Rennes, appartenant, comme les Le Chevoir, à l'évêché de Tréguier, et dont l'un des aïeux avait épousé une Rosmar. Il résolut d'épargner à la famille de La Fontenelle la prolongation de sa honte et de sa douleur (1).

Un soir d'octobre de l'année 1602, à la faveur de la nuit, il fit enlever la tête de Guy Eder de dessus la tour de la porte Toussaint, et il y a lieu de croire

(1) *Archives Nationales*, K 1605, n° 122, *Fonds Espagnol*. (Dossier de Carné) et P. Potier de Courcy, *Armorial de Bretagne*, art. Marec.

qu'il la rendit à sa famille. Celle-ci eut, alors, la suprême consolation de faire inhumer cette dépouille, destinée, par l'arrêt, à servir tristement de pâture aux corbeaux et aux oiseaux de proie.

Mais le dévouement de René de Montbarot devait lui coûter cher ! Dès le vendredi 8 novembre suivant, le Parlement de Bretagne, dont la vindicte contre Guy Eder n'était pas assouvie, paraît-il, par la mort de ce dernier, et obligé, d'ailleurs, de faire respecter, envers et contre tous, la volonté du Roi, prit un arrêté en ces termes :

« La Court faisant droict sur la requeste et conclusion du procureur général du roi, et après avoir ouy le sénéchal et substitud dudict procureur général au siège de Rennes, leur a enjoinct, et au juge criminel dud. lieu, de faire prompte et exacte recherche de ceux qui auraient, cy devant, osté de dessus l'une des tours de la porte de Toussainctz de ceste ville, la teste de Guy Eder, sieur de La Fontenelle, condamné à mort pour crime de lèze-Majesté, et faire dilligemment le procès à ceux qui en sont coupables, et, du debvoir qu'ils en auront fait, en certiffier la court dans un (?) jour, sur les peynes qui y eschéent » (1).

L'enquête, aussitôt commencée, ne tarda guère à amener la découverte du coupable de ce singulier larcin : dès le 26 novembre, l'ambassadeur Juan-Baptista de Taxis écrivait de nouveau au Roi d'Espagne :

« A été emprisonné et enfermé à la Bastille, de Rennes en Bretagne, un M^r de Monbarros qui était gouverneur de cette ville, pour causes résultantes des événements dont je vous ai déjà fait part et de la mort de Fontenelle, dont la tête ayant été, selon sa

8 nov.
1602

1602

26 nov.

(1) *Registres secrets du Parlement de Bretagne*, Rég. 99, fol. 26.

» sentence, portée audit lieu, et placée sur une tour
 » élevée, pour faire un exemple; on prétend que le
 » dit gouverneur l'aurait fait enlever pendant la
 » nuit » (1).

1^{er} octob.

Comme on le voit, l'ambassadeur d'Espagne à Paris continuait à tenir Philippe III au courant de ce qui s'y passait; aussi, dès le 1^{er} octobre 1602, il rapportait à son roi un entretien qu'il eut avec Henri IV. Ce dernier avait vivement reproché à Jean-Baptiste de Taxis, ce que, récemment, avait écrit et proposé à don Juan d'Aquila « *ce Fontenelle qui a été mis en quartiers par la justice* » (2). L'ambassadeur avait répondu au Roi de France, « *qu'il ne savait rien des subsides qui auraient été donnés, ni chose aucune de ce Fontenelle* » (3).

L'infortuné René Marec, sieur de Montbarot, fut, en effet, emprisonné et conduit à Paris. Comme il avait, pendant la Ligue, rendu de grands services au parti du Roi, on ne le traduisit pas devant le Grand Conseil, et son châtement se borna à la perte de son gouvernement de Rennes et à la réclusion.

1604
 2 juin

Il semble qu'il est encore enfermé à la Bastille, quand, le mercredi 2 juin 1604, dans une requête qu'il présente à la Chambre des Comptes de Bretagne, il remontre à cette assemblée « *que, à raison de sa*
 » *longue détention, toute notoire, il n'a peu faire*
 » *dresser et présenter les advez des terres qu'il tient*
 » *prochement de Sa Majesté en ceste province, des-*
 » *quelles il a cy devant fait hommage* » et demande

(1) Texte traduit de l'espagnol. *Archives Nationales*, K 1605, n° 122. Fonds Espagnol. (*Dossier de Carné*).

(2) *Arch. Nationales*, Lettre du 1^{er} octobre 1602, K n° 107, traduction. (*Dossier de Carné*).

(3) *Ibid.*

un délai qui lui est accordé jusqu'au premier octobre (1).

Ce délai ne fut pas assez long pour lui permettre de se mettre en règle et l'infortuné sieur de Montbarot dut présenter une nouvelle requête pour en obtenir la prolongation. La Chambre l'accorda le 28 juin 1606 :

« Vu par la Chambre, la requête de M^e René Marec, » chevalier, sieur de Monbarot, tendant à ce que, *en* » *considération du peu de temps qu'il est en liberté,* » *de la longue prison où il a esté retenu,* il pleust à » ladicte Chambre luy continuer pour six mois le de- » lay à luy cy devant donné de fournir ses adveux et » minus ». Le délai demandé fut prolongé jusqu'au 1^{er} novembre (2).

De ces textes il ressort que Montbarot demeura prisonnier à la Bastille pendant trois ans environ (3).

(1) *Archives de la Loire-Inférieure*, Livre des Audiences de la Chambre des Comptes, B. 609, f. 114. (*Dossier de Carné*).

(2) *Ibid.*, B. 610, fol. 231. (*Dossier de Carné*).

(3) Les faits que nous venons de relater étaient jusqu'à ce jour ignorés de tous les historiens et biographes.



CHAPITRE XXXV

LA MÈCHE DE CHEVEUX BLONDS DU SEIGNEUR DE COADEZLAN. — EN QUOI CONSISTAIT LA FORTUNE DE LA FONTENELLE. — PROCURATION GÉNÉRALE DONNÉE PAR MARIE LE CHEVOIR A JEAN DE ROSMAR. — ELLE MEURT EN 1603. — SES HÉRITIERS : MORT TRAGIQUE DE TANGUY LE CHEVOIR. — LES PARENTS ET AMIS DE LA FONTENELLE : LA BOULLE, JEAN DE ROSMAR, HERVÉ PARCEVAUX. — RENÉE DE COËTLOGON. — FIN DE LA CARRIÈRE DU DUC DE MERCŒUR. — MORT DE LA DUCHESSE DE MERCŒUR.

Nous admettrons volontiers, avec les auteurs des *guerziou* bretons que nous avons transcrits plus haut, que Marie Le Chevoir et les parents de La Fontenelle se rendirent à Paris, à la nouvelle de son arrestation. S'il en fut ainsi, ils obtinrent, alors, du roi, la douloureuse faveur d'un entretien avec le condamné, avant que celui-ci fût mené au lieu de son supplice. Est-ce au cours de cette entrevue suprême, est-ce par l'entremise de quelque messenger fidèle, que le sieur de la Fontenelle transmit aux siens l'expression de ses dernières volontés ? La légende, comme la tradition, nous rapporte que Guy Eder remit à sa femme « une poignée de ses cheveux », en demandant qu'on les attachât à la porte de Coadezlan, « afin que les gens, en allant à la messe, disent : « que Dieu fasse grâce à La Fontenelle ! »

Son désir fut pieusement accompli, et cette mère blonde, respectée par le temps comme par les hommes, demeura fort longtemps à la place qui lui avait été assignée : certains prétendent même que, peu d'années avant la révolution, elle y était encore ! (1)

Quant aux biens du condamné, déclarés par l'arrêt « *acquitz et confisquez au Roy* », ils ne devaient pas être considérables, après en avoir séparé ce qui appartenait en propre à Marie Le Chevoir. Que pouvait-il rester encore à La Fontenelle des richesses qu'il avait acquises, dit-on, à la faveur de la guerre civile ?... Des procès ruineux, le paiement et l'entretien de sa garnison, depuis la pacification, les réparations faites à Coadezlan et à Trébriant, en avaient déjà absorbé la plus grande partie. Les comptes de son receveur attestent les emprunts que dut contracter, à différentes reprises, le seigneur de Coatezlan, les avances même que lui fit le sieur du Muriou, à qui, en 1599, Guy Eder resta devoir « *cinquante escuz, douze souls, six deniers, plus le droict de recette et vacation* » (2).

Les six cents écus au paiement desquels Guy Eder fut condamné par le Grand Conseil durent absorber, et au-delà, ce qu'il possédait de capital réalisable. Quant à la terre de La Fontenelle, dont il portait le nom et qui lui était, sans doute, destinée pour son apanage de cadet, il n'en jouissait pas encore, son père et sa mère étant alors en vie.

Les biens de Marie Le Chevoir furent, évidemment,

(1) V. les ballades de Luzel et de la Villemarqué, Leyot, *Biographie bretonne*, article de M. de Penguern, etc. M. de Kergariou, nous confirme la même tradition existant à Prat.

(2) Comptes de Coadezlan, *Arch. des Côtes-du-Nord*, E. 1633. Voir aussi aux pièces complémentaires le traité de La Fontenelle qui dit s'être « *engagé envers plusieurs créanciers pour grandes sommes de deniers* ».

mis hors de cause, et elle en conserva l'administration à Jean de Rosmar, à qui, le 1^{er} novembre 1602, elle donna, à cet effet, une procuration générale. Dans cette pièce, elle s'intitulait « noble et puissante dame, veuve de M^{re} Guy Eder, sieur de la Fontenelle » (1). Elle séjournait, à cette époque, chez une de ses parentes, au manoir de Quénicunan en Merléac, non loin de Quintin (2).

1^{er} nov.
1602

La pauvre Marie avait donc, après la mort de son époux, quitté, au moins momentanément, les châteaux de Trébriant et de Coadezlan, trop remplis, hélas ! de regret et de souvenirs, où elle eût, plus cruellement encore, ressenti l'amertume de son deuil et de ses désillusions ; peut-être aussi craignait-elle d'avoir à rougir, en ces lieux, de l'infâmie de cet homme qu'elle n'avait pu cesser d'aimer !

1602

Elle ne lui survécut, d'ailleurs, que fort peu de temps ; au cours de l'année 1603, elle avait déjà succombé à sa douleur, laissant les biens de la maison Le Chevoir à son oncle paternel, *Tanguy Le Chevoir*, frère cadet de *Lancelot*, père de la jeune Marie.

1603

Une fatalité semble, dès lors, peser sur cette maison ! Dès la fin de 1603, l'héritier de Marie, *Tanguy le Chevoir*, sieur de Trébriant, Coadezlan, etc., mourait de mort tragique : « *il fut misérablement massacré, dans sa propre maison, par le beau-père de son fils* » (3). Ce drame, qui ne nous est connu que par ces quelques lignes, trop laconiques, demeure, par ailleurs, entouré d'un impénétrable mystère... On

1603

(1) *Anciens Evêchés de Bretagne*, T. II, p. 302.

(2) *Anciens Evêchés de Bretagne*, id. Nous ignorons la source à laquelle les auteurs ont puisé ce renseignement.

(3) *Archives de Coatezlan* : Requête présentée au Parlement par Vincent Le Chevoir. On trouvera tous les détails sur la maison Le Chevoir et les possesseurs de Coatezlan de 1365 jusqu'à nos jours dans l'étude que nous avons consacrée à ce manoir et à ses seigneurs.

croit que Tanguy le Chevoir habitait, à cette époque, le château de Trébriant, où il s'était fixé, aussitôt après la mort de sa nièce.

Son fils et héritier principal, *Lancelot*, fut, à la suite de la mort tragique de son père, déclaré *mineur perpétuel*, et ses biens confiés à des curateurs, dont la mauvaise administration devint l'origine d'une série de procès ruineux pour ses descendants (1).

René Eder mourut en 1605, sa femme, *Peronnelle de Rosmar*, dame douairière de Beaumanoir en 1606 (2), lui survécut quelques années encore. *Amaury* se maria, dès le 10 février 1602, à demoiselle *Marie du Perrier*, dont il n'eut pas de postérité. Quant à leur sœur, *Marguerite*, elle épousa, quelque temps après la mort de La Fontenelle, l'un des amis et émules de celui-ci, le sieur *François Bernard de L'Isle-Aval*. Nous avons donné ailleurs (*Histoire Généalogique de la Maison Eder*) les plus amples détails sur leurs ascendants et descendants, aussi y renvoyons-nous nos lecteurs, afin d'éviter de nous répéter ici.

Nous ne pouvions, néanmoins, terminer cette histoire, sans dire, en quelques mots, ce que devinrent les parents et compagnons de celui qui en fut le héros.

Son fidèle lieutenant *La Boule*, après avoir quitté Douarnenez, muni des lettres d'abolition du roi, eut la sagesse de demeurer en paix dans ses terres. La Fontenelle lui avait fait épouser une de ses cousines, *Louise de Rosmar*. Devenu veuf, sans enfants de ce premier mariage, il en contracta un second, en juil-

(1) Pour détails complets sur ceux-ci et sur la famille le Chevoir, voir notre ouvrage sur cette maison : « *Les Seigneurs de Coadezlan, en la paroisse de Prat, de 1365 à nos jours* », par J. Baudry, (Médaille d'argent grand module de la Société Académique de Nantes, Concours 1912).

(2) *Bibl. Nationale*, carrés d'Hozier (à Kermel).

let 1629 (1), avec *Marie Cocennec*, dont il eut deux fils, *Jacques de Lestel*, écuyer, sieur de *Kerlevennez*, et *François*, sieur de *La Boulle*, qui furent maintenus à la réformation de 1668, avec cinq générations, dans la paroisse de Bothoa. Ce qui, soit dit en passant, détruit la fable, répétée par plusieurs auteurs : Jacques de Lestel, sieur de la Boulle, ne fut jamais « *cordonnier de son état* ». Ses descendants habitèrent, au XVII^e siècle, les paroisses de Bothoa et de Rostrenen (2).

1629

Jean de Rosmar, sieur du *Muriou*, l'homme de confiance et receveur de *Guy Eder* et de *Marie Le Chevoir*, leur survécut également. Nous le voyons, en l'année 1604, emprisonné au Bouffay de Nantes, le 15 octobre, pour répondre d'une somme qui lui avait été avancée sur l'ordre de *Mercœur*, pour payer sa rançon, lorsque, à la prise du Croisic, il était tombé entre les mains des gens de guerre du sieur de la Tremblaye (3).

1604

Hervé Parcevaux, époux de *Renée de Coëtlogon*, encore vivant en 1603, mourut peu après, laissant un fils, *Hervé Parcevaux*, né vers 1592, demi-frère de *Marie Le Chevoir*. Il était, en 1613, sous la tutelle de *Claude Parcevaux*, sieur de *Coadrez* (4), ce qui donne à penser que *Renée de Coëtlogon* était aussi décédée à cette date, mais elle vivait encore en 1605, et recevait des *Le Chevoir* une rente de 1.000 livres, comme dame douairière de *Coadezlan*, ayant survécu à sa fille, héritière de ce manoir.

1603

1605

Quant à *Philippe-Emmanuel de Mercœur*, chef suprême de la Ligue en Bretagne, il avait quitté ce pays

(1) Dossier de Carné.

(2) Bourde de la Rogerie, *Le Prieuré de Saint-Tutuarn*.

(3) Archives de la Loire-Inférieure, B. 609, Fol. 221, 8^o, Livre des Audiences de la Chambre des Comptes. (Doss. de Carne).

(4) Pièces originales de la Bibliothèque nationale.

après la pacification, et réparé, par une fin des plus belles, les intrigues ambitieuses et les calculs d'intérêt personnel dont il avait rempli sa vie. Ayant pris du service pour aller combattre, en Hongrie, contre les fils de Mahomet, il s'y distingua par sa bravoure et sa haute intelligence. La retraite de Canix, où, avec cinq mille hommes, il lutta contre cinquante mille Turcs, qui l'assiégeaient, fit l'admiration de l'Europe !
1602 Il mourut, l'année suivante, le 19 février 1602, à Nuremberg, d'une fièvre *pourpre* qui l'emporta, en treize jours, âgé seulement de quarante-trois ans.

Son oraison funèbre fut prononcée à N. D. de Paris, par saint François de Sales, le 27 février de la même année.

1623 La duchesse de Mercœur mourut en 1623 au château d'Anet et fut inhumée au couvent des Capucines du faubourg Saint-Honoré à Paris, couvent dont elle était la fondatrice.



CHAPITRE XXXVI

PARALLÈLE ENTRE DU GUESCLIN ET LA FONTENELLE. — DÉBUTS SEMBLABLES DANS LA CARRIÈRE DES DEUX PARTISANS. — POURQUOI LA MÊME VOIE, DANS LAQUELLE TOUS DEUX ÉTAIENT ENTRÉS, CONDUISIT L'UN A LA GLOIRE, L'AUTRE A L'IGNOMINIE. — ÉTUDE SUR LA MENTALITÉ SPÉCIALE DE CHACUN DE CES PERSONNAGES ET LE MILIEU MORAL DANS LEQUEL ILS ÉVOLUÈRENT. — LE XIV^e SIÈCLE, PÉRIODE BARBARE MAIS CHEVALÈRESQUE, LE XVI^e, ÉPOQUE DE DÉFAILLANCE RELIGIEUSE ET DE DÉTRESSE MORALE. — JUGEMENT ET CONSIDÉRATIONS SUR LA FONTENELLE.

Du Guesclin enfant, était, au dire de ses biographes, un petit être fort déplaisant. Laid, mal fait, la démarche gauche, il ajoutait, aux gestes les plus disgracieux, et à l'extérieur le moins séduisant, « *un caractère impétueux et intraitable* » (1). Au lieu de se rendre à l'école, il courait la campagne, rassemblait çà et là des troupes de quarante à cinquante petits paysans de son âge, les divisait en deux camps qu'il rangeait en bataille, et, se mettant à la tête de l'un d'eux, les excitait à des luttes acharnées. Puis il menait boire les combattants, très souvent à crédit, chez le tavernier le plus proche.

A l'âge de seize ans, las des réprimandes paternelles,

(1) Luce, *Histoire de Du Guesclin*, p. 12.

il avise un serviteur de son père, qui labourait aux champs, détache l'un des chevaux de la charrue, l'enfourche, sans selle ni bride, et s'enfuit...

C'était au temps de la guerre de Blois et de Montfort. Après la bataille de la Roche-Derrien, une trêve ayant été conclue entre les deux partis, qui se disputaient le duché de Bretagne, les troupes régulières avaient interrompu la lutte. Mais la guerre de partisans continuait et du Guesclin s'y jeta avec enthousiasme :

« Soixante compagnons avec lui amena

Par bois et par forêts, nuit et jour les guida (1).

Dans la forêt de Brecillien et dans celle de Teillai, il abritait sa bande, tenant à l'entour la campagne.

Le plus souvent à court d'argent, pour entretenir sa troupe, il devait vivre sur le pays, comme le firent plus tard les capitaines pillards des guerres de la Ligue.

Tels furent, dans la carrière des armes, les débuts du grand « *Connétable de France, le plus célèbre guerrier du XIV^e siècle, l'appui de la France et le libérateur de l'Espagne* » (2).

Deux siècles plus tard, dans cette même province de Bretagne, nous voyons un autre adolescent, comme lui fils de gentilhomme, échappé du collège à l'âge de seize ans, profiter des troubles civils et religieux qui désolaient son pays, pour organiser, lui aussi, une petite troupe de routiers, afin de faire avec eux la guerre de partisans. La Fontenelle, batailleur comme du Guesclin, manquait également d'argent et ne pouvait équiper et entretenir ses gens de guerre qu'au moyen du pillage et du vol. Comme Bertrand, il fut habile et entreprenant, usant de ruse et d'adresse pour

(1) Cuvelier, *Chronique rimée de Du Guesclin*.

(2) *Biographie Universelle* de Michaud, article *Du Guesclin*.

s'emparer des places qu'il convoitait, s'exposant bravement au combat. De plus Guy Eder était aussi beau et séduisant que du Guesclin était laid et disgracieux.

Leur première jeunesse, leurs procédés de lutte, la manière dont ils se procurèrent soldats et subsides, leurs exploits du début, leurs premiers pas dans la carrière, en un mot, ne se ressemblent-ils pas entièrement ?... D'où vient donc que la voie hasardeuse dans laquelle tous deux étaient entrés au même âge, conduisit, l'un au faite des honneurs et de la gloire, l'autre au comble de la douleur et de l'ignominie ?...

Pourquoi du Guesclin est-il honoré comme un héros, et La Fontenelle honni comme un criminel ?... Comment le premier mérita-t-il de partager la sépulture de nos rois, alors que le dernier, expirant sur la roue infâme, fut privé de la sépulture chrétienne, au tombeau de ses ancêtres ?...

Pour répondre à ces questions, d'une façon équitable et satisfaisante, il nous faut envisager deux choses : la mentalité personnelle de chacun de ces personnages, et le caractère spécial des temps et des milieux dans lesquels évoluèrent les deux illustres Bretons.

Le XIV^e siècle, époque où naquit du Guesclin, marque la fin de cette période rude et barbare, mais aussi profondément religieuse et chevaleresque que l'on a appelée le moyen-âge. La force brutale était tempérée alors, par le dogme de la fraternité évangélique ; le glaive des puissants, s'inclinant devant la croix, était devenu un gage de la protection de toutes les faibleses, et la chevalerie avait incarné la conception chrétienne de la force militaire :

*« Fais ce que dois adviegne que peut
C'hest commandé au chevalier » (1).*

(1) Ordène de Chevalerie,

C'est dans cette estime du devoir et de la loi de Dieu, placés au-dessus de tout, préférés aux jouissances, aux richesses, aux intérêts, à l'ambition égoïste et aux satisfactions personnelles, que fut élevé du Guesclin.

Telle était alors la direction imprimée par ses parents à tout jeune gentilhomme breton, éducation basée sur la tradition des ancêtres, soutenue par le respect de l'autorité paternelle, et confirmée par l'exemple et la pratique, dans le sanctuaire du foyer familial. Si l'on ne peut dire que les mœurs de nos ancêtres fussent alors exemptes de toute tache et de toute défection, du moins peut-on affirmer que leur énergie et leur virilité n'avaient point encore été diminuées par les germes nocifs de la corruption qui les affaiblit plus tard.

Nous avons vu, au début de cet ouvrage (1), combien profonde, au contraire, fut, au xvi^e siècle, la détresse religieuse et morale, en Bretagne et dans toute la France, en dépit, ou plutôt, en raison même de leur extrême prospérité matérielle. Autant les guerres incessantes et ruineuses du xiv^e siècle avaient appauvri notre pays, autant la longue paix, qui les avait suivies, au xv^e et au xvi^e y avait favorisé le commerce, l'industrie et les arts. De là sortirent une richesse et une aisance générales dont toutes les classes sociales subissaient l'agréable influence.

Toutefois ce bien-être engendra le luxe, outre la corruption des mœurs, l'amollissement des caractères et des volontés. « Le luxe s'augmentait de la soif de l'or, du désir de recevoir les dons, de la facilité à se vendre » (2). La foi religieuse, diminuant, fit place au retour d'une sorte de paganisme antique, accompa-

(1) Voir l'Introduction historique.

(2) César Cautu, *Histoire Universelle*.

gné d'une excessive crédulité, dans laquelle l'opinion du vulgaire, comme celle des hommes instruits, se trouva bientôt fourvoyée : on ne parlait plus que de maléfica, de pactes avec les démons et jamais il n'y eut autant de procès de sorcellerie qu'au xvi^e et au xvii^e siècle ! L'irréligion conduit à la superstition, l'esprit de l'homme étant avide de surnaturel, et insatiable de mystère. Les tribunaux devinrent cruellement raffinés dans la répression de tous les crimes bizarres qui résultèrent de cette folie d'occultisme, alors devenue presque générale, et le peuple, dépravé bientôt à l'exemple des grands, prit plaisir au spectacle et au récit des tortures judiciaires et du supplice des condamnés.

Aveulissement des volontés, amour égoïste du bien-être, de la jouissance et des honneurs, soif de l'or qui procure le plaisir, superstition et cruauté : tels sont les caractères du xvi^e siècle ; tels sont les éléments au sein desquels naquit et grandit celui qui devait s'illustrer si tristement, un jour, sous le nom de La Fontenelle.

Il eut tous les vices de son siècle, tandis que du Guesclin avait, très noblement, personnifié le sien. Pourtant nous ne pouvons, équitablement, attribuer au xiv^e siècle tout le mérite des nobles actions du preux chevalier, ni charger l'époque où vécut La Fontenelle de toutes les malédictions que lui valut son odieuse conduite : chacun de ces personnages possédait sa mentalité caractéristique et la dissemblance qui en résulte entre eux explique comment, dans la même carrière, ils aboutirent à des résultats si différents.

« Quand on parle des crimes de La Fontenelle dans » nos environs — dit M. de Penguern — les vieillards » hochent la tête et vous répondent : « Il n'avait pas

» toujours la tête à lui. » Cette tradition ne montre-t-elle pas le véritable jour sous lequel il doit être envisagé ?... N'était-il pas un peu fou ? » (1).

Non, il ne l'était pas, à proprement parler, et cependant le bon sens populaire, qui se trompe rarement dans ses jugements, sur les événements et sur les hommes, n'est peut-être pas entièrement dans l'erreur en supposant La Fontenelle atteint d'une tare psychologique. Il y a des êtres humains fort intelligents, capables de combiner habilement leurs actions, en vue d'atteindre le but qu'ils se proposent, et chez lesquels le sens moral est profondément altéré : ils ont perdu toute conscience du bien et du mal !...

Caligula et Néron n'étaient pas fous, et, pourtant, aucun remords ne venait troubler leurs plaisirs, au souvenir des supplices affreux qu'ils infligeaient à leurs semblables. « Les criminels invétérés — dit un criminaliste écossais — n'ont point de sens moral, ils ont positivement l'imbécilité morale, leur insensibilité morale est si grande qu'en présence de la tentation, ils n'ont, contre le crime, aucun pouvoir sur eux-mêmes... Ils restent indifférents, après avoir commis une action répréhensible, leur sommeil n'en est pas troublé » (2). La Fontenelle était atteint de cette « cécité morale ». C'était le mal de son époque, le récit de la vie et des méfaits de beaucoup de ses contemporains est une preuve trop réelle de ce que nous avançons ici. Ils considéraient la vie comme « un combat pour le plaisir, où chacun joue des coudes pour se faire une place au soleil... où l'on frappe

(1) Levot, *Biographie Bretonne*, citation de M. de Penguern, article La Fontenelle.

(2) Bruce Thomson, *Journal of mental science*, XV, 487.

quiconque vous fait obstacle, où les forts mangent les faibles ! » (1).

Et voilà en quoi Guy Eder différa essentiellement de Bertrand du Guesclin : celui-ci combattit pour sa patrie et pour son roi, ayant à cœur le succès de sa cause, il se battit loyalement contre l'étranger, il vendit ses terres, pour suffire aux frais que lui imposait la guerre, il fut terrible au combat, mais humain après la victoire ; généreux et modeste, au comble de la gloire et des honneurs, et sa dernière prière à ses soldats, au moment suprême, fut celle-ci : « Qu'il vous souvienne, en quelque pays que vous fassiez la guerre, que les gens d'église, les femmes, les enfants et le pauvre peuple ne sont point des ennemis. »

Il semble superflu de démontrer à nos lecteurs, combien Guy Eder, dont nous venons de retracer la vie, ressemblait peu au célèbre connétable : La Fontenelle était fourbe, vicieux, égoïste, orgueilleux et sanguinaire. Traître envers ses propres amis, comment ne l'eût-il pas été envers sa patrie et son roi ?... Digne châtiment de sa vie de bandit, sa mort ignominieuse contraste, de la plus étrange façon, avec la glorieuse agonie de Bertrand du Guesclin : il devait en être ainsi : « *Telle vie, telle mort !* »

Et, après toutes ces considérations, qui ne serait surpris d'apprendre que la mémoire de La Fontenelle, qui, semble-t-il, devrait être en exécration dans toute la région basse-bretonne, est, au contraire, demeurée populaire dans le Trégorrois ! Cette circonstance, rapportée par M. de Penguern, est réelle : les fermiers des environs de Coadezlan sont, pour la plupart, des colons, descendants des anciens tenanciers des domaines congéables, dépendant jadis de cette

(1) C. Piat, *Comment les Peuples meurent.*

seigneurie : ils y sont restés de père en fils, de temps immémorial. « Presque tous savent l'histoire de Guy Eder, et il est curieux de remarquer que sa mémoire n'y est pas restée à l'état de cauchemar : loin de là, elle s'y entoure même d'une certaine auréole !... » (1)

Cette anomalie s'explique aisément. La Fontenelle n'habita que durant fort peu de temps le pays de Tréguier, et ce fut après la guerre. Pendant celle-ci, il avait agi à la façon des capitaines-brigands des deux partis, dont les actes ne soulevaient pas, à cette époque d'abaissement moral, la même réprobation que de nos jours.

Les tenanciers de la jeune Marie, tant à Trébriant qu'à Coadezlan, ne connurent, de Guy Eder, que le seigneur généreux et bienfaisant, lors des courts séjours qu'il fit dans ces terres qui appartenaient à sa femme. Il ne leur demanda pas, et pour cause, les arrérages de leurs redevances et fermages, demeurés impayés pendant les troubles. Il n'eut en réalité l'administration des biens de Marie Le Chevoir qu'en 1599, à sa majorité, ainsi que nous l'avons vu. Il est certain que la plupart des seigneurs de cette époque durent se montrer plus exigeants, après les désastres de la guerre civile.

Enfin, les paysans du Trécorrois qui ne connurent que peu de choses des méfaits de leur nouveau seigneur, le voyaient chéri de sa femme, excellent époux, et pourtant malheureux, en proie aux poursuites de ses ennemis, victime du mauvais vouloir du Parlement, emprisonné et supplicié par le roi de France, sans qu'ils connussent les motifs de ces châtimens trop mérités.

La jeune dame de La Fontenelle, bienfaisante et aimée de tous, s'appliquait, sans doute, à faire éga-

(1) Lettre de M. le Vicomte de Kergariou à J. Baudry.

Guy Eder
Marie Le Chevoir
Jean de Rosmar

Lancelot Le Chevoir

Signatures de : GUY EDER DE LA FONTENELLE,
MARIE LE CHEVOIR,
JEAN DE ROSMAR,
LANCELOT LE CHEVOIR.



lement chérir son époux, cachant ses fautes et le parant complaisamment de toutes les vertus. C'est ainsi que Marie Le Chevoir sema, dans le pays de Prat et dans celui de Plestin, l'affection et le respect dont la mémoire de Guy Eder a recueilli les fruits que l'on y retrouve encore de nos jours.

Elle ne jouit pas de la même considération en Cornouailles :

« Il n'y a pas longtemps — écrit M. Trévédy — j'entendis sur une place de Quimper deux paysans se disputant *en français*, et l'un disait à l'autre :

« *Tu es pire que La Fontenelle !* »

« Dans les Côtes-du-Nord, à Corlay, que La Fontenelle occupa pendant près d'un an, les mères font de lui un épouvantail à l'usage des enfants désobéissants, et, sous le nom de « *M^{me} de La Fontenelle* », il est monté au rang de *Croquemitaine* » (1).

« Les habitants du Cap-Sizun parlent encore de La Fontenelle : ils racontent qu'au château de Lezoualch, qu'il pilla, subsiste encore un trésor, mais gardé par une couleuvre et un coq ; à Plogoff et à Cléden, lorsqu'un enfant se montre particulièrement indocile et méchant, on dit qu'il descend de La Fontenelle : « *Rac Fontanella !* » (2).

Après avoir raconté ici les faits et gestes de La Fontenelle, après avoir tour-à-tour exposé à nos lecteurs les sentiments inspirés par ce personnage à ses contemporains aux historiens, et à la postérité de ceux qui l'avaient vu à l'œuvre, nous devons conclure par notre propre jugement sur le fameux ligueur que nous étudions depuis plus de trois années.

(1) Trévédy, *Le Dernier exploit de La Fontenelle*, p. 5.

(2) Bourde de La Rogerie : *Le Prieuré de Saint-Tutuarn*, qui dit tenir cette communication de M. H. Le Carguet.

Disons, tout d'abord, que la question religieuse doit être, ici, entièrement mise hors de cause : Guy Eder, de même que bon nombre de chefs de la *Ligue*, ou du parti contraire, ne combattait pas plus pour un principe religieux que pour une cause politique ; l'amour des aventures et du mouvement, mais surtout la soif de l'or, du butin, l'orgueil, le plaisir de donner des preuves de son habileté d'homme de guerre, tels furent, semble-t-il, les principaux mobiles de ses actions, tant que durèrent les hostilités.

A l'exemple des juges de son temps qui, par la torture, arrachaient des aveux aux accusés, non coupables parfois, La Fontenelle tourmentait ses prisonniers, pour en tirer plus grosse rançon ; il fut traître envers les vaincus, traître envers ses amis, traître envers sa patrie et son roi, en dépit de toutes ses promesses, témoignant « *de la facilité à se vendre* » qui, au dire de César Cautu, fut l'un des caractères des gentilshommes de cette époque.

Plus nous étudions La Fontenelle, plus nous constatons que ce bandit, car il en fut un, ne fait pas une tache unique et sombre sur l'ensemble de l'histoire de son temps. Ses émules furent nombreux, et, abstraction faite de ses vices personnels, épanouis en un favorable terrain, il personnifie, avec plus de relief seulement que la majorité d'entre eux, le type curieux du capitaine-brigand.

La Fontenelle est donc, en résumé, un produit, un fruit de l'amoralité de son siècle, que le milieu favorable de la guerre civile et des troubles religieux a développé à loisir, dans toute sa barbare perfection.

J. BAUDRY,

20 mars 1913.



**Pièces complémentaires
et
justificatives**

N° 1

**TESTAMENT DE LANCELOT LE CHEVOIR
(22 novembre 1584)**

(Fragments)

« Au nom de la Trinité, le Père, le Fils et le Saint-Esprit. Ainsi soit-il.

S'ensuit le Testament de la dernière volonté de Noble et puissant Lancelot le Chevoir, seigneur châtelain de la Chatellenie de Coatezlan, Coatcongar, Esnencherou, Prat, La Fougerays... etc., gisant au lit malade en son château de Coatezlan ayant grâce à Dieu ses bons temps et entendements et néanmoins considérant la condition et la qualité de la vie humaine, sujette et accoutumée de la mort naturelle et incertain de l'heure d'icelle ne voulant être prévenu de la Mort intestable et sans avoir disposé et ordonné de ses affaires et du Bien que Dieu lui a prêté en ce monde et de ce qu'il veut qu'il soit fait, tant de paravant qu'après son décès quand sera la volonté du seigneur de le visiter et appeler de la Mort. A l'honneur de Dieu son Créateur et salut de son âme, la bonne prospérité d'Escuyer Tanguy le Chevoir sieur de Coatjagu son héritier présomptif et mes Demoiselles ses

sœurs puis nées, de ses dites maisons de Coatezlan et de Coatcongar et autres, ses parents vivants et trépassés et ce pour la Rédemption des âmes de tous ses prédécesseurs trépassés des dites maisons de Coatezlan, Coatcongar, Esnechéro et Esmarec (1) et pour perpétuelle mémoire de lui en la présence et du consentement de Dame Renée de Coëtlogon, sa compagne épouse, Dame des dits lieux d'icelle à la requête de son dit Seigneur Epoux duëment autorisée pour ce que en doit consentir grée tenir et fournir a voulu statué et ordonné fait et disposé en sa connaissance et de ses affaires en la forme et manière qui ensuit.

Premier

Supplie et implore humblement l'aide et secours de Dieu son Créateur omnipotens afin de venir tellement en sa grâce au surplus de la vie comme d'avoir si heureuse fin, quand il plaira à Dieu terminer d'être, au nom de Jésus-Christ notre Sauveur et Rédempteur, par les mérites de douloureuse Passion et intercession de la Bénite et glorieuse Vierge Marie et de tous les Saints et Saintes du Paradis son âme être colloquée avec eux en Paradis.

Et après son décès veut et ordonne que son corps soit enseveli en l'Eglise paroissiale de Prat en une de ses Tombes au haut du cœur d'icelle.

Que ses obsèques, funérailles, béguin de deuil et cérémonies soient faites et célébrées dévotement et honorablement en sa qualité, tant pour le service divin, bonnes prières, aumônes à la discrétion de Messieurs de Lesversault, Kermerho, et autres ses proches parents.

Item ordonne être dit Deux mille messes après son décès es-couvents de Cuburien près Morlaix, aux Jacobins dudit Morlaix, aux couvents des Jacobins et Cordeliers de Guingamp, au Porchou de Lannion et le couvent des Cordeliers à Saint-François près Landréguier, et aux paroisses de Prat, Berhet et Mantallot.

(1) Ou plutôt croyons-nous Kermerc'hou et Kernarec.

Plus a fondé et ordonné pour lui, ses Prédécesseurs et successeurs à jamais en forme de Fondation perpétuelle, durable et irrévocable à jamais hebdomable, une messe quotidienne... (Suivent les détails constitution de rentes, etc... ayant trait à ces fondations faites en l'église de Prat).

Et au cas où il y aurait deffaut à faire dire et célébrer la dite messe de la forme que dit est ledit seigneur donne ladite charge à ses dits héritiers et successeurs, sieurs dudit lieu de Coatezlan et y mettre présenter autres prêtres pour faire ledit service.

Item étant venu à notice audit seigneur Testateur que autrefois feu Messire Lancelot Le Chevoir chevalier vivant seigneur, dudit lieu, chatellain de Coëtezlan, son quintayeul, fonda par fondation perpétuelle une messe à basse voix à être dite à chaque mercredi en ladite Eglise de Prat, et que pour dotation d'icelle il aurait donné au prestre qui a servi à la dite messe le nombre de dix-neuf Boisseaux froment et que pour les dix-sept ans derniers n'a été payé à Dom Charles Glazran autrefois institué pour célébrer la dite messe que environ soixante sols monnayés par chacun an, Tout depuis ledit seigneur Testateur a ordonné être ledit prêtre parpayé lesdits dix-neuf Boisseaux froment pour chacun an depuis lesdits dix-sept ans, lui précomptant lesdits soixante dix sols monnayés par an qu'il dit lui avoir payé et pour l'avenir ordonne être payé audit Glazran durant sa vie et aux autres prêtres... etc...

Plus lui est venu à notice et connaissance devoir au couvent du Porchou à Lannion la somme de dix livres de rente pour prééminences et fondations de ceux de la maison de Coatezlan... etc...

Item connoist devoir pareillement aux Jacobins de Morlaix pareille somme qui sont en pareil restés deux ou trois ans sans ordonne les payer et continuer d'an en an à l'avenir.

Item a Notre-Dame des Murs audit Morlaix connait devoir en pareil treize livres pour prééminences, etc...

Plus dit ledit seigneur Testateur avoir jouy d'une pièce de terre située audit Prat appelée Parc-Coatezlan près le

bois de la Fougerays qui appartient à Yvon Allanou de Plouëc, pour décharger sa conscience ordonne à son héritier principal... etc....

Item dit lui être venu à notice que en l'an mil cinq cent soixante dix sept qu'était l'année de la fausse monnaie, il ne reçut la Recette simple de ses hommes et sujets que à cinq et six sols tournois et néanmoins il les employait après en des paiements qu'il leur faisait dix douze sols tournois à l'occasion de quoi se trouve sa conscience chargée, ordonne que bannies de droit faites aux paroisses où sont les hommes, de restituer à tous ceux qui viendront se plaindre pour ladite année....

... Plus lui est venu à notice et connaissance que un cheval, appartenant à feu prieur de Bégar lui fut rendu crevé et le retint pour son service, lequel cheval pouvait valoir neuf écus, laquelle somme ordonne être payée aux héritiers dudit Prieur ou être employé pour prier Dieu pour lui...

(Suivent diverses autres restitutions et quelques réclamations de sommes dues par des voisins).

... Plus veut et ordonne ledit sieur Testateur que sa dite compagne jouisse en entier des levées qui lui sont adjudgées de son partage sur ledit seigneur de Coëtlogon, son frère aîné, sans que son héritier y puisse prétendre aucun droit, part ni portion et outre sera à son choix de prendre part aux autres meubles qui sont communs entre eux, à relever ou renoncer ainsi qu'elle verra sauf à faire cas et considération des peines et traverses qu'elle a souffert en sa compagnie depuis qu'ils sont ensemble.

Dit ne devoir rien à Rennes, Vannes, Saint-Brieuc, Morlaix, Guingamp, Lannion, Lantréguier, Pontrieu, La Roche-Derrien, n'y ailleurs, à personne quelconque, fors à noble homme M^r Ollivier Pavic, sieur de Crechangonéz, etc...

Item pour ce que six de ses hommes de la Paroisse de Berthet ont entretenu procès en sa requête contre les Keronert de Tonquédec auxquels ils ont été condamnés de 92 écus... ordonne leur restituer 92 écus par le seigneur Testateur.

Toutes et chacune desquelles fondations et ordonnan-

ces cy devant déclarées le Sr Testateur a voulu, statué et ordonné irrévocablement sans jamais y contrevenir, soit par forme de testament ou droit de codicile à la meilleure forme que l'on pourra être et pour icelle mettre à exécution ledit sieur Testateur a nommé et institué noble homme Jean Le Chevallier, pensionnaire du Roy, sieur de Rubersault et de ses neveux, noble homme Jean Arel sieur de Kermarchou et Hervé du Cosquer et plusieurs attenant d'eux... etc...

Fait, grée, juré, stipulé et accepté en main et forme de contrat et testament par les Cours de Guingamp et celle de Brelidy et Lezversault et lesquelles cours ledit Testateur justiciable et domicilié et par icelle l'avons à sa requête condamné a toutes renonciations a tout delay sous son signe et le signe de sa dite compaigne et de Demoiselle Lucrece Le Chevoir sa sœur aînée dame douairière de Kermarchou et de Lenervez (Leurven) et de nobles gens etc..... aussi ont été présentés messire Nicolas Le Coëze, Recteur de Prat et de Messire Yves Quergouet, prêtre son curé qui ont stipulé et accepté ledit testament, tant pour eux que pour les futurs prêtres qui célébreront ladite Fondation, cy devant lesquels ont pareillement signé.

Messire Jean le Grou, Noël-Vincent Le Chevoir et Louis de Kerdez et Yves le Blanconnier notaires et tabellions desdites cours qui stipulons et acceptons pour tous ayant interest.

Fait au dit château de Coatezlan le vingt deuxième jour de novembre l'an mil cinq cent quatre vingt quatre tout au long du jour ainsi signé :

Lancelot Le Chevoir — Renée de Coëtlogon — Lucrece Le Chevoir — J. Gautier — Claude Blanconnier — Présentz : François Le Coëze, prestre — Y. Guego, prestre — V. Le Chevoir — L. de Kerguez, — et Y. Blanconnier.

(Archives inédites du château de Coatezlan) (1).

(1) Nous devons la communication de cette pièce curieuse à l'obligeance de M. le Vicomte Guillaume de Kergariou qui en a fait pour nous la transcription ci-jointe. Ce testament fut annulé dans sa principale clause par la naissance de Marie Le Chevoir, quelques mois après la mort de son père, c'est-à-dire au cours de l'année 1585.

FRAGMENT

DES MINU ET DÉCLARATION DE RENÉE DE COËTLOGON
POUR MARIE LE CHEVOIR (1586).

« C'est le minu et Déclaration des Rentes, retenues lesquels declara seigneur possesseur de saisy défunct noble et Puissant Lancelot le Chevoir seigneur de Coatezlan, Coatconggar Querbezho sous la Seigneurie de Guingamp...
(Suit tout l'inventaire).

Quelle déclaration noble et Puissante Renée de Coëtlogon, veuve dudit defunct au nom et curatrice de Demoiselle Marye Le Chevoir, sa fille, en elle procrée dudit defunct, dame desdits lieux seule héritière dudit seigneur décédé en decembre 1584....

(Archives inédites de Coatezlan, Transcription de M. le Vicomte G. de Kergariou).

1590 — 16 juillet

PASSEPORT DONNÉ A MARGUERITE LE VEER,
DAME DE KERFALLAIS.

« Le seigneur de Kergomar, chevalier de l'ordre du Roy, gentilhomme ordinaire de sa chambre et capitaine de cinquante lances des ordonnances de Sa Majesté.

« A tous cap^{ues} cheffs de guerre tant de cheval qu'à pied soubz l'ordonnance de Sa Majesté et marchantz soubz son service, scavoir faisons qu'avous mins et mettons en nostre protection et sauvegarde damoiselle Marguerite le Ver, dame douairière de Kerfales et propriétaire de Kergroas, considérant que c'est une femme veuffve ayante

charge de ses petits enfans ; et pour ce laissez la aller, passer et reppasser la part ou elle voudera, ses domestiques et serviteurs sur paine aux contrevénantz qui sont soubz nostre obéissance d'atentat ; et prions et supplions les autres d'avoir esgard à nostre présente sauvegarde, promettans en faire le pareil lorsqu'on apparoistera semblables lettres deux, en témoign de quoy avons signé ces-tes et faict y apposer le cachet de nos armes. Donné au chasteau de Coatfrec le seixiesme juillet 1590. Kergoumar.

(Scellé d'un cachet sec représentant une bannière blasonnée d'hermines à la fâsce chargée de trois étoiles, *Archives des Côtes-du-Nord*).

N° 4

REMISE PAR LE SIEUR DE KERAHEL (JONATHAN
DE KERGARIOU)
DU CHATEAU DE COËTFREC A FRANÇOIS DE GOËSBRIAND
TENANT POUR LE ROI.

(1592 — 27 avril).

« Premièrement led. sieur de Kerahel (Jonathan de Kergariou sieur de Kerahel) a déclaré que les meubles, pouldres, balles et aultres munitions de guerre, et les canons estantz dans la place, fors deux de fonte de fer pesant chacun mille livres, appartenant au sgr. de Kergoumar et que partant il n'en pouvoit disposer ; sur quoy le dit sgr. de Goësbriand a déclaré estre d'accord avec led. sgr. de Kergoumar pour led. magasin et canon, lesquels il consantoict luy remettre entre les mains et par ainsy led. sgr. de Goësbriand et le sr. de Kerahel sont demeurez d'accord sur ce poinct, attendant que le sgr. de Kergoumar envoie ungn de sa part pour fâyre estat desd.

munitions aynsi qu'il l'a promis aud. sr. de Goesbriant. Secondement, est accordé entre led. partyes que led. sr. de Kerahel aura, tant en ladite place qu'en la troupe dud. sgr. de Goesbriand ou aultre gouvernement quy luy pourra eschoir, sa lieutenance et second commandement. Tiercement, que les fraiz despens et enthier desfray de lad. garnison desmeurera en la charge dud. sgr. de Goesbriand pour y pourvoir, selon qu'il le voyra estre expédiant. Quand et pour la récompense desd. fraiz du passé Ion la laisse à la discrétion dud. sr. de Goesbriand.

Faict et grée entre lesd. partyes, le vingt septiesme d'apvril mil cinq centz quatre vingtz douze, soubz leurs signes cy dessoubz. Ainsi signé : FRANÇOIS DE GOESBRIAND, JONATHAN DE KERGARIOU, LOYS DE LISHILDRY, JEAN ARRELL, F. LE ROUGE.

(Archives des Côtes-du-Nord).

N° 5.

MANDEMENT DU DUC DE MERCŒUR

A LA FONTENELLE POUR ALLER PRENDRE COËTFREC.

1592

« Philippe-Emmanuël de Lorraine, Duc de Mercœur et de Penthièvre, Pair de France, Prince du Saint-Empire et de Martigues, Gouverneur de Breffaigne, au Sieur de la Fontenelle, salut. Le préjudice que le chasteau de Coëtfrec en la Basse-Bretagne porte au parti de l'union des catholiques pour les dommaiges que les ennemis dudit parti estant en ladite place font ouvertement, convie à rechercher les occasions et moyens de l'oster de leurs mains et réduire au pouvoir et obéissance dudit parti, ainsi qu'il est requis et nécessaire, à quoi estimant que vous, estant sur les lieux, pouvez estre suffisant à satisfaire, sans que soit, pour ce, besoin d'y faire acheminer autre plus grand équipage, armée, ni troupe de gens de guerre ;

« A ces causes, nous vous mandons que, incontinent et en la meilleure diligence qu'il vous sera possible, avec les troupes des gens de guerre, tant de cheval que de pied, que conduisez et commandez, sous notre auctorité, et autres dudit parti de l'union que pourrez rassembler, si il en est besoin audit pays, vous ayez, par tous les moyens et voies d'hostilité dont vous vous pourrez adviser à prendre et réduire ladite place et chasteau de Coetfrec en l'obéissance dudit parti de l'union, et même, pour y parvenir, si voyez qu'il en soit besoin et que l'occurrence le requerre, capituler avec les ennemis estant en ladite place, les prendre et recevoir à telle composition et condition que voirez aussi le besoin de requérir et généralement pour ladite prise et réduction et après icelle faire pour et contre lesdits ennemis tout ce que cognoistrez et jugerez estre à propos, licite et convenable au fait et exploit de la guerre, etc. Donné à Nantes, le 24 juillet 1592. Ainsi signé : *Ph. Em. de Lorraine* » (1).

N° 6

BAPTÊME A MORLAIX DE GUY URIEN, FILLEUL DE LA
FONTENELLE — (1594, 5 juin).

« Guydo filius legitimus Yvonis Urien et Maria Ros-
marc'h batizatus fuit (5 juin 1594) compater fuit Guydo
Eder dūs temporalis de Feuntenelle et commater...
(En blanc).

(Registres de St-Mathieu de Morlaix).

(Communication de M. L. Le Guennec).

(1) Dom Morice, *Mémoires pour servir de Preuves, etc.*, T. III,
p. 1544.

PILLAGE DE MÉZARNOU PAR DU LISCOUËT
(Août 1594)

INVENTAIRE EXTRAIT DE LA REQUÊTE PRÉSENTÉE
A LA COUR DE QUINTIN
PAR HERVÉ PARCEVAUX (1).

« Et premier ce que ledit sieur de Mezarnoul a perdu et luy a esté prins et volé lors de sa prinse :

Six vingt coupes et tasses d'argent doré faites en chapeau de cardinal, autre partye à l'antique façon, les autres façon de Paris, partyes couvertes et non couvertes, jusqu'au nombre de quatre vingt dix coupes et le reste tasses d'argent.

Plus deux coupes d'or massif.

Item une éguière d'or massif, qui avait environ une coudée de hauteur.

Plus deux chaisnes d'or pezantes huit cens écus chacune et plus.

Item les liz de testes d'or et d'argent, pierres précieuses, bagues et joyaux qui appartenoient tant à ses défuntes mère et compagne que à son épouse d'a présent.

Une éguière ayant environ demie coudée de hauteur, faite à écailles d'or massif, laquelle était couverte.

Quatorze autres éguières d'argent doré.

Six douzaines de vaiselle d'argent pour servir la cuisine, six autres douzaines pour servir le dessert.

Six saunières d'argent doré et autres six saunières d'argent non doré.

Deux flacons d'argent avec leurs chaisnes aussi d'argent.

(1) Nous avons raconté les faits relatés dans cette requête. Il nous reste seulement à transcrire ici le texte de l'inventaire, fort curieux d'ailleurs, du mobilier de ce seigneur breton du xvi^e siècle. Cette pièce donne une idée de l'accumulation de richesses mobilières qui s'était faite, de génération en génération, dans les manoirs de ce temps-là.

Quatre douzaines d'assiettes aussi d'argent.

Demie douzaine de brasières d'argent.

Une douzaine de grands chandeliers d'argent.

Une douzaine d'écuelles d'argent.

Deux douzaines de cuillères d'argent.

Six vinaigriers d'argent pour servir vinaigre sur la table.

Quatre grands bassins d'argent pour servir à laver, qui estoient si pezans que c'estoit le faix d'un homme sur ses bras, chacun desdits bassins.

Six autres bassins d'argent pour même sujet de moindre pesanteur que les précédents.

Deux calices et leurs platènes d'or massif.

Plus une croix où la représentation en figure estoit de nostre Sauveur et Redempteur Jésus-Christ, laquelle croix et dite figure estoient d'or massif.

Six petits orceux à mettre vin et eau pour servir à la messe avec les autres ornements comme chapes, chasubles, tuniques et estolles jusqu'au nombre de demie douzaine de chaque sorte; partye desquelles chapes, chasubles, tuniques et estolles estoient de drap d'or et d'argent les autres de battures figurez ou estoient, en broderie de fil d'or et d'argent, tant la figure de nostre Sauveur et Redempteur Jésus-Christ que escussons auxquels estoient les armoiries et alliances du demandeur et de ses prédécesseurs, avec quatre grands chandeliers d'argent, et autres ornements de lingerie servant ordinairement aux chapelles des maisons dudit demandeur.

Plus tous les habits tant dudit sieur demandeur que à défundes demoiselles sa mère et compaigne, que espouse d'aprésent valant dix mille écus et plus.

Plus la garniture de lits à faire chambres tant audit manoir de Mezarnoul que de La Pallue et Pascouët; en chacune desquelles chambres il y avoit deux lits de tours de ciel, couvertures, courtines et contenances tant de velours que de soye avec les franges-crespes de fil d'or et d'argent de plusieurs et diverses couleurs, parementez et enrichies de plusieurs vers et dictons, avec les escussons et armoiries, tant dudit sieur demandeur que de ses prédécesseurs,

raportez et tirez à point d'éguille en fil d'or et d'argent et de diverses couleurs de fil de soye, avec leurs tapis autrement deshabillières de même étoffe.

Plus les garnitures de tours de lits complets pour dix chambres, partye desquels estoient faites à point d'éguille en fil de soye de diverses couleurs et autres partyes de fil de laine et de serge de Caën avec leurs franges crespes.

Plus de la tapisserie pour tapisser tant les salles que chambres desdites maisons de Mezarnou, Pascouët, La Pallue, tirées à personnaiges représentant diverses histoires avec plusieurs vers et dictons.

Trente douzaines de linceuls de fine toile contenant chaque linceul cinq laizes, chaque laize contenant deux aunes de longueur.

Dix douzaines de linceulx de réparation contenant chaque linceul quatre aunes.

Une douzaine et demie de souilles d'orilliers ouvraigez et six douzaines de souilles d'orilliers non ouvraigez.

Six vingt couëttes de plumes de duvet avec leurs traversières et deux orilliers et traversin à chacune couette.

Deux cens quarante couvertures de lits, tant de fines cathelottes que drap de Londres.

Trente douzaines de nappes de fine toile de lin, contenant chaque nappe quatre aune et demie et soixante douzaines de serviettes de mesme toile, avec quatre douzaines de nappes de fil de réparation, pour servir à la cuisine et quatre douzaine de serviettes de même toile.

Plus quaranté douzaines de plats d'étaing, vingt douzaines d'assiettes, six douzaines d'écuelles à oreilles, deux douzaines de grands saucières, deux douzaines de saucieres, une douzaine de pots à anses appelés coquemarts, quatre douzaines de pots contenant les uns environ deux potz et les autres trois potées. Quatre douzaines d'autres pots, deux douzaines de pintes, une douzaine et demie de flacons de vingt pots pour servir à la chambre, le tout d'étaing.

Trois douzaine de grands chandeliers de cuivre servans aux chambres ; une autre douzaine de chandeliers d'é-

taing avec une douzaine et demie d'autres chandeliers moyens aussy de cuivre.

Plus une douzaine de saunières de cuivre en grands personnaiges et faiences pour mettre aux cheminées tant des salles que chambres des dites maisons pour servir de parade en icelles.

Quatre douzaines tant chaudières, poilles, grands bassins que chaudrons, avec demi-douzaine de marmites, le tout d'airain.

Item une douzaine et demie de marmites et pots avec une douzaine de poilles à queue, et demi douzaine de brasières le tout en fer.

Plus une douzaine et demie d'autres brasières tant de letton que de fer, avec les ustansiles des cuisines, tant dudit manoir de Mezarnoul, Pascouët, que de La Pallue, comme trépiers, broches, landiers, pasles, fourchettes, que cremaillères et autres ustansiles de fer servant aux dites cuisines.

Cinq tonneaux de vin de Gascoigne et deux de vin d'Anjou.

Six ou sept tonneaux de froment, dix ou douze de seigle, quinze d'avoine, et environ quatre tonneaux tant d'orge que de bled noir, avec trois à quatre chapons et soixante et quinze coqs et poules d'Inde.

Huit beufs et sept pourceaux gras sous le sel en ses charniers.

Demi-douzaine de grands bœufs pour engraisser, avec dix-huit vaches à lait et quinze ou seize, tant taureaux que génisses.

Item vingt huit grands chevaux, tous de service, or quatre poulains de deux ou trois ans, qui estoient au foin et à l'avoine aux écuries dudit demandeur, avec leurs harnois et équipages, dont le moindre fort desdits poulains valoit deux cens écus; avec six chevaux hongrés servant à la charrue, huit cavales avec leurs poulains de lait et deux grands chevaux appelez étallons pour couvrir jumens.

Plus, demie douzaine de pantz de réz servant à la chasse pour prendre loups et sangliers contenant chacun

d'eux six et sept vingt pas avec une demie douzaine de charrettes ferrees.

Item, quinze paires d'armes toutes complètes, quarante arquebuzes de Milan à mèches, vingt autres arquebuses de chasse à rouët, vingt mousquets engravez et dorez, quinze pistolets, et deux douzaines d'epées et coutelas.

Quatre vingt cinq livres de poudre à canon de Rennes, et deux cens livres de pouldre de Flandres.

Trois pièces de fonte verte montées ; deux douzaines de verges avec leurs bouettes, une douzaine et demie de fauconneaux de fonte verte avec deux cens balles de fer pour lesdites pièces de fonte verte.

Plus les livres et études, tant de son aïeul, président à la Cour que de trois de ses oncles qui avoient esté en leur vivant gens de justice et de robe longue.

Item trois horloges soñnantes, une au portail, l'autre à la chapelle et la dernière au manoir de Mezarnoul.

Deux douzaines de chaises garnies de cuir et deux douzaine de petits tabourets couverts et garnis de laine.

Trois grands [cabinets ?] façon de Flandres à pièces de rapport et dix-huit coffres tant bahuts et autres grands et petits, les uns de même façon de Flandres et les autres façon de Rouen.

... Quels biens et meubles cy-dessus spécifiez et raportez d'article en autre sans comprendre ladite rançon le dit sieur demandeur estime valoir la somme de soixante et dix mille écus, sans comprendre une infinité d'autres meubles et richesses qui estoient au manoir de Mezarnoul, lequel lors dudit ravaige estoit notoïrement censé et réputé abonder autânt que nul autre manoir de Bretagne en toutes sortes de richesses et précieux meubles, et desquelz il est impossible au demandeur de faire mention et articles par le menu, et néanmoins le vérifiera ci-après..... »

(Archives départementales du Finistère).

Hervé Parc-vaux, sieur de Mézarnou, demande réparation de ce dommage causé chez lui par du Liscouët, à la

veuve de ce dernier, devant la Cour de Quintin, le 1^{er} mars 1603 (1).

—*—
N° 8

HUON DE KERAUFFRET

SAUVEGARDE

ACCORDÉE PAR KERGOUMAR AU SIEUR DE KERAUFFRET

ET A SES FRÈRES,

EN DATE DU 24 JUILLET 1591.

« Le Seigneur de Kergoumar (2) chevalier de l'Ordre du Roy, gentilhomme ordinaire de sa Chambre, capitaine de cinquante lances de ses ordonnances gouverneur pour Sa Majesté en la ville de Guingamp et évêché de Tréguier.

Prions tous capitaines, lieutenants, chefs et conducteurs de gens de guerre soubz le service du Roy, laisser passer et séjourner librement par les lieux de leur commandement le sr. de Kerauffret-Mel accompagné de ses frères lequel nous vient trouver pour s'employer à notre suite au service de Sa Majesté, sans permettre lui estre fait ny donné aucun empeschement ou ennuy en leur personne ou esquipage, aussi l'assister de vostre faveur et auctorité où ils auront besoing et préserver leur maison et bien de tout ravaige de gens de guerre et nous revancherons en pareil cas. En témoin de ce nostre seing et y avons fait apposer le cachet de nos armes.

Donné à Guingamp le vingt-et-quatriesme jour de juillet l'an mil cinq cens quatre vingtz et onze.

(signé) Kergoumar.

(1) Voir le récit de l'expédition de du Liscouët à Mézarnou.

(2) Claude de Kerguezay, sieur de Kergomar.

Original (cachet).

(Publié au Bulletin de la Société Archéologique du Finistère en juillet-août 1892).

N° 9

TRAITÉ DE LA FONTENELLE

AVEC LE ROI.

(8 avril 1598).

« Articles que le sieur de La Fontenelle présente au roy sur la réduction des ville et places de Douarnenez, fort de Lisle Tristan et place circonvoisine en l'obéissance de sa Magesté.

Et premièrement :

Supplie très humblement Sa Magesté qu'il ne se fera exercice d'autre religion que de la catholique, apostolique et romaine, en la ville de Douarnenez à deux lieues à la ronde.

(Le roy désirant donner très hautement au sieur de la Fontenelle ce qu'il requiert de Sa Magesté et l'a agréable qu'il ne se fasse aucun exercice de religion que de la catholicque, apostolicque et romaine en ladite ville de Douarnenez, ne en autres lieux susdits, au préjudice des édits et déclarations de Sa Magesté.)

Qu'il plaise à sa Magesté accorder au sieur de la Fontenelle l'estat de gouverneur et capitaine dans ladite place pour le service de Sa Magesté, ensemble qu'il soit receu dans la compagnie des chevaliers de l'Ordre du Saint Espris.

(Le roy donne audit sieur de La Fontenelle le gouvernement de ladite place et luy accorde l'ordre de Saint Michel en attendant la prochaine cérémonie et assemblée des chevaliers de l'Ordre du Saint-Esprit par lesquelles sadite Magesté aura agréable que ledit sieur de la Fonte-

nelle soit nommé et jugé digne d'être admis à ce ordre, selon qu'il s'observe en tel cas.)

Plaise à sa dicte Magesté luy accorder qu'icelle place luy demeure en propriété à luy et aux siens, à condition que le dit sieur de La Fontenelle fera récompense à celui à qui elle appartient.

(Le roy aura toujours agréable que ledit sieur de La Fontenelle convienne avec le propriétaire d'icelle place pour la possession d'icelle.)

Qu'il plaise à sa dicte Magesté l'honorer de l'estat et charge de vice admirauté en titre d'office avec les honneurs, gaiges et droits attribués à icelle charge, eu esgard que ladite charge, et estat est fort propre et convenable à celui qui demeure en la dite place, et plus que à aucun que soit en ladite province, et que Sa Magesté y aurait ci devant pourveu, que celui qui l'aurait, ledit sieur de La Fontenelle supplie très humblement Sa Majesté luy en faire récompense et luy entretenir trois vaisseaux en guerre pour faire la guerre aux ennemis de ce royaume, et six capitaines de mer.

(Le roy ayant puis longtemps donné au sr. de Neufbourg ledict estat de Vice amiral, Sa Magesté n'en peut disposer à son préjudice ; trouve bon toutefois que ledict sieur de La Fontenelle traite et s'accommode avec luy pour la démission de ceste charge.)

Qu'il plaise au roy l'honorer d'une compagnie de gens d'armes qui luy avoient esté donnés par Mons^r de Mercœur et icelle luy entretenir, tant en Bretagne que partout ailleurs où il plaira à Sa Magesté, ensemble de la charge de capitaine du ban et arrière ban, et garde ès costes de l'évesché de Cornouaille. Qu'il plaise à Sadicte Magesté entretenir au sieur de La Fontenelle quatre compagnies de cent arquebusiers chacune en ladite place.

(Le roi a agréable gratifier le dict sieur de la Fontenelle de la charge d'une compagnie de son ordonnance et de la dicte capitainerie du ban et arrière-ban et garde ès costes de l'évesché de Cornouaille avec l'entretenement de cent hommes en deux compagnies pour la garde et conservation de la dite place.)

Que le dict sieur de la Fontenelle et tous ceux qui l'ont assisté et porté les armes avec luy soubz l'auctorité de Mons^r le duc de Merceur jusques à présent jouiront du traité entièrement sans nulle réservation accordé par Sa Magesté à mon dict sieur le duc de Merceur et que suivant iceluy ils ne pourront estre recherchez de tous les crimes, maléfices, meurtres, telz qu'ils soient, brullementz et insendie de feu des villes, bourgs, paroisses, villages, maisons nobles, esglises et au'tres maisons, coupes de bois taillis et haute fustaie, pilleries, prises de villes, chasteaux, esglises, maisons nobles et autres édifices et forteresses, démentementz et razementz d'icelles par luy et les siens, faictz suivant son commandement, depuis le commencement des présents troubles et guerres civiles; et qu'ils ne pourront en estre recherchez, poursuivis et molestés tant... (1) tant civilement que criminellement à l'advenir, qu'ils en demeureront absoubz et deschargés, et qu'il en sera imposé silence à tous procureurs-généraux, juges, cours de parlement et tous autres, et spécialement pour les prises de Pennemarch et maisons de Coat Frec et Guerrand.

(Accordé pour ce qui s'est faict durant et à l'occasion des présents troubles.)

Qu'il plaise à Votre Magesté que de l'enlèvement et... (2) faict de sa femme il n'en sera jamais recherché, ny inquiété, ny autres qui l'ont assisté, que défenses en soient faicte à tous procureurs généraux et leurs substituts d'en faire aucune poursuite.

(Accordé).

Et d'autant que pendant les présents troubles il a esté pour la conservation et défense de la dicte place et fort de l'isle Tristan et autres places, faict plusieurs levées de deniers, tant suivant le commandement de mondict sieur de Merceur, par billetz, papiers, mémoires, commissions, que ordonnances signées dudict sieur de La Fontenelle ou autres, mesme pour le magasin, estappes, saisies, décimes et autres levées de deniers, principalement

(1) (2) Lacunes dans le manuscrit.

pour les fortifications d'icelle place, à quoy les parroisses du dict evesché auroient contribué, esté taxées et cottisées, et pour cet effect esté contraincts, sans que pour cet effect il en aye esté tenu ny gardé aucun registre, ny aucune formalité, ledict sieur de la Fontenelle supplie très humblement Sa Magesté auctoriser toutes et chacune les dictes levées de deniers qui y ont esté faictes pendant les présents troubles, et à ceste fin bien en voulloir à quelque somme qu'elle se puisse monter, faire don, nonobstant tous autres dons précédents que l'on pourrait avoir obtenuz de sa dicte Magesté et que les receveurs commis à la recette d'iceux, tant par le dict sieur de Merceur que par le dict sieur de La Fontenelle, n'en pourront estre recherchez, inquiétez ny molestez en quelque sorte que ce soit, et sans estre contrains en apporter aucun acquit de paiementz qu'ils en auroient faictz, ny en rendre aucun compte en la Chambre des Comptes de ce pais, ny autrement, attendu que durant trois sièges qui y ont esté, il ayt esté contraint, pour l'incommodité, de loger les gens de guerre au logis des receveurs, et que les papiers ont esté perdus. Aussi que ledict sieur de la Fontenelle, entrant en icelle place, il la trouva déserte et s'en empara pour empescher que les Espagnolz ou autres ennemis du royaume n'y logeassent; sur l'advis qu'il en avoit comme tel estoit leur dessain, et a esté contraint sans garder aucun ordre faire donner par force avec receveurs de son auctorité des parroisses aux capitaines et quavalliers pour en tirer quelque commodité pour faire bastir des logis, ce qui a esté fait.

(Le roy, pour les considérations contenues au présent article a deschargé et descharge le dict sieur de la Fontenelle et ceux qui ont esté par luy commandez, ordonnez et employez des levées, maniements et distributions de tous les deniers susdicts, encore que les formes en cela n'ayent esté suivies et observées).

Que suyvant le traicté accordé par sadicte Magesté au dict sieur duc de Merceur, qu'il luy plaise casser et annuller tous jugementz, arrestz et informations qui auroient esté faictes par les prévosts des mareschaux, leurs lieutenants et officiers de justice, tout à l'encontre dudict

sr de la Fontenelle, ses officiers de la justice, capitaines, gendarmes, chevaux légers et autres gens de guerre qui l'ont assisté depuis le commencement de ces guerres jusques à présent, pour quelque cause et occasion que ce soit, et sy aucun y a qu'ilz demeureront nulz et de nul effaict, et pour cet effect interdire la cognoissance aux procureurs généraux, officiers de justice et tous autres.

(Accordé pour ce qui s'est faict durant la guerre et pour faict de guerre et particulièrement pour l'enlèvement de la femme du dict sieur de La Fontenelle).

Qu'il plaise à sa dicte Magesté que conformément au traicté qu'il luy a pleu accorder au dict sieur de la Fontenelle, que toute commission et adveuz de mon dict sieur duc de Merceur donné au dict sieur de La Fontenelle et aux siens de meureront en leur entier sans qu'elles puissent estre disputées, que de toutes les rançons, prises de prisonniers, prise de mer, veisseaux et autres choses de la marine, il n'en sera aucunement recherché, ni faict aucune poursuite par qui que ce soit à l'encontre de luy que de ceux qui l'ont assisté,

(Accordé pour faict de guerre et durant icelle.)

Sa Magesté sera aussy très humblement suppliée que, ou ledict sieur de la Fontenelle, ou ceux qui l'ont assisté et accompagné fussent recherchez pour choses advenues depuis la prise des armes par eux faicte, en évocquer la cognoissance à son Conseil d'Etat avec défenses à toute cour de parlement et autre juge d'en cognoistre.

(Accordé pour tout ce qui dépend de l'exécution des présentz articles.)

Sa Magesté sera aussy très humblement suppliée vouloir accorder au sieur de la Fontenelle et tous ceux qui l'ont assisté jouissent de l'effet du traicté de Mons^r le duc de Merceur, pour l'abolition et gouvernement de ce qui s'est passé depuis la prise des armes, tous les dicts faicts amplement representez au traicté desquelz ils jouiront tout ainsin que si le présent article estoit mis et incorporé avec ceux dudict sieur de Merceur, parce qu'il s'est présenté et envoyé les présents articles dans les quinze jours réservez au traicté du dict sieur de Merceur.

(Accordé.)

Qu'il plaise à sa dicte Magesté luy donner pouvoir de retirer les deniers qui sont deub et restez pour luy entretenir ses gens de guerre de ladicte garnison de son régiment, ainsin qu'il apert par le compte qui en a esté arresté par les commissaires et controlleurs des guerres avec les receveurs, en esgard que le dict sieur de la Fontenelle se seroit obligé envers plusieurs créanciers en grandes sommes de deniers qu'il leur doit pour paier ses gens de guerre desquelz il ne se peut acquitter s'il ne plaist à Sa Magesté luy subvenir.

(Le Roy ne peut, pour impuissance et ruine de ses pauvres subjects, promettre et avoir agréable la recherche et recouvrement de ce qui luy reste des assignations baillées à recouvrer.)

Qu'il plaise à Sa Magesté considérer les grands fraiz et despans que ledict sr. de la Fontenelle a faictz durant les dictz sièges, que sa place a esté trois diverses fois attaquée en deux ans, dont il luy auroit convenu faire de grands magasins, comme il est encores en estat aussy à la perte des vesseaux et considérer l'excessive rançon en laquelle il auroit esté contraint de s'obliger qui estoit de 20.000 escuz qu'il a paiés, dont il en doit encore huict à neuf mil escus, mesmes pour plusieurs autres fraiz qu'il auroit faictz desquelz il se seroit obligé que pour donner quelques commoditez aux capitaines et gens de guerre qui l'assistent, dont il plaira à sa dicte Magesté luy donner trente mille escus sur les plus clers deniers des éveschés de Léon, Cornouaille et Tréguier.

(Le roy ne peut à présent, pour la nécessité de ses affaires et extrêmes despenses qu'il luy convient supporter, ordonner aucune chose, audict sieur de La Fontenelle, lequel sa dicte Magesté aura agréable de gratifier en autre occasion, quand elle se offrira.)

Sa Magesté sera pareillement suppliée vouloir et accorder au dict sieur de la Fontenelle la continuation des fortifications de ladicte place pour tel temps qu'elle advisera, et pour ce y assigner les paroisses circonvoisines, ou de telle autre nature de deniers, ou sur tel devoir qu'il plaira

à sa dicte Magesté ordonner, d'autant que la place n'est encores parfaicte, ny en telle défense qui seroit requis et nécessaire pour la conséquence d'icelle pour le voisinage des ennemis du royaume.

(Le roy, ayant recognu l'estat de la place comme sa Magesté le désire ordonnera la continuation des dictes fortifications.)

Qu'il plaise au roy accorder aux officiers du dict sieur de la Fontenelle, soit de justice, commissaires, contrôleurs et autres, leurs gages, salaires et appointementz, suivant l'estat de Mons^r le duc de Merceur jusqu'au dernier jour de mars, lesdicts gages se montant à deux mil huict centz escuz seulement.

(Le roy a agréable que lesdicts officiers soient payés de ce qu'ils prétendent leur estre jusques à la fin de mars, par les mains de ceux qui ont le maniement des finances soubz le dict sieur de la Fontenelle, pourvu qu'il y ait fondz suffisantz pour cet effet.)

Sa Magesté sera semblablement suppliée, que François Gaucher pourveu, par Mons^r le duc de Mayenne à l'estat et office de receveur général des gabelles et greniers à sel à la généralité d'Orléans, sera gardé et maintenu audit office moyennant la finance qu'il en a païé au dict sieur de Mayenne encore qu'il n'y ait esté receu ni exercé et nonobstant tous arrests et réglementz à ce contraires et jouira triannuellement d'iceluy avec ceux pourvez par Sa Magesté en pareil office, aux gaiges et droitz y attribués, desquelz ledict Gaucher sera païé de ce qui luy est deu depuis qu'il est pourveu jusqu'à ce jour, sans que pour raison de ce ledict Gaucher soit subget à recevoir aucun remboursement ni faire aucun supplément duquel Sa Magesté l'a deschargé et faict don de la finance qui en pourrait appartenir, à quelque somme qu'elle se puisse monter, en vertu du pouvoir qui luy servira d'acquist en prenant seulement nouvelles lettres de provision de Sa Magesté.

(Le roy ne peut accorder l'establissement du dict Gaucher lequel toutefois Sa Magesté, en considération de la négociation et de la sollicitation du présent traicté, ac-

corde, et à son frère, la somme de deux mil cinq centz escuz.)

Qu'il plaise à Sa Magesté octroier au dict sieur de La Fontenelle que les présentz articles seront inviolablement gardez et observez de tous points et de tout ce qu'il a pleu à sa dicte Magesté luy accorder seront veriffiez, sans aucune restriction ny modification, en court de parlement, Chambre des Comptes de ceste province.

(Accordé).

Les présents articles ont esté veuz et responduz par le roy estant en son conseil à Angers, le huitième jour d'avril 1598.

Signé : HENRY. — Plus bas POTIER.

Collationné à l'original par nous, notaires secrétaires du roy.

Signé : *Bernard et Bréal.*

(Archives des Côtes-du-Nord).

N° 10

L'ABBAYE DE LANTENAC, SÉJOUR DE LA MAGNANNE.

DÉPOSITION D'UN TÉMOIN (1).

(24 février 1642).

« Jean Cadoret, fils Yves, marchand, demeurant au village du Relle, paroisse de Loudéac, asgé d'environ 76 ans témoin pris par serment de dire la vérité et enquis :

Dépose estre certain et connoissant d'avoir entendu dire à ses feux père et mère, en sa jeunesse et à plusieurs anciens de ce temps-là, que le feu sr. de la Ville-Audrain, en son temps, demeuroit longtemps en la maison de Rohan, où les seigneurs lors d'icelle estant allez aux guerres luy laissèrent le gouvernement de leurs maisons et en-

(1) Documents inédits sur la Ligue en Bretagne publiés et annotés par A. de Barthélemy, XXIX.

fants qui lors étaient bons catholiques, et ledit sr. de la Ville-Audrain huguenot qui les rendit de sa religion, et par ce moyen introduit ladite religion dans ladite maison et, par ses malversations, estant sorty hors d'icelle jouist pendant quelque temps de l'abbaye de Lantenac, ainsi qu'il a entendu, chassa d'icelle les religieux et abbé qui lors y estoient ; et sur ce qu'il y eust dix marchands de Rennes tuez et vollez par le moïen de la femme dudit sr. de la Ville Audrain, vint une armée de la ville de Rennes qui les prinrent et emmenèrent en la Conciergerie de la Cour où mourut ledit sr. de la Ville Audrain pour y avoir esté empoisonné, et sadite femme fut décollée à cause dedits homicides ; et du depuis quelque temps après le déposant dit que Anne de Censay, comte de la Maignanne estropié d'un bras, qui avoit un bras de fer vint demeurer en ladite abbaye avecq une garnison qu'il y tint l'espace de vingt ans ou environ, qu'il y demeura et espousa une femme qu'on appelloit Madame de Penmar (1) qu'il amena en ladite abbaye ; l'affermoit à des particuliers comme au sr. de la Boscherie et autres, faisoit de l'église d'icelle l'escuirie de ses chevaux, et du refectoir l'estable aux bestiaux ; que ladite garnison et une compagnie qu'il avoit encore en Bretagne, ravagèrent par le pays, faisoit abattre les bois de décoration et rabines de ladite abbaye, et ainsi en jouist l'espace de vingt ans ou environ qu'il y demeura sadite femme et garnison ; disant que le roi la luy avoit donnée d'autant qu'il estoit cadet d'une grande maison et avoit peu de bien, et avoit esté estropié au service de Sa Majesté. Dit le déposant estre certain de ce, pour avoir demeuré longtemps serviteur et vivandier dudit sr. comte ; et longtemps après les guerrès civiles, Sa Majesté ayant commandé audit de Censay de se retirer et de quitter ladite abbaye, se retira et demeura ladite abbaye ruinée et déserte qui n'avoit servi, l'espace de plus de cinquante ans que refuge à voleurs ; et du depuis fut gouvernée par oeconomerie jusqu'à ce que les pères bénédictins ne vinrent s'y rétablir, qui la trouvèrent toute ruinée, dont les

(1) De Penmarc'h. Elle s'appelait, ainsi que nous l'avons vu, Marie de Thomelin ou Tuomelin et était veuve du baron de Penmarc'h.

premiers furent frère Jean Guen et frère Julien le Ray qui y faisoient l'office et commencèrent à la remplanter et rebastir comme ils ont fait du depuis des uns aux autres et font encores aprésent, lesquels ont fait revenir la plupart des rentes qui estoient recelées ou esgarées.

Et c'est ce que ledit tesmoin dit sçavoir, et son record luy leu a dit estre véritable et y persister.

N^o 11

LETTRE DE JEAN-BAPTISTE DE TASSIS,
AMBASSADEUR D'ESPAGNE A PARIS, AU ROI D'ESPAGNE.
1602 (6 septembre).

6 septembre 1602 de Paris.

Señor

« Un dia de los passados aviendo yo y do à un village aqui çerca, para tomar un poco de agre Vinome a ablar aboca de noche, Uno que dico el sr de la Fontanele cavallero de Bretana pareral (1) ñro des de quando estava alli don Juan de l'Aguila, y amigo desse y de don Diego Brochero, coutome que se hallava muy perseguido del Rey, y que le hera fuerça andar a sombra de tejados particularm agora (2) por averse traydo desde Bretana y estar presso a qui dos hombres suyos el uno clamado Marcelo de Andrale, y por otro nombre Marsaygle, natural de Calabria y el otro Pedro de Bolnen, y por otro nombre Pidi despones, natural de la villa de Renes en Bretana q avia embriado a Espana los meses passados particularmt al postrero, con propuestas de entrega de Plaças sobre que avia el dicho postrero ablado mismo a V. M.^d q le avia

(1) Ou « pareja » qui s'écrivait autrefois « parexa » et signifie paire, assemblage de deux choses pareilles et par suite couple de chevaliers vêtus, armés, montés de même dans un carrousel. Il est possible que *pareral* soit dérivé de là, mais on ne le trouve pas dans les dictionnaires. (Note de Dom de Coetlosquet). Je crois que l'on peut traduire aussi ce mot par *compère*, *camarade*, dans l'accomplissement d'une même tâche. (Note de J. Baudry).

(2) Eviter le monde, se soustraire aux regards des gens.

remitido a un stio de Cuyo nombre nose acordava aviendo le mandado dar una vez 200 W 8 (1) dize que el postrero destos presos fuepresso, luego despues depuesto pie en tierra del navio enque volvio de que colige (ou eslige) q' este Rey fuesse informado ante de los ratos en que avia andado. Mastrosse temerosso q̄ declaren lo q̄ ha avido y porq̄ no acavana de poder saver si lo han hecho, pídrome q̄ yo si podia, procurasse de penetrallo y que damos que, en Paris me volveria a ver Nolo hachecho ni yo he entendito del negocio cossa a alguna digolo, porque sepa V. M.^d loque passa.

Nio s t a » (1).

(1) 200 réaux ou « reales de vellon », monnaie de cuivre qui équivaldrait aujourd'hui au total à 50 francs, mais, il y a trois siècles, la même somme avait évidemment beaucoup plus de valeur. Notre « billon » doit venir de « vellon » qui, suivant les uns, dérive du latin « vilis » et, suivant d'autres, de « vellus », à cause de la brebis qui figurait sur les anciennes monnaies romaines. Note de Dom de Coetlosquêt (Dossier de Carné).

(2) Archives nationales K 1605, n° 98. Fonds Espagnol. Copie in-extenso du document original. (Dossier de Carné).



Sommaire chronologique

PRÉFACE : Aux érudits bretons.

BIBLIOGRAPHIE a

APERÇU HISTORIQUE : La mentalité et les mœurs au XVI^e siècle. — Rivalité de Philippe II et du duc de Mercœur. — Espagnols et Anglais en Bretagne. — L'esprit breton et l'esprit français. — Caractère de la Ligue en Bretagne I

CHAPITRE I

Collèges au XVI^e siècle. — Naissance, origine et enfance de Guy Eder. — Au collège de Boncourt. — Première fugue. — La Fontenelle rejoint l'armée de Mayenne. — Ses premiers compagnons 1

Tableau généalogique de la Maison Eder.

1574
1586
1589

CHAPITRE II

Portrait de La Fontenelle. — Affaire de Roscanou. — Expédition de Coatnevenoy. — La Fontenelle à Kersalliou. — A Langarzeau et dans l'évêché de Tréguier 9

1590
1590
1591

CHAPITRE III

La Fontenelle en Cornouailles. — Plainte des habitants de Châteauneuf-du-Faou. — Les Etats de la Ligue à Vannes. — Au « Logis de la Tête-Noire ». — La Fontenelle prisonnier. — Libéré par Mercœur. — Chant des Ligueurs bretons. — Expédition et victoire de Craon. — Tentative de La Fontenelle sur Guingamp 21

1592
20 mars

août

CHAPITRE IV

1592
24 juillet

Le château de Coëtfrec. — Mandement de Mercœur à La Fontenelle pour la prise de cette place. — Goësbriant et Kerahel. — Défection de Goësbriant. Entré par ruse à Coëtfrec, La Fontenelle s'en rend maître et ravage le pays. — Il est pris au Guerrand. — Prisonnier à Tonquédec, délivré moyennant rançon. — Chassé de Coëtfrec, il retourne en Cornouailles

33

1593

CHAPITRE V

1593
mai
novembre

La Fontenelle à Carhaix. — Du Liscoüët, émule de Guy Eder. — Hauts faits de du Liscoüët. — Prise de Cesson. — Il fortifie le château de Rostrenen. — Se retire au château de L'Estang près de Carhaix. — Son expédition à Châteauneuf-du-Faou. — Un martyr de l'Eucharistie

41

CHAPITRE VI

1580-1593

Anne de Sanzay, comte de La Magnanne. — Ses débuts dans la carrière. — Un abbé d'un nouveau genre. — L'abbaye de Lantenac. — Hervé de Kerguezangor. — Exploits de La Magnanne

47

CHAPITRE VII

1593

La Fontenelle au Grannec. — Sa ruse pour s'emparer de cette place. — Attaque et massacre des paysans. — Expéditions lointaines. — La Fontenelle à l'abbaye de Langonnet

59

CHAPITRE VIII

1594
janvier,
mai,
5 juin.

Premier voyage de La Fontenelle à Douarnenez. — Surprise et massacre de Saint-Germain. — La Fontenelle à Loc-Renan. — Défaite et mort de La Plante. — La Fontenelle et la Satyre Ménippée. — Les fileuls de La Fontenelle. — La Fontenelle peint par lui-même. — Le capitaine La Croix défait par le Maréchal d'Aumont

67

CHAPITRE IX

Traité des Gentilshommes du Léon avec Sour-déac. — Le sieur de Mézarnou et du Liscouët. — Expédition et trahison de du Liscouët. — Parcevaux prisonnier à Brest. — Pillage de Mézarnou 75

1594
juillet,
août.

CHAPITRE X

La Fontenelle prend part à l'expédition de Morlaix. — Siège de cette ville par le Maréchal d'Aumont. — Héroïsme de la dame de Carné-Rosampoul. — Défection des Espagnols. — Mercœur est obligé d'abandonner les assiégés. — Capitulation de Morlaix. — Mercœur au Grannec. — Il fait incendier le château. — Mercœur à Quimper. — Misère et découragement des campagnes en Basse-Bretagne. — Prise du fort de Crozon. — Mort de du Liscouët... 87

1594
25 août

21 sept.

18 nov.
1594

CHAPITRE XI

La Fontenelle à Corlay. — Ses exigences à Saint-Brieuc et celles des autres capitaines-bandits des deux partis. — La Fontenelle donne un bal et manque d'y perdre la vie. — Corlay assiégé par Montmartin et d'Aumont. — « Fin contre fin ». — Il capitule. — Bourgerel à Callac 98

1594
juin

1595
janvier-
février

CHAPITRE XII

La Fontenelle à Crémenc. — Nicolas de Kerservant et les vengeances du sieur Coroarch. — Sa tentative sur le château de Pont-l'Abbé. — La Fontenelle à Locronan et Douarnenez. — Il s'empare de Pile Tristan. — Les cachots de Crémenc 113

1595
mai-juin,
9 juin
juin

CHAPITRE XIII

Le Fort de La Fontenelle. — Le potentat de « L'île Guyon ». — Inertie de la garnison de Quimper. — Mécontentement des deux partis. — Massacre des paysans dans la lande du Juch par La Fontenelle... 125

1595
juin-
juillet

CHAPITRE XIV

1595
août-
septembre

La Fontenelle à Penmarc'h. — Danger qu'il court dans son premier voyage en cette ville. — Son expédition et sa ruse pour s'en emparer. — Pillage et massacre. — Les prisonniers de l'île Tristan. — La marine de La Fontenelle..... 135

CHAPITRE XV

1595

Une nouvelle conquête de La Fontenelle : expédition de Mézarnou. — Les Chevoir, sieurs de Coadezlan. — L'enlèvement de Marie Le Chevoir. — Ballades et légendes de la Penn-herrez de Coadezlan..... 145
Tableau généalogique de la maison Le Chevoir.

CHAPITRE XVI

1595
1596
24 avril

Après la légende, l'histoire : Marie Le Chevoir, dame de La Fontenelle, d'après les documents authentiques. — La Fontenelle et Jean de Rosmar. — La seigneurie et le manoir de Coadezlan 163

CHAPITRE XVII

1595

1595
octobre
(avant le
24 oct.)

Comment La Fontenelle entretenait et soldait ses troupes. — Son expédition à Pontcroix. — Héroïque résistance des habitants. — Trahison de La Fontenelle, son indigne conduite à l'égard des vaincus. — Les cloches de Notre-Dame de Roscudon sonnent toutes seules ! — François d'Épinay de Saint-Luc et le capitaine du Clou. — La Fontenelle prisonnier..... 173

CHAPITRE XVIII

1595
14 oct.
7 déc.

20 nov.

22 déc.

Premier blocus de Douarnenez. — Le Fort Tristan sous les ordres de La Boule. — Il tient l'ennemi en échec. — Don Juan d'Aquila lui porte secours. — La Fontenelle, de sa prison, offre ses services au roi d'Espagne. — Les États de Bretagne et le sieur de Saint-Luc devenu gouverneur de Bretagne à la mort de d'Aumont. — Conclusion de la trêve du 22 décembre 1595 187

CHAPITRE XIX

Stérilité de l'année 1596. — A la faveur de la Trêve, conclue entre le Roi et Mercœur, le brigandage se donne libre carrière. — Situation des troupes espagnoles en Bretagne. — Les soldats espagnols à Saint-Brieuc. — Le petit Carême de Don Juan d'Aquila. — Les terribles besognes du sieur de La Tremblaye. — Brigandages dans les campagnes : les tribulations du sieur de Kerauffret-Maël 197

1596
1590-1597

CHAPITRE XX

La Boule commande à Tristan en l'absence de La Fontenelle. — Traité de Guy Eder avec le sieur de Saint-Luc. — Complot avec les Espagnols pour s'emparer de Primel. — Lettre de don Juan racontant cette expédition et la prise de Primel. — Goësbriant prisonnier des Espagnols. — Ceux-ci chassent de la forteresse les soldats de La Fontenelle. — Expédition des paroissiens de Plougasnou à Kerprigent. — Ils en chassent les gens de La Fontenelle..... 222

1596
31 janv.
24 avril
20 avril
2 mai

4 mai

CHAPITRE XXI

La Fontenelle libéré rend visite à son père. — Mariage d'Anne Eder. — Nouvelles générosités forcées des bourgeois de Saint-Brieuc. — Guerre, peste, famine et loups affligent la Basse-Bretagne. — Un nouveau capitaine-bandit de grande envergure : le marquis de La Roche, Troilus de Mesgouez. — Sa vie, ses aventures, ses exploits et sa mort...!..... 233

1596
avril-
mai

CHAPITRE XXII

Comment La Fontenelle accomplit ses promesses après sa libération. — Saint-Luc remplacé en Bretagne par le Maréchal de Brissac. — Politique de Mercœur. — François Bernard de L'Isle-Aval. — Ruse de La Fontenelle pour tenter de reprendre Primel. — Expédition et mort de La Haye. — La flotte de La Fontenelle défaite à Camaret. — Incroyable forfait de La Fontenelle..... 247

1596

1597
fin janv
8 fév.

CHAPITRE XXIII

1597	Folle entreprise de du Pré sur le Fort Tristan, sa mort. — Comment la Trêve favorise les pirateries de La Fontenelle. — Les royaux se préparent à assiéger son île. — Projets et entreprise de La Fontenelle sur Quimper. Il tente de surprendre cette ville; trahison de Marcille. — Kermoguer prévenu dresse une embuscade. — Echec de La Fontenelle. Seconde entreprise sur Quimper. — La ville est sauvée par des secours inattendus, défaite de La Fontenelle	261
------	--	-----

CHAPITRE XXIV

1597 mars	Reprise des hostilités en Bretagne à la nouvelle de la prise d'Amiens. — Ordre donné à Sourdéac de s'emparer de Tristan. — Il prend le fort de Kerousy en Penmarc'h et fait pendre la moitié de la garnison. — Les « trois ordres de l'évêché de Quimper » le supplient de les débarrasser de La Fontenelle. — Sourdéac organise le blocus de l'île Tristan. — La Fontenelle est secouru par les Espagnols. — Sourdéac, obligé de lever le siège. — Combat de Quimerc'h	273
mai		
juin		
août		
30 août		

CHAPITRE XXV

1597 24 juin	La Fontenelle, à Nantes, à l'hôtel des « Trois Roys ». — Comment il put sortir de son fort assiégé pour se procurer du secours et des subsides. — Il engage sa vaisselle plate. — Pillage de Lezouac'h. — Nouvelle Trêve. — Situation de Mercœur et des Ligueurs bretons. — Désastre de la flotte espagnole. — Le dernier exploit de La Fontenelle. — Mercœur convoque les gouverneurs. — Complot d'Ancenis déjoué. — La Fontenelle conspire avec l'Espagne. — Le sieur de la Hautière. — Un traître, à l'« Isle Guyon », est jeté à la mer.....	285
17 oct.		
2 nov.		
décembre 1598 26 janv.		

CHAPITRE XXVI

Traité de Vervins. — Soumission de Mercœur. — La Fontenelle reçoit des lettres d'abolition et traite avec Henri IV. — Il conserve le gouvernement de Douarnenez. — Le Parlement réserve le « droit des opposants ». — Procès de La Fontenelle avec François de Goëzbriant. — Par lettres de Jussion, Henri IV ordonne au Parlement de lever la clause portant réserve du droit des opposants. — Jean Menguy et Olivier Le Bozec s'opposent néanmoins à l'entérinement de ces lettres. — Le Parlement les soutient, en dépit des ordres du Roi	1598 20 mars 8 avril 20 mai	297
---	--------------------------------------	-----

CHAPITRE XXVII

Étonnante miséricorde du Roi à l'égard de Fontenelle et de ses émules. — Duplicité de Guy Eder. — Il profite de la paix pour mettre ordre à ses affaires. — Jean de Rosmar, sieur du Muriou, administré Coadezlan. — Le sieur de la Maison-Blanche et sa sœur. — Propositions de La Fontenelle aux Espagnols. — La Fontenelle à Coadezlan. — Sa majorité en 1591. — Pourparlers avec les Anglais. — La Fontenelle et Marie Le Chevoir résidant à Tristan donnent quittance à Jean de Rosmar le 12 juin 1599	1598 1598 4 mai août 1598 décembre 1599 12 juin	309
---	--	-----

CHAPITRE XXVIII

Plainte des paroissiens de Cornouailles contre La Fontenelle et ses émules. — Sa pénurie d'argent et son procès avec Goëzbriant. — Arrestation de La Fontenelle à Bréhat, il est emmené à Nantes. — Nicolas Potier, sieur de la Chesnaye, et La Fontenelle au « manoir de Rennes ». — Récusations de Guy Eder. — Ses témoins. — La Fontenelle au secret à la Feillée de Rennes. — Précautions minutieuses pour empêcher son évacion. — Arrivée à Rennes du Maréchal de Brissac, chargé par le Roi de la soumission et démolition de la forteresse de Douarnenez	1599 janvier 1600 mars 12 mai 18 juin	323
---	--	-----

CHAPITRE XXIX

1600	Fidélité de La Boule pour la conservation de Douarnenez. — Jean de Rosmar le seconde en cette tâche. — Il se rend à Rennés. — La Fontenelle au secret. — Sa comparution devant la Cour. — Lettre de La Boule au Maréchal de Brissac qui le somma de rendre le fort. — Arrêts du Parlement. — Surveillance exercée sur le prisonnier de la Feillée. — Brissac donne commission à James de la Ville-Carré. — Abolition et traité de La Boule pour la reddition du fort. — Départ de la garnison. — Craintes des habitants. — Rôle d'une compagnie des soldats de La Fontenelle	339
6 juillet 30 juin		
14 juillet 15 juillet		
10 août 27 août 29 août		

CHAPITRE XXX

1600 septembre	Un ressouvenir de l'affaire de Pontcroix : plainte de la dame de la Villerouault. — Le comte de Brissac réclame La Fontenelle pour le mener au Roi. — Réclamations de Goëzbriand et autres. — Caution donnée par Guy Eder. — Son départ pour Paris (fin octobre 1600). — La famille et les amis de La Fontenelle se mettent en campagne pour « moyennner sa libération ». — Marie Le Chevoir à Coadezlan. — La Fontenelle devant le Grand-Conseil du Roi. — Il présente sa justification et obtient des lettres de grâce. — Retour des deux époux à Coadezlan. — Procès de Morice Véron	357
Fin octobre		
1601 juillet		

CHAPITRE XXXI

1601 juillet Décembre 1602 Juin juillet	Aussitôt libéré La Fontenelle recommence à conspirer avec l'Espagne. — Mort de Philippe II en 1598, Philippe III et le duc de Lermé. — La Fontenelle conspirateur avéré. — Ses lettres au duc de Lermé et au roi d'Espagne. — Les émissaires de La Fontenelle : Pierre de Bonnemetz, André Marcille et Jacques Savinel. — La conspiration de Biron donne l'éveil et la surveillance organisée alors fait découvrir les menées de La Fontenelle. — Ordre de s'en	
--	---	--

saisir envoyé au Comte de Brissac. — Commission donnée par celui-ci à Coëtinisan, gouverneur de Morlaix, et à Budes de Hirel, gouverneur de Montcontour 369

Août 1602

CHAPITRE XXXII

La Fontenelle part pour Paris. — Ballades et traditions, Documents historiques. — Lettres de Jean-Baptiste de Taxis, ambassadeur du roi d'Espagne à Paris. — Son entretien nocturne avec La Fontenelle. — Inquiétude de ce dernier à la nouvelle de l'emprisonnement de deux de ses complices. — Ce qui l'attirait à Paris. — Arrestation et emprisonnement de La Fontenelle au Petit Châtelet. — Cet événement s'accomplit entre le 8 et le 13 septembre 1602. — Réflexions mélancoliques. — Les parents et amis du prisonnier interviennent vainement en sa faveur. — Marie Le Chevoir à Paris ? 379

1602

8 septembre

8-13 septembre

CHAPITRE XXXIII

La Fontenelle condamné à mort ainsi que ses complices Marcille et Bonnemetz. — Texte de l'arrêt du Grand Conseil. — Question ordinaire et extraordinaire. — La Fontenelle traîné sur la claye « *par les boues de Paris* ». — Un coup de théâtre ! — Andréa Marcello à la potence. — La Fontenelle rompu vif en place de Grève. — Son agonie sur la roue. — Sa tête tranchée est envoyée à Rennes pour y être exposée, son corps « *mis en quartiers* » 391

1602
27 septembre

CHAPITRE XXXIV

Ce que devint Savinel. — Explication de la grâce de Pierre de Bonnemetz. — Texte de ses lettres de grâce. — Bonnemetz a-t-il trahi La Fontenelle ? — Raisons qui donnent lieu de le croire. — L'exposition de la tête de Guy Eder sur la porte de Tous-saint de Rennes. — Comment René Marec, sieur de Montbarot, la fit enlever nuitamment. — Enquête

27 septembre
1602
30 septembre

Octobre 1602
8 novembre

prescrite à ce sujet par le Parlement. — Lettres de l'ambassadeur d'Espagne relatant ces faits. — Montbarot à la Bastille pendant trois ans 407

CHAPITRE XXXV

1602

La mèche de cheveux blonds du seigneur de Coatezlan. — En quoi consistait la fortune de La Fontenelle. — Procuration générale donnée par Marie

1603

Le Chevoir à Jean de Rosmar. — Elle meurt en 1603. — Ses héritiers : mort tragique de Tanguy Le Chevoir. — Les parents et amis de La Fontenelle : La

1629

1591

1623

Bouille, Jean de Rosmar, Hervé Parcevaux, Renée de Coëtlogon. — Fin de la carrière de Mercœur. — Mort de la duchesse de Mercœur 417

CHAPITRE XXXVI

Parallèle entre Du Guesclin et La Fontenelle. — Débuts semblables dans la carrière de partisan. — Pourquoi la même voie dans laquelle tous deux étaient entrés, conduisit l'un à la gloire, l'autre à l'ignominie. — Etude sur la mentalité spéciale de chacun de ces personnages et le milieu moral dans lequel ils évoluèrent. — Le xiv^e siècle, période barbare mais religieuse et chevaleresque, le xvi^e, époque de défaillance religieuse et de détresse morale. — Jugement et considérations sur La Fontenelle 423

PIÈCES COMPLÉMENTAIRES ET JUSTIFICATIVES 433

SOMMAIRE CHRONOLOGIQUE 459

INDEX 469



Index Alphabétique

des

Noms propres de familles et de lieux

A

Abranx (l'Irlandais), 224, 225, 226, 227, 228, 229.
 Acigné (Judith d'), 248.
 Aigle (château de l'), 198, 256.
 Albert (Ysabeau d'), dame de Rohan, 48.
 Allanou (Yvon), 436.
 Amçola (Carlos de), 282, 283.
 Amiens, 252, 273.
 Ancenis, 285, 292.
 Andigné (le s^r d'), 126.
 Andrade (Marcello), 228.
 Anet (château d'), 422.
 Aquilla (Don Juan d'), 31, 43, 90, 94, 95, 96, 105, 106, 107, 108, 109, 128, 187, 190, 191, 197, 198, 200, 201, 221, 224, 225, 227, 228, 229, 230, 231, 256, 264, 382, 414.
 Arch (J. L'), 315.
 Arel (Jean), s^r de Kermerc'hou, 434, 437, 440.
 Ar-Hastel, 204.
 Arradon (Georges d'), s^r du Ples-sis, 23, 30.
 Arradon, s^r de la Grandville, 284.
 Arradon, s^r de Quinipily, 30, 283, 284, 299.
 Arradon, 291, 299.
 Arrée (les Monts d'), 59.

Aubert (Geoffroy), s^r des Rosiers, 291.
 Audierne, 188, 189.
 Aulne (rivière de l'), 21, 59.
 Aumont (le maréchal d'), 44, 55, 67, 73, 74, 87, 88, 89, 91, 92, 96, 99, 104, 106, 107, 114, 187, 194, 195, 225.
 Autret (Guy), s^r de Missirien, 70, 289.
 Autret (René), 71, 289.
 Auvergne (le comte d'), 375, 384.
 Avaugour (le baron d'), 34.

B

Baellec (Guillaume le), 320, 366, 367.
 Bagot (Laurent), 100, 200.
 Banalec, 284.
 Barthélemy (A. de), 19, 57, 99, 188, 200, 207, 208, 233, 240, 285, 328.
 Bartz (Louis le), 218.
 Bastenaye ou Bastinay, (le s^r de la), 30, 187, 188, 205, 324.
 Bastille (la), 48, 50.
 Baud (A. le), 222.
 Bautru, 393, 409.
 Bavaillon (Nicolas), 355.
 Bayonne, 294.
 Beaucaire (Marie de), V.

Beaulieu (le capitaine), 265.
Beaumanoir (château de), 2, 3, 168.
Beauvais (le camp de), 252.
 Beauvoir de Nocle, 198.
 Bec-de-Lièvre (le s^r de), 331.
Bécherel, 3.
 Bédée (Gilles de), dit *Mieux-Vault*, 251.
 Bedefer (Guyon), 355.
 Bégar (le prieur de), 436.
 Bellec (Maurice le), 367.
 Bellec (Pierre le), 355.
 Bellechasse (le s^r de), 18.
Belle-Isle, 283.
 Bellière (le s^r de la), 289.
Bénodet, 271.
Berhet, 146, 434, 436.
 Bernard (François), s^r de L'Isle-Ayal, 74, 234, 247, 251, 252, 420.
 Berthou (Jacquette), 17.
 Bertic, 3, 12.
 Bertrand (Jean), 286.
 Biconnet (Gaspard), 356.
 Biette (Bonabes), s^r du Coudray, 341.
 Bihan de Pennelé (Maison le), 88.
 Bihan (le s^r Bernard le), 88.
Binic, 19.
 Biron (le maréchal de), 369, 371, 372, 375, 384, 389.
 Blaconnier (Yves le), 437.
 Blandin (Pierre), 348.
 Blart, 190.
Blavet (rivière du), 198, 226, 227, 228, 230, 313.
Blois, 239, 424.
 Blois (Nicole de), V.
 Bohoc (Jean le), 355.
 Bois (terre du), 374.
Bois-de-la-Roche (château du), 41, 43, 75.
 Boiséon (le s^r de), voyez Coëtini-zan.

Boisgeslin (Pierre de), 164.
 Boisrieuc (le s^r de), 251.
Boncourt, 1, 2, 3, 4, 5, 6, 7.
 Bonnemetz (François de), 411.
 Bonnemetz (Henri de), 374.
 Bonnemetz (Jacques de), 411.
 Bonnemetz (Pierre de), 369, 374, 382, 383, 384, 386, 387.
 Bonvouloir (Le lieutenant), 212, 215.
Boquehan, 2.
 Bordage (le s^r du), 106.
 Borgne (le), s^r de Kermorvan, 73, 218, 281.
 Borgne (Guillaume le), 16, 17.
 Borgne (Jean le), 15, 16.
 Borgne (Robert le), 15, 16, 17.
 Borigné (Jacques le), 265, 326, 327.
 Bot (le s^r du), 53.
Bothoa (paroisse de), 42, 190.
Botigneau, 237.
Bouffay de Nantes (la prison du), 329, 421.
 Boullaygerie (le s^r de la), 355.
 Boulle (Jacques de Lestel, s^r de la), lieutenant de La Fonténelle, 179, 183, 190, 191, 221, 222, 226, 295, 310, 339, 340, 341, 344, 345, 346, 349, 350, 351, 352, 353, 354, 361, 417, 420.
 Boullongue (Jacques), 348.
 Bourdais (le capitaine Jehan), 351.
 Bourde de la Rogerie, 120, 128, 130, 177, 258, 262, 275, 281, 354, 356, 360, 377, 421, 431.
 Bourgerel (le s^r de), 99, 109, 110, 209.
 Bourgneuf (le s^r de), 334.
Bourg-l'Evêque, 75.
Bourrouguel, 56.
 Bouteiller (François le), 274.
 Bouteville (Jeanne de), 32.
 Boys (Jean du), 101.

Bozec (Olivier le), s^r de Langouezan, 297, 307, 315.

Bréal (Loys), 334, 367.

Bréillien (forêt de), 424.

Bréhat (île de), 18, 142, 202, 204, 312, 323, 327, 328.

Brest, 39, 52, 75, 77, 80, 83, 84, 95, 130, 131, 189, 227, 230, 241, 247, 257, 260, 274, 275, 279, 281, 314.

Bretagne (Anne de), VI.

Brefesche (René de la), 286.

Breton (soldat de la Fontenelle), 318.

Breut (Jean), 22.

Briord (Rue de), à Nantes, 286.

Brïques (les), 190.

Brissac (le maréchal de), 195, 247, 248, 249, 274, 279, 292, 323, 337, 339, 342, 343, 344, 346, 347, 348, 349, 350, 351, 352, 353, 354, 357, 358, 359, 360, 364, 365, 369, 375, 376, 377, 380, 383.

Brissac (Artus de), abbé de Redon, 195.

Brissac (Charles de), 195.

Brissac (François de), 195.

Brissac (Timoléon de), 195.

Brochero (Don Diego de), 382.

Brossart (Nicolas), 355.

Brosse (Claude de), V.

Brossé (Jean de), V.

Brouage (le), 195.

Bruce Thomson, 428.

Bryant (Claude), 555.

Budes de Guébriant, 251.

Budes (le capitaine), 101.

Budes du Tertre-Jouan. (Marguerite), 16.

Budes de Hirel (Charles), 158, 369, 377, 378.

Bueil (Georges de), 114.

Butte (maison de la), 347.

C

Cadelac, 49.

Cahideuc (le s^r de), 187, 188.

Calan (Charles de), VII.

Calexano, capitaine espagnol, 228.

Caligula, 428.

Callac, 28, 99, 109, 111, 209, 219.

Calvin, II.

Camaret, 247, 257, 258.

Camors (d'Arradon, s^r de), 291.

Canaber (le jeune), 14.

Cangé (le s^r de), 328, 329.

Cantu (César), 426, 432.

Carguet (H. de), 431.

Carhaix, 13, 21, 41, 43, 44, 45, 59, 69, 92, 135, 183, 187, 188, 206.

Carné (Maison de), 61.

Carné (Vicomte Gaston de), A, 95, 105, 128, 143, 148, 190, 198, 199, 221, 226, 227, 229, 231, 234, 256, 260, 262, 263, 264, 265, 275, 283, 291, 293, 295, 299, 325, 328, 329, 331, 333, 334, 335, 337, 342, 343, 344, 345, 346, 347, 349, 353, 358, 365, 366, 373, 374, 411, 412, 414, 415, 421.

Carné (Vicomtesse de), A.

Carné (François de), voyez Rosampoul.

Carné de Rosampoul (la dame de), 87.

Carnoët (abbaye de Saint-Maurice de), 14.

Catelan ou Castellan (la maison de), 89.

Cavan, 146.

Cesson, 41, 42, 43, 101, 102, 107, 233, 269.

Champagné (Georgine de), 234.

Champs-Jacquet (les), 347.

Chantoceaux, 93.

Chapelleneuve, 159.

- Charles*, IX, 237.
Châteaubriand, 273.
Châteaulin, 21, 41, 53, 64.
Châteaugiron, 202, 203.
Châteauneuf-du-Faou, 21, 22, 24, 41, 45, 57, 64, 130, 241.
Chastel (Maison du), 12.
Chastel (Claude du), s^r de Kerlec'h, 11, 13.
Chastel (François du), marquis de Mezle, 242.
Châtelaudren, 235.
Châtelet (Prison du Petit), 386, 387, 398, 400.
Châtillon (Nicole de), VI.
Châtillon-en-Vandelest, 240.
Chaume (le capitaine la), 188, 189.
Chéruel, 381.
Chevalier (le), 187, 189.
Chevalier (Jean le), s^r de Ruberzault, 437.
Chevillard, 280.
Chevoir (Maison le), 145, 146, 412.
Chevoir (Lancelot le), 145, 147, 148, 150, 164, 419, 420, 433, 435, 438.
Chevoir (Lucrece le), 437.
Chevoir (Marie le), 72, 145, 148, 149, 150, 153, 164, 165, 166, 167, 168, 173, 258, 309, 311, 312, 313, 315, 316, 317, 319, 320, 327, 331, 336, 340, 357, 361, 363, 379, 380, 385, 388, 389, 417, 418, 419, 421, 430, 431, 438.
Chevoir (Noël-Vincent le), 437.
Chevoir (Tanguy le), 147, 417, 419, 420, 433.
Chevoir (Yvon le), s^r de la Maison Blanche, 152, 309, 311, 352, 355, 363.
Chevoir (Vincent le), 419.
Chèvre (Cap de la), 125.
Chèze (la), 50, 51.
Chou (Guillaume du), 355.
Chource (Jean de), sgr de Malicorne.
Chouvin, 218.
Cillard (A. de), 59.
Cleden, 431.
Cleuziou (du), 320.
Clou (le capitaine du), 173, 181, 182, 183, 185, 187, 188, 189, 222, 264, 269.
Clouson (Bernard), 355.
Coadezlan ou *Coatelan* (manoir de), 72, 145, 146, 147, 150, 153, 154, 155, 156, 157, 159, 161, 162, 163, 168, 169, 170, 171, 300, 309, 310, 311, 312, 313, 316, 317, 318, 327, 328, 336, 340, 357, 363, 366, 370, 377, 388, 406, 417, 419, 429, 430, 433, 434, 435, 438.
Coatanezre (Guillaume de), 91.
Coatanezre (Vincent de), s^r du Grannec et de Pratmaria, 59, 61, 131.
Coatarrinec, 158.
Coatberzaut, 146.
Coatcongarr ou *Coetgongarr*, 147, 311, 433, 434, 488.
Coatjagu, 433.
Coatnevenoy, 9, 15, 16, 17.
Coatredrez (le s^r de), 35, 187, 188.
Cocennec (Marie), 421.
Coëtanfas (terre de), 44.
Coëtbihan, 174.
Coëtcodu (château de), 218.
Coëtconien, 146.
Coëtfreç (château de), 33, 34, 35, 37, 38, 39, 40, 41, 148, 225, 229, 305, 326, 365, 439, 440, 441.
Coëtinizan (le s^r de), 35, 219, 230, 256, 279, 287, 369, 376, 377, 379.
Coëtgoureden (Yves de), s^r de Kermateman, 218.

Coëtlogon (Renée de), 145, 147, 148, 152, 313, 417, 421, 434, 438.
 Coëtlogon (de), s^r de Kerbiro, 240, 436.
 Coëtmen (baronnie de), 18, 40.
 Coëtquen (Jeanne), 115.
 Coëtquen (Maison de), 12, 13.
 Coëze (Missire Nicolas le), 437.
 Cointerie (le capitaine La), 204.
 Collet (Marin), 285, 287, 328, 361.
 Collorec, 59.
 Combrit, 115.
 Comfort, 176.
 Comper, 195, 269.
 Conan (Alain), s^r de Kermarjagu, 218.
 Concarneau, 92, 130, 131, 250, 256, 270, 274, 313, 314.
 Coniac (Mathurin le), 201.
 Conquet, 95, 290.
 Conti (le prince de), 30.
 Coq (Pasquier le), 355.
 Corbeil, 8.
 Corbosson (le capitaine), 187, 189.
 Corgne (maison le), 146.
 Corlay, 43, 45, 99, 100, 102, 103, 104, 105, 106, 107, 108, 114, 189, 209, 210, 211, 274.
 Cormier (Jean), 348.
 Cormier (François), 358.
 Cornillé (paroisse), 374.
 Cornu de la Courbe, 129.
 Coroarc'h (Rolland de Guermeur, s^r de), 14, 113, 115, 117, 118, 119.
 Corre (Charles le), 318.
 Cosarde (le sergent La), 211, 212, 215.
 Cosquer (Messire Hervé du), 179, 437.
 Cossé (Charles de), comte de Bris-sac, 18, 57, 248.
 Cossé (Jeanne de), 195.
 Coste (le château de la), 102.

Coude (l'Irlandais), 228.
 Coudrage (La), en Tréméoc, 114, 115.
 Courcy (Pol Potier de), 238, 248, 412.
 Courtpéan (Jacques de Kerbourdel, s^r de), 274.
 Cozic (Louise), 32.
 Coz-Yaudet, 135.
 Craon, 21, 26, 27, 30, 31, 34, 205.
 Crechriou (Louise de), 148.
 Crehannic (le s^r de), 240.
 Créménec, 113, 114, 115, 119, 120, 121, 122, 123, 126, 130, 174, 280, 387, 397.
 Croisic (le), 421.
 Croix (le capitaine de la), 67, 73, 74.
 Crozon, 84, 87, 95, 96, 97, 125.
 Cunigo (Pedro de), 282.
 Cuvelier, 424.

E D

Daoulas, 97.
 Davila, 96.
 Deleau, 165, 318.
 Denéchaud (Mathurin), 50.
 Derval (le s^r de), 205.
 Derval (Georges de), 205.
 Derrien (Thépault), 46.
 Descartes (Joachim), 334, 335, 346, 349.
 Deschairs (Claude), 348.
 Dinan, 274.
 Dol, 204.
 Dombes (le prince de), 3, 15, 26, 30, 43, 169, 201, 207, 241.
 Douarnenez, 67, 113, 120, 121, 125, 126, 129, 130, 136, 140, 150, 173, 174, 182, 184, 193, 194, 222, 247, 248, 253, 258, 262, 268, 269, 274, 275, 276, 277, 280, 282, 283, 285, 291, 300, 301, 303, 304, 311, 312.

313, 316, 318, 319, 320, 323, 325,
326, 337, 339, 340, 341, 342, 346,
348, 349, 350, 351, 352, 353, 354,
357, 358, 359, 360, 361, 362, 363,
365, 367, 370, 374, 381.
Duguesclin, 423, 425, 427, 429.
Dreortz (le), 113.
Dresnay (René du), s^r de Kercour-
tois, 28, 181.
Duault, 28.
Duplessix-Mornay (le s^r), 185, 249,
250, 263.
Duval, 202.

E

Eder (Maison), 2, 3, 70.
Eder (Amaury), 14, 169, 234, 285,
328, 336, 361, 362, 389, 390.
Eder (Anne), 169, 233, 234.
Eder (Guy), dit *la Fontenelle*, pas-
sim.
Eder (Marguerite), 169, 234, 252,
318, 336, 341, 362, 387, 420.
Eder (René), 2, 3, 169, 233, 336,
337, 343, 362, 367, 420.
Eder (Robert), 168, 234.
Edern, 12.
Elisabeth d'Angleterre, VII, 204.
Ellé (F), rivière 114.
Emenouël, 355.
Ergué-Gabéric, 59.
Erlac (le capitaine), 274.
Espinay (François d'), s^r de Saint-
Luc, 43, 166, 168, 173, 180, 182,
183, 184, 185, 187, 190, 192, 193,
194, 195, 197, 210, 218, 221, 222,
223, 225, 226, 230, 247, 248, 269.
Espinay (Maison d'), 248.
Essex (le comte d'), 203.
Estang (le s^r de l'), 241.
Estang (château de l'), 41, 44.

Esteffebanc, 355.
Estoile (Pierre de l'), 370, 402, 404.
Even (Jacques), 348.
Even (Pierre), 348.

F

Fabry (Jean), 49, 50.
Faou (Le), 64, 247.
Faouët (Le), 271.
Faout (le s^r du), 30, 399.
Faty (le commandant), 68, 222, 227,
262, 268.
Fayette (le marquis de La), 252.
Ferrer (Miguel), 355.
Feuillée (prison de la), 320, 323,
330, 339, 362.
Fèvre (Le), 393, 409.
Fiyant (Le), 352.
Fleureau, 212.
Floc'h (Olivier le), 222.
Florang, 312.
Focquet, 355.
Folgoët (le), 160.
Foliart (Olivier), 18.
Fontaine (le capitaine La), 101.
Fontainebleau, 365.
Fontenay-le-Comte, 382.
Fontenelle (La), voyez Guy Eder.
Fontenelle (terre de la), 2, 378.
Fou (le s^r du), 187, 189.
Fougeray, 189.
Fougerays (la), 433.
Fougères, 239.
Fouquet, s^r de Kervezec, 333.
Fouquet (Jeanne), 333.
Fouquet de Chalains (Christophe),
126.
Frain (Bonaventure), 348.
Frain de la Gaulairie, 374.
France (Claude de), VI.
Francé (Elisabeth de), VI.

François II, 237.
Fréminville (de), 56, 65, 159, 380.
Frottier de la Messeliere (Le Vicomte Henri), A.
Fuloc'h, 218.

G

Gannet (Martin de), 355.
Garle (Marie), 316.
Gaudin (Guillaume), 348.
Gavaing, 266, 374.
Geslin de Bourgogne (J.), 328.
Geslin, s^r de Kerouriou, 336.
Geslin J. et A. de Barthélémy, 377.
Girault (Vincent), 352.
Givry, 195.
Glazran (Dom Charles), 435.
Goaz-Jernigan, 146.
Godier (Pierre), 348.
Goëzbriant (François de), 33, 34, 36, 37, 38, 39, 221, 225, 226, 229, 297, 305, 306, 323, 326, 328, 330, 332, 336, 337, 357, 359, 367, 368, 439, 440.
Goëzbriant (Yves de), 237.
Goëzec, 11, 12.
Gomenech, 15.
Gomez, 228.
Gouagueller (Guillaume le), s^r de Parisy, 17.
Goudé (l'abbé), 274.
Goulaine (Claude de), 32.
Goulaine (Louise de), 32.
Goulaine (le sire de), 30, 42, 299.
Gouriou (Louis), 52.
Goyon de la Moussaye (Charles de), 33.
Graffaut (le sergent), 255.
Grandville (voyez d'Arradon, s^r de la).

Grannec (château du), 59, 60, 62, 63, 65, 68, 87, 99, 100, 206.
Grézille (René), s^r de la Tremblaye (voyez Tremblaye (la)).
Grou (Messire Jean le), 437.
Guébriand (voyez Budes de).
Guébriand (château de), 251, 252.
Guenardu, 355.
Guenemant, s^r de Penlan, 218.
Guengat (Jacques de), 120, 121.
Guennec (Louis le), A, 56, 70, 149, 165, 226, 232, 234, 237, 312, 441.
Guenrouët, 3.
Guéran, Guérande (voyez Le Guerand).
Guerche (la), 185, 233.
Guerenhalequen (le s^r de), 17.
Guermeur (la dame du), 117.
Guermeur (Roland du), 115.
Guerrand (le château du), 33, 40, 365.
Guibaut (Gilles), 332.
Guibaut (Hervé), 332.
Guibaut (Sébastien), 332.
Guichardière (la), 374.
Guiche (le s^r de la).
Guillou-Guyon, 300, 316.
Guise (le duc de), 6, 7.
Guingamp, 16, 19, 32, 34, 43, 69, 70, 106, 108, 201, 204, 209, 218, 229, 250, 274, 305, 434, 436, 437, 438.
Guiriec (Jean le), 117, 118, 119.
Guyader (Frédéric), 177.
Guyon (L'Isle), voy. Tristan (L'isle).
Guyot des Fontaines, 197.

H

Halchou (Georges), 355.
Halgouët (Philippe du), 42.
Ham, 73.
Harlay (le Président du), 380.

Hautière (Julien de Montigny, s^r de la), 285, 291, 294, 299.
 Haye (le s^r de la), 247, 253, 254, 255.
Haye-Eder (la), 2.
 Hélot (Guillaume), 355.
Hémériaïs (la), 374.
 Hennebont, 269.
 Henri II, VI.
 Henri III, V, VI, 14, 48, 180, 237, 242, 381.
 Henri IV, 77, 94, 107, 161, 175, 180, 185, 193, 195, 203, 208, 237, 241, 242, 248, 250, 254, 261, 262, 289, 291, 295, 296, 297, 298, 300, 302, 303, 304, 305, 307, 309, 310, 314, 325, 335, 337, 341, 343, 344, 345, 350, 351, 359, 365, 370, 375, 379, 380, 386, 387, 389, 390, 410, 411, 414.
 Henri (le s^r), 84, 85.
 Herry (Jean), 356.
 Hervé (François), 22.
 Hervé (Julien), 355.
 Hingant (Françoise), 242.
 Hingars (le s^r du), 14.
 Home (l') rivière, 36.
Honfleur, 241.
 Hozier (d'), 401.
 Huet (Perrine), 333.
 Huillard (Jean), 348.
 Huon (Jean), s^r de Kerauffret-Maël, 197, 209, 210, 211, 212, 213, 214, 215, 216, 217, 218, 219.
 Hurtado de Mendoza (Juan), 282.

I

Idiaguez (Don Juan de), 95.
Indret, 282.
 Irland (Jean), 329.
 Isabelle (l'Infante), VI,

Isle-Rouet (le s^r de l'), 126.
 Islette (le capitaine de l'), 188, 189.

J

Jacobin (Hamon le), 320.
Jacquet (la Porte), 330.
 Jallière (le capitaine), 18.
 James (François), s^r de la Ville-Carré, 320.
 Jégado (Jean), s^r de Kerollain, 187, 189, 270, 271.
 Jégou (Tristan), s^r de Kersaliou et de Kerlouët, 130.
 Jégou du Laz (Comtesse), 78, 114, 130.
 Joie (Notre-Dame de la), 137.
 Joinville (le prince de), 375.
 Jollivet (Benjamin), 170.
 Joüon des Longrais (F.), 93.
Joyeuse-Garde (château de la), 237.
 Juch (la lande du), 125.

K

Kerahel ou Kerhaël (Voyez Kergariou s^r de):
 Kerambrun (de), 72.
 Keranguer (notaire), 315.
Kerantoupet, 146.
Kerascouët, 75, 145, 149.
Kerauffret-Maël (voyez Huon, s^r de).
Kerbezro, 438.
 Kerboneface (le capitaine), 35.
 Kerbouric (François de), 355.
Kerbourou, 218.
 Kerbullic (Jeanne de), dame de la Ville-Rouault, 176, 179, 180, 357.
 Kercado (le s^r de), 51.
 Kerdaniel (le s^r de), 18, 39, 148.
 Kerdez (Louis de), 437.
 Kerduault (le s^r de), 18.

- Kerellec* (moulin de), 56.
Kerfallais (Jean le Borgne s^r de), 15, 17.
Kergalou (le s^r de), 18.
Kergariou (Alexandre de), 239.
Kergariou (Le Comte de), 159.
Kergariou (Jonathan de), s^r de Kerhaël, 34, 35, 36, 37, 439, 440.
Kergariou (Maison de), 146.
Kergariou (Guillaume vicomte de), A, 72, 146, 155, 380, 418, 430, 437, 438.
Kergoët, 97.
Kergoët (Jean), 356.
Kergorlay (Claude de), 148.
Kergouanton (le s^r de), 17.
Kergoumar ou *Kergomar* (Voyez Claude de Kerguezay s^r de).
Kergrec'h (maison de), 36.
Kergrist (le s^r de), 17.
Kergrist-Moëlou, 29.
Kergrois (le s^r de), 342.
Kerguelen (le s^r de), 11.
Kerguelenen, 181, 182, 183, 189.
Kerguezay (Claude de), s^r de Kergomar 15, 19, 32, 34, 35, 36, 37, 40, 59, 61, 69, 129, 209, 229, 261, 265, 267, 437.
Kerguezay (Jean de), s^r de Kergomar, 32, 35.
Kerguezangor (Claude de), 49, 50.
Kerguezangor (Hervé de), 47, 49, 51.
Kerguezec (François de), 19.
Kergus, 2.
Kerhir (le s^r de), 17.
Keriel (château de), 49.
Kerity, 136, 140.
Kerjoly, 44.
Kerlec'h (Voyez Claude du Chastel, s^r de).
Kerlevenez, 190.
Kerlouët (l'héritière de), 14.
- Kermarec*, 434.
Kermarquer-Arel (le s^r de), 17.
Kermassacre (Combat et chapelle de), 205.
Kermel (maison de), 169.
Kermerc'h, 434.
Kermoalec, 237, 243.
Kermorvan, gouverneur de Quimper (Voyez Le Borgne).
Kermoguer, 123, 222, 227.
Keroënt (François de), s^r de Kergournadec'h, 44, 274.
Keroffret (le s^r de), 17.
Kernier, 17.
Kernou, 18, 19.
Kerollin (Voyez Jégado s^r de).
Keromonert de Tonquédec (le s^r de), 436.
Kerouartz (Vicomtesse de Carné, née de), A.
Kerousy, 17, 19, 273, 274, 275.
Kerprigent, 221, 231, 232.
Kersaint (Monsieur de), 101.
Kersaliou, 9, 17, 18, 19.
Kersauson (Vincent de), 52.
Kerservant (Nicolas de Talhoët, s^r de), 113, 114, 115, 116, 118, 119, 187, 189.
Kertoudic (le s^r de), 17, 18.
Kervezec, ou *Quervezec* (Françoise de), 164.
Kervous (le cadet de), 218.
Kimerc'h (château de), 273, 284.
Krec'hsaliou, 218.
- L**
- Laal* (Hans), 355.
Lacroix (le capitaine), 235.
Lacroix (Paul), 395, 396, 400, 403, 404.
Lafolie (le s^r), 103.

Laguedec (Jacques), 355.
 Lamballe, 251.
 Lanceulle, (Derval, s^{rs} de la), 205.
 Landerneau, 39, 52, 56, 64, 75, 77, 78, 79, 81, 82, 84, 352.
 Landevennec (l'Abbaye de), 237, 243, 244.
 Landrequier (ou Tréguier), 17, 434, 436.
 Langarzeau, 9, 18, 19.
 Langoat, 19, 148.
 Langoëlan, 119.
 Langonnet, (l'Abbaye de), 59, 65, 355.
 Lanmodez, 205.
 Lanneufret, 83.
 Lannion, 39, 40, 205, 274, 317, 319, 436.
 Lanridon, 29.
 Lantenac (Abbaye de), 47, 48, 50, 51, 56, 59.
 Largan, 243.
 Larmet (Guillaume), 320, 366, 371, 372, 373.
 Larmor (Maudet de), s^r de Trevesnou, 39, 148.
 Larmor (Olivier de), 148.
 Larousse, 371.
 Latterie (la), 190.
 Launay (château de), 49, 50.
 Launay (Béatrix de), 114.
 Laurent, 352.
 Laval (la comtesse de), 181.
 Lavalez (le s^r), 265.
 Lavisse et Rambaud, 371.
 Laz (Forêt du), 21.
 Lecomte, 364.
 Ledesmas (Mendo de), 143, 200, 277, 282, 291, 293, 294, 295, 296.
 Legall (François), 67.
 Lennon, 12.
 Léon (évêché de), 11, 56.
 Léon (Pierre), 354.

Lerme (Don Francisco Gomes de Sandoval Y. Rojas, duc de), 369, 371, 372, 373.
 Lescoat, 237.
 Lescontel (André), 356.
 Lesgildry (le s^r de), 17.
 Lesmaës (Maison de), 11, 14.
 Lesmoal (le s^r de), 37.
 Lesnaudière (le s^r de), 200.
 Lesneven, 56, 241.
 Lespine, 320, 366.
 Lesprit, 208.
 Lestel (Jacques de), s^r de la Boule; voyez Boule (la).
 Lestel (Jacques de), s^r de Kerlevenez, 421.
 Lestel (François de), s^r de la Boule, 421.
 Levier (Jean le), 331, 332, 333, 335.
 Levot, 50, 53, 238, 244, 413, 428.
 Lezargan (château de), 291.
 Lezergué, 59.
 Lezonnet (le s^r de), 30, 92, 114, 270.
 Lezouarc'h (le s^r de), 70.
 Lezouarc'h (Manoir de), 285, 287, 431.
 Lezversault (Monsieur de), 434, 437.
 Liscouët (du), 3, 30, 41, 42, 43, 44, 45, 52, 55, 59, 60, 61, 75, 77, 78, 79, 81, 82, 83, 84, 85, 87, 97, 99, 145, 150, 164, 205, 324, 442.
 Liscouët (Benjamin du), 83.
 Liscouët (Charles du), évêque de Quimper, 92, 279.
 Lishildry (Loys de), 440.
 Loaizel (Isaac), 335, 353, 357, 358.
 Loarrer, 327.
 Loc-Renan, 57, 64, 68, 113, 120, 127, 128.
 Locuan (Robert de), 120.
 Loguével (le s^r de), 17.
 Lomeau (Jean de), 355.
 Londres, 445.

Loqueran (le s^r de), 126.
 Lor (Yves), 22.
 Lorraine (Nicolas de), V.
 Louc'h (trève du), 218.
 Luther, II.
 Luxembourg (Marie de), duchesse
 de Mercœur, V, 298, 299, 417, 422.
 Luxembourg (Sébastien de), V.
 Luz (le baron de), 375, 384.
 Luzel, 151, 157, 158, 159, 162, 418.
 Lyon, 353.
 Lyminic (le), 352, 354.

M

Madien (Jacques), s^r de la Noë, 352,
 355.
Maël-Carhair, 44.
Maël-Pestivien, 209, 210, 212, 213.
 Magence (le capitaine), 271, 278,
 279, 287.
 Magnan (le capitaine), 275, 279.
 Magnanne (*Pierre de Sanzay*, com-
 te de la), 41, 44, 47, 48, 51, 52, 53,
 54, 55, 56, 57, 68, 71, 89, 92, 218,
 243, 324.
 Magnanne (*Marie de Tromelin*, da-
 me comtesse de la), 51.
 Mahé (Jean-Paul), 411.
 Maison-Blanche (le s^r de la), voyez
 Chevoir (Yves le).
 Malaguet (le capitaine), 273.
 Maldonato (Diego), 199.
 Mallier (Jeanne), 333.
 Mans (Le), 291.
 Mantalot, 146, 434.
 Marc'hallah (le s^r du), chanoine de
 Quimper, 68.
 Marcille (André), 261, 265, 266, 369,
 371, 372, 374, 375, 386, 391, 392,
 393, 394, 398, 401, 402, 405.
 Marec (François), 348.

Marec (René), s^r de Montbarrot, 30,
 407, 412, 413, 414, 415.
 Maridor (Philippe de), dame du
 Liscouët, 42, 97, 150.
 Marmoutiers (Abbaye de), 128.
 Martin (Robert), 355.
 Marzelière (Renée de la), dame de
 Goësbriant, 338.
 Mas (le s^r le), 331.
 Masc (le capitaine), 102, 234.
 Massuel (François), s^r de la Bou-
 teillerie, 242.
 Matthieu, 10, 298.
 Matz (voyez Montmartin, s^r du).
 Mayenne (le duc de), 1, 7, 8, 55, 72,
 249, 298.
 Médicis (Catherine de), 237, 239.
 Mellet (Georges), 333.
 Men (Le), 78, 226, 227, 229, 231,
 306, 368.
 Mené (Marie du), dame de la Ville-
 Rouault, 357, 358.
Mené-Hom, 125.
 Menguy (Jean), 297, 307, 315.
 Mercœur (Philippe-Emmanuel de
 Lorraine, duc de), I, V, VI, VII,
 VIII, A, 11, 19, 22, 23, 26, 30, 31,
 33, 34, 36, 39, 43, 44, 54, 67, 68,
 74, 87, 89, 90, 91, 92, 93, 94, 95,
 96, 100, 102, 103, 129, 130, 169,
 175, 191, 193, 197, 199, 200, 203,
 211, 213, 221, 228, 230, 239, 240,
 247, 248, 249, 250, 251, 252, 253,
 259, 263, 273, 274, 282, 283, 285,
 287, 288, 289, 290, 291, 297, 298,
 300, 346, 370, 417, 421, 440.
 Mercœur (Duchesse de), voyez Ma-
 rie de Luxembourg.
Merléac, 419.
 Mesgouez (Troilus de), marquis de
 la Roche, 233, 236, 237, 238, 239,
 240, 241, 243, 244, 245.
 Messelière (voir Frottier de la).

- Mével (le sieur), 110.
 Mézarnou (Manoir de), 45, 75, 76, 78, 79, 80, 81, 82, 83, 84, 145, 149, 150, 162, 315, 442.
 Mézerai, 56.
 Michaud, 424.
 Miron, 194.
 Missillac, 194.
 Missirien, 71.
 Molac (Sébastien de Rosmadec, baron de), 48, 193, 274, 281, 283, 287.
 Moncontour, 102, 207, 250, 369, 377, 378.
 Monplaisir (le s^r de), 218.
 Montbarrot (voyez Marec, s^r de), 52.
 Montbazou (le duc de), 328, 329, 341.
 Montfort (le comte de), 424.
 Montgommery (le s^r de), 187.
 Montigny (voyez la Hautière, s^r de).
 Montmartin (du Matz, s^r de), 52, 53, 94, 96, 99, 104, 105, 106, 107, 108, 191, 204, 240, 290, 292.
 Montmorency (connétable de), 48.
 Montmorency (Henri I^{er} de), 273.
 Montmorency (Maison de), 205.
 Montpensier (le duc de), 18, 36, 37.
 Montsoreau (le comte de), 42.
 Moreau (Augustin), 4.
 Moreau (H.), 320.
 Moreau (Jean), chanoine de Quimper, II, III, 3, 4, 6, 7, 11, 27, 31, 43, 47, 54, 55, 56, 63, 76, 84, 85, 87, 89, 91, 92, 93, 96, 104, 116, 119, 121, 122, 123, 128, 130, 133, 137, 138, 140, 141, 150, 160, 163, 165, 168, 169, 175, 176, 180, 181, 184, 190, 236, 263, 265, 266, 268, 271, 278, 281, 284, 286, 293, 295.
 Moreau (Josué), 354.
 Morice (Dom), 54, 306, 307, 315.
 Morlaix, 40, 56, 61, 63, 64, 70, 87, 88, 89, 90, 91, 93, 94, 96, 106, 108, 219, 235, 239, 250, 256, 274, 279, 317, 318, 319, 333, 368, 369, 434, 435, 436, 441.
 Morvan (Corentin), 355.
 Motte-Ysar (la), 2.
 Motte-Poupardière (le s^r de la), 279.
 Mouche (le s^r de la), 106, 108, 209, 258, 259, 353.
 Mucidan, en Périgord, 195.
 Mûr, 49.
 Murs (Notre-Dame des) ou (N.-D. du), à Morlaix, 435.
- N**
- Nantes, 31, 199, 202, 239, 240, 285, 286, 287, 291, 293, 294, 295, 301, 323, 336, 340, 352, 361, 362, 366, 441.
 Navarre (Collège de), 1, 2.
 Necoat, 374.
 Nepvou (le capitaine), 212, 213, 214, 216, 217.
 Néron, 428.
 Neubourg (le s^r de), 303.
 Neuilly (Louis de), s^r de la Fleur, 218.
 Nevet (le baron de), 289, 290.
 Nevet (Jacques de), 126.
 Nevez (le sergent le), 212.
 Neuville (Rolland de), 241.
 Noë (Jean de la), 16.
 Noë (François de la), 16.
 Noë-Bernard (le s^r de la), 130.
 Noires (les Montagnes), 59.
 Noirmoutiers (l'île de), 48.
 Normand (Guillaume), 22.
 Norris (le capitaine John), 203, 204.
- O**
- Ogée, 53, 59, 96, 169.
 Ongle (l'), terre en Guenrouët, 2, 3.

Ongle (Mademoiselle de l'), voyez
Eder Marguerite.
Olivet (d'), 299.
Orange (le capitaine), 142, 257.
Orosio (Rodrigo de), 282, 283, 288,
312.
Ouessant (Ile d'), 241, 257.

P

Paimpol, 18, 19, 39, 103, 142, 202,
204, 206, 207, 312.
Palue (la), 75, 145, 149, 442.
Palma-Cayet, 386.
Parc (Gabriel du), 149.
Parcevaux (Maison de), 149.
Parcevaux (Claude), 421.
Parcevaux (Hervé), 75, 76, 77, 81,
83, 145, 148, 152, 334, 417, 421,
442, 446.
Paris, 266, 379, 381, 382.
Pascouët, 442, 444.
Paule, 113, 206.
Pavic (Olivier), s^r de Kerallec et de
Grec'hangonez, 142, 436.
Paz (du), v.
Pélerin (le), 283.
Pen-an-allé, 146.
Penanru, 374.
Penforn, 243.
Penguern (M. de), 155, 171, 418,
427, 429.
Penhard (Frisque), 355.
Penhoët (Guillaume de), s^r de ke-
rimel, 34.
Penmarch (Maison de), 233.
Penmarch (Le baron de), 51.
Penmarch (Christophe de), 234.
Penmarch (Claude de), 52.
Penmarch (Henri de), 234.
Penmarch (Jeanne de), 52.
Penmarch (Mauricette de), 169, 234.
Penmarch (René de), 52.

Penmarc'h (Ville de), 131, 133, 135,
136, 137, 138, 139, 140, 141, 188,
189, 253, 260, 273, 274, 275, 280,
365.
Penthièvre (Maison de), VI, 93, 204.
Penthièvre (Comtesse de), VI.
Penthièvre (Jeanne de), V.
Perrier (Marie du), 420.
Peurlaho, 203.
Philippe II, I, 6, 95, 199, 290, 294,
297, 369, 370.
Philippe III, 369, 371, 414.
Piat (C.), 429.
Pichard (Jehan), 94, 206, 207.
Pichery (le s^r), 30.
Pierre II, duc de Bretagne, 34, 330.
Pierre (La), 364.
Pitouais (Julien), 348.
Plante (le sieur de Vézais ou de
Vesais, dit la), 67, 68, 69, 74.
Plantys (Renée du), dame de San-
zay, 47.
Plélo, 4.
Plérin, 99, 235.
Plessis-Bertrand (le), 208.
Plessix, ou Plessis-Eon, en Plufur,
225.
Plestin, 19, 431.
Pleyben, 12.
Plöërmel, 250.
Plogoff, 431.
Plouaré, 125, 159, 350.
Ploubezre, 33.
Plouédern, 83.
Plouegat, 40.
Ploufragan, 200.
Plougasnou, 221, 225, 231, 232.
Plougastel-Saint-Germain, 131.
Ploujean, 374.
Ploueguiel, 19.
Plougonven, 66.
Plougonver, 159.
Plougoulin, 56.

Plouigné, 51, 56.
Plounéventer, 83, 145, 149.
Plounévez-du-Faou, 59, 65, 66, 91, 159.
Pludual, 18.
Pluduno, 25.
Pocé, 374, 408.
Pommeraye (Jean de la), 151.
Pommeraye (Jeanne de Rosmadec, dame de la), 51.
Poirier (Vincent du), s^r de Kernon, 18.
Poitiers (Diane de), 237.
Pontcroix, 57, 68, 131, 173, 175, 176, 178, 181, 350, 357.
Pontivy, 105, 106, 107, 201, 202, 269.
Pontplancoët, 56.
Pontrieux, 312, 436.
Pont-l'Abbé, 113, 114, 115, 117, 119.
Pontpennel, 251.
Porhou (de), de Lannion, 434, 435.
Porhoët (les sires de), 48.
Portac'h, en Trégarantec, 241.
Potié (Jacques le), 353.
Potié (Nicolas), s^r de la Chesnaye, 323, 331, 352.
Pouldavid (ruisseau de), 120, 125, 129, 176, 291.
Pouldergat (paroisse de), 181, 182.
Pouldreuzic (paroisse de), 176, 179.
Poulett (Ant.), 142.
Poulain (M^e Jacques), 320.
Poupon (Guillaume), 218.
Prat, 146, 151, 170, 171, 431, 433, 434, 435, 439.
Pratanrez, 59.
Pratguen (le s^r de), 332.
Pratmaria (le s^r de), 59, 60, 62, 63, 64.
Pratulo (château du), 60.
Prêtre (le), 317.
Prévost (Pierre), 354.
Prez (le capitaine du), 123, 129,

261, 262, 263, 264.
Primel, 221, 225, 226, 227, 229, 230, 247, 249, 253, 254, 255, 256.
Priziac, 113.
Puits-du-Mesnil (rue du), 330.
Puy (le capitaine), 235.

Q

Queho (Claude de), 23.
Quelennec (le s^r du), 54.
Quémar (Guillaume), 101, 201.
Quemperven, 146.
Quenicunan, 419.
Querligot, 2.
Quimerc'h, 53, 55.
Quimper, 11, 52, 53, 54, 57, 64, 67, 68, 80, 85, 87, 90, 91, 92, 96, 114, 115, 116, 118, 120, 123, 125, 129, 130, 181, 182, 183, 185, 188, 189, 222, 269, 270, 274, 275, 276, 277, 278, 279, 281, 323, 327, 328, 348, 349, 351, 357, 358, 366, 374, 391, 393.
Quimperlé, 230, 283.
Quinipily, (voyez Arradon, s^r de).
Quintin, 42, 64, 100, 104, 218, 274, 419, 442.

R

Raison du Cleuziou (A.), 52.
Rallier (Impasse), 330.
Rangeard (Messan), 355.
Raoul (Guillaume), s^r de la Rago-tière, 24, 263.
Rapin (Nicolas), 381, 382.
Regnault (Robert), 201.
Rennes, 24, 94, 106, 119, 184, 185, 195, 222, 239, 240, 250, 313, 315, 320, 329, 337, 339, 342, 352, 353, 358, 362, 364, 366, 374, 391, 392, 393, 436, 446.

Reñou (Jean), 354.
 Richard (Germain), 348.
 Rieux (René de), s^r de Molac, (v. aussi Sourdéac), 30, 39.
 Rinec (le s^r de), 158.
 Rivière (le s^r de la), 18.
 Rivière (le marquis de la), 53.
 Roche (le capitaine de la), s^r de la Ménardière, 235.
 Roche (le P. de la), 281.
 Roche-Jagu (la), 68.
 Roche-aux-Ramiers (le capitaine de la), 142, 257.
 Roche-Bernard (La), 198.
 Roche-Derrien (La), 424, 436.
 Rochepôt, 30, 263.
 Roger (François), 355.
 Rogiers (le s^r des), 331.
 Rohan (Maison de), 99.
 Rohan (les sires de), 48, 104.
 Roscanvel, 96.
 Roscoff, 56, 131.
 Roscudon (N.-D. de), 173, 175, 179.
 Rosampoul (François de Carné, s^r de), 12, 13, 61, 88, 89, 92, 192, 299, 313.
 Roscanou, 9, 11, 12, 13, 14, 115.
 Rosmadec (Jeanne de), dame de Molac.
 Rosmadec (Sébastien), baron de Molac, (voyez Molac).
 Rosmadec-Buhen (le s^r de), 69.
 Rosmar (Maison de), 2, 4, 12.
 Rosmar (Amaury de), 27.
 Rosmar (Guillaume de), s^r de Runégoff, 328, 334.
 Rosmar (Jean de), s^r du Muriou, 70, 163, 165, 169, 170, 309, 310, 312, 315, 316, 317, 318, 319, 320, 321, 327, 331, 334, 336, 339, 340, 341, 361, 366, 417, 418, 419, 221.
 Rosmar (Louise de), 190, 420.
 Rosmar (Marie de), 70, 441.

Rosmar (Perronnelle de), 2, 70, 169, 336, 420.
 Rosmar (Pierre de), 148.
 Rosmar (Le sieur de), 18.
 Rosmar (Vincent de), s^r de Lesnerou 334.
 Rosmorduc (le comte de), 52, 289.
 Rostin (le capitaine), 90, 92.
 Rostrenen, 43, 44, 65, 109, 190, 204, 211, 215, 421.
 Rouge (le), 440.
 Rouge (Anne le), dame de Coëtlogon 148.
 Rougeard (Julien le), 320, 366, 367.
 Roux (Jeanne ou Jeannedic le), 206.
 Rubien (le s^r), 68.
 Ruffelet, s^r de la Ville-au-Roux, 334.
 Ruffelet, (Salomon), 360.
 Rusquec (la dame de), 290.
 Ruynier (le s^r), 80.

S

Sablé, 239.
 Saint-Blancard (le s^r de), 103.
 Saint-Brieuc, 99, 100, 103, 107, 169, 193, 197, 200, 201, 202, 207, 209, 233, 235, 250, 253, 340, 351, 360, 436.
 Saint-Denis de Nantes (paroisse de), 286.
 Sainte-Barbe (chapelle de), 114.
 Saint-François (le couvent de), 434.
 Saint-Georges (la tour), 330.
 Saint-Germain-en-Laye, 306.
 Saint-Germain (la tour), 330.
 Saint-Germain, 67, 68, 175, 324.
 Saint-Gilles, le s^r de, 273.
 Saint-Jean-de-Grève (la Place de), 398, 400, 408.
 Saint-Jean (le s^r de), 106.
 Saint-Laurent (le s^r de), 30, 399.

- Saint-Luc (Voyez d'Épinay s^r de).
 Saint-Malo; 114, 136, 250, 279, 350.
 Saint-Mars-la-Jaille; 273.
 Saint-Michel de Saint-Brieuc (pa-
 roisse), 200.
 Saint-Nazaire, 198, 199, 207, 283.
 Saint-Pol-de-Léon, 56.
 Saint-Potan, 251.
 Saint-Trémeur (église de), 41, 59.
 Saint-Vincent (paroisse à Nantes),
 286.
 Salcède (Nicolas de), 389.
 Salles (les), 59.
 Sanzay (Anne de), voyez La Ma-
 gnanne.
 Sanzay (René I^{er} de), 47.
 Saoul (Corentin), 247.
 Sarrouet (le capitaine), 105.
 Sauldebreuil (baron de la Musse),
 52.
 Saulnier (M. le conseiller Frédé-
 ric), A, 329, 333, 335.
 Savinel (Georges), 408.
 Savinel (Gilles), 408.
 Savinel (Jacques), dit du Tertre,
 369, 374, 386, 391, 392, 407, 409.
 Savinel (Nicole), 408.
 Savinel (Olive), 408.
 Savoie (Jeanne de), VI.
 Scaër, 271.
 Scanff (Françoise le), 113.
 Schnoeder (Jacquin), 300, 316.
 Schomberg (le s^r de), 292.
 Sept-Fontaines (M. de), 101.
 Sévigné (Gilles de), 329, 347, 353,
 357, 358.
 Sillery (le s^r de), 289.
 Sizun (le cap), 175, 431.
 Sorbonne (la), 6.
 Soubzbenhuy (Auguste de), 265.
 Sourdéac (René de Rieux, s^r de),
 39, 44, 75, 76, 80, 81, 83, 84, 87,
 94, 95, 97, 130, 184, 187, 189, 210,
 230, 241, 242, 247, 257, 260, 273,
 274, 275, 276, 277, 279, 280, 281,
 283, 287, 290, 314, 324.
 Souvestre (Emile), 135.
 Stangbihan, 267.
 Sully (M. de), 375.
- T**
- Taillandier (Dom), 227, 264, 268,
 275, 276, 281, 290.
 Talhoët (Jean de), 113.
 Talhoët-Keredern (le s^r de), 30.
 Talhouët (le s^r de), 92.
 Taulé (paroisse), 281, 333.
 Taxis, ou Tassis (Jean-Baptiste de),
 382, 384, 385, 386, 409, 413, 414.
 Teillai (Forêt de), 424.
 Terre-au-Duc (la), 267, 268, 270.
 Tertre-Galais, 251.
 Thou (de), 155, 194, 195, 298.
 Thouars (V^{ase} de), 34.
 Tihaudy, 75, 145, 149.
 Tinténiac (Michel Colomban de),
 284.
 Tonquédec, 33, 40, 237, 274.
 Tournay (Ecole de), 1.
 Tournemine (Marguerite de), 242.
 Tournemine (Renée de), s^r de la
 Guerche, 242.
 Toussaint de Rennes (la porte), 407.
 Touzerie (Maison de la), 408.
 Trapen (Isaac), 312.
 Tréboul, 278, 287, 288.
 Trébriant (château de), 60, 162, 165,
 300, 311, 312, 316, 317, 319, 377,
 380, 384, 406, 418, 419, 420, 430.
 Trébrivan, 44.
 Trefflec'h, 63.
 Tréguen, 233.
 Tréguier, 9, 15, 19, 72, 204, 274, 317.
 Tremblaye (René Grésil, s^r de la),
 30, 102, 103, 197, 202, 203, 204,

205, 206, 207, 208, 235, 274, 275,
324, 421.

Trémel, 161, 162.

Trémeloir, 16.

Tréoultré, 136, 139, 140.

Trépas (le), 146.

Trépassés (la Baie des), 183.

Trévallon, 243.

Trévalot (le s^r de), 240.

Trévarez, 237.

Trévédy (M.), 130, 291.

Trévenou, 148.

Trevesnou (Maudet de Larmor, s^r de), 148.

Trézel (le s^r de), 18.

Tristan (l'Île), 13, 123, 125, 126, 128,

131, 132, 140, 141, 142, 150, 152,

165, 166, 167, 170, 171, 180, 181,

182, 187, 191, 221, 223, 224, 227,

260, 261, 262, 263, 264, 265, 266,

267, 269, 273, 274, 275, 278, 286,

287, 288, 295, 296, 299, 300, 301,

303, 304, 306, 313, 314, 318, 320,

325, 327, 339, 340, 341, 353, 354,

361, 363, 374, 387, 391, 397, 410.

Trois-Rois (Hôtel des), à Nantes,
286, 341.

Tromelin (François de), 237.

Tromelin (Marie de), dame de Bour-
rouguel, 51, 52, 237.

Trougroazrat (le s^r de), 17.

Trouflongt (le s^r de), 17.

Troyt (Pierre), 355.

U

Urien (Guy), 70, 441.

Urien (Yves), 70.

Uzel, 202.

V

Vannes, 22, 24, 30, 198, 199, 260,
436.

Varennés (le s^r de la), 31.

Vaucouleurs (Lancelot de), s^r de
Lanjamet, 234.

Vaucouleurs (René de), s^r de Vil-
laudry, 234.

Vaurille (le capitaine), 211, 212,
214, 215, 218.

Vaux (le s^r des), 42.

Veër (Marguerite le), dame de Ker-
fallais, 15, 16, 438.

Vendôme (César Monsieur duc de),
298.

Verdelet, 318.

Verdure (Jean de la), 341.

Véron Maurice, 320, 346, 357, 366.

Vervins (Traité de), 298.

Vieux-Bourg-Quintin, 3.

Vieux-Chastel (Pierre du), 14.

Villeaudren (le s^r de la), 49.

Villebasse (le s^r de la), 165.

Villecarré, 13, 19, 320, 339, 349, 350,
351, 352, 354.

Ville-Doré (la), 2, 15, 169, 208, 233,
234, 340, 362, 363, 364, 378.

Villemarqué (de la), 72, 151, 418.

Ville-Maupetit (le s^r de la), 24.

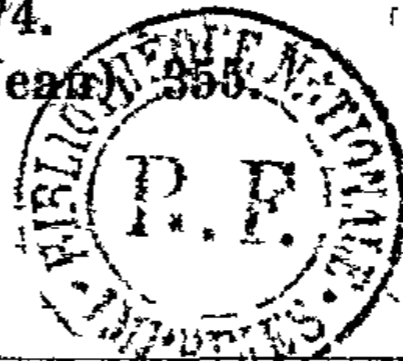
Villeneuve-Saint-Georges, 8.

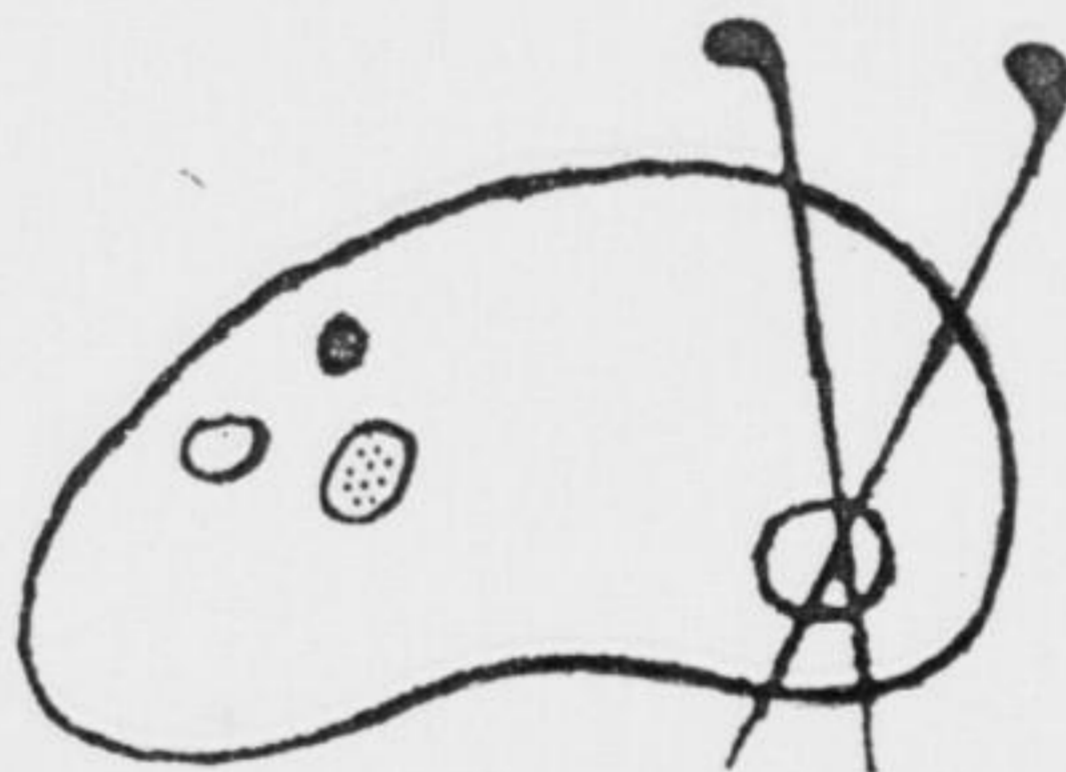
Villerouault (le s^r de la), capitaine
de Pontcroix, 176, 178, 179, 350,
357.

Vitré, 374.

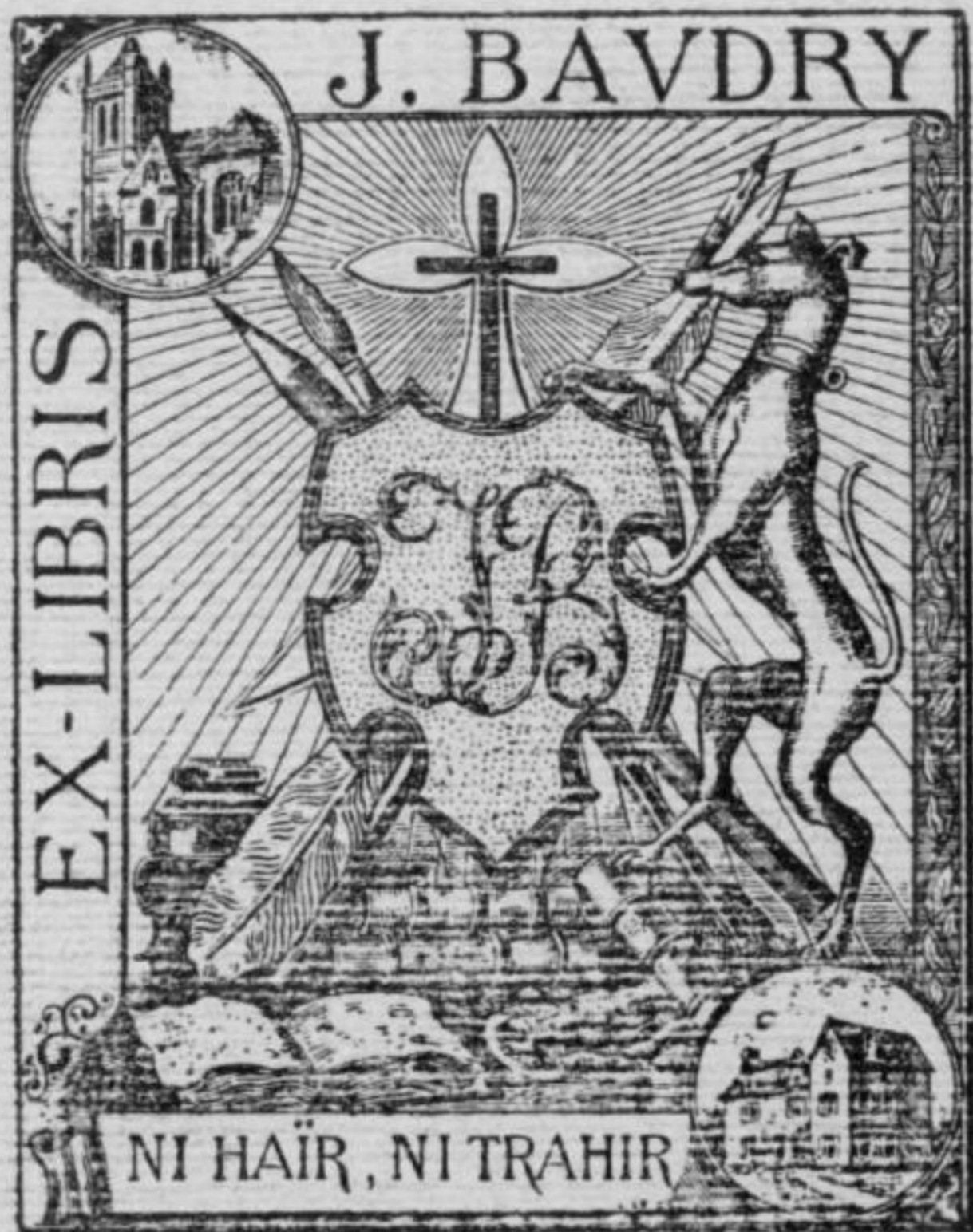
Vivier (Jean), 355.

FIN





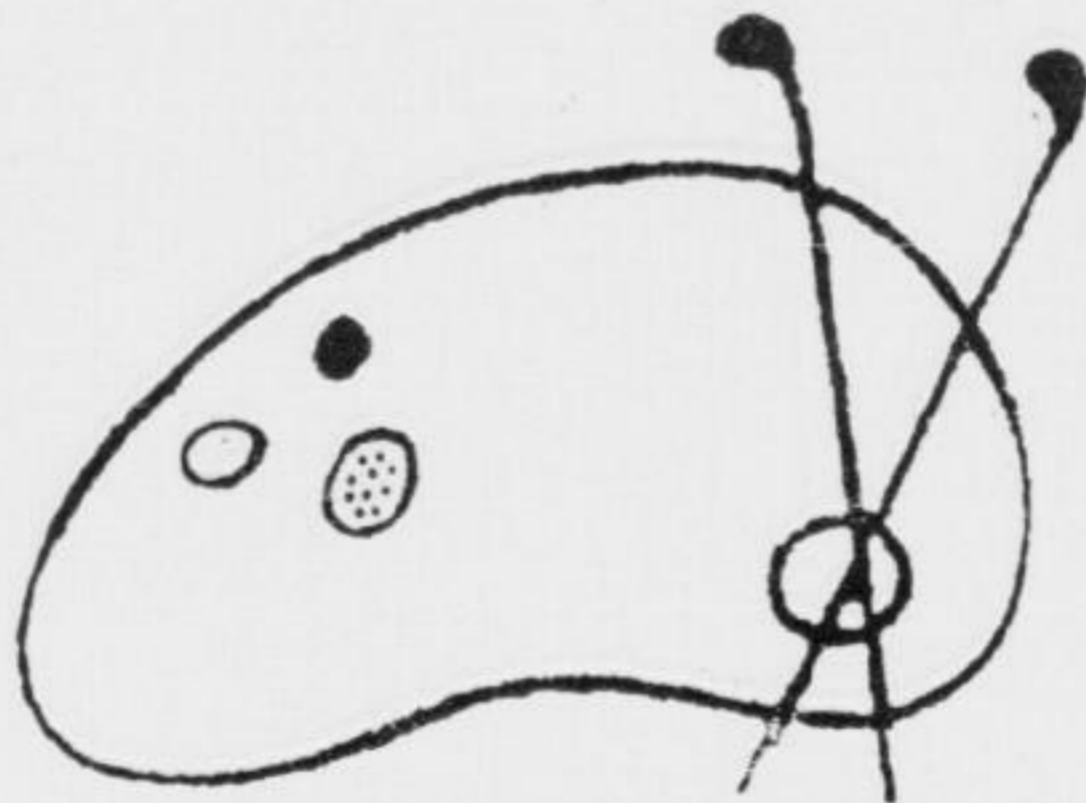
Début d'une série de documents
en couleur



J. BAUDRY

EX-LIBRIS

NI HAÏR, NI TRAHIR



Fin d'une série de documents
en couleur